

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT

**LES PAYS LES MOINS AVANCÉS  
RAPPORT 1999**

**Établi par le secrétariat de la CNUCED**



**NATIONS UNIES  
New York et Genève, 1999**

## Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans le texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

---

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

---

Le texte de la présente publication peut être cité ou reproduit sans autorisation, sous réserve qu'il en soit dûment fait mention. Un exemplaire de la publication renfermant la citation ou la reproduction doit être adressé au Secrétariat de la CNUCED : Palais des Nations, CH-1211 Genève 10, Suisse.

---

L'aperçu général du présent rapport est aussi disponible sur Internet, en anglais et en français, à l'adresse suivante :

<http://www.unctad.org>

---

**UNCTAD/LDC/1999**

**PUBLICATION DES NATIONS UNIES**

Numéro de vente : F.99.II.D.2

ISBN 92-1-112439-5

ISSN 0257-7550

# Table des matières

Notes explicatives  
Abréviations  
Aperçu général

## Première partie **LES PAYS LES MOINS AVANCÉS DANS LES ANNÉES 90**

### **1. ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

Introduction

- A. Pays développés à économie de marché
  - B. Économies en transition
  - C. Régions en développement
    - Afrique
    - Asie
    - Hémisphère occidental
  - D. Pays les moins avancés
    - PMA d'Afrique
    - PMA d'Asie
    - PMA insulaires du Pacifique
    - Haïti
  - E. Perspectives à court terme pour les PMA
  - F. Tendances récentes des cours des produits de base qui intéressent les PMA
  - G. Conclusions
- Notes  
Références

### **2. FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT, DETTE EXTÉRIÈRE ET INVESTISSEMENT**

Introduction

- A. Tendances récentes de l'aide publique au développement et autres apports financiers aux PMA
  - Apports de ressources publiques et privées
  - Budgets d'aide des donateurs
  - Évolution probable et rôle de l'APD

- B. La dette extérieure des PMA et l'Initiative PPTE
    - Évolution récente de l'endettement extérieur des PMA
    - Mise en oeuvre de l'Initiative PPTE
    - L'Initiative PPTE renforcée
    - Questions pendantes
  - C. Recettes d'exportation, épargne et investissement
    - Recettes d'exportation
    - Épargne
    - Investissement
  - D. Conclusions
  - Notes
  - Références
3. **LE PROGRAMME D'ACTION POUR LES ANNÉES 90 EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCÉS : BILAN PROVISOIRE DE SA MISE EN OEUVRE ET DE SON IMPACT ET IMPLICATIONS POUR L'AVENIR**
- Introduction
- A. Principaux éléments du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés
    - Cadre de la mise en oeuvre du Programme
    - Le Programme d'action et l'évolution récente de l'économie mondiale
    - Libéralisation des échanges et mondialisation
    - Apports d'APD
    - Augmentation du nombre des PMA
    - Instabilité politique et conflits civils
  - B. Le Programme d'action : bilan provisoire et impact
    - Mise en oeuvre du Programme
    - Bilan de l'impact du Programme sur les PMA
    - Évolution économique et sociale des PMA durant les années 90
    - Plus grande visibilité internationale des PMA
  - C. Sujets de réflexion pour un nouveau programme global d'action
    - Diversité des PMA et nécessité de programmes d'action par pays
    - Mise en oeuvre, suivi et coordination
    - Redéfinir le rôle de l'État dans le futur Programme d'action
  - D. Conclusions
  - Notes
  - Références

Deuxième Partie  
**MARGINALISATION, CAPACITÉS DE PRODUCTION ET  
LES PAYS LES MOINS AVANCÉS**

**1. PRODUCTION POUR L'EXPORTATION DANS LES PMA :  
FORMES, TENDANCES ET OPTIONS**

Introduction

A. Tendances de l'offre : profil général du commerce d'exportation  
des PMA

Classification des PMA en fonction du profil de leur  
commerce d'exportation

Pays qui exportent principalement des marchandises

Pays qui exportent principalement des services

Évolution du profil du commerce d'exportation des PMA

B. Tendances de la productivité et de la production pour les  
principales exportations des PMA

Tendances de la productivité et de la production pour les  
produits agricoles

Tendances de la production dans les secteurs pétrolier  
et minier des PMA

Perspectives d'accroissement et de diversification des  
exportations

C. Conclusions

Notes

Références

**2. LES PMA ET L'OPTION CRÉNEAUX DANS UN MONDE  
EN VOIE DE GLOBALISATION**

Introduction

A. Produire pour des marchés soumis au jeu de la concurrence  
mondiale

B. Produire exclusivement pour des créneaux

C. Marché « global » ou créneau : options des PMA

D'un commerce de créneau total à un commerce de  
créneau en voie de globalisation

D'un commerce ouvert à la concurrence mondiale à un  
commerce de créneau globalisé

D'un commerce ouvert à la concurrence mondiale  
à un commerce de créneau total

D. Conclusions

Note

Référence

### **3. CAPACITÉS DE PRODUCTION ET COMPÉTITIVITÉ DES PMA : LES PROBLÈMES À RÉSOUDRE ET LES MESURES À ENGAGER**

#### Introduction

- A. Problèmes de politique macroéconomique
  - Vulnérabilité aux chocs
  - Cadre institutionnel
  - Valorisation des ressources humaines
  - Technologie
  - Investissement
  - Actions à engager pour promouvoir l'efficacité du commerce
  - Les transports et leur infrastructure
  - Développement des entreprises
  - Activités liées au secteur de l'énergie
- B. Politiques sectorielles
  - Agriculture, sylviculture et pêche
  - Le secteur minier
  - Le secteur manufacturier
  - Services
- C. Conclusions
  - Notes
  - Références

### **4. MESURES INTERNATIONALES D'APPUI AUX CAPACITÉS DE PRODUCTION ET À LA COMPÉTITIVITÉ DES PMA**

#### Introduction

- A. Train de mesures prioritaires
  - Accès aux marchés
  - Mesures propres à accroître et à préserver les ressources des PMA
  - Renforcement des capacités de production
  - Amélioration des moyens de parer aux catastrophes naturelles
- B. Train de mesures d'assistance financière et technique à long terme
  - Mesures propres à améliorer les capacités de production
  - Mesures de soutien aux accords de commerce régionaux
  - Financement du développement
- C. Conclusions
  - Notes
  - Références

### **ANNEXE STATISTIQUE : DONNÉES DE BASE RELATIVES AUX PAYS LES MOINS AVANCÉS**

## Liste des encadrés

### Encadré

1. Utilisation effective de l'aide dans les PMA de la région de la CESAP
2. Nouveaux seuils de tolérance de la dette et mécanismes d'accélération et d'élargissement des mesures d'allègement
3. Les PMA et l'Initiative PPTE
4. Mozambique : la libéralisation ouvre plus grandes les portes à l'investissement étranger
5. Expansion de l'industrie d'exportation de vêtements au Bangladesh
6. Diversification des exportations : l'industrie horticole au Kenya
7. Services de créneaux à Vanuatu : tourisme de bungalow et sociétés offshore
8. Améliorer la promotion de l'investissement dans les PMA
9. Le transport de transit dans les PMA
10. L'exemple des couloirs de transport en Afrique australe
11. La mondialisation et l'émancipation économique des femmes entrepreneurs dans les PMA
12. Les problèmes qui influent sur la capacité d'offre et la compétitivité de l'industrie pétrolière en Angola
13. L'industrie de la pêche dans la région du Lac Victoria
14. Problèmes de privatisation des entreprises publiques dans les PMA : le cas de la « Zambia Consolidated Copper Mines (ZCCM) »
15. La mondialisation : menace ou chance pour l'industrialisation du milieu rural dans les PMA
16. Soutien collectif à l'industrie africaine de la chaussure
17. Constitution en groupements de production sous la pression de la concurrence

## Liste des graphiques

### Graphique

1. Apports d'APD aux PMA par les pays membres du CAD, 1990 et 1997
2. Dette extérieure et service de la dette des PMA, 1985-1997
3. Engagements bilatéraux d'APD en faveur des PMA par les pays membres du CAD, 1993-1997
4. Tendances de la productivité : PMA et autres pays en développement
5. Arrivées de touristes dans les PMA, 1980-1997

## Figure

1. Cadre directif et institutionnel pour améliorer la capacité de production et la compétitivité

## Liste des tableaux

### Tableau

1. Taux réel de croissance des PMA, 1990-1998
2. Cours de quelques produits primaires qui intéressent particulièrement les PMA
3. Balance courante en valeur courante et en pourcentage du PIB
4. Balance des produits en valeur courante et en pourcentage du PIB
5. Balance des services en valeur courante et en pourcentage du PIB
6. Épargne intérieure brute en pourcentage du PIB, 1980-1997
7. Épargne intérieure brute en pourcentage du PIB, 1996-1997
8. Tendances de l'épargne et de l'investissement, 1980-1997
9. Rapatriements de salaires en pourcentage des exportations et du PIB, 1990-1997
10. IIB en pourcentage du PIB, 1980-1997
10. IIB en pourcentage du PIB (classement des PMA par groupement), 1980-1997
12. Apports d'IED aux PMA, 1980-1998
13. Apports cumulés d'IED aux PMA et autres pays en développement, 1980-1997
14. Réformes de politique intérieure soutenues par la Banque mondiale et le FMI dans les PMA
15. Engagements bilatéraux d'APD par objet, 1993-1997
16. Part des PMA dans l'économie mondiale, 1985-1997
17. Le Programme d'action a-t-il atteint ses objectifs ?
18. Classification des PMA par profil du commerce d'exportation
19. Principales exportations des PMA, 1985 et 1997
20. Indices de production pour les principaux produits agricoles des PMA, 1980-1997
21. Indices de rendement pour les principaux produits agricoles des PMA, 1980-1997
22. Production et productivité de l'agriculture des PMA par pays et par culture, 1980-1997
23. Écart de productivité, moyenne pour 1980-1997
24. Indices des prix des principaux produits agricoles des PMA, 1980-1997
25. Indices de production pour le pétrole et quelques produits minéraux dans les PMA, 1986-1997



26. Tendances des exportations de poissons en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie, 1990-1998
27. Scénarios de production pour l'exportation selon le type de produit et de marché
28. Classement des coûts économiques des catastrophes naturelles par catégorie

## Notes explicatives

Sauf indication contraire, le terme « dollar » s'entend du dollar des États-Unis d'Amérique.

Les taux annuels de croissance et de variation sont des taux composés. Sauf indication contraire, les exportations sont exprimées en valeur f.o.b. et les importations en valeur c.a.f..

Le trait d'union (-) entre deux années, par exemple 1981-1990, indique qu'il s'agit de la période tout entière (y compris la première et la dernière année). La barre oblique (/) entre deux années, par exemple 1991/92, indique qu'il s'agit d'un exercice financier ou d'une campagne agricole.

On entend par « pays moins avancés » (PMA), dans l'ensemble du présent rapport, un pays figurant sur la liste des pays les moins avancés établie par l'Organisation des Nations Unies.

### **Dans les tableaux :**

Deux points (..) signifient que les données ne sont pas disponibles ou ne sont pas fournies séparément.

Un point (.) signifie que les données ne sont pas applicables.

Le tiret (-) indique que le montant est nul ou négligeable.

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme et celle des pourcentages figurant dans les tableaux ne correspondent pas nécessairement aux totaux indiqués.

## Abréviations

|        |   |
|--------|---|
| ADPIC  | Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce |
| AGCS   | Accord général sur le commerce des services                             |
| AMF    | Arrangement multifibres   |
| AMGI   | Agence multilatérale de garantie des investissements                    |
| APD    | Aide publique au développement  |
| APQLI  | Indicateur physique révisé de la qualité de vie                         |
| ASEAN  | Association des nations d'Asie du Sud-est                               |
| BAfD   | Banque africaine de développement                                       |
| BAfD   | Banque asiatique de développement                                       |
| CAD    | Comité d'aide au développement  |
| CCI    | Centre du commerce international  |
| CCI    | Chambre de commerce internationale                                      |
| CDC    | Société pour le développement du Commonwealth                           |
| CEDEAO | Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest                 |
| CEEAC  | Communauté économique des États de l'Afrique centrale                   |
| CESAP  | Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique            |
| CFA    | Communauté financière africaine   |
| CIS    | Communauté d'États indépendants   |
| CNUCED | Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement        |
| COMESA | Marché commun de l'Afrique orientale et australe                        |
| DTS    | Droits de tirage spéciaux   |
| ECGD   | Service de garantie des crédits à l'exportation                         |
| EIB    | Épargne intérieure brute  |
| EPZ    | Zone franche industrielle pour l'exportation                            |
| FAO    | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture     |
| FAS    | Facilité d'ajustement structurel  |
| FASR   | Facilité d'ajustement structurel renforcée                              |
| FMI    | Fonds monétaire international   |
| GATT   | Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce                  |
| GSTP   | Système global de préférences commerciales entre pays en développement  |
| IDA    | Association internationale de développement                             |
| IED    | Investissement étranger direct  |
| IIB    | Investissement intérieur brut   |
| MILC   | Mesures concernant les investissements liés au commerce                 |
| NEI    | Nouvelle économie industrielle  |
| NPF    | Nation la plus favorisée  |
| OCDE   | Organisation de coopération et de développement économiques             |
| OCE    | Organisme de crédit à l'exportation                                     |
| ODI    | Institut de développement outre-mer                                     |
| OIT    | Organisation internationale du travail                                  |
| OMC    | Organisation mondiale du commerce                                       |
| OMI    | Organisation maritime internationale                                    |
| OMPI   | Organisation mondiale de la propriété intellectuelle                    |

|         |   |
|---------|---|
| ONG     | Organisation non gouvernementale  |
| ONUDI   | Organisation des Nations Unies pour le développement industriel                                   |
| OPEP    | Organisation des pays exportateurs de pétrole   |
| OPIC    | Société financière pour les investissements privés outre-mer                                      |
| OTC     | Obstacles techniques au commerce  |
| PAS     | Programme d'ajustement structurel   |
| PDEM    | Pays développés à économie de marché  |
| PED     | Pays en développement   |
| PIB     | Produit intérieur brut  |
| PMA     | Pays les moins avancés  |
| PME     | Petites et moyennes entreprises   |
| PNB     | Produit national brut   |
| PNI     | Pays nouvellement industrialisé   |
| PNUD    | Programme des Nations Unies pour le développement   |
| PNUE    | Programme des Nations Unies pour l'environnement  |
| PPTÉ    | Pays pauvres très endettés  |
| PTF     | Productivité totale des facteurs  |
| R-D     | Recherche-développement   |
| SADC    | Communauté de développement de l'Afrique australe   |
| SFI     | Société financière internationale   |
| SGP     | Système généralisé de préférences   |
| SH      | Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises                              |
| SIAM    | Service d'information anticipée sur les marchandises (CNUCED)                                     |
| SMC     | Subventions et mesures compensatoires   |
| SNPA    | Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des<br>pays les moins avancés |
| SYDONIA | Système douanier automatisé (CNUCED)  |
| UDEAC   | Union douanière des États d'Afrique centrale  |
| UE      | Union européenne  |
| UIT     | Union internationale des télécommunications   |
| UNESCO  | Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture                         |

# Aperçu général

## INTRODUCTION

En cette fin de décennie, force est de constater que les pays les moins avancés (PMA) n'ont dans l'ensemble pas réussi à retirer des avantages tangibles de la libéralisation et de la mondialisation. Celles-ci leur posent de nouveaux problèmes qui viennent s'ajouter aux traditionnelles contraintes pesant sur l'offre, à l'heure où ils s'efforcent de s'adapter à un environnement international plus concurrentiel. Si les années 80 ont été qualifiées de « décennie perdue » pour les pays en développement en général et les PMA en particulier, les années 90 sont devenues pour ces derniers synonymes de marginalisation, d'inégalité, de pauvreté et d'exclusion sociale croissantes. La violence et les tensions sociales qui sévissent dans plusieurs PMA sont causées, en partie du moins, par une montée de la misère et des inégalités.

Ce sombre tableau amène à se poser trois questions importantes, auxquelles la communauté internationale et les PMA eux-mêmes doivent répondre en priorité, et explique la décision de l'Assemblée générale de convoquer la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés en 2001. Premièrement, pourquoi les efforts déployés par les acteurs nationaux et internationaux pour régler les problèmes de développement des PMA n'ont-ils pas abouti aux résultats escomptés ? Deuxièmement, quels sont les facteurs fondamentaux qui continuent à faire baisser le niveau de vie dans ces pays et à les empêcher de participer au commerce mondial à hauteur de leurs possibilités ? Enfin, comment ces obstacles peuvent-ils être surmontés afin d'accroître les capacités de production et la compétitivité des PMA, dans l'espoir que les millions de personnes vivant dans ces pays non seulement survivront, mais aussi verront leur niveau de vie s'améliorer durablement au prochain siècle ?

L'examen de toutes ces questions dans le présent rapport montre que les mauvais résultats commerciaux des PMA s'expliquent par des capacités de production et une compétitivité insuffisantes, qui sont la conséquence d'un ensemble de contraintes structurelles et autres pesant sur l'offre. Dans ces pays, où les structures économiques sont duales et mal intégrées, les activités de développement laissent souvent de côté la majorité des personnes qui tirent encore leur subsistance de secteurs traditionnels à faible productivité. Les entreprises ne sont pas spécialisées et les marchés de services sont peu développés, ce qui restreint les possibilités de spécialisation et donc d'augmentation de la productivité. C'est un cercle vicieux. Le renforcement durable de la compétitivité et des capacités de production est, à l'image de tous les autres aspects du développement, une tâche longue, ardue et souvent ingrate, mais à laquelle les gouvernements des PMA et leurs partenaires doivent s'atteler résolument dans un nouvel esprit de solidarité et de coresponsabilité.

En prévision de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, que l'Union européenne doit accueillir à Bruxelles en 2001, le présent rapport étudie les moyens de lever les contraintes pesant sur l'offre qui pénalisent les PMA depuis si longtemps. La Conférence offre à la communauté internationale l'occasion d'examiner, évaluer et adopter des mesures qui pourraient résoudre de manière efficace les problèmes de développement des PMA, notamment les questions abordées dans ce rapport.

## **LA SITUATION DES PAYS LES MOINS AVANCÉS DANS UN SYSTÈME ÉCONOMIQUE MONDIAL DE PLUS EN PLUS CONCURRENTIEL**

Les PMA sont désavantagés dans le système mondial actuel où la compétitivité dépend surtout des connaissances en matière de production et de commercialisation. Les ressources naturelles, le faible coût de la main-d'œuvre et d'autres aspects de leur avantage comparatif statique sont maintenant subordonnés à l'avantage comparatif dynamique fondé sur le savoir. Le savoir est la clé de l'innovation, laquelle détermine dans une large mesure la compétitivité des produits. La capacité concurrentielle est essentiellement fonction de la productivité — qui se répercute sur le rapport qualité/coût des produits — et de l'efficacité de la commercialisation. La compétitivité internationale passe par la compétitivité sur le marché intérieur. Cette dernière garantit que les facteurs de production sont répartis efficacement, en phase avec les prix intérieurs qui devraient eux-mêmes être plus ou moins conformes aux prix internationaux. Il est alors plus facile aux entreprises nationales de devenir compétitives sur le marché mondial. Les PMA doivent donc suivre une politique favorisant la concurrence à l'échelon national, en tant que préalable de la compétitivité à l'échelle internationale.

La faible capacité de production et la piètre compétitivité des PMA tiennent à des contraintes structurelles pesant sur l'offre, notamment :

- L'absence de liens entre la production, les services et l'infrastructure ainsi qu'à l'intérieur de ces secteurs, ce qui restreint les possibilités de spécialisation et d'augmentation de la productivité ;
- Une mise en valeur insuffisante des ressources humaines, qui aboutit à une pénurie de compétences administratives, commerciales et techniques ;
- Les carences des unités de production dues à la faiblesse des capacités technologiques et de la recherche adaptative ;

- Les lacunes de l'infrastructure matérielle (transports, électricité, entreposage, etc.) et d'autres services d'appui tels que les télécommunications, les services financiers et le soutien technique, en particulier pour la commercialisation des intrants et extrants ;
- L'incapacité des PMA de dégager les ressources nécessaires pour investir dans l'allègement des contraintes susmentionnées afin d'augmenter les capacités de production. Par ailleurs, l'appui financier et technique que la communauté internationale devait apporter pour compléter les ressources nationales n'a pas été à la hauteur des attentes.

Les gouvernements des PMA ont un rôle central à jouer dans la solution de ces problèmes. À cet égard, une politique macroéconomique stable et prévisible est essentielle, mais une action sectorielle à l'échelon microéconomique s'impose également pour faciliter le développement et soutenir la compétitivité des capacités de production dans certains secteurs, branches et entreprises.

En outre, l'État doit instaurer un cadre favorable au développement du secteur privé, caractérisé par les éléments suivants : une infrastructure matérielle fiable ; un système financier efficace et solvable ; des lois et règlements transparents, avec des mécanismes efficaces pour assurer l'exécution des contrats ; une politique de concurrence efficace, facilitant la concrétisation des possibilités d'investissement et d'échange ; un régime fiscal simplifié visant à réduire le montant et le nombre des impôts afin d'en encourager le paiement. Il faut associer le secteur privé et la société civile à l'élaboration et à la mise en oeuvre des politiques si l'on veut qu'ils comprennent et approuvent les objectifs des réformes et prennent conscience des avantages qu'ils en tireront. La participation de tous les intéressés permettra également d'obtenir le soutien politique résolu sans lequel les réformes risquent d'être vouées à l'échec.

La compétitivité et la productivité des entreprises doivent également être améliorées, en particulier grâce à une transformation des modes de gestion, d'organisation et de commercialisation. Il importe dans ce domaine d'accorder une attention particulière aux facteurs de concurrence autres que les prix : amélioration continue de la qualité, emballage, respect des délais de livraison, service après-vente, etc.

Pour entretenir et maintenir un avantage comparatif dynamique, il faut qu'il y ait coordination entre la politique des pouvoirs publics et l'action des entreprises privées et d'autres organismes. D'une part, cette politique et cette action doivent être axées sur le progrès technologique, l'enseignement et l'acquisition des compétences voulues, qui doivent être adaptables aux nouvelles techniques. L'État et les entreprises doivent collaborer pour se procurer des techniques efficaces et productives et développer les capacités technologiques endogènes grâce à la recherche. D'autre part, il faut faciliter l'accès des producteurs et exportateurs à l'information sur les marchés qui leur est nécessaire pour orienter leurs stratégies de production et de commercialisation. Pour diffuser cette information, il est essentiel de disposer de moyens efficaces de communication.

En dernière analyse, la solution du problème du manque de capacités de production et de compétitivité réside dans la transformation structurelle de l'économie des PMA. Pour que cette transformation soit durable, il faut créer une économie nationale intégrée, caractérisée par une spécialisation accrue et par une interdépendance croissante des différents secteurs. Des liens pourront ainsi se nouer entre l'industrie et l'agriculture, contribuant à l'efficacité et à la diversification de la production et des exportations ainsi qu'à l'augmentation de leur valeur ajoutée. Les PMA et leurs partenaires en développement doivent concentrer leur attention et leurs ressources sur les activités qui renforceront l'interdépendance et donc l'intégration de leurs secteurs économiques.

Dans la première partie du présent rapport on examine les principales tendances du développement socioéconomique des PMA et le rôle du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, dans le contexte de la mondialisation. La deuxième partie porte sur les moyens d'accroître les capacités de production et la compétitivité des PMA, compte tenu de la nature de leurs exportations et des difficultés rencontrées ainsi que sur les mesures nationales et internationales qui pourraient être adoptées à cette fin.

## **LES PMA DANS LES ANNÉES 90 : ACCROÎTRE LES CAPACITÉS DE PRODUCTION POUR RÉPONDRE AUX DÉFIS DU VINGT-ET-UNIÈME SIÈCLE**

### **Évolution des pays les moins avancés en 1998**

La croissance dans les PMA, qui s'était accélérée au milieu des années 90, est restée positive en 1998. Le taux moyen de croissance réelle, estimé à 3,8 %, a cependant fléchi d'un point de pourcentage par rapport à 1997, diminuant pour la troisième année consécutive, après avoir culminé à un peu plus de 6 % en 1995. Cette baisse s'explique en partie par le ralentissement général de la production mondiale, qui n'a augmenté que de 2 % en 1998, contre 3,3 % en 1997. En 1998, les pays en développement dans leur ensemble ont également enregistré un recul, avec un taux de croissance de 1,8 % seulement, contre 5,4 % en 1997.

Ce ralentissement de la croissance des PMA s'inscrit pour une large part dans la chute de la production mondiale imputable à la crise financière asiatique, à ses effets de contagion et à la crise économique qui l'a accompagnée. En 1998, les cours du pétrole ont diminué d'un tiers et les prix des autres produits de base de 16 % environ, ceux des métaux et des minéraux perdant un tiers de leur valeur par rapport au sommet atteint en août 1995. Les prix des produits de base hors pétrole présentant un intérêt pour les PMA, à l'exception du thé, ont poursuivi leur mouvement de baisse. Le commerce mondial a davantage chuté que la production

mondiale : en 1998, le taux de croissance des échanges mondiaux a été divisé par trois (3,3 %) par rapport à celui de 1997 (9,9 %), revenant au niveau de 1985.

Si la croissance du PIB des PMA africains et des PMA asiatiques a diminué pour la troisième année consécutive, la production a mieux résisté dans les seconds (+ 4 %) que dans les premiers (+ 3,6 %), malgré l'effondrement des flux intra-asiatiques d'IED à la suite de la crise financière. Ce sont les PMA du Pacifique qui ont enregistré les plus mauvais résultats en 1998, avec une baisse de la production estimée à 4,6 %, en raison sans doute de la croissance négative des Îles Salomon et de Vanuatu (-10 % et -2 %, respectivement). Globalement, le taux de croissance moyen des 45 PMA pour lesquels les données sont disponibles est estimé à 3,4 % pour la période 1990-1998.

Bien que la crise asiatique ait eu des effets indirects et relativement limités sur les PMA, son règlement améliorera probablement les perspectives de croissance à court terme de ces pays. On devrait en particulier assister à une augmentation des apports de ressources, notamment des flux de capitaux privés à destination de PMA asiatiques, à une remontée des prix des produits de base hors pétrole exportés par les pays les moins avancés, ainsi qu'à un renforcement des liens commerciaux et des relations d'investissement entre l'Asie et, notamment, les PMA africains.

Les perspectives de reprise à court terme dans les PMA dépendront également des conditions météorologiques et, entre autres, de l'évolution des prix internationaux, de l'aide publique au développement (APD), du service de leur dette et de l'ouverture des marchés internationaux à leurs principaux produits d'exportation.

L'APD représentant jusqu'à 70 % de leur budget de développement et 40 % de leur budget ordinaire, la stabilité macroéconomique et budgétaire à court terme de plusieurs PMA ainsi que leurs perspectives de croissance sont également tributaires du montant de cette aide, qui est tombé à son niveau le plus bas (en valeur réelle) en 1998. Les pays développés sont las de fournir une aide dont ils contestent l'efficacité, et même si le volume global de l'APD augmentait, la part allouée aux PMA serait probablement fonction de la nature et de l'étendue des réformes entreprises par ces pays. Il y a donc tout lieu d'examiner de manière critique l'utilité des réformes auxquelles l'APD est ou sera sans doute subordonnée. Si l'aide était plus efficace et plus abondante, les marchés internationaux de capitaux pourraient également s'ouvrir aux PMA.

La réduction effective de l'endettement des PMA aurait aussi des incidences profondes sur leurs perspectives de croissance. Elle contribuerait à accroître la confiance des investisseurs et à dégager des ressources pour des investissements bien nécessaires, en particulier dans l'infrastructure, dans la mise en valeur des ressources humaines et dans des programmes de diversification économique.



Les exportations de plusieurs produits de base importants pour les PMA font toujours l'objet de restrictions sur certains de leurs principaux marchés : droits de douane progressifs, crêtes tarifaires, obstacles non tarifaires. Bien que les pays membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) aient pris en compte les préoccupations et les intérêts particuliers des PMA, notamment leur capacité limitée de participer au système commercial multilatéral et d'en retirer des avantages tangibles, il reste beaucoup à faire pour que l'accès aux marchés contribue à améliorer sensiblement les perspectives de développement des PMA.

### **Financement du développement, dette extérieure et investissement**

Le manque de fonds pour renforcer les capacités de production est un des principaux obstacles au développement des PMA. La mobilisation interne de ressources suffisantes grâce à l'épargne intérieure et à la production d'excédents exportables demeure un objectif lointain malgré la mise en oeuvre, dans beaucoup de pays, de réformes économiques visant à créer des conditions favorables à la reprise de la production pour l'exportation. Alors que l'APD, source traditionnelle de financement, va diminuant depuis le début des années 90, l'accès des PMA à l'investissement privé reste limité. La situation est aggravée par le fardeau de la dette internationale, dont le service ponctionne une grande partie de leurs maigres ressources.

En valeur réelle, les flux d'APD destinés aux PMA ont baissé de 23 % depuis le début de la décennie. Sur fond d'austérité budgétaire, la plupart des pays donateurs ont réduit progressivement le montant de leur aide surtout depuis 1992. La part moyenne de l'aide aux PMA dans le produit national brut (PNB) des pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) est tombée de 0,09 % en 1990 à 0,05 % en 1997. Seul un tiers des pays membres du CAD ont atteint l'objectif fixé dans le Programme d'action, en consacrant à cette aide au moins 0,15 % de leur PNB.

Les ressources affectées à l'aide sont sollicitées de toutes parts, en particulier pour répondre à de nombreuses crises humanitaires dans diverses régions du monde, aussi l'avenir des programmes classiques d'APD est-il incertain. La diminution de l'aide ne peut être inversée que si la communauté internationale s'engage de nouveau à accorder la priorité aux besoins des pays les plus pauvres du monde. Le fait qu'un groupe de pays donateurs a non seulement atteint, mais encore dépassé, les objectifs fixés dans le Programme d'action en matière d'APD donne à penser que cela est tout à fait possible. En outre, le Royaume-Uni et l'Allemagne, par exemple, ont annoncé récemment de nouvelles mesures, s'engageant notamment à augmenter les ressources allouées à l'assistance. Par ailleurs, l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), évoquée dans le rapport de l'an dernier, a été examinée en détail en 1999 ; de l'avis général — avis auquel a souscrit, entre autres, le G-8 au sommet de Cologne, tenu en juin —, il faut accélérer l'allègement de la dette, améliorer les avantages consentis et augmenter le nombre de pays bénéficiaires.

Grâce aux opérations de rééchelonnement, le groupe des PMA a vu diminuer l'encours de sa dette extérieure et le rapport moyen de son service aux exportations, qui sont passés respectivement de 133 milliards de dollars et 22 % en 1995 à 127 milliards de dollars et 13 % en 1997. Malgré la baisse du ratio du service de la dette, de nombreux PMA n'ont pas réussi à honorer toutes leurs obligations et ont accumulé des arriérés dont le paiement a dû être rééchelonné. La faiblesse actuelle des prix des produits de base ne peut que réduire leur capacité d'assurer ce service. Les propositions récentes visant à réformer les modalités d'allègement, et en particulier à raccourcir les délais d'application de l'initiative PPTE, à adopter des critères d'admissibilité moins restrictifs, à plafonner la part des recettes budgétaires allouée au service de la dette extérieure et à annuler les dettes d'APD, viennent donc à point nommé. L'approbation de l'initiative PPTE renforcée, qui propose d'accélérer le règlement du problème de la dette, par les ministres présents à la réunion conjointe du Comité du développement et du Comité intérimaire du Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale tenue à Washington en septembre 1999, est un signe encourageant.

À l'exception de quelques petits pays insulaires dont les recettes en devises sont fortement tributaires du tourisme, la plupart des PMA ont eu une balance courante déficitaire tout au long des années 90. Dans la majorité d'entre eux, le déficit de la balance des marchandises est considérablement plus élevé que celui de la balance des services, ce qui est dû en partie à l'insuffisance de leur capacité de production pour l'exportation et en partie à des termes de l'échange défavorables pour les produits de base, qui constituent l'essentiel de leurs exportations. En 1997, le déficit moyen de la balance commerciale représentait 16 % du PIB total des PMA pour lesquels les chiffres sont disponibles. Comme leurs recettes en devises proviennent des exportations de marchandises, la majorité des PMA ne sont pas près de pouvoir dégager de l'épargne grâce à leur commerce extérieur. En fait, les PMA sont contraints de demander des crédits, essentiellement à des institutions multilatérales, pour financer le déficit de leur compte courant. S'ils n'utilisent pas ces crédits pour accroître les capacités de production, ils risquent de se trouver pris dans un cercle vicieux, le service de la dette aggravant le déficit courant et rendant nécessaires de nouveaux crédits extérieurs.

Grâce essentiellement aux réformes économiques, l'épargne et l'investissement intérieurs bruts, dans les PMA, extrêmement bas au début de la décennie, sont généralement remontés pendant la deuxième moitié des années 90. Toutefois, la hausse de l'investissement intérieur a été interrompue par la crise financière asiatique en 1997. Les PMA d'Asie de l'Est ont été les plus éprouvés car la crise a touché l'investissement étranger direct (IED) intra-asiatique, dont ils sont fortement tributaires. Même si, pendant la période considérée, un taux d'épargne positif a été enregistré dans un nombre de PMA, il est encore trop faible et les PMA en général dépendent toujours des capitaux extérieurs pour la majeure partie de leurs investissements intérieurs. En tout état de cause, l'investissement dans ces pays demeure très insuffisant pour financer le remplacement du stock de capital et, a fortiori, pour créer de nouvelles capacités de production.

Bien que les flux d'IED à destination des PMA aient augmenté pendant la deuxième moitié des années 90, ils ne répondent pas aux besoins. Ils sont en outre inégalement répartis entre les pays et les secteurs, et souvent imprévisibles. La répartition sectorielle semble s'améliorer, mais une part disproportionnée des investissements va toujours aux activités extractives (pétrole, mines) et à l'exploitation des forêts — dont les effets d'entraînement en amont et en aval sont limités. L'évolution de l'IED dans les PMA asiatiques indique que les entrées de capitaux privés provenant d'autres pays en développement jouent un rôle croissant au niveau intrarégional. Les PMA d'Afrique et leurs voisins doivent prendre exemple sur ceux d'Asie et inscrire la promotion de l'IED intrarégional à leur programme d'intégration régionale.

Dans ce contexte, il est urgent de prendre de nouvelles mesures pour augmenter l'APD, alléger la dette et favoriser l'IED dans les PMA. Pour que l'aide soit véritablement un moteur de développement, il faut la rendre plus efficace en l'axant sur la solution des principaux problèmes économiques et en réduisant les frais de transaction liés à son acheminement aux destinataires. Les PMA doivent absolument dissiper le sentiment de lassitude, voire le cynisme, que suscite désormais l'APD, en faisant la preuve que celle-ci peut effectivement contribuer à accroître leurs capacités de production. Quant aux donateurs, ils doivent augmenter sensiblement le montant global de leur appui extérieur, conformément aux engagements pris dans le Programme d'action.

### **Premier bilan du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés**

Le Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés a été adopté à la deuxième Conférence des Nations Unies sur les PMA, tenue à Paris en 1990. Il a pour objectif essentiel d'empêcher la situation économique des PMA de se dégrader davantage, de relancer et d'accélérer leur croissance et leur développement et de les mettre ainsi sur la voie d'une croissance et d'un développement durables. Les mesures adoptées à cette fin ont essentiellement porté sur les points suivants : mise en place d'un cadre macroéconomique propice à une croissance soutenue et à un développement à long terme ; mise en valeur et mobilisation des ressources humaines ; renforcement, développement et modernisation des capacités de production ; inversion de la tendance à la dégradation de l'environnement ; promotion d'une politique intégrée de développement rural visant à accroître la production alimentaire, les revenus ruraux et les activités non agricoles ; fourniture d'un appui extérieur adapté.

Au niveau national, la mise en oeuvre du Programme d'action était fondée sur les mécanismes existants de concertation politique, de coordination des programmes et de mobilisation des ressources, comme les tables rondes du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et les groupes consultatifs de la Banque mondiale. Au niveau régional, les commissions économiques régionales de l'ONU ont été chargées de suivre les progrès de la coopération économique entre les PMA et d'autres pays en développement, en particulier les

pays de la même région. Des réunions de groupement devaient être organisées régulièrement afin d'améliorer et de renforcer les arrangements régionaux et sous-régionaux de coopération. Au niveau mondial, la CNUCED a été désignée comme organe principal chargé d'examiner, d'évaluer et de suivre la mise en oeuvre du Programme d'action en coopération avec d'autres organisations compétentes des Nations Unies.

Depuis l'adoption du Programme d'action en 1990, les grands changements qui se sont produits à l'échelle internationale — comme l'accélération du double processus de mondialisation et de libéralisation et la conclusion des accords de l'OMC — ont eu des incidences considérables sur son application. Ils ont influé sur le rôle joué par l'État dans le développement, sur les formes de développement ou les politiques économiques que les États peuvent légitimement suivre ou mettre en oeuvre, et sur la nature des relations entre divers acteurs — État, donateurs, secteur privé, société civile — en matière de développement. En outre, les troubles politiques et civils qui ont sévi dans plusieurs PMA et qui ont eu des retombées sur des pays voisins (l'afflux de réfugiés, par exemple) ont affaibli la capacité de certains PMA d'élaborer et appliquer des stratégies ou politiques de développement. Deux facteurs imprévus se sont également conjugués pour réduire le volume des ressources financières dont disposent les PMA afin d'appuyer leurs réformes intérieures : la diminution brutale de 22,6 % (en valeur réelle) de la part d'APD allouée aux PMA, et l'augmentation du nombre de ces pays, qui sont aujourd'hui 48 contre 42 en 1990 (seul le Botswana est sorti de la catégorie des PMA), et dont la population totale a augmenté de 36 % entre 1990 et 1997. Le nombre de demandeurs s'est donc accru alors que l'aide s'amenuisait.

Malgré les réformes macroéconomiques menées par plusieurs PMA au cours des dix dernières années, l'application du Programme d'action a gravement pâti non seulement de la diminution constante des flux d'APD, mais aussi de l'endettement excessif des pays les moins avancés. On procède actuellement à une évaluation globale des résultats du Programme au niveau national, dans le cadre des préparatifs entrepris officiellement en juillet 1999 de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA. L'examen à mi-parcours réalisé en 1995 a cependant abouti à la constatation inquiétante que malgré les efforts énergiques déployés par les PMA pour appliquer les réformes économiques prévues dans le Programme, ces pays n'avaient dans l'ensemble pas pu atteindre nombre d'objectifs et leur situation socioéconomique globale avait continué de se dégrader sous l'effet de facteurs internes et externes.

Une des conclusions que l'on peut tirer de cet examen, ainsi que des évaluations faites depuis par le Conseil du commerce et du développement de la CNUCED et par les réunions ministérielles annuelles des PMA, est que le Programme d'action n'a pas réussi à transformer l'économie de ces pays. Dans sa Résolution 52/187 du 18 décembre 1997 relative à la mise en oeuvre du Programme d'action, l'Assemblée générale des Nations Unies a noté avec préoccupation la marginalisation persistante des PMA dans les échanges internationaux, la réduction des flux de ressources destinées à financer leur développement et leurs graves problèmes d'endettement, et a décidé de convoquer la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA.

Une des principales questions qui se posent est de savoir si ces médiocres résultats sont dus à des lacunes dans l'application, le contrôle et le suivi du Programme, ou à des défauts du Programme lui-même. Même sans une évaluation détaillée des progrès réalisés, des observations peuvent être formulées sur le mécanisme de mise en oeuvre. Comme le montre le présent rapport, les tables rondes et les réunions de groupes consultatifs sur les pays (qui donnent une idée du succès du dialogue entre gouvernements et donateurs, des activités de coordination et de la mobilisation des ressources), pour diverses raisons, n'ont pas porté sur l'ensemble des PMA, n'ont pas été organisées de manière systématique, n'ont pas toujours contribué à mobiliser les ressources financières voulues, et n'ont pas traité suffisamment de l'endettement des PMA, qui faisait l'objet de négociations distinctes dans le cadre du Club de Paris. En fait, ces réunions n'étaient pas rattachées au Programme d'action dont elles étaient supposées être l'« épine dorsale ». Même s'il y a pu avoir une corrélation entre le Programme d'action et les changements observés dans la situation économique et sociale des PMA, il est donc difficile d'établir un lien direct.

Si la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) ont régulièrement fait le point du Programme d'action au niveau régional, le dispositif pêcheait par l'absence de réunions de groupements et d'évaluations sectorielles. À l'échelle mondiale le contrôle a été plus efficace. L'examen de l'application du Programme d'action, auquel ont régulièrement procédé l'Assemblée générale, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et le Conseil du commerce et du développement de la CNUCED, a attiré l'attention sur les PMA et sensibilisé la communauté internationale à leur situation tragique. Cela s'est traduit, entre autres, par l'octroi d'un traitement spécial et différencié aux PMA dans certains accords de l'OMC et, comme on l'a vu plus haut, par une campagne plus active en faveur de l'augmentation des flux de ressources et d'un allègement accru de leur dette. Des organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales ont créé des unités ou des bureaux spécialement chargés des questions relatives aux PMA, et ont exécuté plusieurs activités dans ces pays. La convocation, en 1997, par l'OMC, de la Réunion de haut niveau sur des mesures intégrées en faveur développement du commerce des pays les moins avancés témoigne aussi de l'attention croissante que la communauté internationale accorde aux difficultés particulières des PMA.

Rétrospectivement, le Programme d'action était plutôt optimiste quant à la mobilisation de ressources et à l'évolution de l'économie mondiale. On peut soutenir qu'à la veille du XXI<sup>e</sup> siècle, le problème le plus urgent qui se pose aux PMA est celui des contraintes pesant sur l'offre : que peut-on faire pour les aider à rendre leur production plus compétitive sur les marchés intérieurs et internationaux ? Il ne faut pas pour autant sous-estimer les autres obstacles au commerce dans le domaine de l'accès aux marchés, en particulier les crêtes tarifaires et les droits de douane progressifs imposés sur les produits présentant un intérêt particulier pour les PMA. On doit néanmoins revoir la conception « technocratique » du développement de ces pays, selon laquelle les problèmes sont abordés sous l'angle étroit de la politique commerciale. Pour les aider à devenir compétitifs dans le commerce mondial, il faut adopter une démarche

holistique, avec la participation active de tous les intéressés (État, donateurs, secteur privé et société civile). Il importe également que les partenaires de développement des PMA respectent leurs engagements et consacrent 0,15 % de leur PNB à l'APD, conformément à l'objectif fixé dans le nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés, adopté à la première Conférence des Nations Unies sur les PMA (Paris, 1981).

Tout nouveau plan d'action en faveur des PMA devrait être suffisamment souple pour s'adapter aux aléas de l'économie mondiale et pour répondre aux besoins des PMA au cours du prochain siècle. Il faut surtout que ses objectifs soient clairement définis, que des engagements précis soient pris au sujet des ressources et que des critères soient établis pour évaluer périodiquement la réalisation de ces objectifs.

## **VAINCRE LA MARGINALISATION EN AMÉLIORANT LES CAPACITÉS DE PRODUCTION ET LA COMPÉTITIVITÉ DANS LES PMA**

### **Production pour l'exportation : tendances et options**

En 1997, les PMA regroupaient environ 10 % de la population du globe, mais leur part dans les importations et les exportations mondiales était infime -0,6 % et 0,4 % respectivement, ce qui correspond à une diminution de plus de 40 % depuis 1980 et témoigne de la marginalisation croissante de ces pays.

L'analyse des données sur la valeur des exportations des PMA pendant la période 1995-1997 fait ressortir deux tendances bien nettes : premièrement, les marchandises occupent toujours une place prédominante, un quart seulement des PMA tirant une part plus importante de leurs recettes en devises de l'exportation de services ; deuxièmement, il y a concentration des exportations en ce sens qu'une bonne partie des recettes provient de la vente de quelques produits ou d'un seul.

Pendant la période 1995-1997, les trois quarts des PMA ont tiré l'essentiel de leurs recettes d'exportation du commerce de marchandises, et dans plus de la moitié d'entre eux la valeur de ce commerce était plus de trois fois supérieure à celle des exportations de services. Dans la majorité des cas, la structure des exportations de marchandises était très concentrée, un seul produit — généralement agricole ou minéral — étant à l'origine de plus de la moitié des recettes. Un pays seulement exportait principalement des articles manufacturés, en l'occurrence des vêtements. Autrement dit, les PMA exportent essentiellement des produits dont la valeur ajoutée est faible, voire nulle.

Les exportations de services viennent cependant en tête dans 12 PMA, et leur valeur pendant la période 1995-1997 a représenté plus du double de celle des exportations de marchandises dans au moins dix d'entre eux. Dans les trois quarts des cas, leur structure était caractérisée par une forte concentration : les recettes étaient dues pour plus de moitié à un seul service international. La plupart de ces PMA sont de petits pays, généralement insulaires, qui ont tiré profit d'une spécialisation dans des services exportables, en particulier le tourisme et les transports internationaux, sans lesquels leur croissance aurait été sans doute insignifiante ou même nulle vu leur capacité d'exportation limitée dans le secteur des marchandises.

Un peu plus de la moitié des PMA qui exportaient surtout des services en 1995-1997 vendaient essentiellement des marchandises dix ans auparavant. D'après les données sur la production, cette évolution est due à ce que la croissance des services internationaux a été plus rapide que celle du commerce de marchandises. Le nombre de touristes accueillis par les PMA a été multiplié par environ trois fois et demi entre 1980 et 1997, cependant qu'en volume leurs principales exportations de produits de base n'augmentaient que d'un tiers. Pour les PMA pris dans leur ensemble, toutefois, la concentration des exportations n'a quasiment pas changé entre 1985 et 1997, autrement dit les efforts de diversification n'ont pas abouti.

Dans quelques PMA, une part importante des apports de devises provient non pas des exportations mais de « rentes » ou revenus extérieurs, comme les transferts effectués par des nationaux vivant à l'étranger, les revenus de fonds de placement, les redevances pour droits de pêche et les recettes dues à la présence de bases militaires. Bien que ces rentes soient admises et considérées comme une option légitime pour les pays dont la capacité de production et d'exportation est fort limitée (en particulier les PMA très petits et très isolés), il est important que ces pays cherchent à s'assurer des sources de devises plus sûres, fondées sur des activités productives.

Si les PMA ont du mal à améliorer leurs exportations, c'est d'abord parce que la productivité est médiocre. Cela est évident dans l'agriculture, qui est une source importante de devises pour la plupart des PMA et qui emploie la majeure partie de la population active. D'une façon générale, les années 90 ont été caractérisées par une stagnation de la productivité dans ce secteur. Les données sur le rendement pour les principaux produits agricoles des PMA montrent qu'entre 1990 et 1997 elle a marqué le pas pour la canne à sucre, le café et le tabac. Pour le coton et le cacao, la productivité a commencé à plafonner à la fin des années 80 et ne s'est guère améliorée dans les années 90. Pour le thé, elle est restée stationnaire pendant la première moitié des années 90 et n'a commencé à augmenter qu'en 1996.

Abstraction faite des fluctuations liées aux prix, la stagnation ou la baisse de la productivité agricole est due essentiellement à ce que les techniques rurales ne se sont pas améliorées, faute d'investissement dans les services d'appui — commercialisation des intrants et extrants, crédit agricole, recherche, gestion de l'environnement, services de vulgarisation, etc. Dans les PMA pour lesquels on possède des données, la diminution de la productivité est une des principales causes de la baisse de rentabilité des cultures d'exportation. Les agriculteurs ont

réagi en réorientant leurs ressources vers des cultures vivrières plus rentables, pour lesquelles la demande intérieure va croissant en raison de l'urbanisation rapide. S'il est logique pour les agriculteurs d'abandonner des cultures d'exportation peu profitables pour se consacrer à la production d'aliments de base plus rémunérateurs, dans les PMA qui ne sont pas importateurs nets de denrées alimentaires, cela risque d'avoir des conséquences fâcheuses quand d'autres activités ne procurent pas des recettes en devises suffisantes pour soutenir l'importation de biens et services essentiels au fonctionnement de l'économie. On ne saurait trop insister sur le fait qu'une transformation durable et viable de l'agriculture des PMA passe par une amélioration de la productivité globale des facteurs.

On ne dispose pas de renseignements sur l'évolution de la productivité dans le secteur du pétrole et celui des minéraux, qui jouent un rôle important dans les exportations de 25 PMA. À défaut, toutefois, les tendances de la production permettent de se faire une assez bonne idée de la situation. À l'exception de l'or, dont la production annuelle a été multipliée par environ 15 entre 1986 et 1997, les principaux minéraux des PMA — en particulier le diamant, le fer et le cuivre — ont été produits en moindre quantité pendant la période considérée. C'est pour le cuivre que la contraction a été la plus forte, la production de 1997 ne représentant plus que 40 % environ de celle de 1986. Cette diminution de la production de minéraux dans les années 90 tient à l'insuffisance de l'investissement dans les industries extractives, imputable sans doute aux choix des pays producteurs, à des problèmes de sécurité et de stabilité politique ainsi qu'à la baisse des prix de ces produits.

À la différence du secteur des minéraux, le secteur pétrolier semble avoir reçu d'importants investissements. La plupart ont cependant été consacrés à la production de pétrole brut. Dans les activités de raffinage, en aval, il y a d'importants goulets d'étranglement. La production de brut et de produits connexes dans les PMA a augmenté progressivement pendant toute la période 1986-1997. En 1997, ces pays produisaient presque quatre fois plus de pétrole brut qu'en 1986. Il faut cependant bien voir qu'environ 95 % de la production était le fait de deux d'entre eux seulement : l'Angola et le Yémen.

Pour diversifier leurs exportations, les PMA devraient investir dans l'amélioration de la productivité d'activités tant traditionnelles que nouvelles, en visant à la fois les marchés mondiaux et des « créneaux » très spécialisés. Pour ce qui est des marchés mondiaux, ils doivent exploiter et renforcer leurs avantages comparatifs. En ce qui concerne les créneaux spécialisés, ces débouchés sont particulièrement utiles aux pays petits et vulnérables dont la survie dépend de la commercialisation de biens ou services relativement rares, mais d'autres PMA peuvent aussi en profiter. Outre qu'ils offrent des possibilités immédiates, ces créneaux peuvent servir de voie d'accès à des marchés plus vastes, en permettant aux producteurs et exportateurs des PMA d'acquérir des compétences en matière de production et de commercialisation, entre autres, qu'ils pourront ensuite exploiter sur une plus grande échelle.



## **Comment améliorer les capacités de production et la compétitivité des pays les moins avancés**

Les obstacles à la production tiennent à des défauts structurels comme la faiblesse de la capacité de gestion, du développement institutionnel, de la technologie et des moyens techniques, sans parler des carences des systèmes de transport et de communication ainsi que des services douaniers, qui nuisent à l'efficacité commerciale. Outre les prix, ces facteurs sont pour beaucoup dans le manque de compétitivité d'une bonne partie du commerce intérieur et extérieur des PMA. Les programmes d'ajustement structurel exécutés depuis le début des années 80 par plusieurs PMA ont permis de s'attaquer avec plus ou moins de succès au problème des prix, mais n'ont guère contribué à résoudre les problèmes structurels.

Pour mesurer les difficultés auxquelles les PMA sont confrontés, il faut tenir compte du fait que certains moyens d'action, comme la protection d'industries naissantes et les avantages fiscaux employés par les nouveaux pays industriels de l'Asie du Sud-Est, sont contraires aux disciplines de l'OMC ou ne peuvent être utilisés que dans des circonstances bien particulières. Dans le rapport de 1999 sur les pays les moins avancés, le secrétariat de la CNUCED étudie les moyens d'accroître les capacités de production et la compétitivité des PMA d'un point de vue tant sectoriel qu'intersectoriel. Il considère que, d'une façon générale, le développement des PMA passe par une réorientation des mesures d'incitation en faveur des activités marchandes, afin de produire plus efficacement pour le marché intérieur et pour l'exportation à l'heure où la concurrence va en s'intensifiant dans le monde.

Il faut donc concevoir la politique macroéconomique dans une perspective à long terme, le but étant de parvenir à la stabilité, d'orienter davantage l'économie vers l'extérieur et de stimuler la diversification des exportations. Un ensemble de mesures macroéconomiques complémentaires est nécessaire pour créer des conditions propices à la mise en valeur des ressources humaines, à l'amélioration des moyens technologiques ainsi qu'au renforcement du cadre institutionnel et de l'infrastructure matérielle en vue d'étayer l'augmentation des capacités de production et de la compétitivité. L'action en faveur de l'efficacité commerciale doit être conçue et menée de concert par les principaux intéressés, à savoir l'État, les fournisseurs de services et les négociants. Il faut prendre des mesures cohérentes pour encourager la croissance des micro et petites entreprises afin que se constitue la masse critique d'entreprises nationales de taille moyenne, lesquelles sont encore rares.

Les PMA doivent aussi prendre des mesures sectorielles pour que les avantages comparatifs statiques et dynamiques des diverses branches se traduisent par une diversification des exportations ainsi que par une augmentation de la production et de l'exportation de biens et services à valeur ajoutée.

### **Agriculture et pêche**

Les recommandations concernant la politique agricole reposent sur deux arguments. Premièrement, malgré la lenteur de la croissance de la demande mondiale et la baisse tendancielle des prix réels dans le secteur des produits de base, les PMA pourraient accroître les recettes en devises qu'ils tirent de ces produits grâce à une amélioration de la productivité et de la compétitivité dans l'agriculture. Deuxièmement, les PMA doivent redoubler d'efforts pour diversifier leurs exportations de façon à accroître et à stabiliser leurs revenus commerciaux. Ils pourraient exploiter la forte demande mondiale pour des biens très spécialisés comme le poisson et les produits de la pêche, certains fruits et légumes frais ou transformés, les épices et d'autres produits horticoles.

Pour atteindre ces objectifs, les PMA doivent suivre une stratégie agricole pluridirectionnelle qui leur permette de diversifier leur production en fonction des débouchés du moment et des coûts comparatifs à long terme. Il convient notamment d'utiliser des techniques d'irrigation appropriées pour compléter l'agriculture pluviale, d'intensifier la recherche sur les sols et les ressources en eau, de réformer les institutions et les marchés pour les intrants et extrants agricoles et de surmonter les obstacles infrastructurels en vue d'une production agricole efficace. Pour accroître leur compétitivité dans l'agriculture, les PMA devront offrir des formes de crédit novatrices aux agriculteurs, en particulier aux petits exploitants, améliorer les installations et services ruraux et remédier à la discrimination dont sont victimes les femmes pour l'accès à la terre, aux ressources financières, aux intrants agricoles et aux services de vulgarisation.

Dans le cas de la sylviculture et de la pêche, les PMA doivent mettre en place des mécanismes pour surveiller le niveau des ressources afin d'empêcher leur surexploitation et la dégradation de l'environnement. Il serait bon de faire des études qui facilitent la prise de décisions en matière de protection de l'environnement.

Dans de nombreuses branches, en particulier l'horticulture et la pêche, les partenaires de développement pourraient fournir aux PMA un appui technique utile pour les aider à satisfaire aux prescriptions sanitaires et phytosanitaires des marchés d'exportation, à condition que les pays développés appliquent ces règles de façon transparente et cohérente.

### **Secteur minier**

Dans les PMA, la politique d'exploitation minière doit être conduite à deux niveaux différents mais néanmoins liés : celui des opérations de grande envergure, à forte intensité de capital, le plus souvent propriété de l'État ou de sociétés étrangères ; celui des activités minières à petite échelle, de caractère artisanal, qui se sont maintenues dans plusieurs PMA ayant un potentiel dans le secteur minier.

Dans le premier cas, les gouvernements doivent donner des directives claires, étayées par les dispositions législatives et les services nécessaires, afin de stimuler l'intérêt du secteur privé pour l'exploitation minière. Entre autres choses, il faut développer la capacité de l'État de

s'acquitter de fonctions de réglementation et d'encouragement, établir des cartes géologiques, tenir à jour des bases de données sur les ressources minérales et, enfin, fournir l'infrastructure matérielle voulue pour faciliter le développement du secteur minier. Dans le cadre des efforts déployés pour renforcer, de façon générale, les capacités technologiques, les gouvernements pourraient faciliter l'accès à des techniques simples et modernes, écologiques, mettre en place des laboratoires spécialisés et promouvoir la création et le développement d'associations professionnelles dans le secteur minier.

Dans le second cas, c'est-à-dire pour le sous-secteur minier des opérations artisanales à petite échelle, la politique devrait viser à renforcer la capacité de production et la compétitivité, ainsi qu'à protéger les moyens d'existence des vastes pans de population qui sont tributaires de cette branche. Il faudrait pour cela établir une procédure plus transparente pour l'octroi de licences aux petits exploitants et aux petits négociants, tout en faisant strictement respecter un nouveau code de conduite pour l'extraction et l'exploitation minières afin d'éliminer les pratiques frauduleuses et de limiter la dégradation de l'environnement.

Les donateurs apporteraient aux gouvernements des PMA un concours précieux s'ils les aidaient à concevoir et à mettre en oeuvre de nouveaux programmes visant, notamment, à introduire dans le secteur minier des techniques et des compétences nouvelles, ainsi que des méthodes modernes de gestion. Un soutien serait également nécessaire pour aider les pouvoirs publics à indemniser comme il convient et à réinstaller les communautés dont les modes de subsistance traditionnels seraient bouleversés par des activités minières.

### **Secteur manufacturier**

Les mesures recommandées pour développer l'activité manufacturière dans les PMA sont fondées sur le principe que l'évolution structurelle de leur économie exige un développement simultané de l'agriculture et de l'industrie, ainsi que l'intégration du secteur non structuré qui, dans ces pays, est important par rapport au secteur structuré et fait vivre une proportion importante de la population.

L'activité manufacturière, de façon générale, gagnerait à ce que les pouvoirs publics prennent des mesures pour créer un environnement macroéconomique dans lequel la concurrence s'exerce plus librement. Toute protection des industries naissantes doit être compatible avec les Sections B et C de l'Article XVIII de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) de 1994, et devrait être réservée aux secteurs en plein essor qui se développent parce qu'ils ont un avantage comparatif dynamique. Cette protection serait beaucoup plus utile si elle s'accompagnait de l'obligation, pour chacune des entreprises qui en bénéficieraient, d'exporter une part croissante de sa production.

Des politiques aidant les petites et moyennes entreprises des PMA à se transformer en entreprises compétitives du secteur structuré renforceraient l'industrie manufacturière de ces pays. L'enseignement majeur à tirer des études de cas est que l'appui aux PME devrait reposer

sur des principes d'organisation précis, et que l'intervention publique devrait présenter les caractères suivants :

- Être « ciblée », stratégique et fondée sur les besoins sectoriels de groupes de PME ;
- Être acheminée par l'intermédiaire de représentants locaux du secteur privé et d'organismes d'entraide (parties prenantes) comme les associations professionnelles ;
- Être souple, guidée par la demande et axée sur les besoins des utilisateurs, et non imposée d'en haut et guidée par l'offre ;
- Être décentralisée au niveau communautaire et régional.

De plus, des services comme le financement, la formation et l'aide à l'innovation devraient être intégrés plutôt que fournis séparément.

L'objectif de l'intervention devrait être de renforcer les liens horizontaux et verticaux entre les entreprises, de promouvoir l'efficacité collective, d'accélérer la diffusion du savoir, de répondre au marché et de réduire les coûts de transaction. La productivité résulte d'un effet de réseau, c'est-à-dire de la conjonction de plusieurs éléments : meilleur accès à une information spécialisée, interaction fournisseurs-producteurs plus poussée, accès à des biens publics de haute qualité et innovation induite par la rivalité au sein de chaque groupe d'entreprises. Les avis convergent de plus en plus sur la nécessité de soutenir les entreprises. On a besoin pour cela d'institutions de niveau intermédiaire chargées de venir en aide aux PME. Comme ces institutions laissent à désirer dans les PMA, la plupart de ces pays devront commencer par l'essentiel : mettre en place des organismes de formation commerciale et administrative, d'information technique, de normalisation et de contrôle de la qualité. Ils devraient aussi créer des organismes chargés d'encourager l'innovation parmi les entreprises, de promouvoir la recherche, de fournir des services d'information aux exportateurs et de faciliter le crédit (pour l'investissement, la constitution de fonds de roulement et l'exportation).

### **Tourisme**

Les PMA doivent avant tout s'attacher à promouvoir un développement durable du tourisme — c'est-à-dire à limiter ses effets négatifs sur les communautés d'accueil et l'environnement, et à établir des liens entre ce secteur et d'autres branches de l'économie — tout en donnant satisfaction aux touristes et en tirant des revenus de cette activité.

Les PMA qui souhaitent développer ce secteur devraient élaborer des plans d'action et créer des institutions — ou adapter celles qui existent déjà — pour guider et superviser la mise en valeur des ressources humaines, l'établissement de l'infrastructure, l'application de stratégies,

lois et règlements visant à promouvoir le tourisme, ainsi que la participation du secteur privé. Ces plans devraient être fondés sur une conception intégrée du tourisme, du développement économique et de la protection de l'environnement, et assurer la participation et l'inclusion de groupes précédemment exclus.

Les programmes destinés à remédier à l'insuffisance de la main-d'oeuvre qualifiée dans le secteur du tourisme doivent être liés aux stratégies de mise en valeur des ressources humaines pour l'ensemble de l'économie, mais viser surtout à assurer des services de haute qualité, indispensables à la compétitivité du tourisme dans les PMA. L'État, en association avec le secteur privé, doit moderniser l'infrastructure touristique —hôtels, sites touristiques, routes d'accès, etc. Ce secteur pourrait aussi bénéficier de nouvelles stratégies promotionnelles visant à « reconditionner » les produits touristiques de façon à les rendre plus intéressants ainsi qu'à trouver un juste milieu entre le tourisme de masse, de faible valeur, et le tourisme haut de gamme, de faible volume.

### **Autres possibilités inexploitées**

La musique, les arts, l'artisanat et les services informatiques, entre autres, constituent des possibilités inexploitées. Pour que le secteur de la musique puisse rapporter des devises, les PMA doivent développer l'enseignement et la formation et se doter de la législation ainsi que des moyens d'application nécessaires, en particulier pour faire respecter les droits d'auteur. Il faut en outre trouver les financements requis pour concevoir et commercialiser des produits novateurs, ainsi que pour investir dans de nouvelles techniques qui permettent d'obtenir des produits finals capables de soutenir la vive concurrence régnant sur les marchés d'exportation.

L'exploitation de l'informatique pour l'exportation de services, à commencer par les services laboratoires de saisie de données, devrait être étroitement coordonnée avec les mesures prises pour développer les capacités technologiques internes des PMA. En effet, si l'on veut que les exportations de services des PMA soient mondialement compétitives, la création d'un secteur concurrentiel d'exportation de services d'information doit s'accompagner, dans ces pays, d'une croissance rapide des applications internes de l'informatique et de l'acquisition des compétences et moyens locaux nécessaires, avec la mise en place d'une infrastructure moderne de télécommunication.

Toutes les stratégies sectorielles esquissées ci-dessus doivent aller de pair avec des mesures globales et intégrées visant à développer l'infrastructure matérielle et sociale. Or, les PMA sont loin d'avoir les ressources nécessaires à cette fin, aussi la communauté internationale doit-elle s'employer résolument à mobiliser un appui venant étayer les efforts qu'ils déploient pour le développement de leurs capacités de production.

## **MESURES INTERNATIONALES D'APPUI POUR RENFORCER LES CAPACITÉS DE PRODUCTION ET LA COMPÉTITIVITÉ DANS LES PMA**

Il est hors de doute que les PMA ne peuvent, à eux seuls, venir à bout des faiblesses structurelles qui minent leurs capacités de production et leur compétitivité. Cela a conduit la communauté internationale des donateurs à prendre plusieurs initiatives en leur faveur, comme l'adoption de l'objectif de 0,15 % pour l'aide (en 1981) et du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce (à la Réunion de haut niveau sur des mesures intégrées en faveur du développement du commerce des PMA, organisée par l'OMC en 1997). Comme on l'a déjà indiqué, plusieurs facteurs, parmi lesquels la diminution des flux d'APD observée depuis le début des années 90 et le surendettement apparemment insoluble de nombreux PMA, ont empêché ces initiatives de porter leurs fruits. De leur côté les PMA se sont efforcés sans grand succès d'exporter les quelques produits pour lesquels ils jouissent d'un certain avantage comparatif, malgré l'existence de plusieurs régimes de préférences commerciales.

Les mesures internationales d'appui aux PMA devraient donc être déployées sur un triple front. Premièrement, il faut concevoir des mécanismes réalistes et efficaces pour élargir l'accès des PMA aux marchés, en particulier dans les secteurs où ils disposent déjà de capacités installées. Deuxièmement, il importe de réduire les ponctions dans les ressources que représentent en particulier le service de la dette, la fuite des capitaux et des dépenses excessives pour l'achat de matériel militaire. Troisièmement, des mesures sont nécessaires pour aider les PMA à renforcer la capacité de production de leur économie. Dans ces conditions, l'action internationale en faveur des PMA devrait comprendre deux trains de mesures distincts mais complémentaires, axés l'un sur les « besoins prioritaires » et l'autre sur l'« assistance financière et technique à long terme ».

Pour répondre aux besoins prioritaires immédiats ou à court terme, il faudrait s'attacher à améliorer nettement l'accès des PMA aux marchés, à résoudre le problème de l'endettement, à augmenter les apports de ressources, à améliorer les compétences, à soutenir les services commerciaux et à faire face aux catastrophes naturelles. Dans le Rapport, deux mesures principales sont proposées afin d'améliorer l'accès aux marchés. Premièrement, les pays développés devraient fournir aux PMA une assistance technique pour apprendre aux fonctionnaires et aux exportateurs de ces pays à utiliser correctement les schémas de préférences du SGP : en effet, d'après une étude récente de la CNUCED, entre 1994 et 1997 le taux d'utilisation de ces schémas a été généralement faible (moins de 50 % pour le schéma de l'Union européenne, qui est le principal marché d'exportation des PMA. La simplification des schémas encouragerait aussi beaucoup les exportateurs des PMA à les utiliser. Deuxièmement, les pays développés devraient ouvrir plus largement leurs marchés aux produits exportés par les PMA, notamment en supprimant tous les droits de douane frappant ces exportations — ce qui serait d'autant plus profitable que les produits pour lesquels les PMA bénéficient d'un avantage

comparatif (en particulier, les produits laborivores) ou qui leur offrent des possibilités de diversification (cuir, chaussures, huiles végétales) sont visés par la progressivité des droits et par les crêtes tarifaires. À tout le moins, il faudrait que ces deux questions — crêtes tarifaires et progressivité des droits — soient examinées d'urgence à la troisième Conférence ministérielle de l'OMC, qui doit se tenir bientôt à Seattle.

S'il faut se féliciter des améliorations apportées récemment à l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), le surendettement des PMA devrait aussi être inclus parmi les questions prioritaires, afin qu'un allègement soit immédiatement accordé à tous ceux qui sont menacés d'asphyxie. Il faut mettre un terme à la baisse de l'APD destinée aux PMA, et consacrer des ressources supplémentaires au perfectionnement des compétences, au soutien des services sociaux dans le cadre de la mise en valeur des ressources humaines et à la promotion de l'efficacité commerciale.

Les PMA sujets aux catastrophes naturelles ont besoin d'une assistance internationale pour y faire face. Des services spécialisés et une formation dans le domaine de la préparation, des secours ou de la remise en état (accompagnés d'une aide financière), et la prise en considération des risques dans l'élaboration de la stratégie économique générale afin d'atténuer les incidences économiques des catastrophes, contribueraient à limiter les méfaits de celles-ci.

Une assistance financière et technique à long terme sera nécessaire pour financer les gros investissements dans l'infrastructure matérielle et sociale qui sont indispensables pour attirer les investisseurs privés. Un financement est nécessaire pour relier par la route les centres de production aux marchés intérieurs ou extérieurs, pour améliorer les installations portuaires, les services douaniers et les moyens de manutention, pour moderniser les télécommunications et renforcer ainsi l'efficacité commerciale, et pour garantir l'approvisionnement des industries en énergie électrique et en eau. Parmi les moyens qui pourraient être mis en oeuvre par les pays développés et par les pays en développement pour promouvoir l'investissement dans les PMA, on peut citer la conclusion d'accords de protection des investissements, l'octroi d'avantages fiscaux consentis aux sociétés opérant dans les PMA et la création de fonds de capital-risque pour des projets dans les PMA.

Les donateurs pourraient grandement favoriser le développement des entreprises et le renforcement de leur compétitivité en facilitant l'accès — des PME, en particulier — aux technologies nouvelles, en améliorant les capacités techniques et en dispensant une formation pour améliorer les compétences locales en matière de gestion.

Une assistance technique visant à améliorer le fonctionnement des groupements commerciaux régionaux dont les PMA sont membres aiderait ces pays à devenir plus compétitifs. En créant des marchés plus vastes, les accords régionaux peuvent attirer l'investissement, encourager la mise en commun de ressources pour la recherche sur les questions commerciales particulières à la région et, surtout, amener les exportateurs des PMA à se familiariser avec les normes très strictes des marchés mondiaux.

Il est également indispensable d'aider les PMA à renforcer leur capacité de négociation pour leur permettre de participer efficacement aux futures négociations commerciales, de comprendre et suivre de près le cours des choses à l'OMC et de défendre leurs intérêts commerciaux, individuellement et collectivement.

Ces mesures internationales d'appui doivent être conçues et mises en oeuvre parallèlement aux mesures prises par chaque PMA pour remédier aux faiblesses de l'offre. Cette complémentarité non seulement évitera le gaspillage de ressources précieuses, mais aussi renforcera considérablement l'efficacité des programmes nationaux.

La préparation de trois grandes réunions internationales — la troisième Conférence ministérielle de l'OMC, la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et, tout particulièrement, la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés — donne aux PMA et à leurs partenaires en développement une occasion exceptionnelle d'élaborer une nouvelle stratégie de coopération au profit de ces pays. Cette stratégie devrait être étayée par une volonté de trouver des moyens novateurs d'accroître l'APD et les flux de capitaux privés afin de soutenir les efforts déployés par les PMA eux-mêmes pour renforcer leurs capacités de production et leur compétitivité, dans une conjoncture mondiale en pleine évolution. C'est seulement dans ces conditions que la mondialisation pourra devenir, pour paraphraser Shakespeare, cette marée qui, saisie au moment du flux, conduit à la fortune.

Le Secrétaire général de la CNUCED  
Rubens Ricupero



---

---

# Première partie

## LES PAYS LES MOINS AVANCÉS DANS LES ANNÉES 90

### Chapitre 1

#### Évolution économique récente et perspectives d'avenir

## Introduction

Au niveau mondial, le taux réel de croissance est tombé de 4,2 % en 1997 à 2,5 % en 1998 (FMI, 1999), ce qui a eu des conséquences fâcheuses pour l'économie des pays les moins avancés (PMA). Ce ralentissement s'inscrit pour une large part dans la chute de la production mondiale imputable à la crise financière asiatique, à ses effets de contagion et à la crise économique qui l'a accompagnée, non seulement en Asie, mais aussi en Amérique latine. En 1998, les cours des produits de base hors pétrole qui présentent de l'intérêt pour les PMA, à l'exception du thé, ont poursuivi leur mouvement de baisse et ceux du pétrole ont chuté d'un tiers. Le commerce mondial a fait encore moins bien que la production : en 1998, le taux de croissance des échanges mondiaux a été divisé par trois (3,6 %) par rapport à 1997 (9,9 %), revenant ainsi au niveau de 1985.

Avec un taux de 2,5 %, la croissance mondiale semble avoir touché le fond en 1998, mais il est difficile de se prononcer sur les perspectives économiques mondiales pour les deux années à venir (FMI, 1999 : 1), ceci en dépit du début de reprise économique en Asie, de la promptitude mise par le Brésil à contrer l'impact de la crise sur ses marchés financiers ainsi que du coup de fouet fiscal et des mesures de restructuration financière annoncées en 1998 par le Japon pour tenter de faire repartir son économie.

On prévoit, pour 1999, un tableau de croissance très différencié. Certains pays d'Asie de l'Est touchés par la crise connaîtront probablement des taux de croissance positifs alors qu'en Chine et en Asie du Sud, ces taux risquent de baisser légèrement par rapport à leur forte croissance de 1998. Par ailleurs, il y aura probablement une chute de production dans les pays exportateurs de pétrole et, d'une manière générale, en Amérique latine, en Europe et en Asie centrale (Banque mondiale, 1999).

L'évolution future de l'économie mondiale dépend toutefois de ce que sera la politique macroéconomique des pays développés à économie de marché (PDEM), notamment celle des États-Unis, et aussi de ce qu'elle sera en Chine. Il est encore trop tôt pour prévoir l'impact du relèvement récent des taux d'intérêt annoncé par la Réserve fédérale en vue de désamorcer l'inflation. Que, par suite d'un changement de politique, la Chine en vienne à dévaluer sa monnaie pour stimuler ses exportations, et il est presque certain que cela entraînerait toute une série de dévaluations en Asie, ce qui aurait de graves conséquences pour le reste du monde.

### A. Pays développés à économie de marché

Les pays développés à économie de marché (PDEM) sont importants pour les PMA, non seulement pour des raisons de stabilité économique mondiale, mais en tant que marchés pour leurs produits et parce qu'ils constituent, pour leur développement, des sources privées et publiques de financement. La croissance réelle du PIB y a légèrement baissé pour revenir à 2,4 % en 1998 et on prévoit qu'il en ira plus ou moins de même, avec un taux de 2,0 %, en 1999 (FMI, 1999). L'inflation a pu être aisément contenue dans la plupart de ces pays en raison de la forte chute des cours du

pétrole et de la baisse des autres produits. Dans la zone euro, elle est tombée de 1,6 % en 1997 à 1,2 % en 1998 et, dans l'ensemble des PDEM, de 2,0 % à 1,3 %. Elle pourrait encore descendre à 1,0 % dans la zone euro et à 1,4 % dans l'ensemble des PDEM (FMI, 1999).

L'existence d'une forte demande intérieure a contribué à compenser la faiblesse de la demande d'exportation de la région Asie durant la plus grande partie de l'année 1998 en Europe, dont les grands pays ont connu une croissance économique relativement forte, avec, cependant, un ralentissement en fin d'année. La reprise de la croissance en 1999 et au-delà, surtout dans les grands pays de l'Union européenne, aurait un impact positif sur la croissance économique des PMA, qui exportent surtout vers l'Europe. L'actuel durcissement des politiques monétaires au sein de l'Union monétaire européenne (UME) en vue de ramener les déficits budgétaires à 1,5 % en 2000 et à 1 % en 2002 (CNUCED, 1999a) pourrait être préjudiciable aux apports d'aide publique au développement (APD) des PMA si cette aide ne reçoit pas un degré de priorité plus élevé dans les pays donateurs.

Défiant toutes les prévisions, l'économie des États-Unis a enregistré une forte croissance en 1998 avec un taux réel évalué à 4 % pour l'année. La progression de la demande intérieure a pu compenser les effets de la contraction de la demande d'exportation imputable à la crise asiatique et à la force du dollar. La faiblesse des taux d'intérêt et la forte augmentation des revenus réels ont stimulé la croissance dans les secteurs du bâtiment et des services. Un dollar fort, cependant, ne pouvait qu'attirer de plus en plus le capital vers les États-Unis, ce qui pourrait bien avoir été pour quelque chose dans la diminution des entrées de capitaux dans les pays en développement (et les PMA) ; cela voulait dire aussi des coûts de service de la dette plus élevés pour ce même groupe de pays.

Le Gouvernement japonais a annoncé qu'il prenait tout une série de mesures, notamment de nature fiscale et monétaire, en vue de restructurer un secteur financier atteint d'atonie. Cela a commencé, en avril 1998, par un train de mesures d'incitation d'un coût évalué à 16 billions de yens. Puis est venu, vers novembre de la même année, un second train de mesures portant réduction de l'impôt sur les sociétés et sur le revenu et la mise en route de travaux publics pour un coût de 24 billions de yens —soit l'équivalent de 5 % du PIB. Mais, essentiellement en raison de la forte réduction de la demande d'exportations en Asie, de la faiblesse de la demande intérieure et d'un manque général de confiance des milieux d'affaires, l'économie japonaise n'a pas réagi aux remèdes qui lui étaient appliqués, de sorte que le ralentissement économique s'est poursuivi tout au long de l'année 1998, avec une chute du PIB de près de 3,0 %. Cependant, cette politique a commencé à porter des fruits en 1999. Le PIB réel a augmenté de 2,0 % au cours du premier trimestre, mettant ainsi fin à cinq trimestres de baisse consécutive, ce qui donne à penser que l'économie japonaise aurait peut-être enfin commencé à sortir du marasme. Mais la situation économique actuelle du pays s'inscrit dans un contexte de faiblesse et d'incertitude, compte tenu, en particulier, de la fragilité de la confiance des ménages, qui voient leur revenu chuter, le marché de l'emploi gagné par la précarité et de nombreuses entreprises ployer sous le poids d'un endettement énorme ainsi que d'excédents de capacité de production (FMI, 1999 : 15). Le redressement de l'économie japonaise, source majeure d'investissement pour les nouvelles économies industrielles d'Asie (NEI), profiterait indirectement aux PMA d'Asie du Sud-Est, qui en sont fortement tributaires.

Dans la région Asie-Pacifique également, l'économie des PMA insulaires du Pacifique est étroitement liée à celle de l'Australie et, dans une moindre mesure, à celle de la Nouvelle-Zélande, particulièrement en matière d'alignement monétaire, d'aide et de marchés d'exportation, notamment le tourisme. En un temps où l'Asie était secouée par une crise financière, l'économie australienne affichait en 1998 un impressionnant taux de croissance de 4,5 %, contre 2,8 % en 1997 et 3,7 % en 1996. Grâce à la faiblesse des taux d'intérêt et à un fléchissement du taux de change, l'Australie a pu maintenir le rythme de ses exportations et s'implanter sur de nouveaux marchés à l'étranger. La Nouvelle-Zélande, par contre, a vu son taux de croissance baisser de 0,2 % en 1998, après avoir été de 3,2 % en 1997. Cela tient à de multiples facteurs, et notamment à la crise asiatique, à la sécheresse, à l'affaiblissement de la demande intérieure (dû à une baisse de confiance des consommateurs) et à la forte chute des cours des produits de base sur le marché international.

## **B. Économies en transition**

Le bilan économique des économies en transition est nuancé. La crise asiatique a eu un impact limité sur l'Europe de l'Est. La poursuite des réformes et la recherche d'une plus grande intégration ont été bénéfiques aux économies d'Europe centrale, qui ont enregistré une légère croissance en 1998. Par contre, les pays de la Communauté d'États indépendants (CEI) ont vu chuter leur production, conséquence de la chute des prix du pétrole et d'autres produits de base, ce qui a provoqué l'effritement de leurs recettes d'exportation et l'aggravation de leurs déficits budgétaires ainsi que de leur balance courante. La crise financière survenue en Russie à l'automne de 1998 est venue encore aggraver les choses. Il reste à évaluer ce qu'en aura été l'impact sur des PMA comme l'Égypte et l'Angola, qui ont de tout temps entretenu des liens économiques avec les pays de la CEI ainsi, d'ailleurs, que l'évolution de ces liens depuis la disparition de l'Union soviétique.

## **C. Régions en développement**

Les problèmes et perspectives économiques des PMA apparaîtront sous leur véritable jour si on les replace dans le contexte de l'évolution économique des pays en développement, dont les PMA font partie. Dans ces pays, la croissance réelle du PIB est tombée de 5,4 % en 1997 à 1,8 % en 1998, conséquence de son ralentissement dans les pays en développement d'Asie, où, de 5,8 % en 1997, elle n'était plus que de 1,6 % en 1998. Si le recul a été, dans l'ensemble, insignifiant en Afrique, sa partie subsaharienne, qui compte 33 PMA, a vu par contre sa croissance globale tomber de 3,4 % en 1997 à 2,1 % en 1998.

Le cadre macroéconomique s'est très nettement amélioré dans les pays en développement au cours des dix dernières années environ. Malgré cela, les perturbations financières et la régression économique survenues en Asie les ont durement touchés en 1997 et 1998. Les effets de la crise se sont fait sentir sous forme de contagion financière pour les plus avancés d'entre eux et, indirectement, par une baisse des cours des produits de base pour les autres. Ainsi, comme l'ont noté de précédents rapports sur les PMA, la faiblesse et l'instabilité des cours continuent à entraver

la croissance économique dans les pays en développement. Ce scénario a été encore aggravé par la baisse continue des flux d'aide, par l'existence d'un climat de troubles politiques et civils dans plusieurs de ces pays et par une forte chute des flux financiers à long terme.

L'année 1998 n'a été marquée par aucune reprise des apports d'APD aux pays en développement, et singulièrement aux PMA (voir le chapitre 2), et, pour autant qu'on puisse le prévoir, les perspectives de reprise significative de ces flux ne sont pas brillantes. Leur baisse a eu des conséquences graves pour la mise en route, pourtant bien nécessaire, de programmes de lutte contre la pauvreté et d'intégration plus grande de ces pays dans le commerce mondial.

Les cours des produits de base ont continué à chuter tout au long de l'année : exprimés en dollars, ils ont, pétrole non compris, reculé en moyenne de 16% (Banque mondiale 1999), tandis que ceux du pétrole s'effondraient d'environ un tiers (tableau 2). Si pour quelques-uns, comme le pétrole, le nickel, le zinc, le contre-plaqué et certaines catégories de bois de construction, ces cours se sont, semble-t-il, redressés au cours du premier trimestre de 1999, il est douteux que cela marque la fin de leur affaissement général (voir ci-dessous).

D'autres évolutions de l'économie mondiale peuvent également être préjudiciables aux perspectives économiques des pays en développement. En valeur nette, les flux financiers à long terme (issus pour la plupart des marchés financiers internationaux) ont diminué d'environ un cinquième, revenant de 338 milliards de dollars en 1997 à 275 milliards en 1998, et l'année 1999 s'annonce encore plus mauvaise. Le déficit global de la balance des transactions courantes des pays en développement a diminué d'environ 30 milliards de dollars en 1998 pour s'établir à 58 milliards, conséquence d'un excédent massif de plus de 80 milliards de dollars dans les pays d'Asie touchés par la crise (Banque mondiale, 1999).

Conjuguant leurs effets avec le recul des apports financiers de source extérieure, le fléchissement des termes de l'échange et la contraction des volumes exportés ont réduit de 3 à 4% en 1998 la demande globale dans les pays en développement, y provoquant une chute brutale du taux moyen de croissance. A l'inverse, le taux d'inflation a augmenté d'un point de pourcentage pour s'établir à 10,4 %.

Pour 1999, les perspectives de croissance ne paraissent pas prometteuses pour les pays en développement : les prévisions de la Banque mondiale la situent autour de 1,5 % — soit le taux moyen le plus bas depuis la récession mondiale de 1982 (Banque mondiale, 1999). Ceci peut s'expliquer essentiellement par trois facteurs. Tout d'abord, la contraction des financements extérieurs va probablement se poursuivre, avec relèvement des taux d'intérêt, ce qui obligera ces pays à poursuivre une politique de plus grande austérité qui rejaillira défavorablement sur leur capacité à importer. Ensuite, l'existence de déficits budgétaires persistants ainsi que la faiblesse du secteur des entreprises et du secteur financier dans plusieurs pays d'Asie et d'Afrique risquent de compromettre, à court terme, leurs chances de redressement économique. Enfin, les effets de contagion de la tourmente financière et économique qui a secoué l'Asie se sont fait sentir, à la fin de 1998, dans certains pays d'Amérique latine, ce qui donne à penser que, si elle a pu perdre de son intensité, la crise pourrait encore retarder la reprise économique dans les pays en développement.

## AFRIQUE<sup>1</sup>

Occulté principalement par la crise asiatique, le recul de la croissance économique s'est poursuivi sur le continent pour la deuxième année consécutive. Le taux de croissance du PIB, qui y avait été de 3,3 % en 1997 et de 4,6 % en 1996, a légèrement baissé pour s'établir aux alentours de 3,2 %. La valeur des exportations africaines de marchandises a chuté de 9,1 % en 1998, ce qui s'explique principalement par l'effondrement des cours des produits de base. Les volumes exportés ont baissé de 0,7 % alors qu'ils avaient augmenté de 4 % en 1997. La faiblesse de la demande pour les principaux produits miniers de l'Afrique a été préjudiciable à la production et à l'investissement dans ce secteur. Sur le front intérieur, les balances budgétaires se sont dégradées, avec des déficits qui se situaient en moyenne aux alentours de 2,7 du PIB en 1998, contre 1,8 % en 1997. De 3,3 % en 1997, la croissance industrielle est tombée à 2,6 % en 1998. Toutefois, pour l'ensemble du continent, le taux de l'inflation est revenu d'un peu plus de 11 % en 1997 à 8,6 % en 1998, baisse imputable, essentiellement, aux réformes en cours (African Development Bank (AfDB), 1999 : 1-30).

L'agriculture africaine s'est quelque peu remise des effets d'El Niño, apportant une modeste contribution à la croissance économique. La valeur ajoutée agricole a augmenté de 3,9 % en 1998, contre 0,9 % en 1997. La production alimentaire a augmenté de 2,5 %, alors qu'elle s'était contractée de 3,4 % l'année précédente. Il y a eu, toutefois, des pénuries alimentaires localisées dans 13 pays, dont tous sauf un étaient des PMA, soit pour cause de sécheresse, soit pour cause de conflit, soit les deux<sup>2</sup>. La production de denrées agricoles d'exportation a généralement été bonne, mais, comme on l'a déjà dit, les cours sont restés bas. Dans les services, la valeur ajoutée a augmenté de 3,5 % en 1998, avec une importante contribution du tourisme à la croissance dans 10 pays, dont deux (Mozambique et République- Unie de Tanzanie) sont des PMA.

Les espoirs placés dans l'amélioration de la capacité africaine de production ont continué à être déçus, faute de ressources externes et internes suffisantes. La faiblesse des concours financiers externes, avec notamment réduction des flux d'APD et d'investissement direct étranger, a contribué à ralentir la croissance de l'économie, en particulier dans les PMA. Les entrées nettes de ressources financières en Afrique sont tombées de 4,5 milliards de dollars en 1997 à 3 milliards en 1998, en partie parce que la crise asiatique a eu pour effet de raréfier le crédit du secteur privé et en partie parce que les bailleurs de fonds bilatéraux étaient occupés à réguler et à stabiliser leurs propres marchés financiers et à venir au secours de marchés émergents pris dans la tourmente financière mondiale. L'hémorragie de ressources due au surendettement s'est poursuivie avec un service de la dette qui absorbait un quart des recettes d'exportation du continent, situation qu'est venu aggraver encore l'affaiblissement des termes de l'échange.

Par suite de la baisse de la demande de pétrole et des cours, les dix pays d'Afrique qui en exportent ont vu leurs recettes chuter de 25 à 35 %. Les pays tributaires de leurs exportations de produits de base autres que le pétrole (comme l'or, le cuivre, les diamants, le café et le tabac) ont également essuyé des pertes de termes de l'échange, la faiblesse de la demande mondiale et le renforcement de la concurrence des pays en développement d'Asie (conséquence des dévaluations) se traduisant par une croissance timide des volumes exportés et un recul des cours des produits de base pour les PMA importateurs de pétrole. Ces évolutions ont effacé, dans une large mesure, les gains dus à la réduction des prix du pétrole. Dans ce dernier groupe, la Zambie et le Botswana,

fortement tributaires, la première du cuivre, et l'autre du diamant, ont été durement touchés. C'est seulement pour le thé que les prix ont augmenté en 1997-1998.

### ASIE

Les pays de ce groupe touchés par la crise (Indonésie, République de Corée, Malaisie, Philippines et Thaïlande) ont subi une forte contraction économique d'environ 7,3 % en 1998. La Chine, par contre, a affiché, pour la même année, un robuste taux de croissance économique de près de 8 %. Le pire est probablement passé pour la République de Corée et la Thaïlande, où la production industrielle et l'utilisation des capacités commencent à reprendre et qui ont entrepris de restructurer leur secteur financier et celui des entreprises.

Si la contraction économique s'est ralentie en Indonésie, l'inflation y est demeurée élevée avec un taux de 78 %. Le recul des cours du pétrole a réduit d'autant les gains d'exportation et les recettes de l'État, tandis qu'El Niño infligeait des ravages à la production agricole. Le secteur des entreprises est toujours en crise et les faiblesses du secteur financier persistent, en raison, principalement, du nombre trop élevé de prêts non productifs. De ce fait, la reprise y serait beaucoup plus lente qu'en République de Corée ou en Thaïlande.

L'économie de la Malaisie semble en voie de guérison, mais celle-ci pourrait être compromise par l'excédent de capacité de production du pays. En vue de remettre l'économie sur la bonne voie, le Gouvernement a pris un certain nombre de mesures — recapitalisation des sociétés financières, expansion du crédit au secteur privé, stabilisation du taux de change et allègement des restrictions aux sorties de capitaux. Ce que sera la réaction des investisseurs dépendra probablement de l'évolution politique du pays.

Les Philippines, qu'avait d'abord épargnées l'impact de la crise asiatique, paraissent en ressentir maintenant les contrecoups. Les exportations n'y ont pas souffert en 1998, mais il y a eu chute des dépenses d'investissement et ralentissement de la consommation, celle-ci étant due en partie à la réduction des envois de fonds des travailleurs émigrés.

Les exportations, l'investissement, la consommation et le PIB des deux économies de Hong Kong (Chine) et de Singapour ont légèrement souffert, mais la flexibilité du marché du travail dans l'une et l'autre a permis d'y atténuer les effets de la crise. Dans l'une et l'autre, la reprise économique dépend dans une large mesure de la poursuite de la croissance en Chine et du maintien de la reprise économique au Japon ainsi que du redressement du commerce mondial.

L'Asie du Sud a connu, avec 5,7 % en moyenne, les taux de croissance les plus forts de toutes les régions du monde, car elle a échappé à peu près totalement aux effets de la crise financière en Asie. La plus grande économie de la région, l'Inde, en a été protégée par les dimensions de son marché intérieur ainsi que par les restrictions mises aux comptes d'opérations courantes, la préservant ainsi en partie des turbulences des marchés financiers internationaux. Le Pakistan a vu son PIB croître de 5,4 % et l'inflation tomber au-dessous de 8 % en 1997-98. Chacun de ces pays a laissé sa monnaie se déprécier, ce qui a contribué à maintenir la compétitivité de leurs exportations, mais non sans porter atteinte, peut-être, à celle de certains PMA.

## HÉMISPHERE OCCIDENTAL

Les pays en développement de l'hémisphère occidental ont également souffert de la dégradation du climat extérieur : le taux de croissance n'y a été que de 2,1 % en 1998, soit moins que la moitié du taux de 5,1 % enregistré l'année précédente. Il y a eu ralentissement de la croissance des exportations, ce qui, joint au recul brutal des entrées de capitaux et à la forte baisse des cours des principaux produits de base exportés par la région (café, sucre, métaux, minéraux et pétrole) a fait chuter les recettes d'exportation. Les effets, en particulier dans le cas du pétrole, en ont été plus fortement ressentis au Venezuela, en Argentine, au Brésil et au Mexique, obligeant ces pays à prendre des mesures de resserrement monétaire et budgétaire pour parer aux sorties de capitaux et aux pressions exercées sur leur monnaie.

Par ailleurs, les exportations agricoles des pays andins ont été dévastées par El Niño et celles d'Amérique centrale et des Caraïbes par les ouragans Georges et Mitch. Les recettes d'exportation se sont effondrées en République dominicaine, en Haïti, au Honduras et au Nicaragua, pays qui ont été touchés de plein fouet par ces ouragans. Dans toute la région, la production industrielle a fortement chuté et la confiance des milieux d'affaires s'est effondrée (Banque mondiale, 1999), mais l'inflation est tombée d'un peu plus de 3 points de pourcentage pour se situer à 10 % en 1998 (FMI, 1999).

### D. Les pays les moins avancés

Si la croissance économique des PMA, qui s'était accélérée au milieu des années 90, s'est maintenue en 1998, le taux de croissance a chuté. Le taux moyen de croissance réelle aurait été de 3,8 %, perdant ainsi près d'un point de pourcentage par rapport à 1997 (Tableau 1)<sup>3</sup>. C'est la troisième année de suite que le taux moyen de croissance réelle diminue dans les PMA après avoir atteint un peu plus de 6 % en 1995. Cette baisse s'explique en grande partie par le ralentissement général de la production mondiale qui, comme on l'a vu plus haut, a ses racines dans la crise financière asiatique, crise qui a pris les proportions d'une crise économique mondiale.

La croissance de la production dans les PMA d'Asie, évaluée à 4,0 % en 1998, a été plus forte que dans ceux d'Afrique, où elle aurait été de 3,6%, en dépit du fait que ceux d'Asie du Sud-Est ont été durement touchés par la crise asiatique. Ce sont les PMA du Pacifique qui ont enregistré les plus mauvais résultats, avec une chute de production estimative de 4,6 %, résultat imputable principalement au mauvais bilan économique des Îles Salomon et de Vanuatu (Tableau 1)<sup>4</sup>.

Les PMA ont, d'une manière générale, continué à ressentir plus ou moins vivement les effets de la crise financière et économique asiatique, principalement par la chute des cours des produits de base, par le ralentissement général du taux de croissance du commerce mondial en volume ainsi que par la réduction des investissements et autres flux financiers. Elle n'a pas eu le même impact sur tous ; ceux qui en ont le plus souffert ont été ceux d'Asie du Sud-Est (par rapport à ceux d'Afrique) en raison des relations financières et commerciales étroites qu'ils entretiennent avec des pays voisins qui étaient au coeur de la crise.



Une comparaison entre régions par secteur montre que si, dans les PMA d'Afrique, l'agriculture a bénéficié d'une amélioration des conditions atmosphériques, celle d'Asie, et en particulier la production de riz, a subi de fortes pertes dues au mauvais temps.

Certains PMA se sont maintenus, non sans quelques bons résultats, sur la voie des réformes économiques, mais le recul de l'APD en a affaibli l'impact et retardé de ce fait les perspectives de reprise substantielle de leur économie.

Tableau 1 : Taux réel de croissance des PMA, 1990-1998

|                             | 1990-1995 <sup>a</sup> | 1996 | 1997 | 1998 <sup>b</sup> |
|-----------------------------|------------------------|------|------|-------------------|
| Pays les moins avancés      | 2,5                    | 5,0  | 4,5  | 3,8               |
| <i>Dont :</i>               |                        |      |      |                   |
| PMA d'Afrique <sup>c</sup>  | 0,7                    | 4,3  | 4,0  | 3,6               |
| PMA d'Asie <sup>d</sup>     | 4,9                    | 5,8  | 5,1  | 4,0               |
| PMA insulaires du Pacifique | 3,1                    | 3,4  | 0,6  | -4,6              |
| Haïti                       | -6,5                   | 2,8  | 1,1  | 3,0               |
| <b>Pour mémoire :</b>       |                        |      |      |                   |
| Monde                       | 1,9                    | 3,3  | 3,3  | 2,0               |
| Pays industriels            | 1,7                    | 2,9  | 2,9  | 2,2               |
| Économies en transition     | -8,2                   | -1,5 | 1,4  | -1,3              |
| Pays en développement       | 4,9                    | 5,8  | 5,4  | 1,8               |

Source : Calculs du Secrétariat de la CNUCED d'après des données exprimées en dollars de 1990.

- a. Moyenne annuelle.
- b. Estimations.
- c. Données non disponibles pour l'Érythrée et la Somalie.
- d. Données non disponibles pour l'Afghanistan.

Il ne fait pas de doute qu'une évolution positive de l'économie mondiale, surtout en ce qui concerne les cours des produits de base et les flux financiers, serait bénéfique aux PMA. Cela dit, la poursuite des troubles politiques et civils dans plusieurs - d'Afrique et d'Asie- va probablement retarder, sinon compromettre, leur reprise économique, car les activités de production sont perturbées par la guerre, des ressources pourtant rares sont détournées de ce qu'aurait dû être leur destination pour servir à des achats d'armes et, au lieu d'être consacrées aux besoins du développement à court et à long terme, celles qui leur sont fournies par les donateurs sont utilisées à des fins humanitaires. L'analyse que nous faisons ci-après, région par région, de l'économie des PMA fait mieux ressortir ce qu'ils ont de commun et ce en quoi ils diffèrent.

## PMA D'AFRIQUE

Les 33 PMA d'Afrique, qui représentent 45 % de la population du continent, n'entrent que pour 17 % dans son PIB. Pour tenter de restructurer leur économie, la plupart ont mis en route des réformes économiques avec plus ou moins de bonheur. D'une manière générale, l'existence de problèmes multiples et complexes est venue contrarier les efforts déployés en vue de réaliser une croissance économique tangible. En dehors des contraintes bien connues qui sont les leurs sur le plan de l'offre, les effets de la crise asiatique, le recul des flux de ressources externes et l'existence de conflits internes dans un certain nombre d'entre eux ont beaucoup ralenti une reprise qui avait démarré en 1995-1996. L'amélioration des conditions atmosphériques en 1998 et la poursuite des réformes entreprises par certains ont eu un impact positif, mais les facteurs défavorables mentionnés ci-dessus se sont révélés être un frein sérieux. L'IED aussi bien que l'APD de source bilatérale ont chuté en 1998 et les estimations provisoires donnent, en valeur nette, un transfert de ressources financières en leur faveur de 0,7 milliard de dollars pour 1998, contre 1,2 milliard en 1997.

Toutes les exportations des PMA d'Afrique ont été touchées par la baisse des cours en 1998. Ceux du pétrole ont enregistré une chute brutale d'un tiers entre 1997 et 1998, ce qui a eu les conséquences les plus graves pour les gains d'exportation de pays producteurs comme l'Angola et la Guinée équatoriale. En 1998, ceux des produits tropicaux qui entrent dans la préparation des boissons, ceux des matières premières agricoles et ceux des minéraux, minerais et métaux ont chuté, respectivement, de 17 %, 10 % et 15 % par rapport à 1997 (Tableau 2). Pour l'ensemble de ces pays, la baisse des termes de l'échange aurait été de 13 %.

Sur le plan intérieur, grâce à une série de mesures qu'un certain nombre de gouvernements ont prises en vue de réduire la demande globale, la stabilité macroéconomique a été généralement maintenue. De ce fait, le taux moyen de l'inflation est tombé de 20,2 % en 1997 à 17,6 % en 1998. Le redressement de l'agriculture, qui a entraîné une baisse des prix alimentaires, y a également contribué. Étant donné que, dans beaucoup de ces pays, l'État tire jusqu'au quart de ses recettes de la taxation du commerce extérieur, sa contraction a entraîné une aggravation générale des déficits budgétaires. Les plus touchés à cet égard ont été les exportateurs de pétrole, dont les recettes ont chuté. Il va sans dire que le bilan est nuancé, en partie parce que les PMA d'Afrique n'ont pas tous les mêmes facultés d'adaptation aux aléas de l'économie.

Le taux de croissance à deux chiffres enregistré par la Guinée équatoriale, imputable pour une large part aux investissements réalisés dans le secteur pétrolier, a été maintenu en 1998 avec toutefois un léger glissement par rapport à 1997. Au Soudan, au Bénin, au Togo et en République-Unie de Tanzanie, la croissance économique a été supérieure à celle de l'année précédente. Dans ce dernier pays, les recettes du tourisme ont augmenté de 9 %, signe d'une diversification accrue des sources de devises. L'Ouganda, qui s'est résolument maintenu sur la voie des réformes économiques, a réalisé des gains tangibles dans sa recherche d'une moindre dépendance à l'égard de ses exportations de produits primaires par une diversification de sa production : les exportations non traditionnelles, les services et les produits manufacturés entrent pour une part de plus en plus grande (actuellement estimée à 40 %) dans les recettes d'exportation.

Plusieurs PMA d'Afrique semblent courir en vain après la paix et la stabilité politique, et leur économie en souffre. Les combats se sont intensifiés en Sierra Leone, où les rebelles se sont pour un temps rendus maîtres de la capitale en décembre 1998 ; le processus de paix est dans l'impasse en Angola ; en Guinée-Bissau, les graves convulsions internes, qui ont commencé au milieu de l'année

1998, n'ont pris fin que récemment par un règlement qui demeure fragile ; le Lesotho a connu, à la fin de 1998, un soulèvement bref mais dévastateur ; l'impasse politique continue aux Comores ; et le conflit frontalier entre l'Éthiopie et l'Érythrée a repris de plus belle, au grand dam de leur économie. Au Soudan et en République démocratique du Congo (RDC), la guerre civile dure encore, entraînant, dans ce dernier cas, l'intervention de plusieurs autres pays, au risque de compromettre la stabilité et la prospérité de pays voisins. Le taux moyen de croissance dans les pays d'Afrique subsaharienne en proie à des troubles civils serait tombé de 3,8 % en 1997 à 0,9 % en 1998 (Banque mondiale, 1999).

L'Érythrée et l'Éthiopie, qui avaient l'une et l'autre connu une croissance impressionnante au cours des cinq années précédentes, ont enregistré une grave régression économique en 1998. Le taux de croissance du PIB de l'Érythrée est tombé de 7,9 % en 1997 à 3 % et celui de l'Éthiopie de 5,6 % à tout juste 0,5 %. Les allègements de dette prévus pour l'Éthiopie dans le cadre de l'Initiative relative aux pays pauvres très endettés (PPTÉ) ont été mis en veilleuse jusqu'à cessation des hostilités (voir chapitre suivant). Les Comores connaissent actuellement une croissance négative du fait, en partie, que la productivité de l'agriculture y est en baisse (voir chapitre 1, deuxième partie) et en partie parce que les tensions politiques ont fait fuir les touristes, source majeure de devises pour le pays. Au Lesotho, le taux de croissance du PIB est tombé d'une moyenne annuelle relativement élevée de 8,5 % entre 1994 et 1996 à 1,5 % en 1998.

Néanmoins, une poignée de PMA d'Afrique se sont lancés, non sans quelque succès, sur la voie de la reprise avec la cessation des troubles civils. Ce groupe comprend le Mozambique, le Rwanda et le Libéria. On évalue à 9,1 % en 1998 le taux de croissance du Mozambique, avec un déficit budgétaire qui demeure inférieur à 5 % du PIB. Le secteur du tourisme y a enregistré une croissance remarquable la même année. Quelques indicateurs sont positifs pour le Rwanda, mais ils n'ont pas encore été soigneusement évalués. À la suite de la promulgation d'une loi de privatisation en 1996, vingt entreprises publiques ont été privatisées entre 1997 et 1998. L'inflation, qui atteignait 12,3 % en 1993, était tombée à 7,4 % en 1996. Au Libéria, l'économie donne des signes de redressement après une guerre civile de sept ans, mais il est difficile de recueillir des statistiques fiables.

Les perspectives de reprise en 1999 dépendront d'un certain nombre de variables, qu'il est difficile de prédire avec un tant soit peu de certitude. Le retour de conditions atmosphériques normales est crucial pour inverser la perte de production agricole, l'agriculture du continent étant, pour une large part, une agriculture de type pluvial. La poursuite du redressement du secteur agricole est importante pour l'exportation ainsi que pour les revenus des ménages et la demande intérieure, mais il faudrait une hausse des cours des produits de base pour doper les recettes d'exportation et améliorer la balance commerciale.

Le rythme de la reprise serait différent selon les pays et certainement retardé pour ceux qui souffrent de troubles civils. Les pays de ce groupe devront remettre en selle des gouvernements capables de réhabiliter l'infrastructure et d'entreprendre un programme de redressement économique de nature à (r-) établir des rapports de crédibilité avec les investisseurs tant étrangers que nationaux. Un ancrage plus profond des réformes dans les autres, joint à une reprise de la demande mondiale et à la stabilité de la croissance économique en Europe, pourrait raccourcir considérablement la période de redressement pour ces pays.

Dans le moyen à long terme, ce redressement dépendrait de tout un ensemble de facteurs dont, à moyen terme, un redressement du commerce mondial ainsi que des cours des produits de base et la réalisation d'une diversification économique dans les pays en développement. À long terme, la reprise serait stimulée par l'aboutissement des efforts d'intégration régionale (par exemple, dans le cadre de groupements sous-régionaux tels que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC) ou l'Union économique et monétaire ouest-africaine (OEMOA), piliers probables de la future Communauté économique africaine ; par la poursuite des réformes structurelles ; par l'application des accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), surtout en cas de libéralisation accrue du commerce des produits agricoles et d'ouverture plus grande des marchés des PDEM aux exportations des pays en développement ; et par un règlement satisfaisant de la crise de la dette.

### **PMA D'ASIE<sup>5</sup>**

En raison, essentiellement, de la différence d'impact que la crise financière asiatique a eue sur les PMA d'Asie du Sud et sur ceux du Sud-Est, le bilan économique des PMA d'Asie a été inégal en 1998. Grâce à la non-convertibilité de leur monnaie et à la faiblesse relative des entrées de capitaux privés étrangers ainsi que de leur dette commerciale, les PMA d'Asie du Sud ont pu mieux résister aux effets de la crise. Sauf au Népal, le taux moyen de croissance y a dépassé 5 %. Par contre, l'IED intrarégional, dont les PMA d'Asie du Sud-Est sont tellement tributaires, a connu un ralentissement à mesure que les investisseurs de Malaisie, de Singapour et de Thaïlande décidaient de retarder ou d'annuler leurs projets, portant ainsi un coup grave à la croissance des PMA de la sous-région. Dans des pays comme la République démocratique populaire lao, le Myanmar et le Cambodge, dont la monnaie était indirectement alignée sur celle du pays voisin (Thaïlande), l'inflation a doublé en moyenne avec la dépréciation de leur monnaie, l'augmentation de la masse monétaire et la pénurie de produits de base. Au Cambodge, qui avait beaucoup pratiqué les substitutions de monnaies, les exportations ont subitement cessé d'être compétitives avec la dépréciation de la monnaie des pays voisins, réduisant ainsi l'avantage du pays pour les coûts. Dans beaucoup de PMA d'Asie, le mauvais temps est largement à blâmer pour la baisse sensible de la production agricole, en particulier de riz, notamment au Bangladesh, au Bhoutan, au Myanmar, en République démocratique populaire lao, au Cambodge et au Népal.

Le cas de la République démocratique populaire lao, où l'IED représente pratiquement la seule source d'investissement de capitaux privés, illustre l'impact sous-régional de la crise. Entre 1996 et 1997, la valeur des investissements étrangers y a chuté de 91 %, tombant de 1.292,6 millions de dollars à 113,8 millions, pour tomber encore plus bas en 1998, avec 43 millions. Les secteurs les plus touchés ont été ceux du bois de construction et de l'hydroélectricité. Est venue s'y ajouter, conséquence de la sécheresse, une perte de croissance de l'agriculture, qui entre pour plus de la moitié dans l'activité économique du pays. De ce fait, on évalue à 4 % le taux de croissance pour 1998, contre 6,5 % en 1997. La monnaie lao s'est très fortement dépréciée et le taux d'inflation est monté en flèche au point d'atteindre 142 % en 1998 (PNUD 1999).

On évalue à 5,7 % en 1998, contre 5,9 % en 1997, la croissance au Bangladesh. L'agriculture a reculé, mais la croissance industrielle a été forte par rapport à l'année précédente. Celle des exportations, qui se situait à 16,8 % en 1998, a été une des plus fortes d'Asie et est imputable presque entièrement à l'industrie du vêtement et du tricot. Le fort taux d'épargne intérieure de 1997 (le double de celui de 1990) s'est maintenu en 1998 mais, par suite du fléchissement des décaissements d'aide étrangère, le ratio de l'investissement au PIB a perdu un point par rapport à 1997. Les inondations dévastatrices de juillet-octobre 1998 ont touché 51 des 64 districts du pays, infligeant de graves dommages à l'industrie, à l'agriculture et aux infrastructures. Le plein impact en sera ressenti en 1999, avec un taux de croissance économique qui devrait descendre à 3,6 %.

Seul PMA d'Asie du Sud à avoir eu une croissance inférieure à 5 % en 1998, le Népal a vu ce taux tomber de 4 % en 1997 à 1,9 % en 1998. Cette maigre performance s'explique par les mauvais résultats de l'agriculture dus au mauvais temps et par une contraction de la production dans le secteur du tapis et de l'habillement, contraction due à la faiblesse de la demande sur les marchés d'exportation. Avec un recul progressif de sa croissance, le Népal est devenu plus tributaire de l'aide étrangère, mais les décaissements n'ont cessé de baisser.

Le Myanmar a connu une baisse de croissance pendant deux années de suite, avec un taux qui est tombé de 6,4 % en 1996 à 4,6 % en 1997 et qui serait descendu à 1,1 % en 1998. Cette tendance est largement imputable aux diverses contraintes qui pèsent sur l'agriculture, aux restrictions mises aux importations, aux fréquentes pannes de courant et à une baisse de l'IED due en partie à la crise et en partie à l'instabilité politique du pays. Comme plus de 50 % de l'IED que reçoit le Myanmar provient d'autres nations d'Asie, on ne saurait trop souligner la gravité des effets que la crise économique asiatique y a eus sur l'investissement. Les tensions politiques sont également en train de compromettre la croissance économique au Cambodge, où elles ont porté un coup au tourisme et où elles se sont conjuguées avec le mauvais temps et la régression économique de la région pour faire tomber le taux de croissance à zéro.

La croissance économique a généralement été impressionnante aux Maldives durant les années 90, principalement parce que le pays est passé à des activités secondaires et tertiaires. Le tourisme y représente un important secteur dynamique auquel le pays devait, en 1996, 11 % de l'emploi, un tiers de ses recettes et 70 % de ses gains en devises. Tirée par le tourisme et la pêche, la forte croissance économique s'est maintenue en 1998. La forte progression du tourisme a également stimulé l'activité économique dans le bâtiment, la distribution et le transport. L'avenir à long terme du tourisme et de la pêche, piliers de l'économie, dépendra de la protection des récifs de corail et de l'exploitation rationnelle des ressources de la mer.

Dans le court terme, le redressement économique des PMA d'Asie dépendra de l'amélioration des conditions atmosphériques pour l'agriculture, d'une remontée des cours des produits de base et du temps qu'il faudra aux économies d'Asie, et en particulier aux nouvelles économies industrielles, qui constituent les sources d'investissement direct les plus importantes, pour se remettre des effets de la crise. Les perspectives de croissance à long terme dépendront, pour une large part, de la volonté politique de poursuivre les réformes économiques et du temps qu'il faudra pour rétablir la stabilité dans les PMA sujets à de fréquentes crises politiques. Pour que leur développement soit durable, certains PMA, notamment les Maldives et le Népal, auront besoin de programmes à long terme pour remettre en état et protéger leur environnement.

## PMA INSULAIRES DU PACIFIQUE

Les PMA insulaires du Pacifique ont connu des fortunes économiques diverses. Globalement, la crise asiatique n'a pas eu d'impact direct sur leur économie, à l'exception des Îles Salomon, dont les relations commerciales avec l'Asie sont très fortes. Le Samoa, fortement tributaire de son agriculture, a connu un taux de croissance de 3,7 % en 1997, venant ainsi en tête de ce groupe de pays. Mais la croissance s'y est ralentie en 1998. Les résultats relativement bons qu'il a obtenus sont largement imputables à ses efforts de diversification par l'expansion de sa production dans les secteurs de la pêche et du coprah ainsi que dans une industrie axée principalement sur les produits dérivés de la noix de coco.

À l'autre bout de l'échelle, comme on vient de le dire, se trouvent les Îles Salomon, dont les exportations de bois ont souffert de la crise asiatique en 1997 et en-1998 et où les dépenses publiques ont été fortement réduites pour tenter de contenir le déficit budgétaire. Par suite de ces évolutions, l'économie est entrée en récession en 1998, avec une contraction estimative de la croissance d'environ 10 %. L'éventualité d'un épuisement de ses ressources forestières a suscité des inquiétudes quant aux chances de développement durable du pays.

L'économie de Vanuatu a, elle aussi, connu une croissance négative avec une baisse estimative du PIB de 2 % en 1998. L'activité s'est ralentie dans le secteur manufacturier, le secteur primaire et les services, y compris le tourisme, auquel les émeutes<sup>6</sup>, suivies par la déclaration de l'état d'urgence en janvier, ont porté un grave coup. Le secteur des exportations a été indirectement touché par la crise asiatique et par les dévaluations monétaires de ses partenaires commerciaux du Pacifique. La croissance de Kiribati n'a été que de 1,5 % en 1997 et 1998, ce dont sont principalement cause des entreprises publiques en perte de vitesse. Celle de Tuvalu n'a été que de 2 %, mais la consommation de l'État et celle des particuliers a été dopée par une injection considérable de ressources en provenance du Fonds d'affectation spéciale pour Tuvalu ainsi que par les importants envois de fonds des travailleurs émigrés.

## HAÏTI

Haïti demeure le pays le plus pauvre de l'hémisphère occidental, mais il y a eu des évolutions positives. On évalue aux alentours de 4 % la croissance du PIB en 1998, contre 1,1 % pour 1997, alors que l'inflation est tombée à 8,5 % après avoir atteint près de 21 % l'année précédente. Comme l'agriculture entre pour un peu plus du tiers dans le PIB, l'amélioration s'explique probablement pour une large part par les 60 % d'augmentation des rendements du riz qui auraient été enregistrés dans la Vallée de l'Artibonite (résultat des réformes de l'agriculture), ainsi que par le redressement du secteur manufacturier, qui a commencé en 1994, année du rétablissement dans ses fonctions d'un président démocratiquement élu. Au dernier trimestre de 1998, cependant, l'ouragan Georges a causé de graves dégâts à l'économie de l'île, surtout au secteur agricole et à l'infrastructure de transport. Les effets en seront pleinement ressentis au cours de la période 1999-2000.

On observe une reprise d'intérêt du secteur privé pour l'économie haïtienne, en particulier dans le secteur des télécommunications, mais l'instabilité politique fragilise la reprise économique.

Pour lui donner des chances de se maintenir, il faudra assainir les finances publiques et engager des réformes de structure, en particulier dans le secteur financier, où le réseau des banques commerciales est encore dans un état rudimentaire.

### **E. Perspectives à court terme pour les PMA**

Étant donné l'impact de la crise asiatique sur les PMA, il y a tout lieu de penser que l'évolution de cette crise et la manière dont elle aura été résolue auront des incidences sur les perspectives à court terme de ce groupe de pays. Ce sera particulièrement le cas dans des domaines comme les flux de ressources, en particulier les flux de capitaux privés ainsi que les cours des produits de base autres que les carburants dont l'exportation intéresse les PMA.

L'APD a beaucoup contribué à compléter les trop rares ressources des PMA, mais, comme on le note plus loin (voir première partie, chapitre 2), la proportion de l'APD dans le PNB global des pays donateurs est tombée à son niveau le plus bas en 1997 et elle ne paraît pas devoir se redresser dans un avenir prévisible. Étant donné le lien qui s'est établi entre aide et réforme économique, la part d'aide qui sera attribuée aux PMA à l'avenir va très probablement dépendre du type et de la portée des réformes réalisées ou engagées par ces pays. Il y a donc lieu d'examiner attentivement l'efficacité des réformes dont dépend, ou dont va probablement dépendre, l'APD. Une plus grande efficacité d'utilisation de l'aide et le gonflement de ses flux pourraient aussi ouvrir aux PMA les portes des marchés financiers internationaux.

Dans la mesure où la crise asiatique a refroidi la confiance des investisseurs dans les marchés émergents, un redressement de la situation contribuerait à susciter et à soutenir l'intérêt du capital privé pour les PMA qui engagent des réformes. Ce redressement pourrait leur valoir d'autres avantages. Tout d'abord, les cours des produits de base remonteraient, dopés qu'ils seraient par un gonflement de la demande d'exportations des pays d'Asie (voir ci-dessous). Ensuite, la reprise des relations de commerce et d'investissement avec les PMA d'Asie serait bonne pour ces économies. Quant aux PMA d'Afrique, la relance des relations de commerce et d'investissement qui s'est amorcée avec l'Asie pourrait ouvrir la voie à un regain d'intérêt et d'investissement de la part du secteur privé, ce qui serait particulièrement bienvenu en période de décrue des flux d'APD.

Comme on l'examine plus longuement dans le prochain chapitre, un règlement satisfaisant du problème de la dette des PMA contribuerait à faire revenir la confiance des investisseurs et à dégager des ressources pour des investissements dont il y a un besoin urgent, notamment en infrastructure, en valorisation des ressources humaines et en diversification économique.

### **F. Tendances récentes des cours des produits de base qui intéressent les PMA**

Comme on l'a déjà indiqué, l'année 1998 a vu chuter de 16% les cours de la quasi-totalité des produits de base hors pétrole. Les métaux et les produits minéraux ont perdu un tiers de leurs

cours records d'août 1995, tandis que ceux des produits alimentaires reculaient d'un cinquième par rapport à leurs cours records d'avril 1996. Le cuivre a perdu plus du quart de son prix, tandis que, de leur côté, le café et les produits tropicaux qui entrent dans la préparation de boissons en perdaient, respectivement, 18,1 % et 17,3 % (tableau 2).

Pour autant qu'on puisse le prévoir, il y a de fortes chances que, dans le pire des cas, les cours des produits de base hors pétrole continuent à fléchir ou, dans le meilleur des cas, qu'ils demeurent stationnaires, et cela pour de multiples raisons. Comme on l'a noté en 1996, le recul persistant des cours des produits primaires s'inscrit dans un contexte de mollesse de la demande mondiale en raison des changements survenus dans la composition sectorielle de la production dans le monde, des progrès de la technique (utilisation croissante de produits de remplacement et plus grande économie dans leur utilisation) ainsi que des gains de productivité dus à l'application de techniques nouvelles (CNUCED, 1996 : 51). Ce scénario s'est encore accusé avec la forte baisse de la demande d'une Asie touchée par la crise depuis le milieu de l'année 1997 et par l'accumulation de niveaux élevés de stocks. Dans l'ensemble, les cours des produits de base ont peu de chances de remonter en 1999, compte tenu, en particulier, des dévaluations intervenues dans les grands pays exportateurs de produits de base.

TABLEAU 2 : COURS DE QUELQUES PRODUITS PRIMAIRES  
QUI INTÉRESSENT PARTICULIÈREMENT LES PMA  
(Hausse annuelle moyenne, en pourcentage)

|  | 1990-1995 | 1995-1997 | 1997-1998 |
|--|-----------|-----------|-----------|
| Indice de l'ensemble des denrées alimentaires      | 3,3       | 2,1       | -11,2     |
| Produits tropicaux pour la préparation de boissons | 8,4       | 6,3       | -17,3     |
| Denrées alimentaires                               | 1,4       | 1,5       | -12,0     |
| Matières brutes d'origine agricole                 | 3,5       | -10,1     | -10,0     |
| Minéraux, minerais et métaux                       | 0,2       | -6,2      | -15,3     |
| Indice combiné (en dollars courants)               | 2,6       | -2,1      | -12,3     |
| Café (prix de l'indicateur composite)              | 14,1      | -1,6      | -18,1     |
| Thé  | -4,3      | 14,8      | 2,7       |
| Coprah   | 13,7      | -0,5      | -6,7      |
| Tabac  | -4,9      | 15,6      | -5,0      |
| Coton  | 1,5       | -11,9     | -7,8      |
| Jute   | -2,2      | -9,2      | -14,2     |
| Cuivre   | 2,0       | -12,6     | -26,9     |
| Pétrole brut                                       | -5,2      | 6,5       | -30,6     |

Source : CNUCED, Bulletin mensuel des prix des produits de base (diverses livraisons).

La crise financière de l'Asie a porté un double coup aux prix des produits de base hors pétrole, tant du point de vue de la demande que de l'offre. Des dévaluations massives, jointes à l'effondrement de la demande intérieure dans les pays importateurs, ont fait fléchir la demande mondiale tout en stimulant l'offre des pays touchés par la crise. Les pressions à la baisse exercées sur les cours de ces produits ont eu pour cause également les réformes macroéconomiques engagées dans les PMA, notamment en ce qui concerne la privatisation des appareils productifs, faisant passer les niveaux de l'offre bien au-dessus de ceux de la demande. Pour la période 1995-1997, la production mondiale de céréales et de soja a augmenté, respectivement, de 10,5 % et de 13,2 %, ce



qui est à comparer avec leur tendance longue de 1,4 % et de 3,6 %. Durant la même période, la production d'aluminium a fait un bond de plus de 10 % pour une augmentation de la demande totale de 5,6 %, tandis que celle de cuivre affichait 12 %, pour une augmentation de la demande de 7,6 % (Banque mondiale, 1999). L'impact tardif des dévaluations intervenues dans des grands pays producteurs de produits de base comme la Russie et le Brésil aura probablement des répercussions sur la demande mondiale de ces produits, hors pétrole, et de provoquer un nouveau glissement des prix. C'est pourquoi la Banque mondiale prévoit une chute des cours des produits de base hors pétrole de 6,3 % pour 1999. En outre, les cours des métaux et des produits minéraux devraient fléchir d'encore 10,3 % en 1999, avec une baisse probable de 5,2 % pour les produits agricoles (Banque mondiale, 1999).

Il faut s'attendre à ce que toute remontée des cours soit d'une lenteur affligeante, et elle dépendrait du plus ou moins de temps qu'il faudra pour écouler les stocks. Elle dépendrait aussi, dans une large mesure, d'un redressement de l'activité économique dans le monde, surtout dans les pays en développement à revenu intermédiaire à forte élasticité de la demande de produits de base par rapport au revenu (Banque mondiale, 1999). En Asie notamment, pareille évolution supposerait une restructuration réussie du secteur financier et des entreprises ainsi que de la dette des pays de la région surendettés.

Étant donné que le panier de prix du pétrole brut établi par l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) sert de référence en la matière, il ne peut y avoir véritablement stabilisation des prix que dans la mesure où les pays qui en sont membres et les autres producteurs pourront réaliser leurs objectifs de production et s'y tenir. Ceci parce que les deux principaux facteurs auxquels est due la forte chute des cours au dernier trimestre de 1998 sont la faiblesse de la demande mondiale et l'augmentation de la production, surtout en Iraq, réduit à néant les baisses de production dans les autres (Banque mondiale, 1999). Ce déséquilibre entre la demande et l'offre durant l'année 1998 a engendré une énorme accumulation de stocks qui exigera une judicieuse gestion de l'offre de la part de l'OPEP.

À leur réunion du 23 mars 1999, à Vienne, douze des plus gros producteurs, dont plusieurs n'étaient pas membres de l'OPEP, se sont mis d'accord pour réduire leur production d'environ 2,1 millions de barils par jour pour les douze mois à venir. Il est à peu près certain que cet accord a fait gagner 3 dollars au cours du baril, qui passait ainsi à plus de 13 dollars en avril 1999. À la réunion ministérielle de septembre 1999, il a été décidé de réduire encore la production de 2,8 millions de barils par jour jusqu'à mars 2000, c'est-à-dire jusqu'à la prochaine réunion, au Venezuela, des chefs d'État membres de l'OPEP. À la suite de cette décision, le cours du baril a atteint 21 dollars. La dernière cotation (fin novembre 1999) porte le baril à près de 27 dollars, son niveau le plus élevé depuis la guerre du Golfe.

L'avenir des cours du pétrole dépendra pour une large part de l'application de l'accord de réduction de la production par tous ceux qui l'ont signé, ce qui n'est pas du tout sûr, compte tenu en particulier du bilan de l'OPEP à cet égard. De même que certains producteurs entendront s'en tenir à leurs quotas afin d'éviter le nouvel effondrement de recettes qu'entraînerait presque à coup sûr la non-application des décisions, d'autres pourront vouloir compenser la perte de recettes de la dernière année par un dépassement de leurs quotas. La tentation de ne pas respecter les quotas pourrait se trouver renforcée par la restauration récente du régime civil dans un Nigéria pressé

d'assurer le service de sa dette et d'agir au plus vite pour réparer une infrastructure en piètre état, rétablir les services essentiels et tâcher de résoudre la grave crise de balance des paiements que connaît le pays.

L'augmentation de l'offre de pétrole pourrait également avoir d'autres causes. Certains des producteurs qui ne sont pas membres de l'OPEP, en particulier les nouveaux venus, pourraient profiter du niveau élevé des prix pour réduire les leurs afin de s'assurer ainsi une plus grande part de marché aux dépens des membres de l'OPEP. Comme il en est apparu de nouveaux, dans la région de la Mer Caspienne, par exemple, et qu'avec les progrès de la technique il est devenu économiquement viable d'exploiter des gisements marginaux, comme en Sibérie, on ne saurait entièrement écarter la possibilité d'une saturation du marché.

## G. Conclusions

L'impact que l'évolution économique du monde en 1998 a eu sur la croissance économique des PMA et sur leurs perspectives d'avenir plus ou moins proche montre que ces économies font indéniablement partie du système économique mondial, même si ce n'est qu'à la périphérie, et souligne l'importance de facteurs exogènes pour leur développement. C'est dire que l'amélioration des taux de croissance de l'économie mondiale que le FMI prévoit pour 1999 aurait un impact positif sur leur économie. À cet égard, l'atténuation de la crise financière et économique en Asie serait une évolution positive, non seulement pour ceux d'Asie, mais aussi pour ceux d'Afrique et du Pacifique, car ce serait ainsi une des causes majeures de la régression récente de l'économie mondiale qui aurait disparu. Si la reprise économique mondiale de 1999 se confirmait en l'an 2000, le redressement simultané de la demande mondiale donnerait un coup d'arrêt à la baisse des cours des produits de base, et pourrait même les faire remonter. Les perspectives s'amélioreraient aussi considérablement pour les apports de ressources financières privées et publiques aux pays en développement, et singulièrement aux PMA. Surtout, la reprise de la croissance économique en 1999 dans l'Union européenne aurait très vraisemblablement pour effet d'accroître la demande de produits exportés par ces pays, dont l'Europe constitue le plus grand marché. Une nouvelle libéralisation, sous l'égide de l'OMC, des échanges internationaux de produits agricoles serait d'une importance cruciale à cet égard. Par contre, l'effort d'assainissement des finances publiques engagé dans les pays de la zone euro pour répondre aux exigences de la Banque centrale européenne en matière de déficit budgétaire aura probablement pour effet de réduire les budgets d'aide de ces pays et d'abaisser encore les niveaux, déjà historiquement bas, des apports d'APD aux PMA.

Sur le plan intérieur, les conditions atmosphériques, la politique suivie et les conflits internes sont d'importantes variables pour la performance économique à court et à moyen termes de ces pays. Étant donné la place de l'agriculture dans leur PIB et comme source de devises, le retour à des conditions atmosphériques normales, surtout dans le cas des PMA d'Afrique qui pratiquent une agriculture essentiellement de type pluvial, est d'une importance cruciale pour le retour de la croissance. À moyen et à long terme, leur effort de développement économique serait grandement favorisé par une meilleure concertation des politiques — avec accroissement de ressources — sur la diversification horizontale et verticale des exportations afin d'en améliorer la valeur ajoutée et de stabiliser les recettes en devises. Il ne pourra y avoir de reprise et de renforcement de la croissance

et du développement économiques dans plusieurs de ces pays tant que des solutions durables n'auront pas été trouvées aux conflits internes qui y ont causé tant de ravages. Mais surtout, la croissance économique des PMA nécessite un gonflement des flux de ressources externes pour venir compléter des ressources internes trop rares, ce qui exigera, entre autres choses, de trouver une solution durable au problème du surendettement, d'interrompre et d'inverser la décrue des flux d'APD et d'accroître les flux d'IED. Tels sont les grands axes autour desquels s'organise le prochain chapitre.

## Notes

1. Cette section et celle qui concerne les PMA d'Afrique s'inspirent abondamment de données fournies par la Banque africaine de développement (BAfD), 1999.
2. Les PMA énumérés par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) comme se trouvant en état d'urgence alimentaire sont les suivants : Angola, Burundi, République démocratique du Congo, Guinée-Bissau, Libéria, Mauritanie, Rwanda, Sierra Leone, Ouganda et Zambie (voir BAfD, 1999).
3. L'année de référence pour les estimations de croissance du PIB en 1997 et 1998 est 1990, tandis que, pour les données du tableau 2 de l'annexe relatives au PIB, elle est de 1995, d'où l'écart apparent.
4. Dans l'ensemble, le taux moyen de croissance des 45 PMA pour lesquels on dispose de données est estimé à 3,4 % pour la période 1990-1998.
5. Cette section et la suivante sur les PMA insulaires du Pacifique s'inspirent abondamment de données fournies par la Banque asiatique de développement (BAfD), 1999, ainsi que par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), 1999.
6. Ceci est lié à la publication du rapport du médiateur sur la gestion du Fonds de prévoyance pour Vanuatu.

## Références

- African Business*, octobre 1998.
- African Development Bank (1999), *African Development Report 1999*, Oxford University Press, Oxford.
- Asian Development Bank (1999), *Asian Development Outlook 1999*, Oxford University Press, Oxford.
- Banque mondiale (1999). *Global Development Finance 1999*, The World Bank, Washington, DC.
- CNUCED (1996). *Les pays les moins avancés : rapport 1996*, publication des Nations Unies, numéro de vente F.96.II.D. 3, New York et Genève.
- CNUCED (1997). *Les pays les moins avancés : rapport 1997*, publication des Nations Unies, numéro de vente F.97.II.D. 6, New York et Genève.
- CNUCED (1999a). *Rapport sur le commerce et le développement*, publication des Nations Unies, numéro de vente F.99.II.D1, New York et Genève.
- CNUCED (1999b). *Bulletin mensuel des prix des produits de base*, CNUCED, Genève (diverses livraisons).
- Economist Intelligence Unit, *Country Report* (diverses livraisons).
- FMI (1999), *Perspectives de l'économie mondiale*, Fonds monétaire international, Washington, DC.
- Nations Unies. Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) (1999), *Rapport économique sur l'Afrique — 1999 : The Challenge of Poverty Reduction and Sustainability*, Addis Abéba, E/ECA/CM.24/3/

Nations Unies. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) (1999),  
*Economic and Social Survey of Asia and the Pacific 1999*, publication des Nations  
Unies, numéro de vente E.99.II.F.10, New York.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (1999).

*République démocratique populaire lao : Development Cooperation Report*,

Vientiane, République démocratique populaire lao. *The Economist*, diverses livraisons.

## Chapitre 2

# Financement du développement, dette extérieure et investissement

### Introduction

Pour que les PMA puissent améliorer leur capacité de production et leur compétitivité, il leur faut impérativement disposer de ressources à investir. Il faut donc définir les formes d'action à y engager par les gouvernements et le secteur privé et préciser les zones d'intervention de la communauté internationale en vue de leur permettre de s'assurer les niveaux de financement qu'exige leur développement. Ce type de mesures viserait à relever les niveaux de l'épargne intérieure, à accroître les recettes d'exportation et à stimuler les entrées de ressources extérieures, tant publiques que privées. Une action s'impose aussi pour alléger leur endettement.

On examine ici les changements intervenus récemment dans les PMA en ce qui concerne la mobilisation de ressources internes et externes de développement et l'accès à ces ressources. On porte une attention spéciale aux faits nouveaux et aux tendances observables en matière d'APD, de dette extérieure, de recettes d'exportation, d'épargne et d'investissement. On est toutefois limité par le peu de données dont on dispose. C'est ainsi qu'on ne possède de données complètes sur la balance des paiements que pour 10 des 48 PMA, et seulement pour une très brève période (1992-1997). On ne peut donc rien affirmer de catégorique quant à la mesure dans laquelle les transactions internationales des PMA constituent une voie ou une contrainte pour la mobilisation de moyens de développement.

Il ressort des faits présentés dans la section A que l'APD, traditionnelle source de financement du développement pour ces pays, et d'une importance capitale pour la conception et la mise en place de réformes, a généralement régressé durant les années 90. Bien qu'il existe des cas récents de révision favorable des budgets d'aide des pays donateurs, et notamment une nouvelle initiative d'allègement de dette (section B), la tendance générale à la décreue appelle un examen sérieux du rôle de l'APD dans la réalisation d'un développement durable des PMA. Ceux-ci s'emploient sérieusement, certes, à rechercher de nouveaux moyens de renforcer leur capacité de production, mais il n'en demeure pas moins que l'APD constituera pour un certain temps encore, parce qu'ils ont du mal à se procurer d'autres types de financement, une part importante de leurs budgets de développement.

On analyse, dans la Section C, les évolutions récentes pour ce qui touche aux recettes d'exportation, à l'épargne et à l'investissement. La persistance de déficits de la balance courante, et en particulier de la balance commerciale, indique que les PMA ne sont pas encore en mesure de tirer parti des chances que leur offre la mondialisation et de mobiliser, grâce au commerce extérieur, de quoi financer eux-mêmes leur développement. Leur capacité de mobilisation de l'épargne intérieure

est encore faible, mais elle a commencé à se redresser, redressement dû à la mise en place de réformes et à une conjoncture économique généralement favorable. Cependant, comme cela ne suffira pas à combler le déficit de ressources à brève échéance, on en vient de plus en plus à voir dans le capital privé étranger un moyen essentiel de rendre ces pays mieux en mesure de répondre aux défis de la mondialisation. Les données présentées ici font apparaître des évolutions positives, encore qu'inégales, pour les apports d'IED. Mais il reste à savoir, notamment, dans quelle mesure ce type d'investissement peut générer des effets multiplicateurs suffisants pour assurer une meilleure intégration de l'économie des PMA et ce qu'en sont les incidences à long terme pour leur balance courante.

## **A. Tendances récentes de l'aide publique au développement et autres apports financiers aux PMA**

L'APD et autres ressources de développement fournies par les principaux pays donateurs sont en baisse depuis le début des années 90. Depuis lors, les PMA qui en sont le plus fortement tributaires ont dû faire face à une décrue de l'aide, à quoi sont venues s'ajouter les fluctuations et la faiblesse générale des cours des produits de base alors que leur accès au capital privé demeurait limité. Si cette situation venait à se prolonger, elle risquerait de compromettre leurs programmes d'assainissement et de réforme ainsi que leurs plans de lutte contre la pauvreté et leur action de développement social et humain.

### **APPORTS DE RESSOURCES PUBLIQUES ET PRIVÉES**

Le total des apports de ressources aux PMA s'est élevé à 15,1 milliards de dollars en 1997, contre 15,2 milliards en 1996 et 16,2 milliards en 1995, et les flux de source publique en ont représenté 90 %.

Les apports d'APD ont commencé à fléchir en valeur nominale en 1995. La chute a été particulièrement forte en 1996, avec une perte de 2,4 milliards par rapport à l'année précédente. Le recul s'est poursuivi en 1997 avec une baisse nette de 0,7 milliard, ce qui donnait, pour cette année, 13,5 milliards (contre 16 milliards en 1990). En valeur réelle, les apports d'APD aux PMA ont chuté de 23 % depuis le début de la décennie. Les deux dernières années ont été marquées par une contraction des concours financiers de sources bilatérale et multilatérale. Les autres apports de source publique, sous forme de financements bilatéraux et multilatéraux non concessionnels, sont demeurés modestes (0,2 milliard en valeur nette en 1997), et, d'une manière générale, ces pays n'ont pas pu compenser la contraction de l'aide publique au développement par un recours au capital privé.

Les apports de capitaux privés émanant des pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui totalisaient en valeur nette 0,7 milliard en 1996, se sont élevés à 1,1 milliard en 1997, année où il y a eu une augmentation significative des apports de capitaux privés à l'ensemble des PMA. L'année 1995 avait été marquée par une sortie nette de capitaux privés de ces pays. Les entrées de capitaux d'investissement de portefeuille sont à nouveau devenues négatives en 1997.

Cette même année, par contre, il y a eu, avec une entrée nette de 0,3 milliard de dollars, un retournement dans les crédits à l'exportation. L'année a également été marquée par une augmentation de 0,6 milliard de dollars d'IED de la part des pays membres du CAD, soit un peu plus que l'année précédente. Mais le plus gros de ces flux d'investissement direct est allé à un petit nombre de pays<sup>1</sup>.

### BUDGETS D'AIDE DES DONATEURS

En pourcentage du PNB global des donateurs qui sont membres du CAD, l'APD a baissé pendant cinq années de suite, revenant de 0,33% en 1992 – niveau qui s'est maintenu durant les trois premières années de la décennie – à 0,22 % en 1997, soit le ratio le plus faible depuis 1970, année où l'Organisation des Nations Unies adoptait, pour l'APD, l'objectif de 0,7 % du PIB des pays donateurs en faveur des pays en développement. Épousant cette tendance globale, l'APD dont ont été bénéficiaires des PMA s'est, elle aussi, fortement contractée. La part de l'aide qu'ils reçoivent dans le PNB des bailleurs de fonds du CAD est tombée de 0,09 % au début de la décennie à 0,05 % en 1996 et 1997 (graphique 1).

Le total des apports d'APD aux PMA par les pays de l'OCDE a chuté de 29 % en valeur dollars entre 1990 et 1997. En pourcentage du PIB, les ratios les plus faibles enregistrés en 1997 ont été ceux des États-Unis, avec 0,02 %, et de l'Italie, avec 0,03 %. Le Japon venait en tête pour le volume, suivi par la France, les États-Unis et l'Allemagne, pays qui ont fourni chacun pour plus de 1 milliard de dollars d'aide et, à eux quatre, plus de la moitié de toute l'aide du CAD pour la même année.

La chute récente que l'on observe dans le total de l'APD a été due pour une large part à la réduction des budgets d'aide des pays du G-7, chute qui a touché aussi l'aide aux PMA. Un certain nombre de petits pays donateurs ont maintenu leurs objectifs en la matière. L'aide de pays qui ne sont pas membres du G-7 est demeurée dans l'ensemble stable depuis 1992. C'est ainsi que les programmes d'APD de l'Irlande, du Luxembourg, de la Nouvelle-Zélande et du Portugal ont connu une croissance énergique et que leur aide aux PMA s'est inscrite dans ce mouvement général de croissance. Quatre membres du CAD – la Norvège (qui, avec un apport d'aide aux PMA représentant 0,34 % de son budget, arrive en tête en 1997), le Danemark, la Suède et les Pays-Bas – ont maintenu leur programme d'aide et continuent à atteindre l'objectif spécial de 0,20 % d'APD en faveur des PMA, objectif fixé en 1990 lors de la deuxième conférence des Nations Unies sur les PMA. Autre évolution positive à signaler à cet égard pour 1997 : les progrès réalisés par l'Irlande, le Luxembourg et le Portugal, qui ont atteint l'objectif de 0,15%, l'Irlande et le Luxembourg pour la première fois. Si l'on considère les tendances globales, cependant, les années 90 ont vu la part de l'aide aux PMA dans le PNB chuter dans 16 des 21 pays membres du CAD, augmenter dans trois seulement et se maintenir dans deux. Même les quatre du groupe de tête qui ont atteint l'objectif de 0,20 % d'APD pour les PMA ont réduit leur part de PNB en faveur de ces pays (voir le graphique 1 et le tableau 22 de l'annexe).

#### GRAPHIQUE 1 : APPORTS D'APD AUX PMA PAR LES PAYS MEMBRES DU CAD EN 1990 ET 1997

(En pourcentage du PNB des donateurs)



|                  |                    |      |
|------------------|--------------------|------|
| États-Unis       | objectif de 0,15 % |      |
| Italie           |                    |      |
| Espagne          |                    |      |
| Japon            | objectif de 0,20 % |      |
| Autriche         |                    |      |
| Allemagne        |                    | 1990 |
| Australie        |                    | 1997 |
| Royaume-Uni      |                    |      |
| Nouvelle-Zélande |                    |      |
| Finlande         |                    |      |
| Canada           |                    |      |
| Belgique         |                    |      |
| France           |                    |      |
| Suisse           |                    |      |
| Irlande          |                    |      |
| Portugal         |                    |      |
| Luxembourg       |                    |      |
| Pays-Bas         |                    |      |
| Suède            |                    |      |
| Danemark         |                    |      |
| Norvège          |                    |      |
| Total CAD        |                    |      |

Source : Secrétariat de la CNUCED, d'après des données de l'OCDE

## ÉVOLUTION PROBABLE ET RÔLE DE L'APD

Les chances de voir s'inverser la baisse tendancielle de tous les types d'aide et de voir remonter la croissance du total de l'APD sont des plus incertaines. La crise financière qui s'est propagée à partir de l'Asie de l'Est, les désordres et les guerres qui affectent une grande partie de l'Afrique subsaharienne ainsi que des Balkans et les plans d'allégement renforcé de la dette ont intensifié les sollicitations concurrentes auxquelles sont soumises les ressources mondiales et pourraient contribuer à une nouvelle réduction des programmes d'aide de type classique. D'ores et déjà, les données provisoires dont on dispose tendent à montrer que la contraction des budgets d'APD de certains bailleurs de fonds se poursuit en 1998 et que cette tendance risque de ne pas s'inverser sans une nouvelle prise de conscience de l'importance que revêt ce type d'aide pour le développement durable des PMA. Les opérations de secours aux pays en crise, les programmes d'aide d'urgence et de redressement pour ceux qui sont en proie à un conflit et les initiatives d'allégement de la dette, tout cela a aussi d'importantes incidences sur la situation financière des institutions multilatérales, qui font beaucoup pour subvenir aux besoins de financement des PMA.

Certaines évolutions plus positives sont néanmoins à mentionner qui montrent que les PMA et leurs besoins d'aide spéciale n'ont pas été oubliés. Il y a, tout d'abord, le fait que plusieurs donateurs continuent à leur accorder une priorité importante ; comme on l'a vu ci-dessus, un tiers des pays du CAD (7 sur 21) ont atteint les objectifs spéciaux d'aide aux PMA en 1997, et ceci malgré la chute globale de l'aide. Ceux-ci pourraient aussi bénéficier des nouvelles politiques d'aide des gouvernements allemand et britannique, ce dernier ayant réaffirmé sa volonté d'atteindre l'objectif de 0,7 % de son PIB pour l'APD et d'inverser la tendance au recul de son aide. Le Royaume-Uni arrivait, en 1997, au sixième rang des donateurs d'aide aux PMA pour le volume. Quant au programme du nouveau gouvernement allemand mis en place en octobre 1998, il comprenait, lui aussi, un engagement d'inverser la tendance à la baisse de son budget d'APD. Ce serait là un exemple à suivre par les autres pays du G7. Par ailleurs, les membres du CAD discutent actuellement d'une mesure tendant à délier l'aide, ce qui permettrait d'en utiliser plus efficacement les ressources.

La fin de 1998 et le début de 1999 ont vu l'aboutissement des négociations relatives à la reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement (IDA) ainsi que du Fonds africain de développement, tous deux d'une importance vitale pour les PMA. En novembre 1998, les représentants de 39 pays donateurs se sont mis d'accord sur les modalités d'une reconstitution de fonds de 20,5 milliards de dollars qui permettra à l'IDA d'accorder des prêts concessionnels jusqu'à concurrence de ce montant aux pays en développement les plus pauvres au cours des exercices 2000 à 2002. Les nouvelles contributions des pays donateurs à cette enveloppe s'élèvent à 11,6 milliards de dollars<sup>2</sup> environ. Ces négociations ont été suivies, en janvier 1999, par l'accord sur la huitième reconstitution des ressources du Fonds africain de développement pour un montant de 3,4 milliards de dollars environ. Vingt-quatre pays donateurs ont été parties à cet accord.

L'une des évolutions les plus positives de l'année 1999 a été l'examen global de l'Initiative PPTE par les deux institutions qui la parrainent, à savoir le FMI et la Banque mondiale, examen à l'issue duquel il a été décidé d'en accélérer le processus et d'en renforcer les dispositions. De ce fait, un certain nombre de PMA pourraient recevoir un allégement additionnel de dette dans les

années à venir, à condition d'adopter et de réaliser les programmes économiques exigés d'eux (voir ci-dessous).

Enfin, les perspectives économiques se sont améliorées dans les pays de l'OCDE en 1999. Aux États-Unis, une croissance qui demeure soutenue, en Europe, un chômage qui tend à baisser et, en Asie, la fin de la crise, ce sont là des évolutions de bon augure pour l'ensemble de l'économie mondiale. Sans doute quelques pays donateurs poursuivent-ils encore des politiques d'austérité budgétaire, mais la voie devrait maintenant être plus libre pour la prise de nouveaux engagements de dépenses en faveur de causes prioritaires comme l'APD.

Même s'il est permis d'espérer que les PMA se verront attribuer des concours accrus d'APD, les financements de type concessionnel demeureront rares dans l'ensemble. Il est très probable que l'APD devra continuer à compter avec d'autres demandeurs de ressources par suite de préoccupations d'ordre interne ainsi que d'autres, d'ordre externe ou mondial, dans les pays donateurs, ce qui pourrait conduire à revoir le rôle de l'aide comme moyen de mobiliser des capitaux privés pour répondre aux besoins d'investissement des pays en développement, et singulièrement des PMA. L'APD pourrait servir aussi, utilisée comme multiplicateur, à mobiliser des concours financiers de source privée, en particulier pour l'amélioration des équipements d'infrastructure, parce que c'est là une condition préalable à la croissance et au développement des pays les plus pauvres et parce que cela leur donne d'autant plus de chances d'attirer les capitaux privés<sup>3</sup> (voir deuxième partie, chapitre 4).

Surtout, l'APD est nécessaire pour réaliser les objectifs de développement qui sont ceux de la communauté internationale : faire reculer la pauvreté, mieux instruire les populations et leur assurer une meilleure santé, donner corps au principe de l'égalité des chances entre hommes et femmes, assurer la viabilité de l'environnement et une meilleure gestion des affaires publiques, autant de domaines largement acceptés comme domaines d'action prioritaires par ceux qu'associe une commune volonté de coopération au développement. En 1996, le CAD a estimé qu'il faudrait réduire de moitié, d'ici 2015, la proportion de population mondiale vivant dans des conditions d'extrême pauvreté et il a fixé des objectifs précis pour l'universalisation de l'enseignement primaire et la réduction de la mortalité infantile, juvénile et maternelle<sup>4</sup>. Plus récemment, des objectifs semblables ont été retenus pour l'Afrique dans le cadre du Programme d'action adopté en octobre 1998 par la deuxième conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique. Néanmoins, la réalisation de ces objectifs risque d'être compromise par un ralentissement de l'économie mondiale et un nouveau recul de l'APD. Des efforts renouvelés s'imposent, surtout de la part de certains des grands pays donateurs dont le bilan d'aide s'est fortement contracté depuis le début de la décennie.

La part que peut avoir l'APD à la transformation des PMA de par son impact sur la croissance économique ne dépend pas seulement de son volume, mais aussi de son efficacité allocative et technique ainsi que de la capacité d'absorption du pays. C'est ainsi qu'une récente étude de la CESAP relative à l'impact de l'APD sur les économies des PMA de la région a montré que son impact marginal sur le PIB ne représentait guère plus d'un dixième de point de pourcentage. D'une manière générale, il est resté chaque année, entre 1980 et 1996, plus de trois années de ressources d'APD en attente ou inutilisées dans l'ensemble des PMA de la région. Le problème tient

en partie à leur faible capacité d'absorption et, en partie, aux règles, procédures et mécanismes de coordination de l'aide.

L'étude de la CESAP a montré qu'une amélioration de 20 % dans l'utilisation de l'APD attribuée, ce qui correspond à une année d'aide non utilisée, pourrait entraîner une augmentation du PIB réel de plus de 2 % (CESAP, 1999). Il est donc évident que, s'il convient de plaider pour une augmentation de l'APD, il faudrait aussi que des mesures soient prises pour écarter ce qui fait obstacle à son décaissement, améliorer son efficacité et rendre les PMA mieux à même de l'absorber (encadré 1). L'efficacité de l'aide suppose, outre l'existence d'un appareil institutionnel et directif approprié (Banque mondiale, 1998), qu'elle soit affectée aux goulets d'étranglement les plus graves de l'économie afin d'en accroître la rentabilité marginale.

Encadré 1 : UTILISATION EFFECTIVE DE L'AIDE DANS LES PMA  
DE LA RÉGION DE LA CESAP<sup>1</sup>

**1. Nécessité d'une utilisation effective de l'aide**

À l'aide d'une simple analyse de régression, une étude de la CESAP a fait apparaître l'existence d'un rapport statistiquement significatif entre PIB et APD dans les PMA de la région<sup>5</sup> ; toutefois, l'impact marginal de l'APD sur le PIB n'a été que d'un peu plus d'un dixième de point de pourcentage. Cela tient peut-être en partie au fait que l'aide a été utilisée davantage à des fins humanitaires ; cela indique aussi qu'il serait tout à fait possible, par une meilleure utilisation, d'en renforcer la contribution à la croissance. De sorte que, s'il est important que l'aide extérieure continue à couler de manière régulière et de plus en plus abondamment, il ne l'est pas moins de savoir comment améliorer la qualité et l'efficacité de cette précieuse ressource.

**2. Utilisation de l'aide par les PMA de la région de la CESAP**

D'une manière générale, le taux d'utilisation de l'aide se définit comme le décaissement annuel par rapport au montant engagé pour une année donnée. Cependant, en raison de la taille plus ou moins grande des projets, du temps nécessaire pour les mener à bien et de la capacité du pays bénéficiaire à absorber l'aide dans les délais prévus, les chiffres de décaissement ne disent pas peut-être dans quelle mesure les flux d'aide ont été effectivement utilisés. La méthode dont il est fait état dans les écrits des experts pour établir le véritable taux d'utilisation est de comparer les décaissements cumulés avec les engagements cumulés, ce qui comprend aussi la portion inutilisée d'aide qui demeure dans la « filière ». Si les chiffres d'utilisation calculés sur une base annuelle restent satisfaisants — le taux d'utilisation pour l'ensemble des 13 PMA de la région a été de 93 % entre 1990 et 1996 — les résultats, mesurés sur une base cumulée, sont sensiblement inférieurs. En fait, calculé sur cette base, le taux d'utilisation pour l'ensemble des PMA de la région n'a été que d'environ 22 % au cours des 15 dernières années environ.

D'une manière générale, pour toute année comprise entre 1980 et 1996, il est resté plus de trois années de ressources d'aide en moyenne dans la filière ou inutilisées pour l'ensemble des 13 PMA d'Asie et du Pacifique. Si l'on prend les pays individuellement, il semble que le volume d'aide en attente ou inutilisé corresponde à plus de quatre ans pour le Bangladesh et même à plus de six pour le Myanmar.

**3. Impact d'une meilleure utilisation de l'aide sur le PIB**

La maigreur du bilan d'utilisation de l'aide par un grand nombre de PMA de la région a conduit la CESAP à analyser ce que pourrait être l'impact d'une meilleure utilisation de cette aide sur leur croissance économique. De l'ensemble des données disponibles pour tous les PMA de la région, il ressort qu'une

augmentation de 20 % du taux courant d'utilisation pourrait entraîner une augmentation du PIB réel de plus de 2 %, ce que ferait aussi, par conséquent, une amélioration d'un an pour l'utilisation de l'aide "en filière". On peut voir ainsi les gains de PIB réel que pourraient réaliser ces pays s'il leur était possible, par association avec leurs bailleurs de fonds, de mieux utiliser l'aide qu'ils reçoivent d'eux.

#### **4. Les obstacles à une utilisation effective de l'aide et comment les surmonter**

Il peut y avoir de nombreuses raisons à la faiblesse de l'utilisation de l'aide dans ces pays. Une bonne utilisation exige en général des compétences techniques, des structures organisationnelles, un environnement économique et une infrastructure appropriés. L'étude de la CESAP a noté qu'au Bangladesh, par exemple, les troubles politiques étaient l'une des causes de l'augmentation des coûts et des retards dans la réalisation des programmes. En République démocratique populaire lao, c'était l'absence de coordination entre les institutions chargées de la planification macroéconomique, de la programmation de l'aide et de l'établissement des budgets annuels. Au Népal, la faiblesse du taux d'utilisation de l'aide s'expliquait notamment par des problèmes administratifs au niveau des procédures de décaissement, jugées insuffisantes, et des règles relatives à la passation des marchés, qui étaient complexes, ainsi que par l'absence de fonds d'origine locale. Dans les PMA insulaires du Pacifique, ressources humaines et capacité institutionnelle sont à améliorer. Pour Vanuatu, qui souffre de la faiblesse de son appareil administratif, il a été suggéré de réformer le mode d'établissement des budgets et d'adopter une démarche par programme. Ces conclusions ont été examinées durant la quatrième session de l'Organe spécial pour les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral de la région de la CESAP (avril 1999). Les recommandations de l'Organe, que l'on résume ci-dessous, prévoient un certain nombre d'actions à engager par les divers acteurs.

##### *a) Actions à engager par les bénéficiaires*

Les gouvernements des PMA doivent de toute évidence privilégier les projets financés par l'aide dans leurs stratégies et programmes de développement. Il leur faut des stratégies de planification qui soient pragmatiques, qui tiennent compte des ressources internes disponibles et qui reposent sur des projections réalistes quant à l'utilisation de l'aide.

Un personnel qualifié, une gestion économique compétente et un appareil institutionnel efficace sont indispensables. L'assistance technique devrait donc viser à valoriser les ressources humaines et à renforcer l'appareil de l'État.

Une bonne gouvernance, qui se définit par la qualité de la gestion de l'aide et les fonctions attribuées à l'appareil administratif, est essentielle. Il faut qu'il y ait engagement politique et consensus entre parties prenantes sur le plan économique, politique et social et que règne dans le pays un climat de sécurité et de respect de la légalité. Il faut une action gouvernementale responsable et transparente.

La délégation d'attributions et une large participation aux niveaux local et provincial pourraient faciliter l'exécution et le suivi des projets d'aide, en alléger la charge administrative au niveau central et améliorer la qualité, l'exécution et l'évaluation des propositions de projets. La décentralisation exigerait toutefois une coordination plus active de la part de l'administration centrale ainsi que le renforcement des capacités au niveau local avec les implications que cela suppose au niveau des ressources humaines et financières.

Vu leurs incidences de coûts en monnaie locale ainsi que de dépenses de fonctionnement, les projets financés par l'aide devraient être pleinement intégrés au processus national de budgétisation. L'intégration de ces projets à des budgets de développement à horizon mobile et l'adoption d'un système de classification pour canaliser l'aide vers un unique budget unifié pourraient être utiles à cet égard. On y gagnerait en transparence et on verrait ainsi plus clairement les incidences budgétaires des projets.

##### *b) Actions à engager par les bailleurs de fonds*

Au nombre des critères d'admission à l'aide extérieure, outre le niveau de revenu par habitant ou le taux de croissance, les bailleurs de fonds devraient également tenir compte, par exemple, du niveau de pauvreté et de la vulnérabilité économique et géographique du pays.

Une fois que les gouvernements bénéficiaires ont formulé leurs priorités, il faut que les bailleurs de fonds en respectent les objectifs et les stratégies. Il y a souvent des dépassements de coûts et des lenteurs dans les négociations qui ont pour cause des règlements administratifs trop rigides, des écarts trop grands entre engagements et décaissements dus à des blocages budgétaires, des règles et des conditionnalités complexes en matière de passation des marchés ainsi que des problèmes d'aide liée et de crédits à l'exportation liés.

Il faudrait une coordination plus efficace et plus rationnelle entre bailleurs de fonds. Une plus grande coordination et un meilleur partage de l'information faciliteraient les choses pour leurs bénéficiaires et réduiraient le nombre des missions.

c) *Coordination entre pays bénéficiaires et bailleurs de fonds*

Seul un authentique partenariat entre bénéficiaires et donateurs peut conduire à une utilisation efficace de l'aide, car il conditionne l'adhésion pleine et entière des bénéficiaires à des opérations dont ils se sentent maîtres. Une concertation des efforts de coordination des aides s'impose pour éviter dans toute la mesure du possible de poursuivre des objectifs contradictoires, de mettre en route des projets mal conçus, de s'écarter des plans d'exécution ainsi que pour éviter une polarisation excessive des bailleurs de fonds sur certains secteurs.

Il faudrait aussi une concertation des efforts entre les uns et les autres pour amener le secteur privé, tant national qu'étranger, à participer à l'exécution des projets de développement.

<sup>1</sup> La teneur du présent encadré s'inspire de l'étude de la CESAP (1999), *Enhancing efficiency in external aid utilization in the least developed countries*.

Le principal défi, pour la communauté des donateurs et les PMA, est de savoir comment inverser le recul persistant des flux d'aide, comment faire que celle-ci aille à des pays comme les PMA qui ont le plus de chemin à faire pour atteindre les objectifs de développement mentionnés ci-dessus et comment améliorer l'utilisation et l'efficacité des ressources d'APD disponibles. Les PMA doivent également faire de leur mieux pour surmonter la réaction de lassitude, voire de cynisme, que l'APD en est venue à susciter, en l'utilisant davantage de manière à stimuler les forces productives de leur économie. Il faudrait, parallèlement, que les bailleurs de fonds s'engagent résolument à mettre fin au surendettement des plus pauvres.

## **B. La dette extérieure des PMA et l'Initiative PPTE**

### **ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ENDETTEMENT EXTÉRIEUR DES PMA**

Le graphique 2 (A et B) récapitule, respectivement, la situation des PMA au regard de leur dette extérieure et les paiements de service de cette dette effectués depuis 1985. L'encours de la dette extérieure de l'ensemble de ces pays a diminué de plus de 2 milliards de dollars en 1997. Le total s'élevait à 127 milliards de dollars à la fin de cette année, contre 130 milliards fin 1996 et 133 milliards fin 1995. Ce recul est imputable principalement à la réduction des dettes d'APD à l'égard des pays de l'OCDE et à une diminution des créances détenues par des pays qui n'en sont pas membres. Les prêts multilatéraux nets ont connu une légère décrue (voir le tableau 27 de l'annexe). D'après des estimations provisoires, la situation des PMA à cet égard est demeurée

largement inchangée en 1998. Les paiements effectués au titre du service de la dette par l'ensemble de ces pays se sont élevés à 4,4 milliards de dollars en 1997, contre 3,9 milliards l'année précédente. Une estimation provisoire situe à 4,2 milliards les paiements effectués en 1998 par les PMA au titre du service de la dette.

Pour les 44 PMA sur lesquels il existe des données de PIB fiables, l'encours global de la dette extérieure s'élevait, à la fin de 1997, à 79 % de leur PIB global pour l'année. Cet encours est en recul depuis 1994, année où il est monté jusqu'à 104 %. Il demeure cependant très élevé, signe d'un surendettement qui porte gravement atteinte aux efforts d'ajustement et de développement de ces pays. La moyenne relativement basse du ratio de service de la dette — 13 % des exportations en 1997, contre 22 % en 1995 (voir le tableau 29 de l'annexe) — correspond à des paiements effectivement réalisés, et non à des paiements dus. Beaucoup de PMA n'ont pas pu s'acquitter intégralement de leurs obligations de service de la dette et ont accumulé des arriérés, ce qui les a conduits à faire rééchelonner leurs remboursements. Au milieu de l'année 1999, 21 PMA au total avaient bénéficié de la restructuration de leur dette aux conditions de Naples ou de Lyon, qui portent sur les dettes bilatérales publiques contractées auprès de créanciers du Club de Paris. Trois nouveaux accords ont été conclus en 1998 et en 1999 avec des PMA aux conditions libérales de Naples dans le cadre du Club de Paris (avec la République centrafricaine, le Rwanda et la Zambie). En outre, le Mozambique et l'Ouganda ont obtenu un allègement supplémentaire de dettes préalablement rééchelonnées dans le cadre du Club de Paris, et le Mozambique a obtenu en juillet 1999 un rééchelonnement de son encours au titre, en partie, de l'aide prévue par l'Initiative PPTE. Ces pays ont été parmi les premiers à obtenir une restructuration de leur dette aux conditions de Lyon, qui prévoient une réduction de 80 % de l'encours de la dette ou du service de la dette sur les obligations admises à bénéficier de ces conditions, alors que les conditions de Naples ne s'appliquaient qu'à 67% de l'encours de la dette ou de son service, les plus libérales avant l'Initiative PPTE (voir le tableau 30 de l'annexe).

Si l'Initiative PPTE augure bien des chances de voir se réduire un jour le surendettement des nombreux PMA très endettés, son application n'a pas été jusqu'ici à la hauteur des attentes. La plupart des PMA débiteurs n'ont pas encore achevé la restructuration de leur dette. Étant donné les effets de la crise financière mondiale sur les cours des produits de base, pareil objectif est devenu en fait plus difficilement réalisable si des mesures plus généreuses et plus souples ne sont pas prises dans le cadre de l'Initiative PPTE. La baisse de ces cours — dont on ne prévoit pas qu'ils remonteront avant plusieurs années — va probablement porter un coup aux perspectives d'exportation d'un grand nombre de PMA, ce qui ne peut qu'affaiblir encore leur capacité à assurer le service de leur dette.

## GRAPHIQUE 2 : DETTE EXTERIEURE ET SERVICE DE LA DETTE DES PMA, 1985-1987

A. Composition de l'encours  
total de la dette

B. Paiements de service  
de la dette par type de dette

Milliards de dollars

Milliards de dollars

- Dette multilatérale Paiements aux institutions multilatérales
- Dette à long terme à l'égard des pays de l'OCDE Paiements aux pays de l'OCDE
- Dette à long terme à l'égard d'autres pays Paiements à d'autres pays

Source: Secrétariat de la CNUCED, d'après des données de l'OCDE.  
a Paiements de service de la dette à long terme uniquement



## MISE EN OEUVRE DE L'INITIATIVE PPTE

Pour le milieu de l'année 1999, 14 PPTE, dont 9 étaient des PMA, avaient fait l'objet d'un examen dans le cadre de l'Initiative PPTE<sup>6</sup> et 8 d'entre eux dont le cas était étudié devaient recevoir une aide additionnelle au titre du cadre initial. Parmi les PMA, l'Ouganda et le Burkina Faso en 1997, auxquels se sont joints le Mozambique et le Mali en 1998, ont été déclarés admis à bénéficier de l'aide prévue par l'Initiative. Un examen préliminaire de la demande de l'Éthiopie, de la Guinée-Bissau, de la Mauritanie et de la République-Unie de Tanzanie a eu lieu ; pour la Mauritanie et la Tanzanie, des « points de décision » ont été provisoirement prévus, respectivement, pour fin 1999 et début 2000. Pour l'Éthiopie, le parachèvement des dispositions d'allègement de la dette a été mis en veilleuse en raison du conflit armé qui l'oppose à l'Érythrée et, en ce qui concerne la Guinée-Bissau, la situation de sa dette sera revue une fois qu'un premier bilan du programme de redressement d'après - conflit aura pu être établi. Le neuvième PMA, qui est le Bénin, répondait aux critères de l'Initiative PPTE première version pour la tolérance de la dette, mais son cas sera revu et on pense maintenant qu'il sera admis à bénéficier du dispositif de l'Initiative renforcée.

Fin novembre 1999, quatre pays seulement avaient achevé le processus PPTE. Le premier avait été l'Ouganda (avril 1998), suivi par le Mozambique (juin 1999). Les autres, qui ne sont pas des PMA, étaient, en septembre 1998, la Bolivie et, en mai 1999, le Guyana. Devaient venir ensuite, fin 1999, le Mali et, début 2000, le Burkina Faso.

Si quelques progrès sont à mettre au compte de l'Initiative, leur concrétisation doit paraître d'une lenteur désespérante pour tous les pays qui ploient sous le poids d'une dette devenue insoutenable, d'où l'urgente nécessité d'en accélérer le processus. Cela dit, s'il est des aspects de la version renforcée de l'Initiative, comme la fourniture d'un allègement provisoire, dont il faut se féliciter, il en est d'autres par contre qui risquent, dans la pratique, d'en rendre le processus encore plus difficile pour les PMA.

## L'INITIATIVE PPTE RENFORCÉE

Au vu de ce qui précède et compte tenu de la dégradation de la conjoncture extérieure pour les PMA, l'examen global de l'Initiative PPTE engagé par le FMI et la Banque mondiale au lendemain de leurs assemblées annuelles de 1998 revêt une très grande importance. Deux facteurs, essentiellement, militent contre un allègement rapide de la dette des pays pauvres très endettés. Le premier est qu'il faut éliminer les contraintes et incertitudes financières et doter l'Initiative de ressources suffisantes à cette fin ; le second est qu'il faut assouplir les critères d'admissibilité par un abaissement des seuils et des fourchettes de tolérance de la dette, ce qui pourrait étendre le bénéfice de l'allègement prévu à un plus grand nombre de pays débiteurs.

C'est ainsi qu'au cours du premier semestre de 1999, les pays du G-7 ont été amenés à faire un certain nombre de propositions en vue de répondre à ces préoccupations. Le processus d'examen a également suscité des propositions de la part d'organisations non gouvernementales (ONG) et d'organisations internationales, dont l'ONU, qui a proposé de ramener à trois ans la durée d'application de l'Initiative, d'appliquer des critères d'admissibilité moins restrictifs, notamment en abaissant les seuils de ratios de la dette par rapport aux exportations et du service de la dette par rapport aux recettes publiques, de fixer un plafond pour la part des recettes budgétaires affectée au

service de la dette extérieure, d'annuler les dettes d'APD des PPTE et, enfin, de réduire d'au moins 80 % l'encours de toutes les autres dettes bilatérales publiques, dont l'annulation pure et simple pourrait être envisagée pour les pays qui sortent d'un conflit, pour ceux qui ont souffert de graves catastrophes naturelles et pour ceux dont les indicateurs de développement social et humain sont très bas.

En juin 1999, le Sommet du G-8 réuni à Cologne a formulé des recommandations tendant à renforcer l'Initiative PPTE - ce qu'on a appelé par la suite "Initiative de Cologne"- en vue d'accroître et d'accélérer les allègements de dette. Les autres objectifs étaient d'élargir la portée de l'Initiative (faire qu'un plus grand nombre de pays puissent en bénéficier) et de rattacher davantage l'allègement de la dette à la lutte contre la pauvreté. Des propositions spécifiques ont été faites à cette fin sur la base des recommandations de Cologne et elles ont été approuvées par le FMI et la Banque mondiale lors de leurs assemblées annuelles de septembre 1999. Les principaux éléments de ce dispositif étaient les suivants :

- abaissement des seuils de tolérance de la dette de façon à élargir la marge de sécurité et d'améliorer les perspectives de sortie permanente d'un endettement insoutenable ;
- accélération de l'allègement par la fourniture d'une assistance provisoire ;
- introduction de la notion de « points d'achèvement flottants » de façon à mettre l'accent sur les réalisations positives d'un pays plutôt que sur son bilan à l'issue d'un nombre donné d'années ;
- augmentation du nombre de pays susceptibles d'être admis à un allègement de dette.

L'encadré 2 indique ce que sont les nouveaux seuils de tolérance de la dette et autres aspects du nouveau dispositif. Quatre nouveaux PMA devraient pouvoir être admis à bénéficier d'une aide PPTE au titre de l'Initiative renforcée. On prévoit maintenant que la moitié de tous les PMA — 27 en tout — devraient pouvoir répondre aux critères d'admissibilité d'ici quelques années (voir encadré 3).

Dans le processus d'examen et le nouveau dispositif PPTE qui en est résulté, l'accent est mis sur le renforcement du lien entre allègement de dette et lutte contre la pauvreté. Un effort est fait pour veiller à ce que l'allègement prévu par l'Initiative fasse partie intégrante d'un effort plus large visant à mettre en oeuvre des stratégies de réduction de la pauvreté axées sur les résultats. Il serait normalement attendu d'un pays aspirant à une aide au titre du dispositif PPTE qu'il ait mis en place, avant d'en arriver au « point de décision » ( c'est-à-dire quand est prise la décision d'admissibilité d'un pays au bénéfice d'une aide additionnelle PPTE), une stratégie globale et participative de lutte contre la pauvreté. Un nouvel instrument — document de stratégie de lutte contre la pauvreté (DSLCP) — va être utilisé. Ce document sera établi par les autorités nationales avec l'aide du FMI et de la Banque mondiale. Il sera appelé à guider toutes les opérations de prêt de ces deux institutions ainsi que des bailleurs de fonds. En outre, le FMI a entrepris de réviser sa Facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR) afin de mettre l'objectif de recul durable de la pauvreté au centre de ses objectifs.

## ENCADRÉ 2. NOUVEAUX SEUILS DE TOLÉRANCE DE LA DETTE ET MÉCANISMES D'ACCÉLÉRATION ET D'ÉLARGISSEMENT DES MESURES D'ALLÈGEMENT

Dans le cadre du renforcement de l'Initiative PPTE, on obtiendrait une plus grande réduction de la dette en abaissant les seuils de tolérance, c'est-à-dire :

- en ramenant les ratios dette/exportations en VAN d'une fourchette située entre 200 et 250 % à un ratio unique de 150 % ;
- en ramenant de 280 à 250 % le ratio dette/recettes publiques en VAN, les deux critères d'admissibilité connexes étant également revus à la baisse : le ratio exportations/PIB revenant de 40 à 30 % et le ratio recettes publiques/PIB de 20 à 15 %.

Le Club de Paris accroît son effort d'allègement au titre de l'Initiative PPTE renforcée en annulant jusqu'à 90 % ou davantage de la dette des pays les plus pauvres qui satisfont aux conditions d'admissibilité. Pour les pays pauvres non admis au bénéfice de cette initiative, une réduction unique de 67 % aux conditions de Naples pourrait être envisagée.

Pour les pays qui satisfont aux conditions d'admissibilité, il est envisagé d'annuler la dette d'APD bilatérale selon diverses modalités au-delà du seuil de tolérance. Toute nouvelle APD serait de préférence accordée sous forme de dons.

En ce qui concerne l'accélération de l'allègement, les deux étapes de trois ans pour l'application de l'Initiative sont maintenues, bien qu'il soit précisé que la seconde phase pourrait être abrégée si un pays atteint rapidement des objectifs ambitieux (« points d'achèvement flottants »). Les institutions financières internationales peuvent accorder un « allègement provisoire » aux pays qui remplissent les conditions requises avant le point d'achèvement. Après, elles pourraient accorder directement un allègement.

À l'avenir, le montant de l'allègement consenti sera déterminé au stade de la prise de décision sur la base de données effectives. L'application serait rétroactive étant donné que l'assistance supplémentaire résultant de toute modification de l'Initiative PPTE devrait être offerte à tous les pays remplissant les conditions requises, y compris ceux qui ont déjà atteint leur point de décision ou d'achèvement au titre du cadre actuel.

Le financement de l'Initiative a progressé lors des Assemblées du FMI et de la Banque mondiale de septembre 1999, notamment avec l'annonce de nouvelles contributions bilatérales aux fonds fiduciaires de ces institutions et avec la décision de financer la participation du FMI au moyen de ventes d'or, son Conseil des gouverneurs ayant adopté à cette fin une résolution portant autorisation de vendre, à titre tout à fait exceptionnel, jusqu'à 14 millions d'onces d'or.

## QUESTIONS PENDANTES

Les seuils de tolérance de la dette devraient, pour être réalistes, correspondre aux capacités de paiement des PPTE et c'est à cette lumière que devrait être déterminée la faisabilité des objectifs fixés par l'Initiative renforcée. On peut juger que l'allègement doit viser avant tout à faire disparaître la cause du blocage, que ce soit le manque de devises ou l'insuffisance de ressources budgétaires. De ce point de vue, le nouveau seuil paraît toujours élevé. Tout d'abord, les deux critères supplémentaires basés sur les ratios des exportations par rapport au PIB et des recettes budgétaires par rapport au PIB pourraient être supprimés. En dernière analyse, des critères fondés sur les ratios du service de la dette, comme le service de la dette par rapport aux exportations et le service de la

dette par rapport aux recettes budgétaires, pourraient mieux rendre compte de la capacité des pays à assurer le service de leur dette. À cet égard, le critère basé sur les recettes fiscales pourrait être fixé à moins de 25 % pour le service de la dette par rapport aux recettes fiscales, compte tenu des autres besoins de financement qui sont ceux de l'infrastructure et du développement social et humain<sup>7</sup>

La question du financement demeure préoccupante. Le financement intégral du programme PPTE était loin d'être assuré au lendemain des assemblées annuelles de 1998. Ce que coûterait son exécution aux créanciers (coût qui viendrait s'ajouter aux mécanismes traditionnels d'allègement) avant les modifications qui lui ont été apportées était évalué à 12,5 milliards de dollars en VAN 1998. Les modifications feraient plus que doubler ce chiffre, qui dépasserait les 27 milliards. Il faut que tous les éléments du montage financier envisagé soient en place pour que les financiers puissent agir de concert. Un accord a été conclu autorisant le FMI à procéder à des ventes d'or, mais à une moindre échelle que ne prévoyait la résolution adoptée par son Conseil des gouverneurs. Il se peut aussi que les concours financiers au programme d'allègement renforcé tardent à se manifester. Les contributions au financement de l'Initiative devront aussi avoir été approuvées par les instances parlementaires des autres pays donateurs/créanciers. Si les principaux donateurs et les institutions multilatérales ne prennent pas les dispositions de financement appropriées, les bénéficiaires en puissance, qui ont entrepris pour cette raison de longs et difficiles programmes d'ajustement macroéconomique, pourraient en éprouver un surcroît de déception.

Mais le plus important, en ce qui concerne le financement de l'Initiative, est que l'allègement de la dette des pays les plus pauvres ne doit pas se faire aux dépens des ressources d'APD qui financent des programmes et des projets de développement dans ces pays et dans d'autres — et notamment les PMA. Il faut également ménager la situation financière des banques multilatérale de développement et leur capacité à venir en aide à tous les pays qui en sont membres.

Aussi est-il essentiel que l'allègement soit financé par des ressources qui viennent s'ajouter aux crédits budgétaires d'APD. En dehors des ventes d'or du FMI, ces ressources pourraient provenir également d'une allocation de droits de tirage spéciaux (DTS). Dans la conjoncture actuelle de déflation mondiale et alors que les pays en développement et les pays en transition traversent une crise de liquidités, une nouvelle allocation générale de DTS pourrait se justifier. Outre les PPTE, les pays débiteurs à revenu intermédiaire ont besoin, eux aussi, de liquidités supplémentaires pour leur redressement économique. Les pays créanciers pourraient céder les DTS qui leur seraient alloués aux pays qui ont besoin d'un allègement de dette.

L'Initiative PPTE doit viser non seulement à renforcer la viabilité extérieure des pays surendettés, mais aussi à réduire la pression qui s'exerce sur leurs finances publiques et à ménager la possibilité de transférer des ressources vers les secteurs sociaux. Il existe de bonnes raisons d'établir un lien entre l'allègement de la dette et la réduction de la pauvreté et d'orienter les ressources qui n'auront plus à financer le service de la dette vers le financement de projets de développement social et humain. Mais il ne faudrait pas qu'un lien de cette nature crée une condition de plus pour les pays débiteurs. La politique et les dépenses sociales font déjà l'objet d'un suivi au titre des programmes de la FASR et les pays débiteurs ont dû faire la preuve de progrès satisfaisants dans la réforme du secteur social avant qu'une décision soit prise concernant la fourniture de l'aide prévue par l'Initiative.

Le nouvel accent qui est mis sur la réduction de la pauvreté dans les PPTE soulève un certain nombre de questions qui concernent, notamment, les compétences sociales que cela nécessite, le type de politique sociale à engager et le choix d'indicateurs sociaux bien concrets ainsi que d'indicateurs intermédiaires chiffrés qu'exigera la mise en oeuvre des nouvelles stratégies

La grande question, toutefois, est de savoir si l'établissement des documents de stratégie de lutte contre la pauvreté ne viendra pas alourdir encore la charge que doivent supporter les PPTE et ne va pas de ce fait ralentir les choses en mettant de nouvelles conditions à l'obtention d'un allègement de la dette, des conditionnalités de politique sociale venant ainsi s'ajouter à des conditionnalités de réforme macroéconomique et structurelle. Il faut aussi veiller à ce que le processus d'acquisition du savoir nécessaire pour établir ce type de document et les efforts à fournir pour induire une plus grande prise en charge des opérations par les intéressés ne viennent pas retarder d'autant la mise en route de l'Initiative.

En résumé, l'objectif de l'Initiative est, en dernière analyse, d'aider les pays à se libérer une fois pour toutes de la charge d'une dette devenue insoutenable ; et les PMA et autres PPTE ont un besoin urgent de cet allègement pour améliorer leurs perspectives de croissance et de développement à court terme. L'Initiative renforcée y a ajouté un nouvel objectif majeur : faire reculer la pauvreté (par transfert de ressources obtenues au titre de l'allègement). Reste à savoir si les mécanismes prévus à cette fin permettront de réaliser ces deux aspirations et s'ils pourront, grâce à l'adoption d'une démarche participative et pleinement responsable, assurer aux bénéficiaires une sortie rapide du cycle des rééchelonnements tout en leur permettant de faire reculer la pauvreté.

#### Encadré 3 : LES PMA ET L'INITIATIVE PPTE

Sur les 48 PMA, 30 sont des PPTE et sont donc susceptibles de bénéficier de l'Initiative. Fin 1998, 21 d'entre eux avaient déjà en place, condition d'admissibilité, un programme bénéficiant du soutien FMI/IDA. Sur ce nombre, 16 étaient jugés devoir remplir les conditions d'admission au bénéfice de l'Initiative première version. En plus des sept déjà déclarés admissibles, ou dont le cas a été examiné et qui devraient l'être, sur la base de l'analyse de tolérance de la dette — Burkina Faso, Éthiopie, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Mozambique et Ouganda - ce groupe comprenait le Tchad, la Guinée, Madagascar, le Malawi, le Niger, le Rwanda, la Sierra Leone, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie. Quatre autres PMA — Bénin, République centrafricaine, République démocratique populaire lao et Togo — devraient remplir les conditions d'admissibilité au bénéfice de l'Initiative renforcée. Parmi ces pays, la République démocratique populaire lao n'a jamais encore traité avec le Club de Paris et la majeure partie de sa dette bilatérale est due à la Fédération de Russie. Il faut en principe, pour pouvoir bénéficier d'un allègement au titre de l'Initiative PPTE, avoir utilisé toutes les possibilités offertes par les mécanismes classiques d'allègement, comme les rééchelonnements consentis à des conditions libérales par les créanciers membres du Club de Paris. Le Bénin n'a pas été jugé admissible au bénéfice de l'allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE première version du fait que le seuil de tolérance de sa dette aurait été atteint en faisant appel aux mécanismes habituels, mais son cas sera réexaminé au titre de l'Initiative renforcée. Le Yémen est le seul PMA de ce groupe de premiers candidats qui ne paraît pas devoir être admis au bénéfice de l'aide PPTE.

Au début, l'aide prévue était destinée aux pays qui mettraient en route, avant le 1er octobre 1998, un programme soutenu par le FMI et la Banque mondiale. Aux assemblées annuelles du Fonds et de la Banque de 1998, il a été décidé de repousser cette date jusqu'à fin 2000. Cette décision d'étendre la « clause d'extinction » de l'Initiative peut être bénéfique aux neuf autres PMA qui sont des PPTE — Angola,

Burundi, République démocratique du Congo, Guinée équatoriale, Libéria, Myanmar, Sao Tomé-et-Principe, Somalie et Soudan — dont sept sont en proie ou viennent d'être en proie à un conflit civil. Tous sauf deux (Angola et Guinée équatoriale) avaient déjà été estimés avoir besoin d'une aide PPTE au titre de l'Initiative première version. Ces pays devront maintenant mettre en place les programmes économiques exigés. Sao Tomé-et-Principe avait déjà, pour 1999, un programme suivi par le personnel et les discussions devraient se poursuivre avec le FMI concernant la mise en route d'un programme FASR plus tard dans l'année. L'Angola et la Guinée équatoriale ne devraient pas répondre aux conditions requises, même par rapport aux nouveaux critères.

Six PMA ont été classés par la Banque mondiale comme étant gravement ou modérément endettés bien que ce ne soient pas des PPTE, — l'Afghanistan (gravement endetté) le Bangladesh, le Cambodge, les Comores, la Gambie et Haïti (modérément endettés). Trois d'entre eux — le Cambodge, la Gambie et Haïti — ont été considérés comme étant sortis du cycle des rééchelonnements du Club de Paris, avec lequel les trois autres n'ont jamais traité. Les PMA qui ne sont pas des PPTE ne devraient pas être interdits d'examen au titre de l'Initiative PPTE si leur endettement le justifie ; tous devraient faire l'objet d'une analyse de tolérance de la dette en vue de déterminer l'allègement dont ils ont besoin. Le Malawi, qui figurait à l'origine parmi les pays gravement endettés qui n'étaient pas des PPTE, est déjà sorti de ce groupe pour entrer dans celui des PPTE.

Les 12 autres PMA peuvent être considérés comme moins endettés sur la base de la classification de la Banque mondiale <sup>1</sup>. Quatre d'entre eux sont des pays à faible revenu relativement peu endettés — le Bhoutan, l'Érythrée (qui, étant un pays devenu depuis peu indépendant, n'est guère endetté), le Lesotho et le Népal. Leur ratio de service de la dette en 1997 allait de 6 % des exportations dans le cas du Népal à 30 % pour le Lesotho, et tous sont connus pour satisfaire à leurs obligations de service de la dette. Les huit autres PMA de ce groupe sont, à l'exception de Djibouti, des pays insulaires — le Cap-Vert, les Maldives et les cinq PMA insulaires du Pacifique : Kiribati, Îles Salomon, Tuvalu, Vanuatu et Samoa occidental. La communauté des bailleurs de fonds pourrait encore souhaiter voir quelles mesures d'allègement pourraient contribuer à soutenir leurs programmes de développement. Ils devraient, par exemple, pouvoir bénéficier de nouvelles ressources d'aide, sous forme de dons ou de prêts à conditions très libérales, afin d'éviter d'avoir plus tard des problèmes de dette. Ils ne devraient pas être exclus d'une annulation générale de la dette d'APD qui serait consentie aux PMA et ils pourraient bénéficier de formules d'échange "dette contre développement" ou d'autres programmes de même nature qui seraient à envisager.

<sup>1</sup> Douze pays, dont Tuvalu, sur lequel on ne dispose pas d'informations et qui ne figure pas dans la classification de la Banque mondiale.

En dehors du cadre PPTE, il faut penser aussi aux besoins d'allègement de PMA qui ne rempliraient pas les conditions d'admissibilité au bénéfice de l'aide aux PPTE (voir encadré 2). Les pays du G-8 ont, lors de leur Sommet de Birmingham en mai 1998, demandé aux pays qui ne l'avaient pas encore fait d'annuler la dette bilatérale liée à l'aide ou de prendre des mesures comparables pour les PMA qui engageaient les réformes nécessaires. Pareille recommandation devrait, à tout le moins, être pleinement appliquée. Ce type d'action sera peut-être à compléter par des mesures de réduction d'un encours de dette contractée auprès d'un créancier du secteur privé ou d'une institution multilatérale à des conditions non concessionnelles. Même avec le nouveau programme d'allègement plus généreux adopté en septembre 1999, la communauté internationale n'en a pas encore fini avec les problèmes que pose l'endettement extérieur des PMA. Il faut continuer à suivre l'évolution de la mise en oeuvre de l'Initiative PPTE et de l'endettement des PMA qui ne sont pas des PPTE. On ne saurait considérer le problème résolu que lorsque leur endettement ne fera plus obstacle à leurs efforts d'assainissement et de développement et à leurs perspectives de croissance durable.

## C. Recettes d'exportation, épargne et investissement

### RECETTES D'EXPORTATION

D'une analyse des quelques données dont on dispose, il ressort que la situation de la balance des paiements de la plupart des PMA est généralement défavorable. Entre 1992 et 1997, sept des dix PMA pour lesquels on dispose de données ont enregistré des balances globales négatives avec, pour neuf d'entre eux, une balance des transactions courantes également négative. En 1997, le déficit global de la balance des paiements de ces mêmes PMA représentait 5,6 % de leur PIB global. Les cas extrêmes étaient ceux de la République démocratique populaire lao et des Îles Salomon, dont le déficit de la balance des paiements représentait respectivement 16,14 % et 10,82 % du PIB.

Un examen approfondi des données relatives aux transactions courantes, pour 1997, de 17 PMA pour lesquels on dispose de chiffres fait apparaître un tableau encore plus défavorable. Quinze avaient des balances courantes négatives représentant une moyenne d'environ 5 % de leur PIB global. Les déficits de transactions courantes de la République démocratique populaire lao, du Népal et du Soudan représentaient plus de 8 % de leur PIB respectif (tableau 3). On peut donc se demander si les volumes d'aide qui leur ont été transférés jusqu'ici par les donateurs bilatéraux sont en mesure de compenser les balances courantes négatives de la plupart des PMA.

Alors que la plupart de ces pays sont tributaires de leurs exportations de marchandises pour leurs recettes en devises (voir deuxième partie, chapitre 1), leur balance commerciale est négative dans la majeure partie des cas. En 1997, celle des échanges de biens l'était pour 15 des 17 PMA pour lesquels on dispose de chiffres. Pour la période 1991-1996, la balance commerciale était négative pour les 21 pour lesquels on dispose de chiffres et, pour la période 1981-1990, tous sauf un (Guinée) enregistraient un déficit du même compte (tableau 4). En 1997, le déficit global du compte des échanges représentait une moyenne de 16 % du PIB global des 17 PMA pour lesquels on dispose de données. Comme on le montre au tableau 4, les PMA qui avaient le ratio déficit de balance commerciale/PIB le plus élevé en 1977 sont tous de petits États pour la plupart insulaires médiocrement dotés pour la production et l'exportation de marchandises (deuxième partie, chapitre 1). Les Maldives, le Samoa et le Cap-Vert affichaient des ratios déficit de la balance commerciale/PIB, respectivement, de 58,2 %, 43,9 % et 40,5 %. Une part disproportionnée des déficits de transactions courantes des 17 PMA est imputable principalement à une balance commerciale fortement négative. La persistance des déficits de transactions courantes dans les PMA est due pour une large part à des contraintes d'offre dans le secteur des biens et à des termes de l'échange défavorables, lesquels ont pour cause la baisse fréquente des cours des produits de base sur les marchés mondiaux (voir deuxième partie, chapitre 1).

TABLEAU 3 : BALANCE COURANTE EN VALEUR COURANTE ET EN POURCENTAGE DU PIB

| Pays                     | 1981-1990           |          | 1991-1996           |          | 1997                |          |
|--------------------------|---------------------|----------|---------------------|----------|---------------------|----------|
|                          | Millions de dollars | % du PIB | Millions de dollars | % du PIB | Millions de dollars | % du PIB |
| Bangladesh               | -513,0              | -2,4     | -168,4              | -0,5     | -327,0              | -0,8     |
| Burundi                  | -53,7               | -5,0     | -31,0               | -3,1     | 4,0                 | 0,5      |
| Cap-Vert                 | -8,3                | -3,1     | -31,0               | -8,5     | -30,0               | -7,1     |
| Éthiopie                 | -184,9              | -2,8     | -16,9               | -0,3     | -39,0               | -0,7     |
| Gambie                   | -0,2                | -0,1     | -0,5                | -0,2     | -24,0               | -5,9     |
| Guinée                   | -153,4              | -6,6     | -208,4              | -6,1     | -91,0               | -2,4     |
| Guinée équatoriale       | -20,3               | -18,2    | -86,0               | -52,4    | ..                  | ..       |
| Haïti                    | -75,8               | -3,7     | -57,5               | -2,4     | ..                  | ..       |
| Îles Salomon             | -18,8               | -11,2    | -4,2                | -1,5     | -28,0               | -7,5     |
| Madagascar               | -206,9              | -6,9     | -232,0              | -7,3     | ..                  | ..       |
| Maldives                 | -4,8                | -5,5     | -16,0               | -7,0     | -16,0               | -4,7     |
| Mali                     | -176,4              | -10,7    | -219,7              | -8,9     | -178,0              | -7,1     |
| Mozambique               | -396,0              | -15,0    | -402,2              | -21,3    | ..                  | ..       |
| Népal                    | -151,2              | -5,3     | -290,5              | -7,3     | -418,0              | -8,5     |
| Ouganda                  | -88,1               | -2,3     | -184,7              | -4,4     | -337,0              | -5,2     |
| Rép.- Unie de Tanzanie   | -394,8              | -8,5     | -664,4              | -13,8    | -544,0              | -7,9     |
| République dém. pop. Lao | -99,9               | -7,7     | -129,4              | -9,0     | -225,0              | -12,9    |
| Rwanda                   | -82,3               | -4,4     | -42,7               | -2,8     | -93,0               | -5,0     |
| Samoa                    | 4,5                 | 4,1      | -14,9               | -10,1    | 9,0                 | 4,7      |
| Soudan                   | -204,2              | -1,6     | -598,7              | -7,3     | -828,0              | -8,1     |
| Vanuatu                  | -7,6                | -6,3     | -16,0               | -7,5     | -19,0               | -7,6     |
| PMA (moyenne)            | -135,1              | -5,9     | -162,6              | -4,3     | -187,3              | -4,2     |

Source : FMI, *Balance of Payments Statistics Yearbook*, diverses livraisons.

TABLEAU 4 : BALANCE DES PRODUITS EN VALEUR COURANTE ET EN POURCENTAGE DU PIB

| Pays                     | 1981-1990           |          | 1991-1996           |          | 1997                |          |
|--------------------------|---------------------|----------|---------------------|----------|---------------------|----------|
|                          | Millions de dollars | % du PIB | Millions de dollars | % du PIB | Millions de dollars | % du PIB |
| Bangladesh               | -1481,5             | -6,8     | -1628,4             | -4,8     | 1748,0              | -4,3     |
| Burundi                  | -58,2               | -5,4     | -87,2               | -8,7     | -11,0               | -1,2     |
| Cap-Vert                 | -85,7               | -32,0    | -166,4              | -45,4    | -172,0              | -40,5    |
| Éthiopie                 | -433,8              | -6,6     | -616,4              | -11,0    | -448,0              | -7,1     |
| Gambie                   | -29,2               | -12,6    | -54,2               | -15,0    | -87,0               | -21,4    |
| Guinée                   | 79,9                | 3,4      | -36,2               | -1,1     | 118,0               | 3,1      |
| Guinée équatoriale       | -12,0               | -10,8    | -24,9               | -15,2    | ..                  | ..       |
| Haïti                    | -132,3              | -6,5     | -259,9              | -10,7    | ..                  | ..       |
| Îles Salomon             | -4,4                | -2,7     | 3,7                 | 1,3      | -29,0               | -7,8     |
| Madagascar               | -71,8               | -2,4     | -128,5              | -4,1     | ..                  | ..       |
| Maldives                 | -39,6               | -45,1    | -130,7              | -56,5    | -199,0              | -58,2    |
| Mali                     | -105,7              | -6,4     | -129,2              | -5,2     | 9,0                 | 0,4      |
| Mozambique               | -483,3              | -18,3    | -631,0              | -33,3    | ..                  | ..       |
| Népal                    | -342,9              | -12,0    | -696,2              | -17,5    | -1309,0             | -26,6    |
| Ouganda                  | -76,8               | -2,0     | -286,5              | -6,9     | -467,0              | -7,1     |
| Rép. Unie de Tanzanie    | -558,2              | -11,9    | -758,2              | -15,8    | -449,0              | -6,5     |
| République dém. pop. Lao | -124,2              | -9,5     | -200,0              | -13,9    | -282,0              | -16,1    |
| Rwanda                   | -107,9              | -5,7     | -210,0              | -13,5    | -153,0              | -8,3     |
| Samoa                    | -40,0               | -35,8    | -75,7               | -51,5    | -85,0               | -43,9    |
| Soudan                   | -368,3              | -2,9     | -568,4              | -6,9     | -828,0              | -8,1     |
| Vanuatu                  | -38,3               | -31,5    | -51,4               | -24,1    | -44,0               | -17,5    |
| PMA (moyenne)            | -215,0              | -12,6    | -320,8              | -17,1    | -363,8              | -16,0    |

Source : FMI, *Balance of Payments Statistics Yearbook*, diverses livraisons.



La situation de la balance des services paraît meilleure que celle des biens. En 1997, 11 sur 17 PMA avaient une balance des services négative alors qu'ils étaient 15 pour les biens. Les 17 PMA avaient, en 1997, un ratio moyen de la balance des services au PIB positif. Mais presque tous les pays à balance des services positive sont des petits États, pour la plupart insulaires, qui sont fortement tributaires du tourisme (tableau 3 et deuxième partie, chapitre 1).

Le problème que posent les exportations des PMA comme sources de financement de l'investissement tient au fait que les produits exportés par ces pays le sont à des prix qui souffrent d'une tendance séculaire à la baisse et de fraudes de composition : de sorte qu'un plus gros effort d'exportation de leur part, compte tenu de la concentration de leurs structures de production (voir deuxième partie, chapitre 1), tend à aggraver les choses. Le seul moyen de résoudre le problème est de diversifier les exportations, et donc d'investir, ce qui oblige à importer des quantités considérables de produits intermédiaires et d'équipements. C'est dire que les PMA sont pris dans un cercle vicieux en ce sens que les structures de production sont peu faites pour générer suffisamment de diversification et de recettes d'exportation en l'absence de nouveaux investissements. Mais ceci nécessite de substantielles quantités de devises et d'importations. La croissance des exportations se trouve ainsi bridée par la faiblesse des importations, dont on ne peut augmenter le volume faute de gains d'exportation et d'entrées de capitaux suffisants.

Vu les tendances de l'APD à la baisse et la faiblesse des apports de capitaux privés (voir ci-dessous), l'option la plus aisément accessible aux PMA est de financer le plus gros du déficit de leur balance courante par l'emprunt étranger, notamment auprès de sources multilatérales. Aussi bien la mise en oeuvre de réformes économiques par la majorité des PMA depuis les années 80 répond-elle, dans une large mesure, à la nécessité de remplir les conditions d'admission au bénéfice de ce type d'emprunt. L'emprunt étranger pourrait certainement jouer un rôle positif dans le développement si cet argent servait principalement à renforcer les capacités de production du pays. Ceci aurait pour effet, à terme, de générer des excédents de la balance commerciale, obviant ainsi à la nécessité de recourir à l'emprunt extérieur. Par contre, en recourant à l'emprunt pour financer la consommation, les PMA entreraient dans un cercle vicieux, avec un service de la dette qui viendrait aggraver les déficits de la balance courante, les obligeant ainsi à emprunter toujours davantage. Il y aurait lieu à cet égard d'étudier la répartition des crédits extérieurs entre secteurs pour voir dans quelle mesure ils contribuent au renforcement de la capacité de production du pays.

## ÉPARGNE

Dans un contexte de recul des concours financiers consentis à des conditions libérales ainsi que d'imprévisibilité des flux de capitaux privés, on ne saurait trop souligner l'importance que revêt la mobilisation de ressources internes pour le développement économique et social des PMA. Dans le cadre des efforts qu'ils doivent fournir pour renforcer leur capacité de production et leur compétitivité, il leur faut s'efforcer de mettre au point des stratégies de nature à améliorer la mobilisation de l'épargne intérieure. Mais voilà qui soulève un problème complexe qui n'est pas sans rappeler celui de « l'oeuf et la poule », parce que la capacité de mobilisation de l'épargne intérieure dépend essentiellement du niveau du PIB. On conçoit, dès lors, que le bilan des PMA à cet égard n'ait pas été impressionnant, encore qu'il y ait des signes croissants d'amélioration.

TABLEAU 5 : BALANCE DES SERVICES EN VALEUR COURANTE ET EN POURCENTAGE DU PIB

| Pays                     | 1981-1990           |          | 1991-1996           |          | 1997                |          |
|--------------------------|---------------------|----------|---------------------|----------|---------------------|----------|
|                          | Millions de dollars | % du PIB | Millions de dollars | % du PIB | Millions de dollars | % du PIB |
| Bangladesh               | -274,3              | -1,3     | -467,0              | -1,4     | -601,0              | -1,5     |
| Burundi                  | -96,7               | -8,9     | -87,7               | -8,7     | -32,0               | -3,4     |
| Cap-Vert                 | 9,8                 | 3,7      | 10,9                | 3,0      | 19,0                | 4,5      |
| Éthiopie                 | -47,2               | -0,8     | -27,7               | -0,5     | -4,0                | -0,1     |
| Gambie                   | 1,7                 | 0,8      | 10,0                | 2,8      | 34,0                | 8,4      |
| Guinée                   | -145,0              | -6,2     | -216,2              | -6,4     | -211,0              | -5,5     |
| Guinée équatoriale       | -33,5               | -30,1    | -60,9               | -37,1    | ..                  | ..       |
| Haïti                    | -76,2               | -3,8     | -71,2               | -3,0     | ..                  | ..       |
| Îles Salomon             | -33,9               | -20,2    | -43,4               | -15,0    | -24,0               | -6,5     |
| Madagascar               | -122,8              | -4,1     | -100,9              | -3,2     | ..                  | ..       |
| Maldives                 | 40,3                | 45,9     | 137,4               | 59,4     | 223,0               | 65,2     |
| Mali                     | -191,1              | -11,6    | -297,9              | -12,0    | -263,0              | -10,4    |
| Mozambique               | -65,5               | -2,5     | -94,7               | -5,0     | ..                  | ..       |
| Népal                    | 63,4                | 2,3      | 224,7               | 5,7      | 641,0               | 18,1     |
| Ouganda                  | -139,8              | -3,6     | -332,44             | -7,9     | -528,0              | -8,1     |
| Rép.-Unie de Tanzanie    | -106,8              | -2,3     | -229,0              | -4,8     | -313,0              | -4,6     |
| République dém. pop. Lao | -14,5               | -1,2     | -20,5               | -1,5     | -16,0               | -1,0     |
| Rwanda                   | -87,5               | -4,6     | -105,8              | -6,8     | -185,0              | -10,0    |
| Samoa                    | 1,7                 | 1,6      | 9,2                 | 6,3      | 25,0                | 12,9     |
| Soudan                   | -22,5               | -0,2     | -92,4               | -1,2     | -141,0              | -1,4     |
| Vanuatu                  | 22,0                | 18,2     | 45,0                | 21,1     | 52,0                | 20,7     |
| PMA (moyenne)            | -62,8               | -1,4     | -86,2               | -0,8     | -77,9               | 3,5      |

Source : FMI, *Balance of Payments Statistics Yearbook*, diverses livraisons.

Durant la seconde moitié des années 90, l'épargne intérieure brute (EIB) a généralement donné des signes de redressement appréciable après les niveaux extrêmement bas de la première moitié de la décennie (voir CNUCED, 1995:14). Parti d'une très faible moyenne annuelle de 0,5 % du PIB entre 1990 et 1994, le taux est progressivement monté à 3,7 % en 1995, 4,5 % en 1996 et 7,2 % en 1997 (Tableau 6). Même la proportion de PMA à avoir enregistré une épargne négative, qui était, entre 1990 et 1994, de 46 % des 38 PMA pour lesquels on dispose de données, est tombée à 24 % entre 1996 et 1997. C'est là une tendance positive, certes, mais il n'empêche que le niveau de l'épargne dans l'ensemble des PMA est encore très bas. L'explication générale de cet état de choses se trouve, évidemment, dans la faiblesse du revenu par habitant, principal déterminant de l'épargne des personnes. On pourrait aussi faire valoir que les obligations de service de la dette rendent les pays moins à même de mobiliser l'épargne intérieure dans la mesure où le service de la dette prive les économies les moins avancées de ressources qui auraient pu servir à l'investissement.

TABLEAU 6 : ÉPARGNE INTÉRIEURE BRUTE EN POURCENTAGE DU PIB, 1980-1997

| Pays                        | 1980-1984 | 1985-1990 | 1990-1994 | 1995  | 1996  | 1997  |
|-----------------------------|-----------|-----------|-----------|-------|-------|-------|
| Angola                      | ..        | 24,0      | 21,1      | 15,7  | 20,2  | 27,3  |
| Bangladesh                  | 12,1      | 11,6      | 13,5      | 13,5  | 13,2  | 14,7  |
| Bénin                       | -0,9      | 3,1       | 6,1       | 10,3  | 8,8   | 10,8  |
| Bhoutan                     | 8,1       | 12,1      | 25,2      | 41,1  | 34,6  | 32,2  |
| Burkina Faso                | -4,3      | 2,4       | 6,5       | 7,2   | 7,6   | 9,2   |
| Burundi                     | 3,0       | 3,4       | -5,8      | -7,3  | 0,3   | 2,7   |
| Cambodge                    | ..        | 2,7       | 5,3       | 4,7   | 4,5   | 4,3   |
| Cap-Vert                    | ..        | 7,7       | -0,4      | -14,5 | -7,0  | -4,4  |
| Comores                     | -6,5      | -2,6      | -1,2      | -7,0  | -6,1  | -2,6  |
| Djibouti                    | ..        | ..        | -12,8     | -8,7  | -7,7  | -6,3  |
| Érythrée                    | ..        | ..        | -30,5     | -31,6 | -31,0 | -17,4 |
| Éthiopie                    | 3,4       | 5,5       | 4,8       | 7,5   | 4,7   | 8,7   |
| Gambie                      | 5,5       | 7,6       | 7,4       | 1,0   | 2,2   | 3,8   |
| Guinée                      | ..        | 16,4      | 14,1      | 17,1  | 16,9  | 18,8  |
| Guinée équatoriale          | ..        | ..        | -0,2      | 27,3  | 44,9  | 67,7  |
| Guinée-Bissau               | -1,8      | -0,1      | 4,1       | -1,2  | 1,8   | 5,1   |
| Haïti                       | 6,2       | 4,9       | -4,8      | -12,5 | -8,5  | -4,5  |
| Îles Salomon                | 11,7      | 9,0       | 3,1       | ..    | ..    | ..    |
| Kiribati                    | -36,7     | -40,4     | -42,6     | ..    | ..    | ..    |
| Lesotho                     | -78,8     | -67,2     | -34,7     | -17   | -1,8  | -9,8  |
| Libéria                     | 16,6      | 16,4      | ..        | ..    | ..    | ..    |
| Madagascar                  | 0,8       | 5,9       | 3,3       | 3,6   | 6,4   | 3,6   |
| Malawi                      | 13,6      | 10,1      | 6,4       | 8,1   | 0,9   | 2,1   |
| Maldives                    | ..        | ..        | ..        | ..    | ..    | ..    |
| Mali                        | -0,9      | -0,3      | 6,2       | 10,9  | 10,8  | 13,7  |
| Mauritanie                  | 1,8       | 11,5      | 8,0       | 5,1   | 7,8   | 8,6   |
| Mozambique                  | -9,0      | -8,2      | -8,0      | 10,7  | 9,5   | 13,7  |
| Myanmar                     | 14,8      | 10,0      | 12,4      | 13,5  | 12,8  | 12,4  |
| Népal                       | 10,1      | 11,4      | 11,2      | 13,0  | 9,5   | 10,1  |
| Niger                       | 6,8       | -0,3      | 1,1       | 0,4   | 3,2   | 3,3   |
| Ouganda                     | 1,7       | 3,0       | 1,5       | 7,2   | 4,7   | 7,6   |
| Rép. dém. du Congo          | 6,6       | 13,4      | 6,4       | 14,2  | 13,5  | 9,0   |
| République centrafricaine   | -3,2      | 0,9       | 1,9       | 7,5   | -0,3  | 6,7   |
| République dém. pop. lao    | 2,7       | 0,5       | ..        | 11,6  | 12,0  | 11,4  |
| République-Unie de Tanzanie | ..        | 1,3       | -1,4      | -0,1  | 3,4   | ..    |
| Rwanda                      | 4,8       | 5,3       | -8,8      | -13,7 | -9,8  | -7,5  |
| Samoa                       | -6,9      | -8,8      | -8,5      | ..    | ..    | ..    |
| Sao Tomé-et-Principe        | -18,8     | -15,3     | -14,3     | -21,8 | -19,9 | -16,1 |
| Sierra Leone                | 1,1       | 3,9       | 15,0      | -1,9  | -5,5  | -8,1  |
| Somalie                     | -18,2     | 5,6       | -12,5     | ..    | ..    | ..    |
| Soudan                      | 3,4       | 8,0       | ..        | ..    | ..    | ..    |
| Tchad                       | -4,4      | -11,3     | -4,7      | 2,0   | 2,3   | 1,3   |
| Togo                        | 17,1      | 7,6       | 7,4       | 12    | 11,6  | 9,9   |
| Vanuatu                     | 15,3      | 6,3       | 13,4      | ..    | ..    | ..    |
| Yémen                       | ..        | ..        | -2,6      | 2,3   | -8,0  | 12,8  |
| Zambie                      | 13,2      | 15,0      | 8,7       | 8,2   | 8,8   | 9,8   |
| PMA (moyenne)               | -0,2      | 2,2       | 0,5       | 3,6   | 4,5   | 7,2   |

Source : Banque mondiale, *Indicateurs du développement dans le monde*, 1999 (CD-ROM).

TABLEAU 7 : ÉPARGNE INTÉRIEURE BRUTE EN POURCENTAGE DU PIB, 1996-1997  
*Classement des PMA par groupement*  
*(Moyenne)*

| E < 0                | 0 < E < 5                 | 5 < E < 10   | 10 < E < 15        | E > 15             |
|----------------------|---------------------------|--------------|--------------------|--------------------|
| Cap-Vert             | Burundi                   | Bénin        | Bangladesh         | Angola             |
| Comores              | République centrafricaine | Burkina Faso | Rép. dém. du Congo | Bhoutan            |
| Djibouti             | Tchad                     | Cambodge     | Rép. dém. pop. Lao | Guinée équatoriale |
| Érythrée             | Gambie                    | Éthiopie     | Mali               | Guinée             |
| Haïti                | Guinée-Bissau             | Madagascar   | Mozambique         |                    |
| Lesotho              | Malawi                    | Mauritanie   | Myanmar            |                    |
| Rwanda               | Niger                     | Népal        | Togo               |                    |
| Sierra Leone         | Rép. Unie de Tanzanie     | Ouganda      |                    |                    |
| Sao Tomé-et-Principe | Yémen                     | Zambie       |                    |                    |

Source : Classement établi d'après les Indicateurs du développement dans le monde, Banque mondiale 1999 (CD-ROM).

Note : Pas de données pour l'Afghanistan, Kiribati, le Libéria, les Maldives, le Samoa, les Îles Salomon, la Somalie, le Soudan et Vanuatu.  
 EIB en pourcentage du PIB.

TABLEAU 8 : TENDANCES DE L'ÉPARGNE ET DE L'INVESTISSEMENT, 1980-1997

|  | 1980-1984 | 1985-1990 | 1990-1994 | 1995 | 1996 | 1997 |
|--|-----------|-----------|-----------|------|------|------|
| EIB en % du PIB, moyenne non pondérée des PMA                      | -0,2      | 2,3       | 0,5       | 3,7  | 4,6  | 7,2  |
| IIB en % du PIB, moyenne non pondérée des PMA                      | 20,7      | 20,3      | 22,7      | 23,1 | 24,5 | 23,3 |
| IIB en % du PIB, moyenne pondérée des PMA par taille de population | 16,4      | 15,7      | 16,3      | 18,4 | 18,4 | 18,1 |

Source : Calculs du Secrétariat de la CNUCED.

Durant la période 1996-1997, des 38 PMA pour lesquels on dispose de données, neuf ont enregistré une épargne intérieure brute négative, selon une gamme qui va de -0,3 à -31 % du PIB (tableaux 4 et 5) et quatre seulement ont pu mobiliser une épargne de plus de 15 % de leur PIB. Les résultats les plus impressionnants ont été ceux de la Guinée équatoriale et du Bhoutan, avec un taux moyen qui a été, respectivement, de 56,3 % et de 33,3 %. Sept autres ont enregistré des taux de 10% à 15 %. Pour la majorité, le taux n'a été que de 0 à 10 %. Quelques-uns, notamment le Burundi, le Tchad, la Guinée-Bissau, le Mozambique et le Yémen, ont pu, entre 1990 et 1997, passer d'une épargne négative à une épargne positive (tableau 6).

La faiblesse générale de ces taux signifie que la capacité de l'ensemble des PMA à mobiliser des ressources intérieures pour le développement est extrêmement faible. L'écart considérable que fait apparaître le tableau 6 entre le ratio EIB/PIB et IIB/PIB tend à montrer que les PMA continuent à compter sur des ressources générées à l'étranger, sous forme d'aide étrangère (en particulier à des

conditions libérales), d'envois de fonds et d'apports de capitaux pour financer une grande partie de leurs investissements intérieurs. Il convient de citer, en particulier, le cas du Lesotho qui, bien qu'ayant enregistré des taux d'épargne négatifs tout au long de la période 1995-1997 (tableau 4), affiche un ratio moyen IIB/PIB de 84,7 % pour ces trois années, ce qui le met au deuxième rang derrière la Guinée équatoriale. Ce phénomène s'explique pour une large part par l'importance de l'investissement étranger dans une industrie orientée vers l'exportation de vêtements.

Si les niveaux de l'épargne dans un PMA donné peuvent tenir à tout un ensemble de facteurs qui lui sont propres, il semble que, d'une manière générale, la tendance positive de l'épargne intérieure brute dans l'ensemble de ces pays au cours de la deuxième moitié des années 90 soit fonction des réformes économiques que la plupart d'entre eux ont engagées alors. Ces réformes ont contribué à faire remonter les taux de croissance du PIB réel par habitant à partir du milieu de la décennie (voir le tableau 2 de l'annexe), encouragé les États à réduire leur consommation et amélioré le climat de l'épargne privée, en particulier par la libéralisation des taux d'intérêt et la réforme du secteur financier. Il n'est pas impossible aussi que l'épargne intérieure ait pu commencer à bénéficier d'activités induites par un investissement étranger en hausse (voir plus loin), mais la question demande à être étudiée plus avant.

Que des taux d'épargne aient été exceptionnellement élevés appelle peut-être une explication. Ceux de la Guinée équatoriale, par exemple, ont bénéficié d'activités engagées dans un secteur pétrolier qui prend son essor. Dans le cas du Bhoutan, pays largement tributaire de son agriculture, on peut attribuer cela à la politique suivie par le Royaume, politique marquée par le succès de plans de développement qui ont mis l'accent sur la maîtrise des dépenses courantes de l'État et sur la mobilisation des ressources internes (Shaw, 1998 : 161-63). Il ne semble pas qu'il y ait, pour les neuf PMA dont le taux d'épargne a été constamment négatif, d'explication valable pour tous, sauf que 5 d'entre eux sont sujets à des conflits internes, ce qui n'aura pas seulement pour effet de freiner l'activité économique, mais également d'affaiblir la confiance dans les institutions financières du pays.

Un certain nombre de PMA bénéficient d'envois de fonds de ressortissants qui travaillent à l'étranger, ce qui constitue pour eux un important complément à l'épargne intérieure. Entre 1990 et 1997, les 22 PMA pour lesquels on dispose de données (tableau 9) en ont ainsi reçu jusqu'à 22,5 milliards de dollars, soit 11,7 % du total de leurs gains d'exportation et 4,2 % de leur PIB global. Les montants les plus élevés ont été enregistrés par le Bangladesh, le Burkina Faso, le Cap-Vert, les Comores, l'Érythrée, Kiribati, le Mali, le Népal, le Samoa et le Yémen.

Au Cap-Vert, ils ont même été supérieurs aux recettes d'exportations, dont ils ont représenté 109 %, soit 20,3 % du PIB total pour l'ensemble de cette période. Au cours de cette même période (1990-1997), ils ont représenté, en pourcentage des recettes d'exportation et du PIB, respectivement, 84,5 % et 24,2 % en Érythrée<sup>8</sup> 75,8 % et 25,6 % au Samoa et 64,4 % et 24,6 % au Yémen.

Il ne fait pas de doute par conséquent que, dans certains PMA, ceux de leurs ressortissants qui travaillent à l'étranger ont fait entrer dans le pays d'importantes quantités de devises dont une partie a pu servir à renforcer l'appareil productif par le financement d'importations de biens d'équipement et de biens intermédiaires, y compris des facteurs de production agricole. Ces

statistiques tendent à montrer que la poursuite de la libéralisation des échanges de services dans le cadre de l'OMC, et en particulier par le quatrième mode de prestation (le mouvement des personnes) au titre de l'Accord général sur le commerce des services (GATS), peut donner aux PMA un surcroît de ressources à investir.

## INVESTISSEMENT

Pris en groupe, les PMA ont enregistré des taux plus élevés d'investissement intérieur durant les années 90 que durant les années 80. Au cours de la seconde partie de l'actuelle décennie, quelques améliorations sont à noter à cet égard par rapport à la première moitié. Comme on le montre au tableau 10, en moyenne annuelle, l'investissement intérieur brut (IIB) est monté de 22,6 % du PIB pour la période 1990-1994 à 24,4 % en 1996, pour revenir légèrement, toutefois, l'année suivante, à 23,3 %. L'explication la plus plausible de ce recul se trouve dans la crise financière asiatique, dont cette année a marqué le début pour prendre ensuite des dimensions mondiales (voir première partie, chapitre 1). Il semble que la tendance de l'IIB à la hausse dans les PMA soit la conséquence d'un climat généralement favorable à l'investissement, ce à quoi les réformes engagées par la majorité d'entre eux depuis les années 80 ne sont probablement pas totalement étrangères. Il se peut que le degré considérable de stabilité macroéconomique auquel beaucoup sont parvenus, joint aux mesures qu'ils ont prises pour stimuler l'investissement intérieur aussi bien qu'étranger, ait commencé à porter des fruits. Cela dit, à moins de 25 %, qui est la moyenne pour l'ensemble des pays en développement, le ratio moyen IIB/PIB est plutôt modeste pour les PMA. Cela veut dire que, dans leur ensemble, ces pays continuent à enregistrer des taux de capitalisation très faibles, ce qui ne peut que perpétuer leur état de pays les moins avancés.

Avec des niveaux d'investissement aussi bas, loin de pouvoir se doter de nouvelles capacités de production, les PMA n'arrivent même pas à assurer le remplacement de leurs équipements. Pour ceux dont l'infrastructure a souffert d'années de guerre civile ou de négligence pure et simple, les besoins, à cet égard, sont énormes. Dans le cas des PMA d'Afrique, on a pu dire qu'il faudrait aux mieux lotis d'entre eux des ratios IIB/PIB proches de 30 % rien que pour maintenir leurs taux de croissance actuelle (BAfD, 1999 : 23). Pour arriver à réduire sensiblement le nombre des pauvres, disons de 50 %, au cours des quinze années à venir, ces pays devraient réaliser des taux de croissance annuelle de leur PIB d'au moins 7 %. Il leur faudrait pour cela un ratio annuel IIB/PIB proche de 30 %<sup>9</sup>. Comme le montre le tableau 10, ils en sont, pour la plupart, bien loin.

TABLEAU 9 : RAPATRIEMENTS DE SALAIRES  
EN POURCENTAGE DES EXPORTATIONS ET DU PIB, 1990-1997

| Pays         | 1990                          |   |      | 1991                          |   |      | 1992                          |   |      | Envois de fonds<br>\$millions |
|--------------|-------------------------------|---|------|-------------------------------|---|------|-------------------------------|---|------|-------------------------------|
|              | Envois de fonds<br>\$millions | Par rapport aux<br>Exportations/ PIB<br>(%) |      | Envois de fonds<br>\$millions | Par rapport aux<br>exportations/ PIB<br>(%) |      | Envois de fonds<br>\$millions | Par rapport aux<br>Exportations/ PIB<br>(%) |      |                               |
| Bangladesh   | 761,0                         | 40,0  | 2,5  | 764,0                         | 36,2  | 2,5  | 848,0                         | 34,4  | 2,7  | 944,0                         |
| Bénin        | 97,3                          | 24,2  | 5,3  | 96,1                          | 20,9  | 5,1  | 108,8                         | 21,2  | 6,7  | 110,5                         |
| Burkina Faso | 139,7                         | 40,0  | 5,1  | 113,0                         | 33,5  | 4,1  | 128,8                         | 42,7  | 6,5  | 117,2                         |
| Cambodge     | ..                            | ..  | ..   | ..                            | ..  | ..   | 9,0                           | ..  | 0,5  | 9,0                           |
| Cap-Vert     | 46,4                          | 76,3  | 15,2 | 53,0                          | 99,9  | 16,6 | 74,0                          | 146,6                                       | 20,7 | 74,0                          |

|                      |       |      |      |       |      |      |       |      |      |       |
|----------------------|-------|------|------|-------|------|------|-------|------|------|-------|
| Comores              | 10,0  | 28,7 | 4,0  | 10,1  | 20,6 | 4,1  | 16,0  | 33,3 | 6,0  | 16,0  |
| Djibouti             | ..    | ..   | ..   | ..    | ..   | ..   | 1,5   | 0,8  | 0,3  | 1,5   |
| Érythrée             | ..    | ..   | ..   | ..    | ..   | ..   | 85,9  | 97,6 | 19,7 | 91,4  |
| Guinée               | ..    | ..   | ..   | ..    | ..   | ..   | ..    | ..   | ..   | ..    |
| Kiribati             | 2,6   | 23,4 | 8,1  | 2,4   | 14,7 | 7,0  | 2,6   | 13,4 | 7,6  | 2,6   |
| Madagascar           | 4,5   | 1,0  | 0,1  | 8,8   | 1,8  | 0,3  | 12,0  | 2,4  | 0,4  | 11,6  |
| Mali                 | 107,0 | 25,5 | 4,3  | 93,0  | 21,1 | 3,8  | 116,6 | 26,4 | 4,1  | 125,6 |
| Mauritanie           | 13,7  | 2,9  | 1,3  | 11,7  | 2,5  | 1,3  | 50,1  | 11,7 | 4,2  | 2,3   |
| Népal                | 61,0  | 16,1 | 1,7  | 65,4  | 15,0 | 1,8  | 54,2  | 9,5  | 1,6  | 65,9  |
| Niger                | 13,1  | 2,5  | 0,5  | 12,9  | 3,2  | 0,6  | 18,0  | 4,4  | 0,8  | 13,9  |
| Rwanda               | 0,7   | 0,5  | 0,0  | 0,6   | 0,4  | 0,0  | ..    | ..   | ..   | 2,9   |
| Samoa                | 42,8  | 96,3 | 29,4 | 34,1  | 91,6 | 23,5 | 39,1  | 92,1 | 26,3 | 31,3  |
| Sao Tomé-et-Principe | 0,1   | 1,2  | 0,2  | 0,6   | 5,6  | 1,1  | 1,1   | 10,6 | 2,4  | 1,5   |
| Togo                 | 26,9  | 4,1  | 1,7  | 29,0  | 4,6  | 1,8  | 16,2  | 3,0  | 1,0  | 8,8   |
| Vanuatu              | 6,9   | 9,3  | 4,5  | 7,0   | 8,6  | 3,6  | 6,8   | 7,8  | 3,5  | 4,9   |
| Yémen                | 1.498 | 97,1 | 31,7 | 998,0 | 70,2 | 20,3 | 1.018 | 78,5 | 18,6 | 1.08  |
| Ensemble des PMA     | 2.831 | 13,2 | 4,6  | 2.299 | 11,5 | 3,7  | 2.606 | 12,8 | 4,0  | 2,67  |

Source : Secrétariat de la CNUCED, données en provenance des Indicateurs du développement dans le monde, 1999 (CD-ROM) de la Banque mondiale.

TABLEAU 9 : RAPATRIEMENTS DE SALAIRES  
EN POURCENTAGE DES EXPORTATIONS ET DU PIB, 1990-1997

| Pays                 | 1994            |                                   |      | 1995            |                                   |      | 1996            |                                   |      |
|----------------------|-----------------|-----------------------------------|------|-----------------|-----------------------------------|------|-----------------|-----------------------------------|------|
|                      | Envois de fonds | Par rapport aux exportations/ PIB |      | Envois de fonds | Par rapport aux Exportations/ PIB |      | Envois de fonds | Par rapport aux Exportations/ PIB |      |
|                      | \$millions      | (%)                               | (%)  | \$millions      | (%)                               | (%)  | \$millions      | %                                 | %    |
| Bangladesh           | 1.089           | 35,6                              | 3,3  | 1.198           | 29,0                              | 3,2  | 1.217           | 27,0                              | 3,0  |
| Bénin                | 72,6            | 17,9                              | 4,9  | 57,0            | 10,5                              | 2,8  | 62,0            | 11,1                              | 2,8  |
| Burkina Faso         | 80,3            | 29,5                              | 4,3  | 110,2           | 36,0                              | 4,7  | 109,2           | 35,2                              | 4,3  |
| Cambodge             | 10,0            | 1,8                               | 0,4  | 10,0            | 1,0                               | 0,3  | 10,0            | 1,2                               | 0,3  |
| Cap-Vert             | 83,0            | 135,7                             | 23,9 | 104,0           | 125,7                             | 24,8 | 92,0            | 91,2                              | 21,6 |
| Comores              | 15,2            | 38,4                              | 8,2  | 12,2            | 26,6                              | 5,7  | 16,9            | 40,0                              | 7,9  |
| Djibouti             | 1,5             | 0,7                               | 0,3  | 1,0             | 0,5                               | 0,2  | ..              | ..                                | ..   |
| Érythrée             | 166,4           | 115,3                             | 32,6 | 119,0           | 69,4                              | 20,7 | 136,1           | 68,0                              | 21,6 |
| Guinée               | 0,5             | 0,1                               | 0,0  | 0,5             | 0,1                               | 0,0  | 1,1             | 0,1                               | 0,0  |
| Kiribati             | 2,9             | 12,2                              | 7,5  | 3,0             | 11,5                              | 6,3  | 3,0             | 50,0                              | 5,5  |
| Madagascar           | 10,9            | 1,7                               | 0,4  | 9,0             | 1,2                               | 0,3  | 6,1             | 0,8                               | 0,2  |
| Mali                 | 103,2           | 25,5                              | 5,6  | 112,1           | 21,2                              | 4,5  | 107,1           | 20,6                              | 4,0  |
| Mauritanie           | 4,9             | 1,2                               | 0,5  | 5,4             | 1,1                               | 0,5  | 5,0             | 0,9                               | 0,5  |
| Népal                | 70,4            | 7,3                               | 1,7  | 101,4           | 9,5                               | 2,3  | 77,6            | 7,7                               | 1,7  |
| Niger                | 5,7             | 2,2                               | 0,4  | 6,3             | 2,0                               | 0,4  | 6,0             | 1,8                               | 0,4  |
| Rwanda               | ..              | ..                                | ..   | ..              | ..                                | ..   | ..              | ..                                | ..   |
| Samoa                | 36,5            | 78,2                              | 26,7 | 39,2            | 60,9                              | 25,3 | 42,7            | 56,7                              | 24,4 |
| Sao Tomé-et-Principe | 3,4             | 29,1                              | 6,9  | 0,5             | 5,3                               | 1,1  | 0,5             | 4,5                               | 1,1  |
| Togo                 | 15,3            | 3,7                               | 1,6  | 19,9            | 3,2                               | 1,5  | 25,8            | 4,0                               | 1,8  |
| Vanuatu              | 5,8             | 5,6                               | 2,7  | 6,1             | 5,5                               | 2,6  | 6,0             | 5,1                               | 2,4  |
| Yémen                | 1.059           | 53,6                              | 31,6 | 1.067           | 48,9                              | 28,9 | 1.123           | 45,1                              | 21,9 |
| Ensemble des PMA     | 2.836           | 12,4                              | 4,6  | 2.981           | 10,5                              | 4,3  | 2.940           | 9,5                               | 3,9  |

Source : Secrétariat de la CNUCED, données en provenance des Indicateurs du développement dans le monde, 1999 (CD-ROM) de la Banque mondiale.



Les taux d'investissement ont beaucoup varié d'un PMA à l'autre, passant d'un investissement négatif, comme dans le cas de la Sierra Leone en 1997, à un ratio IIB/PIB de 96,5 % pour la Guinée équatoriale au cours de la même année (tableau 10). Entre 1995 et 1997, la Sierra Leone, le Burundi, Djibouti et la République démocratique du Congo ont invariablement enregistré des ratios annuels IIB/PIB de moins de 10 %. Pour la majorité des PMA, ces ratios ne se sont pas élevés au-dessus d'une fourchette comprise entre 10 et 15 %. Ceux qui ont maintenu leur ratio au-dessus de 25 % pendant ces trois années sont le Bhoutan, le Cap-Vert, la Guinée équatoriale, la République démocratique populaire lao, le Lesotho, le Mozambique et Sao Tomé-et-Principe. En outre, l'Angola, le Yémen, le Mali, l'Érythrée et le Burkina Faso ont enregistré des ratios de 25 % ou davantage pendant une partie de cette période (tableau 11).

Comme dans le cas du taux d'épargne, plusieurs explications de ces variations sont possibles. Cela peut être dû à l'histoire, au cadre législatif et réglementaire, à la gestion des affaires publiques, au facteur paix et sécurité, à l'infrastructure économique, à l'appareil institutionnel et à la richesse du pays en ressources naturelles. Un examen des tendances et de la répartition régionale de l'IED dans les PMA permettra de mettre en lumière le rôle de ces divers facteurs.

### ***Répartition et tendances de l'IED***

Les montants cumulés d'IED dans les PMA ont été neuf fois plus élevés en 1997 (1.044 milliards de dollars) qu'en 1980 (108 milliards). Comme on l'indique au tableau 10, les apports annuels— en valeur courante — ont suivi une tendance ascendante dans l'ensemble des PMA durant la seconde moitié des années 90, passant de 1,4 milliard de dollars en 1995 à 2,9 milliards en 1998. Mais, derrière ce tableau d'apparence généralement favorable, un examen attentif des réalités fait apparaître des différences considérables entre régions et entre pays.

Entre 1980 et 1997, il s'est produit une importante redistribution géographique de l'IED entre régions et à l'intérieur des régions. En 1997, les PMA d'Afrique étaient toujours, de tous les PMA, ceux qui en recevaient la plus grande part, mais cela représentait une proportion sensiblement moindre qu'en 1980 (65 % contre 85 %). Cependant, la part des PMA d'Afrique dans le total de l'IED en Afrique a augmenté de 5 points de pourcentage pour passer à 17 % au cours de la même période. Dans le même temps, la part de ceux d'Asie dans le total des apports d'IED aux PMA passait de 8 à 31 %, alors qu'en moyenne leur part dans le total des flux d'IED vers l'Asie est demeurée au-dessous de 1 %. La part des cinq PMA insulaires du Pacifique dans le total des apports d'IED à l'ensemble des PMA a oscillé autour de 3 % tout au long de cette période (tableau 13). En 1997, les PMA insulaires du Pacifique affichaient, avec 57 dollars, le plus fort montant par habitant, contre 32 dollars en Afrique et 22 dollars en Asie.

TABLEAU 10 : IIB EN POURCENTAGE DU PIB, 1980-1997

| Pays                        | 1980-1984 | 1985-1990 | 1990-1994 | 1995     | 1996  | 1997 |
|-----------------------------|-----------|-----------|-----------|----------|-------|------|
| Angola                      | ..        | 14,9      | 15,6      | 25,0     | 22,7  | 24,8 |
| Bangladesh                  | 21,2      | 18,9      | 18,9      | 20,1     | 20,8  | 20,9 |
| Bénin                       | 17,8      | 12,6      | 14,8      | 19,6     | 17,2  | 18,5 |
| Bhoutan                     | 37,3      | 36,0      | 38,4      | 45,9     | 44,5  | 42,7 |
| Burkina Faso                | 17,8      | 21,7      | 20,4      | 22,5     | 24,8  | 25,5 |
| Burundi                     | 17,4      | 16,0      | 13,7      | 7,2      | 9,9   | 6,9  |
| Cambodge                    |           | 10,2      | 12,1      | 21,3     | 20,4  | 16,2 |
| Cap-Vert                    |           | 39,6      | 37,4      | 34,8     | 33,5  | 34,3 |
| Comores                     | 33,4      | 24,2      | 20,8      | 19,9     | 18,9  | 21,3 |
| Djibouti                    | ..        | ..        | 15,6      | 8,6      | 9,3   | 9,5  |
| Érythrée                    | ..        | ..        | 12,8      | 19,3     | 29,3  | 41,0 |
| Éthiopie                    | 10,8      | 13,0      | 12,1      | 16,5     | 19,2  | 19,1 |
| Gambie                      | 22,4      | 17,2      | 21,2      | 20,2     | 21,6  | 17,8 |
| Guinée                      |           | 16,2      | 18,1      | 20,6     | 20,0  | 21,8 |
| Guinée équatoriale          | ..        | ..        | 37,7      | 76,3     | 127,7 | 96,5 |
| Guinée-Bissau               | 28,6      | 35,6      | 32,4      | 22,4     | 23,1  | 24,0 |
| Haïti                       | 17,0      | 14,7      | 7,1       | 8,7      | 9,5   | 10,3 |
| Îles Salomon                | 32,1      | 30,3      | 29,1      | ..       | ..    | ..   |
| Kiribati                    | 49,2      | 61,3      | 67,5      | ..       | ..    | ..   |
| Lesotho                     | 42,1      | 49,9      | 77,0      | 83,2     | 89,3  | 85,6 |
| Libéria                     | 16,0      | 9,2       |           | ..       | ..    | ..   |
| Madagascar                  | 10,4      | 10,9      | 11,8      | 11,0     | 11,7  | 11,8 |
| Malawi                      | 19,9      | 17,3      | 20,9      | 16,6     | 12,4  | 12,3 |
| Mali                        | 15,4      | 20,0      | 23,1      | 26,1     | 26,1  | 23,4 |
| Mauritanie                  | 33,7      | 27,1      | 19,3      | 16,0     | 19,3  | 17,6 |
| Mozambique                  | 8,2       | 14,5      | 25,9      | 36,1     | 30,2  | 29,6 |
| Myanmar                     | 20,0      | 12,4      | 13,5      | 14,3     | 13,4  | 13,0 |
| Népal                       | 18,3      | 20,6      | 21,2      | 23,4     | 23,0  | 21,5 |
| Niger                       | 17,0      | 5,6       | 6,2       | 7,6      | 9,7   | 10,9 |
| Ouganda                     | 7,3       | 9,8       | 14,8      | 16,2     | 16,1  | 15,3 |
| Rép. dém. du Congo          | 9,8       | 13,8      | 6,3       | 9,4      | 7,2   | 7,2  |
| République-Unie de Tanzanie | ..        | 18,1      | 25,4      | 21,916,2 | 18,1  | 20,4 |
| République centrafricaine   | 9,4       | 12,6      | 11,8      | 14,7     | 3,5   | 9,0  |
| République dém. pop. Lao    | 6,2       | 9,5       |           | 26,1     | 30,6  | 28,7 |
| Rwanda                      | 15,4      | 15,4      | 12,5      | 8,7      | 10,4  | 10,9 |
| Samoa                       | 30,9      | 29,4      | 39,0      | ..       | ..    | ..   |
| Sao Tomé-et-Principe        | 41,7      | 29,9      | 48,6      | 58,1     | 50,2  | 49,8 |
| Sierra Leone                | 3,3       | 6,5       | 8,8       | 5,6      | 9,4   | -5,1 |
| Somalie                     | 29,2      | 28,6      | 15,6      | ..       | ..    | ..   |
| Soudan                      | 15,4      | 13,0      |           | ..       | ..    | ..   |
| Tchad                       | 3,8       | 8,9       | 11,4      | 17,8     | 19,3  | 19,1 |
| Togo                        | 21,9      | 17,2      | 15,5      | 16,2     | 16,3  | 15,7 |
| Vanuatu                     | 24,8      | 33,2      | 43,6      | ..       | ..    | ..   |
| Yémen                       | ..        | ..        | 18,4      | 25,4     | 25,3  | 21,3 |
| Zambie                      | 17,6      | 14,7      | 13,8      | 14,0     | 14,9  | 14,9 |
| PMA (moyenne)               | 20,6      | 20,3      | 22,6      | 23,1     | 24,4  | 20,0 |

Source : Banque mondiale, *Indicateurs du développement dans le monde*, 1999 (CD-ROM).

Note : Données non disponibles pour l'Afghanistan, les Maldives et Tuvalu.

TABLEAU 11 : IIB EN POURCENTAGE DU PIB (CLASSEMENT DES PMA PAR GROUPEMENT), 1980-1997

|    | 1980-1984                           | 1985-1989                            | 1990-1994                            | 1995                                     | 1996                                      | 1997                                |
|----|-------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--|---|-------------------------------------|
|    |                                     |                                      |                                      |  |   |                                     |
|    | IIB/PIB>25 %                        |                                      |                                      |  |   |                                     |
|    |                                     |                                      |                                      |  |   |                                     |
| 1  | Bhoutan<br>Comores<br>Guinée-Bissau | Bhoutan<br>Cap-Vert<br>Guinée-Bissau | Bhoutan<br>Cap-Vert<br>Guinée-Bissau | Angola<br>Bhoutan<br>Cap-Vert            | Bhoutan<br>Cap-Vert<br>Guinée équatoriale | Bhoutan<br>Burkina Faso<br>Cap-Vert |
| 2  | Kiribati<br>Lesotho                 | Kiribati<br>Lesotho                  | Kiribati<br>Lesotho                  | Guinée équatoriale<br>Rép. dém. pop. Lao | Érythrée<br>Rép. dém. pop. Lao            | Guinée équatorial<br>Érythrée       |
| 3  | Mauritanie<br>Samoa                 | Mauritanie<br>Samoa                  | Guinée équatoriale<br>Mozambique     | Lesotho<br>Mali                          | Lesotho<br>Mali                           | Rép. dém. pop. L<br>Lesotho         |
| 4  | Îles Salomon<br>Sao Tomé-et-        | Îles Salomon<br>Sao Tomé-et-         | Samoa<br>Sao Tomé-et-                | Mozambique<br>Sao Tomé-et-               | Mozambique<br>Sao Tomé-et-                | Mozambique<br>Sao Tomé-et-          |
| 5  | Principe<br>Somalie                 | Principe<br>Somalie                  | Principe<br>Îles Salomon             | Principe<br>Yémen                        | Principe<br>Yémen                         | Principe                            |
| 6  |                                     | Vanuatu                              | Rép. unie de<br>Tanzanie<br>Vanuatu  |  |   |                                     |
| 7  |                                     |                                      |                                      |  |   |                                     |
| 8  |                                     |                                      |                                      |  |   |                                     |
| 9  |                                     |                                      |                                      |  |   |                                     |
| 10 |                                     |                                      |                                      |  |   |                                     |
| 11 |                                     |                                      |                                      |  |   |                                     |
| 11 |                                     |                                      |                                      |  |   |                                     |
| 11 |                                     |                                      |                                      |  |   |                                     |
| 12 |                                     |                                      |                                      |  |   |                                     |
|    |                                     |                                      |                                      |  |   |                                     |
|    | 10%<IIB/PIB<25 %                    |                                      |                                      |  |   |                                     |
|    |                                     |                                      |                                      |  |   |                                     |

|   |              |                     |                     |                     |               |               |
|---|--------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------|---------------|
| 1 | Bangladesh   | Angola              | Angola              | Bangladesh          | Angola        | Angola        |
|   | Bénin        | Bangladesh          | Bangladesh          | Bénin               | Bangladesh    | Bangladesh    |
|   | Burkina Faso | Bénin               | Bénin               | Burkina Faso        | Bénin         | Bénin         |
| 2 | Burundi      | Burkina Faso        | Burkina Faso        | Cambodge            | Burkina Faso  | Cambodge      |
|   | Éthiopie     | Burundi             | Burundi             | Rép. centrafricaine | Cambodge      | Tchad         |
| 3 | Gambie       | Cambodge            | Cambodge            | Tchad               | Tchad         | Comores       |
|   | Haïti        | Rép. centrafricaine | Rép. centrafricaine | Comores             | Comores       | Éthiopie      |
| 4 | Libéria      | Comores             | Tchad               | Érythrée            | Éthiopie      | Gambie        |
|   | Madagascar   | Rép. dém. du Congo  | Comores             | Éthiopie            | Gambie        | Guinée        |
| 5 | Malawi       | Éthiopie            | Djibouti            | Gambie              | Guinée        | Guinée-Bissau |
|   | Mali         | Gambie              | Érythrée            | Guinée              | Guinée-Bissau | Haïti         |
| 6 | Myanmar      | Guinée              | Éthiopie            | Guinée-Bissau       | Madagascar    | Madagascar    |
|   | Népal        | Haïti               | Gambie              | Madagascar          | Malawi        | Malawi        |
| 7 | Niger        | Madagascar          | Guinée              | Malawi              | Mauritanie    | Mali          |
|   | Rwanda       | Malawi              | Madagascar          | Mauritanie          | Myanmar       | Mauritanie    |
| 8 | Soudan       | Mali                | Malawi              | Myanmar             | Népal         | Myanmar       |
|   | Togo         | Mozambique          | Mali                | Népal               | Rwanda        | Népal         |
| 9 | Vanuatu      | Myanmar             | Mauritanie          | Togo                | Togo          | Niger         |
| 1 | Zambie       | Népal               | Myanmar             | Ouganda             | Ouganda       | Rwanda        |
| 0 |              | Rwanda              | Népal               | Rép. unie de        | Rép. unie de  | Togo          |
| 1 |              | Soudan              | Rwanda              | Tanzanie            | Tanzanie      | Ouganda       |
| 1 |              | Togo                | Somalie             | Zambie              | Zambie        | Rép. unie de  |
| 1 |              | Rép. unie de        | Togo                |                     |               | Tanzanie      |
| 2 |              | Tanzanie            | Ouganda             |                     |               | Yémen         |
| 1 |              | Zambie              | Yémen               |                     |               | Zambie        |
| 3 |              |                     | Zambie              |                     |               |               |
| 1 |              |                     |                     |                     |               |               |
| 4 |              |                     |                     |                     |               |               |
| 1 |              |                     |                     |                     |               |               |
| 5 |              |                     |                     |                     |               |               |
| 1 |              |                     |                     |                     |               |               |
| 6 |              |                     |                     |                     |               |               |
| 1 |              |                     |                     |                     |               |               |
| 7 |              |                     |                     |                     |               |               |
| 1 |              |                     |                     |                     |               |               |
| 8 |              |                     |                     |                     |               |               |
| 1 |              |                     |                     |                     |               |               |
| 9 |              |                     |                     |                     |               |               |
| 2 |              |                     |                     |                     |               |               |
| 0 |              |                     |                     |                     |               |               |
| 2 |              |                     |                     |                     |               |               |
| 1 |              |                     |                     |                     |               |               |
| 2 |              |                     |                     |                     |               |               |
| 2 |              |                     |                     |                     |               |               |
| 2 |              |                     |                     |                     |               |               |
| 3 |              |                     |                     |                     |               |               |
| 2 |              |                     |                     |                     |               |               |
| 4 |              |                     |                     |                     |               |               |
| 2 |              |                     |                     |                     |               |               |
| 5 |              |                     |                     |                     |               |               |
| 2 |              |                     |                     |                     |               |               |
| 6 |              |                     |                     |                     |               |               |
|   |              |                     |                     |                     |               |               |
|   | IIB/PIB<10 % |                     |                     |                     |               |               |
|   |              |                     |                     |                     |               |               |

|   |   |  |                                      |   |  |   |
|---|---|--|--------------------------------------|---|--|---|
| 1 | Rép. centrafricaine<br>Tchad<br>Rép. dém. Congo | Tchad<br>Rép. dém. pop. Lao<br>Libéria | Rép. dém. du Congo<br>Haïti<br>Niger | Burundi<br>Rép. dém. du Congo<br>Djibouti | Burundi<br>Rép. centrafricaine<br>Rép. dém. du Congo | Burundi<br>Rép. centrafricair<br>Rép. dém. du Con |
| 2 | Rép. dém. pop. Lao<br>Mozambique                | Niger<br>Sierra Leone                  | Sierra Leone                         | Haïti<br>Niger                            | Djibouti<br>Haïti                                    | Djibouti<br>Sierra Leone                          |
| 3 | Sierra Leone<br>Ouganda                         | Ouganda                                |                                      | Rwanda<br>Sierra Leone                    | Niger<br>Sierra Leone                                |   |
| 4 |   |  |                                      |   |  |   |
| 5 |   |  |                                      |   |  |   |
| 6 |   |  |                                      |   |  |   |
| 7 |   |  |                                      |   |  |   |

Source : Banque mondiale, *Indicateurs du développement dans le monde*, 1999 (CD-ROM).

TABLEAU 12 : APPORTS D'IED AUX PMA, 1980-1998  
(en millions de dollars courants)

| Région/Pays  | 1980    | 1985     | 1990     | 1995      | 1996      | 1997      | 1998     |
|--|---------|----------|----------|-----------|-----------|-----------|----------|
| <b>Afrique</b>   | 370,1   | 451,5    | 266,5    | 1.217,0   | 1.294,8   | 1.954,5   | 2.236,   |
| Angola   | 37,4    | 278      | -334,8   | 472,5     | 180,6     | 412,0     | 396,     |
| Bénin  | 4,4     | -0,1     | 0,7      | 1,0       | 25,5      | 27,4      | 26,      |
| Burkina Faso   | 0,1     | -1,5     | 0,1      | 1,5       | 17,0      | 12,6      | 14,      |
| Burundi  | 4,6     | 0,6      | 1,3      | 2,0       | 0,4       | 0,5       | 0,       |
| Cap-Vert   | ..      | ..       | 0,3      | 26,2      | 28,6      | 11,6      | 15,      |
| République centrafricaine                              | 5,4     | 3,0      | 0,7      | -0,3      | 2,7       | 4,3       | 4,       |
| Tchad  | ..      | 53,7     | -        | 12,1      | 23,3      | 37,4      | 35,      |
| Comores  | ..      | ..       | 0,4      | 0,9       | 0,5       | 0,7       | 0,       |
| Rép. dém. du Congo                                     | 109,6   | 69,2     | -14,0    | -22,3     | 24,8      | -7,4      | ..       |
| Djibouti   | 0,2     | 0,3      | 0,1      | 3,2       | 19,8      | 25,4      | 25,      |
| Guinée équatoriale                                     | ..      | 2,5      | 11,1     | 126,9     | 376,2     | 0,4       | 200,     |
| Éthiopie   | 1,0     | 0,2      | 4,0      | 32,1      | 13,4      | 67,9      | 178,     |
| Gambie   | ..      | ..       | ..       | 7,8       | 12,2      | 12,7      | 14,      |
| Guinée   | 0,6     | 1,2      | 17,9     | 0,8       | 23,8      | 17,4      | 15,      |
| Guinée-Bissau  | ..      | 1,5      | 2,1      | 0,1       | 1,1       | 10,0      | 8,       |
| Lesotho  | 4,5     | 0        | 17,1     | 0,5       | 18,6      | 11,7      | 30,      |
| Libéria  | ..      | -16,2    | 225,3    | 4,6       | -132,1    | 291,3     | 200,     |
| Madagascar   | -0,8    | -0,2     | 22,4     | 9,8       | 10,2      | 244,7     | 100,     |
| Malawi   | 9,5     | 0,6      | 23,3     | 25,4      | 43,6      | 22,1      | 70,      |
| Mali   | 2,4     | 2,9      | 5,8      | 111,2     | 83,9      | 39,4      | 30,      |
| Mauritanie   | 27,1    | 7,0      | 6,8      | 7,0       | 4,2       | 0,9       | 5,       |
| Mozambique   | 4,4     | 0,4      | 9,2      | 45        | 72,5      | 64,4      | 212,     |
| Niger  | 49,2    | -9,4     | 40,9     | 7,2       | 14,7      | -7,1      | 0,       |
| Rwanda   | 16,5    | 14,7     | 7,7      | 2,0       | 2,3       | 2,6       | 7,       |
| Sierra Leone   | -18,7   | -31      | 32,5     | -1,7      | 19        | 9,6       | 3        |
| Somalie  | ..      | -0,8     | 5,6      | 0,1       | 0,1       | 0,1       | ..       |
| Soudan   | ..      | -3,1     | -31,2    | 0,1       | 0,4       | 97,9      | 9,       |
| Togo   | 42,8    | 16,3     | 18,3     | 0,3       | 21,1      | 5,0       | 5,       |
| Ouganda  | 4,0     | -4,0     | -6,4     | 124,6     | 120,1     | 175       | 210,     |
| Rép. unie de Tanzanie                                  | 4,6     | 14,6     | -3,4     | 120,0     | 150,1     | 157,9     | 172,     |
| Zambie   | 61,8    | 51,6     | 202,8    | 97,0      | 117,1     | 207       | 221,     |
| <b>Amérique latine et Caraïbes</b>                     | 13,0    | 5,0      | -        | 7,4       | 4,1       | 5,0       | 6,       |
| Haïti  | 13,0    | 5,0      | -        | 7,4       | 4,1       | 5,0       | 6        |
| <b>Asie</b>  | 43,6    | 5,1      | 51,0     | 149,8     | 440,4     | 447,6     | 658,     |
| Asie de l'Ouest  | 33,9    | 3,2      | -130,9   | -217,7    | -60,1     | -138      | 100,     |
| Yémen  | 33,9    | 3,2      | -130,9   | -217,7    | -60,1     | -138      | 100,     |
| Asie du Sud, de l'Est et du Sud-Est                    | 9,7     | 1,9      | 181,9    | 367,5     | 500,5     | 585,6     | 558,     |
| Afghanistan  | 9,0     | ..       | ..       | ..        | 0,7       | 0,1       | 0,       |
| Bangladesh   | ..      | -        | 3,3      | 1,9       | 13,6      | 141,4     | 317,     |
| Cambodge   | ..      | ..       | ..       | 150,8     | 293,6     | 203,7     | 140,     |
| Rép. dém. pop. Lao                                     | ..      | ..       | 6,0      | 88,0      | 128,0     | 86,0      | 45,      |
| Maldives   | -0,1    | 1,3      | 5,6      | 7,2       | 7,6       | 7,7       | 7,       |
| Myanmar  | 0,4     | -        | 161,1    | 114,6     | 37,9      | 123,7     | 40,      |
| Népal  | 0,3     | 0,7      | 6,0      | 5,0       | 19,2      | 23,1      | 9,       |
| <b>Pacifique</b>                                       | 5,2     | 6        | 30,5     | 36,8      | 40,6      | 72,7      | 48,      |
| Kiribati   | ..      | 0,3      | 0,3      | 0,3       | 0,7       | 1,0       | 0,       |
| Îles Salomon   | 2,5     | 0,7      | 10,5     | 2,1       | 6,0       | 21,5      | 10,      |
| Vanuatu  | 2,7     | 4,7      | 13,2     | 31,1      | 32,8      | 30,3      | 27,      |
| Samoa occidentale                                      | ..      | 0,5      | 6,6      | 3,4       | 1,2       | 20,0      | 10,      |
| <b>Total : 44 PMA</b>                                  | 431,7   | 467,4    | 347,9    | 1.411,0   | 1.779,9   | 2.479,8   | 2.948,   |
| Pour mémoire : apports d'IED aux pays en développement | 7.965,5 | 15.562,6 | 35.410,5 | 106.224,0 | 135.343,0 | 172.533,0 | 165.936, |

Source : Banque mondiale, *Indicateurs du développement dans le monde*, 1999 (CD-ROM).

Note : Données non disponibles pour l'Afghanistan, les Maldives et Tuvalu.

TABLEAU 13 : APPORTS CUMULÉS D'IED AUX PMA  
ET AUTRES PAYS EN DÉVELOPPEMENT, 1980-1997  
(en millions de dollars et en pourcentage)

| Régions   | 1980    | 1985    | 1990    | 1995    | 1996    | 1997      |
|---|---------|---------|---------|---------|---------|-----------|
| <b>Pays en développement (PED)</b>                      | 108.068 | 209.856 | 357.497 | 768.364 | 896.023 | 1.043.666 |
| PED autres que PMA                                      | 106.147 | 206.569 | 351.328 | 755.325 | 880.661 | 1.026.491 |
| <b>PMA</b>  | 1.921   | 3.287   | 13.039  | 13.039  | 15.362  | 17.175    |
| En proportion des PED                                   | 1,8     | 1,6     | 1,7     | 1,7     | 1,7     | 1,6       |
| <b>Afrique</b>  | 13.367  | 23.082  | 37.497  | 56.253  | 60.480  | 65.177    |
| Afrique : hors-PMA                                      | 11.741  | 20.293  | 32.103  | 47.469  | 50.482  | 54.017    |
| Afrique : PMA   | 1.626   | 2.789   | 5.394   | 8.784   | 9.998   | 11.160    |
| Afrique en proportion des PED                           | 12,4    | 11,0    | 10,5    | 7,3     | 6,7     | 6,2       |
| PMA africains en proportion des PMA                     | 84,6    | 84,8    | 87,5    | 67,4    | 65,1    | 65        |
| PMA africains en proportion des<br>Pays africains       | 12,2    | 12,1    | 14,4    | 15,6    | 16,5    | 17,1      |
| <b>Amérique latine et Caraïbes (ALC)</b>                | 18.470  | 34.720  | 57.976  | 112.163 | 125.076 | 141.064   |
| Pays d'ALC : hors-PMA                                   | 18.391  | 34.608  | 57.835  | 112.022 | 124.930 | 140.915   |
| Haïti   | 79      | 112     | 141     | 141     | 146     | 149       |
| Pays d'ALC en proportion des PED                        | 17,1    | 16,5    | 16,2    | 14,6    | 14      | 13,5      |
| Haïti en proportion des PMA                             | 4,1     | 3,4     | 2,3     | 1,1     | 1,0     | 0,9       |
| Haïti en proportion des pays d'ALC                      | 0,4     | 0,3     | 0,2     | 0,1     | 0,1     | 0,1       |
| <b>Asie</b>   | 45.523  | 108.350 | 192.175 | 423.647 | 501.619 | 585.915   |
| Asie : hors-PMA   | 45.367  | 108.058 | 192.268 | 419.946 | 496.867 | 580.568   |
| PMA d'Asie  | 156     | 292     | 447     | 3.701   | 4.752   | 5.347     |
| Asie en proportion des PED                              | 42,1    | 51,6    | 54      | 55,2    | 56      | 56,6      |
| PMA d'Asie en proportion des PMA                        | 8,1     | 8,9     | 7,3     | 28,3    | 30,9    | 31,2      |
| PMA d'Asie en proportion des pays d'Asie                | 0,3     | 0,3     | 0,2     | 0,9     | 0,9     | 0,9       |
| <b>Pacifique</b>  | 1.167   | 1.171   | 2.127   | 3.705   | 3.894   | 4.272     |
| Pacifique : hors-PMA                                    | 1.106   | 1.076   | 1.939   | 3.293   | 3.428   | 3.752     |
| Pacifique : PMA   | 61      | 95      | 188     | 412     | 466     | 520       |
| Pays du Pacifique en proportion des PED                 | 1,1     | 0,6     | 0,6     | 0,5     | 0,4     | 0,4       |
| PMA du Pacifique en proportion des PMA                  | 3,2     | 2,9     | 3,0     | 3,2     | 3,0     | 3,0       |
| PMA du Pacifique en proportion des pays<br>Du Pacifique | 5,2     | 8,1     | 8,8     | 11,1    | 11,9    | 12,2      |

Source : Calculs établis d'après UNCTAD, *World Investment Report*, 1998.

En dehors de la taille relative de leur population, des différences de dotation en ressources naturelles, en particulier en pétrole et en produits minéraux, les disparités que l'on observe dans l'aptitude des PMA à attirer l'investissement étranger traduisent des différences de capacité à :

- surmonter un handicap naturel, et notamment les désavantages que constituent leur petite taille, leur insuffisance de compétences et leur éloignement des grands marchés ;
- exploiter leurs avantages comparatifs dans un contexte de mondialisation (à l'égard, en particulier, d'investisseurs à la recherche de ressources naturelles) ;
- créer un climat porteur pour les affaires, avec amélioration de l'infrastructure matérielle et institutionnelle, et notamment du cadre juridique et réglementaire.

Un examen attentif des tendances récentes de l'IED au niveau régional ouvrira des aperçus plus profonds sur ces questions.

### *PMA d'Afrique*

Relativement désavantagés pour les apports d'IED aux pays en développement, les pays d'Afrique ont quand même vu la tendance s'inverser durant les années 90. La part de ceux d'entre eux qui sont des PMA a, dans le total des flux, augmenté de 5 points de pourcentage entre 1980 et 1997. En ce qui concerne les flux annuels, les PMA d'Afrique ont reçu, du total dont la région a bénéficié, une part plus grande en 1997 qu'en 1980 (22 % contre 11 %). L'augmentation est intervenue pour une large part durant les années 90, augmentation imputable principalement à l'Angola, à la Guinée équatoriale, au Mozambique, à la République-Unie de Tanzanie, à l'Ouganda et à la Zambie, pays qui, en 1997, représentaient à eux six environ 12 % du total des entrées d'IED en Afrique (augmentation énorme si l'on songe que cette part n'atteignait même pas 1 % en 1980) et 55 % du total pour les 33 PMA de la région. La Guinée équatoriale, le Mozambique et l'Ouganda font partie des sept pays africains que leur aptitude à attirer ce type d'investissement dans les années 90 a fait classer comme chefs de file (CNUCED, 1998b : 178).

Les substantiels apports d'IED à ces pays et à quelques autres PMA d'Afrique, dont le Malawi et Madagascar, ont été attribués à la poursuite de réformes qui favorisent le jeu du marché (libéralisation des échanges, privatisation, renforcement du cadre juridique) et à leurs efforts pour créer de nouvelles possibilités de développement, notamment dans le secteur primaire. L'Ouganda, l'un des pays à avoir signé des accords internationaux de protection des investissements, s'est vu attribuer par le Royaume-Uni, en 1997, une distinction pour avoir le meilleur organisme de promotion des investissements d'Afrique. Le Mozambique est venu au second rang des PMA d'Afrique pour le volume d'investissements reçus en 1998. Les secteurs qui en ont le plus attiré ont été le secteur minier, le tourisme et l'énergie (voir encadré 4). Dans le cas de l'Angola et de la Guinée équatoriale, celui du pétrole venait en tête.



ENCADRÉ 4 : MOZAMBIQUE : LA LIBÉRALISATION OUVRE PLUS GRANDES LES  
PORTES À L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER

Depuis la fin de la guerre civile, et depuis les élections démocratiques de 1994, le Mozambique connaît une croissance continue, en particulier depuis trois ans, ce qui met le pays en tête des économies d'Afrique pour la croissance en 1998. Les investisseurs étrangers sont de plus en plus attirés par l'amélioration des résultats économiques du pays et par l'instauration d'un climat plus favorable pour l'investissement : les entrées d'IED n'ont cessé d'augmenter depuis les années 90, mettant le Mozambique, en 1998, au second rang des PMA d'Afrique à cet égard et dans une situation comparable à celle des pays les plus dynamiques d'Afrique. Le Mozambique bénéficie du voisinage de l'Afrique du Sud, le plus important de ses partenaires commerciaux et source d'investissements considérables, comme le sont, par ailleurs, le Portugal, le Royaume-Uni et les États-Unis. Il y a aussi d'intéressantes possibilités d'investissement dans les secteurs les plus dynamiques du pays, comme ceux de l'énergie, du transport et du tourisme, ainsi que dans les activités minières et les communications, le tout stimulé par les progrès de la privatisation.

Les sociétés étrangères se montrent particulièrement actives en prospection minière, avec un volume total d'apports d'IED estimé à 19 millions de dollars en 1998. Compte tenu du nombre croissant de licences de prospection délivrées — 150 en 1998, contre une seule en 1990 — c'est là une tendance qui devrait se maintenir avec l'arrivée prochaine au stade de la production de plusieurs grands projets dans des secteurs apparentés.

Depuis la libéralisation du secteur de l'énergie en 1997, le secteur privé est maintenant autorisé à produire de l'énergie. Plusieurs études préparatoires, réalisées ou en cours, font état de l'intérêt des investisseurs étrangers pour la prospection des vastes réserves de charbon et d'énergie du pays. Onze sociétés étrangères détiennent actuellement des concessions de prospection pour le pétrole et le gaz (tableau de l'encadré). Mais il ne suffit pas de posséder des réserves considérables ; il faut encore, pour les exploiter, des marchés d'usagers et, parce que les équipements d'infrastructure font défaut en milieu rural, ces marchés ont toutes chances de se trouver de l'autre côté des frontières. La reconstruction des lignes de transport vers le Malawi et le Zimbabwe est déjà achevée et le pays pourrait également reprendre à brève échéance ses exportations vers l'Afrique du Sud.

Tableau de l'encadré : Investisseurs étrangers détenteurs de concessions  
en prospection énergétique

|  | <i>Société</i> | <i>Origine</i>      | <i>Projet</i>                                |
|--|----------------|---------------------|--|
|  | Enron          | États-Unis          | Gisement de Pande                            |
|  | ARCO           | États-Unis          | Gisement de Temane (en association)          |
|  | Zarara         | Émirats arabes unis | Gisements de Temane et Buzi (en association) |
|  | BP             | Royaume-Uni         | Zambezi Offshore Block                       |
|  | LONRHOPET      | Royaume-Uni         | Rovuma Block                                 |
|  | SASOL          | Afrique du Sud      | Masinga Block                                |
|  | CANOP          | Canada              | Limpopo Block                                |
|  | Scimitar       | Canada              | Buzi-Divine et Inhaminga Blocks              |
|  | Antrim         | Canada              | Zambezi Onshore Block (en association)       |
|  | Norbay         | Norvège             | Zambezi Onshore Block (en association)       |
|  | Leopardus      | Canada              | Gisements de Temane et Buzi (en association) |

Source : *EIU Country Profile, 1999-2000* (Economist Intelligence Unit Ltd., Londres, 1999), p. 22.

Le secteur du tourisme a déjà attiré un investissement étranger considérable depuis que les arrivées de visiteurs ont commencé à reprendre avec la fin de la guerre civile et la demande d'équipements d'accueil de grande qualité est en hausse. Comme exemples d'investissements étrangers qui ont déjà été réalisés dans ce secteur prometteur, on peut citer l'ouverture, en 1998, de deux hôtels de classe affaires par des investisseurs portugais et l'achat de l'hôtel cinq étoiles de Maputo par Mövenpick (Suisse). En outre, des investisseurs sud-africains sont engagés dans la construction de pavillons de plage et la société Blanchard Mozambique Enterprises (États-Unis) dans l'aménagement d'une grande plage pour éco-tourisme et un projet de safari.

Parmi les autres projets, on peut citer, avec le concours de Billiton et de Mitsubishi, la construction à Maputo de la Fonderie d'aluminium de Mozal, qui a commencé en 1998. Quatre raffineries de sucre, dont la construction est prévue par des investisseurs sud-africains et mauriciens, aideront le Mozambique à devenir, à brève échéance, exportateur net de sucre. En outre, une participation du secteur privé est envisagée dans la construction de cinq usines d'approvisionnement des villes en eau.

Avec les progrès rapides du programme de privatisation qu'il a engagé en 1992, le Mozambique offre à l'investissement étranger d'énormes possibilités en projets d'infrastructure et en prospection énergétique. Le transport y a de tout temps été un important élément économique du fait que le pays a été amené à faciliter les exportations et les importations de pays voisins sans littoral. De plus, le projet de transfert à des investisseurs privés de la société des ports et des chemins de fer a déjà suscité l'intérêt d'investisseurs de la région. La participation à l'aménagement de couloirs de transport et à des activités connexes, comme le projet de gazoduc de Pande, pourrait ouvrir de nouvelles perspectives à l'investissement étranger. Un exemple récent en est donné par Concessions trans-africaines (France), qui s'est vu attribuer une licence pour la construction et l'exploitation de la route à péage Maputo-Gauteng, tronçon du couloir de transport de Maputo reliant le pays à l'Afrique du Sud.

D'autres mesures de libéralisation envisagées concernent le trafic aérien et les télécommunications et une étude relative à l'installation d'un système de communications par satellite est en cours. La libéralisation du secteur bancaire depuis 1992, avec les mesures d'accompagnement que sont, par exemple, la création, par la Commonwealth Development Corporation, du premier fonds de capital risque du pays ; le projet de création d'un deuxième fonds de capital risque ; l'ouverture d'un marché des valeurs prévu pour 1999, autant de mesures qui devraient faciliter l'alimentation du secteur privé en ressources financières. Le pays compte actuellement six banques étrangères qui appartiennent pour la plupart à des intérêts portugais. Le gouvernement poursuit ses efforts d'aménagement de zones franches d'exportation, mais le Mozambique n'a pas encore approuvé le Protocole commercial de la SADC, préalable à la création d'une zone de libre échange.

Sources : *Country Report and Country Profile*, divers numéros.

Dans plusieurs PMA d'Afrique, la privatisation totale ou partielle d'entreprises publiques et les paiements de redevances prévus par les nouveaux accords de prospection et d'extraction minière conclus avec des investisseurs étrangers ont substantiellement renfloué les caisses de l'État. Dans les secteurs de production, l'IED s'oriente principalement vers les activités d'exportation, en particulier dans le secteur primaire, et à un moindre degré vers le tourisme. Durant les années 90, la réalisation de plusieurs programmes de redressement sectoriel a intensifié la participation étrangère dans les secteurs du coton (Ouganda, République-Unie de Tanzanie), du sucre (Zambie, Ouganda, Mozambique), du thé (République-Unie de Tanzanie, Ouganda), de la pêche (Madagascar, Sao Tomé-et-Principe) ainsi que du pétrole et des produits minéraux (Angola, Guinée équatoriale, Mozambique, République-Unie de Tanzanie, Ouganda, Zambie).

Plusieurs pays d'Afrique ont, à un moment ou un autre, connu des périodes de désinvestissement depuis le début des années 80. Les plus touchés ont été la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Niger, la Sierra Leone, la Somalie et le Soudan. La tendance récente paraît encourageante dans la mesure où leur nombre est tombé de 16 en 1983-87 à 12 en 1988-1992 et à 6 en 1993-1997. Le montant de ces désinvestissements s'est élevé à 292 millions de dollars durant la période 1993-1997, contre 582 millions de dollars durant la période 1983-1987. La baisse des montants désinvestis ainsi que du nombre de pays touchés témoignent, au moins en partie, d'une amélioration des dispositions des investisseurs à l'égard du climat des affaires dans les PMA d'Afrique.

Comme l'indique le Tableau 13, la part des PMA d'Asie dans le total des apports d'IED à l'ensemble des PMA a progressivement augmenté pour passer de 8 % en 1980 à 31 % en 1997. Cette remontée spectaculaire a été due au gonflement de l'investissement intrarégional, dont les sources principales ont été la Chine, la République de Corée, la Malaisie, Singapour et la Thaïlande.

Au Bangladesh, l'IED émanant de pays en développement d'Asie a représenté 83 % des apports entre 1990 et 1994. Pour le Myanmar, le chiffre correspondant a été de 39 %. Au total, 204 projets d'investissement étranger y ont été approuvés entre octobre 1988 et septembre 1996, avec pour principale source d'IED Singapour, suivi par le Royaume-Uni, la France et la Malaisie. Entre août 1994 et mars 1996, plus de la moitié des apports d'IED au Cambodge est venue de Malaisie et de Singapour. C'est ainsi que le modèle de développement en forme de « vol d'oies sauvages » observable dans les nouvelles économies industrielles de la région a profité à beaucoup de PMA voisins en y stimulant l'investissement étranger direct dans des activités à fort coefficient de main-d'oeuvre pour lesquelles ces pays jouissent d'un avantage comparatif<sup>10</sup>.

Durant les années 90, les trois premiers PMA d'Asie pour les entrées d'IED ont été le Cambodge, le Myanmar et la République démocratique populaire lao, avec des montants qui, en 1997, se sont élevés, respectivement, à 204 millions de dollars, 124 millions de dollars et 86 millions de dollars. Au Myanmar, cet investissement s'est orienté principalement vers le secteur du pétrole dans les années 90 et, par la suite, vers le secteur manufacturier à fort coefficient de main-d'oeuvre, tout spécialement celui de l'habillement. Jusqu'en février 1998, la majeure partie des investissements approuvés l'étaient pour le secteur minier, très probablement par suite de l'adoption, en 1994, d'une nouvelle loi autorisant les participations étrangères aux activités minières. Mais, inquiètes de la situation politique, plusieurs sociétés de prospection gazière qui ont leur siège aux États-Unis s'étaient déjà retirées du pays. Plus récemment, d'autres investisseurs en puissance ont, eux aussi, été découragés par l'instabilité du climat politique, ce qui a entraîné un recul substantiel de l'investissement étranger en 1998.

Au Cambodge, après la conclusion de l'opération de maintien de la paix organisée par l'ONU en 1993 et la création, en août 1994, de l'Office cambodgien des investissements, les entrées d'IED ont plus que quadruplé entre 1994 et 1996 avec pour principale bénéficiaire l'industrie de l'habillement. Les investisseurs étrangers se sont montrés intéressés également par le caoutchouc, l'huile de palme, la transformation du bois, celle des produits alimentaires et le tourisme. En République démocratique populaire lao, par suite de la conclusion d'accords de coentreprise dans les secteurs de l'or, du lignite, du pétrole et du gaz, les entrées d'IED ont triplé pour atteindre 161 millions de dollars entre 1994 et 1996. D'autres perspectives intéressantes pour l'investissement étranger ont été signalées dans l'exploitation du charbon, du cuivre, du zinc, de l'étain et du saphir. Au Bangladesh, la découverte, en 1995, de substantielles réserves de gaz naturel a beaucoup contribué à l'intensification des entrées d'IED durant la seconde moitié de l'année 1997, entrées qui, à la fin de cette année, étaient passées à 141 millions de dollars, contre 14 millions en 1996. Le Bangladesh aurait reçu, en 1998, plus de 50 % du total des apports d'IED aux PMA d'Asie. Au Népal, avant d'atteindre leur record historique de 23 millions de dollars en 1997, les entrées d'IED n'avaient cessé d'augmenter depuis 1992. Quant aux Maldives, c'est en partie leur éloignement et leur petite taille qui les ont empêchées de bénéficier d'un investissement intrarégional substantiel. Ce pays offre encore d'importantes possibilités d'investissement, en particulier dans le secteur du

tourisme, mais les entrées d'IED n'y ont jamais dépassé le chiffre record de 8,7 millions de dollars établi en 1994.

L'investissement intensif dans le secteur du pétrole et du gaz du Yémen depuis le milieu des années 80 a fortement contribué à l'augmentation rapide de la part de l'Asie dans les apports d'IED aux pays les moins avancés. Mais, après y avoir atteint 897 millions de dollars en 1993, ils étaient tombés à 10,5 millions en 1994 et des désinvestissements massifs ont eu lieu depuis l'année suivante, les entrées d'IED s'élevant à 416 millions de dollars en 1997. Ces évolutions sont le résultat de la guerre civile de 1994 et des tensions politiques dont souffre le pays depuis lors (voir *EIU Country Report*, quatrième trimestre, 1997 : 30-31).

La crise financière qui a secoué plusieurs économies d'Asie de l'Est et du Sud-Est en juillet 1997 a montré à quel point les PMA d'Asie sont tributaires de l'investissement intrarégional. Les volumes d'IED qu'ils ont reçus en 1996-1997 ont augmenté d'à peine 10 %, contre 42 % en 1995-1996 et 53 % en 1994-1995. Au Cambodge, dont l'économie fonctionne principalement grâce aux investissements de la Chine, de la Malaisie, de Singapour et de la Thaïlande, l'IED a reculé de 63 % durant la première moitié de 1998 (CESAP : 1999). En République démocratique populaire lao, où les fournisseurs d'investissements étrangers sont principalement la Thaïlande, la République de Corée et les États-Unis, l'IED est tombé de 128 millions de dollars en 1996 à 86 millions en 1997 puis à 45 millions en 1998 (tableau 12). La crise asiatique a également fait chuter brutalement les investissements étrangers de portefeuille au Bangladesh en 1997.

Les apports d'IED aux pays en développement insulaires du Pacifique n'ont représenté, en 1997, que 0,4 % par rapport à l'ensemble des pays en développement, contre 1,1 % en 1980. La part régionale des quatre PMA insulaires du Pacifique pour lesquels l'on dispose de données (Kiribati, Samoa, Îles Salomon et Vanuatu) est montée de 5 % en 1980 à 12 % en 1997, augmentation largement imputable aux Îles Salomon et à Vanuatu, où les entrées d'IED au cours de cette dernière année ont totalisé, respectivement, 21 et 30 millions de dollars. Vanuatu et les Îles Salomon ont représenté de 70 à 90 % du total des apports d'IED aux cinq PMA insulaires du Pacifique durant la période 1990-1998. L'Australie, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis en demeurent les principales sources pour les PMA insulaires du Pacifique.

Le creusement de l'écart, à cet égard, entre les PMA d'Asie d'une part et, d'autre part, ceux d'Afrique et du Pacifique est l'expression du rôle déterminant que joue l'investissement intrarégional en Asie, surtout depuis le début des années 90. En dépit des efforts d'intégration régionale en Afrique, l'investissement intrarégional ne joue qu'un rôle marginal dans les PMA de ce continent. Leurs liens historiques avec les pays d'Europe de l'Ouest les ont conduits à s'en remettre principalement à eux pour leurs besoins d'investissement. Pour le moment, rien n'y indique l'existence d'effets d'entraînement d'une ampleur comparable à ce qui s'est passé dans les économies d'Asie. Cela dit, son fort potentiel de croissance devrait, à brève échéance, permettre à l'Afrique du Sud de jouer à cet égard un rôle de plus en plus grand, spécialement dans le cadre de la SADC. D'ailleurs, ce qu'il y a eu d'investissement interrégional dans les PMA de la région de la SADC est largement le fait d'investisseurs sud-africains.

### *L'avenir de l'IED*

Il n'est pas facile d'obtenir des données sur la répartition intersectorielle de l'IED et des autres formes d'investissement dans les PMA, et c'est pourquoi il est grand temps de combler cette lacune. Avant la période des réformes, lorsque le secteur public jouait un rôle dominant dans leur économie et que l'instabilité macroéconomique y était habituelle, le capital privé manifestait une tendance à l'aversion à l'égard des investissements de production. Jugeant le climat des affaires risqué et incertain, les investisseurs préféraient investir en actifs réalisables à plus court terme (en particulier dans le commerce) plutôt que se lancer dans des investissements physiques à long terme du type manufacturier. On ne dispose pas encore d'informations suffisantes pour savoir dans quelle mesure les choses ont changé. Il semblerait qu'elles n'ont que légèrement progressé à cet égard en Afrique subsaharienne (Nissanke, 1998 : 3). Les PMA qui souffrent de conflits internes n'ont guère réussi à attirer des investissements de production, encore que le cas de l'Angola montre que, quand le pays est richement doté en ressources naturelles, les investisseurs n'hésitent pas à prendre des risques<sup>11</sup>. Dans l'ensemble, les PMA sont de plus en plus nombreux à reconnaître la valeur de l'IED et s'attachent à créer un climat économique et politique de nature à inspirer confiance aux investisseurs.

Des informations limitées dont on dispose, il ressort que les réformes macroéconomiques et autres, en particulier les privatisations et la création d'agences nationales de promotion des investissements, ont créé un climat propre à inciter le capital privé à se réorienter davantage vers l'investissement de production. Les secteurs les plus recherchés demeurent ceux de l'extraction, surtout minière, du bois de construction, du pétrole et du gaz. Mais il faut qu'investisseurs étrangers et PMA veillent à ne pas perdre de vue l'impérieuse nécessité de protéger l'environnement et d'assurer aux pays un développement durable. Lentement mais sûrement, les investisseurs en viennent à s'intéresser de plus en plus aux activités manufacturières à faible valeur ajoutée et à fort coefficient de main-d'œuvre, surtout en ce qui concerne les textiles et l'agro-alimentaire, l'électricité et l'énergie, les télécommunications et les services, notamment le tourisme et les services financiers. De plus, l'entrée des services d'utilité publique dans le circuit commercial y a ouvert la voie à une participation du secteur privé (BAfD, 1999 : chap. 5). Une enquête entreprise en 1999 par la CNUCED auprès des agences africaines de promotion des investissements indique que la plupart de ces secteurs demeureront, dans l'immédiat, le principal pôle d'attraction de l'IED.

## **D. Conclusions**

Il ne fait pas de doute que c'est leur déficit de ressources qui demeure, du point de vue de l'offre, la cause fondamentale du maigre bilan des économies les moins avancées dans le contexte actuel d'intense concurrence commerciale qui caractérise la mondialisation. Leur sous-capitalisation est courante et les faits notés plus haut font ressortir que certains PMA n'ont même pas les moyens de remplacer des équipements en fin d'amortissement et qu'un nombre disproportionné d'entre eux sont également incapables de mobiliser suffisamment de ressources pour porter leurs capacités de production à des niveaux qui leur permettent de bénéficier des avantages de la mondialisation. Cela étant, devenir compétitifs sur le plan international, et a fortiori faire reculer la pauvreté, ce sont là des objectifs dont la réalisation est encore forcément lointaine pour ces pays.

La création locale de ressources, l'APD que leur fournissent leurs partenaires en développement et les apports de capitaux privés étrangers ont un rôle important à jouer dans le

renforcement de leur potentiel de développement. La faiblesse de leur dotation en ressources fait de l'IED, en particulier dans les secteurs de production, un facteur on ne peut plus déterminant, surtout dans le contexte actuel de contraction du secteur public. Il faut créer soi-même des ressources, non seulement pour combler les lacunes dans les secteurs peu susceptibles d'attirer l'IED, mais parce qu'à long terme cela contribuera à jeter les bases d'un appareil de production solide, stable, intégré et auto-entretenu. Il est important aussi de rappeler que l'APD, surtout sous sa forme concessionnelle, est d'une importance cruciale, non seulement parce qu'elle constitue un financement complémentaire, mais plus encore parce qu'elle contribue à créer les conditions propres à attirer le capital privé étranger et national pour, notamment, développer l'infrastructure, améliorer les services d'appui et renforcer le capital humain.

Les données qui ont été présentées dans ce chapitre dessinent, pour chacune des trois formes de ressources de développement, une évolution qui ne laisse pas d'être préoccupante : l'aide publique au développement des PMA est en recul depuis le début de la décennie et la politique d'austérité budgétaire suivie par les pays développés ainsi que les crises humanitaires survenues dans différentes parties du monde en ont sérieusement entamé les niveaux. Certes, les apports d'IED sont en hausse, mais leur niveau n'est pas à la mesure des besoins, outre qu'ils sont inégalement répartis entre secteurs et qu'ils sont souvent imprévisibles. Étant donné la faiblesse de l'appareil productif, la fragilité des institutions financières et le poids du service de la dette, il est clair que les niveaux d'épargne des PMA sont tout à fait insuffisants et encore loin de pouvoir constituer pour eux la base d'une économie autofinancée.

Il n'est peut-être pas interdit de se montrer quand même d'un optimisme prudent. Comme on l'a vu, les diverses réformes qu'ils ont mises en place ont, semble-t-il, permis un dialogue plus fructueux entre ces pays et leurs partenaires en développement, élargi les perspectives d'un accroissement des flux d'IED et amélioré les chances de mobilisation de l'épargne intérieure. En outre, le poids que représente la charge de la dette pour les PMA et autres pays en développement et le handicap que cela peut constituer pour leur développement sont mieux perçus par la communauté du développement, comme en témoignent les récentes initiatives d'allègement de la dette, et notamment le renforcement de l'Initiative PPTE.

Mais toutes ces chances ne pourront porter de fruits qu'à condition que soient prises des mesures expressément conçues pour en exploiter le potentiel. Tant qu'il n'y aura pas eu diversification des exportations dans les PMA, il faudra continuer à plaider, et de plus en plus fort, pour une augmentation des volumes d'APD de la part des pays donateurs et des institutions de développement afin de les aider à élargir leur appareil productif. À cet égard, l'adoption de mesures propres à améliorer l'efficacité de l'aide dans le sens d'une plus grande efficacité allocative et technique aurait pour effet d'accroître les engagements d'aide en faveur des PMA. Il faut aussi alléger plus encore le fardeau de leur dette par le lancement d'une initiative PPTE moins exclusive et plus propice au développement et dont les critères d'admissibilité soient moins restrictifs et plus réalistes afin qu'un nombre croissant de PMA puissent en bénéficier. Pour trouver des ressources à investir, il faut non seulement continuer à promouvoir les exportations, l'épargne et l'investissement ; il faut aussi voir quelles autres possibilités il peut y avoir à cet égard, témoins les flux intrarégionaux d'IED, dont l'Asie vient de démontrer le potentiel et dont les PMA d'Afrique pourraient profiter davantage par une plus grande participation du secteur privé aux programmes d'intégration régionale.

## Notes

1. Voir les tableaux 19 et 25 de l'annexe et, pour un examen détaillé de la question des apports d'IED aux PMA, la section C plus loin.
2. Le reste du montage provient principalement du remboursement de crédits antérieurs et de contributions de la Banque mondiale elle-même.
3. Voir CNUCED, *Les pays les moins avancés, Rapport 1998*, première partie, chapitre 2.
4. Voir *Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du 21e siècle*, OCDE, mai 1996.
5. Les 13 pays les moins avancés d'Asie et du Pacifique sont l'Afghanistan, le Bangladesh, le Bhoutan, le Cambodge, Kiribati, la République démocratique populaire lao, les Maldives, le Myanmar, le Népal, le Samoa, les Îles Salomon, Tuvalu et Vanuatu.
6. Pour une analyse des caractéristiques de l'Initiative PPTE quand elle a été lancée en 1996, voir CNUCED, *Les pays les moins avancés, Rapport 1997*, et *Les pays les moins avancés, Rapport 1998*.
7. Voir « Recherche de solutions aux problèmes de la dette des pays en développement », rapport du Comité exécutif de l'ONU pour les questions économiques et sociales (EC/ESA/99/2).
8. Les statistiques concernant l'Érythrée ne sont disponibles que depuis 1992, année où elle a cessé de faire partie de l'Éthiopie.
9. Cette suggestion est faite dans une étude sur l'état de l'économie des PMA d'Afrique en 1998, que doit bientôt faire paraître la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique. Cette étude étant encore en préparation, les idées exprimées le sont sous réserve.
10. Dans le cadre de l'accord sur la zone d'investissement de l'ASEAN, les dix pays qui en sont membres se sont mis d'accord sur l'adoption d'un programme coordonné de coopération à l'investissement dans la région (y compris sur les mesures incitatives) afin d'y favoriser les investissements.
11. Toutefois, la stabilité de l'IED dans le secteur pétrolier angolais est due pour une large part au fait que la plupart des gisements sont des gisements offshore.

## Références

- BAfD, 1999, *African Development Report*, 1999.
- Banque mondiale, 1998, *Assessing Aid*, Washington, D.C.
- CESAP, 1999, « Utilisation plus efficace de l'aide extérieure par les pays les moins avancés ».
- CNUCED, 1995, *Les pays les moins avancés, Rapport 1995*.
- CNUCED, 1997, *Les pays les moins avancés, Rapport 1997*.
- CNUCED, 1998a, *Les pays les moins avancés, Rapport 1998*.
- CNUCED, 1998b, *World Investment Report*.
- Economist Intelligence Unit (EIU) (plusieurs livraisons), *Country Report*.

Nissanke, Machiko (1998) *Financing Enterprise Development and Export Diversification in Sub-Saharan Africa*, African Development in Comparative Perspective Series, Étude No 8, Genève, UNCTAD/GDSMDPB/Misc.8.

SHAW, Brian, 1999 « Bhutan, Economy, » in *Asia and the Pacific 1999*, Publications Europa.



## Chapitre 3

# Le Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés<sup>1</sup>

### *Bilan provisoire de sa mise en oeuvre et de son impact et implications pour l'avenir*

#### Introduction

Le Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés a été adopté à la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés<sup>2</sup>, qui s'est tenue à Paris en septembre 1990. Il prenait la suite du nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés adopté à la première, en 1981. Ils ont, l'un et l'autre, comme objectif de s'attaquer aux problèmes de développement que connaît ce groupe de pays très pauvres. Ils ont une orientation semblable en ce qu'ils prescrivent des mesures de politique intérieure à appliquer par les PMA eux-mêmes, aidés en cela par la communauté internationale. Le Programme d'action de 1990 s'imposait par le fait qu'à la fin des années 80, après une décennie d'application du précédent, la situation économique et sociale des PMA s'était aggravée. Il vise à remédier aux faiblesses du précédent et préconise la poursuite, dans les pays les moins avancés, d'une politique de développement fondée sur l'adoption d'une démarche plus large et plus humaine, sur la protection de l'environnement, sur la participation des populations, sur la transparence de la prise des décisions, sur le respect des droits humains et sur l'observation de la légalité en tout.

Les questions qui se rapportent au sujet du présent rapport sont au coeur du Programme d'action, dont l'objectif essentiel est d'empêcher toute nouvelle dégradation de la situation économique et sociale des PMA, de relancer et d'accélérer leur croissance et leur développement afin qu'ils puissent s'engager ainsi sur la voie d'une croissance et d'un développement durables et d'en finir avec leur marginalisation. Le Programme décrit les mesures à prendre pour remédier à leurs contraintes de production, élargir et diversifier leur appareil productif, les rendre plus compétitifs dans le domaine du commerce et améliorer l'accès de leurs exportations aux marchés mondiaux.

L'évaluation que l'on fait ici du Programme d'action a pour but de voir si ses objectifs ont été atteints et, en fonction des résultats, de rechercher les raisons de son succès ou de son échec. Il s'agit aussi de voir quelles leçons on peut tirer de son exécution et quelles améliorations pourraient être apportées aux futurs programmes. Ce travail doit commencer par l'évaluation des hypothèses sur lesquelles repose le Programme ainsi que de leur réalisme et de leur importance relative. Vu la complexité de la situation, pareille entreprise conduit nécessairement à formuler un cadre opérationnel pour servir de guide dans le rassemblement des informations nécessaires, dans la recherche des blocages et dans la mise en évidence des questions auxquelles devront réfléchir les

gouvernements et autres parties prenantes à l'économie des PMA. Cela étant, une évaluation du Programme doit, en se référant à l'évolution des choses dans les pays eux-mêmes, apporter des réponses concrètes aux questions suivantes :

- 1) Quels étaient les objectifs du Programme ?
- 2) Quels étaient les instruments (politiques et programmes) qui devaient permettre d'atteindre ces objectifs et quelle en a été l'efficacité de mise en oeuvre et d'impact ?
- 3) Quelle est la situation actuelle par rapport aux objectifs de départ ?
- 4) Si le Programme s'est soldé par un échec ou par un succès moyen, quels sont les principaux blocages auxquels il faudra remédier si l'on veut atteindre les objectifs sous leur forme initiale ou sous leur forme modifiée ?
- 5) Si le Programme a réussi, quelles leçons peut-on en tirer pour d'autres ?
- 6) Dans l'un ou l'autre cas, quelle voie convient-il de suivre ?

Dans ce contexte, le présent chapitre se divise, en gros, en trois parties. On commence par examiner les principaux éléments du Programme et les évolutions récentes de l'économie mondiale qui ont eu des incidences sur son exécution. Ensuite, en se rapportant aux faits qui ont jalonné l'évolution de l'économie mondiale dans les années 90, on réévalue les mécanismes de mise en oeuvre prévus par le Programme et on fait un bilan provisoire de leur efficacité. Enfin, en vue de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA, qui doit se tenir dans la première moitié de l'année 2001, on résume les leçons à retenir de l'opération et on en dégage les implications pour tout futur programme d'action en faveur des PMA.

### **A. Principaux éléments du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés**

Le programme vise à remédier aux multiples formes que prennent les problèmes de développement des PMA, et en particulier à la dégradation de leur situation économique et sociale, et il propose des mesures de nature à y remédier sur la base du principe que responsabilité partagée et partenariat renforcé sont indispensables pour relancer leur croissance et leur développement. Les principaux partenaires sont, à cet égard, les gouvernements des PMA et leurs partenaires en développement (à savoir la communauté internationale des donateurs). C'est avant tout aux PMA d'assurer eux-mêmes leur développement et de définir et d'appliquer efficacement des politiques appropriées fondées sur le principe de la participation des populations. A la communauté internationale des bailleurs de fonds de leur fournir les ressources nécessaires à l'application de ces politiques et d'améliorer la qualité de cette aide en veillant à l'adapter aux besoins des pays.

Cinq domaines d'action prioritaire sont définis à l'intention des gouvernements en vue de remédier aux problèmes de développement et de faire reculer la pauvreté. Tout d'abord, la politique macroéconomique a essentiellement pour but de créer un environnement favorable et de jeter les bases d'une croissance soutenue et d'un développement à long terme de l'économie. Elle doit offrir le cadre requis pour résoudre les problèmes structurels, conduire finalement à leur transformation et contribuer à l'élimination de la pauvreté. Ensuite, la mise en valeur des ressources humaines doit se faire selon une démarche participative dans un contexte de justice sociale et de respect des droits de la personne humaine. Il faut, en troisième lieu, adopter un mode de gestion de l'environnement plus efficace afin d'en inverser la dégradation et de faire une utilisation plus rationnelle des ressources naturelles tout en prenant des mesures plus efficaces pour parer aux catastrophes naturelles. Il faut, en quatrième lieu, poursuivre le développement rural selon un schéma intégré qui prenne en considération divers aspects du secteur rural en vue, notamment, d'élever la productivité de l'agriculture, de renforcer la sécurité alimentaire, d'accroître le revenu des populations rurales au moyen d'activités autres qu'agricoles et d'améliorer la qualité des services ruraux. Enfin, il est prévu qu'une fois le Programme terminé, les PMA auront pu se doter d'un appareil de production plus diversifié ayant pour éléments moteurs l'initiative privée et des entreprises publiques performantes, voir aboutir leurs efforts de coopération régionale, s'assurer un meilleur accès aux marchés internationaux et promouvoir une action internationale concertée en faveur des produits de base.

La communauté internationale des donateurs entreprenait, pour sa part, de fournir aux PMA de quoi compléter leurs propres efforts par des apports de ressources substantiellement accrus. Elle s'engageait à adopter une stratégie internationale de la dette afin d'éviter que leur surendettement vienne contrecarrer leurs efforts de développement. Les partenaires des PMA s'engageaient également à améliorer le climat économique international de manière à faciliter l'intégration de ces pays dans le commerce mondial et de leur permettre de goûter aux fruits de l'expansion du commerce. Par ailleurs, il était demandé aux ONG compétentes d'oeuvrer avec les PMA et la communauté internationale des donateurs à la réalisation des objectifs du Programme.

### **CADRE DE LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME**

Le Programme souligne l'importance du principe qui veut que les engagements soient transparents et mesurables. Ainsi, en ce qui concerne les PMA, les réformes doivent être à caractère participatif, bien inspirées et concrètes et, au niveau de la communauté internationale, les ressources engagées au titre de l'aide à ces pays doivent être suffisantes et prévisibles. Des mécanismes de contrôle et de suivi ont été envisagés pour la réalisation des objectifs du Programme. Ils prévoient des actions à engager à trois niveaux — national, régional et mondial. Les tables rondes du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et les groupes consultatifs de la Banque mondiale, que devront organiser les gouvernements des PMA eux-mêmes, sont les principaux mécanismes par l'intermédiaire desquels les objectifs doivent se traduire en actions au niveau des pays. Ces réunions, qui auront lieu tous les ans ou tous les deux ans, seront consacrées à la discussion de documents-cadres de politique économique et de plans nationaux dans le cadre d'un schéma global de ressources financières nécessaires pour financer ces plans et le service de la dette de chaque pays. Il faudra avoir acquis une expérience suffisante par l'étude de plusieurs cas pilotes avant de pouvoir les étendre à tous les PMA.

Au niveau régional, les commissions régionales des Nations Unies sont appelées, dans le cadre de leurs activités courantes, à faciliter le processus de suivi en veillant à ce qu'on ne perde pas de vue les besoins et les problèmes des PMA. Elles sont censées également évaluer, en collaboration avec la CNUCED, les progrès de la coopération économique entre PMA et autres pays en développement de la même région. Les mécanismes de coopération régionale en place aux niveaux régional et sous-régional seront améliorés et renforcés au moyen de réunions organisées tous les deux ans à l'intention de tous les pays concernés.

Au niveau mondial, les activités de suivi s'articulent autour des cinq domaines prioritaires, la CNUCED agissant, en collaboration avec d'autres organismes apparentés des Nations Unies, comme organe de liaison pour l'examen et la mise en application du Programme. L'expérience acquise et les leçons à retenir de la formulation et de l'application de plans-cadres de politique économique ainsi que du fonctionnement des mécanismes de coordination au niveau des pays seront analysées.

L'évolution de la situation économique et sociale des pays les moins développés sera régulièrement évaluée en plus du contrôle auquel sera soumise l'application des engagements et mesures contenus dans le Programme lui-même. La réponse qui aura été apportée aux besoins spéciaux et à la situation particulière des PMA par leurs partenaires en développement sera analysée, de même que la participation des femmes à l'exécution du Programme. Une partie du suivi à ce niveau appelle la participation de la CNUCED aux tables rondes du PNUD et aux groupes consultatifs de la Banque mondiale. Enfin, comme l'a demandé l'Assemblée générale, une réunion intergouvernementale de haut niveau pour l'examen global à mi-parcours de la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés a eu lieu en septembre-octobre 1995 pour procéder à un examen global à mi-parcours de la situation des PMA et pour faire rapport à l'Assemblée générale sur les progrès réalisés dans l'exécution du Programme.

## **LE PROGRAMME D'ACTION ET L'ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE MONDIALE**

Depuis l'adoption du Programme d'action, il s'est produit, dans l'économie mondiale, beaucoup de faits nouveaux qui ont eu des incidences considérables sur les objectifs du Programme lui-même et sur la capacité des PMA à concevoir et appliquer des réformes appropriées. Il y a eu, notamment, l'accélération du double processus de mondialisation et de libéralisation ; le recul des apports d'APD aux PMA, à quoi est venu s'ajouter le surendettement de ces pays ; l'augmentation du nombre de pays considérés comme PMA et, dans plusieurs cas, des bouleversements sociaux et politiques internes qui ont rendu les gouvernements de certains pays moins à même de mettre en place des réformes et/ou de gérer eux-mêmes leur développement.

### **LIBÉRALISATION DES ÉCHANGES ET MONDIALISATION**

Les évolutions qui ont eu, et de loin, le plus d'incidences sur le Programme sont les progrès de la mondialisation et de la libéralisation, auxquelles les accords conclus dans le cadre de la série de négociations de l'Uruguay sont venus donner un surcroît d'impulsion. Les progrès de la libéralisation se sont accélérés depuis le début des années 90, qui ont vu la quasi-totalité des gouvernements dans différentes parties du monde poursuivre des politiques commerciales orientées vers le monde extérieur, ce qui a eu de profondes incidences sur le rôle de l'État dans le développement économique.

La mondialisation a reçu une forte impulsion de l'achèvement, en 1994, des négociations commerciales multilatérales du cycle de l'Uruguay ainsi que de la création, en 1995, de l'OMC, qui succédait au GATT. La libéralisation des échanges multilatéraux dans le cadre de l'OMC a entraîné une réduction considérable des tarifs douaniers qui a accru les pressions de la concurrence sur les PMA, en particulier avec l'érosion des préférences pour les marchandises bénéficiant d'un accès préférentiel aux marchés des pays développés, en particulier à ceux des pays de l'OCDE. La portée et la complexité des règles du commerce multilatéral, appuyées par un mécanisme renforcé de règlement des différends, ont réduit les options des gouvernements (en ce qui concerne, par exemple, les subventions, la clause d'apport local et la protection des jeunes industries) qui ont des incidences directes sur les entreprises nationales, non seulement dans le domaine traditionnel du GATT, à savoir celui du commerce des marchandises, mais aussi dans des secteurs qui étaient exclus de sa compétence, comme le commerce des textiles et des produits agricoles et celui, tout nouveau, des services.

### **APPORTS D'APD**

Comme on l'a indiqué au chapitre 2, les apports d'APD aux PMA sont en recul depuis la mise en application du Programme, et cela pour de multiples raisons<sup>3</sup>, de sorte que le volume de ressources financières attendues pour y soutenir la mise en place de réformes ne s'est pas matérialisé. De plus, la pression de la dette extérieure de ces pays ne s'est pas relâchée, les obligeant à consacrer une part énorme de leurs maigres ressources financières au service de cette dette aux dépens des besoins plus immédiats et plus pressants de mise en place des équipements d'infrastructure, de soins de santé, de mise en valeur des ressources humaines et de lutte contre la pauvreté.

## AUGMENTATION DU NOMBRE DES PMA

L'augmentation du nombre des PMA est venue compliquer le scénario décrit ci-dessus du fait que des ressources d'aide en diminution se sont vu sollicitées par un nombre accru de demandeurs. Formé, en 1990, de 42 pays représentant une population estimée à 440 millions, le groupe des pays classés par l'ONU dans la catégorie des pays les moins avancés en comptait, en 1997, 48 pour une population totale évaluée à 613 millions. Ceci représente une augmentation de 36 % du nombre de personnes vivant dans des pays classés comme PMA, alors que les apports d'APD en valeur réelle à ce groupe de pays ont baissé de 22,6 % au cours de la même période. En fait, par personne, cette baisse a été de 35,3 %. Le taux élevé d'accroissement de la population des PMA (2,6 %, contre 0,7 % pour les économies développées, entre 1990 et 1996) se poursuit à un rythme alarmant<sup>4</sup>.

## INSTABILITÉ POLITIQUE ET CONFLITS CIVILS

Les PMA ne sont pas les seuls à souffrir de troubles politiques et civils, mais l'instabilité politique qui en résulte y est très forte. Par exemple, bien que dite décennie de la démocratisation en Afrique (où se trouvent environ les deux tiers de tous les PMA), les années 90 n'en ont pas moins été marquées par des régressions considérables. D'après les informations dont on dispose sur 48 pays d'Afrique, il y a eu 11 coups d'État militaires entre 1990 et 1997, le nombre de guerres civiles est passé de 11 avant 1990 à 17 au cours des années 90, et 13 pays ont connu des reculs de démocratisation durant cette décennie (Bangura, 1998 : 23)<sup>5</sup>. Les années 90 ont ainsi été décrites comme la décennie de l'instabilité politique en Afrique — en ce sens que démocratisation et instabilité politique ont été la conséquence du même processus de changement (Bangura, 1998 : 23-24). Il convient toutefois de noter que les statistiques ne rendent pas compte des ravages qu'y ont causés les troubles politiques et civils car elles ne disent rien sur les pays qui en ont subi le contrecoup. C'est ainsi que la guerre civile en République démocratique du Congo a provoqué l'intervention, non seulement de pays voisins comme l'Ouganda, le Rwanda et le Burundi, qui ont leurs propres problèmes politiques, mais aussi de pays comme le Mozambique, le Zimbabwe et le Tchad<sup>6</sup>. D'autres qui n'ont pas été directement touchés sur le plan militaire (comme la République-Unie de Tanzanie) ont dû faire face à un afflux de réfugiés, avec les graves incidences que cela a pu avoir sur le plan budgétaire, politique, économique, social et environnemental. En fait, l'instabilité politique n'a pas seulement gravement atteint les capacités productives des pays directement touchés ; elle a également rendu d'autres pays de la région (de la région des Grands Lacs, par exemple) moins à même de concevoir et d'appliquer des politiques de développement cohérentes et crédibles du type de celles que prévoit le Programme d'action<sup>7</sup>.

Ces changements majeurs intervenus aux niveaux mondial et national ont eu des implications considérables pour l'exécution du Programme d'action, comme on le montre ci-dessous.

## **B. Le Programme d'action : bilan provisoire et impact**

Une évaluation globale de l'exécution du Programme d'action au niveau des pays est en cours dans le cadre des préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA. Il sera donc uniquement question ici de l'évaluation générale des progrès réalisés dans la mise en application du Programme telle qu'elle a été entreprise dans l'examen à mi-parcours de 1995 ainsi que des bilans établis ultérieurement par le Conseil du commerce et du développement de la CNUCED et des réunions annuelles de ministres des PMA. Toutes ces évaluations aboutissaient à la conclusion que le Programme n'a pas réussi à transformer les économies les moins avancées, verdict qui a conduit l'Assemblée générale à convoquer la troisième Conférence des Nations Unies avec pour mandat :

- i) d'évaluer les résultats du Programme d'action durant les années 90 au niveau des pays ;
- ii) de faire le point sur l'application des mesures internationales de soutien, en particulier dans les domaines de l'aide publique au développement, de la dette, de l'investissement et du commerce ;
- iii) d'envisager la formulation et l'adoption de politiques et mesures nationales et internationales de nature à favoriser le développement durable des PMA et leur intégration progressive dans l'économie mondiale.

Compte tenu de ce qui précède, on examine, dans la première partie de la présente section, les aspects du Programme qui ont déjà été réalisés. Dans la deuxième partie, on analyse l'impact que le Programme a eu sur les PMA. On présente enfin, dans la troisième partie, les questions issues de l'évaluation qui pourraient faire partie d'un véritable ordre du jour en vue d'un nouveau Programme global d'action pour le développement durable des PMA et leur intégration progressive dans l'économie mondiale au cours de la première décennie du nouveau millénaire.

### **MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME**

Les PMA ont engagé des réformes, soit de leur propre chef, soit pour satisfaire aux conditions dont sont assortis les prêts du FMI et de la Banque mondiale<sup>8</sup>. Ces réformes avaient essentiellement deux objectifs. Il s'agissait, dans le court terme, de corriger les déséquilibres macroéconomiques et de stabiliser l'économie et, à long terme, de réaliser des réformes de structure, ce qui comprenait le redressement de certains secteurs. Il n'est pas facile d'obtenir des données sur les réformes que ces pays ont engagées d'eux-mêmes et celles que l'on a ne sont pas très fiables. De celles que possèdent le FMI et la Banque mondiale sur les quatre cinquièmes environ de l'ensemble des PMA, il ressort qu'à la date de décembre 1997, sur les 38 PMA pour lesquels il existe des données, tous sauf quatre (Myanmar, Somalie, Samoa et Soudan) étaient bénéficiaires des différents types de mécanismes d'aide du Fonds — accords de confirmation/mécanisme élargi, facilité d'ajustement structurel (FAS) et facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR). La Banque mondiale, de son côté, a soutenu la mise en place de réformes dans les deux tiers de ces 38 pays à coup de prêts d'ajustement structurel et d'ajustement sectoriel<sup>9</sup>.

Les prêts du FMI ont été utilisés pour résoudre des problèmes d'instabilité macroéconomique (programmes de stabilisation) et les crédits de la Banque mondiale pour soutenir

la réalisation de tout une gamme de réformes de politique intérieure, ces dernières comprenant des réformes macroéconomiques et des programmes de redressement économique ainsi que des réformes dans les secteurs industriel, agricole, financier, public, du transport et de l'éducation et, dans quelques cas, restructuration financière, promotion de l'investissement privé et programmes de population et de santé (tableau 14). Il est difficile toutefois, sur la base des informations disponibles, de déterminer dans quelle mesure les réformes en question ont réussi à atteindre les objectifs du Programme, notamment en ce qui concerne la diversification de la production, le développement rural intégré, la mobilisation et la mise en valeur des ressources humaines et la protection de l'environnement. Il faudrait pour cela des études bien ciblées sur les pays.

Aux crédits du FMI et de la Banque mondiale, qui se sont élevés à 13,125 milliards de dollars depuis 1990 jusqu'à aujourd'hui (tableau 14)<sup>10</sup>, sont venus s'ajouter d'autres concours financiers émanant de diverses sources extérieures. Plusieurs PMA ont également bénéficié de programmes de rééchelonnement de la dette et d'autres ont obtenu une annulation partielle de la leur<sup>11</sup>. Au total, 25 PMA ont obtenu, entre 1988 et 1998, un rééchelonnement d'environ 13,8 milliards de dollars de leur dette à diverses conditions<sup>12</sup> dans le cadre du Club de Paris. Certains ont bénéficié également, ou vont bénéficier, d'un allègement au titre de l'Initiative FMI/Banque mondiale d'allègement de la dette des PPTTE (pour plus amples renseignements sur les flux de l'aide et les initiatives d'allègement de dette, voir le chapitre 2).

Si l'APD continue à être considérée comme un poste important dans le budget de beaucoup de PMA et si elle a pu servir à renforcer leur appareil productif, tout porte à croire qu'il s'agit là d'une ressource qui se contracte de plus en plus. Comme on l'a montré dans le dernier chapitre, les apports d'APD aux PMA n'ont cessé de diminuer au cours des années 90 et peu de bailleurs de fonds ont atteint, à cet égard, l'objectif de 0,15 à 0,20 % du PIB prévu par le Programme d'action. La part des PMA dans le total des aides financières (y compris les flux d'aides non concessionnelles) à l'ensemble des pays en développement est tombée de 21 % en 1990 à un peu moins de 8 % en 1997 (tableau 21 de l'annexe). Étant donné que les apports financiers aux PMA sont au coeur même du Programme d'action, ce sont là des évolutions qui augurent bien mal de ses chances de succès.

L'analyse par objet des engagements d'APD en faveur des PMA entre 1993 et 1997 (tableau 15) montre que la part affectée aux activités économiques directes, c'est-à-dire aux secteurs de production, à l'infrastructure économique et aux services, en représente entre un quart et un tiers. Parmi les secteurs économiques, la plus grande part est allée à l'agriculture, ce qui est conforme à la place qui lui est faite dans le Programme d'action. Si l'on tient compte des ressources affectées à l'allègement de la dette et à la réalisation de programmes de réforme économique, la proportion d'APD à avoir eu des incidences directes sur l'économie des PMA se situait entre 52 et 62 %, proportion qui a baissé considérablement depuis 1995. Les préoccupations qui se sont exprimées lors de divers forums, et notamment durant l'examen à mi-parcours du Programme d'action (voir *Les pays les moins avancés, Rapport 1995*) à propos de l'impact de l'ajustement structurel sur les secteurs sociaux ont, semble-t-il, eu de l'effet sur les bailleurs de fonds, car la proportion d'APD affectée aux secteurs sociaux dans les PMA est en hausse depuis 1996 (graphique 3 et tableau 15).



En résumé, il est difficile d'obtenir des données fiables sur les réformes que les PMA ont engagées d'eux-mêmes, mais, de celles dont disposent le FMI et la Banque mondiale, il ressort qu'environ les deux tiers d'entre eux en ont engagé entre 1990 et 1997. Il n'est pas facile, certes, de savoir ce qu'il aurait fallu de concours financiers externes pour soutenir ces programmes, mais le fait est que la plupart des donateurs n'ont pas atteint les objectifs d'APD fixés par le Programme, de sorte que les apports d'APD aux PMA par les pays membres du CAD ont été insuffisants pendant la majeure partie des années 90. Les PMA ne pouvaient, dès lors, que se trouver dans la quasi-impossibilité d'atteindre les objectifs du Programme alors qu'ils avaient réalisé les réformes prescrites.

TABLEAU 14 : RÉFORMES DE POLITIQUE INTERIEURE SOUTENUES PAR LA BANQUE MONDIALE ET LE FMI DANS LES PMA

| Pays                        | Mécanismes du FMI <sup>a</sup><br>(1990-2000) <sup>b</sup> |  | Prêts et crédits de la Banque mondiale <sup>c</sup><br>(date d'approbation : 1990-1998) |  |   |
|-----------------------------|--|--|---|--|---|
|                             | Nombre Total   | Montant total<br>(en \$ millions) <sup>d</sup> | Nombre Total  | Montant total<br>(en \$ millions) <sup>d</sup> | Objet   |
| Bangladesh                  | 1  | 477  | 11  | 727  | Réforme de la politique industrielle, secteurs de l'énergie et des finances, gestion du secteur public, industrie et secteur du jute                                |
| Bénin                       | 3  | 143  | 3   | 107  | Gestion économique  |
| Burkina Faso                | 3  | 174  | 4   | 607  | Secteur du transport, agriculture et redressement économique  |
| Burundi                     | 1  | 60   | 1   | 31   | Non connu   |
| Cambodge                    | 1  | 121  | 1   | 39   | Redressement économique   |
| Cap-Vert                    | 0  |  | 1   | 30   | Réformes économiques  |
| Comores                     | 1  | 4  | 1   | 26   | Réforme macroéconomique et renforcement des capacités   |
| Djibouti                    | 1  | 7  | 0   |  | Sans objet  |
| Éthiopie                    | 2  | 198  | 3   | 247  | Non connu   |
| Gambie                      | 1  | 27   | 0   |  | Sans objet  |
| Guinée                      | 2  | 83   | 3   | 91   | Éducation et secteur public   |
| Guinée équatoriale          | 2  | 36   | 0   |  | Sans objet  |
| Guinée-Bissau               | 1  | 13   | 0   |  | Non connu   |
| Haiti                       | 2  | 159  | 1   | 38   | Redressement économique   |
| Lesotho                     | 5  | 73   | 0   |  | Sans objet  |
| Madagascar                  | 2  | 221  | 5   | 71   | Agriculture, secteur public et redressement multisectoriel  |
| Malawi                      | 4  | 247  | 10  | 429  | Agriculture, industrie et commerce, développement de l'esprit d'entreprise, réparation des dégâts de la sécheresse, restructuration financière et dé réglementation |
| Mali                        | 4  | 266  | 5   | 363  | Agriculture, redressement économique, éducation et gestion économique   |
| Mauritanie                  | 2  | 133  | 8   | 199  | Agriculture, redressement économique, éducation, gestion économique et gestion des ressources publiques   |
| Mozambique                  | 2  | 291  | 3   | 490  | Remise en état de l'économie et reprise économique  |
| Népal                       | 1  | 48   | 0   |  | Sans objet  |
| Niger                       | 3  | 174  | 2   | 56   | Redressement économique et secteur public   |
| Ouganda                     | 3  | 613  | 12  | 762  | Agriculture, redressement économique, finances et éducation   |
| Rép. centrafricaine         | 1  | 24   | 1   | 47   | Non connu   |
| Rép. dém. du Congo          | 1  | 98   | 0   |  | Sans objet  |
| Rép. dém. pop. Lao          | 2  | 78   | 2   | 80   | Non connu   |
| République-Unie de Tanzanie | 2  | 483  | 7   | 672  | Modernisation du secteur industriel, assainissement du secteur industriel et commercial, agriculture et finances  |
| Rwanda                      | 1  | 43   | 2   | 163  | Relèvement de situation d'urgence   |
| Sao Tomé-et-Principe        | 1  | 4  | 1   | 25   | Non connu   |
| Sierra Leone                | 2  | 187  | 8   | 96   | Reconstruction et importations  |
| Tchad                       | 2  | 96   | 3   | 75   | Redressement économique et secteur public   |
| Togo                        | 2  | 157  | 3   | 114  | Population et santé, redressement et ajustement économique  |
| Yémen                       | 2  | 551  | 2   | 158  | Redressement économique   |
| Zambie                      | 1  | 1016   | 16  | 1077   | Redressement économique, privatisation et industrie, assainissement économique et social et promotion des investissements   |
| Total                       |  | 6305   |   | 6820   | Sans objet  |

Source : *Rapport annuel du FMI* (divers numéros) ; *Bulletin du FMI* (divers numéros) ; *Rapport annuel de la Banque mondiale* (divers numéros) ; *World Bank News* (divers numéros).

- Notes : a. Cela comprend les mécanismes ci-après : Accord de confirmation/Accord élargi, Facilité d'ajustement structurel et Facilité d'ajustement structurel renforcée.
- b. Cela comprend des mécanismes approuvés pour des périodes qui ont commencé avant 1990 mais qui se sont achevées en 1991 ou plus tard.
- c. Cela comprend les prêts d'ajustement structurel, sectoriel et autres, dont l'IDA et le Fonds d'aide à l'Afrique, et les cofinancements.
- d. Le total des montants comprend les DTS non achetés ainsi que les annulations/réductions des montants initialement approuvés durant la période d'exécution.

TABLEAU 15 : ENGAGEMENTS BILATÉRAUX D'APD PAR OBJET, 1993-1997  
(en millions de dollars courants)

|   | 1993                  |            | 1994                  |            | 1995                  |            | (millions de dollars) |
|---|-----------------------|------------|-----------------------|------------|-----------------------|------------|-----------------------|
|   | (millions de dollars) | % du total | (millions de dollars) | % du total | (millions de dollars) | % du total |                       |
| Infrastructure sociale et services          | 1.574,8               | 23,2       | 1.963,3               | 29,4       | 2.316,7               | 28,2       | 2.468,6               |
| Éducation                                   | 395,0                 | 5,8        | 477,4                 | 7,2        | 615,5                 | 7,5        | 600,6                 |
| Santé                                       | 271,7                 | 4,0        | 377,0                 | 5,7        | 477,1                 | 5,8        | 535,4                 |
| Approvisionnement en eau et assainissement  | 381,2                 | 5,6        | 442,3                 | 6,6        | 324,4                 | 4,0        | 435,2                 |
| Infrastructure économique et services       | 1.114,9               | 16,4       | 1.159,8               | 17,4       | 984,0                 | 12,0       | 1.424,4               |
| Énergie                                     | 511,6                 | 7,5        | 226,7                 | 3,4        | 376,7                 | 4,6        | 499,4                 |
| Transport et communications                 | 523,3                 | 7,7        | 807,2                 | 12,1       | 546,8                 | 6,7        | 838,4                 |
| Secteurs de production                      | 1.038,6               | 15,3       | 1.132,4               | 17,0       | 1.085,9               | 13,2       | 1.168,6               |
| Agriculture                                 | 686,6                 | 10,1       | 691,5                 | 10,4       | 685,0                 | 8,3        | 767,4                 |
| Industrie, extraction minière, construction | 134,0                 | 2,0        | 135,8                 | 2,0        | 139,4                 | 1,7        | 155,6                 |
| Commerce et tourisme                        | 218,0                 | 3,2        | 305,1                 | 4,6        | 262,6                 | 3,2        | 245,6                 |
| Secteurs divers                             | 609,7                 | 9,0        | 456,4                 | 6,9        | 537,9                 | 6,6        | 574,4                 |
| Aide--programme                             | 1.161,9               | 17,1       | 904,2                 | 13,6       | 1.226,7               | 15,0       | 870,4                 |
| Aide alimentaire                            | 588,1                 | 8,7        | 360,2                 | 5,4        | 679,6                 | 8,3        | 410,4                 |
| Actions relatives à la dette                | 915,5                 | 13,5       | 733,0                 | 11,0       | 982,9                 | 12,0       | 684,4                 |
| Aide d'urgence                              | 287,3                 | 4,3        | 295,9                 | 4,4        | 1.034,8               | 12,6       | 611,4                 |
| Non attribués/ non spécifiés                | 83,4                  | 1,2        | 23,0                  | 0,3        | 29,6                  | 0,4        | 61,4                  |
| Total                                       | 6.786,1               | 100,0      | 6.668,0               | 100,0      | 8.198,5               | 100,0      | 7.863,6               |

Source : OCDE, *Répartition géographique des ressources financières allouées aux pays bénéficiaires de l'aide* (OCDE, Rapport 1993-1997).

GRAPHIQUE 3 : ENGAGEMENTS BILATÉRAUX D'APD  
EN FAVEUR DES PMA PAR LES PAYS MEMBRES DU CAD, 1993-1997  
(par objet)

Milliards de dollars

|                                       |                                       |
|---------------------------------------|---------------------------------------|
| Infrastructure sociale et services    | Aide alimentaire et aide d'urgence    |
| Infrastructure économique et services | Actions relatives à la dette          |
| Secteurs de production                | Secteurs divers/aide-programme/autres |

Source : OCDE, *Répartition géographique des ressources financières allouées aux pays bénéficiaires de l'aide* (OCDE, rapport 1993-1997).

De même, le volume des allègements de dette accordés aux PMA durant la mise en oeuvre du Programme a été jugé insuffisant (UNCTAD, 1998 : 30-32 et première partie, chapitre 2, du présent rapport). L'endettement extérieur de la plupart des PMA est demeuré à des niveaux inacceptables durant la présente décennie. Entre 1990 et 1996, l'encours total de la dette de l'ensemble de ces pays a augmenté de 16 %, passant de 114,8 à 129,5 milliards de dollars, ce qui devrait représenter 85 % de leur PIB global — en hausse, par conséquent, par rapport à 1990 (81 %) et à 1985 (69 %)<sup>13</sup>. La moitié environ de l'ensemble des PMA avaient un encours de dette supérieur, ou presque égal, à leur PIB global en 1997. Entre 1990 et 1997, les PMA ont dépensé environ 20 % de leurs recettes d'exportation pour le service de leurs dettes<sup>14</sup>. De ce fait, le renforcement de leur productivité et l'amélioration de leur compétitivité économique ne peuvent qu'être étroitement liés à la recherche d'une solution globale aux problèmes de la dette. Toute stratégie de nature à répondre à leurs besoins doit pouvoir leur assurer un répit face à leurs obligations de service de leur dette extérieure ou, à tout le moins, en ramener l'encours à des niveaux supportables. Les faits récents qui ont marqué l'évolution de l'Initiative PPTE, dont il a été question dans le dernier chapitre, sont un pas dans la bonne direction. Reste à savoir si la nouvelle version sera assez rapide et assez large pour apporter aux PMA le ballon d'oxygène dont ils ont tant besoin.

Il ressort des éléments d'information dont on dispose qu'au niveau des pays, les tables rondes du PNUD et les groupes consultatifs de la Banque mondiale (indicateur indirect des résultats du dialogue d'orientation entre gouvernements et bailleurs de fonds et de ceux qui ont été enregistrés dans la coordination et la mobilisation des ressources) n'ont pas été étendus à tous les PMA, n'ont pas été organisés de manière systématique, n'ont pas toujours réussi à mobiliser les concours financiers nécessaires et n'ont pas porté une attention suffisante au problème de la dette, laquelle fait l'objet de négociations séparées dans le cadre du Club de Paris. En fait, loin d'en être, comme il était prévu, l'épine dorsale, c'est à peine si ces réunions ont eu rapport avec le Programme.

Au niveau régional, les commissions régionales des Nations Unies ont surveillé de façon suivie lors d'évaluations périodiques, l'exécution du Programme dans leur région respective<sup>15</sup>. Le maillon le plus faible de la chaîne, à cet égard, a été l'absence de réunions régionales de groupements de pays ainsi que d'évaluations sectorielles, de sorte que le renforcement et l'amélioration des mécanismes de coopération aux niveaux régional et sous-régional que prévoyait initialement le Programme, n'ont pas eu lieu faute de moyens suffisants à l'intérieur de l'ONU.

Au niveau mondial, le suivi a été mieux assuré. Comme on le montre plus loin, les évaluations régulières de l'application du Programme auxquelles ont procédé l'Assemblée générale, les conférences de la CNUCED ainsi que le Conseil du commerce et du développement ont contribué à sortir les PMA de l'obscurité et à appeler l'attention de la communauté internationale sur leur situation.

## **BILAN DE L'IMPACT DU PROGRAMME SUR LES PMA**

Évaluer l'impact du Programme sur le développement des PMA présente des problèmes, et cela pour trois raisons. Tout d'abord, hormis ceux de l'APD, qui ont été clairement définis, les autres objectifs du Programme n'ont pas été suffisamment bien précisés, ou formulés de manière objective, afin d'en faciliter l'évaluation. Par exemple, l'objectif essentiel du Programme est d'empêcher toute nouvelle dégradation de la situation économique et sociale des PMA, de relancer et d'accélérer leur

croissance et leur développement et de les mettre ainsi sur la voie d'une croissance et d'un développement durables<sup>16</sup> (CNUCED, 1992 : 17). On a noté que les engagements pris devraient être mesurables et suffisamment transparents pour permettre le suivi et l'évaluation du Programme (principe No 4), mais les indicateurs ou critères de performance ne sont définis nulle part dans le document. Un autre problème, à cet égard, touche à la difficulté d'établir des normes auxquelles se référer pour voir si les objectifs du Programme ont été atteints ou non<sup>17</sup>. Ensuite, comme on l'a dit plus haut, une bonne partie des mécanismes d'exécution ne s'est pas matérialisée.

La troisième, et peut-être la principale, raison qui fait qu'il est difficile d'évaluer l'impact du Programme tient à la multiplicité de ses objectifs. Il porte sur le développement et sur les problèmes de pauvreté qui s'y rattachent dans leurs diverses manifestations et il embrasse à peu près tous les domaines de l'activité économique et sociale dans les PMA.

Ces objectifs concernent :

- le cadre macroéconomique global, y compris le financement de la croissance et du développement ;
- la dette ;
- le commerce extérieur ;
- la coopération économique et technique ;
- la mise en valeur des ressources humaines ;
- le développement rural, y compris le développement agricole et la sécurité alimentaire ;
- le développement de la base industrielle, tertiaire et technique ;
- l'infrastructure des transports et des communications ;
- l'environnement et l'atténuation des effets des catastrophes naturelles, la préparation aux catastrophes et leur prévention ;
- les problèmes propres aux PMA sans littoral et insulaires.

Rien n'a été fait pour traduire en objectifs et en plans d'action nationaux les larges objectifs fixés au développement dans le monde, de sorte qu'il est pratiquement impossible d'évaluer, après coup, l'impact du Programme pour chacune de ces variables.

Les éléments d'information que l'on possède donnent à penser que ce serait faire fausse route que d'attribuer au Programme d'action les changements intervenus dans le paysage économique et social des PMA durant sa mise en oeuvre, encore qu'il y en ait eu qui ont été influencés par lui. On veut dire par là que, s'il peut y avoir une certaine corrélation entre le

Programme et l'évolution économique et sociale des pays les moins avancés, il est difficile de prouver qu'il y a là relation de cause à effet.

### **ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DES PMA DURANT LES ANNÉES 90**

Les précédents rapports ont indiqué que, malgré les réformes mises en place dans la majeure partie des PMA, la performance économique globale du groupe a été médiocre, surtout durant la première moitié de la décennie. Le PIB réel par habitant s'est dégradé entre 1990 et 1996 par rapport à la précédente décennie (1980-1990). En ce qui concerne les taux de croissance annuelle du revenu par habitant, il y a eu une certaine amélioration depuis 1995 avec, pour 1996, un taux annuel voisin de 6 %, mais inférieur quand même au taux de croissance du PIB par habitant de l'ensemble des pays en développement. Le redressement s'est ralenti dans les PMA avec le début de la crise financière asiatique en 1997.

La faiblesse des résultats obtenus par l'ensemble des PMA entre 1990 et 1994 masque cependant la bonne tenue économique de certains. Le groupe de 12 PMA à forte croissance<sup>18</sup> a enregistré un taux de croissance annuelle réel du PIB par habitant d'environ 2 % entre 1990 et 1993 alors que tous les autres ont vu le leur baisser.

Les progrès ont été limités dans le domaine de la diversification des exportations. Comme on le montre ci-dessous (deuxième partie, chapitre 1), la plupart des PMA sont demeurés tributaires de leurs produits de base. La concentration des exportations a augmenté durant les années 90 pour dix des 22 pour lesquels on dispose de données. Pour les 12 autres, la diversification des exportations a également été limitée et elle ne s'est accompagnée d'une expansion de la capacité de production manufacturière et industrielle que dans deux — l'Ouganda et Vanuatu (UNCTAD, 1998 : 22-23). Globalement, la marginalisation économique du groupe s'est encore aggravée, surtout si l'on considère la part qui est la sienne dans les exportations et les importations mondiales (tableau 16).

Étant donné la faiblesse de leurs résultats économiques au début des années 90, il n'est pas surprenant que presque aucun PMA n'ait pu éviter une régression de bien-être social. En 1993, le PNUD plaçait 42 d'entre eux dans la catégorie des pays à faible développement humain. Cinq ans plus tard, leur nombre était tombé à 35, mais il avait proportionnellement augmenté : en effet, ils représentaient les quatre cinquièmes de ce groupe en 1998, contre les deux tiers en 1993.

TABLEAU 16 : PART DES PMA DANS L'ÉCONOMIE MONDIALE, 1985-1997  
(en pourcentage)

|              | 1985-1990 | 1991-1996 | 1994 | 1995 | 1996 | 1997 |
|--------------|-----------|-----------|------|------|------|------|
| Production   | 0,8       | 0,8       | 0,8  | 0,8  | 0,9  | 0,9  |
| Exportations | 0,5       | 0,4       | 0,4  | 0,4  | 0,4  | 0,4  |
| Importations | 0,8       | 0,7       | 0,6  | 0,6  | 0,6  | 0,6  |
| Flux d'IED   | 0,4       | 0,6       | 0,3  | 0,4  | 0,5  | 0,6  |

Source : Base de données de la CNUCED.

Les conclusions et recommandations adoptées par le Conseil du commerce et du développement de la CNUCED et les réunions ministérielles annuelles des PMA entre 1990 et 1998 font ressortir le peu de progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Programme. Les ministres des PMA attribuent la faiblesse des résultats économiques et la dégradation progressive des conditions sociales dans leur pays au surendettement, à l'insuffisance des financements de source extérieure, comme le montre la baisse des décaissements d'APD, à la difficulté d'accès de leurs produits aux marchés étrangers et à la gravité des contraintes de production. Ils ont noté qu'en dépit de la réalisation de réformes, ces contraintes continuent à freiner leur expansion commerciale. Depuis la conclusion de la série des négociations commerciales d'Uruguay en 1994 et la création de l'OMC en 1995, les ministres des PMA se sont également dits préoccupés par le fait que les mesures de traitement spécial et différentiel n'ont été que partiellement et mollement appliquées ainsi que par la marginalisation croissante de leur pays au sein de l'économie mondiale. Ils se sont fortement émus aussi du nombre croissant des catastrophes humanitaires et naturelles, car ces situations d'urgence et les aléas des conditions météorologiques ont eu des incidences graves sur l'économie de leurs pays<sup>19</sup>. Ils ont mis l'accent sur la nécessité d'une coopération internationale face à des situations d'urgence humanitaire complexes, y compris d'un renforcement des dispositifs d'intervention des pays touchés. Ils ont demandé aussi un plus gros effort d'aide de la part des partenaires des PMA et une plus grande concertation des efforts en vue de résoudre le problème de la dette.

L'un des plus grands problèmes de développement auxquels sont confrontés les PMA à l'aube du vingt et unième siècle pourrait être de savoir comment se doter de la capacité d'exportation nécessaire pour produire des biens et des services à des prix compétitifs. L'examen à mi-parcours de la mise en oeuvre du Programme concluait, par exemple, que les PMA « n'ont guère réussi à remédier aux contraintes structurelles, aux carences infrastructurelles et au surendettement, ni à promouvoir et diversifier les entreprises et les exportations, à attirer des investissements étrangers et à se doter d'une base technologique suffisante ». Cette conclusion est aussi valable maintenant que la période de mise en oeuvre du Programme tire à sa fin. Il ne fait pas de doute qu'il faudrait, pour remédier à ces contraintes, une action concertée et mieux coordonnée de la part des PMA et de la communauté internationale à une échelle encore inconnue.

### **PLUS GRANDE VISIBILITÉ INTERNATIONALE DES PMA**

Pour maigres qu'en aient été les résultats au regard des objectifs visés, le Programme d'action n'en est pas moins à créditer de quelques évolutions positives dans le paysage international qui sont favorables aux PMA. Il a eu, en particulier, un important impact involontaire en ce sens qu'il les a rendus, eux et leur situation, plus visibles au sein de la communauté internationale du développement. Ils sont maintenant au centre des travaux d'analyse de la CNUCED conformément à la Déclaration de Midrand adoptée à sa neuvième session. A l'intérieur du système des Nations Unies ainsi que d'autres organisations internationales, des bureaux spéciaux s'occupent maintenant de tout ce qui touche aux PMA. Plusieurs activités ont été organisées par certaines de ces organisations/institutions, comme on l'indique plus loin<sup>20</sup>.

Tout d'abord, outre qu'elle a mis la question des PMA au centre de tous ses travaux, la CNUCED a créé pour eux un Fonds d'affectation spéciale pour être un complément aux ressources budgétaires ordinaires afin de leur fournir une assistance technique accrue dans le vaste domaine du développement. Son Secrétaire général a également lancé une initiative spéciale, qui comprend les

programmes intégrés par pays (PIP),<sup>21</sup> en vue de mieux coordonner ses activités d'assistance technique dans ces pays. Ces PIP sont devenus, en fait, le segment CNUCED du cadre intégré pour l'assistance technique aux PMA en matière de commerce et d'activités connexes (voir ci-dessous).

Ensuite, le Plan d'action adopté à la première Conférence ministérielle de l'OMC en décembre 1996 a eu pour suite, en octobre 1997, la Réunion de haut niveau sur les mesures intégrées en faveur du développement du commerce des PMA, au cours de laquelle le cadre intégré a été approuvé. Des engagements visant à améliorer l'accès des produits des PMA aux marchés étrangers ainsi que les systèmes généralisés de préférences (SGP) ont également été pris par plusieurs pays développés et en développement.

En troisième lieu, les PMA qui sont membres de l'OMC bénéficient des mesures de traitement spécial et différentiel prévues par les accords de commerce multilatéral dont elle est l'initiatrice. Il leur est ainsi accordé des dérogations à certains des accords, jugés trop onéreux pour leur niveau de développement, et on reconnaît leurs besoins d'assistance technique pour faciliter leur participation aux travaux de l'OMC et au commerce mondial. Les PMA se voient aussi accorder des périodes de transition plus longues que les autres pour assurer pleinement l'exécution des engagements pris en tant que membres.

En quatrième lieu, l'Organisation internationale du travail (OIT) a organisé des programmes à fort coefficient d'emploi dans plusieurs PMA. L'Organisation maritime internationale (OMI) a, dans le cadre de son Programme intégré de coopération technique pour l'application des règles maritimes internationales, accordé une aide à 32 des pays les moins avancés et assuré à des hauts fonctionnaires de ces pays, à l'Université maritime mondiale et à l'Institut de droit maritime international, une formation spécialisée dans des domaines qui touchent à la vie maritime. L'Union internationale des télécommunications (UIT) a, dans le cadre du Plan d'action de Buenos Aires adopté à la première Conférence mondiale de développement des télécommunications en 1994, et conformément aux dispositions spéciales prévues pour les PMA dans le Plan d'action de La Valette adopté en 1999 à la deuxième Conférence mondiale de développement des télécommunications, continué à venir en aide à ces pays pour le développement des télécommunications en milieu rural, pour la mise en valeur des ressources humaines, pour l'introduction de nouvelles technologies, ainsi que pour la restructuration, la gestion et la planification du secteur des télécommunications. Le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) mène des activités opérationnelles dans 32 d'entre eux en vue d'y renforcer les capacités nécessaires pour trouver des solutions à la misère urbaine et à la dégradation du cadre de vie dont souffrent la plupart de ces pays. Construction de logements sociaux et projets générateurs de revenus font également partie de ces activités. Dans le cadre de sa stratégie à moyen terme pour 1996-2001, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a fait des PMA les bénéficiaires prioritaires de ses activités et renforcé son unité de coordination des activités organisées en leur faveur. L'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI) affecte de substantielles ressources à ses programmes d'assistance dans les PMA depuis janvier 1998 et elle a ouvert de nouveaux bureaux dans des PMA d'Afrique, ce qui porte à six le nombre total de ses bureaux dans ces pays. Plusieurs autres institutions ont organisé des activités dans leur domaine de compétence en vue de venir en aide aux PMA<sup>22</sup>. Une grande partie de l'assistance technique de l'OMC va actuellement à ces pays et autres pays à faible revenu. En fait, le domaine dans lequel le



Programme d'action a eu l'impact le plus positif ne faisait pas officiellement partie de ses objectifs — fait qui ne diminue en rien son importance pour les PMA.

En cinquième lieu, le Gouvernement suisse a mis sur pied une « Agency for International Trade Information and Cooperation (AITIC) » en vue d'aider les missions<sup>23</sup> des pays les moins favorisés représentés à Genève. Certes, cet organisme en est encore à ses débuts et il lui reste à faire la preuve de son efficacité, mais sa création montre que l'on reconnaît la nécessité d'aider les PMA à bénéficier du système commercial multilatéral par une participation active aux activités et négociations de l'OMC et d'autres organisations internationales liées au commerce.

Enfin, un groupe de pays développés et en développement membres de l'OMC a créé un « Advisory Centre on WTO Law », qui serait indépendant de l'Organisation. Il ne lui serait pas seulement demandé d'aider les pays en développement et les pays les moins avancés à saisir l'OMC de leurs griefs éventuels ; il apporterait aussi un complément à la formation et à l'assistance technique que l'Organisation fournit déjà à ces pays dans ce domaine. Il est envisagé aussi de lui faire assurer des fonctions spécifiques, comme l'organisation régulière de séminaires sur la jurisprudence de l'OMC, la fourniture de conseils sur le droit de l'OMC et l'animation de stages pour hauts fonctionnaires de pays en développement amenés à saisir l'OMC de points de droit<sup>24</sup>.

Au total, un bilan provisoire de la mise en oeuvre du Programme d'action<sup>25</sup> tend à montrer que l'impact en a été, tout au plus, faible. Il a été jugé « inégal » pour la moitié environ de ses objectifs et « douteux » pour l'autre (tableau 17).

TABLEAU 17 : LE PROGRAMME D'ACTION A-T-IL ATTEINT SES OBJECTIFS ?

| Mandat/objectifs  | Bilan positif | Bilan inégal | Bilan douteux |
|---|---------------|--------------|---------------|
| <b>A. PMA</b>   |               |              |               |
| Diversification des échanges                                    |               | X            |               |
| Entreprises publiques efficaces                                 |               |              | X             |
| Niveau élevé de coopération régionale                           |               | X            |               |
| Action internationale coordonnée en faveur des produits de base |               |              | X             |
| <b>B. Communauté internationale</b>                             |               |              |               |
| Concours financiers externes suffisants                         |               | X            | X             |
| Amélioration du climat pour l'IED                               |               | X            |               |
| Plus grande utilisation efficace et transparente des dons       |               |              | X             |
| Stratégie internationale relative à la dette extérieure         |               |              | X             |
| Intégration des PMA dans l'économie mondiale                    |               |              | X             |
| Plus grande participation des ONG                               |               |              |               |
| <b>C. Divers</b>  |               |              |               |
| Croissance économique   |               | X            |               |
| Développement social  |               |              | X             |
| Grande visibilité des problèmes des PMA dans l'arène mondiale   | X             |              |               |

Source : Évaluation annuelle de l'impact du Programme d'action (CNUCED).

### **C. Sujets de réflexion pour un nouveau Programme global d'action**

Quand on en viendra à se pencher sur les questions de fond qui constitueront l'ordre du jour de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA, il est trois points faibles du Programme d'action sur lesquels il conviendra de revenir. Ce sont : i) la nécessité de tenir compte de la diversité des PMA et de fonder un programme global d'action sur une évaluation, pays par pays, des problèmes, des atouts et des potentiels ; ii) la nécessité de définir plus clairement le cadre d'exécution ainsi que les mécanismes institutionnels de contrôle, de coordination et d'évaluation ; iii) le rôle différent de l'État dans la conception et la réalisation des réformes et des programmes de développement économique ainsi que la place de plus en plus grande que prennent des acteurs autres que lui dans une économie mondiale en voie de globalisation.

#### **DIVERSITÉ DES PMA ET NÉCESSITÉ DE PROGRAMMES D'ACTION PAR PAYS**

Les 48 pays les moins avancés sont un mélange, d'une part, de pays particulièrement faibles où les progrès du développement n'ont jamais été plus que très modiques et, d'autre part, de pays qui ont été, dans le passé, promis à un brillant avenir et connus pour leur florissant commerce d'exportation de produits agricoles et minéraux, mais qui ont connu des revers de fortune pour diverses raisons — guerres, catastrophes naturelles, difficultés d'accès à certains marchés d'exportation, alourdissement de la charge de la dette, poursuite de politiques mal inspirées, mauvaise gestion et autres faiblesses de gouvernance. Le type de programme d'action réalisable dans un PMA donné dépendra du type de situation politique et économique auquel il est confronté. Il faudra impérativement faire une distinction entre :

- les pays en paix et ceux qui sont en guerre ou qui en sont encore à se remettre de récentes hostilités<sup>26</sup> ;
- les pays qui poursuivent des politiques bien orientées ou qui s'efforcent de le faire en dépit de difficultés d'ordre externe ou d'insuffisance de moyens pour appliquer ce type de politique et ceux qui refusent ou sont incapables de mettre en place d'indispensables réformes parce qu'ils vivent en régime autocratique ou sous des régimes trop faibles pour assurer le maintien de la stabilité ou rétablir la transparence et le sens des responsabilités ;
- les pays dont les perspectives de croissance sont bonnes, qui sont relativement bien armés pour gérer leur développement et dont la population active est assez bien formée et ceux qui souffrent de graves carences à cet égard<sup>27</sup> ;
- les problèmes spéciaux des dix PMA insulaires (dont huit sont très petits) et le handicap géographique spécial que connaissent les 16 PMA qui sont des pays enclavés et qui doivent, de ce fait, payer très cher pour leur accès à la mer et aux marchés mondiaux.

Cela reviendra à déterminer, par une prise en compte de leurs problèmes d'origine interne et externe, ce que sont les besoins, les atouts et le potentiel des pays<sup>28</sup>. Il faudra fixer des objectifs

réalisables, tangibles et mesurables pour toutes les questions fondamentales et formuler clairement les priorités de chacun. Il sera indispensable aussi, à cet égard, d'envisager la possibilité de fixer des objectifs pour les bailleurs de fonds, les institutions internationales et le secteur privé (voir deuxième partie, chapitre 4).

### MISE EN OEUVRE, SUIVI ET COORDINATION

Le cadre prévu pour la mise en oeuvre de tout programme est de la plus haute importance pour son succès. L'un des aspects du Programme d'action qui, comme on l'a vu plus haut, laisse le plus à désirer tient à la faiblesse de ce cadre et à l'imprécision des mécanismes institutionnels, dont la coordination du suivi. On indique ci-après quelques critères susceptibles de contribuer à renforcer le cadre de mise en oeuvre d'un nouveau programme conçu pour tenter de remédier aux problèmes de développement des PMA :

- *Flexibilité* : ceci est important car un tel programme doit pouvoir s'adapter à des événements de portée mondiale inattendus et aux besoins de groupes différents, comme ceux des pays enclavés et des pays insulaires. Si, par exemple, les concours financiers attendus de l'extérieur venaient à ne pas se matérialiser, il faudrait, dans ce cas, prévoir une position de repli.
- *Principe du partenariat* : les relations entre les principaux partenaires (État, donateurs, secteur/capital privé et société civile) doivent être clairement définies.
- *Stratégie pluri-institutionnelle* : pareille démarche est le plus susceptible d'optimiser l'utilisation des ressources, de réduire les doubles emplois et les gaspillages et de renforcer les effets de synergie entre les agences de développement qui exercent leurs activités dans un pays donné et entre celles dont l'action porte sur l'ensemble de ces pays. On en a un exemple dans le cadre intégré, qui, comme on l'a vu plus haut, est appliqué par six institutions internationales, dont la CNUCED. Il faudra toutefois pourvoir aux besoins de la coordination afin de donner toute son efficacité à cette démarche. Il faudra aussi un bon suivi afin de pouvoir détecter et résoudre rapidement les problèmes.
- *Mécanisme d'évaluation* : Ceci demande que les objectifs de l'évaluation soient clairement définis et que l'on puisse se référer à des étalons pour savoir si les résultats prévus ont été atteints ou non. Il faudra de toute évidence échelonner la réalisation des objectifs du programme afin d'en faciliter le contrôle, contrairement à la pratique actuelle qui veut que tous les objectifs aient été atteints au bout de dix ans, c'est-à-dire une fois le Programme venu à son terme.

Pour que l'objectif de renforcement de la capacité de production puisse être plus facilement atteint, il pourra y avoir lieu d'établir des objectifs pour les différents sous-groupes de PMA. Par exemple, la mise en place d'équipements d'infrastructure appropriés et fiables (transports et communications) fait partie intégrante d'une politique d'expansion commerciale dans tous les PMA, mais l'aménagement de bons couloirs de transports internationaux en sera un élément important pour ceux d'entre eux qui sont des pays sans littoral. Pour ceux qui souffrent de tensions internes d'ordre

social et politique, le plus urgent pourrait être de rétablir l'ordre public, avec un appareil d'État capable d'élaborer et de faire appliquer des politiques de développement.

Pour la fourniture des services d'assistance technique en faisant appel à plusieurs organismes dans le domaine commercial et les autres domaines qui s'y rapportent, il n'y a que du bien à en dire et c'est là un modèle à suivre. Cela dit, il y a eu au départ, entre les six agents d'exécution, des problèmes de coordination du cadre intégré, ce qui donne à penser que cette démarche est loin d'être parfaite et qu'elle gagnerait à faire l'objet d'un suivi des plus attentifs, dont les résultats seraient ensuite pris en compte dans la mise en oeuvre du programme. On pourrait procéder de même dans beaucoup d'autres domaines, comme ceux de la valorisation des ressources humaines et du renforcement des capacités institutionnelles dans le secteur public et le secteur privé, celui de l'innovation et celui de l'acquisition de capacités technologiques.

Dans chaque pays, la coordination entre différents organismes ou ministères appelés à s'occuper de questions analogues (comme le commerce) facilitera d'elle-même la coordination avec des organismes extérieurs engagés dans la réalisation de projets analogues ou apparentés en vue de doter le pays d'une capacité commerciale compétitive. Et certes, à en juger d'après ce que les précédents programmes de coopération technique ont montré, la mise en place de cette capacité nécessitera une plus grande collaboration entre les diverses institutions et agences dans la conception et l'exécution des programmes d'assistance technique. Ce n'est pas seulement que cela mettrait de la cohérence dans les conseils d'orientation et dans l'aide ; cela permettrait aussi d'éviter tout chevauchement de programmes de ce type et de réduire ainsi des gaspillages de ressources financières et humaines. Les efforts de collaboration que fournissent actuellement à cet égard, dans le cadre de leur Programme intégré d'assistance technique, le CCI, la CNUCED et l'OMC seraient un exemple à suivre. En outre, on pourrait donner une bien plus grande efficacité à l'assistance technique en établissant un ordre de priorité dans les besoins de développement, certains étant classés, par exemple, comme besoins « prioritaires » et d'autres comme besoins « à long terme » (CNUCED, 1996c et deuxième partie, chapitre 4, du présent rapport).

Les questions de développement sont beaucoup trop imbriquées les unes dans les autres pour pouvoir être confiées à un organisme unique ou à différents organismes opérant indépendamment les uns des autres. Dans le cas des PMA en particulier, la question de la viabilité du développement est d'une importance capitale pour l'amélioration des conditions sociales et économiques, laquelle gagnerait à l'instauration d'une coopération plus étroite entre les institutions « traditionnellement vouées » au développement, les gouvernements et d'autres, tels que le secteur privé, les ONG et la société civile en général. Aussi le rôle de l'État et ses rapports avec les autres acteurs revêtent-ils, eu égard aux avancées de la mondialisation, une importance fondamentale.

### **REDÉFINIR LE RÔLE DE L'ÉTAT DANS LE FUTUR PROGRAMME D'ACTION**

Le Programme d'action attribue un rôle décisif aux gouvernements des PMA dans l'élaboration et la mise en place des réformes. Aussi convient-il de résumer brièvement la manière dont les évolutions qui ont marqué la décennie finissante ont changé le rôle de l'État et ce que cela implique pour l'exercice des fonctions dont le Programme prévoit de charger leurs gouvernements.

Le Programme envisageait pour le secteur public un rôle qui devait être performant dans un environnement concurrentiel. Mais, le moment venu, la participation directe de l'État à l'activité économique allait se réduire pour céder progressivement la place au secteur privé une fois les contraintes disparues (CNUCED, 1992 : 23). Ce rôle que le Programme d'action envisage pour l'État ne jure pas nécessairement avec la nouvelle conception que l'on en a, mis à part un rééquilibrage de ses rapports avec le secteur privé et avec les bailleurs de fonds.

Le Programme souligne le rôle de catalyseur que doit jouer l'État dans le développement. Même aux termes de la Déclaration de Paris, il est censé jouer les premiers rôles dans quatre des cinq domaines prioritaires retenus. C'est seulement le cinquième, à savoir la mise en place d'un secteur de production diversifié, qui doit être laissé en priorité à l'initiative privée. Les rapports entre l'État et les bailleurs de fonds sont vus sous l'angle d'un « partenariat renforcé ». Il est demandé aux partenaires des PMA de fournir suffisamment de ressources financières et d'assistance technique pour aider ces pays à appliquer leur politique de développement.

La physionomie actuelle de l'économie mondiale exige, cependant, d'importants changements dans l'appréciation du rôle des trois principaux acteurs du développement des PMA. Étant donné l'augmentation des entrées de capitaux privés dans les pays en développement, encore que concentrées dans un petit nombre d'entre eux, durant les années 90, si le rôle des gouvernements demeure important, celui du secteur privé a gagné du terrain et, dans un grand nombre de pays qui ne sont pas des PMA, celui des bailleurs de fonds a quelque peu faibli. Le secteur privé a commencé à jouer un rôle déterminant dans l'organisation d'activités économiques, privilégiant à cette fin les mécanismes du marché pour la répartition des ressources, tandis que gouvernements et bailleurs de fonds se voient confier d'importants rôles d'appui. Aux premiers de mettre en place le cadre institutionnel et juridique, indispensable au bon fonctionnement des marchés et au jeu de la concurrence sur le marché intérieur ; aux autres de fournir les ressources financières et l'assistance technique nécessaires au succès de cette politique.

Ces rôles respectifs des trois principaux acteurs sont loin d'être fixés une fois pour toutes, en particulier dans les PMA. La conjoncture économique mondiale est très fluide et, au lendemain de la débâcle financière et de l'effondrement économique en Asie de l'Est, les projecteurs de l'actualité se sont braqués sur le rôle dévolu au secteur privé dans le développement, notamment des pays les moins avancés, et il y a tout lieu de penser qu'une redéfinition de ce rôle ne saurait tarder. L'action de l'État est vue de plus en plus comme le complément indispensable de la libéralisation et de la réforme de l'économie. Dans le même temps, le rôle de la société civile dans le développement, et en particulier celui des ONG, a été mis en avant. Il faut donc que tout futur plan d'action en faveur des PMA soit suffisamment souple pour pouvoir se prêter à des changements de modèle de développement qui (re)définissent le rôle des principaux acteurs.

## **D. Conclusions**

Depuis l'adoption du Programme d'action en 1990, d'importants changements se sont produits dans le paysage mondial qui ont beaucoup influé sur sa mise en oeuvre. Avec l'augmentation de leur nombre et l'accroissement de leur population, les PMA ont vu fondre les

volumes de ressources financières qui devaient les aider à réformer leur politique intérieure, provoquant ainsi l'arrêt de leur croissance. Dans le même temps, les changements intervenus sur la scène internationale ont modifié le rôle de l'État dans le développement, le type de développement ou de politique économique que les États pouvaient « légitimement » poursuivre et la nature des rapports entre les divers acteurs — État, bailleurs de fonds et secteur privé, y compris la société civile — dans le domaine du développement. Par ailleurs, la dynamique sociale et politique interne de plusieurs PMA a rendu certains d'entre eux moins à même de formuler, et encore moins de poursuivre, des stratégies ou politiques de développement cohérentes. Avec le recul, et compte tenu surtout des évolutions économiques dans le monde ainsi que de la multiplicité des objectifs qui lui ont été assignés sur la base de prévisions optimistes quant à la possibilité de mobiliser les ressources nécessaires, il semble que le Programme a été par trop ambitieux.

L'une des grandes questions qui doivent retenir l'attention à cet égard est de savoir si les mauvais résultats obtenus par les PMA sont imputables à une mauvaise exécution du Programme, y compris le contrôle et le suivi, ou à des défauts du Programme lui-même. Par exemple, comme on l'a déjà indiqué ci-dessus, les tables rondes et les groupes consultatifs organisés pour les pays n'ont pas toujours été rattachés au Programme. En fait, on pourrait en dire autant de plusieurs grandes conférences des Nations Unies qui se sont tenues durant la décennie<sup>29</sup>. Ainsi, même s'il a pu y avoir une certaine corrélation entre le Programme et les changements observés dans la situation économique et sociale des PMA, il est difficile d'y voir une relation de cause à effet. Pour faciliter l'évaluation de ces résultats, tout futur programme d'action devra définir clairement les critères à l'aune desquels elle se fera et établir un cadre de nature à assurer une bonne coordination entre les divers acteurs.

Comme on le montre dans la deuxième partie, la plus pressante des préoccupations que leur développement suscite aux PMA à l'aube du vingt et unième siècle peut se résumer comme suit : comment venir à bout de leurs contraintes de production pour pouvoir produire de manière plus compétitive pour le marché intérieur comme pour les marchés étrangers. Il ne s'agit pas par là de sous-estimer les autres contraintes d'accès aux marchés, notamment l'application de crêtes tarifaires et de droits de douane progressifs à des produits qui présentent un intérêt particulier pour les PMA. Il faut, pour se doter de la capacité nécessaire pour devenir compétitif sur le marché mondial, adopter une démarche holistique avec la participation active de tous les intéressés (État, bailleurs de fonds, secteur privé et société civile). C'est un anachronisme d'opposer « État » et « marché ». États et marchés doivent oeuvrer de concert avec les bailleurs de fonds et la société civile afin de pouvoir venir à bout des contraintes structurelles des PMA. Cela demande que l'on définisse et que l'on précise clairement et sans ambiguïté ce que doivent être les rapports entre tous ces acteurs à l'intérieur d'un cadre souple qui soit le plus avantageux possible pour les PMA.

## Notes

1. Les informations relatives au Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés proviennent, sauf indication contraire, de CNUCED (1992). La Déclaration de Paris et le Programme d'action ont été initialement publiés dans CNUCED, 1990.
2. Les pays les moins avancés (PMA) sont un groupe de pays désignés comme tels par l'Assemblée générale des Nations Unies sur la base de critères économiques convenus. Les critères actuels sont les suivants : PIB par habitant de 765 dollars ou moins ; indice physique

révisé de la qualité de la vie (APQLI) de 47 ou moins ; indice de diversification économique (IDE) de 26 ou moins ; une population de 75 millions ou moins. Il n'a pas été envisagé d'inclure les pays de plus de 75 millions d'habitants depuis 1991. Pour être inscrit sur la liste, un pays doit satisfaire aux quatre critères ou satisfaire aux critères de population et de revenu par habitant, au critère d'APQLI et d'IED, être sans littoral, être un petit pays d'un million d'habitants ou moins et souffrir de fréquents aléas climatiques, comme la sécheresse, les inondations et les cyclones. On s'efforce actuellement d'établir un indice de vulnérabilité plus précis. La première liste de PMA approuvée par l'Assemblée générale en 1971 comprenait 24 pays (voir Simonis, 1991). En 1990, ils étaient 42 et ils sont actuellement 48, dont 13 en Afrique, 9 en Asie, 5 dans le Pacifique et 1 en Amérique latine et aux Caraïbes (Haïti).

3. Voir aussi CNUCED, Les pays les moins avancés, Rapports 1997 et 1998.
4. Un accroissement de la population signifie évidemment une moindre disponibilité de ressources d'aide par personne. Cependant, on aimerait voir ce qu'aurait été la situation en matière de ressources si tous les bailleurs de fonds avaient honoré leurs engagements d'aide en faveur des PMA, comme le prévoit le Programme d'action. Le problème du déficit de ressources d'aide que connaissent ces pays appelle d'autres travaux de recherche et d'analyse.
5. Quelques-unes des guerres civiles des années 90 ont éclaté auparavant. Les régressions du processus de démocratisation se définissent comme des coups d'État militaires réussis, y compris ceux dont les auteurs ont par la suite été renversés, et les cas où les secondes élections d'après 1990 ont été boycottées par les partis d'opposition ou lorsque le président en exercice a été réélu sans opposition (voir Bangura, 1998).
6. La guerre entre l'Érythrée et l'Éthiopie a eu aussi des conséquences financières, surtout pour l'Ouganda, mais aussi pour le Soudan et la Somalie, témoignant ainsi de la dynamique des conflits civils dans l'ensemble de la région, les insurgés trouvant un refuge dans des pays voisins.
7. On trouvera de plus amples informations sur les implications de la régression économique et de la défaillance des États pour les PMA dans CNUCED (1997), pages 94 à 114. Instabilité politique et régression économique peuvent se renforcer mutuellement. Tout comme l'instabilité politique et les troubles civils ont toutes chances de miner le tissu économique d'un pays, une économie en régression engendre instabilité sociale et conflits internes.
8. La plupart de ces programmes ont fait leur apparition durant la deuxième moitié des années 80. La plupart de ces programmes ont fait leur apparition durant la deuxième moitié des années 80. Seule une poignée de PMA en ont réalisé dans les années 90. Il est donc difficile de savoir si les réformes entreprises par eux l'ont été en raison des conditionnalités dont sont assortis les prêts du FMI et de la Banque mondiale ou s'ils ont été conduits à le faire pour satisfaire aux conditions du nouveau Programme substantiel d'action, voire du Programme d'action.
9. Les onze PMA qui n'ont pas bénéficié de ces prêts sont les suivants : République démocratique du Congo, Djibouti, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Gambie, Lesotho, Myanmar, Népal, Samoa, Somalie et Soudan.
10. D'après les dernières indications, les apports nets de l'IDA à l'ensemble des PMA se sont élevés à 1,4 milliard de dollars en 1998. Entre 1997 et mars 1999, les décaissements bruts de ressources qui leur ont été consenties à des conditions libérales par le FMI ont totalisé 678 millions de DTS ; en valeur nette, ces décaissements ont été de 95 millions de DTS.

11. On ne dispose pas d'information sur les annulations de dette.
12. Cela comprend les conditions de Naples, de Toronto et de Londres et, depuis 1998, de Lyon.
13. Les chiffres dont on dispose pour 1997 dénotent une certaine amélioration de la dette extérieure des PMA dont l'encours représentait 79 % de leur PIB global, le meilleur chiffre depuis 1990.
14. Il y aurait eu une certaine amélioration au cours des deux dernières années. La moyenne annuelle de la proportion de recettes d'exportation consacrée au service de la dette par les PMA est tombée au-dessous de 20 % pour la première fois en 1996. Voir l'annexe 29.
15. La CESAP, par exemple, a créé un organisme spécial pour les PMA et les pays en développement sans littoral et la CEA, de son côté, a fait le point sur l'évolution du Programme durant ses réunions annuelles.
16. En outre, divers objectifs sont énumérés en application de trois principes de base du Programme : a) responsabilité partagée et partenariat renforcé ; b) définition et application, par les PMA, des politiques appropriées ; c) fourniture d'un appui extérieur adéquat par leurs partenaires en développement (CNUCED, 1992 : 19-22).
17. On pourrait en théorie utiliser les étalons établis par les grandes conférences sectorielles mondiales. Dans la pratique, ces étalons sont d'une utilité limitée du fait de leur caractère global et parce qu'ils ne rendent pas compte des réalités au niveau national.
18. Ce groupe comprend le Bhoutan, le Botswana (qui est depuis sorti du groupe des PMA), le Cap-Vert, le Tchad, la Guinée-Bissau, les Maldives, les Îles Salomon, le Bangladesh, la République démocratique populaire lao, le Lesotho, le Népal et Tuvalu.
19. Les catastrophes naturelles ne touchent évidemment pas que des PMA, mais ceux-ci sont le moins à même d'y faire face.
20. Avoir donné plus de visibilité aux PMA est en soi un succès car c'est l'aboutissement d'un combat engagé de longue date pour les faire prendre en considération. Le problème des moins avancés des pays en développement et la question de mesures spéciales à prendre en leur faveur figuraient déjà à l'ordre du jour de la première Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED I) qui s'est tenue à Genève en 1964. Mais les efforts qui ont été faits dans les années 60 par la Division de la recherche de la CNUCED en vue d'en identifier le groupe n'ont pas été repris à leur compte par les membres du Conseil du commerce et du développement. C'est seulement en 1971 que le Conseil économique et social a créé un groupe indépendant d'experts, le Comité de la planification du développement (rebaptisé plus tard Comité des politiques de développement) pour établir la liste, qui comptait officiellement 25 pays en 1975.
21. L'objectif de ce type de programme est de rationaliser les activités de coopération technique de la CNUCED, et en particulier de coordonner ses activités au niveau des pays pour veiller à ce qu'elles se complètent (et pour éviter les chevauchements). Il s'agit, en fin de compte, de rendre l'assistance technique de la CNUCED plus efficace.
22. Pour plus amples détails sur les activités entreprises par les institutions spécialisées des Nations Unies, voir le Rapport du Secrétaire général à la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale en date du 20 août 1999 (A/54/269).
23. Cela veut dire les PMA et d'autres pays à faible revenu, y compris quelques économies en transition, dont le revenu annuel par habitant est inférieur à 1.000 dollars et qui n'ont pas pour tradition d'être d'actifs participants au commerce international.



24. Pour plus amples renseignements sur ce point, voir BRIDGES (1999), page 5 et SEATINI Bulletin (1999), page 3.
25. Ceci s'inspire du bilan que la CNUCED fait chaque année de la mise en oeuvre du Programme d'action.
26. Le type de programme qui peut être proposé risque d'être fortement bridé ou de manquer de réalisme si le pays n'est pas en paix. La question ne se posera pas moins de savoir ce que peut faire la communauté internationale dans ce cas pour alléger les souffrances, pourvoir aux besoins des réfugiés, aider la population civile, prévenir la famine, accélérer les efforts de paix, poursuivre les programmes de santé et d'éducation même dans des conditions très difficiles et mettre en route un processus de redressement une fois que les hostilités ont pris fin.
27. Les plus faibles de ces pays pourront avoir besoin de mesures extraordinaires d'aide extérieure pour relancer le développement et ils pourront être conduits à être plus modestes quant à ce qu'ils attendent de la mobilisation des ressources intérieures dans le court terme.
28. Il s'agira notamment de prendre des engagements de réformes d'orientation et d'administration ; d'énoncer les besoins d'investissement en infrastructure, en capital humain, en actions de lutte contre la pauvreté, en éducation de base et en services de santé ; d'indiquer le surcroît d'efforts à faire pour mobiliser les ressources internes ; de justifier, enfin, les ressources externes nécessaires pour entreprendre, au cours de la prochaine décennie, un effort ambitieux mais réaliste.
29. Les grandes conférences des Nations Unies organisées depuis la deuxième Conférence des Nations Unies sur les PMA en 1990 ont évoqué à plusieurs reprises les mesures à prendre en faveur des PMA. Elles ne sont toutefois pas directement liées au Programme d'action et, en fait, il n'y est pas fait référence en tant que tel.

## Références

- Bangura Y (1998). Democratization, equity and stability: African politics and societies in the 1990s. Discussion Paper 93, UNRISD, mai.
- BRIDGES (1999). International Centre for Trade and Sustainable Development, 3(1), janvier-février 1999.
- CNUCED (1990). Déclaration de Paris et Programme d'action de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Note du Secrétariat de la CNUCED, A/CONF. 147/Misc. 9 GE.90-52264/2411B.
- CNUCED (1995). Rapport de la Réunion intergouvernementale de haut niveau pour l'examen global à mi-parcours du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, New York, 25 septembre — 6 octobre 1995, TD/B/LDC/GR/8.
- CNUCED (1996a). *Le développement à l'heure de la mondialisation et de la libéralisation*. Rapport du Secrétaire général de la CNUCED à la neuvième Session de la Conférence, Nations Unies, New York et Genève.
- CNUCED (1996b). *Les pays les moins avancés : rapport 1996*, publication des Nations Unies, numéro de vente F.96.II.D.3, New York et Genève.

- CNUCED (1996c). Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés : le Rapport de 1996 sur les PMA : Additif (TD/B/42(2)/11/Add 1, UNCTAD/LDC(1996)/Add. 1).
- CNUCED (1997). *Les pays les moins avancés, rapport 1997*, publication des Nations Unies, numéro de vente F.97.II.D. 6, New York et Genève.
- CNUCED (1998). *Les pays les moins avancés, rapport 1998*, publication des Nations Unies, numéro de vente E.98.II.D. 11, New York et Genève.
- Nations Unies (1992). *Déclaration de Paris et Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés*. UNCTAD/RDP/LDC/58. Nations Unies, New York.
- PNUD (1993). *Rapport sur le développement humain 1993*, PNUD, New York, Oxford University Press, Oxford.
- PNUD (1998). *Rapport sur le développement humain 1998*, PNUD, New York, Oxford University Press, Oxford.
- SEATINI Bulletin* (1999). Southern and Eastern African Trade, Information and Negotiations Initiative, 2(7), 15 avril.
- Simonis UE (1991). Least developed countries — newly defined. *Intereconomics*, 230-235, septembre/octobre.
- Stiglitz J (1998a). More instruments and broader goals: moving toward the post-Washington Consensus, The 1998 WIDER Annual Lecture, Helsinki, 7 janvier.
- Stiglitz J (1998b). Towards a new paradigm for development: strategies, policies, and processes. Paper presented as the 1998 Prebisch Lecture at UNCTAD, Genève, 19 octobre.

*Deuxième partie*

**MARGINALISATION, CAPACITÉS DE  
PRODUCTION ET  
LES PAYS LES MOINS AVANCÉS**

## Chapitre 1

# Production pour l'exportation dans les PMA : formes, tendances et options

### Introduction

La capacité d'offre d'un pays, qui fait partie intégrante de sa structure économique, peut s'analyser de deux points de vue. D'un point de vue statique, cela peut s'entendre des caractéristiques de l'offre à un moment donné, ce qui, dans le contexte de la mondialisation, signifie essentiellement la production de biens et de services exportables, avec un degré de diversification plus ou moins grand. D'un point de vue dynamique, la capacité d'offre est constamment mise à l'épreuve par les forces de la mondialisation — qui sont constamment en train de créer de nouvelles opportunités économiques — et l'économie sera plus ou moins à même d'y répondre en adaptant ses structures. La capacité plus ou moins grande d'une économie à répondre de manière compétitive à cette demande exprime la force relative de sa capacité d'offre. Il peut aussi se produire des occasions favorables au commerce lorsqu'une capacité de production est devenue suffisamment compétitive dans le domaine de la substitution de productions locales aux produits importés. Cette option économique n'est pas contraire à la libéralisation si elle se situe dans un contexte de concurrence. La capacité d'offre sera jugée faible s'il n'est guère possible de tirer d'appréciables bénéfices d'une forme existante de production pour l'exportation ou d'en élaborer une forme améliorée afin de se rendre plus compétitif. Il ne peut y avoir amélioration d'une capacité d'offre donnée que dans le contexte d'un environnement commercial ouvert à la concurrence chez soi et à l'étranger.

La production de biens exportables varie considérablement selon les PMA, depuis ceux qui se caractérisent par une forte concentration sur un petit nombre d'exportations de marchandises et/ou de services (dans près de la moitié du groupe) jusqu'à ceux dont la production est relativement diversifiée, avec progrès notables dans le secteur manufacturier. On admet généralement que les PMA ont tout à gagner à diversifier leurs exportations au lieu de tendre à une plus forte concentration ou d'en maintenir les niveaux actuels.

On ne peut pas toujours voir dans la concentration sur un petit nombre de biens ou services marchands en tant que tels un élément négatif dans la dynamique du développement. Beaucoup de petits pays en développement qui ne font pas partie du groupe des PMA ont pu réaliser une croissance soutenue et une relative prospérité malgré un degré élevé de concentration des exportations. Ce qui importe pour une économie à forte concentration d'exportations, c'est la demande mondiale de son produit ou de sa gamme de produits et le prix plus ou moins compétitif de sa/leur production. Comme on va le montrer dans ce chapitre, il y a, même parmi les PMA, des cas

où une concentration spécialisée s'est révélée fructueuse d'être à base d'activités qui ont permis de répondre régulièrement et de manière compétitive à une demande stable ou croissante.

Cela dit, on considère généralement qu'une concentration des exportations est à éviter pour trois raisons : a) elle rend une économie vulnérable aux chocs d'origine extérieure qui touchent les produits sur lesquels elle se concentre ; b) elle limite les possibilités de recettes en devises ; c) elle ne favorise pas les liaisons intersectorielles et milite donc contre la réalisation d'une économie intégrée sur le plan national.

Pour qu'une diversification des exportations réussisse, il faut un climat porteur de nature à attirer l'investisseur tant national qu'étranger. Ceci suppose l'existence d'une infrastructure économique appropriée et en particulier de bons services aux producteurs. Une telle infrastructure fait défaut à la plupart des économies des PMA qui se caractérisent par un degré élevé de concentration des exportations.

Alors que les efforts déployés par beaucoup de pays en développement, dont quelques PMA, pour attirer les investisseurs étrangers et encourager l'entrepreneuriat local ont permis d'améliorer les structures de production et d'exportation, les investisseurs étrangers ont été en général très peu attirés par les PMA (voir première partie, chapitre 2). De ce fait, beaucoup ont du mal à diversifier leurs exportations. Faute d'investissements suffisants et de transformation appréciable des structures, les interactions économiques ne se sont pas développées et les faiblesses structurelles ont, à leur tour, découragé l'investissement.

On commence par analyser le profil du commerce d'exportation des PMA et on propose une classification de ces pays en fonction de la nature de leur production pour l'exportation et du degré de concentration, ou de diversification, de leurs exportations. On examine ensuite l'évolution de ces schémas structurels et on identifie les tendances que recouvre ce processus. Les stratégies et interventions envisagées au chapitre 3 ci-dessous s'inspirent de la nature et de l'évolution de ces schémas structurels. Enfin, sur la base des données relatives à la production et à la productivité dont on dispose pour les principales exportations des PMA, on évalue ce qu'y a été la capacité d'adaptation de l'appareil productif au cours des deux dernières décennies et on examine quelques domaines de production qui font apparaître un potentiel de croissance pour leur commerce d'exportation.

## **A. Tendances de l'offre : profil général du commerce d'exportation des PMA**

Si certains PMA arrivent à tirer assez bien parti des nouvelles perspectives commerciales que leur offre la mondialisation, la production de biens exportables n'a guère progressé dans la majorité d'entre eux par suite de difficultés d'adaptation de l'appareil productif. Le développement de la production pour l'exportation suppose, dans leur cas, le renforcement de cet appareil, surtout par la mise en place d'équipements et d'une infrastructure adéquats, par la valorisation du capital humain ainsi que par la poursuite d'une politique et l'établissement de mécanismes institutionnels appropriés. Qui plus est, dans l'environnement compétitif qui est celui d'aujourd'hui, le coefficient de savoir que demande la production ne cesse d'augmenter, car de ce savoir peut naître l'innovation, déterminante pour la compétitivité. Pour rendre leurs produits plus compétitifs du point de vue de la qualité, du coût et des délais de livraison, les PMA — dont la plupart traînent un lourd héritage colonial peu fait pour favoriser la diversification des exportations — doivent poursuivre une politique propre à remédier aux faiblesses structurelles inhérentes à ce passé colonial. D'une analyse de données d'exportation que l'on présente ci-après, il ressort qu'ils sont en général encore loin d'y être parvenus.

### **CLASSIFICATION DES PMA EN FONCTION DU PROFIL DE LEUR COMMERCE D'EXPORTATION**

Le tableau 18 classe les PMA en onze catégories de commerce d'exportation sur la base de la part relative de chaque exportation dans la valeur totale de leurs exportations au cours de la période 1995-1997. Celles-ci se répartissent ensuite en deux larges groupes définis par la prédominance des exportations de marchandises (type 1) ou des exportations de services (type 2). À l'intérieur de ce cadre, on fait une autre classification en fonction de la part relative des types de produits exportés (agricoles, minéraux, manufacturés, etc.) dans la valeur totale des exportations, et ensuite en fonction du degré de concentration du produit dans le commerce d'exportation des divers pays. La concentration se mesure aussi d'après la part de chaque produit dans la valeur totale des exportations. On voit ainsi, tout d'abord, que ce sont les exportations de marchandises qui prédominent dans la plupart de ces pays et, ensuite, que ceux-ci se caractérisent en général par une forte concentration des exportations, un seul produit ou service, ou un petit nombre de l'un ou de l'autre, ou des deux, entrant pour une part substantielle dans les recettes d'exportation. Peu d'entre eux font apparaître une structure d'exportation diversifiée.

TABLEAU 18 : CLASSIFICATION DES PMA PAR PROFIL  
DU COMMERCE D'EXPORTATION

| Catégorisa-<br>tion des PMA<br>par type de<br>concentration<br>ou de<br>diversifica-tion<br>des<br>exportations | Pays<br>(par ordre<br>décroissant de<br>concentration<br>des<br>exportations) | Premier<br>produit<br>d'exportation<br>(en<br>pourcentage<br>des<br>exportations<br>de<br>marchandises) | Deuxième<br>produit<br>d'exportation<br>(en<br>pourcentage<br>des<br>exportations<br>de<br>marchandises) | Part des deux<br>principaux<br>produits<br>d'exportation<br>(en<br>pourcentage<br>des<br>exportations<br>de<br>marchandises) | Premier<br>service<br>d'exportation<br>(en<br>pourcentage<br>des<br>exportations<br>de services) | Exporta-tions<br>de biens/<br>Exporta-tions<br>de services | Exporta-tions<br>de biens et de<br>services (en<br>pourcen-tage<br>du PIB) | Ratio balance<br>courante/PIB<br>(%) | PNB par<br>habitant (en<br>dollars) | Taux moyen                              |           |
|---|---|---|--|--|--|--|--|--------------------------------------|-------------------------------------|---|-----------|
|   |   |   |  |  |  |  |  |                                      |                                     | de croissance<br>du PNB par<br>habitant |           |
|   |   | 1995-1997   | 1995-1997  | 1987   | 1995-1997  | 1995-1997  | 1995-1997  | 1997                                 | 1997                                | 1997                                    | 1990-1997 |

### Type 1 : Pays qui exportent principalement des marchandises

#### A. Exportations à forte concentration de marchandises

i) **Le principal produit d'exportation est agricole et les exportations de services sont fortement concentrées** : exportations de marchandises > 50 % du total des exportations de biens et de services ; premier produit agricole d'exportation > 50 % du total des exportations de biens ; premier service d'exportation > 50 % du total des exportations de services

|  |                      |   |                                    |      |      |                                 |      |      |       |     |      |
|--|----------------------|---|------------------------------------|------|------|---------------------------------|------|------|-------|-----|------|
|  | Sao Tomé-et-Principe | Cacao (96,4)                                    | Coprah (...)                       | 99,4 | 96,4 | Voyage (56,7)                   | 2,0  | 28,4 | -75,5 | 290 | -1,7 |
|  | Ouganda              | Café (69,0)                                     | Coton (2,2)                        | 96,8 | 71,2 | Voyage (82,0)                   | 3,5  | 12,6 | -7,9  | 330 | 4,4  |
|  | Malawi               | Tabac (63,2)                                    | Thé (6,7)                          | 72,6 | 69,9 | Voyage (82,0)                   | 16,5 | 24,4 | 0,8   | 210 | 0,8  |
|  | Îles Salomon         | Bois de construction (59,2)                     | Produits de la pêche (21,2)        | 70,0 | 80,4 | Transport (58,6)                | 2,4  | 47,0 | -7,4  | 870 | 1,0  |
|  | Myanmar              | Produits alimentaires et animaux vivants (50,6) | Matériaux (non comestibles) (28,2) | 75,0 | 78,8 | Services aux entreprises (77,5) | 4,7  | -    | -     | -   | -    |
|  |                      |   |                                    |      |      | Voyage (80,4)                   |      |      |       |     |      |

ii) **Le principal produit d'exportation est agricole et les exportations de services sont relativement diversifiées** : exportations de biens > 50 % du total des exportations de biens et services ; premier produit agricole d'exportation > 50 % du total des exportations de biens ; aucun service d'exportation > 50 % du total des exportations de services

|  |               |                      |            |      |      |                  |     |      |       |     |      |
|--|---------------|----------------------|------------|------|------|------------------|-----|------|-------|-----|------|
|  | Guinée-Bissau | Noix de cajou (85,8) | Bois (6,3) | 77,9 | 92,1 | -                | -   | 21,0 | -10,2 | 230 | 1,0  |
|  | Burundi       | Café (80,7)          | Thé (7,8)  | 87,8 | 88,5 | transport (18,4) | 9,7 | 10,0 | 0,4   | 140 | -5,9 |
|  | Rwanda        |                      | Thé (10,0) | 90,8 | 84,4 |                  | 1,6 | 6,0  | -5,0  | 210 | -5,7 |





**Tableau 18 (suite)**

| Catégorisation des PMA par type de concentration ou de diversification des exportations | Pays (par ordre décroissant de concentration des exportations) | Premier produit d'exportation (en pourcentage des exportations de marchandises) | Deuxième produit d'exportation (en pourcentage des exportations de marchandises) | Part des deux principaux produits d'exportation (pourcentage de marchandises exportées) |           | Premier service d'exportation (en pourcentage des exportations de services) | Exportations de biens/ Exportations de services | Exportations de biens et de services (en pourcentage du PIB) | Ratio balance courante /PIB (%) | PNB par habitant (en dollars) | Taux moyen de croissance du PNB par habitant |
|---|--|---|--|---|-----------|---|---|--|---------------------------------|-------------------------------|--|
|   |  |   |  | 1987  | 1995-1997 |   |   |  |                                 |                               |  |
|   |  | 1995-1997   | 1995-1997  | 1987  | 1995-1997 | 1995-1997   | 1995-1997                                       | 1997   | 1997                            | 1997                          | 1990-1997                                    |

iv) **Le principal produit d'exportation est manufacturé (et les exportations de services sont relativement diversifiées)** : exportations de biens > 50 % du total des exportations de biens et services ; premier produit agricole d'exportation > 50 % du total des exportations de biens ; premier service d'exportation > 50 % du total des exportations de services

|  |         |                    |   |      |   |               |     |      |      |     |     |
|--|---------|--------------------|---|------|---|---------------|-----|------|------|-----|-----|
|  | Lesotho | Habillement (54,8) | - | 72,3 | - | voyage (45,9) | 3,8 | 32,6 | 14,1 | 680 | 2,5 |
|--|---------|--------------------|---|------|---|---------------|-----|------|------|-----|-----|

**B. Exportations de marchandises relativement diversifiées**

i) **Exportations de services fortement concentrées** : exportations de biens > 50 % du total des exportations de biens et de services ; aucune marchandise d'exportation > 50 % du total des exportations de biens ; premier service d'exportation > 50 % du total des exportations de services

|  |                       |                         |                  |      |      |                     |      |      |       |     |     |
|--|-----------------------|-------------------------|------------------|------|------|---------------------|------|------|-------|-----|-----|
|  | Bénin                 | Coton (49,6)            | Pétrole (2,9)    | 83,1 | 52,5 | Transport (56,8)    | 2,9  | 24,8 | 2,4   | 380 | 1,7 |
|  | RDP lao               | Produits du bois (38,9) | Vêtements (20,0) | 46,5 | 58,9 | Voyage (54,0)       | 3,2  | 23,9 | -12,8 | 400 | 3,9 |
|  | Soudan                | Coton (18,7)            | Ovins (14,0)     | 48,2 | 32,7 | Construction (66,3) | 18,6 | 5,8  | -19,5 | 290 | 3,7 |
|  | Rép.-Unie de Tanzanie | Café (17,7)             | Coton (16,3)     | 57,8 | 34,0 | Voyage (70,0)       | 1,5  | 21,5 | -7,9  | 210 | 0,9 |

ii) **Exportations de services relativement diversifiées** : exportations de biens > 50 % du total des exportations de biens et de services ; aucune marchandise d'exportation > 50 % du total des exportations de biens ; aucun service d'exportation > 50 % du total des exportations de services

|  |                           |                        |                           |      |      |                  |     |       |        |       |      |
|--|---------------------------|------------------------|---------------------------|------|------|------------------|-----|-------|--------|-------|------|
|  | République Centrafricaine | Diamants (49,7)        | café (15,7)               | 50,3 | 65,4 | Transport (18,1) | 4,4 | 20,9  | -2,7   | 320   | -1,0 |
|  | Bangladesh                | Vêtements (49,1)       | produits du jute (10,4)   | 47,2 | 59,5 | Transport (13,2) | 7,0 | 12,3  | -2,2   | 360   | 3,3  |
|  | Guinée équat.             | Pétrole (44,6)         | produits du bois (41,6)   | 61,9 | 86,2 |                  | 35  | 100,6 | -132,8 | 1.060 | 12,1 |
|  | Burkina Faso              | Coton (42,2)           | animaux vivants (18,9)    | 75,4 | 61,1 | Voyage (32,7)    | 3,9 | 13,9  | 0,8    | 250   | 0,8  |
|  |                           | Animaux vivants (40,0) | bananes (6,9)             | 89,6 | 46,9 |                  |     | -     | -      | -     | -    |
|  |                           | Matières premières     | prod. alimentaires (26,2) | -    | 56,0 |                  |     | 30,8  | -3,2   | 230   | 2,9  |



Tableau 18 (suite)

## Type 2 : Pays qui exportent principalement des services

### A. Exportations à forte concentration de services

i) **Les exportations de marchandises sont fortement concentrées et le principal produit d'exportation vient de la pêche, de l'agriculture ou d'une activité minière** : exportations de services > 50 % du total des exportations de biens et de services ; premier service d'exportation > 50 % du total des exportations de services ; premier produit agricole d'exportation > 50 % du total des exportations de biens

|  |              |               |               |      |      |                |      |       |       |       |      |
|--|--------------|---------------|---------------|------|------|----------------|------|-------|-------|-------|------|
|  | Maldives     | Produit de la | Habillement   | 42,9 | 76,8 | Voyage         | 0,35 | 122,2 | -4,6  | 1.180 | 4,3  |
|  | Kiribati     | pêche (59,4)  | (17,4)        | 89,4 | 69,2 | (92,3)         | 0,26 | 17,4  | 3,6   | 910   | -0,6 |
|  | Gambie       | Coprah        | Poisson (6,2) | 31,1 | 54,1 | Redevances     | 0,17 | 8,8   | -5,8  | 340   | -0,6 |
|  | Sierra Leone | (63,0)        | -             | 65,2 | 56,3 | pour droits de | 0,46 | 10,6  | -14,6 | 160   | -5,7 |
|  | Samoa        | Arachides     | titane (5,7)  | 68,9 | 77,0 | Pêche          | 0,23 | 41,0  | 4,7   | 1.140 | 0,7  |
|  |              | (54,1)        | kava (6,7)    |      |      | Voyage         |      |       |       |       |      |
|  |              | Diamants      |               |      |      | (68,8)         |      |       |       |       |      |
|  |              | (50,6)        |               |      |      | Voyage         |      |       |       |       |      |
|  |              | Prod. de noix |               |      |      | (65,9)         |      |       |       |       |      |
|  |              | de coco       |               |      |      | Voyage         |      |       |       |       |      |
|  |              | (70,3)        |               |      |      | (58,5)         |      |       |       |       |      |

ii) **Les exportations de marchandises sont fortement concentrées et le principal produit d'exportation est manufacturé** : exportations de services > 50 % du total des exportations de biens et de services ; premier service d'exportation > 50 % du total des exportations de services ; premier produit manufacturé d'exportation > 50 % du total des exportations de biens

|  |       |                     |                    |      |      |                          |      |      |      |     |     |
|--|-------|---------------------|--------------------|------|------|--------------------------|------|------|------|-----|-----|
|  | Népal | Prod. manuf de base | Divers prod. manuf | 57,2 | 84,3 | Services aux entreprises | 0,47 | 26,3 | -9,3 | 220 | 2,2 |
|  |       | (51,6)              | (32,7)             |      |      | (68,8)                   |      |      |      |     |     |

iii) **Exportations de marchandises relativement diversifiées** : exportations de services > 50 % du total des exportations de biens et de services ; premier service d'exportation > 50 % du total des exportations de services ; aucune marchandise d'exportation > 50 % du total des exportations de biens

|  |            |                    |                      |      |      |                          |      |      |       |       |      |
|--|------------|--------------------|----------------------|------|------|--------------------------|------|------|-------|-------|------|
|  | Haïti      | Habillement (47,6) | Artisanat (15,4)     | 69,4 | 63,0 | Voyage (87,2)            | 0,76 | 8,4  | -4,7  | 380   | -4,4 |
|  | Mozambique | Crevettes (43,3)   | Coton (11,7)         | 70,7 | 55,0 | Services aux entreprises | 0,89 | 18,2 | -15,6 | 140   | 2,6  |
|  | Comores    | Vanille (42,5)     | Ylang-ylang (26,5)   | 88,6 | 69,0 | (76,7)                   | 0,31 | 15,7 | -8,8  | 400   | -3,1 |
|  | Vanuatu    | Coprah (43,1)      | Boeuf et veau (16,7) | 49,9 | 59,8 | Voyage (61,8)            | 0,34 | 43,7 | -7,7  | 1.340 | -3,5 |
|  |            |                    |                      |      |      | Voyage (55,6)            |      |      |       |       |      |

**B. Exportations de services relativement diversifiées**

i) **et exportations à forte concentration de marchandises** : exportations de services > 50 % du total des exportations de biens et de services ; aucun service d'exportation > 50 % du total des exportations de services ; premier matière première d'exportation > 50 % du total des exportations de biens

|  |          |                                |                |      |      |                         |      |      |      |      |     |
|--|----------|--------------------------------|----------------|------|------|-------------------------|------|------|------|------|-----|
|  | Cap-Vert | Produits de la pêche<br>(62,6) | bananes (11,7) | 96,9 | 74,3 | Transport aérien (38,5) | 0,47 | 25,4 | -7,0 | 1,09 | 1,0 |
|--|----------|--------------------------------|----------------|------|------|-------------------------|------|------|------|------|-----|

ii) **et exportations de marchandises relativement diversifiées** : exportations de services > 50 % du total des exportations de biens et de services ; aucun service d'exportation > 50 % du total des exportations de services ; aucune marchandise d'exportation > 50 % du total des exportations de biens

|  |          |                        |                           |      |      |                          |      |      |      |   |   |
|--|----------|------------------------|---------------------------|------|------|--------------------------|------|------|------|---|---|
|  | Djibouti | Animaux vivants (15,5) | Prod. alimentaires (12,8) | 29,0 | 28,3 | Transport maritime (4,0) | 0,22 | 13,1 | -4,7 | - | - |
|--|----------|------------------------|---------------------------|------|------|--------------------------|------|------|------|---|---|

Source : Données fournies par la CNUCED, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international.

Les trois quarts des PMA (36 sur 48) ont tiré la majeure partie de leurs recettes en devises de leurs exportations de marchandises entre 1995 et 1997. C'était moins que pour 72 autres pays en développement (86%), mais les exportations de marchandises de cette dernière catégorie de pays comptent davantage de biens manufacturés et leurs exportations de services sont généralement plus développées et plus diversifiées<sup>1</sup>. On peut donc en tirer deux conclusions. Tout d'abord, dans le cadre de leur stratégie de diversification, les PMA devraient chercher à exporter davantage de produits manufacturés à valeur ajoutée. Ensuite, la production de services marchands présente autant d'intérêt pour eux que pour les autres. Il est de fait qu'un certain nombre de PMA qui exportent principalement des services internationaux (en particulier de tourisme), soit dans un contexte de diversification (comme on l'observe pour Vanuatu ou le Népal), soit parce que les perspectives d'exportations régulières ou suffisamment importantes de marchandises sont dans leur cas faibles, voire nulles, en font une activité fort rentable.

Dans 20 des 36 PMA qui sont principalement exportateurs de marchandises, la valeur des exportations de marchandises était le triple de celle des services. Dans huit d'entre eux, elle était dix fois supérieure, ce qui était dû en partie aux très bons résultats enregistrés à cet égard (comme en Guinée équatoriale, en Mauritanie, au Soudan et au Yémen) et, en partie, aux mauvais résultats de l'exportation de services (comme au Malawi et en République centrafricaine). Parmi les 36 PMA qui sont principalement exportateurs de marchandises, deux seulement (l'Éthiopie et la République-Unie de Tanzanie) équilibraient assez bien les deux types d'exportation.

Sur les douze PMA qui sont principalement exportateurs de services (type 2), quatre ont un potentiel d'exportation de marchandises limité et sont largement tributaires du tourisme ou du transport (Cap-Vert, Comores, Djibouti et Kiribati) ; cinq font du tourisme une activité rentable tout en exportant d'appréciables volumes de marchandises malgré leur faible diversification (Gambie, Maldives, Samoa, Sierra Leone et Vanuatu) ; deux ont progressé simultanément sur le front des exportations de services et sur celui des exportations diversifiées de marchandises (le Népal et, à un moindre degré, le Mozambique) ; un enfin (Haïti) est passé de pays principalement exportateur de marchandises à pays principalement exportateur de services, conséquence, principalement, des mauvais résultats du commerce des marchandises. Parmi les 12 PMA qui sont principalement exportateurs de services, huit en tiraient plus du double de ce qu'ils tiraient de leurs exportations de marchandises. Sept d'entre eux sont de petits pays qui ont su rentabiliser leur spécialisation dans les exportations de services marchands, comme le tourisme ou le transport, sans lesquels, compte tenu de leur faible potentiel d'exportation de marchandises, leur croissance eût été problématique<sup>2</sup>.

### *Les "rentes exogènes" de certains PMA*

Dans quelques PMA, une assez large part des apports de devises n'est pas le fait des exportations, mais plutôt d'un type spécial de revenus sans rapport avec une activité productive et qu'on peut appeler « rente exogène »<sup>3</sup>. Cela comprend les rapatriements de salaires, les revenus de fonds d'affectation spéciale, les redevances pour droits de pêche et les revenus inhérents à la présence de bases militaires étrangères. À Tuvalu, le revenu tiré du « Tuvalu Trust Fund », fonds d'affectation spéciale créé en 1987 et alimenté par des dotations bilatérales en capital investies dans les marchés financiers internationaux, a été suffisant pour éponger le déficit budgétaire du pays. Les ventes de timbres sont parfois considérées aussi comme rentes exogènes dans la mesure où elles font intervenir des produits fabriqués à l'étranger (sans grande contrepartie de valeur ajoutée dans le pays d'émission), mais riches de la valeur que leur attribuent les collectionneurs du monde entier. Ces ventes, qui représentent une part appréciable du total des recettes d'exportation de Tuvalu, sont classées le plus souvent dans la catégorie des exportations de marchandises et non dans celle des services postaux parce que la demande des timbres de Tuvalu par les collectionneurs du monde entier est supérieure à la demande de simples services postaux à Tuvalu.

À Djibouti, les dépenses considérables liées à la présence de la base militaire française généreraient, avec leur effet multiplicateur sur l'économie locale, un revenu supérieur à la totalité des recettes d'exportation du pays. Au Cap-Vert et au Samoa, et à un moindre degré à Kiribati et Tuvalu, les envois de fonds des ressortissants expatriés constituent une part considérable des entrées de devises au point de représenter, dans certains cas, l'équivalent du total de leurs recettes d'exportation. Enfin, pour Kiribati, le Mali et la Mauritanie, les permis de pêche sont une importante source de devises.

Les activités « de rente » ont pris une telle ampleur dans certains PMA qu'on peut y voir des choix stratégiques durables<sup>4</sup>. Tirer un revenu d'activités « de rente » est accepté et encouragé comme option légitime pour des pays dont la capacité d'offre est très faible, en particulier s'il s'agit de pays insulaires, isolés et très petits. L'explication que l'on avance habituellement pour ce type d'orientation économique est la possibilité qu'ils ont de commercialiser des actifs relativement rares de nature géographique ou exotique, ce qui est autrement plus facile que d'avoir à se doter d'une capacité d'offre qui exigerait une bonne infrastructure et des ressources humaines productives. Les gains que Tuvalu tire de la location de son nom de domaine sur Internet à des chaînes mondiales de télévision et autres sociétés engagées dans des opérations liées à la télévision dans le monde sont un bon exemple de revenu de rente fondé, par définition, sur quelque chose d'unique. Il importe de ne pas perdre de vue, toutefois, que les revenus tirés de la présence d'une base militaire et les envois de fonds par des ressortissants expatriés sont soumis aux aléas de la géographie et/ou de la diplomatie. S'il faut en tirer pleinement parti, on ne saurait trop conseiller aux PMA dont le revenu en dépend d'envisager de les compléter par des sources de devises plus sûres et fondées, de préférence, sur des activités productives.

### **PAYS QUI EXPORTENT PRINCIPALEMENT DES MARCHANDISES**

Un examen attentif des 36 PMA du type 1 fait apparaître une forme de concentration des exportations à base de produits et de types de produit. Pour la période 1995-1997, vingt d'entre

eux, soit 50 %, avaient une structure d'exportations de marchandises fortement concentrée dans laquelle un produit entrait pour plus de la moitié de la valeur totale des exportations de biens. Dans ce dernier groupe, 13 étaient principalement exportateurs de produits agricoles (noix de cajou, cacao, café, coton, fruits séchés, bois de construction et tabac) et de produits de la pêche, six de produits minéraux (bauxite et alumine, cuivre, fer, pétrole et uranium) et un seul (Lesotho) avait une structure d'exportations de marchandises à dominance de produits manufacturés, principalement sous la forme de vêtements. Les autres 47 % de cette catégorie faisaient apparaître une base d'exportations de marchandises un peu plus diversifiée, aucun produit de base ou produit d'exportation manufacturé ne représentant plus de la moitié de la valeur totale des recettes d'exportation de marchandises. Dans la majorité des cas, cependant, la diversification ne peut être que relative car, dans la moitié au moins de cette sous-catégorie, les deux principales exportations (de biens ou de biens et services) représentaient jusqu'à 80 % du total des recettes d'exportation.

Dans un certain nombre de cas, on observe une concentration d'exportations à la fois de marchandises et de services dans des PMA qui exportent surtout des marchandises. La concentration en services internationaux était particulièrement élevée en Ouganda et au Myanmar, où le secteur des voyages internationaux représentait environ les quatre cinquièmes de la valeur totale des exportations de services, et dans les Îles Salomon, où les services aux entreprises en représentaient un peu plus des trois quarts.

La concentration des exportations était très élevée dans les PMA qui étaient principalement exportateurs de produits minéraux et/ou de pétrole. Un seul des six PMA à forte concentration d'exportations de produits minéraux/pétrole, à savoir le Yémen, avait un secteur des services (voyages) qui venait au second rang comme source de devises. Toutefois, avec un pourcentage de 2,7 %, la contribution de ce secteur au total des recettes d'exportation était insignifiante.

Au total, les trois quarts des PMA qui exportent surtout des marchandises se caractérisent par un degré considérable de concentration des exportations, avec deux secteurs d'exportation de biens, ou de biens et de services, qui entrent pour plus de la moitié dans le total des recettes en devises. Les principales exportations de marchandises étaient fondées principalement sur des activités agricoles et minières, surtout sur les premières. Les produits manufacturés et les produits de la pêche n'avaient de place marquante que dans un petit nombre de pays.

## **PAYS QUI EXPORTENT PRINCIPALEMENT DES SERVICES**

Les structures d'exportation des PMA qui tirent une plus grande part de leurs recettes en devises de leurs exportations de services sont également concentrées. Neuf, soit 75 %, de ceux qui exportent principalement des services (type 2), avaient une structure d'exportations de services fortement concentrée, un seul service international entrant pour plus de la moitié dans le total des recettes d'exportation de services. Dans six d'entre eux (Maldives, Gambie, Sierra Leone, Comores, Samoa et Vanuatu), le secteur dominant était celui des voyages, celui-ci consistant essentiellement en services assurés à des touristes internationaux et autres visiteurs. Dans deux autres pays (Népal et Mozambique), la concentration des exportations se trouvait dans les services aux entreprises internationales, tandis qu'à Kiribati, les permis de pêche entraient pour les trois quarts dans le total des recettes tirées des exportations de services.

Il y a généralement concentration aussi des exportations de marchandises dans les pays qui sont principalement exportateurs de services. Sept des neuf PMA dont les exportations de services sont fortement concentrées faisaient apparaître une structure d'exportations de marchandises fortement concentrée, elle aussi. Elle était particulièrement élevée au Samoa et à Kiribati, où les produits tirés de la noix de coco représentaient, respectivement, 70 % et 63 % de la valeur totale des exportations de marchandises. C'est seulement au Cap-Vert et à Djibouti que les structures d'exportation de services et de marchandises étaient relativement diversifiées, avec un secteur des transports (aériens pour le Cap-Vert et maritimes pour Djibouti) qui venait en tête pour les recettes en devises, sans atteindre toutefois 50 % des recettes tirées des exportations de services.

Si l'on considère que dans dix, soit 83 %, des douze PMA qui exportent principalement des services, les deux plus grands secteurs d'exportation représentaient entre la moitié et les deux tiers, voire davantage, du total des recettes d'exportation, on peut voir que la concentration des exportations y était très élevée. Dans sept d'entre eux, la deuxième place allait à une marchandise (vêtements, coprah, diamants, produits manufacturés de base, crevettes, thon et vanille). Dans les trois autres, comme dans le cas des premiers, elle allait à un service international (communications en Gambie et services aux entreprises au Samoa et à Vanuatu).

Du point de vue du développement économique, deux questions se posent : a) dans quelle mesure le profil des exportations des PMA a-t-il changé avec le temps ? et b) quelles en sont les raisons profondes ? La prochaine section tente d'y répondre.



## ÉVOLUTION DU PROFIL DU COMMERCE D'EXPORTATION DES PMA

La nature de l'évolution suivie par le profil des exportations des PMA sur une période de douze ans est présentée de manière sommaire au tableau 19, qui indique la part relative de diverses exportations de marchandises et de services dans le total des recettes d'exportations pour chaque PMA en 1985 et 1997. On voit ainsi que sept, qui étaient principalement exportateurs de marchandises en 1985, sont devenus principalement exportateurs de services en 1997. Ce sont les Comores, Haïti, Kiribati, le Mozambique, le Népal, le Samoa et la Sierra Leone.

C'est seulement dans le cas du Samoa et, à un moindre degré, de Kiribati, que l'on pourrait attribuer le passage de l'un à l'autre type à un effort de diversification des exportations. Et même alors, la production de marchandises y a, comme on l'indique plus loin, connu quelques fléchissements qui n'y ont pas été étrangers. Dans les autres pays, la transition est, pour une large part, imputable davantage à une baisse considérable de la production de biens d'exportation qu'à une augmentation significative des exportations de services. Ces cas de régression économique ont eu beaucoup à voir avec, soit une guerre, soit une baisse de l'appareil productif due à une poussée démographique et à la dégradation de l'environnement, ou encore à l'incapacité où se sont trouvés ces pays, faute d'investissements suffisants en agriculture, de demeurer compétitifs par rapport à des producteurs plus performants.

Au Samoa, la production de noix de coco, principale exportation agricole, a baissé durant les années 90, ce qui s'explique en partie par une chute des cours et par la maladie dont la feuille de taro a été atteinte en 1993. Dans le même temps, un programme de développement du tourisme lancé dans les années 80 connaissait d'impressionnants résultats avec, entre 1988 et 1997, une augmentation de 51 % du nombre d'arrivées de touristes. Les services aux entreprises ont, eux aussi, régulièrement progressé. La base d'exportations de marchandises de Kiribati s'est pratiquement effondrée en 1979 avec la cessation de l'exploitation du phosphate, situation qu'une absence de progrès dans l'agriculture est venue encore aggraver. Mais le relèvement du prix des permis de pêche en 1996 a eu un effet appréciable sur les entrées de devises. De plus, avec les progrès rapides du tourisme, la balance des exportations penche maintenant du côté des services.

Au Mozambique, conséquence, essentiellement, de la croissance enregistrée dans l'exportation de services aux entreprises et, à un moindre degré, dans le secteur du transport international, les recettes tirées des exportations de services ont commencé à l'emporter sur celles des exportations de marchandises en 1992. Dans le même temps, la production de noix de cajou et de sucre, les principales marchandises d'exportation du pays, pâtissait des effets de la guerre civile et de la mauvaise gestion économique du passé. Quand cette guerre a pris fin, au début des années 90, et qu'une nouvelle politique économique a été engagée, la production annuelle de noix de cajou avait chuté de 85 % par rapport au début des années 70, époque où le Mozambique en était le plus gros producteur du monde. Les efforts qui ont été faits après la guerre pour remettre cette industrie sur les rails ont été freinés par des facteurs d'origine interne aussi bien qu'externe. Pour les premiers, ce sont, notamment, une infrastructure matérielle et sociale trop faible, des techniques culturelles d'un autre âge, de mauvaises méthodes de transformation et un système de commercialisation inefficace. Sur le plan international, il y a eu l'entrée en scène de nouveaux producteurs très compétitifs (comme

le Vietnam), tandis que d'autres, comme l'Inde et le Brésil, développaient leur production et en amélioreraient la qualité.

En Sierra Leone aussi, les opérations menées par les rebelles ont donné un coup d'arrêt à la production de bauxite et de titane à partir de 1995 et provoqué une baisse considérable de celle de diamants depuis le début des années 90. Le fléchissement des exportations officielles de diamants s'explique aussi en partie par le commerce de contrebande qui en est fait, en particulier par les rebelles.

Aux Comores, en Haïti et au Népal, la pénurie de terres cultivables, dont la pression démographique est largement responsable, a conduit à une fragmentation des parcelles et à la mise en culture de terres marginales, ce qui a des effets désastreux sur la fertilité des sols et le milieu naturel en général. Quand s'y sont joints d'autres facteurs, comme la pratique de méthodes culturales peu productives, le rendement des exploitations en a pâti, et parfois énormément. En Haïti, celui du coton est tombé d'une moyenne de 0,54 tonne métrique par hectare entre 1986 et 1989 à 0,25 tonne métrique par hectare en 1997. La production de café, d'une moyenne annuelle de 33.250 tonnes métriques pour la période 1986-1989, était tombée à 27.000 en 1997. La production de cacao y est, elle aussi, sur le recul. Au Népal, où les exportations de services aux entreprises et aux voyageurs ont enregistré quelques progrès, la croissance exponentielle de la population a fait sentir ses effets sur l'agriculture. On y cultive maintenant, dans les collines, des parcelles qui ne font pas un demi-hectare et l'érosion du sol, le déboisement et les glissements de terrain y ont créé une situation critique. Il n'est donc pas étonnant que la part de l'agriculture dans le total des exportations du Népal soit tombée de 60 % en 1974/75 à moins de 10 % en 1995/96. Aux Comores, le volume de la première marchandise d'exportation, la vanille, a chuté de 43 % en 1997, ce qui s'explique en partie par le fait que l'île s'est trouvée incapable de soutenir la concurrence des succédanés et des faibles coûts de production en Indonésie. Le marché mondial des clous de girofle, produit également important pour les Comores, s'est pratiquement effondré. Et, malgré des prix favorables, la production d'ilang-ilang a souffert du vieillissement des plantations et de l'utilisation d'un matériel de transformation inapproprié.

TABLEAU 19 : PRINCIPALES EXPORTATIONS DES PMA, 1985 ET 1997  
(en pourcentage du total des exportations)

| Pays                      | 1985                          |             | 1997                     |             |
|---------------------------|-------------------------------|-------------|--------------------------|-------------|
|                           | Produits                      | Pourcentage | Produits                 | Pourcentage |
| Afghanistan               | Gaz naturel                   | 52,3        | Fruits séchés et à coque | 51,3        |
|                           | Fruits séchés et à coque      | 15,9        | Tapis et carpettes       | 13,1        |
|                           | Tapis et carpettes            | 4,5         | Laine et cuir            | 4,9         |
|                           | Cuir et peaux                 | 3,8         | Coton                    | 1,4         |
|                           | Voyage                        | 0,1         |                          |             |
| Angola                    | Pétrole                       | 93,4        | Pétrole                  | 70,9        |
|                           | Diamants                      | 6,2         | Diamants                 | 2,4         |
|                           |                               |             | Services aux entreprises | 1,9         |
|                           |                               |             | Transport                | 1,5         |
|                           |                               |             | Assurance                | 0,4         |
| Bangladesh                | Dérivés du jute               | 25,3        | Vêtements                | 49,6        |
|                           | Vêtements                     | 15,9        | Dérivés du jute          | 9,1         |
|                           | Poissons et crevettes         | 10,6        | Poissons et crevettes    | 8,8         |
|                           | Jute brut                     | 10,1        | Cuirs et peaux           | 5,9         |
|                           | Transport                     | 2,5         | Transport                | 1,6         |
| Bénin                     | Huile de palme                | 16,1        | Fil de coton             | 36,8        |
|                           | Coton                         | 15,3        | Transport                | 14,6        |
|                           | Transport                     | 10,0        | Voyage                   | 5,7         |
|                           | Café                          | 9,5         | Pétrole brut             | 2,2         |
|                           | Machines et équipement        | 5,7         | Coton en graines         | 1,7         |
| Burkina Faso              | Coton brut                    | 31,1        | Coton brut               | 33,5        |
|                           | Produits manufacturés de base | 20,4        | Animaux vivants          | 15,1        |
|                           | Animaux vivants               | 9,3         | Or                       | 9,6         |
|                           | Karité                        | 5,8         | Cuirs et peaux           | 7,0         |
|                           | Transport                     | 3,5         | Voyage                   | 6,6         |
| Burundi                   | Café                          | 75,0        | Café                     | 72,9        |
|                           | Thé                           | 6,5         | Thé                      | 7,3         |
|                           | Transport                     | 1,3         | Transport                | 1,7         |
|                           | Coton brut                    | 0,6         | Coton brut               | 1,0         |
|                           | Cuirs et peaux                | 0,6         | Services aux entreprises | 0,8         |
| Cambodge                  |                               |             | Bois de sciage           | 23,0        |
|                           |                               |             | Grumes                   | 16,6        |
|                           |                               |             | Voyage                   | 12,9        |
|                           |                               |             | Transport                | 9,5         |
|                           |                               |             | Caoutchouc               | 7,8         |
| Cap-Vert                  | Transport                     | 71,1        | Transport aérien         | 26,8        |
|                           | Produits de la pêche          | 13,9        | Produits de la pêche     | 20,1        |
|                           | Produits textiles             | 5,2         | Transport maritime       | 13,4        |
|                           | Voyage                        | 2,9         | Voyage                   | 11,2        |
|                           |                               |             | Bananes                  | 3,4         |
| République centrafricaine | Café                          | 21,3        | Diamants                 | 40,8        |
|                           | Diamants                      | 17,6        | Café                     | 12,8        |
|                           | Bois                          | 13,6        | Produits du bois         | 12,3        |
|                           | Coton                         | 9,4         | Coton                    | 10,1        |
|                           | Transport                     | 4,3         | Transport                | 3,4         |
| Tchad                     | Coton                         | 59,5        | Coton                    | 42,1        |
|                           | Voyage                        | 7,2         | Bovins sur pied          | 7,9         |
|                           | Transport                     | 1,5         | Voyage                   | 6,3         |
|                           | Bétail et viande              | 1,2         | Services aux entreprises | 5,3         |
|                           |                               |             | Ovins sur pied           | 3,7         |
| Comores                   | Vanille                       | 53,0        | Voyage                   | 45,9        |
|                           | Clous de girofle              | 15,5        | Vanille                  | 10,9        |
|                           | Voyage                        | 9,0         | Transport                | 8,7         |
|                           | Ilang-ilang                   | 7,5         | Ilang-ilang              | 6,6         |
|                           | Transport                     | 2,7         | Services aux entreprises | 4,4         |
| Rép. dém. du Congo        | Cuivre                        | 34,1        | Diamants                 | 17,2        |

|  |              |      |              |      |
|--|--------------|------|--------------|------|
|  | Pétrole brut | 16,3 | Pétrole brut | 11,4 |
|  | Cobalt       | 11,1 | Café         | 8,8  |
|  | Café         | 10,7 | Cuivre       | 7,9  |
|  | Transport    | 1,4  |              |      |

Tableau 19 (suite)

| Pays               | 1985                           |             | 1997                           |             |
|--------------------|--------------------------------|-------------|--------------------------------|-------------|
|                    | Produits                       | Pourcentage | Produits                       | Pourcentage |
| Djibouti           | ..                             |             | Transport maritime             | 3,7         |
|                    |                                |             | Services aux entreprises       | 3,7         |
|                    |                                |             | Animaux sur pied               | 3,2         |
|                    |                                |             | Transport aérien               | 2,5         |
|                    |                                |             | Voyage                         | 2,5         |
| Guinée équatoriale | Cacao                          | 61,8        | Pétrole                        | 43,3        |
|                    | Bois de construction           | 21,1        | Bois                           | 40,6        |
|                    | Café                           | 2,5         | Cacao                          | 5,6         |
| Éthiopie           | Café                           | 38,9        | Café                           | 37,3        |
|                    | Transport aérien               | 10,0        | Transport aérien               | 20,0        |
|                    | Transport maritime             | 8,6         | Cuirs et peaux                 | 7,8         |
|                    | Cuirs et peaux                 | 6,8         | Services aux entreprises       | 4,9         |
|                    | Produits pétroliers            | 4,8         | Communications                 | 2,6         |
| Gambie             | Voyage                         | 54,9        | Voyage                         | 64,9        |
|                    | Transport                      | 17,1        | Communications                 | 9,5         |
|                    | Arachides                      | 15,9        | Arachides                      | 8,8         |
|                    | Produits de la pêche           | 0,6         | Transport                      | 7,8         |
| Guinée             | Bauxite et alumine             | 84,2        | Bauxite et alumine             | 50,9        |
|                    | Transport                      | 0,2         | Or                             | 11,3        |
|                    | Voyage                         | 0,2         | Café                           | 7,7         |
|                    |                                |             | Transport maritime             | 5,3         |
|                    |                                |             | Communications                 | 1,3         |
| Guinée-Bissau      | Cacahouètes et noix de cajou   | 41,6        | Noix de cajou                  | 87,5        |
|                    | Crevettes                      | 14,7        | Bois                           | 8,3         |
|                    | Voyage                         | 8,4         | Coton                          | 4,2         |
|                    | Bois                           | 2,6         |                                |             |
|                    | Transport                      | 1,6         |                                |             |
| Haïti              | Voyage                         | 27,7        | Voyage                         | 50,1        |
|                    | Café                           | 17,8        | Vêtement                       | 20,9        |
|                    | Produits manufacturés de base  | 16,1        | Artisanat                      | 6,8         |
|                    | Produits du cuir               | 6,9         | Café                           | 3,7         |
|                    | Transport                      | 2,3         | Transport                      | 3,1         |
| Kiribati           | Coprah                         | 33,7        | Permis et redevances           | 58,8        |
|                    | Transport                      | 25,0        | Coprah                         | 18,1        |
|                    | Produits de la pêche           | 11,2        | Transport                      | 9,0         |
|                    | Voyage                         | 8,7         | Voyage                         | 4,5         |
|                    |                                |             | Produits de la pêche           | 1,8         |
| Rép. dém. pop. lao | Électricité                    | 48,3        | Produits du bois               | 29,5        |
|                    | Transport                      | 7,1         | Vêtements                      | 15,1        |
|                    |                                |             | Voyage                         | 12,9        |
|                    |                                |             | Électricité                    | 6,9         |
|                    |                                |             | Café                           | 6,0         |
| Lesotho            | Diamants                       | 23,2        | Vêtements                      | 43,0        |
|                    | Voyage                         | 17,7        | Voyage                         | 9,4         |
|                    | Aliments et animaux sur pied   | 5,7         | Meubles                        | 6,1         |
|                    | Produits manufacturés          | 4,5         | Chaussures                     | 5,5         |
|                    | Mohair                         | 4,5         | Services aux entreprises       | 5,0         |
| Libéria            | Minerai de fer                 | 59,3        | Minerai de fer                 | 55,1        |
|                    | Caoutchouc                     | 16,4        | Caoutchouc                     | 28,0        |
|                    | Café                           | 5,8         | Grumes et bois de construction | 8,4         |
|                    | Grumes et bois de construction | 5,3         | Diamants                       | 2,1         |
|                    |                                |             | Or                             | 1,8         |
| Madagascar         | Café                           | 29,1        | Services aux entreprises       | 12,2        |
|                    | Vanille                        | 13,1        | Café                           | 11,5        |

|  |                           |      |           |      |
|--|---------------------------|------|-----------|------|
|  | Clous de girofle et huile | 12,3 | Vanille   | 10,6 |
|  | Transport                 | 11,1 | Crevettes | 8,4  |
|  | Produits pétroliers       | 1,8  | Voyage    | 8,1  |

Tableau 19 (suite)

| Pays                 | 1985                          |             | 1997                          |             |
|----------------------|-------------------------------|-------------|-------------------------------|-------------|
|                      | Produits                      | Pourcentage | Produits                      | Pourcentage |
| Malawi               | Tabac                         | 38,7        | Tabac                         | 59,5        |
|                      | Thé                           | 20,4        | Thé                           | 6,2         |
|                      | Sucre                         | 9,4         | Sucre                         | 6,2         |
|                      | Maïs                          | 6,2         | Transport                     | 3,4         |
|                      |                               |             | Voyage                        | 1,3         |
| Maldives             | Voyage                        | 41,0        | Voyage                        | 68,4        |
|                      | Transport                     | 24,9        | Thon                          | 8,1         |
|                      | Thon                          | 10,8        | Poissons en boîte             | 7,2         |
|                      | Vêtements                     | 9,1         | Transport                     | 4,8         |
|                      | Autres produits de la pêche   | 6,7         | Vêtements                     | 4,5         |
| Mali                 | Coton brut et produits        | 30,9        | Produits du coton             | 48,5        |
|                      | Animaux sur pied              | 23,0        | Animaux sur pied              | 17,2        |
|                      | Voyage                        | 10,7        | Or                            | 12,9        |
|                      | Transport                     | 6,7         | Voyage                        | 4,0         |
|                      | Poisson                       | 0,9         | Transport                     | 3,6         |
| Mauritanie           | Poisson                       | 46,9        | Poisson                       | 53,7        |
|                      | Minerai de fer                | 46,3        | Minerai de fer                | 40,3        |
|                      | Transport                     | 2,1         | Voyage                        | 2,2         |
|                      | Voyage                        | 1,3         | Services aux entreprises      | 1,2         |
|                      |                               |             | Transport                     | 0,4         |
| Mozambique           | Transport                     | 27,6        | Services aux entreprises      | 40,5        |
|                      | Crevettes                     | 26,1        | Crevettes                     | 20,5        |
|                      | Noix de cajou                 | 11,3        | Transport                     | 12,3        |
|                      | Sucre                         | 5,5         | Coton                         | 5,4         |
|                      | Produits pétroliers           | 2,7         | Noix de cajou                 | 2,7         |
| Myanmar              | Voyage                        | 3,4         | Aliments et animaux sur pied  | 50,7        |
|                      | Transport                     | 1,7         | Matières premières brutes     | 28,2        |
|                      |                               |             | Produits manufacturés de base | 4,5         |
| Népal                | Aliments et animaux sur pied  | 18,3        | Services aux entreprises      | 46,4        |
|                      | Voyage                        | 14,1        | Produits manufacturés de base | 27,1        |
|                      | Produits manufacturés de base | 12,0        | base                          | 11,4        |
|                      | Machines                      | 10,1        | Voyage                        | 4,3         |
|                      | Matières premières brutes     | 9,0         | Transport                     | 2,9         |
| Niger                | Uranium                       | 71,9        | Uranium                       | 47,3        |
|                      | Légumes                       | 6,0         | Bétail                        | 12,4        |
|                      | Transport                     | 5,1         | Doliques                      | 4,7         |
|                      | Animaux sur pied              | 3,6         | Voyage                        | 2,2         |
|                      | Voyage                        | 2,1         | Services aux entreprises      | 1,6         |
| Rwanda               | Café                          | 64,9        | Café                          | 45,5        |
|                      | Transport                     | 10,9        | Transport                     | 11,2        |
|                      | Minerai d'étain               | 4,8         | Voyage                        | 11,2        |
|                      | Voyage                        | 4,2         | Thé                           | 5,9         |
|                      | Thé                           | 2,9         | Services aux entreprises      | 5,3         |
| Samoa                | Noix de coco (produits)       | 32,7        | Voyage                        | 47,7        |
|                      | Voyage                        | 25,2        | Services aux entreprises      | 22,6        |
|                      | Taro                          | 8,8         | Noix de coco (produits)       | 11,3        |
|                      | Transport                     | 8,8         | Transport                     | 2,5         |
|                      | Boissons et tabac             | 3,5         | Coprah                        | 1,9         |
| Sao Tomé-et-Principe | Cacao                         | 62,2        | Cacao                         | 96,4        |
|                      | Coprah                        | 11,7        |                               |             |
|                      | Voyage                        | 7,2         |                               |             |
|                      | Transport                     | 4,2         |                               |             |
|                      | Café                          | 1,1         |                               |             |

|              |                   |      |                          |      |
|--------------|-------------------|------|--------------------------|------|
| Sierra Leone | Minerai de titane | 17,8 | Voyage                   | 45,3 |
|              | Café              | 16,6 | Diamants                 | 16,6 |
|              | Diamants          | 15,4 | Transport                | 7,7  |
|              | Bauxite           | 14,2 | Services aux entreprises | 3,1  |
|              | Transport         | 6,9  | Minerai de titane        | 1,9  |



Tableau 19 (suite)

| Pays                        | 1985                         |             | 1997                         |             |
|-----------------------------|------------------------------|-------------|------------------------------|-------------|
|                             | Produits                     | Pourcentage | Produits                     | Pourcentage |
| Îles Salomon                | Produits alimentaires        | 44,7        | Bois d'oeuvre (produits)     | 41,8        |
|                             | Matières premières brutes    | 32,3        | Services aux entreprises     | 22,7        |
|                             | Huiles animales et végétales | 4,2         | Produits de la pêche         | 15,0        |
|                             | Voyage                       | 3,1         | Produits du palmier          | 6,7         |
|                             | Transport                    | 2,5         | Coprah                       | 3,0         |
| Somalie                     | Animaux sur pied             | 42,7        | Animaux sur pied             | 44,3        |
|                             | Bananes                      | 5,7         | Bananes                      | 6,9         |
|                             | Cuirs et peaux               | 0,6         |                              |             |
| Soudan                      | Coton                        | 23,9        | Coton                        | 17,7        |
|                             | Gomme arabique               | 8,0         | Ovins                        | 13,3        |
|                             | Voyage                       | 7,6         | Graines de sésame            | 12,2        |
|                             | Moutons et agneaux           | 4,3         | Gomme arabique               | 11,0        |
|                             | Graines de sésame            | 3,8         | Services aux entreprises     | 2,6         |
| Togo                        | Phosphates                   | 37,5        | Produits du coton            | 30,5        |
|                             | Fèves de cacao               | 19,2        | Phosphates                   | 24,4        |
|                             | Transport                    | 6,9         | Services aux entreprises     | 8,1         |
|                             | Coton brut                   | 6,8         | Voyage                       | 7,5         |
|                             | Voyage                       | 6,8         | Café                         | 5,6         |
| Ouganda                     | Café                         | 86,1        | Café                         | 53,6        |
|                             | Transport                    | 1,7         | Voyage                       | 18,2        |
|                             |                              |             | Transport aérien             | 1,9         |
|                             |                              |             | Coton                        | 1,8         |
|                             |                              |             | Thé                          | 1,6         |
| République-Unie de Tanzanie | Café                         | 29,2        | Voyage                       | 28,3        |
|                             | Coton                        | 9,4         | Café                         | 12,8        |
|                             | Transport                    | 8,8         | Coton                        | 10,8        |
|                             | Noix de cajou                | 5,7         | Noix de cajou                | 5,8         |
|                             | Voyage                       | 4,6         | Transport                    | 4,9         |
| Vanuatu                     | Voyage                       | 38,0        | Voyage                       | 40,9        |
|                             | Transport                    | 13,3        | Services aux entreprises     | 17,3        |
|                             | Coprah                       | 6,8         | Transport                    | 10,0        |
|                             | Cacao                        | 3,0         | Coprah                       | 9,1         |
|                             | Boeuf                        | 2,0         | Boeuf                        | 3,6         |
| Yémen                       | Pétrole                      | 15,8        | Pétrole                      | 87,4        |
|                             | Produits du coton            | 3,9         | Voyage                       | 2,7         |
|                             | Céréales                     | 3,4         | Services aux entreprises     | 2,6         |
|                             | Cuirs et peaux               | 0,6         | Aliments et animaux sur pied | 2,3         |
|                             |                              |             | Transport                    | 1,4         |
| Zambie                      | Cuivre                       | 82,2        | Cuivre                       | 70,6        |
|                             | Transport                    | 5,5         | Cobalt                       | 11,3        |
|                             | Cobalt                       | 3,9         |                              |             |
|                             | Zinc                         | 1,8         |                              |             |
|                             | Voyage                       | 0,9         |                              |             |

Source : Données fournies par la CNUCED, le Fonds monétaire international et des sources nationales. (Données non disponibles pour le Bhoutan, l'Érythrée et Tuvalu).

Il découle avec évidence de ce qui précède que, pour la majorité de ces sept PMA, le passage à l'état de pays principalement exportateur de services a été, dans une large mesure, le fait d'une régression économique. On ne note dans aucun d'entre eux une transformation structurelle progressive d'économie de produits primaires en une économie de produits manufacturés et, enfin,

en une économie de services. Ceci apparaît plus clairement quand on tient compte de la répartition de l'emploi par secteur. Dans cinq des pays qui sont principalement exportateurs de services et pour lesquels on dispose de données, c'est l'agriculture, et non les services, qui est le principal employeur. La part de population active employée dans le secteur agricole en 1997 allait de 64 % en Haïti et en Sierra Leone à 93 % au Népal. En fait, parmi les douze pays qui sont principalement exportateurs de services, c'est seulement au Cap-Vert et aux Maldives que les services sont le principal employeur<sup>5</sup>. On peut donc dire que les activités de services pour l'exportation sont des enclaves économiques où la croissance n'est pas liée à une redistribution sectorielle de l'emploi due à une meilleure productivité de l'agriculture. On en a un exemple frappant dans la structure de l'emploi au Bangladesh, où le secteur du vêtement et celui des produits manufacturés à base de jute représentaient à eux deux, en 1997, près de 60 % du total des recettes d'exportation, alors que l'agriculture, qui n'y contribuait que de façon très marginale, employait 54 % de la population active. D'une manière générale, la production agricole est, dans les PMA, principalement l'affaire de petits paysans qui pratiquent, avec des modes de production rudimentaires, une agriculture à la fois de subsistance et d'exportation. Voilà qui n'est pas de nature à susciter des améliorations de productivité et qui, de ce fait, milite contre l'orientation de ces pays vers une spécialisation économique. Et ainsi se perpétue le dualisme de structure de leur économie.

En ce qui concerne la diversification des exportations, seuls le Bangladesh, le Lesotho, le Bénin et, à un moindre degré, Haïti et la République démocratique populaire lao ont réussi à augmenter sensiblement la part des produits manufacturés ou transformés dans le total de leurs exportations entre 1995 et 1997. Les principaux produits d'exportation étaient le vêtement pour le Bangladesh, Haïti, le Lesotho et la République démocratique populaire lao et le fil de coton pour le Bénin. En Ouganda, il y a eu fléchissement de la valeur des exportations de marchandises par rapport à celle des services lorsque les deux catégories d'exportations ont enregistré une croissance simultanée, mais avec accélération de celle des exportations de services. Le tourisme, en particulier, a remarquablement progressé (tableau 19). Pour les PMA pris en groupe, la concentration des exportations semble s'être accentuée. Dans 31 d'entre eux pour lesquels on dispose de données, le nombre de ceux où les deux principaux produits d'exportation représentaient plus de 50 % du total des recettes d'exportation est passé de 21 en 1985 à 25 durant la période 1995-1997.

Les observations qui précèdent montrent clairement que la production de biens marchands dans les PMA demeure marquée par une concentration des exportations généralement forte dans un contexte de faible productivité agricole, de relative insignifiance du secteur manufacturier et de désarticulation des structures économiques. On se propose, ci-après, de puiser dans les données dont on dispose sur la production et la productivité des principaux produits d'exportation des PMA pour jeter un peu plus de lumière sur la question.

## **B. Tendances de la productivité et de la production pour les principales exportations des PMA**

On examine ici les tendances de la production et de la productivité observables durant les années 80 et 90 pour un certain nombre d'exportations des PMA. Si le choix a été dicté pour beaucoup par la possibilité d'obtenir des données sur la question, on a pris soin de veiller à ce que les principales exportations des PMA soient incluses dans l'analyse. Cela comprend donc tous les principaux produits agricoles (tableaux 20, 21 et 22), le pétrole et les produits minéraux les plus marquants (tableau 25), les produits transformés (tableau 26) ainsi que le tourisme (graphique 5). Les limites de l'analyse tiennent au fait qu'il a été difficile d'obtenir, sauf pour le secteur agricole et le secteur pétrolier/minier, des données suffisantes sur la production, ce qu'il faudra donc s'attacher à recueillir au moyen d'enquêtes détaillées au niveau de chaque pays.

### **TENDANCES DE LA PRODUCTIVITÉ ET DE LA PRODUCTION POUR LES PRODUITS AGRICOLES**

On présente, aux tableaux 20 et 21, des données sur la production et le rendement pour sept importants produits agricoles d'exportation des PMA et, avec le graphique 4 (A à G), les tendances comparées de la productivité dans les PMA et les autres pays en développement. Si la situation varie d'un pays à l'autre, l'évolution générale montre que, durant les années 80, seul le cacao a enregistré une augmentation de productivité régulière durant la majeure partie de la décennie. Le tabac n'a progressé que modérément. Pour le café, le jute et la canne à sucre, la productivité ne s'est améliorée que durant la première partie de la décennie et celle du thé durant la seconde. Celle du coton a stagné durant la majeure partie de la décennie. Pour la période 1990-1997, seul le cacao a enregistré de modestes améliorations de rendement. Pour le café, le jute, le coton, le tabac et le thé, la productivité a continué à stagner, avec toutefois une reprise considérable du thé à partir de la fin de l'année 1996. Pour la canne à sucre, les rendements ont même baissé au cours de la décennie alors que les volumes ont généralement augmenté.

Le tableau 22 indique clairement ce qu'ont été, en matière de productivité et de production, les résultats qu'ont obtenus divers PMA entre 1980 et 1997 pour les sept principaux produits agricoles, plus le paddy et le maïs, qui sont les deux aliments de base dans la plupart de ces pays. Sur les sept cultures d'exportation, seuls le coton, la canne à sucre et le thé manifestaient une tendance croissante en rendement et en production dans plus de 50 % des pays producteurs. Les plus mauvais résultats obtenus étaient ceux du tabac, où rendement et production n'avaient tendance à monter que dans 29 des pays qui en étaient producteurs. Une proportion considérable de pays a vu la productivité et la production reculer pour toutes les cultures, sauf celle du thé. Les plus mauvais résultats ont été enregistrés pour le café ; la moitié des pays producteurs enregistrant une baisse à la fois de productivité et de production pour des raisons que l'on va chercher à déterminer plus loin.

TABLEAU 20 : INDICES DE PRODUCTION POUR LES PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES DES PMA, 1980-1997

|                      |           | Production<br>(en milliers<br>de tonnes) | Indices de production (année de référence 1980=100) |       |       |       |       |
|----------------------|-----------|--|---|-------|-------|-------|-------|
|                      |           |  | 1980  | 1985  | 1990  | 1995  | 1996  |
| <b>Cacao</b>         |           |  |   |       |       |       |       |
| Ensemble des PMA     |           | 60                                       | 114,9   | 115,9 | 91,7  | 90,1  | 86,8  |
| <i>Dont :</i>        |           |  |   |       |       |       |       |
|                      | Afrique   | 55                                       | 110,4   | 106,9 | 78,5  | 83,9  | 80,3  |
|                      | Haïti     | 3  | 166,7   | 166,7 | 233,3 | 133,3 | 133,3 |
|                      | Pacifique | 2  | 150,0   | 246,2 | 207,7 | 169,2 | 169,2 |
| <b>Café</b>          |           |  |   |       |       |       |       |
| Ensemble des PMA     |           | 745                                      | 98,9  | 106,9 | 107,0 | 118,4 | 108,0 |
| <i>Dont :</i>        |           |  |   |       |       |       |       |
|                      | Afrique   | 693                                      | 99,3  | 107,7 | 108,1 | 120,2 | 109,0 |
|                      | Asie      | 43                                       | 133,3   | 144,4 | 211,1 | 244,4 | 244,4 |
|                      | Haïti     | 9  | 86,0  | 86,0  | 67,4  | 62,8  | 62,8  |
| <b>Coton</b>         |           |  |   |       |       |       |       |
| Ensemble des PMA     |           | 1.281                                    | 144,6   | 147,3 | 171,7 | 211,6 | 222,4 |
| <i>Dont :</i>        |           |  |   |       |       |       |       |
|                      | Afrique   | 1.132                                    | 144,5   | 152,1 | 172,1 | 206,2 | 207,6 |
|                      | Asie      | 145                                      | 145,9   | 111,4 | 171,6 | 259,8 | 345,2 |
|                      | Haïti     | 4  | 150,0   | 75,0  | 50,0  | 25,0  | 25,0  |
| <b>Jute</b>          |           |  |   |       |       |       |       |
| Ensemble des PMA     |           | 1.077                                    | 137,6   | 85,2  | 73,9  | 88,3  | 88,6  |
| <i>Dont :</i>        |           |  |   |       |       |       |       |
|                      | Afrique   | 8  | 102,4   | 114,3 | 107,1 | 119,1 | 119,1 |
|                      | Asie      | 1.069                                    | 137,9   | 84,9  | 73,6  | 88,1  | 88,4  |
| <b>Maïs</b>          |           |  |   |       |       |       |       |
| Ensemble des PMA     |           | 9.903                                    | 115,5   | 135,4 | 153,2 | 172,0 | 157,1 |
| <i>Dont :</i>        |           |  |   |       |       |       |       |
|                      | Afrique   | 7.803                                    | 119,1   | 142,0 | 165,0 | 188,0 | 168,6 |
|                      | Asie      | 1.921                                    | 101,5   | 112,5 | 109,7 | 112,1 | 114,6 |
|                      | Haïti     | 179                                      | 109,5   | 91,1  | 106,1 | 114,0 | 114,0 |
| <b>Riz</b>           |           |  |   |       |       |       |       |
| Ensemble des PMA     |           | 44.425                                   | 108,4   | 122,0 | 129,6 | 133,5 | 140,2 |
| <i>Dont :</i>        |           |  |   |       |       |       |       |
|                      | Afrique   | 4.447                                    | 106,6   | 127,7 | 133,3 | 141,1 | 140,8 |
|                      | Asie      | 39.844                                   | 108,6   | 121,5 | 129,4 | 132,9 | 140,4 |
|                      | Haïti     | 120                                      | 107,5   | 108,3 | 83,3  | 80,0  | 80,0  |
| <b>Canne à sucre</b> |           |  |   |       |       |       |       |
| Ensemble des PMA     |           | 24.850                                   | 119,1   | 118,9 | 124,2 | 130,0 | 133,1 |
| <i>dont :</i>        |           |  |   |       |       |       |       |
|                      | Afrique   | 13.194                                   | 120,7   | 129,1 | 137,1 | 143,3 | 140,6 |
|                      | Asie      | 8.656                                    | 131,2   | 127,3 | 133,7 | 140,9 | 153,9 |
|                      | Haïti     | 3.000                                    | 176,7   | 50,0  | 40,0  | 40,0  | 40,0  |
| <b>Thé</b>           |           |  |   |       |       |       |       |
| Ensemble des PMA     |           | 136                                      | 107,7   | 107,7 | 118,7 | 116,5 | 127,6 |
| <i>dont :</i>        |           |  |   |       |       |       |       |
|                      | Afrique   | 82                                       | 104,9   | 108,5 | 110,0 | 108,5 | 120,7 |
|                      | Asie      | 54                                       | 112,1   | 106,5 | 132,5 | 128,7 | 138,1 |
| <b>Tabac</b>         |           |  |   |       |       |       |       |
| Ensemble des PMA     |           | 220                                      | 119,1   | 115,9 | 137,2 | 150,3 | 152,6 |
| <i>Dont :</i>        |           |  |   |       |       |       |       |
|                      | Afrique   | 106                                      | 116,7   | 139,9 | 186,8 | 205,4 | 211,9 |
|                      | Asie      | 114                                      | 121,1   | 93,0  | 90,4  | 98,3  | 96,5  |

Source : Calculs effectués à partir de la base de données AGROSTAT de la FAO.

TABLEAU 21 : INDICES DE RENDEMENT POUR LES PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES DES PMA, 1980-1997

|                      |           | Rendement<br>(en<br>tonnes/ha) | Indices de rendement (année de référence 1980=100) |       |       |       |       |
|----------------------|-----------|--------------------------------|--|-------|-------|-------|-------|
|                      |           |                                | 1980   | 1985  | 1990  | 1995  | 1996  |
| <b>Cacao</b>         |           |                                |  |       |       |       |       |
| Ensemble des PMA     |           | 0,35                           | 143,3  | 175,9 | 178,6 | 177,0 | 175,4 |
| <i>Dont :</i>        |           |                                |  |       |       |       |       |
|                      | Afrique   | 0,37                           | 144,4  | 172,8 | 184,9 | 188,2 | 185,8 |
|                      | Haïti     | 0,16                           | 83,3   | 83,3  | 83,3  | 74,1  | 74,1  |
|                      | Pacifique | 0,18                           | 166,4  | 224,6 | 203,9 | 191,8 | 191,8 |
| <b>Café</b>          |           |                                |  |       |       |       |       |
| Ensemble des PMA     |           | 0,48                           | 117,7  | 113,3 | 108,7 | 112,9 | 109,6 |
| <i>Dont :</i>        |           |                                |  |       |       |       |       |
|                      | Afrique   | 0,47                           | 126,5  | 123,1 | 116,2 | 120,9 | 115,1 |
|                      | Asie      | 0,52                           | 69,3   | 57,7  | 65,8  | 67,7  | 79,4  |
|                      | Haïti     | 0,51                           | 98,8   | 98,8  | 98,0  | 98,8  | 98,8  |
| <b>Coton</b>         |           |                                |  |       |       |       |       |
| Ensemble des PMA     |           | 0,78                           | 107,1  | 110,4 | 114,0 | 112,0 | 112,1 |
| <i>Dont :</i>        |           |                                |  |       |       |       |       |
|                      | Afrique   | 0,77                           | 113,7  | 106,4 | 107,7 | 107,2 | 108,3 |
|                      | Asie      | 0,9                            | 89,4   | 119,5 | 131,0 | 128,9 | 126,3 |
|                      | Haïti     | 0,4                            | 115,4  | 150,0 | 125,0 | 62,5  | 62,5  |
| <b>Jute</b>          |           |                                |  |       |       |       |       |
| Ensemble des PMA     |           | 0,61                           | 114,4  | 108,2 | 104,9 | 108,7 | 105,9 |
| <i>dont :</i>        |           |                                |  |       |       |       |       |
|                      | Afrique   | 0,41                           | 105,9  | 101,9 | 104,2 | 105,5 | 105,5 |
|                      | Asie      | 0,91                           | 120,4  | 118,7 | 110,6 | 116,8 | 111,4 |
| <b>Maïs</b>          |           |                                |  |       |       |       |       |
| Ensemble des PMA     |           | 0,96                           | 111,6  | 124,7 | 123,5 | 123,8 | 120,3 |
| <i>dont :</i>        |           |                                |  |       |       |       |       |
|                      | Afrique   | 0,88                           | 116,3  | 129,1 | 132,6 | 129,9 | 124,3 |
|                      | Asie      | 1,2                            | 102,3  | 118,7 | 104,5 | 113,3 | 114,4 |
|                      | Haïti     | 0,86                           | 89,4   | 88,8  | 89,6  | 88,7  | 88,7  |
| <b>Riz</b>           |           |                                |  |       |       |       |       |
| Ensemble des PMA     |           | 1,6                            | 112,1  | 110,0 | 103,3 | 109,2 | 107,8 |
| <i>dont :</i>        |           |                                |  |       |       |       |       |
|                      | Afrique   | 1,41                           | 116,7  | 121,6 | 110,6 | 118,3 | 116,0 |
|                      | Asie      | 1,95                           | 109,1  | 111,0 | 113,8 | 117,3 | 117,7 |
|                      | Haïti     | 2,4                            | 97,7   | 87,4  | 83,3  | 83,3  | 83,3  |
| <b>Canne à sucre</b> |           |                                |  |       |       |       |       |
| Ensemble des PMA     |           | 43,13                          | 101,1  | 109,2 | 96,8  | 98,2  | 94,9  |
| <i>dont :</i>        |           |                                |  |       |       |       |       |
|                      | Afrique   | 47,97                          | 97,4   | 105,9 | 92,5  | 93,2  | 89,0  |
|                      | Asie      | 26,33                          | 121,8  | 127,8 | 118,8 | 125,7 | 129,4 |
|                      | Haïti     | 37,5                           | 95,8   | 95,2  | 106,7 | 106,7 | 106,7 |
| <b>Thé</b>           |           |                                |  |       |       |       |       |
| Ensemble des PMA     |           | 0,6                            | 113,1  | 137,7 | 108,3 | 127,0 | 132,6 |
| <i>dont :</i>        |           |                                |  |       |       |       |       |
|                      | Afrique   | 0,76                           | 124,2  | 107,9 | 98,8  | 98,9  | 105,8 |
|                      | Asie      | 0,29                           | 93,3   | 198,3 | 127,6 | 184,0 | 187,0 |
| <b>Tabac</b>         |           |                                |  |       |       |       |       |
| Ensemble des PMA     |           | 0,67                           | 118,1  | 112,6 | 118,9 | 121,6 | 119,0 |
| <i>dont :</i>        |           |                                |  |       |       |       |       |
|                      | Afrique   | 0,68                           | 120,5  | 111,8 | 116,9 | 115,3 | 116,2 |
|                      | Asie      | 0,72                           | 115,4  | 117,4 | 129,3 | 145,1 | 131,5 |

Source : Calculs effectués à partir de la base de données AGROSTAT de la FAO.

TABLEAU 22 : PRODUCTION ET PRODUCTIVITÉ DE L'AGRICULTURE DES PMA  
PAR PAYS ET PAR CULTURE, 1980-1997

| Produit          | Pays à production croissante et à productivité croissante  | Pays à production croissante et à productivité décroissante ou stagnante               | Pays à productivité croissante et à production décroissante ou stagnante | Pays à productivité décroissante ou stagnante et à production décroissante ou stagnante   |
|------------------|--|--|--|---|
| Cacao            | Rép. dém. du Congo, Guinée, Madagascar, Rép.-Unie de Tanzanie, Ouganda, Vanuatu  | Haïti, Îles Salomon  | Sierra Leone   | Guinée équatoriale, Libéria, Sao Tomé-et-Principe, Togo   |
| Café             | Éthiopie, Guinée, Malawi, Sierra Leone, Togo, Ouganda, Zambie  | Rép. dém. pop. lao, Myanmar, Yémen   | République centrafricaine  | Angola, Bénin, Burundi, Rép. dém. du Congo, Guinée équatoriale, Haïti, Libéria, Madagascar, Mozambique, Rwanda, République-Unie de Tanzanie |
| Jute             | Éthiopie, Madagascar, Mozambique   | Mali   | Bangladesh, Cambodge, Népal  | Angola, Cambodge, Myanmar   |
| Coton en graines | Afghanistan, Angola, Bangladesh, Bénin, Tchad, Gambie, Guinée, Rép. dém. pop. lao, Malawi, Mozambique, Myanmar, Somalie, République-Unie de Tanzanie, Togo, Ouganda                  | Burkina Faso, Mali   | République centrafricaine, Rép. dém. du Congo, Soudan, Yémen             | Burundi, Cambodge, Éthiopie, Guinée-Bissau, Haïti, Madagascar, Niger  |
| Canne à sucre    | Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cap-Vert, Tchad, République dém. du Congo, Guinée, Rép. dém. pop. lao, Madagascar, Mali, Népal, Soudan, République-Unie de Tanzanie, Ouganda | Bangladesh, Libéria, Malawi, Myanmar, Niger, Zambie                                    | Angola, Haïti  | Afghanistan, Éthiopie, Mozambique, Rwanda, Sierra Leone, Somalie  |
| Thé              | Bangladesh, Burundi, Éthiopie, Rép. dém. pop. lao, Népal, Rwanda, Ouganda  | Malawi, Myanmar, République-Unie de Tanzanie   |  | République dém. du Congo, Mozambique  |
| Tabac            | Angola, Cambodge, Éthiopie, Malawi, République-Unie de Tanzanie, Ouganda   | Congo, Rép. dém. pop. lao, Madagascar, Rwanda, Zambie                                  | Bangladesh, Myanmar, Népal   | Burkina Faso, Burundi, République centrafricaine, Guinée, Haïti, Mozambique, Niger, Sierra Leone, Togo                                      |
| Paddy            | Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Tchad, Comores, Guinée, Guinée-Bissau, Madagascar, Malawi, Mali, Niger, République-Unie de Tanzanie, Togo, Ouganda, Zambie                     | République dém. du Congo, Mauritanie, Mozambique                                       | République centrafricaine  | Afghanistan, Bhoutan, Gambie, Haïti, Libéria, Rwanda, Sierra Leone, Somalie, Soudan   |
| Maïs             | Bénin, Burkina Faso, Burundi, République centrafricaine, Tchad, Guinée, Guinée-Bissau, Érythrée, Éthiopie, Lesotho, Mali, Mauritanie,  | Angola, Cap-Vert, Rép. dém. du Congo, Gambie, Madagascar, Malawi, Zambie, Haïti, Yémen | Comores, Niger, Rwanda, Cambodge   | Afghanistan, Bhoutan, Guinée, Myanmar, Sierra, Somalie, Vanuatu   |

|  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|
|  | Mozambique, Sao Tomé-et-Principe, Soudan, République-unie de Tanzanie, Togo, Ouganda, Bangladesh, Rép. dém. pop. lao, Népal. |  |  |  |
|--|--|--|--|--|

Source : Base de données AGROSTAT de la FAO.

Les résultats obtenus pour la production de riz et de maïs diffèrent légèrement de la tendance générale observable pour les produits de base, encore que les données conduisent à penser que la production alimentaire des PMA connaît des contraintes comparables à celles de la production de biens pour l'exportation. Dans le cas de ces deux produits alimentaires, plus de la moitié des pays producteurs affichaient une hausse des tendances aussi bien en productivité qu'en production. Presque toujours, les pays où la tendance est au recul pour le rendement comme pour la production sont, ou bien des pays en proie à un conflit interne, ou bien de petits États à faible base agricole. Comme les cultures d'exportation et les cultures vivrières sont, dans la plupart des PMA, le fait de petits exploitants, ceux-ci auraient tendance, comme sembleraient le montrer les données du tableau 22, à abandonner des cultures qui ont cessé d'être rentables — par suite de fluctuations des prix le plus souvent orientées à la baisse — pour se mettre à cultiver pour leur propre consommation et pour les marchés lucratifs en pleine expansion des villes.

À regarder de plus près les rapports entre les tendances de la production et de la productivité pour un certain nombre de produits de base d'une part et, d'autre part, entre ces tendances et celles des prix, on observe un certain nombre de caractéristiques propres à l'agriculture des PMA. Une analyse comparée des tendances de la productivité entre PMA d'Asie et PMA d'Afrique fait apparaître aussi des caractéristiques bien précises.

Les tendances observables dans la production de coton, de canne à sucre et de tabac, surtout durant les années 90, se caractérisent généralement par une baisse de la productivité et une hausse de production. Cette disparité entre rendement et production fait penser à des modes de culture extensive plutôt qu'intensive, ce qui veut dire habituellement que l'on consacre davantage de terres et de temps à leur production. Une expansion des terres de culture, quand il s'agit de PMA, a généralement pour cause une perte de fertilité due à la pratique de méthodes de culture peu productives, et cela conduit généralement à exploiter des terres marginales. Il en résulte, à long terme, une dégradation progressive de l'environnement et, de ce fait, une baisse des rendements.

Quand il n'y a plus assez de terres à cultiver, rendement et production se mettent à baisser, sauf s'il y a amélioration des méthodes culturales. Haïti en donne un exemple on ne peut plus frappant. Les rendements de coton y ont fortement chuté à partir de 1991 pour ne plus représenter, en 1997, que 62 % de ce qu'ils étaient en 1980. Et, alors que les volumes avaient tendance à monter dans les autres PMA, la production haïtienne de coton chutait brutalement après 1986 au point de ne plus représenter, en 1997, que 25 % par rapport à 1980. On a beaucoup écrit sur cette perte de fertilité des terres due à l'érosion, à la pratique de mauvaises méthodes de culture et à la pression démographique en Haïti (Chamberlain, 1999).

Pour l'ensemble de la période 1980-1997, les PMA d'Asie ont enregistré des niveaux de productivité plus élevés que ceux d'Afrique pour toutes les cultures (et notamment le riz et le maïs), sauf pour le café et le cacao, ce dernier produit ne figurant pas dans les données de production relatives aux PMA d'Asie. Cela s'expliquerait, semble-t-il, par la diffusion et l'utilisation générale des techniques de la « révolution verte » en Asie, et notamment par l'utilisation de variétés à haut rendement et la pratique de l'irrigation, techniques qui ne sont généralement pas encore adoptées dans les PMA d'Afrique.



L'ampleur du problème que représente la faiblesse de la productivité des facteurs dans l'agriculture des PMA apparaît mieux si on la présente sous forme de comparaison. Le tableau 23 compare, pour les sept produits de base, plus le riz et le maïs, ce qu'est la productivité dans les PMA (colonne 2) avec ce qu'elle est dans les autres pays en développement (colonne 3) et avec ce qu'elle est dans trois pays qui affichent les niveaux de rendement les plus élevés parmi les pays en développement (colonne 4). On indique, dans les colonnes 5 et 6, sur la base du rendement moyen pour la période 1980-1997, l'écart de productivité pour chacun de ces produits. Le graphique 4 (A-I) donne une représentation imagée de l'écart de productivité entre les PMA et les autres pays en développement.

TABLEAU 23 : ÉCART DE PRODUCTIVITÉ, MOYENNE POUR 1980-1997

|       | PMA        | Rendement<br>(tonne/ha) dans les<br>autres pays en<br>développement | Moyenne pour les<br>trois producteurs<br>les plus performants | Écart de productivité<br>(en pourcentage) |                 |
|-------|------------|---|---|---|-----------------|
|       |            |   |   | $(b) - (a)/(a)$                           | $(c) - (a)/(a)$ |
|       | <i>(a)</i> | <i>(b)</i>  | <i>(c)</i>  |   |                 |
| Cacao | 0,61       | 0,46  | 0,93  | -25                                       | 52              |
| Café  | 0,60       | 0,66  | 1,48  | 10  | 147             |
| Coton | 0,91       | 1,45  | 2,90  | 59  | 219             |
| Jute  | 0,83       | 1,36  | 2,15  | 64  | 159             |
| Maïs  | 1,11       | 1,92  | 5,96  | 73  | 437             |
| Thé   | 1,00       | 1,39  | 2,49  | 39  | 149             |
| Tabac | 0,88       | 1,31  | 2,64  | 49  | 200             |
| Riz   | 1,72       | 3,24  | 6,11  | 88  | 255             |
| Sucre | 49,09      | 58,41   | 106,37  | 19  | 117             |

Source : Calculs effectués à partir de la base de données AGROSTAT de la FAO.

Le cacao était le seul produit pour lequel les PMA ont enregistré, avec un écart de près de 25 %, des niveaux de productivité plus élevés que les autres pays en développement. Pour les autres cultures, la productivité y a été invariablement plus faible, avec des écarts de productivité qui allaient de 10 % pour le café à 88 % pour le riz. Quand on compare leurs niveaux moyens de rendement avec ceux de trois pays en développement qui ont enregistré les niveaux de rendement les plus élevés pour chaque culture, l'écart de productivité se creuse encore, allant de 52 % pour le cacao à 437 % pour le maïs. Comme tous les pays producteurs sont en concurrence sur les mêmes marchés, ces chiffres font état d'un sérieux désavantage des PMA à cet égard, surtout par rapport aux producteurs les plus performants. Ce désavantage s'aggrave encore de leurs énormes difficultés de transport, ce qui nuit considérablement à la vitesse d'acheminement des produits vers les marchés (voir deuxième partie, chapitre 3).

Les données relatives aux prix tendent à montrer que la stagnation générale des rendements pour la plupart des produits agricoles d'exportation des PMA durant les années 90 est imputable, dans une large mesure, à la faiblesse de ces prix, dont les niveaux, sauf pour le tabac, sont demeurés (en valeur nominale) inférieurs à ceux de 1980 (tableau 24). La politique des prix suivie par un grand

nombre de PMA — qui tend à réduire les prix à la production — et l'inefficacité des offices de commercialisation des produits agricoles ont généralement eu pour effet d'aggraver l'effet déjà dissuasif de la faiblesse des cours sur les marchés internationaux<sup>7</sup>. Cette faiblesse n'a pas seulement pour effet de décourager les producteurs de produire davantage ou d'améliorer leurs méthodes de production ; elle a également pour effet de réduire les niveaux de ressources dont ils pourraient disposer pour s'équiper en techniques supérieures et en autres facteurs de production. Cependant, les statistiques relatives aux volumes font apparaître pour le coton, le tabac, la canne à sucre et, dans une certaine mesure, le café, une inélasticité de l'offre par rapport aux prix. Deux facteurs ont pu contribuer à cet état de choses. Tout d'abord, la mobilité des facteurs est limitée dans le cas du café du fait qu'il s'agit là d'une plante vivace et, dans le cas de la canne à sucre, parce que les investissements en techniques de transformation sur les plantations sont des investissements fixes. Ensuite, conformément à la théorie de l'économie paysanne de Chayonov, les petits producteurs de coton, de tabac et de café<sup>8</sup>, pour lesquels il s'agit généralement d'une culture proche d'une culture de subsistance, ont habituellement tendance à maintenir, voire à augmenter, leur production malgré la baisse des prix afin d'essayer de sauvegarder leurs niveaux de revenus.

TABLEAU 24 : INDICES DES PRIX DES PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES  
DES PMA, 1980-1997  
(année de référence 1980 = 100)

| Produit       | 1981  | 1982  | 1983  | 1984  | 1985  | 1986  | 1987  | 1988  | 1989  | 1990  | 1991  | 1992  | 1993  | 1994  | 1995  | 1996  | 1997  |
|---------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Cacao         | 79,8  | 67,0  | 81,5  | 92,0  | 86,5  | 79,5  | 76,8  | 61,3  | 47,8  | 48,8  | 46,0  | 42,0  | 43,0  | 53,8  | 55,0  | 56,0  | 62,0  |
| Café          | 89,3  | 69,0  | 68,5  | 71,8  | 72,5  | 110,5 | 51,0  | 58,5  | 47,3  | 39,5  | 35,0  | 27,3  | 31,8  | 68,8  | 70,0  | 57,5  | 79,8  |
| Coton         | 89,8  | 77,5  | 89,8  | 86,5  | 64,0  | 51,0  | 79,8  | 67,5  | 81,0  | 88,0  | 82,0  | 61,8  | 62,0  | 85,0  | 106,0 | 86,0  | 84,8  |
| Jute          | 97,0  | 90,3  | 95,0  | 178,0 | 181,5 | 72,0  | 94,8  | 98,8  | 109,8 | 131,0 | 110,0 | 89,0  | 86,5  | 94,3  | 117,0 | 145,0 | 96,0  |
| Canne à sucre | 59,0  | 29,5  | 29,5  | 18,3  | 14,3  | 21,0  | 23,5  | 35,8  | 44,8  | 43,5  | 31,3  | 31,8  | 35,0  | 41,8  | 46,5  | 41,5  | 39,8  |
| Thé           | 90,5  | 86,8  | 104,5 | 155,3 | 88,8  | 86,5  | 76,8  | 79,3  | 90,3  | 91,5  | 83,3  | 90,0  | 85,5  | 81,5  | 73,5  | 79,8  | 100,0 |
| Tabac         | 112,8 | 128,0 | 130,8 | 130,3 | 130,0 | 115,0 | 110,3 | 112,0 | 120,0 | 123,0 | 130,0 | 130,0 | 128,0 | 132,0 | 131,0 | 129,0 | 129,0 |

Source : Calculs effectués à partir de la base de données AGROSTAT de la FAO.

TABLEAU 25 : INDICES DE PRODUCTION POUR LE PÉTROLE ET QUELQUES PRODUITS MINÉRAUX DANS LES PMA,  
1986-1997

| Produit      | 1986  | 1987  | 1988  | 1989  | 1990   | 1991   | 1992   | 1993   | 1994   | 1995   | 1996   | 1997   |
|--------------|-------|-------|-------|-------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Pétrole brut | 100,0 | 125,9 | 214,3 | 221,1 | 227,6  | 236,7  | 241,2  | 249,2  | 295,7  | 334,6  | 357,3  | 385,5  |
| Cuivre       | 100,0 | 105,3 | 98,5  | 98,7  | 92,8   | 74,3   | 61,2   | 51,2   | 44,9   | 40,2   | 39,8   | 39,3   |
| Diamants     |       | ..    | ..    | ..    | 100,0  | 92,3   | 73,3   | 79,8   | 69,4   | 79,8   | 88,6   | 70,4   |
| Or           |       | 100,0 | 132,3 | 132,3 | 1170,9 | 1083,8 | 1038,0 | 1166,0 | 1551,1 | 1607,2 | 1554,5 | 1551,2 |

Sources : US Energy Management Service, Web site ; IHS Energy (formerly Petroconsultants), US Minerals Management Service, Financial Times International Yearbooks.

En dehors de la faiblesse des prix, si la productivité de l'agriculture a généralement stagné, voire baissé, dans les PMA durant les années 90, c'est aussi parce que les investissements que demande l'infrastructure de transport en milieu rural n'ont pas été faits, que les services techniques d'appui (et notamment la recherche et la commercialisation des intrants et des extrants) ont manqué

et que l'attribution de crédits, la gestion de l'environnement et la fourniture de services de vulgarisation aux cultivateurs ont été insuffisantes (Cornia et al, 1992:193-209). Dans les PMA pour lesquels on dispose de données, on a pu montrer que la baisse des rendements observée dans les cultures d'exportation a été une cause majeure de leur rentabilité décroissante pour les cultivateurs. Comme on l'a indiqué plus haut, ceux-ci ont généralement réagi en se tournant vers la production de cultures vivrières plus rentables pour lesquelles il existe des marchés nationaux en expansion du fait des rapides progrès de l'urbanisation<sup>9</sup>. Si c'est là, d'un point de vue économique, une réaction normale de la part des intéressés, cela risque d'avoir des conséquences fâcheuses pour les PMA qui ne sont pas importateurs nets de produits alimentaires si d'autres activités ne génèrent pas suffisamment de recettes en devises pour leur permettre de s'assurer le minimum d'importations nécessaires afin que les rouages de l'économie puissent continuer à tourner. On ne saurait trop insister sur le fait qu'une transformation durable de l'agriculture des PMA, qui est, chez eux, le principal employeur, passe par une amélioration de la productivité totale des facteurs.

Comme l'agriculture occupe une place prépondérante dans la plupart des PMA, une faible productivité la rend incapable de dégager, comme c'est traditionnellement son rôle, suffisamment d'excédents pour les besoins d'investissement de l'industrie ainsi que d'autres secteurs. Or, cela est nécessaire pour qu'il y ait diversification des exportations et création d'emplois et pour faire sortir ces économies de leur état de producteurs de matières premières.

#### GRAPHIQUE 4 (A - I) : TENDANCES DE LA PRODUCTIVITÉ : PMA ET AUTRES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

Tonnes/ha

A. Cacao

B. Café

**Graphique 4 (suite)**

C. Coton

D. Jute

E. Sucre

F. Thé

G. Tabac

————— PMA

Autres pays en développement

Tonnes/ha

H. Maïs

I. RIZ

————— PMA

Autres pays en développement

Source : FAO, base de données AGROSTAT.

## **TENDANCES DE LA PRODUCTION DANS LES SECTEURS PÉTROLIER ET MINIER DES PMA**

On ne dispose pas d'information sur les tendances de la productivité dans les secteurs pétrolier et minier, qui jouent un rôle considérable dans l'économie d'exportation de 25 PMA, mais on en a pour les tendances de la production au cours de la période 1986-1997 qui, pour limitées qu'elles soient, pourraient à la rigueur constituer un moyen indirect de dégager les tendances de la productivité dans ces secteurs.

D'une manière générale, la production de pétrole brut et de produits associés a augmenté régulièrement dans cinq PMA d'Afrique et deux d'Asie tout au long de la période 1986-1998 (tableau 25). Le volume total produit en 1998 était trois fois supérieur à ce qu'il avait été en 1986. Avec une production qui avait plus que décuplé au Yémen en 1988, celle de l'ensemble du groupe avait doublé au cours de cette année. Avant cet envol de la production au Yémen, celle de l'Angola entraînait pour plus de 90 % dans le volume de pétrole produit par les PMA. Ce volume s'est situé par la suite dans une fourchette comprise entre 60 et 68 %. La guerre civile, qui faisait rage dans ce pays depuis plus de vingt ans, ne semble pas avoir eu beaucoup de répercussions sur sa production de pétrole du fait qu'il s'agissait le plus souvent d'une exploitation offshore. Depuis 1996, il y a eu une notable augmentation des volumes produits en Guinée équatoriale, où la production de pétrole n'a commencé qu'en 1991 et où le gisement d'un gros investisseur - Mobil - n'a commencé à être exploité qu'en fin 1995. Comme on l'a vu au chapitre 2 de la première partie, le secteur pétrolier a absorbé une part substantielle des apports d'IED aux PMA d'Afrique. Le seul pays à enregistrer une tendance décroissante dans le secteur pétrolier est le Bénin, où la production a chuté de moitié en 1995 pour ne jamais se redresser malgré les efforts qui ont été déployés à cette fin<sup>10</sup>. Le fait que le seul gisement de ce pays soit considéré comme marginal a eu tendance à en éloigner les investisseurs. La production y a en fait cessé en 1998, l'exploitation n'étant plus jugée viable avec 1.200 barils par jour. C'est seulement vers la fin de 1999 qu'une nouvelle compagnie, qui se spécialise dans les « gisements pétrolifères marginaux », a signé un contrat de reprise de la production<sup>11</sup>.

À l'exception de l'or, dont la production annuelle a été multipliée par quinze entre 1986 et 1997, celle des autres produits minéraux importants pour lesquels on dispose de données a accusé une tendance à la baisse au cours de la même période (tableau 25). Entre 1987 et 1997, la tendance générale pour la production d'or dans 19 PMA d'Afrique faisait apparaître une légère augmentation en 1988-1989, une stagnation entre 1990 et 1993, suivie par une montée en flèche de 33 % en 1994 pour se situer par la suite à des niveaux plus ou moins constants. Il n'est pas facile de faire une analyse des tendances en volume par pays du fait que la différence de prix d'un pays à l'autre donne lieu à un assez important commerce de contrebande.

Le cuivre est exploité dans un PMA d'Asie et trois d'Afrique, les principaux producteurs étant la Zambie et la République démocratique du Congo. Ces deux pays entraînent pour 95 à 99 % de la production totale du groupe entre 1986 et 1991, année à partir de laquelle le Mozambique a commencé à faire une modeste contribution à la production. Plutôt stationnaires entre 1986 et 1989, les volumes se sont mis à fléchir progressivement pendant le reste de la période, c'est-à-dire jusqu'à 1997, fléchissement qui a été rapide à partir de 1991. Le recul a été brutal en République

démocratique du Congo, où la production ne représentait plus, en 1997, que 13 % par rapport à 1991, celle de la Zambie étant, de son côté, descendue à 80 %. Il est clair qu'en République démocratique du Congo, la guerre civile et l'instabilité politique n'ont pas seulement eu pour effet de décourager l'investissement ; elles y ont également perturbé l'utilisation des équipements. Dans le cas de la Zambie, la baisse de production s'explique pour une large part par la fluctuation des cours du cuivre et son impact sur les blocages de production au sein de l'économie zambienne ainsi que par les problèmes rencontrés dans le renflouement d'une industrie nationalisée en piètre état (voir encadré 14, deuxième partie, chapitre 3).

Sur la production de diamants dans six PMA d'Afrique, on dispose de données pour la période comprise entre 1990 et 1997. Au cours de cette période, la production a connu des fluctuations, mais les volumes atteints en 1990 et 1991 n'ont jamais pu être égalés par la suite. Elle est descendue à ses niveaux les plus bas en 1994 et 1997 (tableau 25). Comme dans le cas de l'or, les données relatives à la production de diamants ne sont pas fiables comme indicateurs de production pays par pays à cause du commerce de contrebande. C'est le cas, par exemple, des diamants produits en Angola dans les zones contrôlées par UNITA.

Durant les années 90, les baisses enregistrées dans la production de produits minéraux pour lesquels on dispose de données traduisent, dans une large mesure, une insuffisance d'investissements dans le secteur minier des PMA pour tout un ensemble de raisons, comme l'impact des politiques actuelles et passées sur l'appréciation que font les investisseurs du climat des affaires dans le pays, sa situation en matière de sécurité et de stabilité politique et la volatilité des cours. Toutefois, comme on l'a vu plus haut (chapitre 2, première partie), une évolution positive du climat de l'investissement a conduit depuis peu les investisseurs à s'intéresser davantage au secteur minier des PMA, où la production devrait augmenter une fois achevée la période de gestation des investissements récents.

### **PERSPECTIVES D'ACCROISSEMENT ET DE DIVERSIFICATION DES EXPORTATIONS**

Les quelques données dont on dispose sur les PMA qui se sont lancés dans de nouvelles activités de production dans le but de diversifier leurs exportations et de saisir les chances qu'offre la mondialisation des économies tendraient à montrer qu'il y a eu croissance tangible de la production ainsi que des recettes d'exportation. Ces pays ont généralement cherché à tirer parti de leur dotation en ressources naturelles uniques, dont l'exploitation économique pourrait stimuler les exportations non traditionnelles, ou ils ont entrepris de promouvoir une industrie d'exportation à fort potentiel d'implantation sur les marchés et capable d'élever le niveau de valeur ajoutée manufacturière des exportations. Un gros effort d'investissement dans ce type d'activités fait partie intégrante de la stratégie de développement à mettre en oeuvre à cet égard. L'industrie du prêt-à-porter au Bangladesh et celle des produits de la pêche et de l'horticulture en Afrique de l'Est en sont de bons exemples.

#### ***L'industrie du vêtement au Bangladesh***

Il y a vingt ans, le Bangladesh comptait tout juste 20 unités de production de prêt-à-porter qui entraient pour une part insignifiante dans les recettes du pays en devises. Aujourd'hui, ce secteur

en comprend plus de 3.000 qui représentent plus de 73 % du total des recettes du pays en devises et qui emploient environ 1,5 million de personnes. Au cours de la période qui va de 1989/1990 à 1997/1998, les recettes en devises pour l'ensemble des exportations de marchandises ont augmenté à un rythme annuel moyen de 16,9 % alors que ceux qui sont imputables à l'industrie du prêt-à-porter enregistraient une croissance phénoménale de 26,6 % par an.

Le Gouvernement du Bangladesh a engagé un train de mesures destinées à promouvoir l'expansion de l'industrie du prêt-à-porter et à tirer parti des contingents qui lui étaient attribués sur les marchés protégés des États-Unis, de l'Union européenne et du Canada. Il s'agissait notamment d'encourager l'investissement par la création de zones franches d'exportation, avec infrastructure appropriée et législation du travail favorable à l'employeur ; par l'octroi d'avantages fiscaux et l'institution de systèmes de garantie du crédit aux entreprises de production ; par la défiscalisation partielle ou totale des importations de biens d'équipement et de biens intermédiaires ; par la mise en place de mécanismes chargés de faciliter l'accès aux marchés extérieurs ; par la libéralisation, enfin, des transactions de change de l'industrie du vêtement, y compris la possibilité de rapatrier les bénéficiaires (voir encadré 5).

La remarquable réussite que connaît cette industrie au Bangladesh ne va pas toutefois sans quelques côtés négatifs auxquels il va falloir faire attention. Ce sont, notamment, le coût administratif élevé du dispositif de promotion des exportations, le caractère rétrograde d'une politique du travail qui prive ceux qui travaillent dans les zones franches d'exportation du droit aux négociations collectives et l'insuffisance des liaisons économiques d'amont avec le reste de l'économie. Alors que le Bangladesh possède une industrie du textile assez importante, celle du prêt-à-porter importe 90 % des textiles dont elle a besoin parce que les producteurs nationaux ne sont pas compétitifs. Ce n'est peut-être pas le moindre paradoxe du succès de l'industrie du vêtement au Bangladesh que sa forte contribution aux recettes du pays en devises donne toute l'apparence d'une concentration des exportations. Tant il est vrai que cette industrie, et même toute l'économie du pays, pourrait devenir extrêmement vulnérable avec l'abandon progressif de l'Arrangement multi-fibres (AMF), c'est-à-dire lorsque les vêtements fabriqués au Bangladesh subiront de plein fouet les effets de la concurrence sur les marchés mondiaux (CNUCED, 1998 : 7, encadré 4). Cela dit, le Bangladesh n'en a pas moins pu ainsi accroître très considérablement la valeur ajoutée manufacturière de ses exportations.

**Encadré 5 : EXPANSION DE L'INDUSTRIE D'EXPORTATION DE VÊTEMENTS AU BANGLADESH**

Les années 80 et 90 ont été marquées par une croissance spectaculaire de l'industrie du prêt-à-porter au Bangladesh au point d'en faire la principale source de recettes en devises. Le pays doit cette croissance rapide aux nouvelles orientations qu'il a données à sa politique dans les années 80 en vue de développer les exportations et de faire une plus grande place au secteur privé dans l'économie. On donne, dans le tableau ci-dessous, des chiffres qui illustrent la croissance de cette industrie de 1989/90 à 1997/98 :

**Tableau : Croissance des exportations de prêt-à-porter (PAP) et total des exportations du Bangladesh, 1989/90-1997/98**  
(en millions de dollars)

| Année budgétaire* | Total des exportations de marchandises | Exportations de PAP | Taux de croissance des exportations totales | Taux de croissance des exportations de PAP | Pourcentage des exportations de PAP dans le total des exportations | Ratio du total des exportations de marchandises aux Importations |
|-------------------|--|---------------------|---|--|--|--|
|                   | (millions de \$)                       | (millions de \$)    | (%)   | (%)  | (%)  | (%)  |
| 1989/90           | 1.523,30                               | 609,00              | 18,0  | 29,3                                       | 40,0   | 40,2   |
| 1990/91           | 1.717,55                               | 866,82              | 12,7  | 42,3                                       | 50,5   | 48,9   |
| 1991/92           | 1.993,92                               | 1.182,57            | 16,1  | 36,4                                       | 59,7   | 56,5   |
| 1992/93           | 2.382,89                               | 1.445,02            | 19,5  | 22,2                                       | 60,6   | 58,5   |
| 1993/94           | 2.533,90                               | 1.555,79            | 6,3   | 7,7  | 61,4   | 60,5   |
| 1994/95           | 3.472,56                               | 2.228,35            | 37,0  | 43,2                                       | 64,2   | 59,5   |
| 1995/96           | 3.882,42                               | 2.547,13            | 11,8  | 14,3                                       | 65,6   | 56,4   |
| 1996/97           | 4.418,28                               | 3.001,25            | 13,8  | 17,8                                       | 67,9   | 61,8   |
| 1997/98           | 5.172,00                               | 3.783,60            | 17,0  | 26,1                                       | 73,1   | 68,7   |

\* L'année budgétaire va de juillet à juin.

L'industrie d'exportation de vêtements n'a pas bénéficié uniquement des mesures que l'Etat a prises en sa faveur, d'autres facteurs ont joué, notamment :

- Une délocalisation de capitaux de la part d'investisseurs de Hong Kong (Chine), de Sri Lanka et de République de Corée ;
- Les contingents alloués au Bangladesh au titre de l'AMF, garantissant au pays un accès aux pays qui les appliquent ;
- La faiblesse relative des salaires, facteur de compétitivité de l'industrie sur les marchés mondiaux.

Au moins cinq catégories de mesures ont été appliquées ou sont en cours d'application en vue de promouvoir le développement d'une industrie du prêt-à-porter pour l'exportation :

**1. Mesures générales de promotion des exportations**

- Étendre, pour autant que cela soit matériellement possible, le bénéfice de l'admission en franchise aux exportateurs par les moyens ci-après : i) création d'entrepôts sous douane pour les importations de facteurs de production en franchise ; ii) extension du Système de ristourne des droits de douane<sup>1</sup> à 500 types de produits au moins à moyen terme et, à long terme, à tous les types de produits d'exportation remplissant les conditions d'admissibilité ; iii) admission en franchise totale de droits pour les biens d'équipement importés par les unités de production orientées à 100 % vers l'exportation.



- Faciliter le financement des exportations par i) l'établissement de meilleures relations entre banques et clients, ii) la création d'un mécanisme de garantie du crédit à l'exportation, iii) l'ouverture de deux guichets de financement – un « Export Development Fund (EDF) », qui accorde des crédits-relais pour financer l'importation de matières premières et de machines et un « Export Promotion Fund (EPF) », qui fournit une aide aux entreprises pour la mise au point du produit et sa commercialisation.
- Créer un mécanisme chargé de dresser la liste des barrières tarifaires et non tarifaires élevées par les pays importateurs contre les exportations du Bangladesh et porter la question devant des instances bilatérales ou internationales en vue de les faire disparaître ou de les réduire.
- Promouvoir l'investissement dans le secteur des exportations.

## **2. Meilleure prestation des services**

- Améliorer le fonctionnement du Ministère du commerce, de l'« Export Promotion Bureau (EPB) » et autres organismes apparentés pour les rendre plus aptes à promouvoir l'exportation et à orienter les investissements vers les industries à vocation exportatrice.
- Aménager des zones franches pour l'industrie d'exportation dans des endroits disposant de toute l'infrastructure nécessaire. Les producteurs installés dans ces zones importent en franchise leurs matières premières, leurs fournitures et leurs biens d'équipement, conservent leurs recettes en devises, opèrent dans un marché du travail interdit aux syndicats et sont exemptés d'impôt sur le revenu pendant dix ans.
- Rendre l'EPB autonome afin d'accentuer sa vocation promotionnelle et de pouvoir mieux répondre à l'évolution des besoins dans un marché en évolution.
- Assurer une plus grande représentation du secteur privé au conseil d'administration de l'EPB et d'autres organismes pertinents.
- Encourager le secteur privé à : a) mettre sur pied des associations commerciales par sous-secteur ou par produit et, au niveau national, un organisme faitier pour transmettre l'information ; b) former des groupes de travail pour appeler l'attention de l'Export Promotion Council et autres instances gouvernementales sur l'existence de problèmes spécifiquement liés à l'exportation.
- Donner aux missions du Bangladesh à l'étranger de bien plus grandes attributions et un plus grand rôle dans la promotion des exportations du Bangladesh vers les pays auprès desquels elles sont accréditées et renforcer à cette fin leurs services commerciaux.

## **2. Soutien infrastructurel**

- Accorder un traitement préférentiel aux sociétés qui assurent des services publics aux industries à vocation exportatrice.
- Prévoir des ressources suffisantes pour l'aménagement d'entrepôts modernes, d'installations de manutention des marchandises, de terminaux terrestres pour conteneurs, etc.

## **2. Programmes ciblés pour le développement des exportations**

Dans le cadre d'un programme spécifique et ciblé de développement des exportations, les sociétés d'exportation ou les chefs d'entreprises qui exportent se voient offrir une aide technique et financière dans divers domaines :

- Conception ou reconception du produit
- Elaboration et mise au point du produit

- Recherche des marchés
- Campagnes de publicité et de ventes promotionnelles
- Investissement en activités de commercialisation à l'étranger
- Participation aux foires commerciales et contacts avec acheteurs étrangers.

## **2. Libéralisation du régime des changes**

- Les licences d'importation ne sont pas exigées pour la majorité des biens commandés par les exportateurs ;
- Les exportateurs de marchandises peuvent conserver jusqu'à 40 % de la valeur f.o.b. réalisée de leurs exportations dans des comptes en devises pour alimenter d'authentiques comptes d'entreprises ;
- Les entreprises étrangères sont libres de rapatrier leurs bénéfices après impôts ;
- Les sociétés et leurs employés (le cas échéant) peuvent, sans l'approbation préalable de la Banque centrale, faire des paiements en devises pour régler des honoraires, des frais de formation, de consultation et d'évaluation, pour acquitter une cotisation à des associations professionnelles ainsi que pour les salaires et l'épargne du personnel expatrié.

---

1 Le Système de ristourne des droits de douane s'applique aux entreprises qui ne font pas partie d'une zone franche pour l'industrie d'exportation. Ce système prévoit que les droits et taxes qui frappent les importations de facteurs destinés à la production d'articles d'exportation sont d'abord à régler pour être ensuite remboursés à l'entreprise.

***Préparation du poisson et horticulture en Afrique de l'Est***

La création d'usines de poissons aux abords du lac Victoria pour préparer la perche du Nil en vue de son exportation sur les marchés des pays développés date du début des années 90 en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie et au Kenya (qui n'est pas un PMA), pays qui comptent actuellement 31 usines de transformation du poisson d'une capacité de 379.600 tonnes métriques par an. Comme on le montre au tableau 26, cette industrie qui, en Ouganda, comptait en 1990 trois usines qui exportaient à elles trois 1.590 tonnes métriques d'une valeur de 1,4 million de dollars, en comptait 11 en 1988, qui exportaient un total de 13.755 tonnes métriques d'une valeur de 46,9 millions de dollars. En République-Unie de Tanzanie, le nombre d'unités de production est passé de 2 en 1990 à 11 en 1998 et le volume des exportations de 8.454 tonnes métriques d'une valeur de 8,6 millions de dollars en 1994 à 38.487 tonnes d'une valeur de 70,9 millions de dollars en 1998 (tableau 26).

TABLEAU 26 : TENDANCES DES EXPORTATIONS DE POISSONS EN OUGANDA ET EN RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, 1990-1998

|  | 1990 | 1991  | 1992  | 1993  | 1994  | 1995   | 1996   | 1997   | 1998   |
|--|------|-------|-------|-------|-------|--------|--------|--------|--------|
| <b>Ouganda</b>                                     |      |       |       |       |       |        |        |        |        |
| Nombre d'usines en activité                        | 3    | 6     | 7     | 9     | 9     | 12     | 13     | 9      | 11     |
| Capacité de transformation installée (tonnes/jour) | 90   | 190   | 200   | 270   | 270   | 350    | 370    | 295    | 350    |
| Exportations (tonnes)                              | 1590 | 4.751 | 7.831 | 6.037 | 6.564 | 12.971 | 16.396 | 9839   | 13.755 |
| Valeur (en millions de dollars)                    | 1,4  | 5,3   | 6,5   | 8,8   | 14,8  | 25,9   | 39,8   | 28,8   | 46,9   |
| <b>République-Unie de Tanzanie</b>                 |      |       |       |       |       |        |        |        |        |
| Nombre d'usines en activité                        | 2    | 3     | 5     | 7     | 7     | 7      | 8      | 9      | 9      |
| Exportations (tonnes)                              | -    | -     | -     | -     | 8 454 | 12 520 | 20.201 | 23.000 | 38.487 |
| Valeur (en millions de dollars)                    | -    | -     | -     | -     | 8,6   | 13,0   | 52,1   | 54,6   | 70,9   |

Source : Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie, Département de la pêche, Ministère des ressources nationales et du tourisme ; Gouvernement de l'Ouganda, Cabinet du Président, « Economic Monitoring » ; Enquêtes de terrain, République-Unie de Tanzanie et Ouganda, 1999.

La croissance rapide de l'industrie de la pêche autour du lac Victoria en Afrique de l'Est est due aux efforts qui ont été déployés en vue d'attirer l'investissement étranger et local. Dans un certain nombre de cas, des investisseurs étrangers se sont associés à des investisseurs locaux pour former des coentreprises. En Ouganda, trois usines appartiennent à des intérêts locaux, sept à des investisseurs étrangers et une conjointement à des investisseurs locaux et à des investisseurs étrangers. En République-Unie de Tanzanie, les investisseurs locaux possèdent trois établissements, les investisseurs étrangers quatre et les quatre autres sont propriété commune d'investisseurs locaux et étrangers. Voilà qui montre que l'investissement direct à l'étranger peut, de par son rôle de catalyseur, encourager les industriels du pays à investir dans son économie.

Les données que l'on possède sur le pays voisin qu'est le Kenya, pays en développement à faible revenu, permettent de bien mesurer le potentiel de croissance de l'horticulture dans certains PMA d'Afrique (encadré 6). On voit comment l'industrie horticole du Kenya est arrivée, en un court laps de temps, à la quatrième place pour les recettes en devises. Il n'est pas sans intérêt de noter que cette industrie y est alimentée à 70 % par de petits exploitants. Cela montre que la production de denrées horticoles d'exportation dans les PMA d'Afrique et ailleurs est, quand les services et l'infrastructure de production et de commercialisation sont en place, une activité d'un potentiel considérable, non seulement pour les recettes en devises, mais aussi pour l'emploi rural.

À tout point de vue, les chiffres relatifs aux exportations de perches du Nil pêchées dans le lac Victoria et ceux qui se rapportent aux produits horticoles du Kenya font état d'une expansion phénoménale de ces deux types d'activités. Mais, comme on l'a vu au chapitre 3 de la deuxième partie, l'industrie de la pêche a beaucoup souffert des fréquentes interdictions d'importer dont elle a été frappée sur les marchés d'Europe sous prétexte qu'elle n'en respectait pas les règles sanitaires et phytosanitaires. L'Union européenne, qui en est, avec 60 % de la production, le principal marché, a ainsi imposé depuis 1996 trois interdictions d'importer. Les enseignements que l'on peut tirer de l'industrie du vêtement au Bangladesh et de celle de la préparation du poisson en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie sont que le développement de la capacité de production dans les PMA a, ou devrait avoir, pour complément l'adoption de mesures appropriées pour s'assurer une stabilité d'accès aux marchés.

Comme on l'a vu dans la précédente section, les données relatives à la valeur des exportations indiquent que plus de la moitié des PMA qui, en 1997, tiraient leurs gains en devises principalement de l'exportation de services en tiraient une plus grande part 12 ans auparavant de leurs exportations de marchandises. Les données présentées dans ce chapitre tendent à montrer que cet état de choses serait dû à la conjonction, d'une part, d'un recul de la production pour certains produits et de la faible croissance, voire de la stagnation, pour beaucoup d'autres et, d'autre part, d'une baisse des prix au cours de la période en question. Il va sans dire qu'il y a là un inextricable rapport de cause à effet. Les données disponibles indiquent en outre qu'alors que la croissance du tourisme, le plus important des services d'exportation pour les PMA, a plus que triplé entre 1980 et 1997 (graphique 5), celle des principaux produits agricoles — pivots de leur commerce de marchandises — n'a été en moyenne que d'un peu moins d'un tiers. Quant aux secteurs minier et manufacturier, la croissance y aurait été faible, sauf dans le cas de quelques entreprises qui produisent pour des créneaux spécialisés.

Il est donc évident qu'il faut, dans le choix des orientations et des mesures propres à améliorer la capacité productive et la compétitivité des PMA, prêter une attention spéciale au secteur des marchandises, et en particulier à l'agriculture. De plus, étant donné leur potentiel, les exportations de services pourraient contribuer à accroître les revenus et à favoriser la diversification des exportations à condition que ces pays puissent déterminer dans quel domaine ils ont, ou devraient pouvoir avoir, un avantage comparatif. Il existe aussi des possibilités pour les produits destinés à des créneaux spécialisés.

Encadré 6 : DIVERSIFICATION DES EXPORTATIONS : L'INDUSTRIE HORTICOLE AU KENYA

En plus du rôle considérable qu'elle joue comme pourvoyeuse d'aliments et d'emplois, l'industrie horticole du Kenya s'est développée au cours des dix dernières années au point d'occuper la quatrième place pour les gains en devises après, dans l'ordre, le thé, le tourisme et le café. En 1998, sa part du total des gains d'exportations a été de 12,3 %. Le tableau ci-dessous indique ce qu'ont été les volumes exportés et les prix au cours des cinq dernières années (1994-1998). On remarquera l'essor rapide — 84 % — de la production entre 1994 et 1996, suivi, en 1997, par une chute brutale qui l'a ramenée à 16 points au-dessus de l'année de référence, ce qui s'explique probablement par une réaction tardive au fléchissement des cours l'année précédente.

**Tableau de l'encadré : l'Industrie horticole au Kenya : exportations et prix, 1994-1998**

|  | 1994  | 1995  | 1996  | 1997    | 1998    |
|--|-------|-------|-------|---------|---------|
| Production (en milliers de tonnes métriques) | 165,5 | 228,6 | 304,5 | 192,6   | 232,2   |
| Indices d'exportations                       | 100,0 | 138,0 | 184,0 | 116,0   | 140,0   |
| Prix (dollars/tonnes métriques)              | 900,0 | 904,0 | 784,0 | 1.215,0 | 1.065,0 |
| Indice des prix                              | 100,0 | 100,4 | 87,7  | 135,0   | 118,3   |
| Pourcentage d'exportations                   | 9,7   | 10,9  | 11,5  | 11,5    | 12,3    |

Source : Economic Survey (Kenya), divers numéros.

Le secteur horticole du Kenya a pour moteur principal le secteur privé, l'État et ses administrations se contentant de lui faciliter la tâche. La production commercialisée est, à 70 %, le fait de petits exploitants, le reste étant assuré par les grandes exploitations. De ce fait, les exportateurs sont nombreux dans ce secteur. De bons systèmes d'enlèvement et de commercialisation des produits ont été mis en place avec la participation du secteur privé et des autorités locales et les exportations se font par l'aéroport international Jomo Kenyatta.

Les principaux produits exportés sont les fruits, les légumes et les fleurs. Une petite part en est transformée, ce dont se chargent 16 entreprises basées principalement à Nairobi et Nakuru. L'Union européenne en est le principal marché, suivie par le Moyen-Orient. Depuis 1996, les exportations à destination de l'Afrique du Sud sont en hausse. Les mesures qui ont été prises en vue de promouvoir le développement de l'horticulture d'exportation ont consisté notamment à encourager l'investissement étranger dans le secteur, à faciliter l'accès des producteurs au crédit, à former ceux-ci, à exempter de droits le matériel d'emballage afin de rendre les produits un peu plus compétitifs et à assurer un usage approprié des pesticides pour protéger l'environnement et satisfaire aux normes sanitaires et phytosanitaires en vigueur, celles, en particulier, des marchés de l'Union européenne.

Parmi les problèmes que doit affronter l'industrie horticole du Kenya, il y a les pertes d'après récoltes dues à la pauvreté du transport rural en infrastructure et en équipements ainsi que la forte concurrence qui lui est faite sur les marchés de l'Union européenne, qui en absorbent 92 %. C'est notamment par la réduction des coûts du transport et l'introduction, en fonction des tendances du marché, de variétés nouvelles que le Kenya pourra soutenir la concurrence des exportateurs de différents pays d'Afrique, de la région méditerranéenne, de l'Amérique latine et de la Thaïlande.

GRAPHIQUE 5 : ARRIVÉES DE TOURISTES DANS LES PMA, 1980-1997  
(en milliers)

Source : Banque mondiale, *Indicateurs du développement dans le monde, 1999* (CD-ROM).

### C. Conclusion

Bien que formant 13 % de la population mondiale en 1997, les PMA n'entraient que pour 0,6 % dans les importations mondiales et pour encore moins, avec 0,4 %, dans les exportations. Ces pourcentages représentent un recul de plus de 40 % depuis 1980 et ils témoignent de la marginalisation croissante de ces pays. L'analyse que nous avons développée a mis en évidence deux problèmes qui sont liés l'un à l'autre et qui concernent leur commerce d'exportation. Tout d'abord, leurs exportations sont généralement fortement concentrées — la plupart d'entre eux sont largement tributaires, pour leurs recettes d'exportation, d'un produit unique ou d'une gamme étroite de produits de faible valeur, le plus souvent des produits agricoles ou minéraux. Pareil état de choses milite contre le développement de relations intersectorielles à l'intérieur de leur économie, rend celle-ci extrêmement vulnérable aux chocs extérieurs inhérents à l'évolution de la conjoncture mondiale pour les produits en question et réduit leurs chances de pouvoir porter leurs revenus à des niveaux acceptables. Ensuite, la plupart des secteurs de production, surtout dans le commerce des marchandises, se caractérisent par une faible productivité. L'énorme écart de productivité entre ces pays et les autres producteurs affaiblit considérablement leur compétitivité. Dans le cas des produits agricoles pour lesquels on dispose de chiffres, il semble que les PMA aient enregistré, dans les années 90, des taux de productivité extrêmement bas par rapport aux années 80. En ont été cause la faiblesse des cours ainsi que l'existence d'une foule de contraintes sur le plan de l'offre, dont certaines ont été mises en lumière dans ce chapitre<sup>12</sup>.

Afin d'écarter la menace de marginalisation perpétuelle que fait peser sur eux la mondialisation des économies, il faut que, face à leurs problèmes de capacité productive et de compétitivité, les PMA agissent simultanément sur deux fronts. Il leur faut d'abord évaluer leur potentiel productif ainsi que leurs avantages comparatifs, après quoi ils devraient pouvoir déterminer lesquelles de leurs activités seraient à conserver et à améliorer et quels nouveaux produits ils pourraient exporter afin d'élargir leur base productive, de diversifier leurs exportations et de se doter d'une source de revenus d'exportation plus sûre et plus stable. Il leur faut ensuite, avec le concours de leurs partenaires internationaux en développement, mettre au point des politiques et stratégies de nature à remédier aux nombreuses contraintes d'offre qui font obstacle au renforcement de la

productivité dans les différents secteurs et qui affaiblissent leur compétitivité sur les marchés mondiaux. C'est de ces politiques et stratégies que traitera le chapitre 3.

Les efforts des PMA pour diversifier leurs exportations devront s'inscrire dans une démarche à la fois verticale et horizontale. Pour diversifier dans le sens vertical, ils auront à transformer une partie au moins de leurs produits minéraux et agricoles afin d'en accroître la valeur d'avant exportation. Et ils feraient bien, à cet égard, de suivre l'exemple d'un certain nombre de pays en développement qui y sont parvenus en procédant de la sorte, notamment pour leurs produits alimentaires.

Se développer dans le sens horizontal, cela veut dire se lancer dans de nouvelles activités productives et rechercher de nouveaux marchés sur lesquels en écouler les produits. Les PMA devraient s'employer à améliorer la productivité dans des activités d'exportation à la fois traditionnelles et nouvelles, ce dont il sera question dans le chapitre 3, et à développer leurs exportations pour les marchés mondiaux et pour les marchés à créneaux spécialisés. Ils devront, ce faisant, exploiter et même renforcer leurs avantages comparatifs. On analyse, dans le prochain chapitre, les autres questions qui touchent au jeu croisé des relations commerciales selon qu'elles se rapportent au marché mondial en général ou à un créneau en particulier.

## Notes

1. Il est important de noter que, sur les 59 pays en développement (autres que les PMA) qui étaient principalement exportateurs de marchandises durant la période 1995-1997, 22 exportaient surtout des produits manufacturés (qui représentaient plus de 50 % de la valeur totale des exportations de marchandises dans 20 d'entre eux), 19 des produits agricoles (lesquels représentaient plus de 50 % des exportations dans 17 d'entre eux) et 18 des produits minéraux (les combustibles ou métaux représentant plus de 50 % des recettes d'exportation dans 13 d'entre eux).
2. Les quatre pays dont le Comité de la planification du développement a recommandé en 1997 qu'ils soient retirés de la liste des PMA en fondant sa recommandation sur les critères adoptés en 1991 pour la définition des PMA (revenu par habitant, qualité de la vie et diversification économique), sont tous des pays de type 2 (c'est-à-dire qui exportent principalement des services) et de petits États insulaires spécialisés dans le tourisme international : Cap-Vert, Maldives, Samoa et Vanuatu.
3. On peut considérer ce type de revenus comme faisant partie de ce que Kakazu (1994 : 61) appelle activités de recherche de rente — celles qui ont pour base des ressources et avantages économiques et non économiques tels que liens politiques, situation stratégique, sécurité internationale et notoriété — et il en déduit que la recherche d'une rente peut être un facteur de croissance économique comme constituant une stratégie alternative d'utilisation de ressources économiques d'origine étrangère.
4. On trouvera un aperçu de ce qu'il faut entendre par revenu de rente dans les petits États insulaires en développement dans Bernard Poirine (1995 : 156-222), qui a analysé les avantages respectifs de divers modèles explicatifs, en particulier du modèle « MIRAB » (Migrations, Remittances, Aid, Bureaucracy) de Geoffrey Bertram.
5. Voir UNCTAD (1999). *Statistical Synopsis of the Least Developed Countries* : publication des Nations Unies (UNCTAD/LDC/Misc.42), New York et Genève.
6. Cela se définit comme la différence de rendement moyen entre les PMA et les autres catégories, exprimée en pourcentage du rendement moyen dans les PMA.
7. Si beaucoup de PMA ont réformé leur système de commercialisation des produits agricoles pour chercher à remédier à ces problèmes, certaines des vieilles structures de commercialisation sont encore en place.
8. À la différence de ce qui se passe en Amérique latine, où la culture du café se pratique sur des plantations, la production de café dans les PMA est le plus souvent l'affaire de petits exploitants.



9. C'est ce que laisse entendre l'étude de Boratav (1998) sur les termes relatifs de l'échange pour les cultures vivrières et les cultures d'exportation.
10. Les efforts successifs qui ont été faits pour relancer l'industrie sont attestés dans Hodgkinson (1999).
11. On trouvera cette information dans une récente publication, « Africa Oil and Gas Bulletin (1999). I(10) : page 11, octobre 1999.
12. On trouvera au chapitre 3 une analyse des autres contraintes.

## Références

*Africa Oil and Gas Bulletin* (1999). I(10).

Boratav K (1998). Movements of Relative Agricultural Prices in sub-Saharan Africa, African Development in Comparative Perspective, Study No. 12, UNCTAD/GDS/MDPB Misc. 12, Genève.

Branchi M, Gabriele A et Spiezia B (1999). External dependency and domestic price policies: African coffee exports in a comparative perspective. Discussion paper no.149, UNCTAD/OSG/140, Genève.

Briggs T, Moody CG, van Leeuwen JH and White ED (1994), *Africa can compete ! Export opportunities and Challenges for garments and home products in the U.S. market*. World Bank Discussion Papers, No. 242. Africa Technical Department Series, Banque mondiale, Washington DC.

Chamberlain G (1999). Haiti: Economy. South America, Central America and the Caribbean 1999, Publications Europa (7e édition).

Cornia GA, van der Hoeven R et Lall S (1992). The Supply Side: Changing Production Structures and Accelerating Growth. In: Cornia GA, van der Hoeven R, and Mkandawire T, eds. *Africa's Recovery in the 1990s: From Stagnation and Adjustment. To Human Development*, New York et Londres, St. Martin's Press et UNICEF.

Kakazu H (1994). *Sustainable Development of Small Island Economies*. Boulder, Westview Press.

Poirine B. (1995). *Les petites économies insulaires : théorie et stratégies de développement*, L'Harmattan, Paris.

UNCTAD (1998). *Les pays les moins avancés, rapport 1998*, publication des Nations Unies, numéro de vente F.98.II.D. 11, New York et Genève.

## Chapitre 2

# Les PMA et l'option créneaux dans un monde en voie de globalisation

### Introduction

La libéralisation des échanges et la mondialisation des économies devraient ouvrir de nouvelles perspectives commerciales à tous les pays. Pourtant, beaucoup de pays pauvres ont du mal à les trouver et à en profiter. Le risque est grand pour les PMA de voir s'aggraver encore leur marginalisation économique du fait que leurs capacités d'offre sont souvent faibles et que les moyens leur manquent pour tirer pleinement parti des nouveaux débouchés qui s'offrent à l'économie et pour renforcer leur potentiel d'exportation. À cet égard, les conséquences les plus graves des handicaps structurels dont ils souffrent en général sont le mal qu'ils ont à rendre leur économie plus performante, soit en se spécialisant, soit en se diversifiant dans un contexte d'expansion du commerce. Les rares PMA auxquels la spécialisation a pu assurer une croissance relativement stable sont quelques petits États qui ont pu prospérer grâce au tourisme et quelques autres, plus grands, qui se sont dotés de capacités de production manufacturière et sont devenus assez compétitifs sur certains créneaux.

Le renforcement du potentiel d'exportation d'un pays implique un choix à l'intérieur d'une fourchette comprise entre deux types d'activités théoriquement distinctes : a) celles qui sont de nature à soutenir la concurrence mondiale, pour lesquelles le pays producteur jouit d'un avantage par rapport à ses concurrents, et à attirer de ce fait des acteurs économiques étrangers engagés dans l'économie mondiale ; b) les activités qui reposent sur des biens ou des services qui ont quelque chose d'unique en leur genre et qui supposent généralement l'existence de relations commerciales entre le pays producteur et un petit nombre de partenaires situés à l'étranger. Ce dernier type d'activité devra peut-être y affronter une certaine concurrence, mais se verra épargner celle, très vive, qui règne sur les marchés étrangers. Il s'agit donc là d'une relation économique de portée restreinte, d'une relation en quelque sorte de « créneau » en ce sens qu'elle a pour caractéristique principale de ne guère exposer le produit à la concurrence internationale en raison de sa nature relativement unique.

En général, rares sont les PMA qui ont réussi à conserver une certaine prospérité en concentrant leurs efforts sur des activités exposées à la concurrence mondiale. De plus, certaines de ces activités, notamment les activités minières et autres formes d'exploitation industrielle, ont été préjudiciables à l'environnement. Quant aux possibilités d'exporter sur des créneaux, elles ont souvent été difficiles à trouver et, quand elles se sont matérialisées, elles n'ont souvent eu que peu d'impact sur l'emploi et les recettes en devises. D'où la question de savoir laquelle de ces deux démarches est la plus souhaitable pour les PMA et s'il est possible d'asseoir un développement économique solide sur la poursuite simultanée de ces deux démarches.

On voudrait, dans ce chapitre, tenter de trouver réponse à cette question en examinant la nature des interactions entre les deux démarches. Sur la base des renseignements dont on dispose pour les 48 PMA et le seul ancien PMA qu'est le Botswana, on peut conclure que : a) chacune a du bon et elles ne sont pas incompatibles : elles peuvent en fait se renforcer dans la perspective d'un développement

économique durable ; b) leurs avantages respectifs sont étroitement liés à la taille, au niveau de développement et aux structures de production de biens et de services exportables dans les pays en question.

### **A. Produire pour des marchés soumis au jeu de la concurrence mondiale**

Beaucoup des problèmes que connaissent les PMA tiennent à des caractéristiques structurelles qui ont des incidences sur la forme qu'y prend la production de biens et de services marchands. On pourra remédier à certains par une politique qui vise à rendre le pays mieux à même d'affronter l'environnement économique du monde extérieur et, à certains égards, d'en tirer parti. Dans l'optique de la mondialisation, il faudra tenir compte de l'avantage concurrentiel du pays, clé de la réussite quand on exporte des biens et des services dans des conditions de concurrence mondiale.

Produire pour l'exportation dans la conjoncture actuelle de mondialisation, quand on est un PMA, suscite deux questions : pourquoi se lancer dans des activités d'exportation soumises à la concurrence mondiale et quelles sont les principales conditions du succès ?

Il s'agit donc d'exporter des biens ou services qui sont exposés, soit sur des marchés nationaux ou régionaux, soit de par la présence d'un grand nombre de concurrents sur un marché donné, à une large concurrence internationale. Souvent, le désir de se lancer dans ce type d'activités provient du fait qu'on pense y avoir un avantage comparatif. Mais il arrive parfois que l'avantage spécial qu'un pays pense avoir sur le plan de la concurrence se révèle illusoire faute d'environnement porteur capable de stimuler l'investissement, et notamment l'investissement étranger. Dans les pays en développement qui ont, dans le passé, cherché à promouvoir leur développement industriel par la création de zones franches, les décideurs avaient déjà cette idée en tête : les avantages que l'on offrait aux investisseurs étrangers en vue de se rendre compétitifs sur les marchés mondiaux étaient considérés comme un moyen d'arriver à la diversification.

Il faut avant tout, pour réussir dans l'exportation de marchandises dans des conditions de concurrence mondiale, disposer soit d'avantages ou de ressources naturels, soit, et peut-être même également, du capital humain approprié (qui ne coûte pas cher ou qui soit suffisamment compétent) afin de pouvoir jouir d'un avantage comparatif sur le plan régional ou international. Pour que cet avantage justifie d'investir et de produire et pour qu'il soit compétitif, d'autres conditions doivent être réunies. Il faut, en particulier, que le climat social et politique soit stable, que l'infrastructure matérielle, surtout en ce qui concerne le transport international, soit favorable à la bonne marche du commerce, que le régime applicable aux investissements à vocation commerciale soit propre à attirer les investisseurs étrangers et, enfin, que le pays possède une bonne infrastructure de services aux entreprises. On reviendra sur tous ces points dans le prochain chapitre.

Les deux facteurs que l'on considérerait en théorie comme la condition sine qua non à remplir pour attirer des investissements — que la main-d'oeuvre ne coûte pas cher et que des avantages soient accordés aux investisseurs — ne peuvent produire d'effets que conjugués aux autres facteurs. Le coût de la main-d'oeuvre demeure un important facteur de rentabilité quand il s'agit d'activités manufacturières à fort coefficient de main-d'oeuvre, mais il perd de son importance quand il s'agit de services internationaux qui réclament une plus forte proportion de gens qualifiés. Les avantages offerts aux investisseurs, qui ne

comptent pas que des exemptions fiscales et autres privilèges de même nature, mais aussi un allègement des formalités relatives à l'obtention des permis et aux créations d'entreprises, demeurent d'une importance vitale pour les PMA, de même que pour les autres pays en développement. Pourtant, l'universalisation de cette pratique en a réduit l'importance relative. Si, dans une région donnée, un PMA offre les mêmes avantages que ses voisins, ces avantages ne pourront peut-être plus être perçus comme déterminants d'un avantage compétitif. D'autres facteurs (d'efficacité commerciale en particulier) prennent une plus grande importance quand il s'agit de s'assurer un avantage compétitif susceptible d'attirer des investisseurs étrangers.

## **B. Produire exclusivement pour des créneaux**

Certains pays enclavés où les avantages comparatifs sont peu nombreux et les économies d'échelle difficiles à réaliser en production, en commercialisation ou en transport auront peut-être du mal à se rendre compétitifs au niveau mondial, de sorte que leur économie risque d'être condamnée à une marginalisation perpétuelle. Il leur reste néanmoins des options de développement mieux en rapport avec leur handicap : produire pour des marchés à concurrence restreinte, c'est-à-dire pour des créneaux.

Dans son acception économique courante, la notion de « créneau » désigne un segment de marché de biens ou de services d'un type un peu spécial sur lequel la concurrence est faible, voire inexistante, ce qui constitue une forme naturelle de protection commerciale. C'est une option ouverte à tous les pays, mais le concept renvoie plus spécialement à des pays petits ou vulnérables peu faits, de par leur handicap, pour affronter la concurrence. Ce type de commerce fait généralement intervenir un petit nombre d'acteurs. Ce sont souvent, mais pas toujours, de petits acteurs, mais ce commerce peut aussi intéresser de grosses entreprises, surtout quand il s'agit de produits dérivés d'une activité de type plus « mondial » ou qui s'y rapporte.

La notion de « commerce de créneau » peut s'appliquer à de multiples situations et cela n'implique pas qu'il doive s'agir d'un produit d'un type tout à fait spécial. Le tableau 27 présente de manière schématique un ensemble de scénarios de production pour l'exportation mettant en lumière les circonstances qui peuvent entourer l'existence ou la formation d'une relation de créneau. On y distingue : a) les produits (biens ou services) de type « global », c'est-à-dire qui se rapportent à une demande internationale peu soucieuse de l'origine des produits et qui font l'objet d'une offre assez homogène de la part d'un grand nombre de pays producteurs ; b) les produits qui sont propres aux PMA. Cette dernière notion ne désigne pas des biens ou services qui ne peuvent être produits que dans les PMA ; elle se rapporte plutôt à des produits qui comportent un certain degré de spécificité (pour les matières premières, le cadre naturel ou la culture, par exemple) ou pour lesquels les PMA jouissent d'un avantage par rapport à leurs concurrents, même s'ils le partagent avec d'autres. Ces produits pourront présenter des aspects écologiques ou exotiques relativement uniques en leur genre, mais ils ne seront tout-à-fait uniques que dans de rares cas. Le tableau fait aussi une distinction entre marché « global » et marché exclusif, établissant ainsi un classement des marchés par la taille, depuis le marché largement ouvert à la concurrence jusqu'au marché ciblé sur une clientèle donnée.

La partie I du tableau représente le scénario de commerce de créneau « pur », c'est-à-dire qui concerne un produit propre à un PMA et un segment de marché exclusif. Il s'agit du cas le plus éloigné du contexte de « globalisation ». Il fait intervenir un petit nombre d'acteurs économiques, qui seront souvent (mais pas nécessairement) de petites ou moyennes entreprises (PME). D'une manière générale, ce sera un

scénario représenté, par exemple, par un partenariat bilatéral entre un producteur ou un petit nombre de producteurs d'un PMA et un importateur étranger qui contrôle un marché « captif » (par exemple, l'importation de poissons d'aquarium du Cap-Vert pour un marché local en Italie).

TABLEAU 27 : SCÉNARIOS DE PRODUCTION POUR L'EXPORTATION  
SELON LE TYPE DE PRODUIT ET DE MARCHÉ

| Types de produits/marchés   | Marché « global »   | Marché exclusif   |
|-----------------------------|---|---|
| Produits de type « global » | IV<br>Relation commerciale de concurrence<br>« globale »<br>(à l'opposé de « créneau pur »)   | III<br>Relation commerciale de créneau<br>fragile<br>(risque d'évolution rapide<br>vers IV) |
| Produits propres à un PMA   | II<br>Élargissement (ou « globalisation »)<br>d'une relation commerciale de créneau<br>(évolution souhaitable, sous réserve du<br>maintien de la compétitivité) | I<br>Relation commerciale de créneau<br>pur   |

Le tableau présente ensuite, en II, un scénario souhaitable qui peut être source de prospérité économique : celui d'un produit spécifique à un PMA qui est exposé à un marché « global ». Il peut être le résultat, soit d'une évolution réussie, avec élargissement du marché d'exportation, à partir d'une relation initiale de créneau, soit d'un contexte d'accès à la compétitivité dans un marché plus large également ciblé par d'autres pays. Dans cette relation de créneau élargi (« globalisé »), les possibilités d'exportation augmentent pour le pays producteur. Se posera alors la question de savoir si le pays est capable de répondre de manière régulière et compétitive à l'augmentation de la demande. C'est le scénario typique du développement du tourisme dans certains PMA. Aux Maldives et au Cap-Vert, par exemple, des sports de mer comme la plongée et la pêche, qui n'étaient au début que des services de créneau connus uniquement d'un petit nombre de voyageurs et de touristes, se sont développés au point d'atteindre le stade relativement avancé de tourisme ouvert à la concurrence mondiale, faisant de ces pays des hauts lieux des sports de mer.

Le scénario numéro III se rapporte à un produit qui n'est pas spécifique à un PMA mais qui se rapporte à un segment de marché plus ou moins exclusif. Cela peut ressembler à un scénario de créneau au niveau du marché, mais la relation de créneau risque d'être fragile si de plus grands pays sont au nombre des concurrents et jouissent d'un avantage comparatif plus grand. Dans une conjoncture de libéralisation et de mondialisation, cette fragilité peut se trouver accentuée par l'érosion des préférences. Des produits comme les vêtements fabriqués au Bangladesh entrent dans cette catégorie : le traitement préférentiel dont ils faisaient l'objet favorisait autrefois les exportateurs, mais, avec la réduction des préférences, la concurrence s'est intensifiée et la protection inhérente aux créneaux dont bénéficiaient jusqu'ici les produits des PMA risque de disparaître rapidement.

On présente enfin, en IV, le couple produit global-marché global, qui est le cas où des produits qui ne sont pas spécifiques à un PMA rencontrent une demande potentiellement forte. On est ici, en théorie, à l'opposé du scénario de créneau décrit en I et au plus près de ce qui constitue l'essence de la « globalisation ». Ce sera le plus souvent le cas d'un investisseur étranger qui a jugé que tel PMA lui offrait un terrain compétitif bien adapté à sa stratégie de production et de commercialisation. Certains offrent un environnement relativement bon pour accueillir des activités de production ou de fabrication qui seront

compétitives sur les marchés mondiaux. Ce scénario vaut aussi pour le tourisme traditionnel, secteur dans lequel quelques PMA (comme l'Ouganda) se sont assuré un avantage comparatif, y compris par rapport à d'autres pays.

La viabilité de tous ces scénarios de production pour les marchés extérieurs suscitera probablement des investissements directs étrangers et/ou des associations avec des partenaires étrangers qui vont probablement contrôler le marché. Souvent, les fonctions de commercialisation et de distribution dans le cas du marché de créneau ne seraient pas bien assurées par un producteur du PMA en raison des obstacles et des coûts de transactions auxquels son entreprise devrait faire face. Il s'ensuit qu'une opération de ce type réussira plus ou moins bien selon que le partenaire étranger aura réussi à rendre son associé à même de bénéficier de son savoir-faire et, probablement, à transférer dans le PMA en question ce savoir et les connaissances techniques qui s'y rapportent. Il sera particulièrement important que l'importateur connaisse à fond le marché « captif » sur lequel la promotion et la distribution des biens ou services pourront se faire de manière efficace.

L'intérêt que manifestent les entrepreneurs des PMA ou leurs partenaires étrangers pour le commerce de créneau s'explique naturellement par le fait que beaucoup de biens ou services spécifiques aux PMA répondent à la définition d'activités de créneau. Présentent un intérêt spécial les possibilités commerciales qu'offrent les produits qui ont à voir avec la nature (les produits dits « verts ») ou les services qui se rapportent à l'environnement (comme à Madagascar), auxquels des atouts naturels comme une nature encore vierge ou des paysages recherchés pour leur beauté sont généralement propices. Le tourisme dit « de bungalow, » qui se pratique à Vanuatu, en donne un bon exemple (encadré 7).

Il existe un groupe de produits pour créneaux qui présente de l'intérêt pour les PMA d'Afrique : il s'agit de ce qui est connu aux États-Unis sous l'appellation de « Afrocentric merchandise ». Cela comprend des vêtements, des accessoires domestiques, des sculptures et autres produits de l'art africain qui sont très demandés par les consommateurs afro-américains des États-Unis. On a pu dire que le développement de ce créneau est lié à la sensibilité culturelle de plus en plus grande des Afro-Américains à l'égard d'authentiques produits africains. Les niveaux de revenu de ce groupe de population ont considérablement augmenté depuis 40 ans, période durant laquelle la proportion d'Afro-Américains pauvres est tombée de 62,5 % à 31 % (Biggs et al, 1994 : 13-20). On trouve des produits d'égale valeur historico-culturelle en Haïti, pour qui la proximité du marché américain présente un avantage.

Tous les PMA ne sont pas clairement représentés dans le cadre ci-dessus. Il est donc important de comprendre ce que les différentes définitions qui y sont données comportent, inévitablement, d'éléments qui interagissent et se complètent.

### **ENCADRÉ 7 : SERVICES DE CRÉNEAU À VANUATU : TOURISME DE BUNGALOW ET SOCIÉTÉS OFFSHORE**

Bien qu'elle ait pour base une agriculture de subsistance pour une grande partie de la population, l'économie de Vanuatu est principalement une économie d'exportation de services, dont la valeur a été deux fois supérieure à celle des exportations de marchandises en 1997. Au cours de cette année, le tourisme international, l'exportation de services aux entreprises et les services de transport international ont représenté, respectivement, 41, 17 et 10 % du total des gains en devises du pays, tandis que le coprah et le boeuf, les deux principales marchandises d'exportation, n'entraient que pour 13 % dans le total des exportations de biens et de services. Deux créneaux sont ainsi apparus qui sont devenus d'importants secteurs de l'économie de Vanuatu et qui ont des implications très différentes pour la population.

#### **Tourisme de bungalow : « nos étoiles sont des noix de coco »**

Bien que n'employant qu'une petite proportion de la population active (moins de 5 %), le tourisme international occupe, avec une contribution au produit intérieur brut évaluée à 32 %, la première place dans la partie visible de l'économie. Avec 52 000 arrivées de touristes en 1998 (ce qui n'équivaut qu'à 14 % des résultats enregistrés par Fiji, principal concurrent du pays dans la région), les activités touristiques de Vanuatu n'ont cessé de croître depuis 1993 (44.000 arrivées) grâce au développement de sa capacité d'offre selon un modèle de spécialisation double caractérisé par : a) l'expansion d'une infrastructure hôtelière formée de 11 centres de villégiature de classe internationale concentrés à 80 % dans la région de Port Vila, la capitale, et b) l'apparition d'une forme locale de services touristiques à base d'accueil en bungalow pour lesquels il existe un créneau prometteur dans les pays développés.

Le « tourisme de bungalow », qui propose des conditions économiques d'hébergement dans une douzaine de groupes d'îles, consiste à accueillir les touristes dans des habitations appartenant à des gens du pays et dont le confort est un peu rudimentaire par rapport aux normes internationales, mais suffisant pour faciliter l'écotourisme et autres formes de tourisme « alternatif » pour des visiteurs qui veulent découvrir les atouts culturels et physiques exceptionnels du pays. L'hébergement en bungalow sur une île permet de faire entrer le touriste de plein pied dans la vie des villages, avec ses attraits culturels que sont, par exemple, le rite du kiva ou les danses traditionnelles. Cela permet aussi d'aller à la découverte de spectacles grandioses tels que volcans en activité et ceux que peuvent offrir des fleuves ou des cascades ainsi que d'être témoin de traditions culturelles — danses, sculpture sur bois, "land diving" (le saut de Nago, sur l'île de la Pentecôte, est célèbre), parapente ou pêche au dugong. Les prestataires de ce type de services touristiques ont formé une association à but promotionnel qui a reçu le nom de « Vanuatu Island Bungalows Association ».

L'effet multiplicateur des dépenses de ce type de touriste est tout à fait sensible au niveau des populations locales parce qu'une fois rendu à son lieu de destination, les biens et services dont il va avoir besoin seront produits, pour une large part, dans un contexte d'économie de subsistance, laquelle bénéficiera ainsi d'une injection supplémentaire de liquide. Cette forme de tourisme donne naissance à un nouveau type d'entrepreneuriat dans les îles de la périphérie ainsi que dans les principales îles du pays, ce qui en fait un facteur de création de revenu et de développement régional plus équitables. Bien que pratiqué à une modeste échelle, ce tourisme dit de bungalow, qui s'adresse à un marché étroit mais en expansion, apporte un précieux complément à l'économie locale, qui est une économie ouverte traditionnellement fondée sur l'exportation du coprah et de quelques autres produits qui ne sont pas suffisants pour assurer la prospérité économique du pays. Tout porte à croire que cette activité de créneau poursuivra son expansion, car l'effet d'entraînement ou d'émulation serait déjà sensible dans les îles.

#### **Services offshore : îlet de prospérité dans une économie duale**

À l'opposé du tourisme de bungalow, principalement axé sur la population locale, l'industrie de services offshore de Vanuatu est presque exclusivement le fait d'expatriés, ce qui la met au cœur du segment urbain de l'économie duale de Vanuatu. Bien que n'employant que 0,5 % de la population, ce secteur représenterait plus de 10 % du produit intérieur brut. Comme la plupart des territoires qui relèvent

d'une juridiction offshore, Vanuatu offre une domiciliation juridique offshore aux sociétés commerciales internationales et autres entités juridiques ou financières dans des conditions de compétitivité comparables à celles des territoires offshore bien connus des Caraïbes, de l'océan Indien et du Pacifique (le seul concurrent de quelque importance dans cette région étant les Îles Cook). Les dispositions de la loi sur les sociétés internationales que Vanuatu a adoptée en 1993 sont considérées comme compétitives par rapport aux normes internationales : possibilité de constituer une société en un jour, formalités de déclaration minimales, protection des actionnaires et droits d'enregistrement compétitifs. Depuis 1998, les banques offshore sont surveillées de près par les autorités de tutelle de Vanuatu, qui veillent à ce que les normes prudentielles soient respectées afin d'empêcher le blanchiment de fonds illégalement acquis.

L'adoption de la nouvelle loi sur les activités offshore devrait permettre au centre financier offshore de Vanuatu de se développer rapidement dans un environnement favorable à l'investissement privé étranger. Vanuatu est le seul PMA à être parvenu à se hisser à ce niveau dans un secteur de services moderne où certains des principaux acteurs sont des États et territoires insulaires jouissant d'un niveau de vie relativement élevé. Vanuatu a vu la demande de ses services offshore évoluer lentement à partir du créneau ouvert à cet effet, il y a près de 30 ans, en Europe et dans le Pacifique pour s'étendre et s'inscrire maintenant dans un contexte plus mondial où le pays s'attache à se donner les moyens nécessaires pour répondre à un élargissement de la demande mondiale dans un environnement international où, grâce aux progrès de la technologie, de l'information et de la communication, il est devenu plus facile de faire du commerce. Les plus grands avantages économiques que le pays retire du développement de son industrie de services offshore sont : a) le produit des droits d'enregistrement acquittés par les clients offshore et b) les emplois subalternes que cela procure à quelques centaines de ni-Vanuatu dans le secteur privé correspondant (agents agréés de clients internationaux).

Cela étant, Vanuatu pourra renforcer sa capacité d'offre et étendre les avantages sociaux et économiques que sa population tire de la globalisation de l'industrie offshore à condition a) de maintenir l'avantage concurrentiel que lui donne sa législation, b) de disposer d'une infrastructure des télécommunications des plus modernes (et d'un prix économiquement compétitif) et c) de former des cadres (avocats, comptables, administrateurs, etc.) qui pourront ainsi augmenter la part de l'apport local dans cette industrie de services en pleine expansion.

### **C. Marché « global » ou créneau : options des PMA**

Il est peu de PMA qui soient de purs exemples de pays qui exportent, ou bien sur des marchés mondiaux, ou bien sur des créneaux. La plupart pratiquent un type composite de commerce d'exportation où se retrouvent des éléments propres à plusieurs scénarios. Si les cas où la pratique d'un commerce d'exportation entièrement tourné vers des créneaux représente une part appréciable de l'activité économique sont rares parmi les PMA, par contre, les situations à caractère mixte ou évolutif du type représenté par les scénarios II (commerce de créneau en voie de « globalisation ») et III (commerce de créneau fragile) sont relativement fréquentes. On peut distinguer trois types d'évolution à cet égard.

#### **D'UN COMMERCE DE CRÉNEAU TOTAL À UN COMMERCE DE CRÉNEAU EN VOIE DE GLOBALISATION**

Les formes de production pour l'exportation peuvent évoluer pour passer du scénario de créneau total (I) à un scénario d'exportation sur un marché plus large si le produit fini peut faire l'objet d'une demande de portée plus « globale » (II). Pareille évolution impliquera généralement une expansion des débouchés pour les exportateurs des PMA, mais elle fera tout naturellement apparaître des concurrents de pays tiers, de sorte que les exportateurs des PMA devront maintenir ou renforcer leur compétitivité, y



compris à l'égard d'autres pays en développement. Ce phénomène, qui fait d'un exportateur sur créneau un exportateur sur un marché plus large (plus "global"), peut résulter tout simplement de l'entrée en scène de concurrents attirés par l'augmentation de la demande.

Pareille évolution peut favoriser les chances de succès d'activités de créneau qui ne dureraient pas sans une injection de compétitivité. Il peut arriver qu'une affaire viable d'exportation sur un marché étranger étroit évolue, par un élargissement de ce marché, jusqu'à s'inscrire dans un contexte de concurrence entre pays, en particulier au niveau régional. Cet élargissement de la relation commerciale pourrait être facteur d'expansion de la base productive dans le PMA en question, et d'émulation ailleurs, en particulier dans les pays voisins. La relation initiale de créneau pourrait, dans ce cas, se trouver partagée entre des producteurs et des négociants plus nombreux, et même plus gros.

Il existe peu d'exemples de ce type d'évolution parmi les PMA, mais on peut imaginer que cela pourrait arriver pour les produits organiques dans un contexte de « consumérisme vert » (bananes et café, par exemple) et dans le tourisme. Ce processus est déjà observable pour les services internationaux aux entreprises à Vanuatu et les marchandises « afrocentriques » exportées par plusieurs PMA d'Afrique. À Vanuatu, les services offshore aux entreprises, qui ont commencé, il y a 30 ans, à être offerts sur un créneau ouvert en Europe et dans le Pacifique, se sont transformés, avec l'augmentation de la demande internationale, en une opération commerciale plus "globale" (encadré 7). Quant au marché de marchandises "afrocentriques", il ne s'adresse plus uniquement à la population afro-américaine. De plus en plus de PMA et de non-PMA d'Afrique exportent des produits sur un marché qui prend de l'expansion dans un monde occidental où une nombreuse population commence, sous l'effet d'une prise de conscience de la diversité des cultures, à prendre de l'intérêt pour les arts et l'artisanat de l'Afrique. Le soin plus grand qui y est mis à la décoration des foyers et la recherche de technologies non-polluantes y ont aussi été pour quelque chose (Biggs et al, 1994 : 20).

On trouve, au nombre des activités de créneau des PMA, des formes spécialisées de tourisme se rapportant aux sports de l'eau ou à des activités d'écotourisme proposées par des prestataires de services qui n'ont ni les moyens ni le désir de répondre à une grosse demande étrangère et qui préfèrent se concentrer sur de petits segments de marché. Le Népal a commencé par pratiquer un type de tourisme de créneau pour une jeunesse internationale en rupture avec la société (les hippies) et attire maintenant une catégorie plus large, plus "globale", de touristes en quête de beauté naturelle. Le produit touristique qu'il offre est encore relativement unique en son genre, mais le marché correspondant n'est plus un marché de créneau au sens strict. En ce sens, le Népal est passé du scénario I au scénario II pour devenir une destination touristique en voie de "globalisation".

Parfois, le contexte dans lequel ces tendances de la production pour l'exportation se sont formées et la forme que prend l'exécution des activités en question sont liées à une demande mondiale. Il n'est pas exclu, par exemple, qu'un secteur d'exportation sur un créneau ait pu être le résultat de micro-initiatives qui ont été prises, à l'origine, en marge d'une opération prospère et « globalement » compétitive. Il s'agira, dans ce cas, d'un scénario de passage, soit de II (créneau en voie de « globalisation ») à un mélange de II et I (créneau total), soit de IV (concurrence « globale »), à un mélange de IV et I.

## **D'UN COMMERCE OUVERT À LA CONCURRENCE MONDIALE À UN COMMERCE DE CRÉNEAU GLOBALISÉ**

Un PMA qui a réussi avec plus ou moins de bonheur à exporter sur un marché mondial pourra accroître le nombre de ses débouchés en lançant d'autres produits sur le même marché ou sur un segment de ce marché. Ce sera là une option à lui conseiller s'il n'est pas possible de garantir la compétitivité à long terme du groupe initial de produits. Il pourrait renforcer son potentiel commercial en mettant sur le marché un produit ou un groupe de produits aux caractéristiques très particulières tout en conservant le potentiel de commercialisation qu'il s'est déjà acquis. En donnant une dimension spécifiquement nationale à un produit qui devrait, sans cela, n'être que normalement compétitif par rapport aux normes mondiales, ou en mettant au point un type de produit plus unique en son genre de par le fait qu'il évoque une particularité locale spéciale, un PMA pourra rendre ses produits plus compétitifs. Une telle industrie, comme au Bangladesh et au Népal, pourrait accroître ou maintenir sa viabilité en renforçant ce que le produit a d'unique (ou en le « déglobalisant »), ce qui aurait pour effet de réduire la concurrence internationale à son égard. Dans le secteur du tourisme, des formes de spécialisation plus proprement locales (comme l'affrètement de yachts dans les archipels ou la pêche de compétition) pourraient donner de bons résultats tout en préservant le pays d'une concurrence mondiale débridée, comme les Maldives en ont fait l'expérience dans le domaine des sports de l'eau. Ces évolutions impliquent un passage vers le scénario de créneau : un produit de créneau mondialisé (II) naît d'un contexte de concurrence mondiale plus large (IV).

## **D'UN COMMERCE OUVERT À LA CONCURRENCE MONDIALE À UN COMMERCE DE CRÉNEAU TOTAL**

Une variante de l'évolution précédente (de IV à II) serait le passage d'un marché ouvert à la concurrence mondiale (IV) à un marché de créneau total (I). Le passage à une situation de créneau total peut se créer pour des produits dérivés de ceux qui existaient initialement en IV, si le contexte du commerce de créneau a été facilité par les succès obtenus dans une relation commerciale mondialement concurrentielle. Dans ce cas, évidemment, la relation commerciale de créneau total (I) peut venir s'ajouter, et non se substituer, au scénario de marchés ouverts à la concurrence mondiale (IV). Et certes, même si les relations commerciales de créneau se situent apparemment à la périphérie de l'économie mondiale, on ne peut néanmoins pas les dissocier du contexte de la mondialisation : les créneaux font partie du commerce mondial.

Les combinaisons de scénarios que présente le tableau 27 ne sont pas seulement théoriquement possibles ; elles sont même monnaie courante parmi les PMA. Beaucoup de relations commerciales étroites touchent de près à des relations commerciales de portée mondiale, et les relations de créneau total quand il s'agit d'un produit très rare et/ou d'un marché très fermé sont vraiment exceptionnelles. Une analyse empirique des formes que peut prendre la production pour l'exportation dans les PMA pourrait montrer quels scénarios mixtes de relations de protection et de relations de pleine concurrence ont donné les meilleurs résultats et lesquels sont le mieux indiqués pour améliorer ou préserver la compétitivité des exportations.

### **D. Conclusions**

Il est clair, d'après de ce que l'on vient de voir, que les interactions entre relations de concurrence mondiale et relations de concurrence restreinte sont complexes qu'on les considère isolément ou en combinaison, chaque type représentant un ensemble de débouchés possibles pour les PMA. La nature du dosage dépendra du type d'avantages concurrentiels d'un PMA donné et de ce qu'il fera pour les exploiter.

Les débouchés que représentent les créneaux peuvent être particulièrement utiles aux pays petits et vulnérables dont la survie dépend de la commercialisation de biens ou de services relativement rares, mais d'autres peuvent aussi en profiter. Outre qu'ils offrent des possibilités immédiates, ces créneaux peuvent servir de voie d'accès à des marchés plus vastes en donnant aux producteurs et aux exportateurs la possibilité d'acquérir des compétences, notamment en matière de production et de commercialisation, qu'ils pourront ensuite exploiter pour mettre au point de nouveaux produits, ou pour améliorer ceux qu'ils exportent déjà, pour des marchés plus vastes, voire mondiaux. Le commerce de créneau, dans ce cas, permettrait aux producteurs ou aux exportateurs des PMA de se doter d'une capacité compétitive et leur donnerait la possibilité de sortir du scénario de créneau pour accéder à celui de marché mondial, ou de réussir à les combiner. Il est possible aussi que ce qui aurait été appris, de même que les devises qui auraient été gagnées, à exercer des activités de créneau à faible coefficient de technologie (comme le tourisme ou l'exportation de produits « verts ») puissent servir à mettre au point des produits pour créneaux à fort coefficient de technologie tels que logiciels ou services d'Internet. Les mesures que les PMA doivent prendre pour rendre leurs produits suffisamment compétitifs, qu'il s'agisse de marchés mondiaux ou de créneaux, font l'objet du prochain chapitre.

### **Note**

1. Le revers de la médaille, en ce qui concerne le tourisme népalais, tient aux effets qu'il a sur l'environnement, et singulièrement aux problèmes d'évacuation des déchets.

### **Référence**

Biggs T, Moody CG, van Leeuwen JH and White ED (1994). Africa can compete ! Export opportunities and challenges for garments and home products in the U.S. market. World Bank. Discussion Papers, Africa Technical Department Series, No. 242, Washington, D. C.

## **Chapitre 3**

# **Capacités de production et compétitivité des PMA**

### *Les problèmes à résoudre et les mesures à engager*

#### **Introduction**

Un des grands problèmes auxquels sont confrontés les PMA est de savoir comment réussir leur intégration dans une économie mondiale qui s'internationalise. Le fléchissement continu de leur part du commerce mondial au cours des vingt dernières années devient de plus en plus préoccupant. Diverses tentatives ont été faites (au moyen du Système généralisé de préférences (SGP), par exemple) en vue de garantir à leurs exportations un meilleur accès aux marchés des pays développés, mais sans beaucoup de succès, et cela pour de multiples raisons, dont leur difficulté de mise en oeuvre. Il y a eu aussi, plus récemment, la réduction des droits de douane décidée durant la série des négociations commerciales de l'Uruguay qui a entraîné l'érosion des préférences commerciales pour un grand nombre de produits exportés par les PMA. Mais le principal obstacle à une participation pleine et active de leur part à l'économie mondiale demeure leur faiblesse sur le plan de l'offre. D'où l'actuelle concentration de l'attention sur les problèmes relatifs à leurs capacités productives et aux mesures à prendre pour les améliorer.

Dans le contexte qui est celui des PMA, le renforcement de la compétitivité concerne presque autant les entreprises, les secteurs et le pays lui-même. Il est donc nécessaire, dans l'étude des mesures à prendre à cet effet, de procéder selon une démarche pluridimensionnelle. Un examen approfondi de la politique suivie aux niveaux microéconomique, sectoriel et macroéconomique s'impose.

On analyse ici les problèmes de capacités de production et de compétitivité que connaissent les PMA et on examine les mesures à prendre en vue d'y mettre fin en concentrant principalement l'attention sur la politique macroéconomique et sectorielle à suivre (figure 1). On illustre, au moyen d'études de cas sur divers secteurs, les problèmes que leur pose le développement de leurs capacités de production et les moyens qui s'offrent à eux pour les améliorer et pour renforcer leur compétitivité.

On analyse, dans la prochaine section, les politiques macroéconomiques et autres politiques intersectorielles susceptibles d'aider les PMA à développer et améliorer leurs capacités de production et leur compétitivité. On présente ensuite, dans une deuxième section, quelques études de cas pour différents secteurs de divers pays et on y considère aussi ce qu'il faudrait faire pour stimuler et développer, d'un point de vue statique et dynamique, les avantages comparatifs de divers secteurs. La section trois, enfin, présente les conclusions.

#### **A. Problèmes de politique macroéconomique**

Une politique macroéconomique doit viser, à long terme, à orienter l'économie du pays vers le marché et à la rendre globalement plus performante. Il faudra notamment pour cela, d'une part, affermir la réforme du régime monétaire et budgétaire afin d'alléger l'endettement de l'État et de réduire les déficits budgétaires et, d'autre part, assainir le secteur financier afin que les taux d'intérêt réels deviennent positifs et de donner ainsi plus d'efficacité à l'intermédiation financière, y compris à l'affectation de ressources financières trop rares.

Le lancement d'un train de mesures de politique macroéconomique comprendra nécessairement la mise en place de réformes visant à renforcer l'orientation de l'économie vers l'extérieur. Cela consistera principalement à libérer les échanges, ce qui impliquera d'amener progressivement les prix relatifs des biens marchands pratiqués sur le marché intérieur au niveau des prix internationaux, ce qui pourra se faire, par exemple, par la dévaluation, en vue de rendre le taux de change compétitif, par une réduction des droits de douane et par l'annulation ou la réduction des restrictions quantitatives. La réforme de la politique commerciale comprendra aussi l'adoption de mesures d'incitation à l'exportation ainsi que la mise en place de réformes institutionnelles de nature à doper les exportations pour autant que l'obligation de discipline à l'égard de l'OMC le permettrait aux PMA qui en sont membres.

Si nécessaire qu'elle soit pour la croissance, la stabilité macroéconomique et une économie plus ouverte et déréglementée ne sont pas suffisantes pour enclencher un processus autonome de croissance qui s'alimenterait d'elle-même ; il faut encore modifier les structures de production dans le sens d'une plus grande diversification des exportations de façon à y faire entrer, en particulier, des produits nouveaux ainsi que des produits agricoles transformés à haute valeur ajoutée. D'autres mesures pourront donc être nécessaires pour tenter de remédier aux faiblesses de chaque pays.

Cette diversification des exportations nécessitera la mise en route d'un train de mesures complémentaires. Il faudra notamment des mécanismes de régulation mieux conçus et plus efficaces et aussi, dans une certaine mesure, une intervention de l'État pour corriger les imperfections du marché, dont l'économie des PMA offre tant d'exemples. Il faudra aussi poursuivre une politique de développement agricole et industriel de nature à étendre et renforcer l'appareil de production, à améliorer l'infrastructure physique, à doter le pays d'organismes chargés de promouvoir l'investissement et à faciliter l'acquisition et l'adaptation des innovations technologiques.

Figure 1 : Cadre directif et institutionnel pour améliorer la capacité de production et la compétitivité

|   |   |  |
|---|---|--|
|   | <b>ÉTAT</b><br>Attaché à la diversification des échanges et à la stabilité macroéconomique (prévisibilité/continuité de la politique) |  |
| <b>RÉFORMES ADMINISTRATIVES</b><br>Cadre juridique et réglementaire<br>Administration fiscale<br>Participation du secteur privé<br>Élaboration des politiques<br>Codes IED<br>Facilitation des procédures douanières/commerciales |   | <b>POLITIQUE MACROÉCONOMIQUE</b><br>Accentuer l'orientation vers l'extérieur<br>Politique budgétaire et monétaire<br>Politique commerciale<br>Libéralisation et déréglementation pragmatiques<br>Politique agricole et industrielle  |
| <b>SECTEUR FINANCIER</b><br>Secteur bancaire <ul style="list-style-type: none"> <li>• Financement des investissements</li> <li>• Financement du commerce</li> </ul> Développement du marché financier                             |   | <b>SOUTENIR LA CAPACITÉ D'OFFRE</b><br>Infrastructure physique<br>Formation/éducation<br>Renforcement de la capacité technologique<br>Renforcement des institutions <ul style="list-style-type: none"> <li>• Office des investissements</li> <li>• Office de promotion des exportations</li> </ul> |
|   |   | <b>SOUTIEN INTERNATIONAL</b><br>Assistance technique<br>Formation/éducation<br>Meilleur accès aux marchés <ul style="list-style-type: none"> <li>• SGP, Lomé IV</li> </ul> Accords OMC<br>APD  |
|   | <b>SECTEUR DES ENTREPRISES</b><br>Primaire<br>Secondaire<br>Tertiaire   |  |
| <b>NON-ÉCHANGEABLES</b>   |   | <b>EXPORTATIONS/ÉCHANGEABLES</b>   |
|   |   |  |

Source : Patel, Gayi and van der Geest, 1997, p. 12.

Dans une économie mondiale qui s'internationalise, il ne suffit plus d'un avantage comparatif *statique* pour asseoir une compétitivité internationale. Même d'un point de vue économique néo-libéral, compétitivité et développement sont à prendre dans une acception dynamique, et on a peu de chances d'arriver à les réaliser exclusivement par des instruments statiques comme la stabilisation macroéconomique et la libéralisation des échanges. Dans la conjoncture actuelle, la compétitivité d'une économie ou d'une entreprise est moins affaire de bas salaires et de richesse en ressources naturelles que de compétences, de potentiel technologique, de dynamisme, de qualité des réseaux de transports et de communications, d'institutions performantes, d'efficacité commerciale et d'alimentation efficace et fiable en énergie

Les PMA sont vulnérables à différents types de chocs qui portent atteinte à leurs capacités de production et à leur compétitivité. Il faudra tenter d'y trouver remède, non seulement pour ce qui touche aux changements de politique macroéconomique, mais aussi du fait d'autres problèmes intersectoriels qui agissent, directement et indirectement, sur l'efficacité de leurs capacités de production et la compétitivité de leurs entreprises. On examine ci-après la vulnérabilité de l'économie des PMA et les mesures à prendre ainsi que les institutions nécessaires à la production et à la distribution de biens et de services compétitifs.

### VULNÉRABILITÉ AUX CHOCS

La vulnérabilité des PMA a de multiples causes, mais nous n'examinerons ici que deux types de chocs : ceux qui tiennent à des catastrophes naturelles et ceux qui tiennent aux fluctuations des termes de l'échange et à l'instabilité des marchés financiers.

#### *Les chocs liés aux catastrophes naturelles*

D'un point de vue économique, les catastrophes naturelles peuvent avoir trois types d'impact, différents mais liés, sur l'économie d'un pays : elles ont un coût « direct » et un coût « indirect » et des effets secondaires (tableau 28). C'est là une question très importante pour les pouvoirs publics, car elle appelle l'attention sur les caractéristiques du type de mesures à prendre pour remédier à des pertes de stocks imputables à des coûts directs, et, ce qui est peut-être le plus important, à des pertes de flux, conséquences des impacts indirects et secondaires.

Les chocs liés aux grandes catastrophes naturelles peuvent mettre les balances des paiements en difficultés du fait que cela risque de réduire l'offre de produits marchands et d'obliger à importer davantage afin de parer aux pénuries, alimentaires et autres, et de remettre en état l'infrastructure. Si les réserves de change sont faibles, comme c'est souvent le cas dans les PMA, la dette extérieure du pays pourrait s'en trouver alourdie, ce qui aurait de graves incidences sur les obligations futures de service de la dette ainsi que sur la compétitivité internationale du pays si, comme ce sera probablement le cas, le taux de change est alors soumis à des tensions (voir Benson, 1997 : 48).

Les catastrophes naturelles pourraient aussi avoir des incidences sur l'état des finances publiques du pays touché, car les programmes de secours et de remise en état de l'économie peuvent provoquer une augmentation des dépenses publiques ou le redéploiement partiel de celles qu'on avait prévues<sup>1</sup>. Les cyclones tropicaux (ouragans ou typhons), les éruptions volcaniques, les tremblements de terre, les glissements de terrains et les inondations ont souvent entraîné des coûts directs, comme des pertes de vies humaines, et infligé des dommages considérables à l'infrastructure matérielle, aux terres agricoles et à la capacité de production des PMA. Les sécheresses prolongées ont, elles aussi, eu des effets sociaux et économiques dévastateurs<sup>2</sup>. Certes, les catastrophes naturelles ne touchent pas que des PMA, mais elles y ont, dans plusieurs cas, causé davantage de dégâts — surtout dans les petits PMA insulaires qui y sont



particulièrement sujets — que dans d'autres pays<sup>3</sup>. Les catastrophes naturelles peuvent ainsi entraîner d'énormes coûts indirects pour les PMA, qui sont le moins à même de les prévoir et d'y parer<sup>4</sup>.

TABLEAU 28 : CLASSEMENT DES COÛTS ÉCONOMIQUES DES CATASTROPHES NATURELLES PAR CATÉGORIE

| Coûts économiques   |  |   |
|---|--|---|
| <i>Impacts directs</i>  | <i>Impacts indirects</i>   | <i>Impacts secondaires</i>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dommages matériels aux actifs physiques, notamment aux :               <ul style="list-style-type: none"> <li>i) Bâtiments ;</li> <li>ii) Infrastructures ;</li> <li>iii) Usines ;</li> <li>iv) Stocks de :                   <ul style="list-style-type: none"> <li>Produits finis ;</li> <li>Produits intermédiaires et matières premières</li> </ul> </li> <li>v) récoltes</li> </ul> </li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Production de biens et de services réduite causée par la dégradation/destruction d'actifs et d'équipement d'infrastructure ;</li> <li>• Perte de recettes due aux dommages subis par l'infrastructure commerciale et à la baisse de la demande effective ;</li> <li>• Coûts liés à l'utilisation de facteurs de production plus coûteux (les sources moins coûteuses d'approvisionnement ayant été détruites) ;</li> <li>• Dépenses médicales ;</li> <li>• Perte de productivité (due à la multiplication du nombre de malades, de blessés et de morts).</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Impacts à court et à long terme sur :               <ul style="list-style-type: none"> <li>i) la santé de l'économie, par exemple : dégradation du commerce et de l'état des finances publiques ;</li> <li>ii) répartition des revenus et progression de la pauvreté ;</li> </ul> </li> <li>• Aggravation de l'endettement ;</li> <li>• Changements de politique monétaire et financière pour contenir les effets de la catastrophe sur l'inflation et pour financer les nouvelles dépenses</li> </ul> |

Source : Adapted from, Benson, 1997, p.3.

Il ne fait pas de doute qu'une analyse rigoureuse des impacts directs, indirects et secondaires des catastrophes naturelles serait bénéfiques aux programmes qui visent à les prévenir, à en atténuer les effets et à s'y préparer. Il est particulièrement important d'analyser les pertes de flux imputables aux impacts indirects et secondaires, car ces pertes appellent l'attention des pouvoirs publics sur la nature et l'ampleur des catastrophes naturelles auxquelles est exposée leur économie et sur la part qu'ont, dans l'aggravation ou l'atténuation de l'impact économique des catastrophes, l'importance relative de divers secteurs et les liaisons d'amont et d'aval entre secteurs. Avec l'accent qu'elles mettent sur les coûts directs (comme les pertes de stocks), les analyses qui sont faites habituellement des catastrophes en sous-estiment le véritable impact et risquent donc de conduire les gouvernements à ne pas prévoir, dans leurs budgets, suffisamment de crédits pour la prévention des catastrophes et l'atténuation de leurs effets (voir Benson 1997 : 3-4).

### ***Les chocs liés aux fluctuations des termes de l'échange et à l'instabilité des marchés financiers***

Une évolution défavorable des termes de l'échange d'un PMA, surtout si elle s'accompagne de changements soudains dans les taux de change, pourrait conduire à des chocs financiers par suite des pertes de gains d'exportations qui en résulteraient. Par exemple, le prix du cuivre raffiné sur le marché mondial, qui entre pour plus de 90 % dans le total des recettes d'exportations de la Zambie, s'est effondré

de plus de 44 % avec le début de la crise asiatique, ce qui a eu de graves conséquences financières pour le pays. Malgré une légère reprise durant le premier semestre de 1999, on prévoit, pour l'année, un cours moyen inférieur de 40 % à ce qu'il était en 1997 (EIU : divers numéros).

L'instabilité des marchés des capitaux, qui provoque des hausses inattendues des taux d'intérêt sur les marchés internationaux, fait monter les coûts du service de la dette extérieure. Plus grand est le ratio de la dette extérieure par rapport au PNB et plus grande est la part du total de la dette qui a été contractée à des taux d'intérêt variables, plus un pays est exposé aux aléas des marchés des capitaux. Toutefois, comme la majeure partie de la dette des pays à faible revenu très endettés a été contractée à des taux d'intérêt fixes et concessionnels, les PMA sont généralement moins sensibles aux dommages que peuvent causer les fluctuations des taux d'intérêt.

Les flux financiers, et surtout les flux à court terme, sont instables, comme l'ont démontré les récents événements d'Asie et d'Amérique latine. Malgré les avantages que les flux financiers de sources privées apportent au pays qui les reçoit, ils peuvent rendre celui-ci vulnérable quand ils sont à court terme. Les flux de capitaux privés évoluent, en partie, selon la situation et les orientations économiques des pays hôtes. La plupart des PMA, surtout ceux d'Afrique, n'en ont attiré que des volumes négligeables (autres que les envois de fonds de travailleurs émigrés), de sorte qu'ils ne sont pas vraiment sensibles à leurs fluctuations, ni donc aux chocs qui peuvent en résulter. Mais, comme on l'a noté partiellement au chapitre 2 de la première partie, les PMA d'Asie sont sensibles aux chocs que peut causer l'évolution des marchés financiers du fait qu'ils ont reçu des volumes appréciables de capitaux privés de cette région.

Par contre, les PMA sont fortement tributaires de l'APD, laquelle a représenté, en 1997, environ 90 % du total des apports de ressources à ces pays. Cependant, la décrue de ces flux — conséquence de la récession économique et de la politique d'austérité budgétaire qu'elle a conduit les pays développés à économie de marché à suivre (voir première partie, chapitre 2) — a rendu les PMA moins à même de financer la mise en place de biens publics (en matière d'infrastructure matérielle, par exemple), indispensables pour attirer les flux d'IED.

Une meilleure compréhension du fonctionnement des marchés internationaux — marchés financiers et marchés des produits de base —, jointe à une plus grande capacité de gestion du risque inhérent aux produits de base, et une amélioration de la régulation et de la supervision de leur appareil financier, réduiraient très sensiblement les chocs et les risques auxquels les PMA sont exposés sur ces marchés. Dans le moyen à long terme, la diversification des exportations et des marchés d'exportation atténuerait l'impact des fluctuations des marchés des produits de base sur les recettes en devises des PMA.

## CADRE INSTITUTIONNEL

L'attention s'est portée récemment sur la nécessité de créer, ou de les rendre plus performantes si elles existent déjà, des institutions dans le domaine des finances, du droit, de la commercialisation et de la vulgarisation agricole<sup>5</sup>. Il y va du renforcement de la capacité de production et de la compétitivité et, par conséquent, de la croissance et du développement économique des pays. Un gouvernement soucieux de développement ne se contenterait pas de décourager la recherche d'avantages personnels ; il veillerait aussi à ce que son appareil administratif et ses instances de régulation soient transparents et attachés à l'utilisation rationnelle de ressources par trop rares. Le respect de la propriété et le règne de la légalité font partie intégrante de ce cadre institutionnel et administratif, surtout quand il s'agit d'attirer des investisseurs étrangers et de stimuler ceux du pays.

L'existence de ce cadre administratif et institutionnel ne prend nulle part plus d'importance que dans les PMA, qui manquent de capacités institutionnelles ainsi que de compétences suffisantes dans le domaine de l'administration et de la gestion<sup>6</sup>. Le prix dont se payent une mauvaise gestion des affaires publiques et l'inefficacité (voire l'inexistence) des institutions apparaît clairement dans la régression économique et sociale de plusieurs PMA, et en particulier de ceux qui souffrent de dissensions internes et de guerres civiles (CNUCED 1997 : troisième partie, pages 95-114). Voilà qui souligne encore plus la nécessité de mettre en place un cadre politique et macroéconomique stable qui constitue un contexte favorable à la stabilité et à la prévisibilité des orientations.

Il y aura peut-être lieu, dans certains cas, de créer de toutes pièces un certain nombre d'institutions (celles, par exemple, qui ont trait à l'application des accords de l'OMC). Le cadre juridique serait à renforcer et il faudrait mettre en place (ou renforcer) des instances de régulation de nature à promouvoir la compétitivité et à régler le comportement des acteurs économiques et des marchés, surtout de ceux sur lesquels la concurrence est faible. Les ministères concernés devront se doter de moyens accrus d'analyse et de formulation des politiques, en particulier des politiques macroéconomiques et commerciales, ainsi que de mise en application, de suivi et d'évaluation de ces politiques. Les PMA devront aussi se doter d'une structure institutionnelle appropriée pour promouvoir l'innovation technologique, la compétitivité et la modernisation de l'appareil industriel. Il serait, à cet égard, important d'amener le secteur privé et le secteur public à coopérer plus étroitement à la conception, à la formulation et à la mise en application de la politique industrielle. Devrait en faire partie intégrante la création de mécanismes chargés de moderniser les petites entreprises et celles du secteur informel, domaine dans lequel les associations professionnelles pourraient jouer un rôle clé (UNIDO, 1997 : 56).

Il faudrait aussi une bonne stratégie de commercialisation dont ferait partie intégrante la création d'institutions et d'une capacité institutionnelle de promotion et de commercialisation des produits sur les marchés d'exportation<sup>7</sup>.

La mise en place de capacités de production et les transformations de structure à opérer dans les PMA souffrent de l'état rudimentaire de leur appareil financier et de la faiblesse de leurs institutions financières. L'appareil financier n'est pas suffisamment diversifié, les institutions financières sont souvent trop inefficaces et leur situation financière trop précaire — généralement parce que le nombre de prêts improductifs est énorme — pour leur permettre de bien s'acquitter de leur mission d'intermédiation financière. Dans le cadre de leurs programmes d'ajustement structurel, la plupart des PMA ont entrepris de réformer leur secteur financier en vue de le rendre plus performant et plus compétitif et mieux à même ainsi d'alimenter la croissance d'un secteur d'entreprises privées dynamique. Ces réformes ont donné quelques résultats, mais on est encore loin du but visé. Il faudrait approfondir les réformes en vue de doter le pays, à long terme, d'un système financier performant et solvable capable de bien faire son travail d'intermédiation financière, y compris de prêter à court et à moyen terme aux entreprises — en particulier aux PME —, de proposer des mécanismes de paiement efficaces et d'assurer des services bancaires pour petite clientèle en milieu urbain et en milieu rural. Ceci appellerait une profonde restructuration du secteur financier, et non pas simplement la promulgation ou l'examen d'une loi relative au nouveau service financier (comme cela a été le cas jusqu'ici), mais l'application effective de cette loi avec mise en place de bons systèmes prudeniels de régulation et de supervision.

## **VALORISATION DES RESSOURCES HUMAINES**

La valorisation des ressources humaines comprend plusieurs dimensions. Outre l'éducation et la formation, cela comprend aussi la santé et l'égalisation des chances entre sexes. En élevant le niveau

d'instruction de l'ensemble de la population, et en particulier des paysans et des femmes, on ferait beaucoup pour relever la productivité de divers secteurs économiques en milieu rural, notamment de l'agriculture (voir CNUCED 1997(a) : 101-119). En outre, une politique de l'éducation concertée, qui viserait à mettre fin aux disparités entre sexes à cet égard, ferait beaucoup pour doter le pays d'une population active instruite.

Valoriser les ressources humaines dans les PMA, cela doit vouloir dire aussi assurer une meilleure prestation des services de santé, et en particulier des soins de santé primaires. Il faut une population en bonne santé pour préserver et augmenter le potentiel productif de sa force de travail et pour réduire le nombre de jours perdus pour cause de maladie, surtout quand il s'agit de maladies que l'on peut prévenir. Pourvoir à cet aspect de la valorisation des ressources humaines conduirait nécessairement à restructurer les budgets de santé de façon à privilégier les soins de santé préventifs ou primaires par rapport aux soins de la médecine curative. Les programmes de lutte contre l'épidémie de VIH/SIDA sont nécessaires, surtout dans les PMA à fort taux d'infection de VIH, en raison des coupes sombres qu'elle fait dans les rangs d'une main-d'oeuvre qualifiée déjà trop peu nombreuse.

Avec la mondialisation de l'économie, le savoir joue un rôle de plus en plus important comme facteur de production et de compétitivité. Il ne peut y avoir d'avantages comparatifs dynamiques sans transfert du savoir acquis tant au niveau d'une entreprise que d'une branche d'activité. C'est dire que les PMA seront plus ou moins en mesure d'affronter la concurrence dans un contexte de libéralisation mondiale des échanges selon qu'ils pourront disposer d'une population active qualifiée, instruite et capable d'adapter les nouvelles technologies et de les intégrer dans le processus de production. D'où la nécessité d'aborder la question de la valorisation des ressources humaines selon une démarche plus volontariste en dépensant davantage pour l'éducation, surtout aux niveaux technique et professionnel. C'est ce qu'ont fait avec beaucoup de bonheur le Japon et les nouvelles économies industrielles (NEI) d'Asie du Sud-Est<sup>9</sup>.

On a attribué aux gros efforts qu'elles ont faits pour l'éducation les bons résultats économiques obtenus par ces derniers-nés de l'industrialisation. En République de Corée, par exemple, les crédits d'éducation sont passés 2,5 % du budget en 1951 à 22 % dans les années 80, avec une participation du secteur privé aux dépenses d'éducation à hauteur des deux tiers. La République de Corée et Taiwan Province de Chine ont cherché à égaler le Japon en faisant porter le plus gros de leur effort sur la formation d'ingénieurs au point qu'en 1980 Taiwan (Province de Chine) comptait 50 % de plus d'ingénieurs par habitant que les États-Unis. La balance y était tenue à peu près égale entre enseignement technique et enseignement de type classique. De même, le système éducatif du Japon était conçu pour former non seulement une population active diversifiée dotée du savoir et des qualifications nécessaires pour faire tous les types de travaux techniques, mais aussi un noyau de chercheurs et d'ingénieurs capables de perfectionner et de faire progresser l'état de la technologie (Amsden, 1989). On a vu dans ces économies nouvellement industrialisées qu'étaient, par exemple, le Japon, la République de Corée et Taiwan Province de Chine, des cas où un effort de scolarisation très poussé pour l'ensemble de la population joint à la constitution d'un cadre spécial d'ingénieurs et de chercheurs avaient permis de progresser rapidement sur le plan de la technologie et sur la voie du développement économique. Comme ce sont les entreprises qui gèrent la production, créent de la richesse et des capacités de production et qu'elles opèrent dans un contexte de concurrence, le savoir acquis sur place a également beaucoup compté dans ces pays.

Les PMA ont besoin d'une multitude de compétences dans les domaines de la supervision en atelier, des finances, de l'ingénierie, de la passation des marchés, de la commercialisation et de la gestion en général. Les compétences s'acquièrent par l'enseignement et la formation professionnelle qui sont dispensés par des établissements d'enseignement ainsi que dans les entreprises (UNIDO, 1997 : 45). Il

serait donc on ne peut plus utile de relier éducation, formation et travail dans un cadre intégré de programmes réguliers de formation en cours d'emploi, car les stagiaires pourraient ainsi s'initier aux nouvelles techniques et aux meilleures méthodes de travail industriel, outre que cela pourrait contribuer à élever les niveaux de compétences d'une main-d'oeuvre qui apprendrait ainsi à se familiariser avec l'innovation technologique. Les gouvernements devraient aussi collaborer avec les associations professionnelles et les organisations de travailleurs à l'amélioration des programmes de formation par une mise en concordance de l'offre et de la demande de qualifications dans divers domaines ainsi qu'au réglage du contenu, de la qualité et de la pertinence des activités ou programmes de formation.

Les besoins des PMA en main-d'oeuvre qualifiée sont énormes au regard de leurs maigres moyens financiers. Il y aurait donc lieu de développer les programmes de formation en cours d'emploi en encourageant, par des incitations appropriées, les grandes entreprises à investir dans la formation. Cela pourrait prendre de nombreuses formes : prélever une taxe de formation sur les salaires et exploiter des fonds de développement des compétences ; ou inciter des succursales de grosses sociétés multinationales opérant dans les PMA à y transférer une partie de leurs activités de R-D et à participer à la mise en place d'une infrastructure nationale de formation. Une meilleure intégration entre grandes et petites entreprises, les grandes servant de courroies de transmission des techniques de formation et des technologies incorporées, pourrait également donner de bons résultats (ONUDI, 1997 : 47).

Les programmes d'initiation à l'informatique et la fourniture de services longue distance à fort coefficient de main-d'oeuvre (saisie de données, programmation d'études et services « de magasin » tels que conception des produits et service après vente) devraient permettre aux PMA de tirer parti de leur avantage comparatif dans le secteur des services, l'un des secteurs les plus dynamiques du commerce et de l'investissement étranger direct (CNUCED, 1996b). La Banque mondiale (1995 : 3) a calculé que les pays en développement pourraient, rien qu'avec ce type de services, doubler leurs exportations de services commerciaux, évaluées aux alentours de 180 milliards de dollars en 1995.

## TECHNOLOGIE

La faiblesse des PMA en matière de technologie tient au fait que leurs activités de production n'y font guère appel, qu'ils ne disposent pas de capacités propres en la matière, ni même celle d'adapter et d'utiliser les nouvelles, et qu'ils n'ont pas, du reste, les moyens de s'en procurer.

Ils pourraient pourtant, à condition de se moderniser, d'autant que les technologies qu'ils utilisent actuellement dans leurs activités de production sont souvent d'un niveau inférieur, améliorer leurs capacités de production et réaliser d'appréciables gains de productivité et de compétitivité. De plus, compte tenu de leur richesse en ressources naturelles, des possibilités considérables s'offrent à eux de réaliser des gains de productivité en se rapprochant davantage, à cet égard, de la frontière internationale de la technologie. C'est ainsi que la mise en place d'une infrastructure de télécommunications modernes n'aurait pas seulement pour effet de stimuler la réalisation de l'avantage comparatif des PMA dans le secteur des services (comme on l'a vu plus haut) ; cela permettrait aussi de rendre le secteur des biens plus compétitif.

Seulement, pour donner toutes ses chances à une politique de la technologie, il faut une main-d'oeuvre qualifiée et instruite (voir, ci-dessus, la sous-section relative aux cadres institutionnels) pour s'occuper des nombreux problèmes que posent l'acquisition, l'utilisation, l'absorption et la production de technologies. Il faut aussi que les PMA soient capables d'investir en R-D en particulier pour promouvoir les technologies mises au point localement qui ont des incidences sur l'augmentation de la productivité et pour établir un lien entre la R-D et la production. Il faudra peut-être en outre de nouvelles initiatives de la

part des pouvoirs publics pour renforcer l'absorption et la diffusion de la technologie, et innover en alternatives technologiques (comme celles qui utilisent des ressources locales) qui feront des femmes, des pauvres et des sans terre des bénéficiaires, et non plus des victimes, de l'évolution des techniques. Ce pourront être des technologies qui utilisent des ressources locales et qui facilitent les liaisons intersectorielles en vue de promouvoir l'intégration économique nationale.

Dans les années 60 à 70, le débat sur le choix de la technologie portait surtout sur des points relatifs au transfert, en particulier sur les coûts et les conditions du transfert, et sur les déterminants du choix entre technologies à fort coefficient de main-d'oeuvre et technologies à fort coefficient de capital. Aujourd'hui, par contre, avec le succès des nouvelles économies industrielles et les efforts que fait l'Amérique latine pour en créer, on parle surtout du rôle central du choix technologique dans la mise en place de capacités autonomes et dans l'adhésion à l'évolution des technologies. Leur absorption dans l'économie est plus facile lorsque les produits, procédés et techniques organisationnelles importées sont adaptées aux marchés locaux des facteurs et de la consommation. Il est important, à cet égard, de noter la source des facteurs qui ont eu de graves incidences sur la compétitivité-coûts des entreprises des PMA, à savoir, notamment :

- Mauvaise qualité de l'entretien, d'où baisse de volume et de qualité de la production ;
- Sous-utilisation de capacités, conséquence d'un mauvais choix du produit et du procédé, d'où absence de spécialisation et teneur en importations excessivement élevée (pour les facteurs de production matériels aussi bien que non matériels, comme la conception et les capacités de gestion) ;
- Série d'erreurs d'organisation (mauvais choix de machines et d'implantation), de gestion (ratio d'endettement excessivement élevé, inadaptation de l'appareil administratif et des systèmes de gestion de la main-d'oeuvre) ou de commercialisation (erreurs dans le choix des segments de marché).

Il faudra, pour promouvoir les exportations de produits manufacturés, veiller à améliorer les techniques traditionnelles de production du point de vue des coûts unitaires, de la productivité par unité de facteurs de production ainsi que de la quantité et de la qualité de la production, et à relier ces activités de production aux marchés, et notamment aux branches d'activités qui consomment ces produits (traitement d'aval, relations de sous-traitance). Cela demandera, dans plusieurs cas, une réaffectation des ressources en direction du secteur des petites et micro-entreprises.

Les nouvelles technologies peuvent, et doivent, apporter un complément au développement du secteur des micro-entreprises. Il s'agit là d'un élément vital d'une stratégie de production fondée sur l'établissement de liens étroits entre le client et le fournisseur ainsi que sur des relations de sous-traitance. En micro-électronique, ces technologies peuvent aussi présenter d'intéressantes possibilités pour renforcer le bassin de compétences par l'apprentissage à distance ainsi que pour améliorer les produits et donner plus d'efficacité au processus grâce au diagnostic à distance.

En ce qui concerne les nouvelles technologies, comme la biotechnologie ou la micro-électronique, qui font appel à un dosage plus complexe de compétences, de savoir et de capacités de production, il faut faire preuve de sélectivité par souci de cohérence en vue de doter les pays de capacités technologiques. En outre, la capacité d'apprécier les chances et les contraintes que représente l'évolution des techniques est

de la plus haute importance pour la conception de nouveaux programmes d'investissement et la réhabilitation des projets dans les PMA (CNUCED, 1990)

Dans l'ensemble, une politique de la technologie devrait viser à créer un environnement porteur pour l'innovation et la mise en place de capacités technologiques locales. Il faut pouvoir maîtriser la technologie pour être capable de moderniser l'appareil industriel du pays, pour lui conserver sa compétitivité et le rendre à même de s'implanter sur des marchés de produits à forte valeur ajoutée. Ceci pourrait se faire au moyen d'un système spécial d'incitations visant à promouvoir les exportations de produits à forte teneur technologique tels que services d'ingénierie et produits manufacturés à fort coefficient technique. On pourrait en outre créer des centres de recherche-développement qui seraient chargés de mettre au point de nouvelles techniques pour en alimenter divers secteurs ainsi que de promouvoir l'amélioration des produits, de leur conception et des techniques de gestion dans les entreprises, dont certaines devront, pour devenir compétitives sur le plan international, croître rapidement par l'apprentissage des techniques. Les acheteurs soucieux de la qualité des produits pourraient en être une source précieuse et les gouvernements pourraient jouer un rôle moteur en matière de modernisation technologique en fixant des objectifs dont la réalisation serait déterminante pour l'obtention d'une aide, et en encourageant les financements par prise de participation (UNIDO, 1997 : 45).

## INVESTISSEMENT

On en vient de plus en plus à considérer que l'IED peut être un important facteur de développement économique capable de favoriser l'intégration des pays à l'économie mondiale. Les PMA ont pris des mesures en vue de se rendre mieux à même d'en attirer, comme en mettant en place un meilleur cadre législatif et en créant des agences de promotion de l'investissement. Les organisations internationales y ont joué un rôle déterminant (voir encadré 8). Mais les flux d'IED n'ont guère augmenté pour autant (UNCTAD 1998a, première partie, chapitre 2).

### ENCADRE 8 : AMÉLIORER LA PROMOTION DE L'INVESTISSEMENT DANS LES PMA

L'investissement étranger est l'une des plus importantes sources potentielles de capital ainsi que de savoir-faire administratif, technique et commercial pour les pays en développement qui veulent se doter d'industries manufacturières, d'industries de services et d'industries à fort coefficient de ressources viables. Dans un contexte de politique d'investissement de plus en plus ouverte et de plus en plus semblable, beaucoup de pays, et en particulier les moins avancés, se sont aperçus qu'il leur fallait pratiquer une politique plus volontariste à l'égard de l'IED afin de pouvoir exploiter à fond leurs avantages sur leurs concurrents.

Pour la promotion de l'investissement dans le pays, les stratégies nationales mettent l'accent sur le cadre institutionnel ainsi que sur la mise en route de programmes novateurs en la matière. Les agences de promotion de l'investissement jouent un rôle majeur dans la mise en oeuvre de ces stratégies. L'expérience acquise en la matière montre que le succès passe par une concertation des efforts de toutes les parties prenantes, ce qui comprend, notamment l'État, les administrations locales et le secteur privé, sous la houlette de l'agence nationale de promotion de l'investissement.

On commence par situer le pays et sa politique d'investissement par rapport à ses concurrents, tels que pays voisins ou pays situés dans la même région. Cela permet au pays d'améliorer sa propre compétitivité et de définir clairement ses avantages de compétitivité par rapport à ses principaux concurrents — bref, d'améliorer le produit qu'il s'agit de vendre.

Pour donner plus d'impact à la promotion de l'investissement, il faudrait choisir un petit nombre de secteurs cibles et élaborer des programmes sectoriels. Étant donné qu'il faut à ces programmes sept ans avant de commencer à avoir un impact appréciable, leur choix devra être stratégique. Pour chacun, il faudra constituer une alliance des acteurs clés que le développement du secteur intéresse et qui sont prêts à financer le programme. Il faudra mettre en oeuvre, pour chacun de ces programmes, une stratégie de commercialisation dynamique dans laquelle l'agence de promotion des investissements aura un rôle actif à jouer et qui sera ciblée sur différentes entreprises et leur personnel de direction afin d'amener les investisseurs à arrêter leur choix sur ce pays. Certains pays ont créé des zones industrielles spéciales en vue d'y promouvoir les constructions groupées et d'y attirer un investissement de prestige qui serait suivi d'autres.

Il faut établir des liens étroits avec le secteur privé local et avec celui de quelques pays cibles. Il s'agirait ainsi de cibler des marchés et de constituer des réseaux de délégués d'entreprises. Il n'est pas de meilleurs ambassadeurs que les investisseurs nationaux et étrangers qui réussissent dans ce qu'ils entreprennent dans le pays pour faire valoir les avantages que ce pays offre aux investisseurs et pour en projeter une image favorable. De bons services après investissement, assurés par l'agence de promotion des investissements, feraient beaucoup pour renforcer la satisfaction des investisseurs.

Les décisions d'investissement obéissent à une multiplicité de facteurs, Pour une société transnationale, ce sera, notamment, sa stratégie mondiale, ce qu'elle recherche dans le pays où elle pourrait s'implanter (l'existence, par exemple, de ressources naturelles ou de bonnes conditions de production) et l'appréciation qu'elle fait des avantages qu'il peut y avoir pour elle à écouler ses produits en investissant dans les pays étrangers ou par voie de relations commerciales avec ces pays. Il y a aussi les



caractéristiques du pays hôte, et singulièrement sa politique de l'investissement, le contexte général dans lequel viendrait s'inscrire l'investissement envisagé (l'état de l'infrastructure, par exemple), la transparence de la prise des décisions, le cadre réglementaire, les formalités relatives à l'obtention des permis et ce que des investisseurs potentiels peuvent savoir avec certitude de l'avantage que présente le pays comme lieu possible d'implantation.

Une récente analyse de l'IED en Afrique (CNUCED, 1998b) montre, par exemple, que l'existence d'un environnement législatif et macroéconomique stable et prévisible ainsi que de programmes de privatisation en bonne voie, la participation à des activités d'intégration régionale, l'existence d'une volonté manifeste d'améliorer le système éducatif, la lutte contre la corruption et l'application de mesures de déréglementation, le tout accompagné d'intenses activités de promotion de l'investissement, ont été au nombre des facteurs qui y ont le plus influé sur les apports d'IED au cours des dernières années.

Les PMA feraient bien, toutefois, de voir plus loin que l'IED pour leurs besoins d'investissement. Étant donné la faiblesse des niveaux d'épargne et d'investissement intérieur brut en proportion du PIB (voir première partie, chapitre 2), il devrait être tout à fait possible, par l'application d'une politique appropriée, de stimuler l'épargne privée dont on investirait le produit dans des secteurs prioritaires afin de remplacer des équipements devenus trop vieux ou de les renforcer. L'orientation de la politique fiscale et monétaire, et en particulier la politique des taux d'intérêt, devrait favoriser la mobilisation de cette épargne en lui garantissant des taux d'intérêt réels positifs et en assurant des niveaux d'investissement public de nature à attirer l'investissement privé. Il faudrait toutefois coordonner ces diverses activités avec une réforme du secteur financier (comme on l'a vu plus haut sous la rubrique « cadre institutionnel ») et peut-être aussi avec les établissements ou mécanismes d'épargne du secteur non structuré si l'on veut que les résultats soient à la mesure des attentes. Il faut aussi que le dispositif mis en place pour promouvoir l'investissement intérieur et l'IED ne soit pas en violation de l'engagement de discipline pris à l'égard de l'OMC, surtout en ce qui concerne les accords relatifs aux mesures concernant les investissements liés au commerce (TRIMS) et les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (TRIPS).

### **ACTIONS À ENGAGER POUR PROMOUVOIR L'EFFICACITE DU COMMERCE**

Une politique qui vise à promouvoir l'efficacité du commerce devrait donner lieu à une interaction entre les trois principaux acteurs qui interviennent de près dans les secteurs du commerce et du transport :

- a) Le Gouvernement (par exemple, les ministères du transport, du commerce et des finances, y compris l'administration douanière, et autres institutions apparentées), pour la conception et la mise en application des lois et règlements du pays en matière de commerce et de transport ;

- b) Les fournisseurs de services (transporteurs, transitaires, exploitants de transport multi-mode, établissements bancaires, compagnies d'assurance, etc.) auxquels il serait demandé de proposer les solutions du marché aux problèmes de commerce et de transport dans le contexte des pratiques nationales, régionales et internationales en la matière ;
- c) Les négociants (importateurs et exportateurs), dont les transactions commerciales internationales gagneraient en efficacité.

Il faut impérativement rationaliser et coordonner les mesures à prendre, qu'elles se rapportent au commerce, au transport ou à la fiscalité, par un renforcement des liens entre les trois groupes d'acteurs.

La facilitation du commerce, dont le principal objectif est de réduire les barrières tarifaires, matérielles et non matérielles, sera un aspect important de la recherche d'une plus grande efficacité dans la conduite du commerce. Faciliter le commerce, cela voudra généralement dire :

- Réformer les formalités et les méthodes commerciales par leur simplification et leur harmonisation ;
- Mettre en place un bon cadre juridique et institutionnel, assorti de réformes et de mécanismes commercialement viables, qui contribueront à dynamiser le commerce ;
- Organiser des programmes de formation au commerce international.

Le plus important, pour qu'un tel programme atteigne ses objectifs, est que les plus hautes instances gouvernementales (ministères des finances, du commerce et des transports) s'y engagent résolument et qu'il soit soutenu par le monde du commerce (comme les utilisateurs et les prestataires de services de transport). Le soutien total des milieux politiques ainsi que la détermination des organes administratifs sont indispensables pour pouvoir changer ce qui doit l'être dans les méthodes, les formalités, la documentation et les pratiques commerciales.

Pour que le secteur public et le secteur privé puissent travailler en synergie, il pourra y avoir lieu d'établir un organe consultatif, qui pourrait être un comité national de facilitation. Il serait chargé de réunir régulièrement tous les intéressés, auxquels il serait demandé de proposer des remèdes aux problèmes qui se posent ainsi que de suggérer des moyens d'améliorer le cadre du commerce dans son ensemble.

## LES TRANSPORTS ET LEUR INFRASTRUCTURE

Les PMA n'ont pas les systèmes de transport et de communications qu'il leur faudrait tant du point de vue des équipements d'infrastructure, tels que routes et voies ferrées, que des équipements mobiles, tels que véhicules et matériel roulant. La plupart des routes de desserte, qui relient les zones rurales — où se déroule une grande part de l'activité économique des PMA — aux marchés urbains et aux ports (maritimes) sont mauvaises et impraticables pendant la saison des pluies. Les parcs de véhicules à moteur sont réduits, surtout en ce qui concerne les véhicules spéciaux comme les camions frigorifiques et les véhicules porte-conteneurs. Tout cela se traduit par une fragmentation et une inefficacité des marchés intérieurs et un coût élevé du transport, facteurs dont s'accommode mal l'exigence de compétitivité sur les marchés intérieurs et, surtout, sur les marchés internationaux. Dans certains PMA, les services de transport sont encore assurés pour une assez large part par de coûteuses et inefficaces sociétés nationales de transport. En Afrique subsaharienne, où se trouvent la majorité des PMA, les liaisons de transport international par voie aérienne sont faibles, ce qui nuit à l'expansion des exportations de produits aussi importants que ceux de l'horticulture et de la pêche vers des créneaux (CNUCED 1999d).

La mauvaise qualité des systèmes de transport rural fait obstacle à la spécialisation de l'économie rurale et à son intégration dans l'économie de marché en général. Le développement des marchés du crédit en milieu rural pourrait pâtir du fait que la mauvaise qualité et le coût élevé du transport en milieu rural entraînent des coûts de surveillance élevée pour les prêteurs. En outre, l'efficacité de la fonction indicatrice des prix comme incitateur et comme mécanisme d'affectation des ressources s'en trouve réduite. Tout cela fait que la productivité en milieu rural demeure faible et que se perpétue la structure duale de l'économie des PMA, avec les désavantages que cela lui crée sur le plan de l'offre. Le sous-développement des systèmes de transport rural fait aussi que les produits alimentaires de base, qui se présentent souvent sous forme de vrac, surtout en Afrique subsaharienne, ne se prêtent pas à des échanges internationaux (CNUCED, 1999b).

### ENCADRÉ 9 : LE TRANSPORT DE TRANSIT DANS LES PMA

L'efficacité du transport de transit dans les PMA souffre d'une conjonction d'obstacles d'ordre physique et non physique. Les contraintes physiques comprennent la mauvaise qualité des réseaux routiers et ferroviaires et l'insuffisance du matériel, tels que véhicules et matériel roulant. Viennent se greffer là-dessus des contraintes d'ordre institutionnel, administratif, réglementaire et procédurier qui gênent la libre circulation des marchandises. Des formalités complexes, la multiplicité des documents à fournir et les différences de règles et de documentation entre pays contribuent à l'inefficacité du transport de transit dans les PMA<sup>1</sup>. Ce sont là des obstacles qu'il ne coûterait pas cher de lever si l'on songe aux avantages substantiels qui pourraient en résulter.

La facilitation du commerce de transit dans les PMA qui sont membres de l'OMC pourrait commencer par un alignement de leurs pratiques législatives et administratives sur les règles de l'OMC à cet égard. Il faudra ensuite revoir et actualiser les systèmes de crédit documentaire qui prennent actuellement beaucoup de temps, car cela implique, dans certains cas, une circulation physique des documents qui peut faire intervenir jusqu'à quatre établissements bancaires de deux pays différents. Les PMA se trouveront ainsi en phase avec les recommandations de la Commission bancaire de la Chambre de commerce internationale (CCI), qui visent à simplifier et harmoniser les systèmes de crédit et à encourager l'utilisation de systèmes informatiques.

Dans beaucoup de cas, les administrations douanières des pays de transit exigent que l'on utilise leurs documents et elles appliquent leur propre contrôle et leur propre façon de faire, ce qui rend le transport de transit d'autant plus coûteux et plus lent. Les formalités à remplir varient d'un pays à l'autre, mais cela comprend habituellement une inspection des marchandises à chaque passage de frontière et l'obligation de

satisfaire aux dispositions de sécurité nationale (documents de contrôle et garanties) pour couvrir d'éventuels droits et taxes à acquitter dans le pays de transit<sup>2</sup>. Le transport de transit est également tenu de satisfaire à différentes conditions d'ordre technique et juridique qui le soumettent à des inspections répétées et qui le rendent plus lent et plus coûteux. Une rationalisation, qui comprendrait harmonisation et simplification, des procédures et des documents douaniers ferait beaucoup pour l'efficacité de ce transport<sup>3</sup>.

Une façon d'améliorer le transport de transit dans les PMA serait de faire adopter par leur gouvernement un mode de gestion propre à favoriser la concurrence et à doter le pays de services de transport efficaces au lieu d'appliquer aux services de transport des réglementations restrictives et autres. Il y a d'ailleurs quelques signes qui montrent que l'on y arrive : la ligne de chemins de fer Abidjan-Ouagadougou-Kaya a été privatisée en 1995, suivie, en 1998, par les chemins de fer du Cameroun et bientôt, sans doute, par ceux de la Zambie et du Mozambique.

Comme les problèmes de transit sont complexes et intersectoriels de nature, il faut aussi que des dispositions d'appui institutionnel aux transports de transit soient prises au niveau national et au niveau sous-régional. Il pourrait être nécessaire pour cela d'organiser des consultations interministérielles régulières pour rendre les gouvernements mieux à même de formuler une politique du transport de transit et d'y associer le secteur privé afin de mieux assurer sa participation à l'application des mesures convenues. Des changements institutionnels de cette nature sont en cours dans un certain nombre de groupements d'intégration économique sous-régionale comme la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC)<sup>4</sup>.

Enfin, l'informatique donne des possibilités nouvelles de rationaliser le transport de transit. Un bon système de traitement et de transfert de l'information peut contribuer substantiellement à la bonne gestion du matériel de transport et à la simplification des formalités douanières et administratives par une réduction du temps d'arrêt des camions ainsi que du nombre de documents à présenter. La CNUCED a conçu à cette fin diverses formules qui montrent les possibilités que donne, et les problèmes que pose, l'utilisation des nouvelles technologies de l'information pour améliorer les opérations de transit. On peut citer, notamment, le Système douanier automatisé (SYDONIA) et le Système d'information rapide sur les marchandises (ACIS) (CNUCED 1997). Vingt-cinq PMA environ ont mis en place le système SYDONIA et neuf autres l'ont fait, ou s'apprêtent à le faire, pour le système ACIS. D'autres, comme le Mozambique et le Lesotho, se sont doté de systèmes d'information conçus ailleurs.

- 1 Une étude réalisée en 1996 en Afrique australe, par exemple, fait état d'une perte de productivité du camionnage d'un coût économique évalué à 50 millions de dollars environ pour la région de la SADC (SADC, 1998). En 1991, le coût financier de l'immobilisation des marchandises en transit de la République démocratique du Congo s'élevait à 24 % du coût total du transport de son point de départ à son point d'arrivée (Banque mondiale, 1991).
- 2 En Europe, l'introduction de procédures douanières simplifiées et harmonisées pour les marchandises en transit dans le cadre de conventions internationales comme la Convention douanière relative au transport international de marchandises sous le couvert de Carnets TIR (Convention TIR, 1975), la Convention douanière relative aux conteneurs (1972) et la Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières (1982) ont permis de lever d'importants obstacles au commerce. En Afrique, cependant, les tentatives qui ont été faites en vue d'établir un régime douanier sous-régional pour les marchandises en transit en vue de simplifier et d'harmoniser les formalités de transit n'ont que modérément répondu aux attentes. Il semble que ce soit là un domaine difficile à réformer en Afrique du fait que les droits de douane représentent une forte proportion des recettes de l'État dans plusieurs PMA, de l'ordre, par exemple, de 35 % en Zambie et de 57 % au Lesotho.
- 3 Plusieurs PMA ont bénéficié d'accords régionaux de coopération aux transports en transit conclus à l'initiative d'organisations sous-régionales comme la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), l'Union douanière des États d'Afrique centrale (UDEAC), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et l'Association des nations d'Asie du Sud-est (ASEAN). Mais ces instruments n'ont pas été bien appliqués, faute de ressources financières et techniques ainsi que de soutien institutionnel suffisant.
- 4 Par exemple, les États membres de la CEDEAO ont décidé de créer des comités nationaux de contrôle pour veiller à la libre circulation des biens et des personnes entre États membres. D'autre part, la SADC a mis en place, aux niveaux national et sous-régional, des mécanismes institutionnels détaillés pour assurer l'application du Protocole relatif aux transports, aux communications et à la météorologie, application pour laquelle elle recherche une assistance financière et technique.

Pour un tiers des PMA sans littoral<sup>1</sup>, et pour d'autres dont les centres de production sont isolés et éloignés des ports maritimes, le coût élevé du transport international, qui est dû à l'inefficacité des systèmes de transports en transit, handicape sérieusement leur compétitivité internationale. Il en est ainsi en particulier parce que les coûts du transport international entrent pour une très grande part dans la détermination des prix relatifs et de la compétitivité internationale. Les données globales dont on dispose pour 1994 indiquent par exemple que les coûts du fret représentaient environ 22 % de la valeur des importations coût-assurance-fret (caf) pour les pays en développement sans littoral, contre 4,8 % dans le cas des pays développés à économie de marché et 7,2 % pour les pays en développement (CNUCED, 1999c). Le coût, à partir d'un point central de chargement à l'intérieur d'un pays sans littoral jusqu'au point d'embarquement franco à bord d'une marchandise exportée représente jusqu'à 32 % de la valeur des exportations (taxes non comprises) et jusqu'à 47 % de la valeur départ-usine de toute une gamme de produits de base (CNUCED 1993). Pour vingt pays (tous des PMA) d'un échantillon de 43 pays d'Afrique, le prix à payer en services de transport absorbe entre 20 et 50 % des recettes totales en devises<sup>12</sup>. Dans le cas de produits pour lesquels les exportateurs sont preneurs de prix, ce qui concerne la quasi-totalité des produits d'exportation dans le cas des PMA — le coût élevé du transport réduit la marge qu'il reste au producteur pour réinvestir et augmenter sa productivité (CNUCED, 1999d). De sorte que la recherche d'une plus grande efficacité dans leurs services de transport en transit et par mer renforcerait la capacité de production et la compétitivité internationale d'environ un tiers des PMA. Actuellement, le transport en transit et le transport maritime souffrent d'un ensemble d'obstacles d'ordre physique et non physique ainsi que de la préférence que les cartels de chargeurs continuent à donner aux routes commerciales Nord-Nord.

L'efficacité du transport de transit dans les PMA souffre d'une conjonction d'obstacles d'ordre physique et non physique. Les contraintes physiques comprennent la mauvaise qualité des réseaux routiers et ferroviaires et l'insuffisance du matériel, tels que véhicules et matériel roulant. Viennent se greffer là-dessus des contraintes d'ordre institutionnel, administratif, réglementaire et procédurier qui gênent la libre circulation des marchandises. Des formalités complexes, la multiplicité des documents à fournir et les différences de règles et de documentation entre pays contribuent à l'inefficacité du transport de transit dans les PMA<sup>1</sup>. Ce sont là des obstacles qu'il ne coûterait pas cher de lever si l'on songe aux avantages substantiels qui pourraient en résulter. L'obligation où se trouve le transport en transit de satisfaire à des conditions techniques et juridiques qui varient d'un pays à l'autre entraîne des inspections répétées et des retards, ce qui ajoute au coût du transport et rend d'autant difficile de produire de manière compétitive pour l'exportation et pour les marchés intérieurs (voir encadré 9).

Des services de transport maritime plus efficaces et plus économiques auraient aussi pour effet de renforcer la compétitivité de la production dans les PMA, d'autant que les produits qu'ils exportent sont le plus souvent des produits primaires de faible valeur et en vrac, qui sont expédiés vers l'Europe, l'Amérique du Nord et le Japon, pays qui sont aussi les principales sources d'importations pour les PMA. En moyenne, le ratio du coût du fret à la valeur des importations est d'environ 5 % pour les pays développés et de 8 % pour les pays en développement, mais de plus de 10 % pour la plupart des PMA (CNUCED, 1998b). La plupart des prestataires de services de transport maritime aux pays en développement exploitent les grandes routes commerciales Nord-Sud reliant les ports des pays développés à quelques grands ports des pays en développement et des pays les moins avancés. C'est à la faible priorité que reçoivent ainsi les échanges Sud-Sud qu'est dû le peu de fiabilité de services dont les tarifs sont quand même calculés aux prix forts. De plus, les tarifs du transport maritime international sont structurés d'une manière qui défavorise la transformation locale des produits (CNUCED, 1999d).

Des services de transport maritime Sud-Sud renforceraient donc la fiabilité du commerce Sud-Sud, réduiraient sensiblement le coût du fret et rendraient les exportations des PMA plus compétitives tout en diversifiant leur commerce d'exportation. Jusqu'ici, il n'a pas été possible d'organiser des services de transport maritime Sud-Sud du fait que le peu de volume de marchandises à transporter n'a pas suscité suffisamment d'intérêt de la part des investisseurs.

Dans le court terme, les options qui se présentent pour résoudre les problèmes de transport des PMA ne sont pas nombreuses en raison de leurs graves contraintes budgétaires et du recul persistant de l'APD. Cela étant, il leur faudrait engager davantage de ressources dans la remise en état et l'entretien de leur infrastructure et de leurs équipements, améliorer les services de transit aux points de transbordement et prendre des mesures de nature à limiter la charge des véhicules afin d'éviter des surcharges qui accéléreraient leur dépréciation et endommageraient les routes.

Dans le moyen à long terme, il leur faudra beaucoup investir dans l'amélioration de leurs systèmes de transport et de télécommunications afin de se mettre ainsi aux normes du commerce et de la technologie du monde moderne. Il leur faudra donc améliorer leurs réseaux routier et ferroviaire afin de les rendre capables de transporter des charges plus lourdes à des vitesses plus grandes et construire de nouvelles routes et de nouvelles voies ferrées pour désenclaver des régions qui pourraient être productives, favoriser l'intégration nationale de leur économie et améliorer les réseaux de transport régional et intrarégional. Il leur faudra aussi acheter du matériel roulant et des véhicules neufs, et en particulier différents types de véhicules de transport comme les camions plats pour le transport des conteneurs et les véhicules frigorifiques.

Dans une perspective à long terme, la modernisation de l'infrastructure des PMA passe par la mobilisation de volumes considérables de ressources internes et externes. Par exemple, pour poursuivre sa stratégie de mise en place d'un réseau routier entre ses membres, le tout jeune groupe est-africain de coopération économique (qui comprend le Kenya, la République-Unie de Tanzanie et l'Ouganda) a estimé, lors d'une récente conférence qui s'est tenue à Arusha, en République-Unie de Tanzanie, qu'il lui faudrait trouver environ, 4,7 milliards de dollars pour financer le projet envisagé<sup>14</sup>.

## ENCADRÉ 10 : L'EXEMPLE DES COULOIRS DE TRANSPORT EN AFRIQUE AUSTRALE

Au début des années 80, les pays de l'Afrique australe et la communauté internationale ont engagé des ressources considérables pour l'aménagement du couloir de Beira en vue de se rendre moins tributaires de l'Afrique du Sud au temps de l'apartheid. Dix ans après l'établissement du Groupe du couloir de Beira, l'Afrique australe en a vu créer deux autres — le Groupe du couloir de Maputo le long de la voie ferrée Maputo-Rassano-Garcial qui relie l'Afrique du Sud au Mozambique et le Groupe du couloir de Mtwara, qui a pour mission de développer le port de Mtwara en République-Unie de Tanzanie pour les provinces méridionales du pays et pour le commerce de transit entre le Malawi et la Zambie. Le Groupe du couloir de Beira a été créé essentiellement pour être un groupe de pression du secteur privé chargé de collaborer avec les gouvernements au maintien des installations de transit le long du couloir de transport de Beira.

Mais, depuis les changements politiques intervenus en Afrique du Sud et la participation de ce pays au développement économique de la sous-région, les groupes d'aménagement de couloirs de transport d'Afrique australe ont redéfini leur rôle en investissant dans la réalisation d'opérations commerciales viables le long des couloirs de transport. Le groupe du couloir de Beira, qui exerce ses activités depuis plus de dix ans, donne une bonne idée des activités que mènent les groupes d'aménagement de couloirs de transport en général.

Le Groupe du couloir de Beira, rebaptisé depuis peu « Corridor Development Limited (CDL) », est une société à but lucratif dont les actionnaires sont sept entreprises du Zimbabwe et du Mozambique. Il a pour mission de créer et de financer des opérations commerciales viables le long du couloir de transport de Beira. Il s'agit pour lui de gagner de l'argent pour ses actionnaires tout en participant au développement de ce couloir dans l'intérêt économique et social de ses habitants.

Si les projets sont choisis en grande partie pour ce qui les relie les uns aux autres, chacun est considéré comme une entité séparée afin d'en assurer la viabilité. Le portefeuille des investissements de CDL, qui génèrent des dividendes, est diversifié et ses principaux associés varient selon les projets. Ces investissements sont structurés de manière à permettre aux associés de devenir associés majoritaires à long terme. Pour certains projets, CDL se borne à fournir des renseignements d'ordre général ou des services consultatifs qui sont payants.

Les projets que réalise actuellement CDL sont les suivants : le terminal pour céréales de Beira, le terminal pour agrumes de Beira, la zone franche d'exportation de Mutare et la Rocade de Mutare, à quoi s'ajoutent des services consultatifs. Le terminal pour céréales de Beira possède, au Mozambique, une société de manutention de cargaisons de vrac dont le terminal constitue le principal actif. Ce projet a permis d'améliorer les conditions du transport des céréales à destination et en provenance de la région, ce qui a provoqué une baisse des coûts et amélioré l'efficacité du port et du réseau ferroviaire. Il a également accru la sécurité alimentaire en période de sécheresse, outre qu'il représente pour ses investisseurs une opération rentable. Les actionnaires de la « Sociedade de Terminais de Graneis de Mocambique (STGM) » sont les suivants : « Mozambique Ports and Railways », « Nectar Shipping and Projects, Ltd. », une société britannique qui va, dans un premier temps, diriger les opérations, et « Port Investment », société zimbabwéenne représentant principalement les intérêts du secteur céréalier et de CDL.

Le Terminal pour agrumes de Beira (1995) a fondé une co-entreprise au Mozambique sous l'appellation de « Beira Citrus Cold Stores ». Les actionnaires de « Beira Citrus Cold » sont « Mozambique Ports and Railways », « Watertight Investments et Oceanic Fruits & Trading GmbH », le plus gros exportateur d'agrumes du Zimbabwe. CDL possède 11,4 % des actions de « Watertight Investments ».

CDL a aidé « Mutare Export Processing Zone (Pvt) Ltd. » à créer une zone franche pour industrie d'exportation (EPZ) à Mutare. L'aménagement de l'usine suscite un intérêt croissant et les travaux d'aménagement de la zone elle-même devaient commencer à la fin de 1999. Il est prévu d'y installer un terminal pour conteneurs, ce qui se fera avec le concours des propriétaires d'un petit dépôt.

Les futurs projets de CDL comprennent un projet de développement agricole dans la province de Manica au Mozambique et le développement du tourisme au Zimbabwe et au Mozambique. Le potentiel agricole du centre du Mozambique, en particulier de la province de Manica, pourrait être exploité rapidement grâce à des ressources mozambicaines et zimbabwéennes dans le cadre de co-entreprises. Le potentiel

agricole de la région comprend le coton, l'orge, le tabac, les céréales, l'horticulture, le bois de construction, le café et le thé. Les cultures de vivaces pourraient, dans un premier temps, être réservées à de grandes exploitations agricoles à vocation commerciale en raison de l'apport de capitaux que cela demande et de la longueur du temps de rendement. La superficie de bonnes terres agricoles est vaste et se prête à une utilisation rapide sous la forme de cultures de rapport par la formation de groupements associant des exploitations agricoles à but commercial et des exploitations communautaires voisines.

Le potentiel touristique du couloir est vaste et ne devrait pas être difficile à stimuler. Il s'agit principalement : i) de développer le potentiel touristique de la côte du Mozambique et des réserves pour animaux sauvages dans la région du lac Cahora Bassa et ii) de promouvoir simultanément le potentiel touristique du Mozambique et du Zimbabwe afin de tirer parti des exceptionnels atouts touristiques de ces deux pays. Jusqu'ici, chacun d'entre eux s'est employé à promouvoir séparément son industrie du tourisme, mais une approche intégrée devrait être plus avantageuse. CDL s'occuperait de l'aspect commercial des investissements, les deux pays s'employant à fournir des services d'appui au marché.

La force principale de CDL est de réunir des investisseurs en puissance afin de donner corps à des projets viables. Du fait que ses ressources sont limitées et qu'il n'a pas les compétences nécessaires pour gérer certaines opérations, il est disposé à aider à la mise en route de projets pour ensuite s'en retirer progressivement, donnant à d'autres actionnaires la possibilité d'acquérir des parts majoritaires et/ou de prendre la direction des opérations. Mais, comme son but est de mobiliser des investissements le long du couloir, il veillera à ce qu'à mesure que son rôle dans un projet diminuera, son attention se porte vers d'autres.

*(Communication personnelle du directeur général, « Corridor Development/Beira Corridor Group (Pvt., Ltd.) »)*

Le secteur public a, avec le concours d'institutions financières multilatérales et de donateurs bilatéraux, joué un rôle de premier plan dans la mobilisation de financements pour le développement de l'infrastructure, mais le secteur privé pourrait jouer un rôle encore plus grand, compte tenu, en particulier, du recul de l'investissement public (CNUCED 1998a, première partie, chapitre 2). En Afrique australe, par exemple, la participation du secteur privé à l'aménagement de couloirs de transport est, semble-t-il, un bon moyen de répondre aux besoins financiers et de gestion de programmes d'investissement en équipements d'infrastructure et autres (voir encadré 3). Dans les économies qui connaissent des coûts d'encombrement et des contraintes de capacité, et où, par conséquent, les perspectives de gains futurs sont bonnes, une participation du capital privé est certainement à envisager. Mais la mauvaise cote de crédit que valent aux PMA leur endettement et les incertitudes que l'instabilité des recettes en devises fait peser sur le rapatriement ultérieur des bénéfices pourraient se révéler dissuasives à cet égard. Qu'il faille tout mettre en oeuvre pour encourager la participation du secteur privé au développement de l'infrastructure de transport n'empêche pas qu'une substantielle injection d'APD doive impérativement venir compléter ce qu'il sera possible de mobiliser en fait d'investissement public (voir deuxième partie, chapitre 4). Parallèlement, la fourniture de services de transport aux prix de revient par le secteur public contribuerait à dégager un surcroît de ressources pour les besoins d'investissement.

Il y a place à une approche régionale et sous-régionale au développement et à la remise en état des réseaux de transport et des gains d'économie d'échelle sont possibles en s'associant, notamment, pour préparer et soumissionner des projets, acheter du matériel roulant, des locomotives et des pièces de rechange et pour créer des lignes aériennes régionales ainsi que des installations régionales d'entretien des appareils. Une approche régionale du financement des projets d'infrastructure par les bailleurs de fonds permettrait aussi de se procurer plus facilement les ressources financières nécessaires.

## **DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES**



Tout en étant communs à la plupart des pays en développement, les obstacles au développement des entreprises paraissent particulièrement contraignants dans les PMA, où la majorité des entreprises, de même que les marchés de facteurs et de produits, n'ont pas encore dépassé les premiers stades du développement, et cela essentiellement à cause de leurs faiblesses structurelles. Plus qu'aux autres pays en développement, il leur manque les capitaux, les infrastructures, les institutions, les compétences et les capacités d'organisation et d'innovation dont ils auraient besoin pour développer le secteur des entreprises.

Il ressort des données dont on dispose sur le développement des entreprises que celles des PMA, et en particulier celles du secteur manufacturier, sont mal équipées pour exploiter les possibilités offertes par un environnement économique national et international plus libéral et, par conséquent, pour pouvoir s'adapter à la dynamique de développement et de compétitivité qui en découle (CNUCED, 1990).

Les caractéristiques du secteur des entreprises des PMA sont à l'image de la forme prise par l'industrialisation dans ces pays. Tout d'abord, la plupart se trouvent dans les secteurs traditionnels où elles s'occupent principalement de la production de denrées alimentaires, de boissons, de textiles et d'articles en cuir. On en trouve très peu dans le secteur des biens d'équipement et même des biens intermédiaires.

Ensuite, ce secteur présente une structure duale. Il y a, d'un côté, un tout petit nombre d'entreprises modernes à forte intensité de capital appartenant à des intérêts étrangers ou au secteur public qui dépendent de facteurs de production importés et réalisent des activités de montage, capables de produire des biens aux normes internationales, mais pas nécessairement à des prix compétitifs. Et il y a, de l'autre côté, des micro-entreprises et des petites entreprises du secteur informel qui appartiennent à des gens du pays et qui utilisent des techniques rudimentaires et traditionnelles et qui ne connaissent ni normalisation ni contrôle de la qualité ni techniques modernes de gestion. Elles constituent la majeure partie du secteur des entreprises privées dans les PMA et elles sont là pour répondre à la demande locale de produits simples et peu coûteux dont la production n'exige que du matériel et des compétences toutes simples. Avec le déclin du secteur moderne au cours des dernières années, les entreprises du secteur informel ont gagné en importance en tant que pourvoyeuses de biens et de services de base et comme sources d'emplois et de revenus.

Enfin, dans de nombreux PMA, il n'existe que peu ou pas d'entreprises de taille intermédiaire parce que très rares sont les petites/micro-entreprises à accéder à la partie structurée de l'économie, ce qui n'est pas sans incidences sur les perspectives et le potentiel de croissance des petites entreprises et des entreprises du secteur privé. Plusieurs facteurs militent contre le passage des petites et micro-entreprises au stade intermédiaire, c'est-à-dire au stade du « chaînon manquant » pour un jour accéder au secteur structuré. On peut citer à cet égard le manque, ou l'insuffisance, de capacités dans le domaine technique et celui de la gestion, une infrastructure financière précaire et un manque quasi-total d'informations sur les marchés<sup>15</sup>.

La faiblesse des PMA dans le domaine de la technique et de la gestion empêche leurs exportateurs de satisfaire aux spécifications de plus en plus complexes et de plus en plus détaillées qu'exigent les importateurs des pays développés en ce qui concerne, notamment, la qualité, la taille, les délais de livraison et l'emballage. Dans l'actuelle conjoncture d'intense concurrence qui caractérise les marchés mondiaux, les exportateurs des PMA ont besoin de mieux comprendre tous les éléments de leurs coûts de production afin de pouvoir engager avec les acheteurs des négociations réalistes et cruciales. Leur manque de capacité à cet égard est aggravé par des différences de « culture d'entreprise ». Culture d'entreprise, dans le contexte mondial, cela veut dire que les livraisons doivent être faites rapidement et dans les délais et que l'on ne dispose que d'une marge très étroite pour l'exécution des contrats, ce dont le système dit « Quick

Response Inventory Management » du commerce de détail aux États-Unis donne un bon exemple. Par contre, les dispositions des contrats passés avec des fournisseurs de PMA manquent généralement de fiabilité et prévoient souvent une marge de manoeuvre pour prémunir chaque partie contre des retards imputables à la mauvaise qualité de l'infrastructure (comme des téléphones qui ne marchent pas toujours comme il faudrait), à des conflits du travail et à des obligations à caractère social.

En outre, les exportateurs de PMA n'ont guère accès à des informations pourtant vitales sur les marchés, comme la manière dont fonctionne le commerce de détail dans les pays étrangers, sur les complexités du transport maritime ou du transport aérien et sur l'expédition de leurs produits, le tout sous forme de lots complets d'informations destinées à répondre à toutes les spécifications des acheteurs en ce qui concerne l'étiquetage, l'emballage et les papiers à remplir.

La faiblesse de l'infrastructure financière des PMA apparaît, par exemple, dans l'inefficacité des systèmes bancaires, qui empêche très souvent les entreprises de se procurer les fonds de roulement dont elles ont besoin ainsi que des garanties de crédit à l'exportation et autres systèmes de financement des exportations. En outre, la plupart des chefs d'entreprises sont peu familiers de l'utilisation des instruments financiers, tels que lettres de crédit, pour financer leurs exportations.

Un programme cohérent, qui encourage la croissance des entreprises — de micro- à petite et de petite à moyenne — est nécessaire afin de créer une masse critique d'entreprises locales de rang intermédiaire. Ce programme devra porter sur les infrastructures, l'information, le financement, la formation et d'autres services d'appui aux entreprises particulièrement ciblées sur les micro-entreprises ou les entreprises du secteur informel, et tenir compte des besoins des femmes chefs d'entreprises dans l'actuelle conjoncture de mondialisation et de libéralisation (Encadré 11).

**ENCADRÉ 11 : LA MONDIALISATION ET L'ÉMANCIPATION ÉCONOMIQUE DES  
FEMMES ENTREPRENEURS DANS LES PMA**

Dans le contexte actuel de libéralisation et de mondialisation, l'esprit d'entreprise des femmes des PMA concerne essentiellement la nécessité de faire vivre leur famille et de trouver des activités génératrices de revenu. On examine ci-dessous ce qu'il en est.

**1. Les femmes se voient arrachées à leurs sources traditionnelles de moyens de subsistance et d'emploi.**

La redistribution des ressources productives consécutive à la réalisation des programmes d'ajustement structurel (PAS) a dépossédé beaucoup de femmes de leurs terres et autres sources traditionnelles de moyens de subsistance, fait perdre à beaucoup d'autres un emploi dans le secteur public et accru la proportion de ménages dirigés et gérés par une femme. Elles sont ainsi devenues plus nombreuses à se faire leur propre employeur et à créer des petites/micro- et moyennes entreprises (PME). Toutes n'y sont pas parvenues : certaines ont été réduites à mendier, à casser des cailloux, à se faire vendeuses ambulantes de nourriture, etc. (OIT, 1995).

**2. Les PME qui appartiennent à des femmes subissent de plein fouet la concurrence de produits d'importation bon marché.**

Il semblerait que la compétitivité des produits d'origine locale souffre de la vive concurrence que leur font les importations de produits bon marché, ce qui a pour effet de ralentir la croissance des PME<sup>1</sup> et de mettre en péril la sécurité alimentaire dans beaucoup de PMA. Si leurs gouvernements ne mettent pas en place une solide infrastructure économique et s'ils ne font rien pour le commerce, les industries et les entreprises locales ne pourront pas résister à la concurrence internationale. En un temps où ces pays manquent de devises pour importer des produits alimentaires, les habitudes alimentaires risquent d'y être irréversiblement transformées par l'importation de denrées bon marché, avec ce que cela présente de dangers pour leur sécurité alimentaire (COASAD, 1999).

**3. Les femmes continuent à être victimes de comportements discriminatoires sur les marchés des facteurs et dans la disposition des revenus du ménage.**

Beaucoup de PMA n'ont pas encore appliqué les recommandations de la quatrième Conférence des Nations Unies sur la femme, qui s'est tenue à Beijing en 1995 et qui a notamment appelé de ses vœux l'émancipation économique de la femme. Il faut qu'ils reconnaissent aux femmes le droit de posséder et de recevoir en héritage des facteurs de production, comme la terre et autres actifs productifs, et qu'il leur soit permis de disposer comme elles l'entendent du produit de leur travail. Dans plusieurs de ces pays, les femmes sont moins bien payées que les hommes et n'ont parfois pas le droit de se syndiquer, en particulier dans les zones franches pour industries d'exportation. Le monde continue à asseoir une partie de sa prospérité sur la main-d'œuvre bon marché des femmes (Kwa, 1998).

**4. Les avantages sociaux - sous forme d'enseignement, de santé, d'approvisionnement en eau et d'hygiène du milieu - se raréfient.**

Réformes et libéralisation économiques ont conduit à réduire les dépenses sociales d'enseignement, de santé et d'approvisionnement en eau alors que ces services étaient déjà d'une insuffisance flagrante. Les femmes, qui en font l'usage le plus intensif, ont été contraintes de prélever sur les revenus qu'elles tirent de leurs PME de quoi payer pour des services aussi essentiels, courant ainsi le risque de compromettre la croissance de leur entreprise (Radhakishun, à paraître).

**5. La prostitution des femmes ne cesse de progresser dans le monde.**

Les études qui ont été réalisées sur le VIH/SIDA dans un certain nombre de PMA ont conclu qu'aussi longtemps que les femmes continueront à faire l'objet de comportements discriminatoires sur les marchés des facteurs en se voyant interdites d'accès à la terre, au crédit, à l'enseignement et à l'emploi, la prostitution, volontaire ou forcée, pourrait demeurer leur seul moyen d'existence avec tous les risques d'infection par VIH que cela comporte (Tibaijuka, 1996).

## 6. Mondialisation et privatisation dépossèdent les femmes de leur savoir.

L'Accord relatif aux aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) conclu sous l'égide de l'OMC met en danger la biodiversité, le savoir et des siècles d'innovation dans les pays du Sud à mesure que folklore et savoir traditionnel — dont les femmes sont les principales dépositaires — se voient brevetés par les grandes sociétés, qui utilisent les brevets qu'ils détiennent sur des variétés végétales, des semences et des produits pharmaceutiques pour s'assurer une position dominante sur les marchés (Kwa, op. cit.).

### Ce qu'il faut faire

Une démarche pluridimensionnelle s'impose pour développer l'esprit d'entreprise des femmes et accroître leur capacité de production et de compétitivité dans une économie mondiale en voie de globalisation. Il faudra notamment :

- Appliquer des mesures spéciales, telles que programmes d'incitation à l'esprit d'entreprise pour aider les femmes à se remettre des perturbations que réformes et libéralisation économiques ont fait subir à leur mode de vie ;
- Créer un environnement porteur de croissance pour les PME qui appartiennent à des femmes par l'amélioration de l'infrastructure économique et sociale, par l'organisation de services de facilitation et de développement du commerce, ce qui pourra consister notamment à faciliter la création de réseaux et à rechercher, sur les plans régional, national et international, des marchés possibles pour les PME des femmes ;
- Veiller à ce que les importations alimentaires se maintiennent à des niveaux qui ne soient pas contraires à la recherche de gains de productivité dans la production alimentaire du pays ;
- Accorder aux femmes la plénitude des droits en matière de propriété et d'héritage tels qu'ils ont été précisés dans le Plan d'action de Beijing, y compris celle des droits des travailleurs et le droit à un enseignement de qualité ;
- Ouvrir plus grand, par des voies appropriées, l'accès des femmes chefs d'entreprise aux sources de financement et à la technologie ;
- Prendre, sur le plan national et international, des mesures visant à mettre fin à la traite des femmes ;
- Fournir une assistance technique aux PMA pour les aider à prendre les mesures nécessaires pour appliquer l'accord ADPIC et en tirer parti, compte dûment tenu, notamment, de la clarification apportée à l'Article 27.3 selon lequel les plantes, animaux et partie de plantes et d'animaux, y compris le séquençage génétique, ne doivent pas pouvoir faire l'objet de brevets (CNUCED, 1999d).

1 Dans la majorité des PMA, la moitié environ des activités rémunérées des femmes sont des activités agricoles, et principalement alimentaires.

La Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement (CNUCED), qui s'est penchée sur diverses questions relatives au développement des entreprises dans les pays en développement (y compris les PMA), a souligné la nécessité d'une approche intégrée à cet égard, et singulièrement dans les PMA. Une telle approche devrait encourager, entre autres, l'adoption de mesures et d'instruments d'aide aux entreprises, l'innovation, la coopération interentreprises, le dialogue entre l'État et les entreprises et la mobilisation de ressources financières, notamment pour les petites et moyennes

entreprises. De l'avis de la Commission, les gouvernements et la communauté internationale, y compris les institutions financières internationales devraient, dans le cadre des programmes de développement des entreprises, s'employer à créer un environnement macroéconomique porteur que viendrait compléter la mise en place d'un cadre juridique et réglementaire approprié, d'une infrastructure et de services de base — ce qui comprendrait l'éducation — et de mécanismes efficaces d'incitation au dialogue entre secteur public et secteur privé, ainsi que par le renforcement des capacités entre associations représentatives des micro-, petites et moyennes entreprises. Il faudrait aussi :

- i) s'attacher à savoir qui fait quoi le mieux, et à quel niveau, en ce qui concerne la conception et la prestation de services aux micro-, petites et moyennes entreprises ;
- ii) Favoriser la création de groupements et de réseaux de coopération entre entreprises, y compris avec des sociétés transnationales, et élaborer et soutenir des programmes et initiatives en vue d'assurer au secteur privé le maintien de sa capacité de prêt aux micro-, petites et moyennes entreprises. Les PME pourraient satisfaire certains de leurs besoins de crédit en louant leurs machines.

### **ACTIVITÉS LIÉES AU SECTEUR DE L'ÉNERGIE**

L'industrie des hydrocarbures soulève des questions à la fois intersectorielles et sectorielles. L'inefficacité de cette industrie a des répercussions sur l'économie des PMA tout entière en raison de l'importance stratégique qu'elle a, notamment, pour la production d'électricité et l'alimentation de l'industrie en énergie, pour les recettes de l'État ainsi que pour le commerce et le transport. C'est dire toute l'importance que revêt l'efficacité de cette industrie pour la compétitivité économique de ces pays, qui, à l'exception de l'Angola (voir encadré 12), sont fortement tributaires des importations de produits pétroliers, et ceci en dépit du fait qu'il y a, dans six d'entre eux, des activités de prospection pétrolière et autres activités de cette nature, comme la production de pétrole brut/gaz (secteur d'amont)<sup>17</sup>. Ensuite, dans les autres PMA dotés de ressources d'hydrocarbures, les raffineries et les installations de stockage et de distribution (secteur d'aval) sont, ou bien mal conçues, ou mal gérées.

Les importations d'hydrocarbures absorbent une forte proportion des recettes d'exportation de la plupart des PMA. Le pourcentage atteint en moyenne 55 % en République-Unie de Tanzanie, 50 % en Afghanistan et 45 % au Burkina Faso ; cela dit, les taxes correspondantes constituent une part appréciable des recettes de l'État. L'économie des pays exportateurs tout comme celle des pays importateurs de produits à base d'hydrocarbures peut être gravement touchée par les fluctuations de prix auxquelles sont sujets les marchés internationaux du pétrole. En Angola, par exemple, une baisse de un dollar du cours du baril de pétrole brut se traduirait par une perte journalière d'environ 357.000 dollars, soit plus de 130 millions de dollars par an (ce qui correspondrait à 1,7 % du PIB environ) pour le pays. Pour un pays importateur comme la République-Unie de Tanzanie, une augmentation de 1 % du prix du baril ajouterait plus de 8 millions de dollars par an à la facture pétrolière (ce qui correspond à 0,1 % du PIB environ). L'envolée des cours imputable à la crise du Golfe en 1990 a durement touché des pays comme le Mozambique, où les importations de pétrole représentaient en 1990 12 % du total des importations, ce qui correspondait à 81 % de la valeur totale des exportations. En Zambie, la facture pétrolière a presque triplé en 1991, provoquant une montée en flèche des prix intérieurs de plus de 350 %, ce qui a gravement perturbé l'ensemble de l'économie.

ENCADRÉ 12 : LES PROBLÈMES QUI INFLUENT SUR LA CAPACITÉ D'OFFRE ET  
LA COMPÉTITIVITÉ DE L'INDUSTRIE PÉTROLIÈRE EN ANGOLA

L'économie angolaise est tributaire de son industrie pétrolière. Grâce à des conditions géologiques prometteuses, à un bon bilan d'opérations de prospection, à des coûts d'exploitation peu élevés (2 dollars par baril, contre 5 en Mer du Nord) et grâce à des conditions fiscales relativement attractives, l'industrie pétrolière d'amont apporte une contribution appréciable à l'économie du pays. Entre 1960 et 1995, la part du pétrole dans le PIB est montée en flèche, passant de moins de 8 % à 40 %, tandis que celle de l'agriculture s'effondrait pour tomber de 50 % à 17 %. À l'heure actuelle, le pétrole brut entre pour 90 % environ dans le total des exportations, pour plus de 80 % dans les recettes de l'État et pour 42 % dans le PIB.

On évalue actuellement à près de 10 milliards de barils les réserves exploitables, et on continue à en trouver de nouvelles à mesure que les anciennes s'épuisent. Les sociétés étrangères présentes dans le secteur d'amont ont investi pour plus de 8 milliards de dollars dans le pays, deuxième producteur de pétrole d'Afrique subsaharienne après le Nigéria. Au niveau du continent tout entier, sa production représente environ 10 % du total de la production. Elle s'élevait à 700.000 barils par jour (b/j) en 1998, et elle devrait atteindre 1 million de b/j pour le début du 21<sup>e</sup> siècle et faire entrer, sur la base d'un prix du baril de 15 dollars, environ 11 milliards de dollars dans les caisses de l'État d'ici 2005-2006.

Tout à fait à l'opposé des prometteuses perspectives d'amont, qui ont conduit les sociétés pétrolières étrangères à continuer à y faire de substantiels investissements, le secteur d'aval est en piètre état et s'efforce tant bien que mal de se remettre de vingt années d'une guerre civile dévastatrice. Souffrant d'une infrastructure inexistante ou gravement endommagée, ce secteur manque de compétitivité et sa capacité de production est faible, de sorte qu'une grande partie du pétrole est exportée sous forme brute. La « Petrangol oil refinery » de Luanda est une raffinerie de reformage et de distillation atmosphérique d'une capacité nominale évaluée à 1.750 kilotonnes par an (35.000 b/j), mais qui ne raffine actuellement que 1.600 kilotonnes par an environ. « Fina Petroleos de Angola » exploite la seule raffinerie, qui est actuellement la seule source d'approvisionnement en produits pétroliers d'Angola. Elle raffine des bruts angolais — principalement Kwanza et Palanca — pour le marché intérieur. Elle produit aussi des excédents de fioul, de gasoil et de carburant pour moteurs à réaction qu'elle exporte vers les pays voisins. Construite à la fin des années 50, elle est en mauvais état, de sorte qu'elle n'est pas économiquement viable. Il lui faudra donc trouver des fonds pour y remédier. La société pétrolière d'État, Sonangol, domine l'industrie pétrolière du pays, aussi bien en amont qu'en aval, et elle prévoit de construire une seconde raffinerie à Lobito ou à Namibe. D'autre part, le gouvernement cherche à savoir comment utiliser les 700 000 pieds cubes de gaz qui sont brûlés chaque jour pour produire du gaz naturel liquéfié, du méthanol, ou du gaz de pétrole liquéfié.

Source : Sigam, 1997, *Economist Intelligence Unit* (plusieurs livraisons).

Le secteur d'aval représente une importante partie de l'industrie des hydrocarbures dans beaucoup de PMA, mais il n'est pas compétitif parce qu'il n'est pas bien géré. L'actuelle capacité nominale des raffineries de 11 d'entre eux est de 403 200 b/j, ce qui est moins que celle de la seule Afrique du Sud (445.000 b/j). Sauf au Yémen, la taille de ces usines à reformage et distillation atmosphérique est souvent inférieure au minimum nécessaire pour rendre une raffinerie viable (20.000 b/j), d'où pertes d'économies d'échelle. Plus la capacité de la raffinerie est petite, plus élevé est le coût moyen de production par baril — 4 dollars par baril environ pour une raffinerie d'une capacité de 20 000 b/j, contre 2 dollars environ pour les raffineries d'une capacité de 120.000 b/j (normes internationales). De plus, les raffineries des PMA fonctionnent au-dessous de leur capacité (moins de 50 % en moyenne de leur capacité installée), situation qui est due, entre autres causes, à des pénuries d'approvisionnement et à la mauvaise qualité de l'entretien, ce qui se traduit par d'énormes pertes. Une étude commanditée par la Banque mondiale (Cuneo e Associati, 1992) évalue à 100 millions de dollars et 20 millions de dollars, respectivement, les réductions de coûts du raffinage qui seraient possibles en République-Unie de Tanzanie et au Soudan. Comme le combustible produit est utilisé pour produire de l'électricité, cette inefficacité provoque beaucoup de délestages, ce qui nuit à la compétitivité de la production pour les marchés nationaux et internationaux.

Il y a aussi d'autres problèmes à mentionner à cet égard, comme le manque de capacité de stockage dans la plupart des pays et l'inefficacité des équipements de transport pour les pays sans littoral. Au Rwanda et au Burundi, par exemple, le coût du transport représente à lui tout seul un tiers du coût total des importations de pétrole. L'acheminement des produits pétroliers et gaziers par pipeline représente un mode plus efficace de transport, mais les pipelines ne peuvent être mis en place que dans des conditions de très grande sécurité et de stabilité politique, ce qui fait défaut dans plusieurs PMA en raison, essentiellement, de conflits internes qui voient des insurgés maîtres de la situation dans une partie non négligeable de zones rurales qui se prêtent à la pose de pipelines. Le meilleur moyen, autrement, d'acheminer les produits pétroliers pour un faible coût est de le faire par chemin de fer, mais la plupart des PMA ont des réseaux ferroviaires obsolètes et inefficaces.

La structure des prix est une autre source d'inefficacité pour le secteur d'aval. Les prix des produits pétroliers destinés à la consommation intérieure sont fixés de manière à correspondre à une majoration du prix de revient, ce qui assure des gains fixes et garantis aux raffineurs et aux distributeurs, mais ce système n'est pas assez souple pour adapter les prix intérieurs à l'évolution des prix internationaux. Il en résulte des distorsions de prix sur toute la chaîne de production d'aval, distorsions qui provoquent de grosses pertes financières et à cause de quoi il est devenu difficile de réunir les fonds d'investissement nécessaires pour améliorer l'efficacité du secteur<sup>19</sup>. Les prix à la pompe ne sont pas alignés sur l'évolution des cours sur les marchés internationaux, ce qui laisse aux gouvernements (ou aux donateurs) le soin d'éponger les pertes quand les prix mondiaux montent. Au Soudan, par exemple, qui importe actuellement pour 400 millions de dollars environ de pétrole par an, les prix de tous les produits pétroliers sont réglementés et subventionnés. En 1993, la part des subventions dans le prix des produits pétroliers a augmenté de 19 %, portant cette part à 70 millions de dollars (environ 0,7 % du PIB) pour toute l'année. Toutes les tentatives qui ont été faites pour réduire ou supprimer ces subventions ont provoqué des soulèvements populaires.

Toutes ces contraintes ont été préjudiciables à la réalisation d'un développement compétitif, en particulier du secteur d'amont de l'industrie des hydrocarbures, et cela explique pourquoi les PMA exportent souvent leurs hydrocarbures sous forme brute — sans aucune valeur ajoutée — vers les pays de l'OCDE et de la Communauté d'États indépendants (CEI). Ainsi, la Guinée équatoriale exporte 100 % de son pétrole brut et l'Angola exporte les deux tiers de sa production vers les États-Unis<sup>20</sup>.

Les gouvernements des PMA ont connu de grandes difficultés de gestion macroéconomique, en particulier quand les cours des principaux produits d'exportation sont élevés. Cela tient au fait qu'il leur est politiquement difficile d'utiliser judicieusement cette manne inattendue, et en particulier celle qui leur vient de leurs exportations de pétrole. Un excès d'optimisme quant à l'évolution escomptée des cours conduit souvent à entreprendre des programmes d'investissement par trop ambitieux qui, lorsque les cours viennent à chuter, mettent les gouvernements dans une situation financière difficile. Par exemple, l'effondrement des cours, tombés à moins de 10 dollars le baril en 1998/1999, a été un gros choc financier pour les exportateurs, mais un cadeau du ciel pour les importateurs. En outre, le produit de la vente du pétrole augmente les recettes en devises, ce qui entraîne par la suite une réévaluation de la monnaie du pays, faisant ainsi perdre de la compétitivité au secteur des produits échangeables.

Les inefficacités et l'absence de compétitivité de l'industrie des hydrocarbures dans les PMA qui en exportent aussi bien que dans ceux qui en importent font perdre une grande part de leur compétitivité à leur économie. Dans le cas de ceux qui exportent, les recettes sont loin d'être ce qu'elles pourraient être du fait que les hydrocarbures sont exportés sous forme brute. Quant aux pays qui importent, l'augmentation

des cours, et en particulier des produits pétroliers, y crée de graves distorsions économiques en raison de leur impact sur la production d'électricité et le prix du fuel industriel, ce qui réagit défavorablement sur le transport, la production, le commerce et les affaires publiques.

On ne saurait donc nier qu'il est important d'améliorer la compétitivité de l'industrie des hydrocarbures dans les PMA si l'on veut renforcer celle de leur économie tout entière. Dans le cas des pays importateurs en particulier, une amélioration des pratiques de gestion et des stratégies commerciales utilisées dans l'achat et la distribution des produits pétroliers est nécessaire. Une meilleure infrastructure de transport des marchandises rendrait les approvisionnements moins aléatoires, surtout pour les pays sans littoral. Il faudra aussi penser aux avantages d'une coopération régionale à la création et à l'exploitation de raffineries de pétrole en raison des économies d'échelle qui en résulteraient.

## **B. Politiques sectorielles**

Le cadre d'orientation dont on vient d'exposer les grandes lignes donne aux PMA un contexte approprié pour le développement de leurs capacités de production et le renforcement de leur compétitivité. Mais il leur faut aussi prendre des mesures sectorielles pour que les avantages comparatifs statiques et dynamiques des diverses branches se traduisent par une diversification des exportations ainsi que par une augmentation de la production et de l'exportation de biens et services à valeur ajoutée. C'est ce dont il sera question ci-après, illustré, quand c'est possible, par des études de cas.

L'agriculture est le secteur d'exportation le plus important dans les PMA pour l'emploi et la contribution au PIB, mais un nombre non négligeable d'entre eux sont tributaires, à des degrés divers, de leurs exportations de minéraux et de services, les uns et les autres ayant encore à exploiter pleinement leur potentiel d'exportation dans le domaine des produits manufacturés.

### **AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PÊCHE**

La stagnation de la capacité de production et de la compétitivité du secteur agricole est due en partie à une négligence des pouvoirs publics dont les raisons sont complexes et qui, dans une certaine mesure, demeurent contestables (CNUCED, 1997 : pages 31-38). Les gouvernements des PMA auront beaucoup à faire pour y remédier.

Il est tout à fait concevable de concentrer les moyens dont on dispose pour augmenter la production de certains types de produits agricoles d'exportation qui offrent un plus grand potentiel de recettes en devises et d'interaction avec les possibilités de transformation locale. Cela pourra comprendre des produits traditionnels et d'autres qui ne le sont pas. Des mesures spéciales seront à prendre en vue de réaliser des gains de productivité, de modifier la distribution des ressources et d'acquérir, dans la perspective d'échanges internationaux, des avantages de coût, de qualité et autres avantages concurrentiels.

La pensée dominante, durant les années 80 et au début des années 90, était qu'une forte réaction de l'offre à la libéralisation et à la déréglementation des marchés permettrait de résoudre le problème posé par la faiblesse de la capacité d'offre et de la compétitivité des produits (c'est ce qu'on a appelé le « consensus de Washington »). Mais il est à peu près admis que les stimulations économiques et institutionnelles propres à provoquer une plus forte réaction de l'agriculture à cet égard sont, dans les



économies à faible revenu, plus complexes que ne le suppose la théorie sur laquelle repose le principe de la libéralisation. Ce sur quoi les avis continuent à différer, c'est sur la manière de réaliser un dosage plus subtil des mesures à prendre pour améliorer la productivité et la compétitivité de l'agriculture.

Tout d'abord, comme il serait difficile de réussir à diversifier rapidement une structure économique axée sur la production de produits primaires, il faut commencer par exploiter les possibilités de gains que peut présenter ce type de production. En dépit des avantages bien connus de la production de produits primaires, ce dont il sera question plus bas, il serait possible de gagner davantage de devises par une amélioration de la productivité (Spraos, 1980).

Ensuite, si les produits primaires de type classique ont souffert de la lenteur de la croissance de la demande mondiale ainsi que de la baisse tendancielle des prix réels, il existe une forte demande mondiale de produits de base d'un autre type (CNUCED, 1997a : 40-44). On peut citer à cet égard la viande et les produits de la viande, le poisson et les produits de la pêche, les produits laitiers, certains fruits frais et transformés, les légumes et les fruits à coque, les oléagineux, les huiles végétales et animales et les épices. La croissance que l'on observe depuis quelques années dans les exportations subsahariennes de produits horticoles — qui sont le fait, notamment, de PMA comme la République-Unie de Tanzanie, l'Ouganda, la Zambie et l'Éthiopie — vers quelques créneaux montre les grandes possibilités d'investissement en capacités d'exportation qu'offrent ces produits<sup>21</sup>. Pour pouvoir développer leurs exportations vers ces pays, il faudra que les PMA soient en mesure de satisfaire aux conditions des accords de l'OMC sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (AMSP) et sur les obstacles techniques au commerce ainsi que sur l'application transparente et systématique de ces règles par les pays développés (CNUCED, 1997 : 44-45)<sup>22</sup>.

Enfin, il y a, entre certains produits agricoles et le développement d'industries nationales de transformation, des interactions qui se renforcent mutuellement. L'expérience des pays en développement montre qu'il est possible d'ajouter de la valeur aux produits en exportant, non plus des produits primaires, mais des produits transformés. Les avantages que cela représente se manifestent notamment par une plus grande stabilité des prix, par des créations d'emplois et par l'acquisition de connaissances d'ordre industriel et organisationnel. Si les compétences que cela demande ne sont peut-être pas à la portée des PMA, il n'en va pas de même pour tous et, si c'est une contrainte, elle n'a rien de nécessairement paralysant. D'ailleurs, si ces pays ont besoin de renforcer la capacité de production et d'améliorer la productivité de leur agriculture, l'une des principales raisons en est précisément l'importance que revêt leur production agricole pour leur base industrielle. Ainsi, l'industrie acquerra une plus grande compétitivité internationale si les facteurs de production agricoles s'améliorent du point de vue du coût, de la qualité et de la régularité de l'approvisionnement. Entre un tiers et un quart de la valeur ajoutée manufacturière en Afrique subsaharienne, par exemple, dépend de matières premières agricoles<sup>23</sup>. De sorte que le grand problème, pour les PMA, demeure celui de savoir comment arriver à rendre leur agriculture plus productive et plus compétitive.

Pour atteindre ces objectifs, ils devront suivre une stratégie de développement agricole pluridirectionnelle et engager à cette fin des actions dans des domaines tels que la technologie, l'infrastructure, les institutions et les incitations agricoles, actions qui sont dans un rapport d'interdépendance et de synergie les unes avec les autres.

Il leur faudra redoubler d'efforts pour diversifier leur production agricole en fonction des débouchés du moment et des coûts comparatifs à long terme. Il pourra être nécessaire d'utiliser à cette fin des techniques d'irrigation appropriées à une agriculture pluviale, d'intensifier la recherche sur les sols et les

ressources en eau, de réformer les institutions et les marchés pour les intrants et les extrants agricoles et de surmonter les obstacles infrastructurels en vue d'une production agricole efficace. Pour accroître leur compétitivité en agriculture, les PMA devront proposer des formes de crédit novatrices aux agriculteurs, en particulier aux petits exploitants, pour leur permettre d'exploiter les nouvelles techniques et les nouveaux débouchés, améliorer l'infrastructure de commercialisation et de distribution, moderniser les équipements ruraux de santé, d'enseignement et d'approvisionnement en eau et remédier à la discrimination dont sont victimes les femmes pour l'accès à la terre, aux ressources financières, aux facteurs de production agricoles et aux services de vulgarisation.

Le Rapport de 1997 sur les pays les moins avancés s'est longuement étendu sur la question en s'inspirant des leçons à retenir du succès de la stratégie de développement agricole poursuivie par des pays en développement, de sorte qu'il n'y a pas lieu d'y revenir ici (CNUCED, 1997a : 78-91 ; Cornia, van der Hoeven and Lall, 1992 : 204-209).

### *Sylviculture*

Le bois de construction est le plus important des produits forestiers exportés par les PMA. En 1995, les Îles Salomon lui ont dû 40 % de leurs recettes d'exportation et, en 1998, les produits du bois ont été la principale source de recettes d'exportation pour la République démocratique populaire lao. Son exploitation pour l'exportation a suscité des préoccupations du fait, notamment, de ses effets sur la biodiversité, sur la stabilité climatique et sur les bassins fluviaux pour les ressources en eau que cela représente. On s'est inquiété, par exemple, d'un épuisement possible des réserves de bois des Îles Salomon à brève échéance (dans moins de dix ans) si leur exploitation ne se fait pas de manière rationnelle. Il faut donc que les gouvernements des PMA pour lesquels le bois représente un important produit d'exportation instituent et fassent très rigoureusement appliquer un système de licence d'exploitation et qu'ils dressent et appliquent des plans de reboisement.

### *Développer la pêche*

Les problèmes que connaît actuellement l'industrie de la pêche aux abords du lac Victoria en République-Unie de Tanzanie et en Ouganda sont représentatifs de ceux auxquels les PMA sont confrontés quand ils entreprennent de créer une industrie des produits de la pêche viable et capable d'affronter la concurrence mondiale (encadré 13). D'autres PMA exportateurs de produits de la pêche ont connu des problèmes analogues (UNCTAD, 1998a : 142-143), de sorte qu'une action énergique des pouvoirs publics s'impose à cet égard.

Les PMA qui souhaitent promouvoir leurs exportations de produits de la pêche doivent mettre en place des dispositifs de surveillance du niveau des ressources afin d'en éviter l'épuisement pour cause de surexploitation ou de dégradation de l'environnement. Là où le problème tient aux pratiques utilisées, il pourra être nécessaire d'édicter et de faire appliquer des règles concernant les quotas de production autorisés ou l'utilisation de certains types de matériel de pêche, autant que possible avec la participation des établissements de pêche ou en consultation avec eux. Pour ce qui est de la dégradation de l'environnement, il faudrait instituer un système d'études sur les rapports entre l'environnement et la pêche dont il devrait être tenu compte dans la définition des orientations à suivre et des mesures à prendre pour protéger l'environnement. Il s'agit là d'un type d'activité à laquelle un soutien technique de la part des donateurs serait bénéfique.

## ENCADRÉ 13 : L'INDUSTRIE DE LA PÊCHE DANS LA RÉGION DU LAC VICTORIA

Le lac Victoria vient au second rang des lacs du monde pour la superficie et on y pêche entre 400.000 et 500.000 tonnes métriques de poissons par an d'une valeur comprise entre 300 et 400 millions de dollars. Le lac est propriété commune de l'Ouganda, de la République-Unie de Tanzanie et du Kenya, dont les deux premiers sont des PMA. La pêche est principalement l'affaire de particuliers et de petits établissements, qui subviennent aux besoins de la consommation locale et de l'exportation. Ces trois pays d'Afrique orientale exploitent plus de 30 usines où l'on prépare la perche du Nil en vue de son exportation vers l'Union européenne (UE) — qui absorbe environ 60 % de la production —, le Canada, le Japon, Israël et les États-Unis.

Une étude récente a mis en lumière deux séries de problèmes qui donnent à penser qu'une intervention des pouvoirs publics s'impose. Tout d'abord, les réserves de poissons du lac sont menacées d'épuisement par l'effet simultané de la dégradation de l'environnement et de pratiques de pêche inappropriées. Ensuite, les exportateurs est-africains de poissons ont pâti de fréquentes interdictions d'accès aux marchés de l'Union. Entre 1994 et 1999, quatre interdictions ont été décrétées contre les exportations de poissons de ces trois pays pour des motifs d'ordre sanitaire et phytosanitaire.

Les réserves de poissons et la biodiversité du lac en général sont menacées par les changements intervenus dans les formes de peuplement, par l'urbanisation, par l'industrialisation, par la pratique d'une agriculture extensive et par d'autres évolutions d'ordre écologique. Les formations d'algues sont fréquentes ; la turbidité, qui réduit la transparence de l'eau, continue à augmenter du fait d'une eutrophisation accrue ; et la jacinthe d'eau envahit progressivement le lac, avec les conséquences que cela a pour la pénétration de la lumière, pour l'oxygénation, pour la pisciculture, pour les aires de débarquement et pour l'écosystème du lac en général. Et l'utilisation qui serait faite de pesticides pour attraper le poisson pourrait constituer un nouveau danger. Les conditions sanitaires dans de nombreux lieux de débarquement, dans certaines usines de préparation et dans d'autres endroits où il y a manutention du poisson avant exportation ont été jugées insatisfaisantes par les inspecteurs du contrôle de la qualité de la Commission européenne (CE). De ce fait, l'utilisation des capacités de préparation du poisson atteint tout juste 50 % et, dans le cas de la République-Unie de Tanzanie, la main-d'œuvre y a été réduite d'environ 40 %. Des problèmes analogues, notamment en ce qui concerne l'interdiction d'exporter, ont parfois été rencontrés dans des pays exportateurs de poissons ou de produits de la mer comme le Bangladesh, Madagascar et le Mozambique (UNCTAD, 1998a). Des options sont à envisager pour protéger ce commerce potentiellement lucratif.

Il devient urgent de trouver des solutions aux problèmes des interdictions fréquentes décrétées par l'Union européenne en raison des graves conséquences sociales et économiques qu'elles ont pour ces trois pays. Elles ont été cause de chômage, de baisse des prix et de perte de recettes d'exportation, ce que l'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie peuvent le moins se permettre. En ce qui concerne les préoccupations de santé publique, en particulier l'apparition du choléra, qui a déclenché certaines des interdictions, le directeur général de l'OMS a souligné que le risque était « presque inexistant pour les pays importateurs d'aliments en provenance de pays touchés par le choléra ». En fait, l'OMS ne considère pas qu'une interdiction d'importer soit justifiée, particulièrement en ce qui concerne les produits du poisson qui ne sont pas consommés crus en Europe (OMS, 1998a).

La controverse à laquelle donnent lieu ces interdictions trouve une illustration dans celle que la Commission de la CE a décrétée le 16 janvier 1998 pour l'importation de produits de la pêche frais, congelés et transformés en provenance de la République-Unie de Tanzanie, du Kenya, de l'Ouganda et du Mozambique pour des motifs de risques possibles pour la santé publique. Or, il a été rapporté qu'aucune des bactéries visées n'a été détectée à l'issue de plus de 2.000 tests et d'une inspection des établissements tanzaniens de transformation du poisson effectuée par la Communauté avant le 6 janvier 1998. En outre, la notification de la Communauté (G/SPS/N/EEC/4) distribuée le 4 mars 1998 indiquait qu'il n'existait pas de norme, directive ou recommandation internationale pertinente malgré les recommandations spécifiques de l'OMS et de la FAO à cet égard. Du reste, dans sa plainte à l'OMC au sujet de l'interdiction, la République-Unie de Tanzanie mettait en doute sa conformité aux articles 2.2 et 5.7 de l'Accord SPS<sup>1</sup>. Elle considérait aussi que les recommandations du Codex et de la Commission internationale pour la définition des caractéristiques micro-biologiques des aliments, dont aucun ne suggère que l'interdiction des importations soit une façon appropriée de parer à de prétendus risques pour la santé publique, étaient tout à fait pertinentes en la matière (OMC, 1998b). Ainsi, s'il est important que les trois PMA en question assurent

des conditions sanitaires conformes aux normes internationales aux points de débarquement du poisson, dans les établissements où il est transformé et dans d'autres endroits où il est manutentionné avant d'être exporté, et même dans le lac lui-même, il ne l'est pas moins que les mesures SPS soient appliquées d'une manière transparente et cohérente par les principaux importateurs.

1 L'article 2.2 dispose que les États membres feront en sorte qu'une mesure sanitaire ou phytosanitaire «ne soit appliquée que dans la mesure nécessaire pour protéger la santé et la vie des personnes et des animaux ou préserver les végétaux, qu'elle soit fondée sur des principes scientifiques ... » entre autres dispositions et il est dit à l'Article 5.7 que dans les cas où les preuves scientifiques pertinentes seront insuffisantes, un membre pourra provisoirement adopter des mesures sanitaires et phytosanitaires « ... sur la base des renseignements pertinents disponibles, y compris ceux qui émanent des organisations internationales compétentes... ».

Les gouvernements et les exportateurs doivent, de préférence en collaboration, veiller à ce que les normes sanitaires soient appliquées dans tous les endroits par où passe le poisson avant d'être exporté, surtout là où il est débarqué, dans les installations de transit ou en usine. Il faut harmoniser les normes sanitaires et d'hygiène locales avec les normes internationales ou avec celles du pays importateur. Une fois cela fait, il faudrait mettre en place un mécanisme de diffusion de l'information entre exportateurs ainsi qu'un système d'inspection sanitaire des équipements. Les exportateurs et les gouvernements pourraient collaborer à la création de laboratoires de contrôle de la qualité. Une partie du produit des taxes ou droits prélevés sur les exportations de poissons pourrait servir à améliorer les conditions d'hygiène là où le poisson est débarqué. Pour pousser encore plus loin les précautions à prendre contre les risques de contamination, les gouvernements devraient collaborer avec les exportateurs à la mise en place des équipements d'infrastructure nécessaires pour assurer un transport rapide du poisson une fois débarqué. Comme les exportateurs tiennent à la réputation de leurs produits, qui a des incidences sur les niveaux des prix, on pourrait les encourager, par association volontaire par exemple, à établir des mécanismes d'autodiscipline. Un travail de sensibilisation et de marketing dans les pays importateurs aiderait aussi à faire valoir la qualité des produits de la pêche des PMA à l'étranger et susciterait une application équitable, cohérente et transparente des mesures sanitaires et phytosanitaires par ces pays.

## LE SECTEUR MINIER

Les activités extractives constituent un secteur très important dans sept PMA pour lesquels la part des produits miniers dans le total des exportations de marchandises s'établissait à l'intérieur d'une gamme comprise entre 51 % et 95 % pour la période 1995-1997. De plus, il existe un grand potentiel d'activités minières notamment en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, en Mauritanie, en République-Unie de Tanzanie et en Ouganda. Il est particulièrement urgent de prendre des mesures appropriées de renforcement des capacités de production et d'amélioration de la compétitivité du fait qu'au cours des dix dernières années environ, l'industrie minière en général a subi des transformations profondes qui ont d'importantes implications, non seulement pour la compétitivité de cette industrie, mais aussi pour la quête mondiale d'investissements. La mondialisation et la mise au point simultanée de mécanismes complexes de financement ont augmenté la masse de capitaux à risque disponibles pour la prospection et l'exploitation de nouveaux gisements. Et les progrès de la technologie minière ont rendu viables des gisements de qualité inférieure et des gisements situés à de grandes profondeurs que les anciennes techniques ne permettaient pas d'exploiter de manière économique.

La politique d'exploitation minière des PMA doit être conduite à deux niveaux différents mais néanmoins liés : celui des opérations de grande envergure, à forte intensité de capital et le plus souvent propriété d'État ou de sociétés étrangères, et celui des activités minières à petite échelle où toute une série

de problèmes se posent, en particulier d'ordre social et environnemental, dont souffrent des activités d'exploitation minière à caractère artisanal qui se sont maintenues dans plusieurs PMA à potentiel minier. Il faudra s'efforcer d'y remédier afin que les PMA puissent en tirer un plus grand profit social et économique.

Les programmes d'ajustement structurel que poursuivent la majorité des PMA depuis le début des années 80 ont mis l'accent sur la nécessité d'une participation du secteur privé à la plupart des activités économiques, dont les activités minières. Le résultat en a été la privatisation d'un certain nombre de sociétés minières. Si le processus de privatisation des mines n'a pas été sans se heurter à des problèmes dans un petit nombre de pays, comme en Zambie (encadré 14), il n'en demeure pas moins que l'avis général est que mieux vaut laisser à des intérêts privés le soin de l'exploitation minière, en particulier quand il s'agit d'exploiter de nouvelles mines. À cet égard, le rôle nouveau de l'État devra être de préciser clairement les orientations de la politique qu'il entend mener, qu'il fera suivre des textes législatifs et de la mise en place des services nécessaires afin de stimuler l'intérêt du secteur privé pour l'exploitation minière. Il lui faudra notamment développer sa capacité à s'acquitter de fonctions de réglementation et de promotion, à établir des cartes géologiques, à tenir à jour des bases de données sur les ressources minérales et, enfin, à fournir l'infrastructure matérielle voulue pour faciliter le développement de ce secteur. Il faudra également veiller à ce que l'activité minière n'ait pas trop d'impact sur l'environnement et à ce que les structures de commercialisation appropriées soient en place.

Il faut que le cadre juridique et réglementaire soit compétitif par rapport aux normes internationales afin d'intéresser l'investissement étranger et l'investissement local au développement de ce secteur. Il faudra en particulier qu'il mette de la transparence dans les procédures d'octroi des licences d'exploitation afin de garantir l'exclusivité des concessions, qu'il protège les droits et les obligations des contrats et qu'il prévoit un règlement rapide des différends par appel à un système judiciaire crédible ou à un arbitrage international.

La mise en place de services et de mécanismes de soutien ferait beaucoup aussi pour renforcer la capacité de production et la compétitivité du secteur. Dans le cadre des efforts déployés pour renforcer, de façon générale, les capacités techniques, les gouvernements pourraient faciliter l'accès à des techniques simples, modernes et écologiques, mettre en place des laboratoires spécialisés et promouvoir la création et le développement d'associations minières professionnelles et industrielles.

Dans le second cas, c'est-à-dire celui du sous-secteur des opérations artisanales à petite échelle, la politique devrait viser à renforcer la capacité de production et la compétitivité et à protéger les moyens d'existence des populations qui sont tributaires de cette branche. Il s'agirait principalement de faire en sorte que ceux qui pratiquent encore une activité minière de type artisanal puissent transformer leur affaire en une petite entreprise minière moderne et organisée. Il faudra pour cela établir une procédure plus transparente pour l'octroi de licences aux petits exploitants et aux petits négociants tout en faisant strictement respecter un nouveau code de conduite pour l'extraction et l'exploitation minières afin d'éliminer les pratiques frauduleuses et de limiter la dégradation de l'environnement.

ENCADRÉ 14 : PROBLÈMES DE PRIVATISATION DES ENTREPRISES PUBLIQUES  
DANS LES PMA : LE CAS DE LA « ZAMBIA CONSOLIDATED COPPER MINES (ZCCM) »

Malgré les problèmes rencontrés dans la privatisation de la ZCCM, il est important de noter que les choses ont beaucoup progressé à cet égard étant donné qu'il ne reste plus à céder que les deux plus grands lots d'actions. À la mi-1998, un total de cinq lots avaient été vendus ou adjugés, à savoir Kansanshi Mine, Luanshya/Baluba Mines, Chibuluma Mine, Chambeshi Mine et Power Division. De plus, un grand nombre

de succursales ont été vendues avec toutes celles de la Mulungushi Investments Limited, qui appartient en totalité à la ZCCM.

Le grand problème est donc de savoir pourquoi les deux plus grands lots des sept lots de départ présentent de telles difficultés de cession. Au 28 février 1997, la seule offre reçue pour l'acquisition des deux plus grandes sociétés d'exploitation, Nkana et Nchanga Divisions, venait du Kafue Consortium<sup>1</sup>. Une fois achevées les négociations entre le Gouvernement zambien et le Consortium sur les aspects commerciaux de l'opération, notamment en ce qui concerne la trésorerie, la reprise de la dette et l'engagement d'investissement, le Consortium a soudain choisi de faire une offre différente le 10 mars 1998. Il demandait d'importants dégrèvements fiscaux dont le gouvernement estimait qu'ils perturberaient ses prévisions budgétaires. Les raisons de la nouvelle offre n'ont pas été rendues publiques, mais il semble que la baisse continue des cours du cuivre sur les marchés mondiaux durant et après les négociations, y a été pour beaucoup.

En janvier 1999, Anglo-American Corporation (AAC), qui détient déjà des participations minoritaires dans la ZCCM, a manifesté de l'intérêt pour l'achat des actifs de la ZCCM qui n'avaient pas encore été vendus à condition de trouver un important associé. AAC a eu à cette fin plusieurs séries de négociations avec la société publique chilienne Nacional del Cobre de Chile (COLDECO)<sup>2</sup>.

En cas d'achat réussi aux conditions stipulées dans le Mémoire d'accord sans force obligatoire conclu entre le gouvernement et ACC, celui-ci deviendra propriétaire des mines en échange d'une offre en espèces de 90 millions de dollars, étant entendu, par ailleurs, que le Consortium s'est engagé à investir 300 millions de dollars (non compris le projet Konkola Deep Mining)<sup>3</sup>.

Les fréquentes ruptures des négociations entre des soumissionnaires et le Gouvernement zambien et les difficultés d'entente sur les conditions de vente de la ZCCM sont à considérer comme symptomatiques d'un phénomène beaucoup plus complexe, d'autant que le gouvernement a réaffirmé sa volonté de privatiser tous les actifs de la ZCCM. Outre le retrait de Kafue Consortium, la lenteur du processus de privatisation de la ZCCM aurait, semble-t-il, pour principale explication les mauvais résultats de l'économie du pays, la stagnation de son industrie d'exploitation du cuivre, la faiblesse persistante des cours du cuivre sur les marchés mondiaux, la complexité des actifs de la ZCCM et, enfin, la faible capacité de négociations du pays.

#### **Les mauvais résultats de l'économie zambienne**

Les mauvais résultats enregistrés par l'économie zambienne pendant une grande partie de la période consécutive à l'accession du pays à l'indépendance a donné naissance à un environnement macroéconomique instable, que sont venus aggraver les fréquents changements d'orientations entre 1983 et 1991. Il en est résulté un environnement politique et économique peu fait pour attirer les gros investisseurs étrangers en dépit de la politique plus cohérente suivie par l'actuel gouvernement et de la promulgation du Code des investissements de 1991, qui se montre plus incitatif que le précédent. La persistance des mauvais résultats de l'économie, surtout depuis quelques années, a également rendu le principal actionnaire de la ZCCM (à savoir l'État) moins à même de renflouer les mines en vue d'en accroître l'intérêt pour des investisseurs privés en puissance. Assez paradoxalement, il coûte à la ZCCM, c'est-à-dire à l'État, de 20 à 25 millions de dollars par mois pour maintenir à flot des mines qui ne sont pas rentables, avec les énormes implications financières que cela ne manque pas d'avoir pour la gestion macroéconomique.

#### **La stagnation de l'industrie zambienne d'extraction du cuivre et la faiblesse persistante des cours**

Les progrès de la technique ont, depuis quelques années, réduit sensiblement les coûts de production du cuivre, mais la Zambie demeure un des pays les plus retardataires à cet égard, ce qui s'explique principalement par le fait que les équipements et les techniques utilisés sont devenus obsolètes, que les coûts indirects sont énormes et que les paiements de service de la dette sont élevés.

La production zambienne de cuivre est en chute depuis plusieurs années : elle est tombée à 300.000 tonnes environ en 1998 et, selon les prévisions, la chute devrait se poursuivre en 1999 avec une production de l'ordre de 250 à 260.000 tonnes.

L'effondrement des cours sur les marchés mondiaux est venu aggraver les problèmes de cette industrie. Depuis le début de la crise économique asiatique, au milieu de l'année 1997, le fléchissement des cours a atteint 44 %. Si le premier trimestre de l'année 1999 a enregistré un léger redressement, la moyenne devrait

encore être inférieure de 40 % aux cours de 1997, ce qui s'explique principalement par le fait que les stocks commerciaux de l'Ouest ont doublé durant la période 1997-1998 pour atteindre 1,2 million de tonnes.

### **La complexité des actifs du secteur minier/ZCCM de la Zambie**

En 1969, dans le cadre du programme de nationalisation, l'État a acquis une participation majoritaire de 51 % dans le secteur minier. En 1978 et 1979, il y a eu de nouveaux changements de participation au capital des deux sociétés minières dont la fusion a donné naissance à l'actuelle ZCCM (à savoir Nchanga Consolidated Copper Mines Limited —NCCM— et Roan Consolidated Mines Limited —RCM). Le Gouvernement zambien a accru la part de l'État dans NCCM, cette part passant de 51 % à 60,26 % et dans RCM, où sa part est passée de 51 % à 60,62 %, résultat d'une conversion en participations de prêts consentis par l'État à ces deux sociétés à l'époque par suite de problèmes d'exploitation dus à la faiblesse des cours mondiaux. Les deux actionnaires minoritaires se sont vu offrir de maintenir leur pourcentage de participation par une injection de capitaux, mais elles ont refusé. En 1982, le Gouvernement a décidé de fusionner NCCM et RCM pour former ce qui est maintenant la ZCCM, qui prenait ainsi, à l'époque de sa formation, la deuxième place dans le monde pour l'exploitation du cuivre. Elle est actuellement la plus grande société minière de Zambie — ainsi que la plus grande entreprise du pays et assure toute la production de cuivre, de cobalt, de plomb, de zinc et de pyrite du pays. Le seul actionnaire minoritaire de quelque importance est, avec 27 %, Zambia Copper Investment, qui appartient à Anglo-American Corporation et à DeBeers, via Minorco, société immatriculée au Luxembourg.

### **Faible capacité nationale pour exécuter un programme de privatisation**

Faute de compétences suffisantes pour engager le processus de privatisation, l'État se trouve limité dans sa capacité à négocier la privatisation du secteur minier en général et de la ZCCM en particulier. Du reste, l'accord conclu entre le gouvernement et Kafue Consortium a été négocié avec l'aide de sociétés internationales de conseils, à savoir Arthur Andersen et Mineral Resources Development Inc., ainsi que des conseillers financiers de la Zambie, N.M. Rothschild and Sons Limited.

Bien que la Zambie ait été mise par la Banque mondiale au premier rang des pays d'Afrique pour la rapidité du processus de privatisation, celui-ci n'en a pas moins été retardé faute de posséder les compétences et la capacité de négociations appropriées. C'est ainsi que, malgré la volonté affichée par le gouvernement depuis 1991 de privatiser les entreprises d'État, on ne comptait, au début de l'année 1994, que trois d'entre elles à avoir été effectivement cédées au secteur privé, mais le rythme a considérablement repris depuis lors.

Les marchés des produits et de la main-d'oeuvre sont sous-développés et manquent de compétitivité et il n'y avait, jusqu'à une époque récente, aucun cadre réaliste de privatisation au niveau organisationnel. Le pays manquait d'organismes bien dotés en personnel, bien équipés et dûment financés, capables d'assurer efficacement, assez rapidement et avec suffisamment de confiance, l'exécution de la politique de privatisation. Ce que l'on vient de dire s'appliquait aussi à l'Agence zambienne de privatisation et au Centre des investissements qui ont été créés à cette fin ainsi que pour faciliter la création d'entreprises commerciales.

Le peu d'expérience en méthodes d'évaluation des biens et l'absence d'un bon marché des valeurs ou d'un système financier efficace et solvable capable de s'occuper des transactions complexes inhérentes au processus de privatisation, tout cela paraît aussi avoir retardé le processus, en particulier la détermination de la valeur marchande des actifs à privatiser. Le problème s'est encore trouvé aggravé par l'absence d'autres acteurs auxquels fait appel la privatisation, à savoir des avocats expérimentés, des banquiers d'affaires et des comptables pour qui les transferts d'actions n'ont pas de secret.

On note toutefois que des efforts sont faits depuis quelques années pour situer et tenter de résoudre ces problèmes. C'est ainsi qu'une loi relative à la concurrence a été adoptée en 1994, soit trois ans après le début du programme de privatisation, et qu'une bourse des valeurs a été créée la même année, dont l'autorité de tutelle, la Zambia Competition Commission, a été mise en place aussi récemment que 1997.

1. Le Consortium était formé de : Avmin Limited, Noranda Mining and Exploration Inc., Phelps Dodge Mining Company et Commonwealth Development Corporation.
2. Si les négociations aboutissaient, ces deux géants de l'exploitation minière cofinanceraient, à hauteur de 800 millions de dollars, un programme d'investissement/de recapitalisation de la ZCCM concernant les projets miniers Nkana, Nchanga, Konkola et Nampundwe.

3. Il est important de noter que l'opération, telle qu'elle se négocie actuellement, ne conduira pas AAC à reprendre la dette de la ZCCM, qui se situe actuellement aux alentours de 600 millions de dollars. À la mi-mai 1999, AAC faisait savoir que son acquisition des derniers actifs de la ZCCM dépend : a) de l'étude diligentée par la société sur Nkana et Nchanga, étude qui devrait être achevée en juillet 1999 ; et b) de la conclusion d'un accord avec un associé (qui pourrait être COLDECO) avant octobre 1999.
4. Le bilan de la bourse de valeur de Lusaka (LuSE) est encore maigre : une médiocre distribution des dividendes, le lourd passé des entreprises publiques en Zambie, l'absence de confiance des marchés dans des valeurs à revenus variables libellées en kwachas et le coût élevé des opérations, tout cela a empêché la bourse des valeurs de Lusaka de devenir une source attractive et dynamique de capitaux à long terme et de liquidités. À ce jour, seule une poignée de sociétés sont cotées à la bourse de Lusaka dans un pays qui en est au dernier stade de la privatisation.

Pour amener les artisans de l'exploitation minière à utiliser des méthodes modernes moins dommageables pour l'environnement, on pourrait, par exemple, leur donner les moyens de se procurer plus facilement les équipements nécessaires. On pourrait encourager les institutions financières à aider les petites entreprises en leur consentant les crédits d'équipement ou de démarrage dont elles ont besoin. Une autre option serait de recourir à la formule du crédit-bail. L'établissement d'une forme de partenariat ou de coopération entre les exploitants du secteur structuré et les autres pourrait également faciliter les transferts de techniques et cela inciterait à exploiter au mieux les ressources minérales du pays. Les gouvernements pourraient à cette fin encourager et soutenir la constitution de groupements d'entreprises structurées dans le secteur de la petite exploitation, secteur que la mise en place de services de vulgarisation en exploitation minière, en transformation et en commercialisation des minéraux, notamment en dispositifs de commercialisation conformes à ses besoins, contribuerait à moderniser. Les donateurs pourraient aider les gouvernements à concevoir et à mettre en place de nouveaux programmes visant notamment à introduire dans le secteur minier des techniques et des compétences nouvelles ainsi que des méthodes modernes de gestion.

Il est important de noter que l'intégration du secteur minier dans l'économie nationale serait nécessaire afin d'optimiser les effets multiplicateurs de ce secteur sur l'ensemble de l'économie. Les principaux facteurs de production dont il a besoin pourraient être trouvés localement, et des effets de polarisation aval pourraient être obtenus par la création d'activités à valeur ajoutée dans la mesure où ce type d'activité ne viendrait pas compromettre la compétitivité de l'industrie.

Il faut que les gouvernements des PMA veillent à assurer, au moyen de textes législatifs appropriés, un développement viable de l'industrie minière en raison de la forte propension qu'elle a à dégrader l'environnement. Un système global de gestion de l'environnement consisterait notamment à : adopter une législation de l'environnement et à mettre en place les mécanismes nécessaires pour en surveiller l'application ; rendre obligatoire, pour les nouveaux projets, la réalisation d'évaluations d'impact sur l'environnement ainsi que de plans d'action environnementale à partir d'études de base sur la question ; mettre en place un mécanisme transparent pour déterminer l'étendue des dommages causés à l'environnement et veiller à ce que le pollueur en paie le prix. Il pourra être nécessaire aussi de réinstaller les populations qui auront perdu leur mode traditionnel de subsistance du fait des activités minières et de les en indemniser.

### **LE SECTEUR MANUFACTURIER**

L'expérience des pays d'Asie de l'Est et du Sud-est qui ont progressé sur la voie du développement donne à penser que l'existence d'un couple agriculture-industrie fort est indispensable au développement industriel. Une amélioration continue des techniques de fabrication d'outils agricoles et



l'existence d'effets d'entraînement en amont et en aval y ont joué un rôle déterminant. Même dans certains pays d'Afrique en voie d'industrialisation comme le Zimbabwe, les interactions entre l'agriculture et l'industrie ont été décisives pour l'accélération du développement industriel, surtout avant l'application des programmes d'ajustement structurel dans les années 80 (UNIDO, 1989, in Cornia, van der Hoeven and Lall, 1992 : 219).

La transformation structurelle de l'économie des PMA nécessite un développement simultané de l'agriculture et de l'industrie ainsi que du secteur non structuré qui, dans ces pays, est important par rapport au secteur structuré et fait vivre une nombreuse population. Les entreprises rurales en sont un important élément et les PMA devraient s'inspirer de ce qui s'est fait de bien à cet égard (encadré 15). Le secteur non structuré bénéficierait d'une redistribution des dépenses publiques en faveur de la mise en place d'équipements d'infrastructure et de services, d'une importance cruciale pour son développement, ainsi que de l'élimination de réglementations par trop paralysantes. L'inclusion de groupes d'entreprises du secteur non structuré dans les programmes de formation financés par l'État faciliterait aussi considérablement le développement du secteur.

Comme il faut du temps pour se doter d'un potentiel technique, il faudra être judicieux dans le choix de la démarche à suivre pour préparer les petites et moyennes entreprises à entrer dans le jeu de la concurrence. À cette fin, Lall (1995) propose cinq stratégies :

- Soutenir les jeunes entreprises, même si ce n'est que pour un temps limité ;
- Promouvoir le type d'activités qui nécessite un long temps d'apprentissage, mais qui procure des avantages d'origine extérieure appréciables ;
- Libéraliser rapidement les activités propres à l'utilisation de nouvelles techniques afin que les entreprises puissent utiliser les moyens dont elles disposent pour se rendre compétitives sans avoir besoin de protection ;
- Libéraliser lentement celles qui demandent un plus long temps d'apprentissage afin que les entreprises puissent se doter de capacités en techniques nouvelles et acquérir les compétences nécessaires pour devenir pleinement compétitives ;
- Agir davantage au niveau de l'offre pour assurer aux entreprises le capital humain, les ressources financières, l'information et les services de vulgarisation dont elles auront besoin pendant qu'elles seront en train de se renforcer.

D'une manière générale, l'activité manufacturière gagnerait à la création d'un environnement macroéconomique dans lequel la concurrence puisse s'exercer plus librement. Pour les 29 PMA qui sont actuellement membres de l'OMC, toute protection des jeunes entreprises doit être compatible avec la section C de l'article 18 de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) de 1994 et ne devrait être accordée que pour un temps limité aux secteurs en plein essor qui se développent dans le droit fil de l'avantage comparatif dynamique du pays. Les entreprises qui ont besoin de compétences plus pointues pourraient également bénéficier d'un ciblage des programmes d'éducation et de formation sur leurs besoins spéciaux.

Les PMA pourraient également gagner à coopérer avec d'autres pays en développement dans le cadre d'accords de commerce régionaux, notamment pour le transfert de procédés de fabrication à fort

coefficient de main-d'oeuvre à des économies où les salaires sont bas ainsi que du savoir en matière de techniques et de gestion (UNIDO, 1997 : 14).

**ENCADRÉ 15 : LA MONDIALISATION : MENACE OU CHANCE POUR  
L'INDUSTRIALISATION DU MILIEU RURAL DANS LES PMA**

On connaît bien le rôle d'appoint à l'agriculture que jouent les entreprises rurales pour la création d'emplois et la génération de revenu. La libéralisation des échanges et la mondialisation ont ouvert la majeure partie du secteur industriel aux grandes et géantes sociétés internationales avec les chances et les défis que cela comporte. Les chances, ce sont de voir à l'oeuvre de meilleures techniques et d'y avoir accès, de pouvoir disposer de matières premières et de composants les plus variés, qui sont garants de qualité et permettent des gains d'efficacité et de productivité. Les défis, ce sont d'avoir à affronter la concurrence et de se trouver moins protégé, ce qui exerce une pression considérable sur l'efficacité, les prix, la qualité, la maîtrise des coûts, les compétences en commercialisation, la satisfaction du client et l'innovation. La mondialisation est une force puissante appelée à modifier et à façonner l'environnement pour les PME et l'entrepreneuriat jusque bien avant dans le 21<sup>e</sup> siècle (Benjamin, 1999).

**Actions de soutien à l'industrialisation du milieu rural**

L'expérience des pays qui ont une industrie rurale, constituée de PME rurales, par conséquent, varie. Il y a eu des succès et il y a eu des échecs. Le succès des projets d'industrialisation rurale repose sur un certain nombre d'actions qui ne sont pas à la portée des ruraux pauvres, à savoir :

- Trouver une entreprise et des chefs d'entreprise en puissance et réaliser une étude de faisabilité détaillée ;
- Rechercher, en les adaptant, les techniques nécessaires ;
- mettre en place des systèmes de production adaptés aux conditions locales ;
- organiser les producteurs en groupements viables et les former à la gestion d'une entreprise ;
- obtenir, par les voies appropriées, de quoi financer les investissements ;
- créer des effets d'entraînement en amont et en aval pour les produits finis et les matières premières ;
- fournir un accès facile aux ressources financières, le soutien nécessaire à la commercialisation et assurer des services d'infrastructure appropriés et souhaités ;
- modifier les options techniques de manière à orienter la production dans le sens des besoins des marchés ;
- faire acquérir à la main-d'oeuvre les compétences nécessaires pour produire des denrées acceptables aux marchés ;
- créer (ou le rendre disponible s'il existe déjà) un réseau institutionnel chargé de renseigner sur les marchés et les techniques ainsi que de guider l'adoption de techniques appropriées.

Il est important aussi de pouvoir commercialiser les produits des entreprises rurales. Les accords de l'OMC soumettent ces entreprises à de nouveaux défis qui ont trait à tout un ensemble de normes (normes techniques, normes de santé et de sécurité, normes d'emballage, règles d'origine et environnement) auxquelles il faut satisfaire.

**Le rôle de l'État et des autres acteurs**

On attend de l'État qu'il facilite la mise en place d'un environnement porteur en prenant à cette fin les initiatives appropriées et en développant les équipements d'infrastructure nécessaires. Pour limitées qu'elles soient dans leurs moyens d'action — la maigreur de leurs ressources financières, la faiblesse de leur capacité institutionnelle, la petite taille de leurs opérations et leur engagement dans des activités diversifiées — plusieurs ONG peuvent faire état d'un bon bilan dans le lancement de projets d'industrialisation rurale et de lutte contre la pauvreté parce qu'elles sont très proches des populations, qu'elles « en veulent », qu'elles sont souples et adaptables et parce que, dans la plupart des cas, elles sont formées de spécialistes dévoués à la cause qu'ils servent. La communauté internationale a également un rôle à jouer en aidant les PMA à favoriser l'expansion de leurs entreprises rurales, en particulier dans le domaine de la commercialisation et de la facilitation des échanges, et en veillant au respect des accords de l'OMC par toutes les parties.

**Une industrialisation rurale réussie : le cas de la République populaire de Chine**

La Chine est souvent citée comme modèle d'industrialisation rurale dont les PMA pourraient s'inspirer. De très bonne heure, le potentiel des vastes zones rurales du pays a été reconnu et la constitution d'entreprises rurales activement encouragée. Les réformes d'après l'ère Mao ont libéralisé les entreprises de districts et de villages, qui continuent quand même à recevoir une aide sous forme d'apports de techniques, de valorisation des ressources humaines, de services d'infrastructure et de ressources financières. De plus, par l'établissement de liens solides avec les besoins des populations rurales, les zones rurales en sont venues progressivement à pouvoir subvenir à leurs propres besoins et des liens ont également été établis avec le secteur industriel des villes. Il est à noter que, surtout dans des régions côtières comme la province de Jiangsu, les entreprises rurales se sont lancées dans la production d'articles d'exportation et à haute technologie en s'associant, dans de nombreux cas, avec des sociétés étrangères. Les données provisoires dont on dispose tendent à montrer que le développement des entreprises de districts et de villages a beaucoup fait pour le recul de la pauvreté en milieu rural (ESCAP, 1999).

La privatisation a été proposée comme moyen d'améliorer les résultats d'anciennes entreprises publiques et de leur rendre les techniques modernes plus accessibles. Mais jusqu'ici les programmes de

privatisation des PMA ont connu des fortunes diverses. Il convient de noter que la privatisation ne représente pas nécessairement une panacée pour les entreprises publiques en difficulté. Au contraire, il peut être nécessaire que l'État maintienne sa participation dans les secteurs pour lesquels l'investisseur privé n'éprouve pas d'intérêt. Il pourrait même collaborer avec le secteur privé en formant avec lui des coentreprises ; dans les cas où il devrait continuer à faire cavalier seul, il faudrait que la gestion et la propriété de ces entreprises soient clairement séparées et il faudrait les faire entrer dans le jeu normal de la concurrence (Cornea, van der Hoeven and Lall, 1992 : 225).

L'aide pourrait jouer un rôle des plus précieux dans le renforcement des capacités de développement industriel des PMA par la formation et l'éducation ainsi que par la participation du secteur public à la remise en état et à l'expansion de l'infrastructure matérielle. On pourrait puiser dans les flux d'aide concessionnelle pour financer et soutenir la constitution de sociétés à risque commun qui alimenteraient en fonds de roulement les établissements financiers en milieu rural (Cornia, van der Hoeven and Lall, 1992 : 226).

Beaucoup de commentateurs ont fait valoir que les pays à faible revenu, donc les PMA, pourraient renforcer leur secteur manufacturier en engageant une politique visant à aider les petites et moyennes entreprises à se transformer en entreprises compétitives du secteur structuré. On examine ci-après la manière dont ce but pourrait être atteint.

### ***Que peuvent faire les PMA pour renforcer la compétitivité de leurs PME ?***

Il y a en général, pour les pouvoirs publics, trois niveaux de décision et d'intervention directe : le niveau macroéconomique, qui définit le cadre juridique et réglementaire, et les cadres sectoriel et microéconomique, qui concernent les stratégies à suivre pour promouvoir la compétitivité des entreprises, leur constitution en réseaux et leur efficacité par l'organisation de services de formation, de recherche et de vulgarisation. Les principales difficultés auxquelles sont confrontées les PME sont, notamment, une insuffisance de capital et de compétences et un environnement macroéconomique restrictif. C'est pourquoi les efforts déployés pour les aider ont consisté le plus souvent à mettre en place les institutions et mécanismes dispensateurs de services réels, ce qui peut comprendre une assistance directe dans la conception et la construction de prototypes, la réalisation d'études de faisabilité, le choix des fournisseurs, la formation, la mobilisation de crédits et les services annexes.

Il y a eu des cas isolés de réussite, mais ce qui a justifié une intervention plus large des pouvoirs publics, ce sont des faits d'observation recueillis dans le cadre d'études sur les districts industriels et les groupements de PME plutôt que sur telle ou telle entreprise (Nadvi and Schmitz, 1997 ; Pike, 1994 ; UNCTAD 1998d). De plusieurs études de cas, le principal enseignement à tirer est que l'appui aux PME devrait obéir à des principes d'organisation précis et que l'intervention des pouvoirs publics devrait présenter les caractères suivants :

- Être ciblée, stratégique et articulée autour des besoins sectoriels de groupements de PME ;
- Être acheminée par l'intermédiaire de représentants du secteur privé ainsi que d'organismes d'entraide comme les associations professionnelles ;
- Être souple, guidée par la demande et axée sur les besoins des utilisateurs, et non imposée d'en haut et guidée par l'offre ;

- Être décentralisée au niveau des collectivités et des régions.

De plus, des services comme le financement, la formation et l'aide à l'innovation devraient être intégrés plutôt que fournis séparément.

L'objectif de l'intervention devrait être de renforcer les liens horizontaux et verticaux entre les entreprises, de promouvoir l'efficacité collective, de stimuler l'acquisition du savoir, de stabiliser le marché et de réduire les coûts de transaction. La productivité est le résultat d'un effet de réseau, c'est-à-dire de la conjonction de plusieurs éléments : meilleur accès à une information spécialisée, interaction fournisseurs-producteurs plus poussée, accès à des biens publics de haute qualité et innovation induite par la rivalité au sein de chaque groupement d'entreprises. L'efficacité d'une aide collective est attestée par un certain nombre d'études de cas (encadrés 16 et 17).

#### ENCADRÉ 16 : SOUTIEN COLLECTIF À L'INDUSTRIE AFRICAINE DE LA CHAUSSURE

L'industrie du cuir et de la chaussure en Afrique australe et orientale reçoit une aide de l'ONUDI acheminée dans sa totalité par le canal des associations nationales qui participent au programme. Les deux caractéristiques essentielles de ce programme sont, tout d'abord, d'être guidé par la demande, et non pas l'offre, à preuve l'aide que reçoivent les fabricants pour participer à des foires commerciales internationales. Ils y partagent souvent le même stand, ce qui les rend moins susceptibles de se laisser intimider par les gros exposants et attire davantage l'attention sur leurs produits. Les foires commerciales sont pour les producteurs l'occasion d'apprendre à connaître leurs concurrents, les marchés ainsi que les besoins des clients. Les foires internationales de la chaussure de Bologne et de Dusseldorf, par exemple, permettent aux entreprises africaines du cuir et de la chaussure de se mesurer aux meilleurs producteurs du monde. La seconde caractéristique du programme est qu'au lieu d'être guidées par la seule demande du public, les entreprises fonctionnent sous l'égide de l'Eastern and Southern Africa Leather Industries Association (ESALIA). Cet organisme s'est montré efficace pour l'obtention d'une aide extérieure et comme tribune d'échanges réguliers de données d'expérience entre des entreprises confrontées aux mêmes problèmes.

Source : Nadvi and Schmitz, 1997.

Les gouvernements des PMA devront, dans leur aide aux entreprises, viser à promouvoir la création et, au besoin, le renforcement de nouveaux groupements, surtout en vue d'exporter des produits autres que des produits traditionnels qui pourront être destinés à des créneaux. Les avis convergent de plus en plus sur la nécessité de soutenir les entreprises, ce pour quoi il faut des institutions de niveau intermédiaire. Comme celles-ci ne sont pas très performantes, la plupart de ces pays devront commencer par l'essentiel : mettre en place des organismes de formation commerciale et administrative, d'information technique, de normalisation et de contrôle de la qualité. Ils devront aussi créer des organismes chargés de promouvoir une culture d'innovation parmi les entreprises, de former des compétences en recherche fondamentale, de fournir des services d'information aux exportateurs et de faciliter l'accès au crédit d'investissement, la constitution de fonds de roulement et les exportations.

#### ENCADRÉ 17 : CONSTITUTION EN GROUPEMENTS DE PRODUCTION SOUS LA PRESSION DE LA CONCURRENCE

L'industrie chirurgicale de Sialkot, dans la région du Punjab au Pakistan, fait intervenir plus de 300 industriels qui fabriquent des instruments chirurgicaux en acier inoxydable. Ils sous-traitent à plus de 1 500

petites entreprises à différents stades de la production et il y a plus de 200 fournisseurs de facteurs de production et plus de 800 autres entreprises prestataires de services. On y trouve tantôt intense concurrence, tantôt coopération, à tous les stades de la chaîne de valeurs. Avec plus de 20 % des exportations mondiales, ce groupement d'entreprises y occupe la seconde place après l'Allemagne. Plus de 90 % de la production est exportée, dont 90 % environ vers l'Europe et l'Amérique du Nord.

Un autre groupement, celui de la fabrication de chaussures de la Vallée de Sinos au Brésil, est fait de petites entreprises qui, d'entreprises axées sur la satisfaction des besoins du marché local qu'elles étaient, se sont constituées en un groupement qui exporte environ 70 % de sa production. Environ 500 fabricants font appel à 1.000 fournisseurs de facteurs de production et de services spécialisés soutenus par une multiplicité d'organismes d'entraide. Concurrence féroce et rapports de coopération et de complémentarité y font bon ménage. C'est à la Vallée de Sinos que le Brésil doit la croissance de ses exportations de chaussures en cuir qui, de 0,5 % en 1970, étaient passées, en 1990, à 12,3 % du total des exportations mondiales.

Le succès de ces deux groupements n'aurait pas été possible si les entreprises avaient fait cavalier seul — les gains d'efficacité et de flexibilité réalisés par l'effet de l'efficacité collective n'auraient pas été possibles si les entreprises ne s'étaient pas constituées en réseau (on entend par efficacité collective l'avantage concurrentiel que procurent aux entreprises les économies externes qu'elles réalisent sur le plan local et la concertation de leurs activités).

Source : Nadvi and Schmitz in UNIDO (1997).

## SERVICES<sup>24</sup>

La mondialisation, c'est aussi la marchandisation croissante des services. Cela tient à la croissance de l'emploi et de la production dans ce secteur, à quoi s'ajoute l'impact des progrès de la technologie sur les industries de services. Cette évolution a donné lieu à une intensification de la concurrence internationale et les gouvernements en sont venus à prendre conscience de l'impact considérable que ce secteur peut avoir sur les résultats, l'efficacité commerciale et le développement de leur économie. La possibilité donnée aux producteurs locaux de faire appel à de bons services commerciaux qui ne leur coûtent pas trop cher est donc des plus importantes pour la compétitivité.

Pour les PMA, l'importance de ce secteur ne fait que croître à la fois comme produit d'exportation directe et comme facteur de production. Les exportations de services sont devenues, ou peuvent devenir, une source appréciable de recettes en devises. La Gambie et les Maldives, par exemple, sont des pôles d'attraction du tourisme, le Bénin et la République-Unie de Tanzanie tirent de substantiels revenus du transit des importations et exportations de pays voisins par leurs ports ; le Bangladesh et le Soudan bénéficient, quant à eux, d'appréciables envois de fonds de ressortissants qui travaillent à l'étranger. Il existe encore pour les PMA des possibilités de croissance et de développement dans plusieurs sous-secteurs, comme le tourisme, la musique et les services à base de technologies de l'information, ainsi que dans celui de la main-d'oeuvre et des services financiers<sup>25</sup>.

### *Le tourisme*

Le tourisme international est une importante source d'emploi et de recettes en devises pour un certain nombre de PMA, notamment pour la Gambie, les Maldives, le Népal, le Samoa et Vanuatu. Plusieurs sont parvenus à accroître leurs recettes d'exportation à cet égard par la poursuite délibérée d'une stratégie de développement du tourisme, investissant à cette fin dans la mise en place d'équipements d'infrastructure et formant la main-d'oeuvre nécessaire.

En dépit du succès que certains ont connu dans l'expansion de leurs activités touristiques, une industrie du tourisme international exige, pour être viable à long terme, d'être soigneusement planifiée et de demeurer en phase avec l'évolution de la demande. La recherche de créneaux est un important aspect du développement du tourisme et chaque pays aura à trouver le segment de marché qui se prête le mieux au développement de son avantage comparatif. Certains ont opté pour le tourisme de masse, proposant des forfaits vacances balnéaires à des milliers de touristes. Mais un gros afflux de touristes, surtout en haute saison, risque de mettre à mal les équipements d'infrastructure. En outre, ce type de développement touristique ne s'est guère préoccupé, dans le passé, de ménager l'environnement, lequel a, de ce fait, beaucoup souffert. Ce n'est pas seulement l'environnement physique, mais aussi l'environnement social qui peut souffrir du tourisme de masse, car celui-ci s'accompagne souvent d'une aggravation de la criminalité, de la prostitution et du trafic de drogue.

La proximité de l'Europe a permis à la Gambie de pratiquer avec succès une industrie du tourisme de masse. Mais faute d'avoir su faire valoir ce qu'il a de distinctif ou d'unique, ce pays subit maintenant la concurrence d'autres destinations « soleil-et- sable » tout à fait compétitives pour les prix et la qualité.

Les Maldives donnent un exemple tout à fait différent de développement touristique réussi ; ce pays propose des vacances « soleil-et-sable », mais au petit nombre de ceux pour qui le coût n'est pas forcément dissuasif. Les désavantages que constituent leur éloignement et l'incommodité des horaires d'avion ont pu être surmontés en faisant valoir la chance d'« évasion totale » que représentent des vacances aux îles Maldives.

L'écotourisme, qui n'entraîne aucune dégradation de l'environnement, est un autre segment du marché du tourisme qui offre des possibilités à certains PMA. Cela se pratique généralement sous forme de petites excursions dans des sites célèbres pour leur beauté ou leur faune et, comme ce type de tourisme demande une moindre mise de fonds que le tourisme de masse, il offre un champ plus large aux PME locales. L'Ouganda, par exemple, a su développer le marché à faible volume et à forte valeur ajoutée que représente ce secteur : l'écotouriste y vient pour y observer des espèces rares d'animaux sauvages — en particulier le gorille, dont l'habitat est protégé — et pour faire du radeau ou du surf sur le Nil aux chutes de Bujagali. Le Bhoutan et le Népal ont su développer le marché à forte valeur ajoutée du trekking, mais sa trop rapide expansion dans ce dernier pays n'a pas été sans y causer une certaine dégradation de l'environnement.

Le succès du tourisme de créneau est très largement affaire de capacités sur le plan des institutions et celui de la gestion ainsi que de la valorisation appropriée des ressources humaines. Il faut impérativement, pour réussir, pouvoir s'informer sur l'état du marché, mais souvent cette information ne peut s'acquérir qu'en collaborant avec des sociétés internationales de tourisme, qui sont équipées pour assurer les indispensables transferts de technologie, la formation du personnel et la commercialisation du produit. Les services auxquels le tourisme fait appel sont essentiellement le fait de sociétés transnationales, indispensables intermédiaires entre fournisseurs et consommateurs de services touristiques. Il faut donc pouvoir disposer des compétences appropriées à tous les niveaux de la gestion de ce secteur ainsi que dans la prestation des services d'accueil, de restauration, de transport et autres services que demandent les visiteurs internationaux. Beaucoup de ces services seront assurés par le secteur privé, mais le développement d'une industrie du tourisme viable passe par l'instauration d'un dialogue permanent entre l'État et ceux qui y sont directement parties prenantes.

Il n'est pas de tâche plus impérative pour les PMA en matière de tourisme que d'en promouvoir le développement durable, c'est-à-dire d'en limiter les effets négatifs sur les communautés d'accueil et

l'environnement, et d'établir des interactions entre ce secteur et d'autres branches de l'économie tout en donnant satisfaction aux touristes et en tirant des revenus de cette activité. Il faudra pour cela rompre délibérément avec le type traditionnel du tourisme en faveur d'un type de tourisme conscient de la mondialisation croissante d'une industrie qui obéit de plus en plus à des valeurs mondiales.

Les gouvernements que le développement de ce secteur intéresse devront élaborer des plans d'actions et créer des institutions — ou adapter celles qui existent déjà — pour guider et superviser la formation des ressources humaines, la mise en place de l'infrastructure, l'application de stratégies, lois et règlements visant à promouvoir le tourisme ainsi que la participation du secteur privé. Ces plans devront être fondés sur une conception intégrée du tourisme, du développement économique et de la protection de l'environnement et assurer la participation et l'inclusion de groupes précédemment exclus (UNCTAD 1999b : 113).

L'abondante main-d'oeuvre dont disposent les PMA ne pourra être utilisée dans le secteur du tourisme qu'à condition de lui faire acquérir les compétences dans lesquelles le secteur est encore faiblement pourvu. Il faudra pour cela appliquer, dans le cadre du développement institutionnel et du renforcement des capacités pour le secteur, des stratégies de valorisation des ressources humaines du type décrit plus haut. Concrètement, le but de la formation devra être de doter le secteur du tourisme d'un personnel capable d'assurer un service de haute qualité, facteur capital de compétitivité en la matière.

L'État devra, en association avec le secteur privé, moderniser son infrastructure touristique — hôtels, sites touristiques, routes d'accès etc. Le tourisme pourrait aussi bénéficier de nouvelles stratégies promotionnelles visant à «reconditionner» le produit touristique de façon à en accroître la valeur et l'intérêt. Par exemple, s'ils disposaient d'un système d'information approprié, les voyageurs seraient alors en mesure d'adapter le produit touristique à l'évolution des goûts ou des tendances du marché, d'exploiter les possibilités offertes par le tourisme de créneau et de trouver le juste milieu entre tourisme de masse, de faible valeur, et tourisme haut de gamme, de faible volume.

### *Autres possibilités inexploitées*

Il existe tout une gamme de services, comme la musique et les services à base de technologies de l'information, dont le potentiel est encore très insuffisamment exploité et que l'on pourrait, par des mesures appropriées, rendre compétitifs. La musique, par exemple, pourrait devenir une industrie dynamique et prospère dans plusieurs PMA si leurs gouvernements décidaient de contribuer à la mise en place de l'infrastructure institutionnelle nécessaire pour développer ce secteur. Cela demandera aussi que décideurs et musiciens soient amenés à connaître les conditions d'implantation sur les marchés d'exportation et il faudra prendre les dispositions législatives et mettre en place les moyens d'application nécessaires, en particulier pour assurer le respect des droits d'auteur. Il faudra en outre trouver les financements nécessaires pour concevoir et commercialiser des produits nouveaux, ainsi que pour acquérir des techniques nouvelles grâce auxquelles obtenir des produits qui répondent aux normes élevées des marchés d'exportation et qui soient capables de soutenir la vive concurrence qui y règne.

Pour que les exportations de services des PMA deviennent mondialement compétitives, il faut que la création d'un secteur concurrentiel d'exportation de services d'information dans le moyen à long terme s'accompagne d'une croissance rapide des applications internes de l'informatique — à commencer par les services de saisie de données à fort coefficient de main-d'oeuvre — et de l'acquisition des compétences et moyens locaux nécessaires, avec mise en place d'une infrastructure moderne de télécommunications (UNCTAD, 1999b : 117-119). Compte tenu de ce qui serait une stratégie d'entrée réaliste et de leurs



options en matière de transport, les PMA devront faire preuve de sélectivité dans le choix des produits et de réalisme dans l'acquisition des moyens dont ils pensent devoir se doter. Étant donné que le marché international de la sous-traitance des services d'information est encore à l'état embryonnaire et qu'aucune société n'y joue un rôle dominant, il n'y a encore que peu d'obstacles, si tant est même qu'il y en ait, à l'entrée des toutes nouvelles entreprises sur le marché (UNCTAD, 1999b : 117-119). Il faudra néanmoins moderniser ou réformer l'infrastructure des télécommunications afin de pouvoir exporter ces services à des prix compétitifs.

## C. Conclusions

Les programmes d'ajustement structurel (PAS) que la plupart des PMA appliquent depuis le début des années 80 n'ont pas permis de revigorer leurs capacités de production. Dans le secteur agricole, la période 1990-1997 a été marquée par une stagnation à peu près constante de la productivité pour les grands produits d'exportation que sont, pour les PMA, le café, le tabac, le coton, le cacao et le thé. Les PAS ne sont pas parvenus à y provoquer une remontée sensible des investissements ni à développer leur avantage comparatif potentiel (ou dynamique) dans la pratique d'une agriculture autre que traditionnelle, dans l'agro-alimentaire et dans l'industrie. En fait, on leur a attribué la « désindustrialisation » qui s'est produite dans certains (Cornia, van der Hoeven and Lall, 1992). Ceci appelle une réorientation du cadre macroéconomique et institutionnel (figure 1), dans lequel l'accent sera mis notamment sur la valorisation des ressources humaines, et une restructuration des appareils institutionnels, de gestion et de production, qui sont de la plus haute importance pour l'amélioration des capacités de production et de la compétitivité de ces pays.

Tous ne suivront pas la même politique : l'accent sera mis sur telle ou telle orientation en fonction des caractéristiques propres à chacun, comme leur niveau de développement, leurs avantages comparatifs statiques et dynamiques et leurs caractéristiques physiques ou géographiques (pays insulaires ou sans littoral). Il y a des domaines où la CNUCED pourrait collaborer avec d'autres institutions spécialisées, comme la FAO et l'ONUDI<sup>26</sup>, à la fourniture de l'assistance technique nécessaire, étant entendu toutefois qu'il appartiendrait aux PMA de prendre l'initiative des réformes de politique intérieure. Comme ils sont pauvres en ressources financières et en savoir-faire, ils auront besoin, pour concevoir et appliquer la politique appropriée, que la communauté internationale leur apporte une aide complémentaire à cette fin — compte dûment tenu des exigences du développement — et de pouvoir bénéficier de programmes de coopération technique. On analyse, dans le prochain chapitre, ce qui pourrait être fait sur le plan international pour soutenir la mise en place de réformes dans ces pays.

## Notes

1. Pour les effets possibles du financement du déficit budgétaire lié aux catastrophes naturelles et les aspects monétaires de la question, voir Benson, 1997 : 62-65.
2. Plus d'un million et demi de personnes ont souffert de sécheresses graves et prolongées en Éthiopie et au Soudan en 1998 du fait des destructions de récoltes et des pénuries d'eau et de vivres. Au Soudan, les incendies de brousse dans lesquels beaucoup de gens ont péri sont venus aggraver la situation. Au nord de l'Afghanistan, un tremblement de terre et plusieurs avalanches et inondations survenues la même année ont provoqué d'énormes pertes de vies humaines et de biens matériels.
3. Entre 1985 et 1994, Vanuatu a essuyé sept graves cyclones qui ont, soit détruit, soit considérablement réduit, la récolte de coprah — principale exportation de l'île.
4. Le Bangladesh a connu des catastrophes naturelles d'une fréquence et d'une gravité accrues. Le pays a souffert, en septembre 1998, d'inondations et de perturbations économiques d'une extrême gravité qui ont touché les deux tiers du pays, causé la perte d'au moins 470 vies humaines et laissé sans abris ou isolées environ 21 millions de personnes. Les dégâts causés aux récoltes et à l'infrastructure ont été très considérables : une récolte de riz d'une valeur de 300 millions de dollars a été perdue, 9 160 km de routes ont été endommagées, plus de 6 500 ponts et ponceaux ont été emportés et 1 800 écoles ont souffert. Onze mille entreprises environ ont été inondées, dont plus de 6 000 ont dû fermer. Au total, le Bangladesh aurait subi des pertes économiques de plus de 4 300 millions de dollars, soit un tiers du produit national brut.
5. L'importance que revêtent pour le développement économique une bonne gestion des affaires publiques, en particulier la qualité, la stabilité et la prévisibilité des orientations, et l'existence d'institutions performantes est attestée par d'abondantes publications récentes (voir par exemple Hall et Jones, 1999). De même, de récents travaux de recherche ont mis en lumière les coûts de transaction imputables à l'absence de bonne gestion et à l'inefficacité du cadre institutionnel (voir Dixit, 1996).
6. Beaucoup des difficultés que rencontrent les PMA dans le domaine du développement tiennent à des faiblesses d'ordre administratif et institutionnel. Par exemple, ceux qui sont membres de l'OMC n'ont pas pu remplir pleinement et à temps leurs obligations de notification et autres engagements faute d'avoir un appareil institutionnel à la hauteur et le personnel qualifié nécessaire.
7. Il faudra peut-être pour cela renforcer les services commerciaux des consulats et/ou en créer dans les pays où il n'y en a pas encore et établir un lien entre eux et les associations professionnelles nationales. On pourrait aussi utiliser à cette fin l'organisation de foires internationales et/ou la participation à des foires internationales à l'étranger.
8. Pour une analyse des progrès, contraintes et faiblesses des réformes du secteur financier dans les PMA, voir UNCTAD, 1996a, pages 87-105, et Brownbridge et Gayi, 1999.
9. La contribution directe de la productivité du travail à la croissance annuelle du PIB par habitant (attribuée à l'investissement en éducation et en formation) sur une période de 30 ans allait en moyenne de 1,1 % en Malaisie à 3,5 % à Taiwan province de Chine, Hong Kong (Chine) et au Japon — voir le tableau ci-dessous.

Sources de croissance dans les NEI, ou régions (moyenne pour 1960-1989)

|  | Croissance du PIB<br>par habitant <sup>1</sup> | Croissance induite<br>par<br>l'investissement<br>(%) <sup>2</sup> | Croissance<br>résiduelle<br>de la PTF <sup>3</sup> |
|--|--|---|--|
|  |  |   |  |

|                               |     |     |     |
|-------------------------------|-----|-----|-----|
| 1. Chine (Province de Taiwan) | 7,0 | 3,5 | 3,5 |
|                               | 5,8 | 2,3 | 3,5 |
| 2. Hong Kong                  | 3,2 | 2,0 | 1,2 |
| 3. Indonésie                  | 5,5 | 2,0 | 3,5 |
| 4. Japon                      | 4,0 | 2,9 | 1,1 |
| 5. Malaisie                   | 6,6 | 3,4 | 3,2 |
| 6. République de Corée        | 6,2 | 4,9 | 1,3 |
| 7. Singapour                  | 4,6 | 2,2 | 2,4 |
| 8. Thaïlande                  |     |     |     |

Source : Banque mondiale, *The East Asian Miracle* (1993).

Notes :

1. Croissance de la productivité du travail calculée sur la base de la croissance annuelle moyenne du PIB par habitant ;
2. Contribution de l'investissement direct en capital par travailleur ;
3. Productivité totale des facteurs (PTF), ou contribution à la croissance de l'efficacité économique, qui n'est pas directement imputable à l'expansion du capital physique par travailleur.

10. Pour plus amples détails sur ces questions, voir deuxième partie, chapitre 1.
11. Les PMA sans littoral sont les suivants : Burkina Faso, Burundi, République centrafricaine, Tchad, Lesotho, Malawi, Mali, Niger, Rwanda, Ouganda et Zambie (en Afrique) ; Bhoutan, République démocratique populaire lao et Népal (en Asie).
12. Vingt PMA sont sans littoral.
13. Les tarifs ad valorem du transport de ressources naturelles augmentent généralement avec le degré de transformation parce que les tarifs du transport maritime sont généralement fixés en fonction de la force ou de la faiblesse de la demande plutôt que du coût du transport en soi.
14. La communauté des bailleurs de fonds a contribué au développement de l'infrastructure des PMA. C'est ainsi que le Burkina Faso exécute en ce moment un programme d'ajustement du secteur des transports d'un coût de 300 millions de dollars qui est financé par la Banque mondiale, tandis que, de leur côté, l'Union européenne et des bailleurs de fonds bilatéraux (Italie, Suède, Belgique, Grèce et Portugal) ont fourni un montant de 435 millions de dollars pour divers projets le long du couloir de Beira. Ce soutien a été d'une importance capitale pour le fonctionnement de l'infrastructure de base et devrait donc continuer.
15. Ces questions, et d'autres encore, ont été mises au jour par une étude de la Banque mondiale (1994) sur l'Afrique et ont été adaptées ici pour les PMA (voir Biggs, Moody, van Leeuwen et White, 1994, chapitres III et V).
16. C'est pourquoi on en parle ici comme problème intersectoriel bien qu'il s'agisse d'un problème sectoriel pour un peu moins du tiers des PMA qui pourraient être exportateurs d'hydrocarbures et pour lesquels un renforcement de la capacité de production est un important critère de compétitivité de leurs exportations.
17. Font partie de cette liste l'Angola et le Yémen (pour le pétrole brut) et le Bangladesh et l'Afghanistan (pour le gaz naturel). Dans le cas de l'Afghanistan, la production est actuellement au plus bas par suite de l'instabilité politique qui règne dans le pays. Dans quelques années, un certain nombre de PMA, dont le Tchad, le Soudan, la Guinée équatoriale, la République démocratique du Congo et Madagascar, devraient accroître leur production ou devenir pour la première fois producteurs de pétrole brut. Le Mozambique, le Myanmar et la République-Unie de Tanzanie sont des producteurs de gaz en puissance tandis que la Gambie et Sao Tomé-et-Principe le sont pour le pétrole brut.

18. Par exemple, la construction d'un gazoduc d'une longueur de 890 miles (d'un coût estimatif de 2 milliards de dollars) pour acheminer d'Afghanistan au Pakistan 2 milliards de pieds cubiques de gaz naturel par jour a été retardée pour tout un ensemble de raisons, notamment pour le risque politique élevé que présente l'opération et pour des raisons de sécurité. Par contre, conscients de l'efficacité de ce mode de transport de produits pétroliers et gaziers, quelques PMA et leurs voisins sont résolus à poursuivre la réalisation de leurs projets.
- i) En 1997, aux termes d'un accord de partenariat conclu avec l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie devait entreprendre la construction d'un nouvel oléoduc depuis Dar-es-Salaam jusqu'à Mwanza, sur le lac Victoria, point à partir duquel des navires-citernes transporteront le pétrole jusqu'à Port Bell en Ouganda.
  - ii) Un projet de pipeline d'un coût de 400 millions de dollars en vue d'alimenter la côte ouest-africaine en gaz nigérian a été signé en août 1999 par quatre pays, à savoir le Nigéria et le Ghana et deux PMA : le Bénin et le Togo. Ce gaz, produit par des coentreprises exploitées au Nigéria par Chevron et Shell, sera transporté le long de la côte pour produire de l'électricité dans les trois pays qui ont connu des pénuries à cet égard.
  - iii) Des projets sont à l'étude concernant le transport de pétrole brut (environ 225 000 b/j devraient pouvoir être produits d'ici le milieu de la prochaine décennie) depuis les gisements du bassin de Doba au Tchad jusqu'aux installations d'exportation situées près de Kribi au moyen d'un oléoduc de 1.050 km (650 miles) qui traverserait le Cameroun. La construction de l'oléoduc et des installations d'exploitation devrait durer deux ans et coûter entre 1,5 et 1,8 milliard de dollars, pour un coût total de mise en exploitation du gisement et de construction de l'oléoduc et des installations d'exportation de l'ordre de 3 à 3,5 milliards de dollars.
19. S'y rapporte la question des différentiels de prix pour les produits pétroliers entre pays voisins, ce qui encourage le commerce de contrebande, avec les incidences financières que cela peut avoir. La République démocratique du Congo est le pays de destination du pétrole angolais de contrebande dont le volume est évalué aux alentours de 6 000 barils par mois, ce qui représente, pour le Gouvernement congolais, une perte de recettes fiscales d'environ 140 millions de francs CFA. On évalue à 10 % au moins la part de pétrole, carburant pour diesel et kérosène utilisée en Ouganda qui y parvient en contrebande depuis le Kenya. Il y a eu aussi contrebande de produits pétroliers depuis le Nigéria jusqu'au Bénin.
20. D'après l'Economist Intelligence Unit, le pétrole angolais représente actuellement 8 % de la consommation totale des États-Unis, pourcentage qui devrait atteindre 13 % une fois que le pétrole aura commencé à couler des nouveaux gisements dans lesquels des sociétés américaines comme Chevron et Exxon ont des intérêts.
21. En 1994, le Chili a gagné un peu plus que ce que l'ensemble de l'Afrique subsaharienne a gagné en exportation de ce type de produits agricoles « dynamiques », la Malaisie le double et le Brésil plus du triple.
22. Les possibilités de développer l'exportation de ces produits dépendraient aussi d'une plus grande libéralisation du commerce agricole international. En effet, si elle s'est généralement réduite, la progressivité des droits de douane touche encore un certain nombre de produits qui, comme les légumes, les fruits et les fruits à coque, sont importants pour les PMA. En outre, les réductions de droits de douane consécutives à la conclusion du cycle de négociations de l'Uruguay sont faibles pour les huiles végétales brutes et le cuir ; de plus, l'irrégularité de la couverture des produits et l'insuffisante libéralisation de l'agriculture limiteraient, par exemple, les exportations de viande des PMA (voir CNUCED, 1997 : 45-47).

23. Ceci ne vaut pas seulement pour les économies africaines les moins industrialisées, mais aussi pour des pays comme le Zimbabwe et le Kenya dont la structure des exportations est relativement diversifiée. D'ailleurs, même en Afrique du Sud, l'apport de l'agriculture à ce qu'on peut appeler un complexe agro-industriel est considérable (MERG, 1993).
24. L'introduction et la partie relative au tourisme s'inspirent de UNCTAD, 1998a, deuxième partie, chapitre 3 : 109-116.
25. On trouvera un examen de la question de la main-d'oeuvre et des services financiers dans les PMA dont on ne parle pas ici dans UNCTAD, 1998a : 116-125. Voir les pages 126 à 135 de cette même source pour la manière dont les PMA peuvent utiliser l'Accord général de l'OMC sur le commerce et les services (GATS) pour renforcer leur compétitivité dans le secteur des services.
26. Pour savoir dans quels domaines exactement l'ONUDI pourrait se faire prestataire d'une indispensable assistance technique, voir UNIDO, 1997, en particulier les pages 55 à 58.

## Références

- Amsden AH (1989). *Asia's Next Giant : South Korea in Late Industrialization*, Oxford University Press, New York.
- Banque mondiale (1991), *Zaire, Facilitation of Transport and Trade*, Washington, DC, The World Bank.
- Banque mondiale (1993). *The East Asian Miracle*, New York, Oxford University Press.
- Banque mondiale (1995). *Global Economic Prospects and the Developing Countries*, Washington DC, The World Bank.
- Benjamin CT (1999). Rural industrialization and challenges facing it. Document présenté lors du premier Colloque international sur l'industrialisation rurale, qui s'est tenu au Grand Hôtel de Changzhou, du 20 au 23 septembre 1999. Ce colloque était organisé par l'Assemblée mondiale des petites et moyennes entreprises (AMPME) et l'administration municipale de Changzhou.
- Benson, C (1997). The Economic Impact of Natural Disaster in Fiji. *Document de travail 97*, ODI, Londres, mars.
- Biggs T, Moody CR, van Leeuwen J and White ED (1994). Africa can compete ! Export opportunities and challenges for garments and home products in the U.S. market. World Bank Discussion Papers, No. 242. Africa Technical Department Series, Banque mondiale, Washington, D. C.
- Brownbridge M and Gayi S (1999). Progress constraints and limitations of financial sector reforms in the least developed countries. Finance and Development Research Programme, *Working Paper Series No. 7*, Institute for Development Policy and Management, Université de Manchester, juin.
- CESAP (1999). Rural industrialization for poverty alleviation through the introduction of science and technology. Paper presented at the First International Symposium on Rural Industrialization, organized by WASME and Changzhou Municipal Government, Chine, 20-23 septembre.
- Chung J (1987). Fiji, land of tropical cyclones and hurricanes : a case study of agricultural rehabilitation. *Disasters*, 11 (1), pp. 40-48.
- CNUCED (1993). International transport costs facing land-locked developing countries. Report prepared by the UNCTAD Secretariat, UNCTAD/LDC/MISC. 10, 27 mars.
- CNUCED (1996a). *Les pays les moins avancés : rapport 1996*, (TD/B/42/(2)/11), publication des Nations Unies, numéro de vente F.96.II.D. 6, New York et Genève.
- CNUCED (1996b). *Les pays les moins avancés : rapport 1996 : Additif* (TD/B/42/(2)/11/Add 1, UNCTAD/LDC (1996)/Add. 1, Genève.

- CNUCED (1996c). L'évolution des entreprises et de la concurrence et ses conséquences pour l'élaboration d'une stratégie de développement des entreprises. TD/B/Com.3/2, CNUCED, Genève.
- CNUCED (1997). *Les pays les moins avancés, rapport 1997*. (TD/B/44/6), publication des Nations Unies, numéro de vente F.97.II.D. 6, New York et Genève.
- CNUCED (1997). Utilisation de l'informatique pour accroître l'efficacité des systèmes de transit. TD/B/COM.3/EM.1/2, CNUCED, Genève.
- CNUCED (1998a). *The Least Developed Countries, 1998 Report*, UNCTAD/LDC, publication des Nations Unies, numéro de vente E.98.II.D.11, New York et Genève.
- CNUCED (1998b). *World Investment Report, 1998: Trends and determinants*, UNCTAD/WIR/1998.
- CNUCED (1998c). *Investing in Pre-emerging Markets: Opportunities for Investment of Risk Capital in the LDCs*. UNCTAD/GDS/GFSB/3, publication des Nations Unies, numéro de vente E.98II.D. 2, New York et Genève.
- CNUCED (1998d). Promotion et soutien des groupements et réseaux de PME pour le développement. Document thématique établi pour la réunion d'experts sur la constitution de groupements et de réseaux pour le développement des PME, Genève, 2-4 septembre.
- CNUCED (1999a). L'intégration des pays les moins avancés dans l'économie mondiale : propositions en vue d'un nouveau plan d'action global dans le contexte de la troisième Conférence ministérielle de l'OMC. Ateliers de coordination CNUCED/PNUD à l'intention des conseillers principaux des Ministres du commerce des PMA pour préparer la troisième Conférence ministérielle de l'OMC, Sun City, Afrique du Sud, 21-25 juin 1999.
- CNUCED (1999b). *The Science, Technology and Innovation Policy Review, Jamaica*. UNCTAD/ITE/IIP/6, publication des Nations Unies, numéro de vente E.98.II.D. 7, Nations Unies, New York et Genève
- CNUCED (1999c). Quelques données relatives au transport et au commerce : les pays en développement sans littoral (15 juin). Document établi par le secrétariat de la CNUCED pour la réunion d'experts gouvernementaux de pays en développement sans littoral et de pays en développement de transit ainsi que de représentants de pays donateurs et d'organismes de financement et de développement, New York, 23-26 août 1999.
- CNUCED (1999d). Infrastructure de transport, commerce et compétitivité de l'Afrique. TD/B/46/10, CNUCED, Genève.
- CNUCED et Mytelka LK (1990). Transfert et développement de la technologie dans les pays les moins avancés : une évaluation des grandes questions de politique générale. UNCTAD/ITP/TEC/12, CNUCED, Genève.
- Coalition des organisations africaines de sécurité alimentaire et de développement durable (COASAD) (1999). Rapport sur la création de cet organisme, sur les résultats de l'Assemblée générale d'inauguration de la COASAD et sur le premier Congrès panafricain sur la sécurité alimentaire, le commerce et le développement durable. Economic Research Bureau, Université de Dar-es-Salaam, 23-26 novembre 1998.
- Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (1996). *Strengthening Development: The interplay of macro-and microeconomics*. Publication des Nations Unies, No de vente E.96 No G.2. New York.
- Cornia GA, van der Hoeven R and Lall S (1992). *The Supply Side: Changing Production Structures and Accelerating Growth*. In: Cornia GA, van der Hoeven R, and Mkandawire T, eds. *Africa's Recovery in the 1990s*. New York et Londres, St. Martin's Press et UNICEF.
- Cuneo e Associati (1992). *Petroleum Supply and Distribution in Sub-Saharan Africa, Report on Southern Africa*. Banque mondiale, Washington, DC.

- Dixit AK (1996). *The Making of Economic Policy : A Transaction-Cost Politics perspective*. Londres, MIT Press.
- Hall RE et Jones CI (1999). Why do some countries produce so much more output per worker than others ? *Quarterly Journal of Economics*, 114 (1) : 83-116.
- ILO (1995). *Social Exclusion : Rhetoric, Reality and Responses : A contribution to the World Summit for Social Development*. Rodgers G, Gore C and Figueiredo JB, eds. Organisation internationale du travail (International Institute for Labour Studies), Genève.
- Kwa Aj (1998). Women, Development and the Politics of the Global Economy. (mimeo). Focus on the Global South, Université Chulalongkorn, Bangkok.
- Lall S (1995). Science and Technology in the New Global Environment : Implications for Developing Countries (en collaboration avec la CNUCED), Genève.
- Lucas RE (1988). On the mechanics of economic development, *Journal of Monetary Economics*, 22 : 3-42.
- MERG (1993). *Making Democracy Work : A Framework for Macroeconomic Policy in South Africa*, A Report from the Macroeconomic Research Group (MERG) to members of the Democratic Movement in South Africa, Centre for Development Studies, University of the Western Cape et Oxford University Press, Cape Town.
- Nadvi K et Schimdt H (1997). sme response to global challenges : case studies of private and public initiatives. In : UNIDO (1997), *New Trends and Challenges in Industrial policy*. Proceedings and seminar Paper, Vienne, 16-17 octobre.
- ONUDI (1989). *Industry and Development, Global Report, 1989/90*, Vienne, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel.
- ONUDI (1997). Prospects and Progress for Industrial Development in Least Developed Countries (LDCs) — Towards the 21<sup>st</sup> Century (November 19). Prepared by the UNIDO Secretariat for the Fourth LDC Ministerial Symposium on Industrial Capacity-Building and Entrepreneurship Development in LDCs with Particular Emphasis on Agro-related Industries, Vienne, du 26 novembre au 5 décembre 1997.
- Organisation mondiale du commerce (1998a). Résumé de la réunion sur les mesures sanitaires et phytosanitaires, Genève. 12-13 mars 1998. Note du secrétariat, G/SPS/R/10, OMC, Genève.
- Organisation mondiale du commerce (1998b). Résumé de la réunion sur les mesures sanitaires et phytosanitaires, Genève. 11 juin 1998. Note du secrétariat, G/SPS/R/11, OMC, Genève.
- Patel CK, Gayi S and van der Geest W (1997). Trade diversification in LDCs : an overview. In : Patel CK and Gayi SE eds. *Trade Diversification in the Least Developed Countries*. Cheltenham and Lyme, Edward Elgar.
- Pyke F (1994). Small firms, technical services and inter-firm cooperation. *Research Series No. 99*, International Institute for Labour Studies, Organisation internationale du travail, Genève.
- Radhakishun C (à paraître en 2000). Women entrepreneurs in Least Developed Countries : Profiles, Problems and Policies, CNUCED, Genève.
- Roemer P (1986). Increasing returns and long run growth. *Journal of Political Economy*, 94 : 1002-37.
- Roemer P (1990). Endogenous technical change. *Journal of Political Economy*, 98 : S71-S102.
- Sigam C (1997). Le secteur pétrolier en Afrique subsaharienne : situation, développement et perspectives. UNCTAD/COM/89, CNUCED, 13 mars.
- Southern African Development Community (1998). *Border Post Design, Operation and Transit Facilitation*, Technical Report on SADC, SADC secretariat, Gaborone.
- Spraos J (1980). The statistical debate on the net barter terms of trade between primary commodities and manufactures. *Economic Journal*, 90, mars.

- Stewart F (1992). Short term policies for long-term development. In : Cornia GA, van der Hoeven R, and Mkandawire T, eds. *Africa's Recovery in the 1990s*. New York et Londres, St. Martin's Press et UNICEF.
- Tibaijuka (1996). AIDS and economic welfare in agriculture : case studies from Kagabiro village, Kagera region, Tanzania. *World Development*, Vol. 25, No. 6.
- Young A (1995). The tyranny of numbers : confronting the statistical realities of the East Asian growth experience. *Quarterly Journal of Economics*, 110 : 641-80.



## Chapitre 4

# Mesures internationales d'appui aux capacités de production et à la compétitivité des PMA

### Introduction

Les chapitres précédents ont porté sur l'ampleur et la complexité des problèmes de développement que connaissent les PMA du fait, principalement, de leurs faiblesses structurelles et des mesures ont été proposées en vue d'y trouver remède au niveau national. Mais, étant donné l'énormité du problème, on s'accorde généralement pour estimer que ces pays ne peuvent pas, à eux seuls, venir à bout de faiblesses structurelles sur lesquelles leurs efforts de développement ne cessent d'achopper. Le problème est double. Tout d'abord, les PMA n'ont pas les ressources — financières, humaines et technologiques — qu'il leur faudrait pour se développer. Ensuite, ils ont été frustrés dans les efforts qu'ils ont faits pour exporter les quelques produits pour lesquels ils jouissent d'un certain avantage comparatif bien que bénéficiant de plusieurs dispositifs d'accès préférentiel aux marchés pour leurs exportations. Cela tient, en partie, à leur faible capacité d'offre, au maintien de systèmes de crêtes tarifaires et de progressivité des droits de douane et aux difficultés qu'ils ont à comprendre et à utiliser divers dispositifs du Système généralisé de préférences (SGP). L'intervention de la communauté internationale doit donc consister à leur fournir de quoi renforcer leur capacité de production et à mettre au point des mécanismes renforcés et plus réalistes d'accès aux marchés. Il sera possible de relever le niveau de leurs ressources, non seulement en y faisant entrer davantage de capitaux, mais aussi en agissant de telle manière qu'il en sorte moins, comme en annulant leur dette ou en allégeant le service de cette dette et autres mesures proposées ci-dessous (section B). Les PMA pourront alors s'intégrer dans de bonnes conditions dans le système commercial mondial et en tirer pleinement parti pour être enfin en mesure de lutter avec des chances de succès contre une pauvreté endémique.

Il est indispensable de faire davantage pour le développement de ces pays parce que cela correspond aussi en partie à une exigence de solidarité internationale. Il n'est pas concevable que, représentant 13 % de la population mondiale, les PMA ne puissent pas bénéficier des avantages de la mondialisation. Cela dit, impératif moral mis à part, la communauté internationale a aussi des raisons économiques d'agir. Les PMA peuvent être pauvres si l'on considère les niveaux de revenus qu'ils peuvent générer actuellement, mais leur potentiel économique est élevé, parce qu'ils sont, collectivement, riches en ressources naturelles, dont l'exploitation servirait leurs intérêts et ceux de l'ensemble de la communauté internationale.

Les actions qu'il appartiendra à la communauté internationale d'engager devront, naturellement, aller de pair avec ce que feront les PMA eux-mêmes pour mobiliser des ressources internes. Il est important, à cet égard, que leurs gouvernements créent un environnement porteur, pour l'investissement privé local comme pour l'investissement privé étranger, et qu'ils investissent davantage, en particulier dans le développement de leur infrastructure économique et sociale. Cela est nécessaire, tout d'abord parce que le développement devient alors leur affaire. Ensuite, cela leur permet de créer, à l'intérieur de l'économie, des effets d'entraînement d'amont et d'aval indispensables à une croissance économique capable de

s'entretenir d'elle-même. Ensuite encore, pareil effort de leur part contribue à les responsabiliser et permet une plus grande participation de la société civile au développement. Enfin, et ce n'est certainement pas le moins important, leur application constante à mobiliser des ressources internes rendra les PMA plus crédibles aux yeux de la communauté internationale et fera beaucoup pour dissiper le sentiment de fatigue que l'idée d'aide en vient à susciter de plus en plus.

Les pays développés ont certes pris, au niveau international, nombre d'engagements d'aide au développement en faveur des PMA (les objectifs fixés par l'ONU à cet égard, par exemple), mais beaucoup n'ont pas pleinement honoré leurs engagements. Maintenant que se prépare la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA prévue pour 2001, il faut que la communauté internationale trouve en elle la volonté politique nécessaire pour faire davantage en faveur des pays les plus pauvres du monde. Le soutien international à fournir à ces pays nécessitera une action concertée de la part des quatre acteurs principaux que sont les gouvernements, les organisations multilatérales, le secteur des entreprises et les ONG de développement, en particulier celles du Nord. Les gouvernements des pays donateurs devront s'engager plus avant dans le développement international par un financement adéquat de l'aide bilatérale et multilatérale aux PMA comme il en a été convenu dans le Programme d'action pour les années 90 en faveur des PMA (première partie, chapitre 3). Les organisations multilatérales tirent des pays donateurs le plus clair des ressources dont elles disposent pour aider au développement des PMA, mais elles ont aussi un rôle important à jouer dans la détermination de la politique de développement à suivre à divers niveaux. Le secteur des entreprises, doté comme il est d'énormes ressources, peut faire beaucoup plus qu'il ne fait à présent pour promouvoir le développement des PMA. Il est important, par exemple, que des sociétés multinationales présentes dans des PMA y réinvestissent une plus grande part de leurs bénéfices afin d'élargir leur appareil productif et de mettre en valeur leurs ressources humaines et leurs compétences. Ensuite, comme l'investissement privé s'oriente habituellement vers les pays qui lui offrent les meilleures chances de rentabilité et que, de ce fait, les PMA se trouveront à peu près sûrs d'être écartés dans la plupart des cas, le secteur des entreprises pourrait montrer qu'il ne se désintéresse pas du sort de ces pays en se fixant des objectifs d'investissement à leur égard et en y créant des fonds spéciaux pour y faciliter l'investissement. Enfin, comme l'ont montré les actions engagées par Jubilee 2000 — ONG internationale qui comprend plusieurs personnalités éminentes — ainsi que d'autres ONG, dont les efforts ont abouti au lancement, sous les auspices de la Banque mondiale et du FMI, de l'initiative d'allègement renforcé de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE), la communauté des ONG peut amener les pays donateurs et le secteur privé à appliquer les mesures d'aide décidées par la communauté internationale.

Il est nécessaire de réitérer ici l'argument développé plus haut (voir première partie, chapitre 2) à savoir que, pour être efficace, l'aide internationale doit se porter sur les secteurs stratégiques et viser à faire disparaître les principaux blocages qui empêchent les PMA de développer leurs capacités de production, ce qui permettrait à leur économie de devenir progressivement à même de se passer d'aide et de soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux. Étant donné leur diversité (voir deuxième partie, chapitre 3), les mesures d'aide internationale devront être suffisamment diversifiées pour répondre aux besoins propres à chacun d'entre eux.

Le présent chapitre a pour but de définir à grands traits ce que la communauté internationale peut faire pour tenter de remédier à la faiblesse de l'offre dans les PMA et aux autres problèmes dont ils souffrent en vue de rendre leurs produits plus compétitifs sur les marchés internationaux. Comment la communauté internationale des donateurs peut-elle apporter aux PMA le complément de ressources dont ils ont besoin pour arriver, par un renforcement de leur compétitivité sur les marchés mondiaux, à bien s'intégrer dans le système commercial multilatéral ? Quelles mesures faut-il prendre en attendant pour faciliter l'accès de leurs produits à ces marchés ?

L'idée que l'on développe ici est que l'action internationale en faveur des PMA devrait comprendre deux trains de mesures distinctes mais complémentaires. Le premier, axé sur les « besoins prioritaires », comprendrait des mesures qui devraient, ou pourraient, être prises dans un laps de temps relativement court soit en raison de l'urgence des besoins, soit parce que leur application demande relativement peu de ressources. Le second consisterait en une « assistance financière et technique à long terme » et comporterait des mesures qui nécessiteraient, ou bien l'utilisation de méthodes de planification et de gestion complexes, ou bien un renforcement des capacités et/ou de substantiels niveaux de ressources dont la mobilisation peut demander du temps ou exiger un art consommé de la négociation. Telles sont les mesures que l'on examine ci-après.

### **A. Train de mesures prioritaires**

Pour répondre aux besoins prioritaires immédiats ou à court terme, il faudrait s'attacher à améliorer sensiblement l'accès des PMA aux marchés, à résoudre le problème de leur endettement et autres formes de sorties de capitaux, à augmenter les entrées de capitaux, à enrichir les compétences, à améliorer l'utilisation des capacités, à soutenir le commerce des services et à parer aux catastrophes naturelles.

## ACCÈS AUX MARCHÉS

Un élargissement de l'accès des PMA aux marchés ferait beaucoup pour améliorer leurs capacités productives et pour encourager les investisseurs tant nationaux qu'étrangers à investir dans leurs secteurs de production. Plusieurs types de mesures pourraient être engagés à cette fin. Cela pourrait consister, par exemple, à inciter les PMA à mieux exploiter les schémas d'accès aux marchés, à faire en sorte que les pays développés honorent mieux les engagements qu'ils ont pris de faciliter l'accès des PMA aux marchés et à adopter d'autres mesures afin d'en faciliter encore plus l'accès aux biens et services des PMA. Trois types d'action sont à considérer à cet égard.

Tout d'abord, les pays développés devraient fournir aux PMA une assistance technique pour apprendre aux fonctionnaires et aux exportateurs de ces pays à utiliser correctement les schémas de préférences du SGP. En effet, d'après une étude récente de la CNUCED, entre 1994 et 1997, le taux d'utilisation de ces schémas a été de moins de 50 % pour les schémas de l'Union européenne, qui est un important marché d'exportations pour les PMA (CNUCED, 1999). La simplification de ces schémas, y compris l'amélioration des règles d'origine (en permettant, par exemple, le cumul total et mondial pour les facteurs de production en provenance d'autres bénéficiaires) inciterait les exportateurs des PMA à les utiliser plus souvent.

Ensuite, conformément à leurs obligations de traitement spécial et différencié prévues par les accords de l'OMC, les pays développés devraient appliquer ces accords, en particulier les mesures de protection d'urgence (mesures antidumping, mesures compensatoires et mesures de sauvegarde) de telle manière que l'accès des PMA aux marchés n'en souffre pas. Il faut en particulier que les mesures sanitaires et phytosanitaires soient appliquées d'une manière transparente et cohérente — pour ne pas prendre la forme de barrières commerciales non-tarifaires — afin de soutenir le développement des exportations de produits qui, comme les produits de la pêche et de l'horticulture, ne sont pas des produits d'exportation traditionnels des PMA (voir deuxième partie, chapitre 3).

Enfin, les pays développés devraient ouvrir plus largement leurs marchés aux produits exportés par les PMA, notamment en supprimant tous les droits de douane qui frappent ces exportations, ce qui serait d'autant plus profitable que les produits pour lesquels les PMA bénéficient d'un avantage comparatif (en particulier les produits à fort coefficient de main-d'oeuvre) ou qui leur offrent des possibilités de diversification — comme le cuir, les chaussures et les huiles végétales — sont visés par la progressivité des droits et par les crêtes tarifaires. Il faudrait à tout le moins que ces deux questions — crêtes tarifaires et progressivité des droits — et leur impact sur les PMA soient inscrites à l'ordre du jour des futures négociations commerciales multilatérales qui pourraient être organisées par l'OMC.

## MESURES PROPRES À ACCROÎTRE ET À PRÉSERVER LES RESSOURCES DES PMA

Avec l'intensification de la concurrence sur les marchés internationaux, il devient de plus en plus nécessaire que la communauté internationale prenne des mesures de nature à élever les niveaux de ressources dont pourraient disposer les PMA pour tenter de résoudre leurs problèmes immédiats de développement. Il faut une concertation des efforts pour arrêter la décline persistante des flux d'APD. Rien n'y parviendrait mieux que la réalisation des objectifs de 0,15 et 0,20 % du PIB des pays donateurs que l'ONU a fixés à cet égard (voir chapitre 3, première partie).

S'il ne fait pas de doute qu'un gonflement des apports de ressources aux PMA renforcerait leur potentiel de développement, il est indispensable aussi que leurs partenaires en développement s'emploient à faire en sorte qu'une plus grande partie des gains réalisés dans ces pays y demeurent pour financer le développement. S'il faut se féliciter des améliorations apportées récemment à l'Initiative PPTE, cela ne veut pas dire que le problème de l'endettement de ces pays est résolu. En fait, ils sont plus d'un tiers à ne pas remplir les conditions d'admissibilité au bénéfice de l'Initiative «renforcée» et, pour ceux qui les remplissent, arriver au «point d'achèvement», comme on l'a vu plus haut (première partie, chapitre 2) est un processus d'une lenteur affligeante. Il faut que le problème de la dette soit inclus parmi les questions prioritaires afin qu'un allègement soit immédiatement accordé à tous ceux qui sont menacés d'asphyxie. Il faut aussi que la communauté internationale aide les gouvernements à empêcher les fuites de capitaux et à encourager le rapatriement au moyen d'incitations spéciales.

Ce qui est dépensé pour l'achat de matériel militaire et pour l'entretien de grandes armées a d'appréciables implications budgétaires pour nombre de gouvernements, surtout parce que cela réduit d'autant les crédits dont ils disposent pour la santé, l'éducation, et les équipements d'infrastructure, qui sont d'une importance capitale pour la capacité de production et la compétitivité de toute économie. Durant la période 1990-1997, par exemple, la réduction des dépenses militaires s'est accompagnée d'une augmentation des dépenses d'éducation et de santé dans un échantillon de 56 pays, dont 25 étaient des pays africains. Malgré la tendance au recul manifestée par ces dépenses en Afrique durant la majeure partie des années 90, elles y étaient encore, à 2,3 % du PIB en 1998, relativement élevées par rapport à l'Asie et à l'hémisphère occidental, où elles en représentaient, respectivement, 1,6 et 1,3 %. En fait, l'Afrique (où se trouvent la majorité des PMA) dépense, en pourcentage du PIB, davantage que toutes les autres régions, Moyen-Orient excepté, à des fins militaires<sup>2</sup> (IMF, 1999 : 103-107). La communauté internationale peut contribuer à la réduction de ces dépenses dans les pays en développement, et singulièrement dans les PMA, en s'attachant à y prévenir les conflits et à les résoudre une fois qu'ils ont éclaté.

## **RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE PRODUCTION**

Une aide plus abondante, une meilleure utilisation de cette aide, la mise en place de conditions propres à décourager la fuite des capitaux et la réduction des dépenses militaires dans les PMA y libéreraient de précieuses ressources financières à l'aide desquelles financer la réalisation de projets destinés à renforcer leurs capacités de production et à améliorer leur compétitivité. Ils le feront par le perfectionnement des compétences (programmes de formation en cours d'emploi, par exemple), par le soutien qu'ils apporteraient à l'éducation et à la prestation des services de santé dans le cadre de la mise en valeur des ressources humaines et par la promotion de l'efficacité commerciale. Il faudra, dans l'immédiat ou à tout le moins dans le court terme, organiser des programmes spéciaux d'assistance technique pour remédier à l'insuffisance des aptitudes à la gestion des entreprises, non seulement pour améliorer l'utilisation des capacités, mais aussi pour initier les cadres de direction à une culture de gestion plus dynamique et les familiariser ainsi avec les compétences qu'il faut avoir pour pouvoir tenir sur les marchés mondiaux.

## **AMÉLIORATION DES MOYENS DE PARER AUX CATASTROPHES NATURELLES**

Les faiblesses économiques des PMA les rendent particulièrement vulnérables face aux catastrophes naturelles qui ont eu, dans certains cas, des conséquences économiques et sociales désastreuses (deuxième partie, chapitre 1). S'il est à peu près impossible de prévenir ce type de catastrophe, un plus gros travail d'analyse et de recherche pourrait conduire à mettre en place des systèmes d'alerte précoce ainsi que des dispositifs d'intervention et de secours appropriés. Ceci n'aurait pas seulement pour effet d'atténuer les perturbations économiques et sociales qu'elles provoquent (les dégâts qu'elles infligent, par exemple, à l'appareil productif déjà faible de PMA qui y sont sujets), mais aussi de faciliter le redressement ultérieur de l'économie.

Les PMA sujets aux catastrophes naturelles ont besoin d'une aide technique et financière de la communauté internationale pour leur donner les moyens d'y faire face. Les perturbations et les dégâts qu'elles leur causent pourraient être réduits s'ils possédaient la formation et le savoir-faire nécessaires pour y parer et pour engager aussitôt après l'oeuvre de reconstruction. S'il trouvait place dans la conception d'une stratégie économique plus large, ce type de formation contribuerait aussi à atténuer les conséquences économiques des catastrophes.

### **B. Train de mesures d'assistance financière et technique à long terme**

En ce qui concerne le long terme, l'aide de la communauté internationale devrait viser tout d'abord à atténuer les contraintes d'offre afin de renforcer l'efficacité de la production nationale et d'améliorer sa capacité d'offre de biens et de services exportables. Elle devrait ensuite s'orienter vers la promotion du commerce des PMA, par exemple en renforçant leurs capacités de négociations afin de leur permettre de formuler, à l'OMC, des positions de négociations en rapport avec leurs priorités. Les mesures à long terme sont à adopter le plus tôt possible, mais leur application pleine et entière devrait prendre plus de temps que celles qui sont recommandées à la section A.

## **MESURES PROPRES À AMÉLIORER LES CAPACITÉS DE PRODUCTION**

Une assistance financière et technique à long terme sera nécessaire pour financer les gros investissements d'infrastructure matérielle et sociale qui sont indispensables pour attirer l'investissement privé dans les PMA. On a vu dans le dernier chapitre que la mauvaise qualité de l'infrastructure et des équipements de transport y freine considérablement le développement des capacités de production. Des financements sont nécessaires pour relier par la route, y compris par les routes de desserte, les centres de production aux marchés intérieurs et extérieurs. D'autres équipements d'infrastructure ont, eux aussi, besoin de financements, notamment pour assurer l'approvisionnement des industries en énergie électrique et en eau. Il faut aussi une aide financière et technique pour améliorer les installations portuaires, les services douaniers et les télécommunications afin de renforcer ainsi l'efficacité commerciale des pays.

L'aide des donateurs pourrait grandement favoriser la compétitivité de l'économie des PMA en favorisant le développement des entreprises, notamment en facilitant l'accès — pour les PME en particulier — aux technologies nouvelles, en renforçant les capacités techniques et en dispensant une formation pour améliorer leurs compétences en gestion. Pour répondre aux besoins à long terme des PMA à cet égard, une nouvelle orientation de la mise en valeur des ressources humaines s'impose. Il pourra être nécessaire d'introduire des changements dans les systèmes éducatifs et les programmes, en mettant l'accent sur la formation professionnelle et technique, ainsi que d'établir des relations de partenariat entre les écoles et les établissements de formation d'une part, et les entreprises ou le secteur privé, d'autre part. On aurait ainsi une structure dans le cadre de laquelle les systèmes d'éducation et de formation pourraient répondre aux besoins des entreprises en particulier et à ceux de l'économie en général. La contribution des donateurs au renforcement des capacités serait de la plus haute importance pour le succès de cette stratégie.

Il faut arriver à mettre un terme à la dégradation considérable que subit l'environnement du fait de l'agriculture (y compris la pêche et la sylviculture) ainsi que de l'extraction minière et autres activités de production afin de pouvoir améliorer la capacité de production et la compétitivité de ces divers secteurs sans porter atteinte à l'environnement, car il ne saurait y avoir de développement durable sans cela. Ceci vaut particulièrement pour l'agriculture en raison de l'énorme contribution qu'elle apporte au PIB des PMA et de son importance comme source de subsistance pour la vaste majorité de leurs populations. Les donateurs pourraient contribuer à la réalisation d'un développement agricole durable, notamment en assurant aux PMA les ressources financières, le savoir-faire et la formation nécessaires pour pouvoir surveiller en permanence l'état de leur environnement au moyen de systèmes de gestion de l'information et d'aide à la prise des décisions ainsi que par l'utilisation d'indicateurs de viabilité et le repérage géographique de l'information<sup>3</sup>.

Les mesures d'assistance internationale à long terme devraient aussi comprendre le renforcement des capacités, en particulier par la formation et la fourniture de matériels de laboratoire, afin de veiller à ce que les produits exportés par les PMA répondent aux normes sanitaires et phytosanitaires des pays importateurs.

### **MESURES DE SOUTIEN AUX ACCORDS DE COMMERCE RÉGIONAUX**

Une assistance technique visant à améliorer le fonctionnement des accords de commerce régionaux auxquels les PMA sont parties aiderait ces pays à devenir compétitifs. En créant des marchés plus vastes, les accords régionaux peuvent attirer l'investissement, encourager la mise en commun de ressources pour la réalisation d'études sur les questions commerciales particulières à la région et, surtout, amener leurs exportateurs à se familiariser avec les normes très strictes des marchés mondiaux. On pourrait en promouvoir la formule par l'adoption de démarches sous-régionales et régionales pour la mise en place

d'équipements d'infrastructure, notamment pour l'aménagement de couloirs de transport en transit et les installations de transports maritime et aérien, ce qui aurait aussi pour effet de réduire les blocages que connaissent les PMA en matière de transport.

Il est impératif également d'aider les PMA à renforcer leurs capacités de négociations afin qu'ils puissent participer efficacement aux futures négociations commerciales, comprendre et suivre de près le cours des choses à l'OMC et défendre leurs intérêts commerciaux et leurs priorités de développement individuellement et collectivement.

## **FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT**

Les mesures d'aide internationale envisagées nécessiteraient certainement des flux considérables de ressources financières, qui devraient venir de sources multilatérales, bilatérales ainsi que privées. L'ordre du jour de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA-III) devrait comprendre un examen des stratégies mises en oeuvre pour veiller à ce que les donateurs honorent leurs engagements à l'égard des objectifs d'aide à atteindre tels que l'ONU les a fixés. Il faudrait trouver le moyen de faire des consultations par table ronde, dont l'idée remonte à la première conférence et qui a été reprise à la deuxième, un instrument qui soit plus utile aux PMA dans les efforts qu'ils font eux-mêmes pour promouvoir leur développement et pour mobiliser le soutien international dont ils ont besoin.

Comme les PMA attirent généralement moins les investisseurs privés, des mesures spéciales seront à envisager pour qu'ils reçoivent des flux accrus d'IED. S'il ne fait pas de doute que ces pays ne ménagent pas leurs efforts pour attirer ce type d'investissement par la création d'un environnement porteur, il n'est pas moins vrai que l'aide que la communauté internationale pourrait leur apporter à cette fin leur serait des plus salutaires. Du point de vue des pays développés, les initiatives qui pourraient être prises pourraient consister, par exemple, à consentir des dégrèvements fiscaux aux sociétés opérant dans des PMA, à offrir une garantie partielle du risque et du crédit pour l'investissement privé en infrastructure et à créer des fonds de capital-risque pour des projets réalisés dans ces pays. En outre, l'octroi d'un accès aux marchés consolidé en franchise de droits et hors contingent pour tous les produits provenant de PMA serait un puissant stimulant à l'IED dans ces pays.

## **C. Conclusions**

En dernière analyse, c'est aux PMA de s'aider eux-mêmes en mobilisant leurs propres ressources et en les utilisant pour leur propre développement. Cela dit, la communauté internationale peut les y aider en leur fournissant un complément de ressources et autres facteurs essentiels de croissance tels que savoir-faire et compétences de gestion et en leur facilitant l'accès aux marchés. Étant les pays les moins avancés dans leur développement, ils sont limités — et parfois très limités — dans ce qu'ils peuvent faire pour entreprendre sérieusement une politique d'austérité, comme de réduire les dépenses publiques, encore qu'il soit possible de faire davantage dans certains cas. Mais, au-delà de ce qui peut être fait par la seule mobilisation des ressources internes, il y a que les grandes difficultés qu'éprouvent la plupart d'entre eux à gagner des devises restreignent considérablement aussi leurs perspectives de croissance à moins de trouver de quoi financer des importations dont ils ont le plus grand besoin.



On indique ci-après quelques-unes des mesures à prendre d'urgence en faveur des PMA et qui devraient figurer en bonne place dans l'ordre du jour de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés ainsi que d'autres instances internationales pertinentes :

- accès préférentiel aux marchés des pays développés et soutien spécial au développement de la capacité d'exportation ;
- augmentation des flux d'APD. Beaucoup de PMA en sont déjà tributaires pour le financement de leurs importations. Le maintien de ces flux ou leur augmentation seront nécessaires dans la plupart des cas pour soutenir un plus gros effort de développement au cours de la prochaine décennie. La possibilité d'une aide plus généreuse devrait être étudiée durant la troisième Conférence ;
- aide accrue des pays développés à la participation des PMA au commerce des services par le quatrième mode de prestation prévu par le GATS, à savoir le mouvement des personnes physiques. Comme les rapatriements de salaires sont une source majeure de devises pour plusieurs de ces pays (voir première partie, chapitre 2), pareille mesure leur serait des plus bénéfiques ;
- mesures d'allégement de dette au-delà de ce que prévoit l'Initiative PPTE, y compris dérogation et échange de créances contre participations ;
- autres moyens de réduire les hémorragies de ressources, par exemple en encourageant, au moyen d'incitations spéciales, les rapatriements de capitaux.

Pour l'ensemble des pays en développement, les flux d'investissements privés ont énormément augmenté en volume, mais les PMA n'en ont reçu qu'une part infime. La troisième Conférence devrait faire une grande place à la recherche active de solutions à ce problème — étudier, par exemple, la possibilité d'inciter les donateurs du secteur privé à créer des fonds spéciaux pour le financement de l'investissement direct dans les PMA ou l'établissement de partenariats entre des entrepreneurs de ces pays et des capitaux privés étrangers.

Il est indispensable que ces mesures d'assistance internationale soient conçues et mises en oeuvre parallèlement aux mesures prises par chaque PMA pour remédier aux faiblesses de l'offre. On éviterait ainsi de gaspiller des ressources précieuses, outre que cela renforcerait considérablement l'efficacité des programmes nationaux. Il faut que les deux trains de mesures d'assistance internationale donnent la priorité à des projets de nature à promouvoir et faciliter des interactions entre secteurs au niveau national ainsi que la constitution de groupements sous-régionaux et régionaux de PMA.

Il ne fait pas de doute que les pays les moins avancés ont bénéficié de l'attention que leur situation a suscitée dans la communauté internationale. La préparation de deux grandes réunions internationales — la dixième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED X) et, surtout, la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés — a donné aux PMA et à leurs partenaires en développement une occasion exceptionnelle d'élaborer une nouvelle stratégie de coopération au développement. Cette stratégie devrait comprendre la recherche de moyens nouveaux d'accroître les volumes d'APD et les flux de capitaux privés afin de soutenir les efforts des PMA eux-mêmes pour renforcer leurs capacités de production et leur compétitivité dans une conjoncture mondiale en pleine évolution.

## Notes

1. On espère que ceci ne créerait pas trop de problèmes à la Communauté européenne (CE). Le SGP et autres dispositifs d'accès préférentiel aux marchés établis par la Convention ACP-UE impliquent que de 60 à 80 % des produits exportés par les PMA sur les marchés de l'UE bénéficient d'une forme quelconque d'accès préférentiel. Des mesures comme la réforme des schémas du SGP, avec élargissement de leur portée, annoncées pendant et depuis la réunion de haut niveau de 1997 par la CE, le Canada, la Suisse, la Turquie et d'autres pays développés, ont élargi l'accès aux marchés pour les produits des PMA. Dans le cas de la CE, la décision d'exempter de droits un grand nombre de produits industriels et de les réduire pour les produits agricoles (tous précédemment exclus de son schéma de SGP) de tous les PMA dans le droit fil des préférences accordées aux pays ACP impliquerait selon l'OMC (1998b, p.3, par. 8) que 99 % des produits exportés par les PMA (en valeur) sont admis maintenant en franchise de droits sur les marchés de la CE. Pour celle-ci, par conséquent, cette proposition pourrait impliquer d'étendre l'exemption de droits au 1 % de produits qui ne sont pas encore exemptés.
2. En pourcentage des dépenses publiques, toutefois, les dépenses militaires de l'Afrique sont tombées de 12,5 % à 8,5 % entre 1990 et 1998, soit le ratio le plus faible pour le monde en développement et les économies en transition, à l'exception de l'hémisphère occidental et des économies en transition d'Europe centrale (FMI, 1999 : 105).
3. Pour plus amples renseignements sur ce que peut faire la communauté internationale pour aider les PMA à réduire la dégradation de l'environnement du fait des activités agricoles, voir CNUCED 1997 : 83-85.

## Références

- CNUCED (1995). Rapport de la Réunion intergouvernementale de haut niveau pour l'examen global à mi-parcours de la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, New York, 25 septembre — 6 octobre 1995, TD/B/LDC/GR/8.
- CNUCED (1996). *Déclaration de Midrand et établissement d'un partenariat pour la croissance et le développement*. TD/377.
- CNUCED (1997). *Les pays les moins avancés, rapport 1997*, publication des Nations Unies, numéro de vente F.97.II.D. 6, New York et Genève.
- CNUCED (1998). *Les pays les moins avancés, rapport 1998*, publication des Nations Unies, numéro de vente E.98.II.D. 11, New York et Genève.
- CNUCED (1999). Quantifying the benefits obtained by developing countries from the Generalized System of Preferences. Note du Secrétariat de la CNUCED. UNCTAD/ITCD/TSB/Misc.52, 7 octobre.
- FMI (1999). *World Economic Outlook*. Washington DC, Fonds monétaire international. Octobre.
- OMC (1997). Inventaire des activités d'assistance technique liées au commerce mené par la Banque mondiale, le CCI, la CNUCED, le FMI, l'OMC et le PNUD. Réunion de haut niveau sur les mesures intégrées en faveur du développement du commerce des pays les moins avancés. WT/LDC/HL/9, OMC, Genève, octobre.
- OMC (1998a). Rapport sur la coopération technique et la formation : 1997. Comité du commerce et du développement, WT/COMTD/36, OMC, Genève, 9 février.

OMC (1998b). Accès aux marchés pour les exportations de biens et de services des pays les moins avancés : obstacles et contraintes. WT/COMTD/LDC/W/11, WTO, Genève, 26 octobre.

## **ANNEXE STATISTIQUE**

### **DONNÉES DE BASE RELATIVES AUX PAYS LES MOINS AVANCÉS**

## TABLE DES MATIÈRES

Notes explicatives

Abréviations

### *Tableaux*

1. PIB par habitant et population : niveaux de croissance
2. Produit intérieur brut réel, total et par habitant : taux d'accroissement annuels moyens
3. Production agricole totale et par habitant : taux d'accroissement annuels moyens
4. Production vivrière totale et par habitant : taux d'accroissement annuels moyens
5. Le secteur manufacturier : taux d'accroissement annuels moyens et parts dans le PIB
6. Investissement : taux d'accroissement annuels moyens et parts dans le PIB
7. Indicateurs relatifs à la superficie et à la population
8. Indicateurs relatifs à la démographie
9. Indicateurs relatifs à la santé
10. Indicateurs relatifs à la nutrition et à l'hygiène
11. Indicateurs relatifs à l'enseignement et à l'alphabétisme
12. Indicateurs relatifs aux communications et aux médias
13. Indicateurs relatifs aux transports et aux réseaux de transport
14. Indicateurs relatifs à l'énergie
15. Indicateurs relatifs à la condition de la femme dans les PMA
16. Principales exportations de l'ensemble des PMA en 1996-1997
17. Principaux marchés pour les exportations des PMA : parts en pourcentage en 1997 (ou année la plus récente disponible)
18. Principales sources d'importation des PMA : parts en pourcentage en 1997 (ou année la plus récente disponible)
19. Composition des courants financiers vers l'ensemble des PMA en dollars courants et constants
20. Répartition des apports financiers aux PMA et à l'ensemble des pays en développement, par catégories d'apports
21. Part des PMA dans les apports financiers à l'ensemble des pays en développement, par catégories d'apports
22. Apports nets au titre de l'ADP de chaque pays membre du CAD à l'ensemble des PMA
23. APD bilatérale des pays membres du CAD et apports financiers totaux des institutions multilatérales à l'ensemble des PMA
24. APD aux PMA en provenance des pays membres du CAD et des institutions multilatérales essentiellement financées par ceux-ci : répartition par donateurs et parts allouées aux PMA dans le total des apports d'APD aux pays en développement
25. Apports totaux de ressources financières et APD de toute provenance à chacun des PMA
26. APD reçue par chacun des PMA en provenance des pays membres du CAD et des institutions multilatérales essentiellement financées par ceux-ci
27. Dette extérieure (en fin d'année) et service de la dette, par catégorie de prêteur
28. Encours de la dette extérieure totale et paiements totaux au titre du service de la dette de chacun des PMA
29. Ratios d'endettement (dette et service de la dette)
30. Rééchelonnement de la dette des PMA avec des créanciers publics, 1990-1998
31. Accords de soutien à l'ajustement structurel des années 80

## NOTES EXPLICATIVES

### Définition des groupements de pays

#### Pays en développement les moins avancés

Les Nations Unies ont désigné 48 pays en tant que pays les moins avancés : Afghanistan, Angola, Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cap-Vert, République centrafricaine, Comores Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Îles Salomon, Kiribati, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Maldives, Mali, Mauritanie, Mozambique, Myanmar, Népal, Niger, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire Lao, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tchad, Togo, Tuvalu, Vanuatu, Yémen et Zambie. Sauf indication contraire, les totaux concernant l'ensemble des pays les moins avancés se rapportent à ces 48 pays.

#### Grandes zones économiques

Le classement des pays et territoires par grandes zones économiques, utilisé dans ce document, n'a été adopté qu'aux fins de présentation des statistiques, et il suit celui qui est utilisé dans le *Manuel de statistiques du commerce international et du développement 1995* de la CNUCED<sup>1</sup>. Les pays et territoires sont classés en grandes zones économiques, constituées comme suit :

***Pays développés à économie de marché :*** , Afrique du Sud, Australie, Canada, États-Unis d'Amérique, Espagne, Finlande, France, Gibraltar, Îles Féroé, Islande, Israël, Japon, Nouvelle-Zélande, Norvège, Suisse et Union Européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède).

***Pays d'Europe orientale :*** Albanie, Bélarus, Bulgarie, Estonie, Fédération de Russie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Ukraine.

***Pays et territoires en développement :*** tous les autres pays, territoires et zones d'Afrique, d'Asie, d'Amérique, d'Europe et d'Océanie non mentionnés ci-dessus.

#### Autres groupements de pays

***Les pays membres du Comité d'aide au développement (CAD)*** de l'OCDE sont les suivants : Allemagne, Australie, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Irlande, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède et Suisse.

***Les pays membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP)*** sont les suivants : Algérie, Arabie saoudite, Émirats arabes unis, Équateur, Gabon, Indonésie, Iraq, République islamique d'Iran, Koweït, Jamahiriya arabe libyenne, Nigéria, Qatar et Venezuela.

---

<sup>1</sup> Publication des Nations-Unies, n° de vente E/F.97.II.D.7.

### Autres notes

Calcul du taux moyen de croissance annuelle. En général, ces taux sont définis par le coefficient  $b$  de la fonction exponentielle de tendance  $y^t = ae^{bt}$  où  $t$  représente le temps. Cette méthode permet de prendre en compte toutes les observations concernant une période donnée. Les taux de croissance obtenus traduisent ainsi des tendances qui ne sont pas faussées par des valeurs exceptionnelles. Les taux d'accroissement de la population sont calculés en tant que taux de croissance exponentiels.

Sauf indication contraire, le terme « dollar » s'entend du dollar des États-Unis d'Amérique.

Les chiffres étant arrondis, les totaux indiqués ne correspondent pas toujours à la somme des composantes et des pourcentages portés dans les tableaux.

Les symboles suivants ont été utilisés :

Un tiret (-) signifie que le montant est nul ou négligeable.

Deux points (..) signifient que les données ne sont pas disponibles ou ne sont pas montrées séparément.

Un point (.) signifie que la rubrique est sans objet.

Le trait d'union (-) entre deux millésimes, par exemple 1980-100, indique qu'il s'agit de la période tout entière (y compris la première et la dernière années mentionnées).

## ABRÉVIATIONS

|        |  |        |  |
|--------|--|--------|--|
| ACDI   | Agence canadienne de développement international   | FNUAP  | Fonds des Nations-Unies pour la population                   |
| APD    | Aide publique au développement   | FRCA   | Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique      |
| ATNU   | Assistance technique des Nations Unies   | FRI    | Fédération routière internationale                           |
| BADEA  | Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique                                 | GTZ    | Office allemand de la coopération technique                  |
| BafD   | Banque africaine de développement  | HCR    | Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés        |
| BasD   | Banque asiatique de développement  | IDA    | Association internationale de développement                  |
| BDEAC  | Banque de développement des États de l'Afrique centrale                                    | KFAED  | Fonds koweïtien pour le développement économique arabe       |
| BEI    | Banque européenne d'investissement   | KfW    | Kreditanstalt für Wiederaufbau                               |
| BID    | Banque interaméricaine de développement  | OACI   | Organisation de l'aviation civile internationale             |
| BIRD   | Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque mondiale)         | OCDE   | Organisation de coopération et de développement économiques  |
| BisD   | Banque islamique de développement  | OECD   | Fonds de coopération économique d'outre-mer                  |
| BITS   | Agence suédoise pour la coopération technique et économique internationale                 | OMS    | Organisation mondiale de la santé                            |
| BOAD   | Banque ouest-africaine de développement  | ONU    | Organisation des Nations Unies                               |
| CAD    | Comité d'aide au développement (OCDE)  | OPAEP  | Organisation des pays arabes exportateurs de pétrole         |
| CCCE   | Caisse centrale de coopération économique (France)   | OPEP   | Organisation des pays exportateurs de pétrole                |
| CCE    | Commission des communautés européennes   | PAM    | Programme alimentaire mondial                                |
| CE     | Communauté européenne  | PIB    | Produit intérieur brut                                       |
| CTCI   | Classification type pour le commerce international (révision I, sauf indication contraire) | PNB    | Produit national brut  |
| DANINA | Agence danoise de développement international  | PMA    | Pays les moins avancés                                       |
| DCD    | Development Cooperation Department (Italie)  | PNUD   | Programme des Nations-Unies pour le développement            |
| FAC    | Fonds d'aide et de coopération (France)  | SFD    | Fonds saoudien pour le développement                         |
| FADES  | Fonds arabe de développement économique et social  | SFI    | Société financière internationale                            |
| FafD   | Fonds africain de développement  | SNPC   | Système de notification des pays créanciers (OCDE)           |
| FAO    | Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture                        | SNPD   | Système de notification des pays débiteurs (Banque mondiale) |
| FAS    | Facilité d'ajustement structurel   | SSD    | Société suisse de développement                              |
| FASR   | Facilité d'ajustement structurel renforcée   | UE     | Union européenne   |
| FED    | Fonds européen de développement  | UITR   | Union internationale des transports routiers                 |
| FIDA   | Fonds international pour le développement agricole   | UNICEF | Fonds des Nations Unies pour l'enfance                       |
| FMI    | Fonds monétaire international  | USAID  | Agence des États-Unis pour le développement international    |



## 1. PIB par habitant et population : niveaux et croissance

| Pays                                 | PIB par habitant<br>en dollars de 1997 |        | Taux d'accroissement<br>annuels moyens du PIB<br>réel par habitant (%) |                   | Population           |  |           |
|--------------------------------------|--|--------|--|-------------------|----------------------|--|-----------|
|                                      | 1980                                   | 1997   | 1980-1990  | 1990-1997         | Niveau<br>(millions) | Taux d'accroissement<br>annuels moyens |           |
|                                      |  |        |  |                   | 1997                 | 1980-1990                              | 1990-1997 |
| Afghanistan                          | ..                                     | ..     | ..   | ..                | 22,1                 | -0,8                                   | 6,1       |
| Angola                               | ..                                     | 662    | 0,8 <sup>a</sup>   | -4,3              | 11,6                 | 2,8                                    | 3,3       |
| Bangladesh                           | 214                                    | 340    | 2,1  | 3,2               | 122,0                | 2,2                                    | 1,5       |
| Bénin                                | 336                                    | 374    | -0,2   | 1,6               | 5,7                  | 3,1                                    | 2,9       |
| Bhoutan                              | ..                                     | 638    | 5,0  | 3,3 <sup>b</sup>  | 0,6                  | 2,4                                    | 1,7       |
| Burkina Faso                         | 190                                    | 216    | 0,8  | 0,4               | 11,1                 | 2,8                                    | 2,9       |
| Burundi                              | 182                                    | 150    | 1,4  | -5,7              | 6,4                  | 2,9                                    | 2,2       |
| Cambodge                             | ..                                     | 290    | 2,0 <sup>c</sup>   | 2,7               | 10,5                 | 3,0                                    | 2,8       |
| Cap-Vert                             | ..                                     | 1 047  | 4,4 <sup>d</sup>   | 1,2               | 0,4                  | 1,6                                    | 2,6       |
| Comores                              | 395                                    | 297    | -0,4   | -3,6              | 0,7                  | 3,2                                    | 3,2       |
| Djibouti                             | ..                                     | 789    | ..   | -5,7 <sup>e</sup> | 0,6                  | 6,3                                    | 2,9       |
| Érythrée                             | ..                                     | 192    | ..   | 2,3 <sup>f</sup>  | 3,4                  | 1,9                                    | 2,4       |
| Éthiopie                             | ..                                     | 106    | -0,6 <sup>D</sup>  | 1,0               | 60,1                 | 2,5                                    | 3,2       |
| Gambie                               | 373                                    | 349    | -0,1   | -1,2              | 1,2                  | 3,7                                    | 3,5       |
| Guinée                               | ..                                     | 511    | 0,8 <sup>g</sup>   | 0,7               | 7,6                  | 2,6                                    | 4,3       |
| Guinée équatoriale                   | ..                                     | 1 159  | -0,8 <sup>A</sup>  | 12,3              | 0,4                  | 4,9                                    | 2,6       |
| Guinée-Bissau                        | 160                                    | 239    | 2,1  | 1,3               | 1,1                  | 1,9                                    | 2,1       |
| Haïti                                | 624                                    | 381    | -2,1   | -4,3              | 7,4                  | 1,9                                    | 1,9       |
| Îles Salomon                         | 663                                    | 927    | 3,0  | 1,0               | 0,4                  | 3,5                                    | 3,4       |
| Kiribati                             | 703                                    | 671    | -1,0   | 0,4               | 0,1                  | 1,7                                    | 1,8       |
| Lesotho                              | 281                                    | 446    | 1,7  | 5,0               | 2,1                  | 2,7                                    | 2,6       |
| Libéria                              | ..                                     | ..     | ..   | ..                | 2,5                  | 3,2                                    | -1,4      |
| Madagascar                           | 356                                    | 224    | -2,2   | -2,3              | 15,8                 | 3,4                                    | 3,3       |
| Malawi                               | 248                                    | 250    | -1,8   | 2,6               | 10,1                 | 4,2                                    | 0,9       |
| Maldives                             | ..                                     | 1 255  | 6,4 <sup>a</sup>   | 3,1               | 0,3                  | 3,2                                    | 3,4       |
| Mali                                 | 235                                    | 221    | -0,2   | 0,1               | 11,5                 | 3,0                                    | 3,2       |
| Mauritanie                           | 456                                    | 459    | -0,7   | 1,6               | 2,4                  | 2,6                                    | 2,6       |
| Mozambique                           | 159                                    | 151    | -1,5   | 1,0               | 18,3                 | 1,6                                    | 3,8       |
| Myanmar                              | ..                                     | ..     | ..   | ..                | 46,8                 | 2,0                                    | 1,8       |
| Népal                                | 152                                    | 218    | 1,9  | 2,3               | 22,6                 | 2,6                                    | 2,7       |
| Niger                                | 303                                    | 190    | -3,3   | -1,9              | 9,8                  | 3,3                                    | 3,4       |
| Ouganda                              | ..                                     | 317    | 0,6 <sup>i</sup>   | 4,0               | 20,8                 | 2,4                                    | 3,3       |
| Rép. dém. du Congo                   | 323                                    | 127    | -1,6   | -9,3              | 48,0                 | 3,3                                    | 3,7       |
| Rép. centrafricaine                  | 370                                    | 298    | -1,0   | -1,0              | 3,4                  | 2,4                                    | 2,2       |
| Rép. dém. pop. Lao                   | ..                                     | 337    | 7,0 <sup>h</sup>   | 3,5               | 5,2                  | 2,7                                    | 3,1       |
| Rép.-unie de Tanzanie                | ..                                     | 220    | 1,4 <sup>h</sup>   | -0,4              | 31,5                 | 3,2                                    | 3,1       |
| Rwanda                               | 363                                    | 317    | -1,2   | -2,5              | 9,8                  | 3,0                                    | -3,3      |
| Samoa                                | 1 107                                  | 1 156  | 0,7  | 1,3               | 5,9                  | 0,3                                    | 0,7       |
| Sao Tomé-et-Principe                 | ..                                     | 316    | -1,2 <sup>c</sup>  | -0,7              | 0,2                  | 2,4                                    | 2,2       |
| Sierra Leone                         | 363                                    | 186    | 1,8  | -5,7              | 0,1                  | 2,1                                    | 1,4       |
| Somalie                              | ..                                     | ..     | -0,5   | ..                | 10,2                 | 2,5                                    | 2,4       |
| Soudan                               | 302                                    | 367    | -2,1   | 5,5               | 27,9                 | 2,6                                    | 2,1       |
| Tchad                                | 178                                    | 239    | 1,5  | 1,8               | 6,7                  | 2,2                                    | 2,7       |
| Togo                                 | 447                                    | 342    | -1,3   | -1,0              | 4,3                  | 3,0                                    | 2,9       |
| Tuvalu                               | ..                                     | ..     | ..   | ..                | ..                   | 1,2                                    | 1,9       |
| Vanuatu                              | 1401                                   | 1 415  | 0,6  | -0,8              | 0,2                  | 2,5                                    | 2,5       |
| Yémen                                | ..                                     | 347    | -1,3   | -1,3              | 16,3                 | 3,5                                    | 5,1       |
| Zambie                               | 557                                    | 456    | -1,3   | -1,2              | 8,5                  | 2,3                                    | 2,3       |
| Ensemble des PMA                     | 163                                    | 235    | ..   | 0,5               | 610,5                | 2,5                                    | 2,6       |
| Ensemble des pays en développement   | 821                                    | 1 205  | 2,2  | 3,1               | 4 636,6              | 2,1                                    | 1,7       |
| Pays développés à économie de marché | 16 041                                 | 24 522 | 2,4  | 2,3               | 883,7                | 0,7                                    | 0,7       |
| Pays d'Europe orientale              | 706                                    | 2 627  | 1,1 <sup>k</sup>   | -5,5              | 320,2                | 0,7                                    | -0,1      |

Source : Chiffres calculés par le secrétariat de la CNUCED d'après les données de la Division de statistique de l'ONU, du FMI, de la Banque mondiale (*Indicateurs du développement dans le monde 1999*) et d'autres sources internationales et nationales.

Note : Pour l'Éthiopie, les données préliminaires à 1992 comprennent l'Érythrée  
Les coefficients de pondération utilisés dans les agrégats sont des coefficients de pondération de l'année de référence aux prix de 1995.

a 1985-1990. b 1990-1995. c 1987-1990. e 1991-1997. f 1992-1997. g 1986-1990. h 1988-1990. i 1982-1990.

j Données disponibles pour 29 pays. k données relatives à l'Albanie, à la Bulgarie, à la Hongrie, à la Pologne et à la Roumanie.

## 2. Produit intérieur brut réel, total et par habitant : taux d'accroissement annuels moyens (en pourcentage)

| Pays                                 | Produit réel total |                   |       |      |       | Produit réel par habitant |                   |       |       |       |
|--------------------------------------|--------------------|-------------------|-------|------|-------|---------------------------|-------------------|-------|-------|-------|
|                                      | 1980-1990          | 1990-1997         | 1995  | 1996 | 1997  | 1980-1990                 | 1990-1997         | 1995  | 1996  | 1997  |
| Afghanistan                          | ..                 | ..                | ..    | ..   | ..    | ..                        | ..                | ..    | ..    | ..    |
| Angola                               | 3,7 <sup>a</sup>   | -1,2              | 11,3  | 11,6 | 7,6   | 0,8 <sup>a</sup>          | -4,3              | 7,7   | 7,9   | 4,1   |
| Bangladesh                           | 4,3                | 4,7               | 5,5   | 5,0  | 5,9   | 2,1                       | 3,2               | 4,0   | 3,4   | 4,2   |
| Bénin                                | 2,9                | 4,5               | 4,6   | 5,6  | 5,6   | -0,2                      | 1,6               | 1,7   | 2,7   | 2,7   |
| Bhoutan                              | 7,6                | 4,8 <sup>b</sup>  | 6,5   | ..   | ..    | 5,0                       | 3,3 <sup>b</sup>  | 4,6   | ..    | ..    |
| Burkina Faso                         | 3,6                | 3,3               | 4,0   | 6,0  | 5,5   | 0,8                       | 0,4               | 1,1   | 3,0   | 2,6   |
| Burundi                              | 4,4                | -3,6              | -7,0  | -8,6 | 0,4   | 1,4                       | -5,7              | -9,1  | -10,9 | -2,4  |
| Cambodge                             | 5,2 <sup>c</sup>   | 5,5               | 7,6   | 7,0  | 1,0   | 2,0 <sup>c</sup>          | 2,7               | 4,8   | 4,4   | -1,3  |
| Cap-Vert                             | 6,2 <sup>d</sup>   | 3,8               | 4,7   | 4,3  | 3,0   | 4,4 <sup>d</sup>          | 1,2               | 2,0   | 1,7   | 0,4   |
| Comores                              | 2,8                | -0,6              | -3,9  | -0,4 | ..    | -0,4                      | -3,6              | -6,8  | -3,5  | -3,0  |
| Djibouti                             | ..                 | -3,1 <sup>e</sup> | -4,0  | -5,1 | 0,5   | ..                        | -5,7 <sup>e</sup> | -6,5  | -7,6  | -2,2  |
| Érythrée                             | ..                 | 5,2 <sup>f</sup>  | 2,9   | 6,8  | 7,9   | ..                        | 2,3 <sup>f</sup>  | 0,1   | 3,2   | 3,8   |
| Éthiopie                             | 2,3 <sup>d</sup>   | 4,3               | 6,2   | 10,6 | 5,6   | -0,6 <sup>d</sup>         | 1,0               | 2,9   | 7,1   | 2,3   |
| Gambie                               | 3,6                | 2,2               | 0,9   | 2,2  | 5,4   | 0,1                       | -1,2              | -2,2  | -0,5  | 2,9   |
| Guinée                               | 3,9 <sup>g</sup>   | 5,0               | 4,4   | 4,6  | 4,8   | 0,8 <sup>g</sup>          | 0,7               | 0,8   | 2,2   | 3,5   |
| Guinée équatoriale                   | 1,5 <sup>a</sup>   | 15,2              | 14,3  | 29,1 | 76,1  | -0,8 <sup>a</sup>         | 12,3              | 11,4  | 26,0  | 71,8  |
| Guinée-Bissau                        | 4,0                | 3,4               | 4,4   | 4,6  | 5,0   | 2,1                       | 1,3               | 2,3   | 2,5   | 2,9   |
| Haïti                                | -0,2               | -2,5              | 4,4   | 2,7  | 1,1   | -2,1                      | -4,3              | 2,5   | 0,8   | -0,7  |
| Îles Salomon                         | 6,6                | 4,4               | 7,7   | 0,6  | -0,5  | 3,0                       | 1,0               | 4,2   | -2,6  | -3,7  |
| Kiribati                             | 0,7                | 2,1               | 3,4   | 1,9  | 3,0   | -1,0                      | 0,4               | 0,8   | 0,6   | 0,5   |
| Lesotho                              | 4,4                | 7,8               | 9,1   | 12,7 | 8,0   | 1,7                       | 5,0               | 6,3   | 9,9   | 5,4   |
| Libéria                              | ..                 | ..                | ..    | ..   | ..    | ..                        | ..                | ..    | ..    | ..    |
| Madagascar                           | 1,1                | 0,9               | 1,7   | 2,1  | 3,6   | -2,2                      | -2,3              | -1,5  | -1,0  | 0,4   |
| Malawi                               | 2,5                | 3,6               | 14,7  | 10,7 | 5,1   | -1,8                      | 2,6               | 13,7  | 8,7   | 2,6   |
| Maldives                             | 9,9 <sup>a</sup>   | 6,6               | 7,2   | 6,5  | 6,2   | 6,4 <sup>a</sup>          | 3,1               | 3,6   | 2,9   | 2,5   |
| Mali                                 | 2,8                | 3,3               | 6,4   | 4,0  | 6,7   | -0,2                      | 0,1               | 3,1   | 0,8   | 3,5   |
| Mauritanie                           | 1,8                | 4,2               | 4,6   | 4,7  | 4,5   | -0,7                      | 1,6               | 2,0   | 2,1   | 1,9   |
| Mozambique                           | -0,1               | 4,9               | 4,3   | 7,1  | 12,4  | -1,5                      | 1,0               | 0,5   | 3,9   | 9,5   |
| Myanmar                              | ..                 | ..                | ..    | ..   | ..    | ..                        | ..                | ..    | ..    | ..    |
| Népal                                | 4,6                | 5,1               | 3,5   | 5,3  | 4,0   | 1,9                       | 2,3               | 0,8   | 2,6   | 1,4   |
| Niger                                | -0,1               | 1,5               | 2,6   | 3,3  | 3,4   | -3,3                      | -1,9              | -0,8  | -0,1  | -     |
| Ouganda                              | 2,9 <sup>i</sup>   | 7,4               | 11,4  | 9,3  | 5,4   | 0,6 <sup>i</sup>          | 4,0               | 8,0   | 6,3   | 2,7   |
| Rép. centrafricaine                  | 1,4                | 1,2               | 6,0   | -1,5 | 5,1   | -1,0                      | -1,0              | 3,7   | -3,6  | 2,9   |
| Rép. dém. du Congo                   | 1,6                | -6,0              | 0,7   | -0,9 | -5,7  | -1,6                      | -9,3              | -2,7  | -3,8  | -8,1  |
| Rép. dém. pop. Lao                   | 10,4 <sup>h</sup>  | 6,7               | 7     | 6,9  | 6,5   | 7,0 <sup>h</sup>          | 3,5               | 3,8   | 3,6   | 3,3   |
| Rép. Unie de Tanzanie                | 4,7 <sup>h</sup>   | 2,7               | 2,6   | 4,1  | 4,1   | 1,4 <sup>h</sup>          | -0,4              | -0,3  | 1,5   | 1,8   |
| Rwanda                               | 2,2                | -5,7              | 36,6  | 12,0 | 10,9  | -1,2                      | -2,5              | 39,6  | 7,6   | 1,7   |
| Samoa                                | 1,0                | 2,0               | 9,6   | 5,8  | 4,0   | 0,7                       | 1,3               | 8,8   | 4,8   | 3,0   |
| Sao Tomé-et-Principe                 | 1,2 <sup>c</sup>   | 1,5               | 2,0   | 1,5  | 1,0   | -1,2 <sup>c</sup>         | -0,7              | -0,3  | -     | -1,2  |
| Sierra Leone                         | 0,3                | -4,4              | -10,0 | 5,0  | -20,2 | -1,8                      | -5,7              | -11,5 | 2,5   | -22,6 |
| Somalie                              | 2,1                | ..                | ..    | ..   | ..    | -0,5                      | ..                | ..    | ..    | ..    |
| Soudan                               | 0,4                | 7,7               | 23,6  | 4,2  | 4,6   | -2,1                      | 5,5               | 21,0  | 1,9   | 2,3   |
| Tchad                                | 3,7                | 4,6               | 0,9   | 3,5  | 6,5   | 1,5                       | 1,8               | -1,9  | 0,6   | 3,6   |
| Togo                                 | 1,7                | 1,9               | 6,8   | 9,1  | 4,7   | -1,3                      | -1,0              | 3,8   | 6,1   | 1,9   |
| Tuvalu                               | ..                 | ..                | ..    | ..   | ..    | ..                        | ..                | ..    | ..    | ..    |
| Vanuatu                              | 3,1                | 1,7               | 3,8   | 3,5  | 2,7   | 0,6                       | -0,8              | 1,2   | 0,9   | 0,2   |
| Yémen                                | ..                 | 3,7               | 8,2   | 4,4  | 5,4   | -1,3                      | -1,3              | 3,2   | 0,1   | 1,4   |
| Zambie                               | 1,0                | 1,0               | -2,3  | 6,5  | 3,5   | -1,3                      | -1,2              | -4,5  | 4,0   | 1,0   |
| Ensemble des PMA                     | 2,6 <sup>i</sup>   | 3,1               | 6,2   | 5,1  | 4,7   | ..                        | 0,5               | 3,5   | 2,4   | 2,0   |
| Ensemble des pays en développement   | 4,4                | 4,9               | 4,9   | 2,8  | 4,6   | 2,2                       | 3,1               | 3,1   | 1,1   | 2,9   |
| Pays développés à économie de marché | 3,1                | 3,0               | 2,3   | 2,9  | 2,9   | 2,4                       | 2,3               | 1,6   | 2,2   | 2,4   |
| Pays d'Europe orientale              | 1,6 <sup>k</sup>   | -5,6              | -1,7  | -1,2 | 1,7   | 1,1 <sup>k</sup>          | -5,5              | -1,6  | -1,0  | 2,0   |

Source : Chiffres calculés par le secrétariat de la CNUCED d'après des données de la Division de statistique de l'ONU, de la Banque mondiale (*Indicateurs du développement dans le monde 1999*), et d'autres sources internationales

Note : Pour l'Éthiopie, les données préalables à 1992 comprennent l'Érythrée

Les coefficients de pondération utilisés dans les agrégats sont des coefficients de pondération de l'année de référence aux prix de 1995.

a 1985-1990. b 1990-1995. c 1987-1990. e 1991-1997. f 1992-1997. g 1986-1990. h 1988-1990. i 1982-1990. j Données disponibles pour 29 pays. k données relatives à l'Albanie, à la Bulgarie, à la Hongrie, à la Pologne et à la Roumanie.

### 3. Production agricole totale et par habitant : taux d'accroissement annuels moyens

| Pays                               | Part en pourcentage de l'agriculture dans : |      |                 |                 | Taux d'accroissement annuels moyens (%) |                  |       |       |       | Taux d'accroissement annuels moyens (%) |                   |       |       |       |
|------------------------------------|---|------|-----------------|-----------------|---|------------------|-------|-------|-------|---|-------------------|-------|-------|-------|
|                                    | La population active totale                 |      | Le PIB          |                 | Production agricole totale              |                  |       |       |       | Production agricole par habitant        |                   |       |       |       |
|                                    | 1980  | 1997 | 1980            | 1997            | 1980-1990                               | 1990-1997        | 1995  | 1996  | 1997  | 1980-1990                               | 1990-1995         | 1995  | 1996  | 1997  |
| Afghanistan                        | 61  | 68   | ..              | ..              | ..                                      | ..               | ..    | ..    | ..    | ..                                      | ..                | ..    | ..    | ..    |
| Angola                             | 74  | 73   | 14 <sup>a</sup> | 9               | 0,6                                     | 4,6              | 2,4   | 7,4   | -0,3  | -2,1                                    | 1,3               | -0,9  | 3,8   | -3,5  |
| Bangladesh                         | 75  | 59   | 34              | 24              | 2,1                                     | 1,0              | 0,2   | 5,2   | 4,8   | -0,1                                    | -0,5              | -1,3  | 3,6   | 3,1   |
| Bénin                              | 70  | 57   | 35              | 38              | 6,5                                     | 6,7              | 18,6  | 2,9   | -0,9  | 3,3                                     | 3,7               | 15,3  | 0,1   | -3,6  |
| Bhoutan                            | 93  | 94   | 57              | 38              | 1,6                                     | 1,0              | 1,0   | -     | -     | -0,9                                    | -0,6              | -0,8  | -2,3  | -2,7  |
| Burkina Faso                       | 87  | 92   | 33              | 35              | 6,4                                     | 3,3              | -     | 8,0   | -2,2  | 3,5                                     | 0,4               | -2,9  | 5,0   | -5,0  |
| Burundi                            | 93  | 91   | 62              | 53              | 2,7                                     | -1,9             | 5,3   | -0,3  | -1,5  | -0,2                                    | -4,0              | 2,9   | -2,8  | -4,2  |
| Cambodge                           | 75  | 71   | 43 <sup>b</sup> | 51              | 5,9                                     | 4,3              | 23,0  | 1,9   | ..    | 2,7                                     | 1,5               | 19,8  | -0,5  | -2,3  |
| Cap-Vert                           | 52  | 25   | 16 <sup>b</sup> | 9               | 9,6                                     | 4,1              | 21,4  | -1,8  | ..    | 7,9                                     | 1,4               | 18,3  | -4,3  | ..    |
| Comores                            | 83  | 75   | 34              | 39              | 2,4                                     | 2,1              | 5,2   | -2,3  | ..    | -1,1                                    | -1,1              | 2,0   | -5,3  | ..    |
| Djibouti                           | ..  | ..   | 3 <sup>c</sup>  | 4               | 8,8                                     | -2,5             | 4,3   | 0,2   | ..    | 2,3                                     | -5,3              | 1,6   | -2,4  | ..    |
| Érythrée                           | ..  | 79   | ..              | 9               | ..                                      | 2,2 <sup>f</sup> | -13,5 | -0,8  | 6,6   | ..                                      | -0,6 <sup>f</sup> | -15,8 | -4,0  | 2,5   |
| Éthiopie                           | 80 <sup>d</sup>                             | 84   | 56 <sup>e</sup> | 55              | ..                                      | 6,2 <sup>f</sup> | 10,3  | 7,0   | 1,3   | ..                                      | 2,8 <sup>f</sup>  | 6,9   | 3,6   | -1,8  |
| Gambie                             | 84  | 80   | 31              | 30              | 0,7                                     | -0,6             | -2,2  | -17,8 | 15,8  | -2,9                                    | -3,9              | -5,1  | -20,0 | 12,9  |
| Guinée                             | 81  | 85   | 24 <sup>g</sup> | 23              | -0,4                                    | 3,5              | 3,8   | 1,0   | 2,8   | -2,9                                    | -0,7              | 0,2   | -1,2  | 1,4   |
| Guinée équatoriale                 | 66  | 72   | 69 <sup>h</sup> | 23              | 1,4                                     | -1,0             | -4,4  | 7,7   | ..    | -3,5                                    | -3,6              | -6,8  | 5,1   | ..    |
| Guinée-Bissau                      | 82  | 84   | 42              | 54              | 3,8                                     | 1,6              | 1,4   | -4,4  | 3,7   | 1,9                                     | -0,4              | -0,6  | -6,4  | 1,8   |
| Haïti                              | 70  | 64   | 33 <sup>b</sup> | 30              | -0,4                                    | -1,4             | -6,4  | 3,0   | 0,6   | -2,3                                    | -3,3              | -8,1  | 1,0   | -1,2  |
| Îles Salomon                       | ..  | 74   | ..              | ..              | -0,4                                    | 1,0              | 2,5   | 0,3   | -     | -3,8                                    | -2,3              | -0,7  | -3,1  | -3,2  |
| Kiribati                           | ..  | ..   | 21              | 25 <sup>i</sup> | ..                                      | ..               | ..    | ..    | ..    | ..                                      | ..                | ..    | ..    | ..    |
| Lesotho                            | 86  | 39   | 24              | 11              | 1,7                                     | 1,7              | -12,2 | 18,4  | 14,8  | -0,9                                    | -0,8              | -14,3 | 15,5  | -16,9 |
| Libéria                            | 74  | 69   | 36              | ..              | ..                                      | ..               | ..    | ..    | ..    | ..                                      | ..                | ..    | ..    | ..    |
| Madagascar                         | 81  | 76   | 30              | 32              | 1,9                                     | 0,7              | 1,7   | 1,5   | 1,1   | -1,4                                    | -2,5              | -1,6  | -1,6  | -2,1  |
| Malawi                             | 83  | 84   | 44              | 36              | 1,6                                     | 2,0              | 19,3  | 6,2   | -6,0  | -2,7                                    | 1,1               | 18,4  | 4,4   | -8,3  |
| Maldives                           | ..  | 25   | ..              | ..              | 2,1                                     | 1,7              | 1,3   | -0,4  | ..    | -1,1                                    | -1,7              | -2,1  | -3,8  | ..    |
| Mali                               | 86  | 83   | 48              | 49              | 2,4                                     | 3,5              | 3,7   | 3,2   | 2,0   | -0,6                                    | 0,3               | 0,5   | 0,1   | -1,1  |
| Mauritanie                         | 69  | 53   | 30              | 25              | 1,4                                     | 0,6              | 3,8   | 7,2   | -3,0  | -1,2                                    | -1,9              | 1,2   | 4,6   | -5,5  |
| Mozambique                         | 84  | 81   | 37              | 31              | -0,5                                    | 4,2              | 17,9  | 11,8  | 7,1   | -1,9                                    | 0,3               | 13,5  | 8,4   | 4,3   |
| Myanmar                            | 53  | 71   | 47              | 59              | 0,7                                     | 6,0              | 3,0   | 6,0   | 7,5   | -1,3                                    | 4,2               | 1,2   | 4,1   | 5,6   |
| Népal                              | 93  | 93   | 62              | 41              | 4,4                                     | 2,6              | 8,5   | 1,6   | 3,0   | 1,7                                     | -0,1              | 5,6   | -1,0  | 0,4   |
| Niger                              | 91  | 89   | 43              | 38              | -0,8                                    | 3,2              | -11,5 | 13,1  | -2,9  | -4,0                                    | -0,2              | -14,5 | 9,4   | -6,1  |
| Ouganda                            | 86  | 82   | 72              | 44              | 3,1                                     | 1,6              | 2,8   | -2,9  | 0,7   | 0,7                                     | -1,7              | -0,3  | -5,6  | -1,9  |
| Rép. centrafricaine                | 72  | 75   | 40              | 54              | 2,3                                     | 4,0              | 0,9   | 16,9  | -2,8  | -0,1                                    | 1,7               | -1,3  | 14,5  | 4,9   |
| Rép. dém. du Congo                 | 72  | 65   | 25              | 58              | 3,1                                     | -0,4             | 1,7   | -7,8  | -1,9  | -0,2                                    | -3,9              | -1,7  | -10,5 | -4,4  |
| Rép. dém. pop. Lao                 | 76  | 77   | 61 <sup>c</sup> | 52              | 3,1                                     | 1,9              | -7,2  | 1,3   | -     | 0,3                                     | -1,1              | -9,9  | -1,9  | -3,1  |
| Rép.-unie de Tanzanie              | 86  | 82   | 53 <sup>l</sup> | 47              | 2,8                                     | 0,2              | 3,6   | 4,9   | -5,3  | -0,4                                    | -2,8              | 0,6   | 2,4   | -7,4  |
| Rwanda                             | 93  | 91   | 50              | 37              | 1,2                                     | -4,7             | 13,9  | 3,6   | 5,5   | -2,1                                    | -1,5              | 16,4  | -0,5  | -3,3  |
| Samoa                              | ..  | ..   | 46              | 40 <sup>f</sup> | 0,2                                     | 0,3              | -     | -     | -     | ..                                      | -0,3              | -0,9  | -0,9  | ..    |
| Sao Tomé-et-Principe               | ..  | ..   | 22 <sup>g</sup> | 23              | -1,3                                    | 4,4              | -4,5  | -4,5  | ..    | -3,6                                    | 2,2               | -6,4  | -6,4  | ..    |
| Sierra Leone                       | 70  | 64   | 33              | 50              | 2,3                                     | 0,5              | -7,2  | 5,6   | 0,6   | 0,1                                     | -1,8              | -8,7  | 3,0   | -2,3  |
| Somalie                            | 76  | 73   | 68              | 66 <sup>h</sup> | ..                                      | ..               | ..    | ..    | ..    | ..                                      | ..                | ..    | ..    | ..    |
| Soudan                             | 71  | 64   | 33              | ..              | -0,5                                    | 5,6              | -1,4  | 11,5  | 0,2   | -3,0                                    | 3,4               | -3,4  | 9,1   | -1,9  |
| Tchad                              | 83  | 78   | 45              | 39              | 1,1                                     | 3,2              | 3,9   | 1,4   | 3,6   | -1,1                                    | 0,4               | 1,1   | -1,4  | 0,7   |
| Togo                               | 73  | 62   | 27              | 42              | 4,6                                     | 4,2              | 13,3  | 14,0  | 2,1   | 1,5                                     | 1,2               | 10,1  | 10,8  | -0,6  |
| Tuvalu                             | ..  | ..   | ..              | ..              | -4,1                                    | -1,0             | -     | -     | -     | -5,3                                    | -2,9              | -1,2  | -0,4  | ..    |
| Vanuatu                            | ..  | ..   | 19              | 25              | 1,2                                     | -0,2             | 3,8   | -1,0  | -     | -1,2                                    | -2,7              | 1,2   | -3,4  | -2,5  |
| Yémen                              | 62  | 54   | 30 <sup>h</sup> | 18              | 3,9                                     | 3,2              | 2,1   | 0,7   | 6,6   | 0,4                                     | -1,8              | -2,8  | -3,4  | 2,5   |
| Zambie                             | 73  | 71   | 11              | 16              | 4,1                                     | 0,5              | -7,8  | 17,7  | -10,8 | 1,8                                     | -1,8              | -9,9  | 14,9  | 13,0  |
| Ensemble des PMA                   | 76  | 72   | 31              | 29              | 1,7                                     | 2,4              | 3,2   | 4,3   | 1,6   | -0,8                                    | -0,2              | 0,5   | 1,5   | -1,0  |
| Ensemble des pays en développement | 66  | 57   | 16              | 12              | 3,6                                     | 4,3              | 5,6   | 5,4   | 1,8   | 1,5                                     | 2,5               | 3,9   | 3,6   | 0,1   |

Source : Chiffres calculés par le secrétariat de la CNUCED, d'après les données de la FAO, de la Commission économique pour l'Afrique, de la Banque mondiale (Indicateurs de développement dans le monde 1999 CD-ROM), et d'autres sources internationales et nationales.

a 1985. b 1987. c 1989. d Y compris Érythrée. e 1981. f 1993-1996. g 1986.

h 1990. i 1992. j 1988.

#### 4. Production vivrière totale et par habitant : taux d'accroissement annuels moyens (en pourcentage)

| Pays                               | Production vivrière totale |                  |       |       |       | Production vivrière par habitant |                   |       |       |       |
|------------------------------------|----------------------------|------------------|-------|-------|-------|----------------------------------|-------------------|-------|-------|-------|
|                                    | 1980-1990                  | 1990-1997        | 1995  | 1996  | 1997  | 1980-1990                        | 1990-1997         | 1995  | 1996  | 1997  |
| Afghanistan                        | ..                         | ..               | ..    | ..    | ..    | ..                               | ..                | ..    | ..    | ..    |
| Angola                             | 1,0                        | 4,8              | 2,2   | 7,4   | -0,5  | -1,7                             | 1,5               | -1,0  | 3,9   | -3,7  |
| Bangladesh                         | 2,2                        | 1,0              | 1,0   | 5,0   | 4,9   | ..                               | -0,5              | -0,5  | 3,4   | 3,2   |
| Bénin                              | 5,4                        | 4,1              | 12,4  | 0,5   | -3,1  | 2,2                              | 1,2               | 9,2   | -2,2  | -5,7  |
| Bhoutan                            | 1,6                        | 1,0              | 1,0   | -     | -     | -0,9                             | -0,6              | -0,8  | -2,3  | -2,7  |
| Burkina Faso                       | 5,7                        | 3,4              | 0,4   | 5,2   | -3,0  | 2,8                              | 0,5               | -2,4  | 2,3   | -5,7  |
| Burundi                            | 2,7                        | -1,5             | 8,7   | 0,1   | -0,7  | -0,2                             | -3,6              | 6,3   | -2,4  | -3,4  |
| Cambodge                           | 5,7                        | 4,3              | 24,3  | 2,3   | -     | 2,5                              | 1,5               | 21,0  | -0,2  | -2,4  |
| Cap-Vert                           | 9,7                        | 4,1              | 21,4  | -1,8  | -     | 7,9                              | 1,5               | 18,3  | -4,3  | -     |
| Comores                            | 2,4                        | 2,3              | 5,4   | -1,9  | -     | -1,1                             | -0,9              | 2,1   | -4,9  | -     |
| Djibouti                           | 8,8                        | -2,5             | 4,3   | 0,2   | -     | 2,3                              | -5,3              | 1,6   | -2,4  | -     |
| Érythrée                           | ..                         | 2,2 <sup>a</sup> | -13,7 | -0,9  | 6,7   | ..                               | -0,8 <sup>a</sup> | -16,1 | -4,0  | 2,6   |
| Éthiopie                           | 2,3 <sup>b</sup>           | 5,5 <sup>a</sup> | 10,3  | 7,6   | 1,0   | ..                               | 2,2 <sup>a</sup>  | 6,8   | 4,1   | -2,1  |
| Gambie                             | 0,7                        | -1,0             | -2,0  | -19,2 | 16,6  | -2,9                             | -4,3              | -5,0  | -21,3 | 13,7  |
| Guinée                             | 0,8                        | 3,9              | 4,5   | 2,2   | 2,7   | -3,2                             | -0,4              | 0,8   | -0,1  | 1,4   |
| Guinée équatoriale                 | 1,5                        | -1,6             | -6,6  | 11,8  | -     | -3,3                             | -4,1              | -8,9  | 9,0   | -     |
| Guinée-Bissau                      | 3,9                        | 1,7              | 1,2   | -4,5  | 3,8   | 2,0                              | -0,4              | -1,0  | -6,4  | 1,8   |
| Haïti                              | -0,3                       | -1,2             | -6,4  | 3,6   | 0,5   | -2,2                             | -3,1              | -8,1  | 1,6   | -1,2  |
| Îles Salomon                       | -0,4                       | 1,0              | 2,6   | 0,2   | -     | -3,8                             | -2,3              | -0,8  | -3,0  | -3,3  |
| Kiribati                           | -0,9                       | 4,9              | 2,4   | 1,3   | -     | -2,5                             | 3,2               | 0,6   | -0,5  | -     |
| Lesotho                            | 1,9                        | 1,9              | -14,7 | 29,2  | -16,1 | -0,8                             | -0,7              | -16,8 | 26,0  | 18,2  |
| Libéria                            | ..                         | ..               | ..    | ..    | ..    | ..                               | ..                | ..    | ..    | ..    |
| Madagascar                         | 1,9                        | 0,9              | 2,3   | 1,5   | 1,7   | -1,4                             | -2,3              | -1,1  | -1,6  | -1,4  |
| Malawi                             | 0,8                        | 1,2              | 16,6  | 4,7   | -10,4 | -3,5                             | 0,3               | 15,7  | 2,9   | -12,5 |
| Maldives                           | 2,1                        | 1,7              | 1,3   | -0,4  | -     | -1,1                             | -1,7              | -2,1  | -3,8  | -     |
| Mali                               | 1,7                        | 2,6              | 0,5   | 0,3   | -0,1  | -1,2                             | -0,6              | -2,6  | -2,8  | -3,1  |
| Mauritanie                         | 1,4                        | 0,6              | 3,8   | 7,2   | -3,0  | -1,2                             | -1,9              | 1,2   | 4,6   | -5,5  |
| Mozambique                         | 0,2                        | 4,2              | 18,6  | 12,2  | 7,0   | -1,3                             | 0,4               | 14,3  | 8,7   | 4,3   |
| Myanmar                            | 0,8                        | 5,9              | 3,0   | 5,0   | 7,0   | -1,2                             | 4,1               | 1,1   | 3,3   | 5,0   |
| Népal                              | 4,5                        | 2,6              | 8,6   | 1,6   | 3,1   | 1,8                              | -0,1              | 5,8   | -1,0  | 0,4   |
| Niger                              | -0,9                       | 3,2              | -11,6 | 13,2  | -3,0  | -4,0                             | -0,2              | -14,5 | 9,4   | -6,2  |
| Ouganda                            | 3,2                        | 0,6              | 3,9   | -8,0  | 3,3   | 0,8                              | -2,6              | 0,6   | -10,5 | 0,6   |
| Rép. centrafricaine                | 2,4                        | 3,8              | 1,8   | 14,1  | -3,6  | -                                | 1,6               | -0,4  | 11,7  | -5,6  |
| Rép. dém. du Congo                 | 3,3                        | -0,2             | 1,9   | -7,3  | -2,0  | 0,1                              | -3,8              | -1,7  | -10,0 | -4,5  |
| Rép. dém. pop. Lao                 | 3,0                        | 1,9              | -7,6  | 1,7   | -     | 0,2                              | -1,1              | -10,5 | -1,3  | -3,1  |
| Rép.-unie de Tanzanie              | 3,0                        | 0,1              | 3,7   | 3,1   | -5,2  | -0,2                             | -2,9              | 0,7   | 0,5   | -7,2  |
| Rwanda                             | 0,8                        | -4,2             | 9,9   | 5,3   | 5,2   | -2,5                             | -0,9              | 12,3  | 1,1   | -3,5  |
| Samoa                              | 0,2                        | 0,2              | -     | -     | -     | -                                | -0,4              | -0,8  | -0,9  | -     |
| Sao Tomé-et-Principe               | -1,3                       | 4,4              | -4,5  | -4,5  | -     | -3,5                             | 2,2               | -6,4  | -6,5  | -     |
| Sierra Leone                       | 1,7                        | -0,4             | -7,0  | 6,2   | 0,6   | -0,5                             | -1,8              | -8,5  | 3,7   | -2,3  |
| Somalie                            | ..                         | ..               | ..    | ..    | ..    | ..                               | ..                | ..    | ..    | ..    |
| Soudan                             | -0,6                       | 6,3              | -2,3  | 12,3  | 0,8   | -3,1                             | 3,6               | -4,4  | 9,9   | -1,5  |
| Tchad                              | 0,5                        | 2,8              | 0,8   | -3,8  | 4,5   | -1,7                             | 0,1               | -2,0  | -6,5  | 1,6   |
| Togo                               | 3,2                        | 4,7              | 21,1  | 12,0  | 3,4   | 0,2                              | 1,7               | 17,7  | 9,0   | 0,5   |
| Tuvalu                             | -4,1                       | -1,0             | -     | -     | -     | -5,3                             | -2,9              | -1,2  | -0,4  | -     |
| Vanuatu                            | 1,2                        | -0,2             | 3,9   | -1,0  | -     | -1,2                             | -2,7              | 1,2   | -3,4  | -2,5  |
| Yémen                              | 4,1                        | 3,1              | 1,8   | 0,1   | 6,5   | 0,7                              | -1,9              | -3,0  | -4,0  | 2,5   |
| Zambie                             | 3,9                        | 0,5              | -9,9  | 19,7  | -11,0 | 1,6                              | -1,8              | -12,1 | 17,0  | -13,2 |
| Ensemble des PMA                   | 1,7                        | 2,3              | 3,1   | 3,7   | 1,6   | -0,8                             | -0,3              | 0,4   | 1,0   | -1,0  |
| Ensemble des pays en développement | 3,7                        | 4,5              | 5,5   | 5,6   | 1,9   | 1,5                              | 2,7               | 3,7   | 3,8   | 0,2   |

Source : Chiffres calculés par le secrétariat de la CNUCED, d'après les données de la FAO  
a moyenne 1993-1997 ; b 1985-1990, y compris l'Érythrée

## 5. Le secteur manufacturier : taux d'accroissement annuels moyens et parts dans le PIB (En pourcentage)

| Pays                  | Part dans le PIB |                 |                    | Taux d'accroissement annuels moyens |       |       |       |
|-----------------------|------------------|-----------------|--------------------|-------------------------------------|-------|-------|-------|
|                       | 1980             | 1997            | 1980-1990          | 1990-1997                           | 1995  | 1996  | 1997  |
| Afghanistan           | ..               | ..              | ..                 | ..                                  | ..    | ..    | ..    |
| Angola                | 10 <sup>a</sup>  | 4               | -11,1 <sup>b</sup> | -4,2                                | -11,4 | 1,8   | 8,0   |
| Bangladesh            | 18               | 18              | 3,1                | 7,5                                 | 10,4  | 6,1   | 3,5   |
| Bénin                 | 8                | 8               | ..                 | ..                                  | ..    | ..    | ..    |
| Bhoutan               | 3                | 13              | 13,0               | 10,2                                | 15,9  | 9,0   | ..    |
| Burkina Faso          | 16               | 20              | 2,0                | 2,0                                 | 0,2   | 3,4   | 11,2  |
| Burundi               | 7                | 10              | 5,7                | -9,9                                | -21,8 | -16,4 | -2,8  |
| Cambodge              | 11 <sup>c</sup>  | 6               | 8,7 <sup>d</sup>   | 8,2                                 | 10,0  | 13,2  | 7,3   |
| Cap-Vert              | 7 <sup>e</sup>   | 1               | ..                 | 0,5                                 | 7,9   | 3,9   | 3,5   |
| Comores               | 4                | 5               | 4,9                | 0,2                                 | -14,2 | -0,2  | -0,1  |
| Djibouti              | 5                | 6               | ..                 | ..                                  | ..    | ..    | ..    |
| Érythrée              | ..               | 16              | ..                 | ..                                  | ..    | ..    | ..    |
| Éthiopie              | ..               | 6 <sup>g</sup>  | ..                 | ..                                  | ..    | ..    | ..    |
| Gambie                | 8 <sup>j</sup>   | 6               | 7,8                | 0,5                                 | -     | -1,0  | 0,3   |
| Guinée                | 6                | 4               | 4,0 <sup>l</sup>   | 0,8                                 | -13,0 | 2,5   | 4,5   |
| Guinée équatoriale    | 6 <sup>e</sup>   | 1 <sup>h</sup>  | ..                 | 6,5 <sup>i</sup>                    | 3,1   | ..    | ..    |
| Guinée-Bissau         | 5 <sup>k</sup>   | 7               | 9,2 <sup>n</sup>   | 4,5                                 | 3,8   | 2,3   | 3,3   |
| Haïti                 | 14 <sup>m</sup>  | 8 <sup>o</sup>  | ..                 | ..                                  | ..    | ..    | ..    |
| Îles Salomon          | ..               | ..              | ..                 | ..                                  | ..    | ..    | ..    |
| Kiribati              | 2                | 2 <sup>p</sup>  | ..                 | ..                                  | ..    | ..    | ..    |
| Lesotho               | 7                | 17              | 13,7               | 9,4 <sup>t</sup>                    | 20,4  | 14,1  | ..    |
| Libéria               | 8                | ..              | ..                 | ..                                  | ..    | ..    | ..    |
| Madagascar            | 11 <sup>s</sup>  | 11              | 2,1 <sup>q</sup>   | 0,6                                 | 0,1   | 1,1   | 1,7   |
| Malawi                | 14               | 14              | 3,6                | 5,1                                 | 5,5   | -1,3  | 5,5   |
| Maldives              | ..               | ..              | ..                 | ..                                  | ..    | ..    | ..    |
| Mali                  | 7                | 7               | 6,8                | 5,0                                 | 6,4   | 6,1   | 4,6   |
| Mauritanie            | 13 <sup>a</sup>  | 10              | -2,1 <sup>b</sup>  | 1,3                                 | 10,4  | 9,4   | -10,5 |
| Mozambique            | ..               | 10              | ..                 | 23,7 <sup>l</sup>                   | ..    | 14,7  | 33,4  |
| Myanmar               | 10               | 7               | ..                 | ..                                  | ..    | ..    | ..    |
| Népal                 | 4                | 9               | 9,3                | 11,2                                | 2,0   | 9,0   | 5,7   |
| Niger                 | 4                | 7               | -2,7 <sup>b</sup>  | 1,5                                 | 4,2   | 4,4   | 4,7   |
| Ouganda               | 4                | 8               | 3,7 <sup>v</sup>   | 13,9                                | 17,3  | 19,7  | 13,5  |
| Rép. centrafricaine   | 7                | 9               | 5,0                | -0,6                                | 7,3   | -12,1 | -7,9  |
| Rép. dém. du Congo    | 14               | 7 <sup>g</sup>  | ..                 | ..                                  | ..    | ..    | ..    |
| Rép. dém. pop. Lao    | 9 <sup>e</sup>   | 16              | 8,9 <sup>q</sup>   | 6,2                                 | 17,6  | 19,0  | 6,2   |
| Rép.-unie de Tanzanie | 8 <sup>k</sup>   | 7 <sup>w</sup>  | 4,9 <sup>l</sup>   | 1,9 <sup>f</sup>                    | 0,7   | 3,2   | ..    |
| Rwanda                | 17               | 19              | 2,6                | 2,2                                 | 94,8  | 15,1  | 16,6  |
| Samoa                 | 6                | 11 <sup>p</sup> | ..                 | ..                                  | ..    | ..    | ..    |
| Sao Tomé-et-Principe  | 6 <sup>e</sup>   | 3               | ..                 | ..                                  | ..    | ..    | ..    |
| Sierra Leone          | 5                | 7               | ..                 | 5,0                                 | -2,1  | 1,7   | ..    |
| Somalie               | 5                | 5 <sup>u</sup>  | -1,7               | ..                                  | ..    | ..    | ..    |
| Soudan                | 8                | ..              | 3,7                | ..                                  | ..    | ..    | ..    |
| Tchad                 | 11 <sup>f</sup>  | 12              | ..                 | ..                                  | ..    | ..    | ..    |
| Togo                  | 8                | 9               | 1,7                | 1,5                                 | 24,4  | 2,7   | 9,4   |
| Tuvalu                | ..               | ..              | ..                 | ..                                  | ..    | ..    | ..    |
| Vanuatu               | 4                | 5               | ..                 | ..                                  | ..    | ..    | ..    |
| Yémen                 | ..               | 11              | ..                 | 1,0                                 | 16,7  | 10,5  | 3,4   |
| Zambie                | 19               | 12              | 4,1                | -16,7                               | -0,4  | 5,5   | 7,4   |
| Ensemble des PMA      | 12               | 11              | ..                 | ..                                  | ..    | ..    | ..    |

Source : Chiffres calculés par le secrétariat de la CNUCED, d'après les données de la Banque mondiale (indicateur de développement dans le monde 1999)

|              |              |              |              |              |              |              |
|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| a. 1985      | b. 1985-1990 | c. 1987      | d. 1987-1990 | e. 1989      | f. 1983      | g. 1993      |
| h. 1995      | i. 1991-1995 | j. 1981      | k. 1998      | l. 1988-1990 | m. 1986      | n. 1986-1990 |
| o. 1994      | p. 1992      | q. 1984-1990 | r. 1990-1996 | s. 1984      | t. 1995-1997 | u. 1990      |
| v. 1982-1990 | w. 1996      |              |              |              |              |              |

## 6. Investissement : taux d'accroissement annuels moyens et parts dans le PIB (En pourcentage)

| Pays                  | Part dans le PIB |      |                   |           | Taux d'accroissement annuels moyens |       |        |
|-----------------------|------------------|------|-------------------|-----------|-------------------------------------|-------|--------|
|                       | 1980             | 1997 | 1980-1990         | 1990-1997 | 1995                                | 1996  | 1997   |
| Afghanistan           | ..               | ..   | ..                | ..        | ..                                  | ..    | ..     |
| Angola                | 18 <sup>a</sup>  | 25   | -5,6 <sup>b</sup> | 16,3      | 20,1                                | 1,2   | 17,5   |
| Bangladesh            | 22               | 21   | 1,4               | 6,7       | 9,1                                 | 9,2   | 10,2   |
| Bénin                 | 15               | 18   | -5,6              | 4,2       | 56,0                                | -3,5  | 18,0   |
| Bhoutan               | 31               | 43   | ..                | ..        | ..                                  | ..    | ..     |
| Burkina Faso          | 17               | 25   | 8,6               | 3,2       | 46,1                                | 35,0  | 0,2    |
| Burundi               | 14               | 7    | 6,9               | -18,5     | -11,1                               | 8,5   | -21,5  |
| Cambodge              | 9 <sup>c</sup>   | 16   | ..                | ..        | ..                                  | ..    | ..     |
| Cap-Vert              | 30 <sup>d</sup>  | 34   | 2,7 <sup>e</sup>  | 5,7       | -12,2                               | 1,5   | -2,1   |
| Comores               | 33               | 21   | -4,2              | -2,1      | -0,4                                | 0,1   | 1,0    |
| Djibouti              | ..               | 9    | ..                | ..        | ..                                  | ..    | ..     |
| Érythrée              | ..               | 41   | ..                | ..        | ..                                  | ..    | ..     |
| Éthiopie              | 9 <sup>f</sup>   | 19   | 7,0               | 15,4      | 15,3                                | 28,5  | 5,6    |
| Gambie                | 27               | 18   | -                 | 4,4       | 20,0                                | 7,7   | -15,5  |
| Guinée                | 15 <sup>g</sup>  | 22   | 2,4               | 6,1       | 18,2                                | 1,9   | 4,0    |
| Guinée équatoriale    | ..               | 96   | ..                | 53,6      | 17,6                                | 116,1 | 33,1   |
| Guinée-Bissau         | 28               | 24   | 12,9              | -6,5      | 2,6                                 | 8,6   | -15,3  |
| Haïti                 | 17               | 10   | -0,6              | ..        | 88,6                                | 6,0   | 4,3    |
| Îles Salomon          | 36               | ..   | ..                | ..        | ..                                  | ..    | ..     |
| Kiribati              | 33               | ..   | ..                | ..        | ..                                  | ..    | ..     |
| Lesotho               | 43               | 86   | 6,3               | 12,7      | 27,8                                | 19,2  | 3,5    |
| Libéria               | 27               | ..   | ..                | ..        | ..                                  | ..    | ..     |
| Madagascar            | 15               | 12   | 4,9               | -1,2      | 1,5                                 | 12,5  | -0,7   |
| Malawi                | 25               | 12   | -2,8              | -9,4      | -24,2                               | 5,0   | 7,1    |
| Maldives              | ..               | ..   | ..                | ..        | ..                                  | ..    | ..     |
| Mali                  | 16               | 23   | 7,1               | 5,3       | 6,3                                 | 4,0   | -4,4   |
| Mauritanie            | 36               | 18   | -4,1              | 2,0       | 16,1                                | 25,6  | -4,8   |
| Mozambique            | 8                | 30   | 3,8               | 8,2       | 20,9                                | -7,1  | 13,9   |
| Myanmar               | 21               | 13   | ..                | ..        | ..                                  | ..    | ..     |
| Népal                 | 18               | 21   | 6,0               | 7,3       | 8,0                                 | 3,2   | -2,8   |
| Niger                 | 28               | 11   | -7,1              | 1,2       | -26,9                               | 35,7  | 15,9   |
| Ouganda               | 6                | 15   | 8,0 <sup>i</sup>  | 10,1      | 40,9                                | 10,0  | -2,6   |
| Rép. centrafricaine   | 7                | 9    | 10,0              | -12,0     | 35,4                                | -81,0 | 224,6  |
| Rép. dém. du Congo    | 10               | 7    | -5,1              | -4,9      | -6,9                                | -10,3 | -1,0   |
| Rép. dém. pop. Lao    | 6 <sup>h</sup>   | 29   | ..                | ..        | ..                                  | ..    | ..     |
| Rép.-unie de Tanzanie | 19 <sup>c</sup>  | 20   | 0,9 <sup>j</sup>  | -4,1      | -6,8                                | -9,1  | -16,9  |
| Rwanda                | 16               | 11   | 4,3               | -8,5      | 63,2                                | 26,1  | 28,3   |
| Samoa                 | 33               | ..   | ..                | ..        | ..                                  | ..    | ..     |
| Sao Tomé-et-Principe  | 34 <sup>e</sup>  | 50   | 1,1 <sup>e</sup>  | 9,7       | 19,0                                | 10,2  | 5,5    |
| Sierra Leone          | 3 <sup>h</sup>   | -5   | -6,7              | -17,2     | -55,4                               | 32,5  | -183,8 |
| Somalie               | 42               | ..   | ..                | ..        | ..                                  | ..    | ..     |
| Soudan                | 15               | ..   | ..                | ..        | ..                                  | ..    | ..     |
| Tchad                 | 3                | 19   | ..                | 19,0      | 5,0                                 | -9,1  | 13,5   |
| Togo                  | 28               | 16   | 2,7               | 20,7      | 64,6                                | 27,9  | 4,7    |
| Tuvalu                | ..               | ..   | ..                | ..        | ..                                  | ..    | ..     |
| Vanuatu               | 26 <sup>k</sup>  | ..   | ..                | ..        | ..                                  | ..    | ..     |
| Yémen                 | ..               | 21   | ..                | 9,9       | 19,1                                | 4,0   | 6,8    |
| Zambie                | 23               | 15   | -8,7              | 12,1      | 5,1                                 | 9,6   | 16,2   |
| Ensemble des PMA      | 19               | 20   | 0,3               | 4,6       | 12,0                                | 7,7   | 6,2    |

Source : Chiffres calculés par le secrétariat de la CNUCED, d'après les données de la Banque mondiale (indicateur de développement dans le monde 1999)

Note : Agrégats fondés sur les pays pour lesquels des données sont disponibles.

a. 1985      b. 1985-1990      c. 1988      d. 1987      e. 1987-1990      f. 1981      g. 1986  
h. 1984      i. 1982-1990      j. 1988-1990      k. 1983

## 7. Indicateurs relatifs à la superficie et à la population

| Pays                               | Superficie                       |   |   | Population      |           |                              |           |    |
|------------------------------------|----------------------------------|---|---|-----------------|-----------|------------------------------|-----------|----|
|                                    | Totale<br>(000 km <sup>2</sup> ) | % de terres<br>arables et sous<br>cultures<br>permanentes<br>1996 | Densité<br>Pop. km <sup>2</sup><br>1997 | Totale          | Urbaine   | Taux d'activité <sup>a</sup> |           |    |
|                                    |                                  |   |   | (mill.)<br>1997 | %<br>1997 | M                            | F<br>1997 | T  |
|                                    |                                  |   |   |                 |           |                              |           |    |
| Afghanistan                        | 652,1                            | 12,4  | 34                                      | 22,1            | 21        | 54                           | 31        | 43 |
| Angola                             | 1 246,7                          | 2,8   | 9                                       | 11,6            | 32        | 50                           | 42        | 46 |
| Bangladesh                         | 144,0                            | 61,2  | 847                                     | 122,0           | 20        | 57                           | 44        | 51 |
| Bénin                              | 112,6                            | 16,7  | 52                                      | 5,7             | 40        | 47                           | 43        | 45 |
| Bhoutan                            | 47,0                             | 3,2   | 13                                      | 0,6             | 7         | 58                           | 39        | 48 |
| Burkina Faso                       | 274,0                            | 12,5  | 40                                      | 11,1            | 17        | 54                           | 47        | 50 |
| Burundi                            | 27,8                             | 39,5  | 223                                     | 6,4             | 8         | 56                           | 51        | 54 |
| Cambodge                           | 181,0                            | 21,1  | 58                                      | 10,5            | 22        | 52                           | 52        | 52 |
| Cap-Vert                           | 4,0                              | 10,1  | 101                                     | 0,4             | 58        | 52                           | 29        | 40 |
| Comores                            | 2,2                              | 52,9  | 292                                     | 0,7             | 32        | 51                           | 39        | 45 |
| Djibouti                           | 23,2                             | ..  | 27                                      | 0,6             | 83        | ..                           | ..        | .. |
| Érythrée                           | 117,6                            | 4,4   | 29                                      | 3,4             | 18        | 53                           | 47        | 50 |
| Éthiopie                           | 1 104,3                          | 10,8  | 54                                      | 60,1            | 16        | 51                           | 36        | 43 |
| Gambie                             | 11,3                             | 15,5  | 103                                     | 1,2             | 30        | 57                           | 45        | 51 |
| Guinée                             | 245,9                            | 3,6   | 31                                      | 7,6             | 30        | 50                           | 45        | 48 |
| Guinée équatoriale                 | 28,1                             | 8,2   | 15                                      | 0,4             | 45        | 55                           | 29        | 42 |
| Guinée-Bissau                      | 36,1                             | 9,4   | 31                                      | 1,1             | 23        | 57                           | 37        | 47 |
| Haiti                              | 27,8                             | 32,8  | 266                                     | 7,4             | 33        | 51                           | 37        | 44 |
| Îles Salomon                       | 28,9                             | 2,1   | 14                                      | 0,4             | 18        | 53                           | 50        | 51 |
| Kiribati                           | 0,7                              | 50,7  | 112                                     | 0,1             | 37        | ..                           | ..        | .. |
| Lesotho                            | 30,4                             | 10,5  | 70                                      | 2,1             | 26        | 52                           | 30        | 41 |
| Libéria                            | 111,4                            | 2,9   | 22                                      | 2,5             | 48        | 50                           | 33        | 42 |
| Madagascar                         | 587,0                            | 5,3   | 27                                      | 15,8            | 28        | 52                           | 42        | 47 |
| Malawi                             | 118,5                            | 14,3  | 85                                      | 10,1            | 14        | 50                           | 47        | 48 |
| Maldives                           | 0,3                              | 10,0  | 909                                     | 0,3             | 27        | 45                           | 35        | 41 |
| Mali                               | 1 240,2                          | 3,7   | 9                                       | 11,4            | 28        | 53                           | 45        | 49 |
| Mauritanie                         | 1 025,5                          | 0,5   | 2                                       | 2,4             | 54        | 52                           | 40        | 46 |
| Mozambique                         | 801,6                            | 4,0   | 23                                      | 18,2            | 36        | 54                           | 50        | 52 |
| Myanmar                            | 676,6                            | 15,0  | 69                                      | 46,8            | 27        | 60                           | 46        | 53 |
| Népal                              | 147,2                            | 20,2  | 153                                     | 22,6            | 11        | 54                           | 38        | 46 |
| Niger                              | 1 267,0                          | 3,9   | 8                                       | 9,8             | 19        | 53                           | 41        | 47 |
| Ouganda                            | 241,0                            | 28,2  | 86                                      | 21,0            | 13        | 52                           | 47        | 50 |
| Rép. centrafricaine                | 623,0                            | 3,2   | 5                                       | 3,4             | 40        | 53                           | 44        | 48 |
| Rép. dém. du Congo                 | 2 344,9                          | 3,4   | 20                                      | 48,0            | 29        | 48                           | 36        | 42 |
| Rép. dém. pop. Lao                 | 236,8                            | 3,6   | 22                                      | 5,2             | 22        | 51                           | 45        | 48 |
| Rép.-unie de Tanzanie              | 945,1                            | 4,2   | 33                                      | 31,5            | 26        | 53                           | 50        | 51 |
| Rwanda                             | 26,3                             | 43,7  | 223                                     | 5,9             | 6         | 55                           | 52        | 54 |
| Samoa                              | 2,8                              | 43,0  | 59                                      | 0,2             | 21        | ..                           | ..        | .. |
| Sao Tomé-et-Principe               | 1,0                              | 42,7  | 144                                     | 0,1             | 44        | ..                           | ..        | .. |
| Sierra Leone                       | 71,7                             | 7,5   | 62                                      | 4,4             | 35        | 48                           | 27        | 37 |
| Somalie                            | 637,7                            | 1,6   | 15                                      | 10,2            | 27        | 49                           | 37        | 43 |
| Soudan                             | 2 505,8                          | 5,2   | 11                                      | 27,9            | 33        | 56                           | 23        | 39 |
| Tchad                              | 1 284,0                          | 2,5   | 5                                       | 6,7             | 23        | 54                           | 42        | 48 |
| Togo                               | 56,8                             | 42,8  | 76                                      | 4,3             | 32        | 50                           | 33        | 41 |
| Tuvalu                             | -                                | ..  | 333                                     | -               | 40        | ..                           | ..        | .. |
| Vanuatu                            | 12,2                             | 11,8  | 15                                      | 0,2             | 19        | ..                           | ..        | .. |
| Yémen                              | 528,0                            | 2,9   | 31                                      | 16,3            | 35        | 46                           | 18        | 32 |
| Zambie                             | 752,6                            | 7,0   | 11                                      | 8,5             | 44        | 47                           | 37        | 42 |
| Ensemble des PMA                   | 20 590,7                         | 6,2   | 30                                      | 610,5           | 24        | 54                           | 42        | 48 |
| Ensemble des pays en développement | 82 232,2                         | 11,0  | 57                                      | 4 636,6         | 39        | 59                           | 43        | 50 |

Source : Nations Unies, *Annuaire démographique 1997* ; *World population Prospects 1998* ; *Révision Vol 2* ; *World Urbanization Prospects 1994* ; FNUAP, *État de la population mondiale 1995* ; FAO, *Annuaire de la production 1997* ; et estimations du Bureau des statistiques du BIT.

a Population active en pourcentage de la population totale de tous âges du sexe ou des sexes précisés

## 8. Indicateurs relatifs à la démographie

| Pays                               | Taux de mortalité infantile<br>(p. 1 000 naissances vivantes) |      | Espérance de vie moyenne à la naissance (années) |                 |                 |           |    |    | Taux brut de natalité<br>(p. 1000) |                   | Taux brut de mortalité<br>(p. 1000) |                   |
|------------------------------------|---|------|--|-----------------|-----------------|-----------|----|----|------------------------------------|-------------------|-------------------------------------|-------------------|
|                                    | 1985-1990   | 1997 | 1985-1990  |                 |                 | 1990-1995 |    |    | 1985-1990                          | 1997 <sup>a</sup> | 1985-1990                           | 1997 <sup>a</sup> |
|                                    |   |      | M  | F               | T               | M         | F  | T  |                                    |                   |                                     |                   |
| Afghanistan                        | 170   | 165  | 41   | 42              | 42              | 43        | 44 | 44 | 47                                 | 53                | 23                                  | 21                |
| Angola                             | 138   | 170  | 42   | 46              | 44              | 45        | 48 | 46 | 51                                 | 48                | 21                                  | 19                |
| Bangladesh                         | 110   | 81   | 53   | 53              | 53              | 56        | 56 | 56 | 38                                 | 27                | 14                                  | 10                |
| Bénin                              | 104   | 102  | 49   | 53              | 51              | 51        | 55 | 53 | 49                                 | 42                | 16                                  | 13                |
| Bhoutan                            | 96  | 87   | 52   | 54              | 53              | 57        | 59 | 58 | 41                                 | 41                | 14                                  | 14                |
| Burkina Faso                       | 110   | 110  | 45   | 47              | 46              | 44        | 46 | 45 | 49                                 | 46                | 19                                  | 18                |
| Burundi                            | 114   | 106  | 45   | 49              | 47              | 40        | 43 | 42 | 47                                 | 43                | 18                                  | 17                |
| Cambodge                           | 130   | 106  | 47   | 50              | 49              | 50        | 53 | 52 | 45                                 | 34                | 17                                  | 12                |
| Cap-Vert                           | 74  | 54   | 62   | 67              | 64              | 64        | 69 | 67 | 36                                 | 32                | 9                                   | 7                 |
| Comores                            | 95  | 69   | 53   | 57              | 55              | 55        | 59 | 57 | 42                                 | 41                | 12                                  | 10                |
| Djibouti                           | 122   | 111  | 45   | 49              | 47              | 47        | 50 | 48 | 42                                 | 39                | 18                                  | 15                |
| Érythrée                           | 112   | 73   | 46   | 50              | 48              | 48        | 51 | 50 | 45                                 | 40                | 17                                  | 15                |
| Éthiopie                           | 133   | 111  | 43   | 46              | 45              | 44        | 47 | 45 | 49                                 | 48                | 20                                  | 16                |
| Gambie                             | 143   | 66   | 42   | 45              | 43              | 43        | 47 | 45 | 46                                 | 40                | 21                                  | 18                |
| Guinée                             | 145   | 126  | 42   | 43              | 43              | 44        | 45 | 45 | 47                                 | 48                | 22                                  | 19                |
| Guinée équatoriale                 | 127   | 109  | 44   | 48              | 46              | 46        | 50 | 48 | 44                                 | 41                | 20                                  | 16                |
| Guinée-Bissau                      | 151   | 130  | 40   | 43              | 42              | 42        | 45 | 44 | 44                                 | 41                | 23                                  | 21                |
| Haïti                              | 100   | 92   | 51   | 54              | 53              | 52        | 56 | 54 | 42                                 | 34                | 15                                  | 13                |
| Îles Salomon                       | 32  | 23   | 67   | 71              | 69              | 69        | 73 | 70 | 39                                 | 36                | 5                                   | 4                 |
| Kiribati                           | 69  | 55   | 52 <sup>b</sup>                                  | 52 <sup>b</sup> | 52 <sup>b</sup> | 56        | 60 | 58 | 26 <sup>c</sup>                    | 32                | 9 <sup>c</sup>                      | 9                 |
| Lesotho                            | 107   | 95   | 55   | 58              | 56              | 57        | 60 | 58 | 38                                 | 36                | 12                                  | 11                |
| Libéria                            | 104   | 157  | 51   | 54              | 53              | 38        | 40 | 39 | 47                                 | 48                | 14                                  | 17                |
| Madagascar                         | 104   | 96   | 52   | 55              | 54              | 54        | 57 | 56 | 46                                 | 41                | 15                                  | 10                |
| Malawi                             | 153   | 135  | 45   | 46              | 45              | 42        | 43 | 42 | 52                                 | 48                | 21                                  | 22                |
| Maldives                           | 82  | 53   | 61   | 58              | 60              | 63        | 61 | 62 | 42                                 | 42                | 10                                  | 8                 |
| Mali                               | 145   | 145  | 48   | 51              | 49              | 50        | 53 | 51 | 51                                 | 48                | 19                                  | 17                |
| Mauritanie                         | 110   | 120  | 48   | 51              | 49              | 50        | 53 | 51 | 44                                 | 38                | 16                                  | 13                |
| Mozambique                         | 125   | 130  | 44   | 48              | 46              | 46        | 50 | 48 | 46                                 | 43                | 19                                  | 18                |
| Myanmar                            | 101   | 81   | 54   | 57              | 55              | 56        | 59 | 58 | 27                                 | 27                | 12                                  | 10                |
| Népal                              | 109   | 75   | 53   | 51              | 52              | 55        | 54 | 55 | 40                                 | 37                | 14                                  | 11                |
| Niger                              | 135   | 191  | 43   | 46              | 45              | 45        | 48 | 47 | 56                                 | 50                | 20                                  | 17                |
| Ouganda                            | 124   | 86   | 40   | 42              | 41              | 37        | 38 | 37 | 50                                 | 51                | 22                                  | 21                |
| Rép. centrafricaine                | 104   | 113  | 45   | 50              | 48              | 46        | 49 | 48 | 42                                 | 38                | 18                                  | 16                |
| Rép. dém. du Congo                 | 100   | 128  | 48   | 53              | 50              | 47        | 51 | 49 | 48                                 | 45                | 15                                  | 14                |
| Rép. dém. pop. Lao                 | 123   | 99   | 47   | 50              | 48              | 50        | 52 | 51 | 46                                 | 44                | 17                                  | 14                |
| Rép.-unie de Tanzanie              | 92  | 92   | 49   | 53              | 51              | 48        | 51 | 49 | 45                                 | 41                | 15                                  | 14                |
| Rwanda                             | 115   | 105  | 47   | 50              | 48              | 23        | 24 | 24 | 45                                 | 43                | 17                                  | 22                |
| Samoa                              | 42  | 41   | 66   | 69              | 68              | 68        | 72 | 69 | 32                                 | 27                | 7                                   | 6                 |
| Sao Tomé-et-Principe               | ..  | 61   | ..   | ..              | ..              | ..        | .. | .. | ..                                 | 35                | ..                                  | 9                 |
| Sierra Leone                       | 180   | 182  | 35   | 38              | 37              | 33        | 36 | 34 | 49                                 | 47                | 27                                  | 26                |
| Somalie                            | 132   | 125  | 43   | 47              | 45              | 39        | 40 | 39 | 52                                 | 50                | 20                                  | 17                |
| Soudan                             | 86  | 73   | 50   | 52              | 51              | 50        | 52 | 51 | 37                                 | 34                | 14                                  | 12                |
| Tchad                              | 131   | 118  | 43   | 47              | 45              | 44        | 48 | 46 | 48                                 | 42                | 21                                  | 17                |
| Togo                               | 96  | 78   | 50   | 53              | 51              | 48        | 51 | 50 | 45                                 | 42                | 15                                  | 15                |
| Tuvalu                             | ..  | 40   | ..   | ..              | ..              | ..        | .. | .. | 24 <sup>d</sup>                    | 25                | 10 <sup>d</sup>                     | 11                |
| Vanuatu                            | 57  | 39   | 61   | 65              | 63              | 64        | 67 | 65 | 37                                 | 33                | 8                                   | 6                 |
| Yémen                              | 105   | 76   | 52   | 53              | 53              | 55        | 56 | 55 | 49                                 | 48                | 14                                  | 11                |
| Zambie                             | 85  | 112  | 50   | 52              | 50              | 43        | 45 | 44 | 46                                 | 43                | 15                                  | 18                |
| Ensemble des PMA                   | 116   | 108  | 48   | 50              | 49              | 48        | 50 | 49 | 43                                 | 39                | 16                                  | 14                |
| Ensemble des pays en développement | 76  | 65   | 59   | 62              | 61              | 60        | 64 | 62 | 30                                 | 25                | 10                                  | 9                 |

Source : Nations Unies, *World Population Prospects 1998 Révision* ; UNICEF, *La situation des enfants dans le monde 1999* ; CESAP, *Annuaire statistique pour l'Asie et le Pacifique 1992* ; Banque mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde 1999* ; et BasD, *Key Indicators of Developing Asian and Pacific Countries 1995*.

a Ou l'année la plus récente disponible. b 1988. c 1985. d 1983.



## 9. Indicateurs relatifs à la santé

|                                       | Enfants de poids insuffisant<br>à la naissance<br>(en pourcentage) | Pourcentage des femmes ayant<br>reçu des soins prodigués<br>par du personnel qualifié<br>pendant l'accouchement | Pourcentage d'enfants<br>vaccinés DTC <sup>a</sup><br>(3 doses) |
|---------------------------------------|--|---|---|
|                                       | 1990-1997 <sup>b</sup>   | 1990-1997 <sup>b</sup>  | 1996 <sup>b</sup>   |
| Afghanistan                           | 20   | 9   | 12  |
| Angola                                | 19   | 15  | 42  |
| Bangladesh                            | 50   | 8   | 97  |
| Bénin                                 | 10   | 60  | 80  |
| Bhoutan                               | ..   | 15  | 87  |
| Burkina Faso                          | 21   | 42  | 48  |
| Burundi                               | 14   | 19  | 63  |
| Cambodge                              | ..   | 31  | 75  |
| Cap-Vert                              | 9  | 54  | 73  |
| Comores                               | 8  | 52  | 60  |
| Djibouti                              | 11   | 79  | 49  |
| Érythrée                              | 13   | 21  | 46  |
| Éthiopie                              | 16   | 14  | 67  |
| Gambie                                | 10   | 44  | 97  |
| Guinée                                | 13   | 31  | 48  |
| Guinée équatoriale                    | 10   | 58  | 64  |
| Guinée-Bissau                         | 20   | 27  | 53  |
| Haïti                                 | 15   | 21  | 30  |
| Îles Salomon                          | 20   | 87  | 97  |
| Kiribati                              | 3  | 72  | 79  |
| Lesotho                               | 11   | 50  | 58  |
| Libéria                               | ..   | 58  | 45  |
| Madagascar                            | 5  | 47  | 73  |
| Malawi                                | 20   | 55  | 90  |
| Maldives                              | 13   | 90  | 95  |
| Mali                                  | 16   | 25  | 52  |
| Mauritanie                            | 11   | 40  | 50  |
| Mozambique                            | 20   | 44  | 60  |
| Myanmar                               | 24   | 56  | 88  |
| Népal                                 | 26   | 9   | 75  |
| Niger                                 | 15   | 15  | 23  |
| Ouganda                               | 13   | 38  | 79  |
| Rép. centrafricaine                   | 15   | 46  | 53  |
| Rép. dém. du Congo                    | 15   | ..  | 36  |
| Rép. dém. pop. Lao                    | 18   | ..  | 58  |
| Rép.-unie de Tanzanie                 | 14   | 38  | 82  |
| Rwanda                                | 17   | 26  | 95  |
| Samoa                                 | 6  | 76  | 95  |
| Sao Tomé-et-Principe                  | 7  | 86  | 68  |
| Sierra Leone                          | 11   | 25  | 65  |
| Somalie                               | 16   | 2   | 18  |
| Soudan                                | 15   | 69  | 79  |
| Tchad                                 | 11   | 15  | 20  |
| Togo                                  | 20   | 54  | 82  |
| Tuvalu                                | 3  | 100   | 87  |
| Vanuatu                               | 7  | 87  | 67  |
| Yémen                                 | 19   | 43  | 54  |
| Zambie                                | 13   | 47  | 83  |
| Ensemble des PMA                      | 21   | 28  | 62  |
| Ensemble des pays en<br>développement | 18   | 55  | 80  |

Sources : UNICEF, *La situation des enfants dans le monde 1999* ; Banque mondiale, *Indicateurs du développement dans le monde*, et OMS, *The World Health Report 1998*

a Diphthérie, coqueluche et tétanos

b Ou l'année la plus récente disponible.



## 11. Indicateurs relatifs à l'enseignement et à l'alphabétisme

| Pays  | Taux d'alphabétisme (adultes) |    |    | Taux d'inscription scolaire (en % du groupe d'âge pertinent) |     |     |                   |     |     |            |    |    |                   |    |    |
|---|-------------------------------|----|----|--|-----|-----|-------------------|-----|-----|------------|----|----|-------------------|----|----|
|   | Taux d'alphabétisme (%)       |    |    | Primaire   |     |     |                   |     |     | Secondaire |    |    |                   |    |    |
|   | 1995 <sup>a</sup>             |    |    | 1980   |     |     | 1996 <sup>a</sup> |     |     | 1980       |    |    | 1996 <sup>a</sup> |    |    |
|   | M                             | F  | T  | M  | F   | T   | M                 | F   | T   | M          | F  | T  | M                 | F  | T  |
| Afghanistan                                     | 47                            | 15 | 32 | 54   | 12  | 34  | 46                | 16  | 31  | 16         | 4  | 10 | 22                | 8  | 15 |
| Angola  | 56                            | 29 | 42 | 187  | 163 | 175 | 95                | 88  | 91  | 32         | 9  | 20 | 15                | 10 | 12 |
| Bangladesh                                      | 49                            | 26 | 38 | 72   | 43  | 58  | 84                | 73  | 79  | 25         | 9  | 17 | 25                | 13 | 19 |
| Bénin   | 49                            | 26 | 37 | 87   | 41  | 64  | 96                | 56  | 76  | 24         | 9  | 16 | 23                | 10 | 17 |
| Bhoutan   | 56                            | 28 | 42 | 23   | 10  | 17  | 34                | 22  | 28  | 3          | 1  | 2  | 9                 | 2  | 6  |
| Burkina Faso                                    | 30                            | 9  | 19 | 22   | 13  | 17  | 48                | 31  | 40  | 4          | 2  | 3  | 11                | 6  | 8  |
| Burundi   | 49                            | 23 | 35 | 32   | 21  | 26  | 55                | 46  | 51  | 4          | 2  | 3  | 9                 | 5  | 7  |
| Cambodge  | 48                            | 22 | 35 | ..   | ..  | ..  | ..                | ..  | ..  | ..         | .. | .. | ..                | .. | .. |
| Cap-Vert  | 81                            | 64 | 72 | 119  | 110 | 114 | 132               | 129 | 131 | 9          | 7  | 8  | 28                | 26 | 27 |
| Comores   | 64                            | 50 | 57 | 100  | 75  | 88  | 85                | 71  | 78  | 30         | 15 | 23 | 21                | 17 | 19 |
| Djibouti  | 60                            | 33 | 46 | 44   | 26  | 35  | 44                | 32  | 38  | 15         | 9  | 12 | 17                | 12 | 14 |
| Érythrée  | ..                            | .. | .. | ..   | ..  | ..  | 59                | 49  | 54  | ..         | .. | .. | 24                | 17 | 21 |
| Éthiopie  | 46                            | 25 | 36 | 47   | 25  | 36  | 47                | 27  | 37  | 12         | 6  | 9  | 13                | 10 | 11 |
| Gambie  | 53                            | 25 | 39 | 69   | 36  | 53  | 87                | 67  | 77  | 16         | 7  | 11 | 30                | 19 | 25 |
| Guinée  | 50                            | 22 | 36 | 48   | 25  | 36  | 63                | 34  | 48  | 24         | 10 | 17 | 18                | 6  | 12 |
| Guinée équatoriale                              | 90                            | 68 | 79 | 153  | 120 | 136 | 167               | 133 | 149 | 20         | 4  | 12 | 23                | 4  | 13 |
| Guinée-Bissau                                   | 68                            | 43 | 55 | 94   | 43  | 68  | 81                | 47  | 64  | 10         | 2  | 6  | 11                | 4  | 7  |
| Haïti   | 48                            | 42 | 45 | 82   | 70  | 76  | 58                | 54  | 56  | 14         | 13 | 14 | 23                | 22 | 22 |
| Îles Salomon                                    | ..                            | .. | .. | 83   | 65  | 74  | 102               | 87  | 94  | 22         | 9  | 16 | 21                | 13 | 17 |
| Kiribati  | ..                            | .. | .. | ..   | ..  | ..  | ..                | ..  | ..  | ..         | .. | .. | ..                | .. | .. |
| Lesotho   | 81                            | 62 | 71 | 84   | 120 | 102 | 92                | 102 | 97  | 14         | 21 | 18 | 23                | 34 | 29 |
| Libéria   | 54                            | 22 | 38 | 62   | 34  | 48  | 45                | 25  | 35  | 31         | 12 | 22 | 22                | 9  | 16 |
| Madagascar                                      | 60                            | 32 | 46 | 136  | 131 | 133 | 74                | 71  | 73  | 35         | 24 | 29 | 13                | 13 | 13 |
| Malawi  | 72                            | 42 | 56 | 72   | 48  | 60  | 142               | 128 | 135 | 5          | 2  | 3  | 21                | 12 | 16 |
| Maldives  | 93                            | 93 | 93 | 153  | 139 | 146 | 136               | 133 | 134 | 4          | 5  | 4  | 49                | 49 | 49 |
| Mali  | 39                            | 23 | 31 | 33   | 18  | 26  | 41                | 27  | 34  | 12         | 5  | 8  | 12                | 6  | 9  |
| Mauritanie                                      | 50                            | 26 | 38 | 47   | 26  | 37  | 88                | 79  | 83  | 17         | 4  | 11 | 21                | 11 | 16 |
| Mozambique                                      | 58                            | 23 | 40 | 114  | 84  | 99  | 70                | 50  | 60  | 8          | 3  | 5  | 9                 | 5  | 7  |
| Myanmar   | 89                            | 78 | 83 | 93   | 89  | 91  | 107               | 104 | 105 | 25         | 19 | 22 | 23                | 23 | 23 |
| Népal   | 41                            | 14 | 28 | 122  | 52  | 88  | 130               | 87  | 109 | 33         | 9  | 22 | 46                | 23 | 35 |
| Niger   | 21                            | 7  | 14 | 33   | 18  | 25  | 36                | 22  | 29  | 7          | 3  | 5  | 9                 | 5  | 7  |
| Ouganda   | 74                            | 50 | 62 | 56   | 43  | 50  | 79                | 67  | 73  | 7          | 3  | 5  | 15                | 9  | 12 |
| Rép. centrafricaine                             | 69                            | 52 | 60 | 92   | 51  | 71  | 71                | 46  | 58  | 21         | 7  | 14 | 15                | 6  | 10 |
| Rép. dém. du Congo                              | 87                            | 68 | 77 | 108  | 77  | 92  | 86                | 59  | 72  | 35         | 13 | 24 | 32                | 19 | 26 |
| Rép. dém. pop. Lao                              | 69                            | 44 | 57 | 123  | 104 | 113 | 123               | 92  | 107 | 25         | 16 | 21 | 31                | 19 | 25 |
| Rép.-unie de Tanzanie                           | 79                            | 57 | 68 | 99   | 86  | 93  | 67                | 66  | 66  | 4          | 2  | 3  | 6                 | 5  | 5  |
| Rwanda  | 70                            | 52 | 61 | 66   | 60  | 63  | 83                | 81  | 82  | 4          | 3  | 3  | 12                | 9  | 11 |
| Samoa   | ..                            | .. | .. | ..   | ..  | ..  | ..                | ..  | ..  | ..         | .. | .. | ..                | .. | .. |
| Sao Tomé-et-Principe                            | 76                            | 47 | 60 | ..   | ..  | ..  | ..                | ..  | ..  | ..         | .. | .. | ..                | .. | .. |
| Sierra Leone                                    | 45                            | 18 | 31 | 61   | 43  | 52  | 59                | 41  | 50  | 20         | 8  | 14 | 22                | 13 | 17 |
| Somalie   | 36                            | 14 | 24 | 24   | 14  | 19  | 15                | 8   | 11  | 11         | 4  | 8  | 9                 | 5  | 7  |
| Soudan  | 58                            | 35 | 46 | 59   | 41  | 50  | 57                | 48  | 53  | 20         | 12 | 16 | 21                | 19 | 20 |
| Tchad   | 62                            | 35 | 48 | 52   | 19  | 36  | 85                | 44  | 65  | 9          | 1  | 5  | 16                | 4  | 10 |
| Togo  | 67                            | 37 | 52 | 146  | 91  | 118 | 140               | 99  | 119 | 51         | 16 | 33 | 40                | 14 | 27 |
| Tuvalu  | 68                            | 45 | 56 | ..   | ..  | ..  | ..                | ..  | ..  | ..         | .. | .. | ..                | .. | .. |
| Vanuatu   | ..                            | .. | .. | ..   | ..  | ..  | 105               | 107 | 106 | ..         | .. | .. | 23                | 18 | 20 |
| Yémen   | 53                            | 26 | 33 | 72   | 16  | 45  | 111               | 43  | 79  | 11         | 3  | 7  | 47                | 10 | 29 |
| Zambie  | 86                            | 71 | 78 | 97   | 83  | 90  | 92                | 86  | 89  | 22         | 11 | 16 | 34                | 21 | 28 |
| Ensemble des PMA <sup>b</sup>                   | 60                            | 38 | 48 | 77   | 54  | 66  | 79                | 61  | 70  | 21         | 9  | 15 | 23                | 15 | 19 |
| Ensemble des pays en développement <sup>b</sup> | 79                            | 62 | 71 | 103  | 85  | 95  | 106               | 94  | 100 | 42         | 28 | 35 | 55                | 45 | 50 |

Source : UNESCO, *Compendium des statistiques relatives à l'analphabétisme* (éditions 1990 et 1995) ; *Annuaire statistique* (1998) ; *Trends and Projections of Enrolment by Level of Education and by Age, 1960-2025* (as assessed in 1993) ; et CEA, *Indicateurs socio-économiques africains, 1990-1991*

a Ou l'année la plus récente disponible

b Moyenne des pays pour lesquels les données sont disponibles

## 12. Indicateurs relatifs aux communications et aux médias

| Pays  | Bureaux de poste ouverts au public |                   | Téléphones           |                   | Postes récepteurs de radio |                   | Tirage de journaux quotidiens |                   |
|---|------------------------------------|-------------------|----------------------|-------------------|----------------------------|-------------------|-------------------------------|-------------------|
|   | Pour 100 000 habitants             |                   | Pour 1 000 habitants |                   | Pour 1 000 habitants       |                   | Pour 1 000 habitants          |                   |
|   | 1980                               | 1997 <sup>b</sup> | 1980                 | 1996 <sup>b</sup> | 1980                       | 1996 <sup>b</sup> | 1980                          | 1996 <sup>b</sup> |
| Afghanistan                                     | ..                                 | 1,5               | 2,0                  | 1,4               | 75                         | 122               | 6,0                           | 0,6               |
| Angola  | 1,4                                | 0,7               | 5,1                  | 4,7               | 21                         | 54                | 20,0                          | 12,0              |
| Bangladesh                                      | 8,2                                | 7,5               | 1,1                  | 2,6               | 17                         | 50                | 3,0                           | 9,0               |
| Bénin   | ..                                 | 2,8               | 5,0 <sup>c</sup>     | 5,9               | 66                         | 108               | 0,3                           | 2,0               |
| Bhoutan   | 6,3                                | 5,8               | ..                   | 10,1              | 6                          | 19                | ..                            | ..                |
| Burkina Faso                                    | 1,2                                | 0,7               | 1,5 <sup>c</sup>     | 3,2               | 18                         | 32                | 0,2                           | 1,0               |
| Burundi   | 0,4 <sup>d</sup>                   | 0,4               | 1,3 <sup>e</sup>     | 2,5               | 39                         | 68                | 0,2                           | 3,0               |
| Cambodge  | ..                                 | 0,5               | ..                   | 0,8               | 92                         | 127               | ..                            | ..                |
| Cap-Vert  | 18,7 <sup>d</sup>                  | 13,2              | 5,7 <sup>f</sup>     | 63,7              | 142                        | 179               | ..                            | ..                |
| Comores   | ..                                 | 4,5               | 5,0 <sup>c</sup>     | 7,9               | 120                        | 138               | ..                            | ..                |
| Djibouti  | 1,6                                | 1,9               | 16,8                 | 13,2              | 75                         | 81                | ..                            | ..                |
| Érythrée  | ..                                 | 1,1               | ..                   | 5,1               | ..                         | 101               | ..                            | ..                |
| Éthiopie  | 1,1 <sup>f</sup>                   | 0,9               | 2,3                  | 2,5               | 82                         | 194               | 1,0                           | 2,0               |
| Gambie  | ..                                 | ..                | 5,4 <sup>h</sup>     | 18,7              | 114                        | 164               | ..                            | 2,0               |
| Guinée  | ..                                 | 1,3               | 1,9 <sup>g</sup>     | 2,2               | 30                         | 47                | ..                            | ..                |
| Guinée équatoriale                              | 4,6 <sup>d</sup>                   | 5,9               | ..                   | 8,9               | 401                        | 427               | 7,0                           | 5,0               |
| Guinée-Bissau                                   | ..                                 | 1,7               | ..                   | 7,3               | 31                         | 43                | 8,0                           | 6,0               |
| Haïti   | ..                                 | 1,6               | ..                   | 8,4               | 20                         | 55                | 7,0                           | 3,0               |
| Îles Salomon                                    | ..                                 | 31,8              | ..                   | 18,4              | 88                         | 141               | ..                            | ..                |
| Kiribati  | 42,4                               | 62,5              | 12,3                 | 26,0              | 193                        | 213               | ..                            | ..                |
| Lesotho   | 9,2                                | 7,6               | ..                   | 9,0               | 24                         | 48                | 32,0                          | 7,0               |
| Libéria   | 2,6                                | 1,2               | ..                   | 1,6               | 179                        | 318               | 6,0                           | 15,0              |
| Madagascar                                      | 85,6                               | 4,6               | 4,3                  | 2,6               | 176                        | 192               | 6,0                           | 4,0               |
| Malawi  | 3,9                                | 3,0               | 5,2                  | 3,5               | 42                         | 256               | 3,0                           | 3,0               |
| Maldives  | 5,8                                | 92,0              | 6,8                  | 63,0              | 44                         | 122               | 6,0                           | 18,0              |
| Mali  | 1,9 <sup>d</sup>                   | 1,1               | ..                   | 1,9               | 15                         | 49                | 1,0                           | 1,0               |
| Mauritanie                                      | 3,7                                | 2,6               | 2,5 <sup>d</sup>     | 4,3               | 97                         | 150               | ..                            | 0,5               |
| Mozambique                                      | 4,8                                | 2,2               | 4,5 <sup>f</sup>     | 3,4               | 21                         | 39                | 4,0                           | 3,0               |
| Myanmar   | 3,3                                | 2,7               | 1,1 <sup>h</sup>     | 3,9               | 23                         | 89                | 10,0                          | 10,0              |
| Népal   | 9,6                                | 16,8              | 1,0 <sup>c</sup>     | 5,3               | 20                         | 37                | 8,0                           | 11,0              |
| Niger   | 2,7                                | 0,5               | 1,7                  | 1,6               | 45                         | 69                | 0,5                           | 0,2               |
| Ouganda   | ..                                 | 1,6               | 3,6                  | 2,4               | 30                         | 123               | 2,0                           | 2,0               |
| Rép. centrafricaine                             | 3,1 <sup>e</sup>                   | 1,0               | 2,1 <sup>f</sup>     | 2,9               | 52                         | 84                | ..                            | 2,0               |
| Rép. dém. du Congo                              | 1,4                                | 0,6               | 0,8                  | 0,8               | 56                         | 98                | 2,0                           | 3,0               |
| Rép. dém. pop. Lao                              | 2,1                                | 2,9               | 2,1 <sup>g</sup>     | 5,6               | 109                        | 139               | 4,0                           | 4,0               |
| Rép.-unie de Tanzanie                           | 3,2                                | 2,0               | 5,0                  | 3,0               | 16                         | 278               | 11,0                          | 4,0               |
| Rwanda  | ..                                 | 0,4               | 0,9                  | 2,8               | 34                         | 102               | 0,1                           | 0,1               |
| Samoa   | ..                                 | 22,4              | 36,9                 | 49,7              | 206                        | 485               | ..                            | ..                |
| Sao Tomé-et-Principe                            | 55,9                               | 10,0              | 15,1 <sup>f</sup>    | 19,7              | 245                        | 272               | ..                            | ..                |
| Sierra Leone                                    | 3,3 <sup>d</sup>                   | 1,2               | ..                   | 4,0               | 139                        | 251               | 3,0                           | 5,0               |
| Somalie   | ..                                 | ..                | ..                   | 1,5               | 17                         | 46                | 1,0                           | 1,0               |
| Soudan  | 4,0                                | 1,5               | 3,4                  | 3,6               | 187                        | 270               | 6,0                           | 27,0              |
| Tchad   | 0,5 <sup>e</sup>                   | 0,5               | 1,5 <sup>g</sup>     | 0,9               | 168                        | 249               | 0,2                           | 0,3               |
| Togo  | 15,2                               | 1,2               | 3,8                  | 5,7               | 203                        | 217               | 6,0                           | 4,0               |
| Tuvalu  | ..                                 | ..                | ..                   | 11,5              | 206                        | 400               | ..                            | ..                |
| Vanuatu   | 5,3                                | ..                | 23,2 <sup>c</sup>    | 25,7              | 197                        | 345               | ..                            | ..                |
| Yémen   | 2,4                                | 1,5               | ..                   | 12,9              | 28                         | 64                | 12,0                          | 15,0              |
| Zambie  | 7,0 <sup>f</sup>                   | 6,4               | 10,7                 | 9,4               | 24                         | 121               | 19,0                          | 14,0              |
| Ensemble des PMA <sup>a</sup>                   | 6,7                                | 3,5               | 2,3                  | 3,1               | 50                         | 116               | 5,0                           | 7,0               |
| Ensemble des pays en développement <sup>a</sup> | 13,1 <sup>i</sup>                  | 10,1              | 15,5                 | 50,0              | 97                         | 198               | 37,0                          | 44,0              |

Source : UNESCO, *Annuaire Statistique 1998* ; Union postale universelle, *Statistique des services postaux 1997* ; UIT, *Rapport sur le développement des télécommunications dans le monde* ; et autres sources internationales et nationales.

a Moyenne des pays pour lesquels les données sont disponibles      b Ou l'année la plus récente disponible  
c 1978      d 1982      e 1983      f 1981      g 1977      h 1979      i Non compris la Chine

### 13. Indicateurs relatifs aux transports et aux réseaux de transport<sup>a</sup>

| Pays                  | Réseau routier |                             |         | Chemins de fer              |                  |                   |                    | Aviation civile |               |          |               |
|-----------------------|----------------|-----------------------------|---------|-----------------------------|------------------|-------------------|--------------------|-----------------|---------------|----------|---------------|
|                       | Total          | Pavé                        | Densité | Réseau                      | Densité          | Fret              | Passagers          | Fret            |               | Passager |               |
|                       |                |                             |         |                             |                  |                   |                    | Total           | International | Total    | International |
| km                    | %              | Km/<br>1 000km <sup>2</sup> | Km      | km/<br>1 000km <sup>2</sup> | mill.ton./<br>Km | mill.pass./<br>Km | Milliers de tonnes |                 | milliers      |          |               |
| Afghanistan           | 21 000         | 13,3                        | 32,2    | ..                          | ..               | ..                | ..                 | 13,5            | 13,2          | 256      | 112           |
| Angola                | 76 626         | 25,0                        | 58,3    | 2 523                       | 2                | 1 890             | 360                | 62,2            | 60,5          | 585      | 165           |
| Bangladesh            | 204 022        | 12,3                        | 1 380,0 | 2 746                       | 19,1             | 718               | 5 348              | 135,7           | 135,5         | 1 252    | 765           |
| Bénin                 | 6 787          | 20,0                        | 60,3    | 579                         | 5,1              | 220               | 230                | 16,4            | 16,4          | 75       | 75            |
| Bhoutan               | 3 285          | 60,7                        | 69,9    | ..                          | ..               | ..                | ..                 | ..              | ..            | ..       | ..            |
| Burkina Faso          | 12 100         | 16,0                        | 44,2    | 607                         | 2,2              | 72                | 152                | 16,5            | 16,5          | 138      | 112           |
| Burundi               | 14 480         | 7,1                         | 520,9   | ..                          | ..               | ..                | ..                 | ..              | ..            | 9        | 8             |
| Cambodge              | 35 769         | 7,5                         | 197,6   | 601                         | 3,3              | 34                | 80                 | ..              | ..            | ..       | ..            |
| Cap-Vert              | 1 100          | 78,0                        | 272,7   | ..                          | ..               | ..                | ..                 | 0,8             | 0,3           | 129      | 31            |
| Comores               | 900            | 76,5                        | 409,1   | ..                          | ..               | ..                | ..                 | ..              | ..            | 27       | 5             |
| Djibouti              | 2 890          | 12,6                        | 124,6   | 100                         | 4,3              | ..                | ..                 | 8,4             | 8,4           | 126      | 112           |
| Érythrée              | 4 010          | 21,8                        | 34,1    | ..                          | ..               | ..                | ..                 | ..              | ..            | ..       | ..            |
| Éthiopie              | 28 500         | 15,0                        | 25,8    | 781                         | 0,7              | 103               | 185                | 118,1           | 117,8         | 743      | 477           |
| Gambie                | 2 700          | 35,4                        | 238,9   | ..                          | ..               | ..                | ..                 | ..              | ..            | ..       | ..            |
| Guinée                | 30 500         | 16,5                        | 124,0   | 940                         | 3,8              | 660               | 116                | 0,7             | 0,6           | 36       | 31            |
| Guinée équatoriale    | 2 880          | ..                          | 102,5   | ..                          | ..               | ..                | ..                 | 0,1             | 0,1           | 15       | 15            |
| Guinée-Bissau         | 4 400          | 10,3                        | 121,9   | ..                          | ..               | ..                | ..                 | 0,1             | ..            | 21       | 8             |
| Haiti                 | 4 160          | 24,3                        | 149,6   | 1 000                       | 3,6              | ..                | ..                 | ..              | ..            | ..       | ..            |
| Îles Salomon          | 1 360          | 2,5                         | 47,1    | ..                          | ..               | ..                | ..                 | 1,7             | 1,7           | 94       | 28            |
| Kiribati              | 670            | ..                          | 957,1   | ..                          | ..               | ..                | ..                 | 0,9             | 0,9           | 28       | 3             |
| Lesotho               | 4 955          | 17,9                        | 163,2   | 16                          | 0,5              | ..                | ..                 | ..              | ..            | 17       | 17            |
| Libéria               | 10 600         | 6,2                         | 95,2    | 493                         | 4,4              | ..                | ..                 | ..              | ..            | ..       | ..            |
| Madagascar            | 49 837         | 11,6                        | 84,9    | 1 030                       | 1,8              | 93                | 46                 | 25,2            | 23,9          | 547      | 119           |
| Malawi                | 16 451         | 18,5                        | 174,0   | 789                         | 6,7              | 48                | 40                 | 3,5             | 3,1           | 153      | 76            |
| Maldives              | ..             | ..                          | ..      | ..                          | ..               | ..                | ..                 | 6,8             | 6,8           | 207      | 167           |
| Mali                  | 15 100         | 12,1                        | 12,2    | 642                         | 0,5              | 4                 | 9                  | 16,4            | 16,4          | 75       | 75            |
| Mauritanie            | 7 660          | 11,3                        | 7,5     | 650                         | 0,6              | 16 623            | 7                  | 16,7            | 16,5          | 235      | 99            |
| Mozambique            | 30 400         | 18,4                        | 37,9    | 3 150                       | 3,9              | 1 420             | 500                | 5,4             | 3,6           | 163      | 54            |
| Myanmar               | 28 200         | 12,2                        | 41,7    | 2 775                       | 4,1              | 648               | 4 675              | 1,2             | 0,3           | 334      | 19            |
| Népal                 | 7 700          | 41,5                        | 52,3    | 52                          | 0,4              | ..                | ..                 | 17,9            | 17,5          | 755      | 385           |
| Niger                 | 10 100         | 7,9                         | 8,0     | ..                          | ..               | ..                | ..                 | 16,4            | 16,4          | 75       | 75            |
| Ouganda               | 26 800         | 7,7                         | 111,2   | 1 100                       | 4,6              | 82                | 315                | 1,1             | 1,1           | 100      | 100           |
| Rép. centrafricaine   | 24 000         | 1,8                         | 38,5    | ..                          | ..               | ..                | ..                 | 16,4            | 16,4          | 75       | 75            |
| Rép. dém. du Congo    | 157 000        | ..                          | 67,0    | 5 088                       | 2,2              | 1 836             | 580                | 17,2            | 16,4          | 253      | 80            |
| Rép. dém. pop. Lao    | 22 321         | 13,8                        | 94,3    | ..                          | ..               | ..                | ..                 | 0,9             | 0,4           | 125      | 31            |
| Rép.-unie de Tanzanie | 88 200         | 4,2                         | 99,8    | 3 575                       | 4                | 523               | 935                | 3,0             | 1,6           | 224      | 85            |
| Rwanda                | 14 900         | 9,1                         | 566,5   | 2 652                       | 100,7            | 2 140             | 2 700              | ..              | ..            | ..       | ..            |
| Samoa                 | 790            | 42,0                        | 282,1   | ..                          | ..               | ..                | ..                 | 1,5             | 1,5           | 270      | 270           |
| Sao Tomé-et-Principe  | 320            | 68,1                        | 320,0   | ..                          | ..               | ..                | ..                 | ..              | ..            | 23       | 14            |
| Sierra Leone          | 11 300         | 8,0                         | 163,2   | 84                          | 1,2              | ..                | ..                 | 0,3             | 0,3           | 15       | 15            |
| Somalie               | 22 100         | 11,8                        | 34,7    | ..                          | ..               | ..                | ..                 | 2,0             | 1,9           | 136      | 110           |
| Soudan                | 11 900         | 36,3                        | 4,7     | 4 756                       | 1,9              | 1 970             | 985                | 46,3            | 23,6          | 491      | 315           |
| Tchad                 | 33 400         | 0,8                         | 26,0    | ..                          | ..               | ..                | ..                 | 16,4            | 16,4          | 93       | 78            |
| Togo                  | 7 520          | 31,6                        | 132,4   | 514                         | 9,1              | 17                | 132                | 16,4            | 16,4          | 75       | 75            |
| Tuvalu                | 8              | ..                          | 307,7   | ..                          | ..               | ..                | ..                 | ..              | ..            | ..       | ..            |
| Vanuatu               | 1 070          | 23,9                        | 87,7    | ..                          | ..               | ..                | ..                 | 1,2             | 1,2           | 73       | 73            |
| Yémen                 | 64 725         | 8,1                         | 122,6   | ..                          | ..               | ..                | ..                 | 9,1             | 8,9           | 588      | 366           |
| Zambie                | 66 781         | 18,3                        | 52,8    | 1 924                       | 2,6              | 1 625             | 547                | 9,4             | 8,8           | 413      | 265           |

Source : UITR, *Statistiques mondiales de transport 1996* ; FRI, *Statistiques routières mondiales 1999* ; OACI, *Annuaire statistiques de l'aviation civile dans le monde 1996*.

a Les données se rapportent à l'année 1997 pour le réseau routier et à 1996 pour l'aviation civile ou à l'année la plus récente disponible.

## 14. Indicateurs relatifs à l'énergie

| Pays                               | Charbon, pétrole, gaz et électricité               |                 | Bois de chauffage, charbon de bois et bagasse |      | Puissance électrique installée |                |
|------------------------------------|--|-----------------|---|------|--------------------------------|----------------|
|                                    | Consommation par habitant en kg/équivalent charbon |                 |   |      | (kW/1 000 habitants)           |                |
|                                    | 1980   | 1996            | 1980  | 1996 | 1980                           | 1996           |
| Afghanistan                        | 48   | 31              | 99  | 99   | 27                             | 24             |
| Angola                             | 135  | 82              | 362   | 183  | 86                             | 55             |
| Bangladesh                         | 45   | 108             | 23  | 24   | 11                             | 27             |
| Bénin                              | 52   | 45              | 347   | 344  | 4                              | 3              |
| Bhoutan                            | 9  | 62              | 777   | 262  | 10                             | 205            |
| Burkina Faso                       | 29   | 44              | 277   | 312  | 6                              | 7              |
| Burundi                            | 14   | 19              | 252   | 255  | 2                              | 7              |
| Cambodge                           | 22   | 24              | 213   | 218  | 6                              | 3              |
| Cap-Vert                           | 194  | 145             | ..  | ..   | 10                             | 18             |
| Comores                            | 48   | 51              | ..  | ..   | 13                             | 8              |
| Djibouti                           | 474  | 281             | ..  | ..   | 125                            | 138            |
| Érythrée                           | ..   | ..              | ..  | ..   | ..                             | ..             |
| Éthiopie                           | 21   | 25 <sup>a</sup> | 296   | 285  | 8                              | 8 <sup>a</sup> |
| Gambie                             | 117  | 90              | 452   | 338  | 17                             | 25             |
| Guinée                             | 103  | 72              | 246   | 221  | 37                             | 25             |
| Guinée équatoriale                 | 124  | 150             | 645   | 383  | 23                             | 12             |
| Guinée-Bissau                      | 81   | 100             | 177   | 134  | 9                              | 10             |
| Haïti                              | 61   | 73              | 322   | 288  | 23                             | 21             |
| Îles Salomon                       | 212  | 194             | ..  | 126  | 53                             | 31             |
| Kiribati                           | 220  | 128             | ..  | ..   | 34                             | 25             |
| Lesotho                            | ..   | ..              | ..  | ..   | ..                             | ..             |
| Libéria                            | 500  | 79              | 709   | 589  | 173                            | 148            |
| Madagascar                         | 86   | 39              | 194   | 242  | 11                             | 14             |
| Malawi                             | 56   | 42              | 288   | 314  | 24                             | 19             |
| Maldives                           | 129  | 536             | ..  | ..   | 13                             | 95             |
| Mali                               | 28   | 23              | 196   | 191  | 12                             | 10             |
| Mauritanie                         | 188  | 583             | 1   | 1    | 44                             | 45             |
| Mozambique                         | 50   | 30              | 351   | 323  | 156                            | 134            |
| Myanmar                            | 60   | 90              | 143   | 149  | 20                             | 30             |
| Népal                              | 17   | 37              | 305   | 282  | 5                              | 13             |
| Niger                              | 48   | 52              | 191   | 200  | 6                              | 7              |
| Ouganda                            | 27   | 27              | 235   | 236  | 12                             | 8              |
| Rép. centrafricaine                | 26   | 37              | 358   | 335  | 16                             | 13             |
| Rép. dém. du Congo                 | 75   | 33              | 298   | 335  | 64                             | 68             |
| Rép. dém. pop. Lao                 | 34   | 43              | 354   | 308  | 55                             | 51             |
| Rép.-unie de Tanzanie              | 46   | 37              | 331   | 392  | 22                             | 18             |
| Rwanda                             | 28   | 47              | 292   | 232  | 8                              | 6              |
| Samoa                              | 310  | 400             | 145   | 149  | 82                             | 114            |
| Sao Tomé-et-Principe               | 213  | 278             | ..  | ..   | 53                             | 44             |
| Sierra Leone                       | 80   | 43              | 709   | 237  | 31                             | 29             |
| Somalie                            | 36   | 48 <sup>b</sup> | 192   | 315  | 7                              | 8              |
| Soudan                             | 81   | 60              | 282   | 289  | 16                             | 18             |
| Tchad                              | 23   | 7               | 208   | 208  | 7                              | 4              |
| Togo                               | 70   | 75              | 66  | 94   | 12                             | 8              |
| Tuvalu                             | ..   | ..              | ..  | ..   | ..                             | ..             |
| Vanuatu                            | 248  | 168             | 68  | 48   | 85                             | 63             |
| Yémen                              | 187  | 311             | 45  | 8    | 20                             | 52             |
| Zambie                             | 396  | 208             | 496   | 502  | 301                            | 294            |
| Ensemble des PMA                   | 64   | 69              | 212   | 210  | 28                             | 33             |
| Ensemble des pays en développement | 508  | 898             | 125   | 135  | 98                             | 386            |

Source : Nations Unies, *Annuaire des statistiques de l'énergie 1996* et *Annuaire statistique 1985-1986*.

a Y compris Érythrée

b 1989

## 15. Indicateurs relatifs à la condition de la femme dans les PMA

| Pays                  | Éducation, formation et alphabétisation : inégalités entre les femmes et les hommes <sup>a</sup> |                             |                   |                   | Santé, fécondité et mortalité         |  |  | Activité économique, emploi                   |              |          |                           |                                      | Participation à la vie politique            |                   |                         |   |
|-----------------------|--|-----------------------------|-------------------|-------------------|---------------------------------------|--|--|---|--------------|----------|---------------------------|--------------------------------------|---|-------------------|-------------------------|---|
|                       | Taux d'alphabétisme (adulte)   | Taux d'inscription scolaire |                   |                   | Âge moyen au premier mariage (années) | Taux de fécondité totale (nombre de naissances par femmes) | Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances) | Part en pourcentage de femmes dans le total : |              |          |                           |                                      |   |                   | Organes législatifs (%) | Postes de décision dans tous les ministères (%) |
|                       |  | 1996 <sup>b</sup>           | 1996 <sup>c</sup> | 1997 <sup>c</sup> |                                       |  |  | 1997 <sup>c</sup>                             | Main-d'œuvre | Employés | Travailleurs indépendants | Travailleurs familiaux non rétribués | Main-d'œuvre féminine : agricole/totale (%) | 1996 <sup>c</sup> |                         |   |
| Afghanistan           | 32   | 50                          | 34                | 46                | 18                                    | 7  | 1 700 <sup>d</sup>                                     | 31  | ..           | ..       | ..                        | 85                                   | 2   | -                 |                         |   |
| Angola                | 52   | 93                          | 67                | 23                | 18                                    | 7  | 1 500 <sup>d</sup>                                     | 42  | ..           | ..       | ..                        | 86                                   | 10  | 7                 |                         |   |
| Bangladesh            | 53   | 88                          | 54                | 19                | 18                                    | 3  | 850 <sup>d</sup>                                       | 44  | 14           | 4        | 71                        | 76                                   | 9   | 5                 |                         |   |
| Bénin                 | 53   | 59                          | 43                | 21                | 18                                    | 6  | 500 <sup>b</sup>                                       | 43  | ..           | ..       | 40                        | 65                                   | 7   | 15                |                         |   |
| Bhoutan               | 50   | ..                          | ..                | ..                | ..                                    | 6  | 1 600 <sup>d</sup>                                     | 39  | ..           | ..       | ..                        | 98                                   | 5   | 13                |                         |   |
| Burkina Faso          | 30   | 65                          | 55                | 31                | 19                                    | 7  | 930 <sup>d</sup>                                       | 47  | 13           | 16       | 66                        | 94                                   | 9   | 11                |                         |   |
| Burundi               | 47   | 82                          | 63                | 31                | 22                                    | 6  | 1 300 <sup>d</sup>                                     | 51  | 13           | 53       | 60                        | 98                                   | 12  | 8                 |                         |   |
| Cambodge              | 66   | 90                          | 80                | 17                | 21                                    | 5  | 900 <sup>b</sup>                                       | 52  | ..           | ..       | ..                        | 78                                   | 2   | -                 |                         |   |
| Cap-Vert              | 79   | 98                          | 95                | ..                | 25                                    | 4  | 200 <sup>d</sup>                                       | 29  | 32           | 46       | 54                        | 32                                   | 11  | 13                |                         |   |
| Comores               | 78   | 83                          | 81                | ..                | 22                                    | 6  | 950 <sup>d</sup>                                       | 39  | 24           | 25       | ..                        | 91                                   | 3   | 6                 |                         |   |
| Djibouti              | 55   | 75                          | 66                | 66                | 19                                    | 5  | ..   | 40  | 33           | 28       | 22                        | ..                                   | ..  | -                 |                         |   |
| Erythrée              | ..   | 91                          | 88                | 17                | ..                                    | 5  | 1 400 <sup>d</sup>                                     | 47  | ..           | ..       | ..                        | 85                                   | 21  | ..                |                         |   |
| Éthiopie              | 54   | 68                          | 83                | 27                | 18                                    | 7  | 1 400 <sup>d</sup>                                     | 36  | 26           | ..       | 67                        | 86                                   | 5   | 12                |                         |   |
| Gambie                | 47   | 79                          | 63                | 55                | ..                                    | 5  | 1 050 <sup>d</sup>                                     | 45  | ..           | ..       | 64                        | 92                                   | 8   | 22                |                         |   |
| Guinée                | 44   | 58                          | 36                | ..                | 16                                    | 7  | 880 <sup>b</sup>                                       | 45  | ..           | ..       | 60                        | 92                                   | 7   | 15                |                         |   |
| Guinée équatoriale    | 77   | 102                         | 90                | 15                | ..                                    | 6  | ..   | 29  | ..           | ..       | 74                        | 91                                   | 5   | 5                 |                         |   |
| Guinée-Bissau         | 63   | 58                          | 36                | 11                | 18                                    | 6  | 910 <sup>d</sup>                                       | 37  | ..           | ..       | 4                         | 96                                   | 10  | 8                 |                         |   |
| Haïti                 | 88   | 93                          | 96                | 38                | 24                                    | 5  | 600 <sup>b</sup>                                       | 37  | 44           | 38       | 37                        | 57                                   | 3   | 17                |                         |   |
| Îles Salomon          | ..   | 85                          | 66                | ..                | 21                                    | 5  | ..   | 50  | 20           | 39       | ..                        | 85                                   | ..  | -                 |                         |   |
| Kiribati              | ..   | ..                          | ..                | ..                | ..                                    | ..   | ..   | 14  | ..           | ..       | ..                        | ..                                   | -   | ..                |                         |   |
| Lesotho               | 77   | 117                         | 183               | 124               | 21                                    | 5  | 610 <sup>d</sup>                                       | 30  | 38           | 24       | 39                        | 59                                   | 15  | ..                |                         |   |
| Libéria               | 41   | ..                          | ..                | ..                | 20                                    | 6  | ..   | 33  | ..           | ..       | ..                        | 84                                   | 6   | 10                |                         |   |
| Madagascar            | 53   | 100                         | 100               | 83                | 20                                    | 6  | 500 <sup>b</sup>                                       | 42  | ..           | ..       | ..                        | 88                                   | 4   | -                 |                         |   |
| Malawi                | 58   | 90                          | 57                | 44                | 18                                    | 7  | 620 <sup>b</sup>                                       | 47  | 13           | 57       | 58                        | 96                                   | 6   | 5                 |                         |   |
| Maldives              | 100  | 97                          | ..                | ..                | 19                                    | 7  | ..   | 35  | 17           | 22       | 29                        | 28                                   | 6   | 5                 |                         |   |
| Mali                  | 59   | 66                          | 50                | 14                | 19                                    | 7  | 580 <sup>b</sup>                                       | 45  | 17           | 15       | 53                        | 89                                   | 2   | 10                |                         |   |
| Mauritanie            | 52   | 90                          | 52                | 20                | 23                                    | 5  | 800 <sup>d</sup>                                       | 40  | 15           | 23       | 38                        | 63                                   | 1   | 4                 |                         |   |
| Mozambique            | 40   | 77                          | 71                | 29                | 22                                    | 6  | 1 100 <sup>d</sup>                                     | 50  | ..           | ..       | 82                        | 96                                   | 25  | 4                 |                         |   |
| Myanmar               | 88   | 99                          | 96                | 159               | 22                                    | 3  | 580 <sup>d</sup>                                       | 46  | ..           | ..       | ..                        | 78                                   | ..  | -                 |                         |   |
| Népal                 | 34   | 71                          | 51                | 30                | 18                                    | 5  | 1 500 <sup>d</sup>                                     | 38  | 15           | 36       | 61                        | 98                                   | 5   | -                 |                         |   |
| Niger                 | 33   | 63                          | 57                | 17                | 17                                    | 7  | 590 <sup>b</sup>                                       | 41  | 8            | 17       | 24                        | 97                                   | 4   | 10                |                         |   |
| Ouganda               | 68   | 85                          | 60                | 48                | 19                                    | 7  | 550 <sup>b</sup>                                       | 47  | ..           | ..       | 72                        | 88                                   | 18  | 13                |                         |   |
| Rép. centrafricaine   | 75   | 65                          | 40                | 16                | 19                                    | 5  | 700 <sup>b</sup>                                       | 44  | 10           | 52       | 55                        | 87                                   | 4   | 5                 |                         |   |
| Rép. dém. du Congo    | 78   | 70                          | 62                | 20                | 20                                    | 6  | 870 <sup>d</sup>                                       | 36  | ..           | ..       | ..                        | 81                                   | 3   | 8                 |                         |   |
| Rép. dém. pop. Lao    | 64   | 86                          | 71                | 41                | ..                                    | 7  | 660 <sup>d</sup>                                       | 45  | ..           | ..       | ..                        | 81                                   | 9   | -                 |                         |   |
| Rép.-unie de Tanzanie | 72   | 104                         | 83                | 13                | 21                                    | 6  | 530 <sup>b</sup>                                       | 50  | ..           | ..       | 88                        | 91                                   | 17  | 16                |                         |   |
| Rwanda                | 74   | 100                         | 78                | 22                | 21                                    | 6  | 1 300 <sup>d</sup>                                     | 52  | 15           | 33       | 53                        | 98                                   | 17  | 8                 |                         |   |
| Samoa                 | ..   | 100                         | 112               | ..                | 25                                    | 4  | ..   | 37  | 37           | 9        | 8                         | ..                                   | 4   | 7                 |                         |   |
| Sao Tomé-et-Principe  | ..   | ..                          | ..                | ..                | 18                                    | ..   | ..   | ..  | 32           | 26       | 54                        | ..                                   | 8   | -                 |                         |   |
| Sierra Leone          | 40   | 69                          | 59                | 21                | 18                                    | 6  | ..   | 27  | 20           | 24       | 72                        | 81                                   | 6   | 4                 |                         |   |
| Somalie               | 39   | 53                          | 56                | 24                | 20                                    | 7  | ..   | 37  | ..           | ..       | ..                        | 88                                   | 4   | -                 |                         |   |

| Pays                          | Éducation, formation et alphabétisation : inégalités entre les femmes et les hommes <sup>a</sup> |                             |            |                 | Santé, fécondité et mortalité         |  |  | Activité économique, emploi |   |                           |                                      |   | Participation à la vie politique |                         |   |
|-------------------------------|--|-----------------------------|------------|-----------------|---------------------------------------|--|--|-----------------------------|---|---------------------------|--------------------------------------|---|----------------------------------|-------------------------|---|
|                               | Taux d'alphabétisme (adulte)   | Taux d'inscription scolaire |            |                 | Âge moyen au premier mariage (années) | Taux de fécondité totale (nombre de naissances par femmes) | Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances) | Main-d'œuvre                | Part en pourcentage de femmes dans le total : |                           |                                      |   |                                  | Organes législatifs (%) | Postes de décision dans tous les ministères (%) |
|                               |  | Primaires                   | Secondaire | Post-secondaire |                                       |  |  |                             | Employés                                      | Travailleurs indépendants | Travailleurs familiaux non rétribués | Main-d'œuvre féminine : agricole/totale (%) | 1996 <sup>c</sup>                |                         |   |
|                               | 1996 <sup>b</sup>  | 1996 <sup>c</sup>           |            |                 | 1997 <sup>c</sup>                     | 1997 <sup>c</sup>  | 1997 <sup>c</sup>                                      | 1997 <sup>c</sup>           | 1992 <sup>c</sup>                             | 1992 <sup>c</sup>         | 1997 <sup>c</sup>                    | 1997 <sup>c</sup>                           | 1996 <sup>c</sup>                | 1996 <sup>c</sup>       |   |
| Soudan                        | 60   | 84                          | 90         | 88              | 24                                    | 5  | 370 <sup>b</sup>                                       | 23                          | ..  | ..                        | ..                                   | 84  | 2                                | 2                       |   |
| Tchad                         | 56   | 56                          | 25         | 18              | 17                                    | 6  | 840 <sup>b</sup>                                       | 42                          | ..  | ..                        | ..                                   | 91  | 17                               | 5                       |   |
| Togo                          | 55   | 74                          | 38         | 20              | 20                                    | 6  | 640 <sup>d</sup>                                       | 33                          | 15  | 48                        | 54                                   | 65  | 3                                | 4                       |   |
| Tuvalu                        | ..   | ..                          | ..         | ..              | ..                                    | ..   | ..   | ..                          | ..  | ..                        | ..                                   | ..  | ..                               | ..                      |   |
| Vanuatu                       | ..   | 102                         | 78         | ..              | 23                                    | 4  | ..   | ..                          | ..  | ..                        | ..                                   | ..  | ..                               | -                       |   |
| Yémen                         | 49   | 40                          | 26         | 16              | 18                                    | 8  | 1 400 <sup>d</sup>                                     | 18                          | 8   | 13                        | 69                                   | 88  | 1                                | -                       |   |
| Zambie                        | 83   | 99                          | 74         | 39              | 21                                    | 5  | 650 <sup>d</sup>                                       | 37                          | 16  | 55                        | 54                                   | 83  | 10                               | 7                       |   |
| Ensemble des PMA <sup>b</sup> | 63   | 76                          | 61         | 36              | 20                                    | 5  | ..   | 42                          | ..  | ..                        | ..                                   | 83  | 9                                | 6                       |   |

Source : PNUD, *Rapport sur le développement humain 1999* ; Nations Unies ; *Les femmes dans le monde 1970-1990 : Des idées et des chiffres* ; *Women's Indicators and Statistics* (Wistat) ; UNESCO, *Annuaire statistique 1998* ; UNICEF, *La situation des enfants dans le monde 1999* ; estimations du bureau des Statistiques du BIT ; Banque Mondiale, *Indicateur du développement dans le monde 1999*

a Données pour les femmes exprimées en pourcentage des données concernant les hommes.

b Estimations

c Ou année la plus récente disponible

d Estimation UNICEF-OMS fondée sur une modélisation statistique



## 16. Principales exportations de l'ensemble des PMA en 1996-1997

| CTCI | Produit  | Valeur <sup>a</sup><br>(millions de dollars) | En pourcentage |                           |          |
|------|--|--|----------------|---------------------------|----------|
|      |  |  | Des PMA        | Des pays en développement | Du monde |
|      | Ensemble des produits  | 18 813,7                                     | 100,00         | 1,21                      | 0,35     |
| 333  | Huiles brutes de pétrole ou de minéraux bitumineux   | 3 711,8                                      | 19,73          | 2,11                      | 1,59     |
| 667  | Perles fines ou de culture, pierres gemmes et similaires                                       | 394,1  | 2,09           | 4,30                      | 0,94     |
| 682  | Cuivre   | 832,3  | 4,42           | 6,28                      | 2,56     |
| 263  | Coton  | 1 595,0                                      | 8,48           | 19,99                     | 12,82    |
| 036  | Crustacés, mollusques et coquillages, frais, réfrigérés, congelés, séchés, salés ou en saumure | 851,2  | 4,52           | 7,61                      | 5,23     |
| 071  | Café et succédanés du café   | 1 154,6                                      | 6,14           | 9,68                      | 7,51     |
| 844  | Vêtements de dessous en matières textiles  | 867,8  | 4,61           | 9,29                      | 6,33     |
| 843  | Vêtements de dessus, pour femmes, en matières textiles   | 469,9  | 2,50           | 1,89                      | 1,08     |
| 846  | Sous-vêtements de bonneterie   | 415,3  | 2,21           | 2,41                      | 1,44     |
| 247  | Autres bois bruts ou équarris  | 440,9  | 2,34           | 13,95                     | 5,16     |
| 287  | Minerais de métaux communs et leurs concentrés, n.d.a.   | 387,2  | 2,06           | 3,97                      | 1,91     |
| 121  | Tabacs bruts   | 371,8  | 1,98           | 9,48                      | 5,45     |
| 842  | Vêtements de dessus, pour hommes, en matières textiles   | 690,5  | 3,67           | 3,64                      | 2,13     |
| 659  | Revêtements de sol   | 251,4  | 1,34           | 6,40                      | 2,26     |
| 611  | Cuir   | 268,6  | 1,43           | 3,19                      | 1,62     |
| 845  | Vêtements de dessus et autres articles de bonneterie   | 365,2  | 1,94           | 1,53                      | 0,89     |
| 34   | Poisson, frais (vivant ou mort), réfrigérés ou congelés  | 317,3  | 1,69           | 4,39                      | 1,63     |
| 54   | Légumes, frais, réfrigérés, congelés ou simplement mis en conserve, racines et tubercules      | 301,8  | 1,60           | 4,20                      | 1,29     |
| 281  | Minerais de fer concentrés   | 271,4  | 1,44           | 6,80                      | 2,96     |
| 232  | Latex de caoutchouc naturel  | 263,0  | 1,40           | 4,08                      | 3,96     |

Source : Calculs du secrétariat de la CNUCED, fondés sur des données de la Division de statistique de l'ONU  
a Moyenne annuelle.

**17. Principaux marchés pour les exportations des PMA :  
Parts en pourcentage en 1997 (ou année la plus récente disponible)**

| Pays                               | Pays développés à économie de marché |                  |       |                      |        | Pays en développement   |       |      |        |                             |
|------------------------------------|--------------------------------------|------------------|-------|----------------------|--------|-------------------------|-------|------|--------|-----------------------------|
|                                    | Total                                | Union Européenne | Japon | États-Unis et Canada | Autres | Pays d'Europe orientale | Total | OPEP | Autres | Autres et solde non réparti |
| Afghanistan                        | 46,2                                 | 31,5             | 6,3   | 7,4                  | 1,0    | 6,7                     | 47,1  | 4,1  | 43,0   | -                           |
| Angola                             | 80,7                                 | 14,6             | 0,1   | 64,9                 | 1,1    | -                       | 17,6  | -    | 17,6   | 1,7                         |
| Bangladesh                         | 83,1                                 | 42,1             | 2,4   | 37,5                 | 1,1    | 1,2                     | 15,0  | 2,8  | 12,1   | 0,7                         |
| Bénin                              | 21,2                                 | 16,9             | 0,6   | 3,2                  | 0,5    | 0,2                     | 74,7  | 15,8 | 58,9   | 3,9                         |
| Bhoutan                            | -                                    | -                | -     | -                    | -      | -                       | -     | -    | -      | -                           |
| Burkina Faso                       | 34,3                                 | 30,7             | 2,1   | 0,5                  | 1,0    | 0,6                     | 51,1  | 1,9  | 49,2   | 14,0                        |
| Burundi                            | 63,8                                 | 48,8             | -     | 0,9                  | 14,1   | -                       | 1,6   | 0,5  | 1,1    | 34,6                        |
| Cambodge                           | 26,4                                 | 11,2             | 1,0   | 13,9                 | 0,3    | 0,5                     | 73,1  | 0,2  | 72,9   | -                           |
| Cap-Vert                           | 80,0                                 | 80,0             | -     | -                    | -      | -                       | 15,0  | 5,0  | 10,0   | 5,0                         |
| Comores                            | 93,6                                 | 71,7             | 0,7   | 20,4                 | 0,8    | 0,5                     | 5,9   | 1,2  | 4,7    | -                           |
| Djibouti                           | 6,1                                  | 5,9              | 0,1   | -                    | 0,1    | 0,3                     | 93,6  | 2,7  | 90,9   | -                           |
| Érythrée                           | -                                    | -                | -     | -                    | -      | -                       | -     | -    | -      | -                           |
| Éthiopie                           | 77,3                                 | 50,8             | 11,2  | 13,3                 | 2,0    | 4,7                     | 16,8  | 5,4  | 11,4   | 1,2                         |
| Gambie                             | 92,7                                 | 86,0             | 4,7   | 1,7                  | 0,3    | 1,0                     | 6,3   | 0,4  | 5,9    | -                           |
| Guinée                             | 56,0                                 | 39,0             | 0,4   | 14,4                 | 2,2    | 27,8                    | 15,9  | 0,4  | 15,5   | 0,3                         |
| Guinée équatoriale                 | 62,5                                 | 37,1             | 15,0  | 10,4                 | -      | -                       | 37,3  | 0,2  | 37,1   | 0,2                         |
| Guinée-Bissau                      | 15,7                                 | 14,4             | 0,8   | 0,3                  | 0,2    | -                       | 83,6  | -    | 83,6   | 0,7                         |
| Haïti                              | 98,5                                 | 15,2             | 0,2   | 82,5                 | 0,6    | 0,1                     | 1,0   | -    | 1,0    | 0,4                         |
| Îles Salomon                       | 75,5                                 | 12,9             | 59,9  | 0,6                  | 2,1    | -                       | 22,3  | -    | 22,3   | 2,2                         |
| Kiribati                           | 61,8                                 | 24,0             | 17,2  | 16,2                 | 4,4    | 0,9                     | 37,3  | -    | 37,3   | -                           |
| Lesotho                            | -                                    | -                | -     | -                    | -      | -                       | -     | -    | -      | -                           |
| Libéria                            | 69,4                                 | 48,0             | -     | 0,5                  | 20,9   | 17,2                    | 13,4  | 0,1  | 13,3   | -                           |
| Madagascar                         | 86,6                                 | 69,1             | 5,8   | 10,3                 | 1,4    | 0,9                     | 11,8  | 1,6  | 10,2   | 0,7                         |
| Malawi                             | 59,0                                 | 27,8             | 4,5   | 12,2                 | 14,5   | 5,6                     | 13,0  | 0,2  | 12,8   | 22,4                        |
| Maldives                           | 62,4                                 | 22,4             | 18,7  | 21,0                 | 0,3    | 0,3                     | 35,1  | -    | 35,1   | 2,2                         |
| Mali                               | 40,2                                 | 31,5             | 1,0   | 5,2                  | 2,5    | 0,2                     | 46,2  | 3,0  | 43,2   | 13,4                        |
| Mauritanie                         | 84,8                                 | 59,9             | 24,5  | 0,1                  | 0,3    | 1,2                     | 13,2  | 0,1  | 13,1   | 0,8                         |
| Mozambique                         | 71,2                                 | 35,4             | 8,1   | 12,4                 | 15,3   | 1,1                     | 23,6  | 0,2  | 23,4   | 4,1                         |
| Myanmar                            | 31,8                                 | 12,2             | 7,7   | 10,9                 | 1,0    | 0,1                     | 52,5  | 2,7  | 49,8   | 15,6                        |
| Népal                              | 74,6                                 | 41,3             | 0,9   | 30,1                 | 2,3    | 1,1                     | 23,5  | 0,1  | 23,4   | 0,8                         |
| Niger                              | 81,8                                 | 46,0             | 0,2   | 34,6                 | 1,0    | 0,7                     | 13,6  | 6,1  | 7,5    | 3,9                         |
| Ouganda                            | 82,9                                 | 71,9             | 0,7   | 7,2                  | 3,1    | 10,0                    | 6,6   | 1,1  | 5,5    | 0,5                         |
| Rép. centrafricaine                | 48,6                                 | 47,5             | 0,3   | 0,6                  | 0,2    | 2,9                     | 14,3  | 0,9  | 13,4   | 34,2                        |
| Rép. dém. du Congo                 | 93,2                                 | 59,5             | 3,7   | 22,0                 | 8,0    | 0,2                     | 6,4   | 0,8  | 5,6    | 0,2                         |
| Rép. dém. pop. Lao                 | 50,3                                 | 41,5             | 3,5   | 3,6                  | 1,7    | -                       | 18,6  | -    | 18,6   | 31,1                        |
| Rép.-unie de Tanzanie              | 46,6                                 | 33,1             | 7,5   | 3,9                  | 2,1    | 2,6                     | 44,3  | 6,4  | 37,9   | 6,5                         |
| Rwanda                             | 70,5                                 | 66,1             | -     | 3,8                  | 0,6    | 3,1                     | 16,7  | -    | 16,7   | 9,7                         |
| Samoa                              | 87,3                                 | 7,3              | 1,3   | 7,2                  | 71,5   | 2,9                     | 6,7   | -    | 6,7    | 3,1                         |
| Sao Tomé-et-Principe               | 91,1                                 | 83,7             | 0,2   | 2,7                  | 4,5    | 3,9                     | 4,9   | 0,5  | 4,4    | 0,1                         |
| Sierra Leone                       | 82,9                                 | 69,7             | 0,9   | 11,3                 | 1,0    | 1,0                     | 2,2   | -    | 2,2    | 13,9                        |
| Somalie                            | 13,4                                 | 13,3             | -     | 0,1                  | -      | 0,2                     | 86,4  | 73,3 | 13,1   | -                           |
| Soudan                             | 42,6                                 | 35,3             | 4,2   | 2,3                  | 0,8    | 1,6                     | 55,4  | 24,2 | 31,2   | 0,4                         |
| Tchad                              | 50,2                                 | 45,2             | 1,6   | 2,9                  | 0,5    | 1,8                     | 42,3  | 2,9  | 39,4   | 5,7                         |
| Togo                               | 34,4                                 | 14,7             | -     | 12,0                 | 7,7    | 4,4                     | 38,8  | 9,4  | 29,4   | 22,4                        |
| Tuvalu                             | 28,9                                 | 24,4             | -     | -                    | 4,5    | 55,3                    | 15,8  | -    | 15,8   | -                           |
| Vanuatu                            | 86,9                                 | 53,7             | 27,8  | 3,4                  | 2,0    | -                       | 10,6  | -    | 10,6   | 2,5                         |
| Yémen                              | 19,4                                 | 8,1              | 5,3   | 0,3                  | 5,7    | -                       | 80,2  | 2,8  | 77,3   | 0,4                         |
| Zambie                             | 43,7                                 | 23,1             | 10,7  | 6,4                  | 3,5    | 0,1                     | 51,0  | 10,0 | 41,0   | 5,2                         |
| Ensemble des PMA                   | 63,3                                 | 32,4             | 4,4   | 22,7                 | 3,8    | 2,8                     | 29,8  | 3,3  | 26,5   | 4,1                         |
| Ensemble des pays en développement | 54,8                                 | 17,7             | 10,2  | 24,1                 | 2,8    | 1,8                     | 38,8  | 3,3  | 35,5   | 4,6                         |

Source : Calculs du secrétariat de la CNUCED d'après des données fournies par le FMI, *Direction of Trade Statistics Yearbook 1998*, et CD-ROM.

**18. Principales sources d'importation des PMA :**  
**Parts en pourcentage en 1997 (ou année la plus récente disponible)**

| Pays                               | Pays développés à économie de marché |                  |       |                      |        | Pays en développement   |       |      | Autres et solde non réparti |        |
|------------------------------------|--------------------------------------|------------------|-------|----------------------|--------|-------------------------|-------|------|-----------------------------|--------|
|                                    | Total                                | Union Européenne | Japon | États-Unis et Canada | Autres | Pays d'Europe orientale | Total | OPEP |                             | Autres |
| Afghanistan                        | 31,2                                 | 11,8             | 17,0  | 2,3                  | 0,1    | 6,7                     | 62,0  | 4,0  | 58,0                        | 0,1    |
| Angola                             | 84,1                                 | 57,6             | 2,9   | 13,9                 | 9,7    | 1,1                     | 14,7  | 0,3  | 14,4                        | 0,1    |
| Bangladesh                         | 28,8                                 | 12,8             | 6,9   | 5,6                  | 3,5    | 1,3                     | 50,9  | 5,8  | 45,1                        | 19,0   |
| Bénin                              | 59,5                                 | 49,5             | 1,6   | 6,9                  | 1,5    | 0,6                     | 37,1  | 1,2  | 35,9                        | 2,8    |
| Bhoutan                            | -                                    | -                | -     | -                    | -      | -                       | -     | -    | -                           | -      |
| Burkina Faso                       | 57,6                                 | 50,1             | 1,9   | 4,2                  | 1,4    | 0,7                     | 37,7  | 6,2  | 31,5                        | 4,0    |
| Burundi                            | 40,9                                 | 28,2             | 6,2   | 1,9                  | 4,6    | 0,6                     | 30,6  | 10,3 | 20,3                        | 27,9   |
| Cambodge                           | 31,0                                 | 7,7              | 7,5   | 2,8                  | 13,0   | 0,6                     | 68,4  | 1,3  | 67,1                        | -      |
| Cap-Vert                           | 83,3                                 | 78,3             | -     | 4,3                  | 0,7    | 1,8                     | 9,8   | -    | 9,8                         | 5,1    |
| Comores                            | 88,1                                 | 69,2             | 1,4   | 0,2                  | 17,2   | 0,6                     | 11,2  | 0,6  | 10,6                        | -      |
| Djibouti                           | 47,8                                 | 41,5             | 3,2   | 2,3                  | 0,8    | 0,4                     | 44,4  | 10,1 | 34,3                        | 7,4    |
| Érythrée                           | -                                    | -                | -     | -                    | -      | -                       | -     | -    | -                           | -      |
| Éthiopie                           | 62,3                                 | 40,4             | 8,3   | 9,8                  | 3,8    | 1,5                     | 33,4  | 6,0  | 27,4                        | 2,8    |
| Gambie                             | 45,6                                 | 38,0             | 1,8   | 3,2                  | 2,6    | 0,4                     | 52,8  | 1,4  | 51,4                        | 1,2    |
| Guinée                             | 64,2                                 | 47,5             | 1,6   | 12,0                 | 3,1    | 1,6                     | 32,7  | 4,2  | 28,5                        | 1,5    |
| Guinée équatoriale                 | 82,1                                 | 53,6             | 0,1   | 26,4                 | 1,9    | 0,3                     | 17,6  | -    | 17,6                        | -      |
| Guinée-Bissau                      | 52,9                                 | 40,0             | 8,6   | 3,6                  | 0,7    | 0,2                     | 40,4  | 0,7  | 39,7                        | 6,5    |
| Haiti                              | 80,0                                 | 13,3             | 4,6   | 61,2                 | 0,8    | 0,2                     | 18,3  | 0,7  | 17,6                        | 1,5    |
| Îles Salomon                       | 61,3                                 | 2,2              | 10,5  | 1,3                  | 47,3   | -                       | 30,4  | 0,7  | 29,7                        | 8,3    |
| Kiribati                           | 83,8                                 | 35,0             | 24,7  | 3,3                  | 20,8   | 0,7                     | 14,6  | 0,1  | 14,5                        | 0,9    |
| Lesotho                            | -                                    | -                | -     | -                    | -      | -                       | -     | -    | -                           | -      |
| Libéria                            | 35,2                                 | 17,6             | 13,3  | 1,2                  | 3,0    | 3,3                     | 61,5  | 0,5  | 61,0                        | -      |
| Madagascar                         | 69,0                                 | 52,6             | 4,2   | 1,8                  | 10,4   | 0,3                     | 28,8  | 2,1  | 26,7                        | 1,9    |
| Malawi                             | 51,2                                 | 10,1             | 2,8   | 3,3                  | 35,0   | 0,1                     | 36,1  | 0,2  | 35,9                        | 12,6   |
| Maldives                           | 21,9                                 | 14,6             | 1,8   | 2,6                  | 2,9    | -                       | 77,9  | 27,1 | 50,7                        | 0,2    |
| Mali                               | 36,5                                 | 32,2             | 0,7   | 3,2                  | 0,4    | 1,7                     | 55,1  | 0,5  | 54,6                        | 6,7    |
| Mauritanie                         | 65,7                                 | 56,8             | 4,9   | 3,4                  | 0,6    | 0,5                     | 27,2  | 7,1  | 20,1                        | 6,6    |
| Mozambique                         | 74,5                                 | 10,0             | 2,8   | 5,5                  | 56,2   | 0,2                     | 25,0  | 7,7  | 17,3                        | 0,3    |
| Myanmar                            | 17,9                                 | 7,2              | 8,6   | 0,9                  | 1,1    | 0,5                     | 79,3  | 5,8  | 73,5                        | 2,3    |
| Népal                              | 34,5                                 | 16,2             | 5,9   | 5,4                  | 7,1    | 0,3                     | 64,6  | 0,9  | 63,7                        | 0,6    |
| Niger                              | 39,9                                 | 32,1             | 0,5   | 6,4                  | 0,9    | 0,2                     | 17,4  | 3,0  | 14,4                        | 42,4   |
| Ouganda                            | 45,2                                 | 28,5             | 5,1   | 5,5                  | 6,2    | 0,5                     | 54,2  | 3,9  | 50,3                        | -      |
| Rép. centrafricaine                | 47,6                                 | 43,3             | 1,2   | 2,6                  | 0,5    | 0,4                     | 39,4  | 1,4  | 38,0                        | 12,6   |
| Rép. dém. du Congo                 | 61,1                                 | 32,6             | 0,7   | 4,6                  | 23,1   | 0,8                     | 37,4  | 6,7  | 30,7                        | 0,7    |
| Rép. dém. pop. Lao                 | 3,4                                  | 0,6              | 2,5   | 0,1                  | 0,1    | -                       | 93,6  | -    | 93,6                        | 3,0    |
| Rép.-unie de Tanzanie              | 47,9                                 | 25,3             | 4,4   | 4,2                  | 14,0   | 0,7                     | 47,1  | 12,0 | 35,1                        | 4,3    |
| Rwanda                             | 45,5                                 | 26,9             | 4,7   | 11,3                 | 2,5    | 0,1                     | 43,3  | 1,8  | 41,5                        | 11,1   |
| Samoa                              | 83,4                                 | 4,6              | 17,3  | 9,2                  | 52,3   | -                       | 14,5  | 0,1  | 14,4                        | 2,1    |
| Sao Tomé-et-Principe               | 94,9                                 | 25,1             | 0,1   | 35,2                 | 34,5   | 1,3                     | 3,7   | 0,1  | 3,6                         | 0,1    |
| Sierra Leone                       | 66,0                                 | 52,0             | 1,3   | 7,8                  | 4,9    | 2,6                     | 27,7  | 4,8  | 22,9                        | 3,7    |
| Somalie                            | 10,8                                 | 5,7              | 0,3   | 1,3                  | 3,5    | 11,5                    | 69,7  | 12,6 | 57,1                        | 8,0    |
| Soudan                             | 38,3                                 | 29,4             | 2,1   | 3,5                  | 3,3    | 2,0                     | 59,4  | 29,8 | 29,6                        | 0,3    |
| Tchad                              | 65,2                                 | 59,7             | 0,6   | 2,7                  | 2,1    | 0,9                     | 33,7  | 11,8 | 21,9                        | 0,2    |
| Togo                               | 35,2                                 | 29,4             | 1,7   | 3,0                  | 1,1    | 0,9                     | 59,2  | 5,1  | 54,1                        | 4,7    |
| Tuvalu                             | 48,1                                 | 8,7              | 12,0  | -                    | 27,4   | 2,3                     | 49,6  | 0,4  | 49,2                        | -      |
| Vanuatu                            | 85,7                                 | 5,6              | 52,6  | 0,6                  | 25,6   | 0,1                     | 16,0  | 0,1  | 15,9                        | 1,1    |
| Yémen                              | 41,6                                 | 23,4             | 2,9   | 8,0                  | 7,3    | 1,4                     | 54,4  | 23,9 | 30,5                        | 2,5    |
| Zambie                             | 23,5                                 | 17,0             | 2,6   | 3,5                  | 0,4    | 0,2                     | 27,7  | 6,3  | 21,4                        | 48,6   |
| Ensemble des PMA                   | 45,4                                 | 25,6             | 5,7   | 6,5                  | 7,5    | 1,3                     | 46,6  | 6,4  | 40,2                        | 6,7    |
| Ensemble des pays en développement | 56,8                                 | 19,9             | 12,7  | 19,8                 | 4,4    | 2,1                     | 35,2  | 5,9  | 29,3                        | 5,9    |

Source : Calcul du secrétariat de la CNUCED d'après des données fournies par le FMI, *Direction of Statistics Trade Yearbook 1998*, et CD-ROM.

## 19. Composition des courants financiers vers l'ensemble des PMA en dollars courants et constants (Versements nets)

|  | Millions de dollars courants |               |               |               |               | Millions de dollars de 1980 <sup>f</sup> |               |               |               |               |
|--|------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--|---------------|---------------|---------------|---------------|
|  | 1985                         | 1990          | 1995          | 1996          | 1997          | 1985                                     | 1990          | 1995          | 1996          | 1997          |
| <b>Prêts à des conditions de faveur, et dons</b> | <b>10 049</b>                | <b>16 014</b> | <b>16 654</b> | <b>14 235</b> | <b>13 547</b> | <b>11 372</b>                            | <b>13 892</b> | <b>12 811</b> | <b>11 298</b> | <b>10 751</b> |
| <i>Dont :</i>                                    |                              |               |               |               |               |  |               |               |               |               |
| CAD  | 8 585                        | 15 439        | 16 650        | 14 195        | 13 481        | 9 715                                    | 13 394        | 12 808        | 11 266        | 10 699        |
| - Apports bilatéraux                             | 5 288                        | 9 306         | 8 930         | 7 749         | 7 320         | 5 984                                    | 8 073         | 6 869         | 6 150         | 5 810         |
| - Apports multilatéraux                          | 3 297                        | 6 133         | 7 720         | 6 446         | 6 161         | 3 731                                    | 5 321         | 5 939         | 5 116         | 4 889         |
| - Dons   | 6 215                        | 11 205        | 12 625        | 10 998        | 10 542        | 7 033                                    | 9 721         | 9 712         | 8 729         | 8 367         |
| - Prêts  | 2 370                        | 4 234         | 4 025         | 3 197         | 2 939         | 2 682                                    | 3 673         | 3 096         | 2 537         | 2 332         |
| - Assistance technique                           | 2 129                        | 3 285         | 3 730         | 3 559         | 3 410         | 2 409                                    | 2 850         | 2 869         | 2 825         | 2 706         |
| - Autres <sup>b</sup>                            | 6 456                        | 12 154        | 12 920        | 10 636        | 10 071        | 7 306                                    | 10 544        | 9 939         | 8 441         | 7 993         |
| OPEP   | 684                          | 581           | 4             | 40            | 66            | 774                                      | 505           | 3             | 32            | 52            |
| - Apports bilatéraux                             | 610                          | 569           | 4             | 40            | 66            | 690                                      | 495           | 3             | 32            | 52            |
| - Apports multilatéraux                          | 74                           | 12            | -             | -             | -             | 84                                       | 10            | -             | -             | -             |
| - Dons   | 430                          | 504           | 11            | 7             | 8             | 487                                      | 437           | 8             | 6             | 6             |
| - Prêts  | 254                          | 77            | ..            | ..            | ..            | 287                                      | 68            | ..            | ..            | ..            |
| <b>Apports à des conditions commerciales</b>     | <b>392</b>                   | <b>862</b>    | <b>-451</b>   | <b>925</b>    | <b>1 552</b>  | <b>443</b>                               | <b>748</b>    | <b>-347</b>   | <b>734</b>    | <b>1 232</b>  |
| <i>Dont :</i>                                    |                              |               |               |               |               |  |               |               |               |               |
| CAD  | 399                          | 862           | -451          | 925           | 1 552         | 452                                      | 748           | -347          | 734           | 1 232         |
| - Apports public bilatéraux                      | 473                          | 661           | -38           | 56            | 274           | 535                                      | 574           | -29           | 44            | 217           |
| - Apports multilatéraux                          | 242                          | 50            | -52           | -11           | -82           | 274                                      | 43            | -40           | -9            | -65           |
| - Crédits à l'exportation <sup>d</sup>           | - 308                        | -488          | -320          | -197          | 329           | -349                                     | -423          | -246          | -156          | 261           |
| - Investissements directs                        | - 65                         | 310           | 271           | 463           | 1 179         | -74                                      | 269           | 208           | 367           | 936           |
| - Autres <sup>e</sup>                            | 57                           | 329           | -312          | 614           | -148          | 65                                       | 285           | -240          | 488           | -117          |
| <b>Total des apports financiers</b>              | <b>10 441</b>                | <b>16 876</b> | <b>16 203</b> | <b>15 160</b> | <b>15 099</b> | <b>11 815</b>                            | <b>14 640</b> | <b>12 464</b> | <b>12 032</b> | <b>11 983</b> |

Source : Calculs du secrétariat de la CNUCED fondés principalement sur des données de l'OCDE/CAD.

- a En provenance des institutions multilatérales essentiellement financées par les pays membres du CAD.
- b Dons, non compris les dons d'assistance technique, et prêts.
- c En provenance des institutions multilatérales essentiellement financées par les pays membre de l'OPEP.
- d Privés garantis.
- e Apports financiers bilatéraux provenant des pays membres du CAD ou passant par leurs marchés de capitaux, sous forme d'émissions d'obligations et de prêts bancaires (soit directement, soit comme crédits consortiaux en euromonnaies). Non compris les apports non répartis par pays bénéficiaires.
- f Le déflateur utilisé est l'indice de la valeur unitaire des importations.

**20. Répartition des apports financiers aux PMA et à l'enseignement des pays en développement,  
par catégorie d'apports  
(En pourcentage)**

|  | Aux pays les moins avancés |              |              |              |              | A l'ensemble des pays en développement |              |              |              |              |
|--|----------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--|--------------|--------------|--------------|--------------|
|  | 1985                       | 1990         | 1995         | 1996         | 1997         | 1985                                   | 1990         | 1995         | 1996         | 1997         |
| <b>Prêts à des conditions de faveur, et dons</b> | <b>96,2</b>                | <b>94,9</b>  | <b>102,7</b> | <b>93,9</b>  | <b>89,7</b>  | <b>71,2</b>                            | <b>71,2</b>  | <b>37,3</b>  | <b>29,1</b>  | <b>25,2</b>  |
| <i>Dont :</i>                                    |                            |              |              |              |              |  |              |              |              |              |
| CAD  | 82,2                       | 90,0         | 102,7        | 93,6         | 89,3         | 59,9                                   | 62,9         | 37,0         | 28,8         | 25,0         |
| - Apports bilatéraux                             | 50,6                       | 54,2         | 55,1         | 51,1         | 48,5         | 42,3                                   | 46,2         | 25,0         | 19,0         | 16,2         |
| - Apports multilatéraux <sup>a</sup>             | 31,6                       | 35,8         | 47,6         | 42,5         | 40,8         | 17,6                                   | 16,7         | 12,0         | 9,8          | 8,8          |
| - Dons   | 59,5                       | 65,2         | 77,9         | 72,5         | 69,8         | 42,8                                   | 47,1         | 28,7         | 22,9         | 20,4         |
| - Prêts  | 22,7                       | 24,8         | 24,8         | 21,1         | 19,5         | 17,1                                   | 15,8         | 8,3          | 5,9          | 4,6          |
| - Assistance technique                           | 20,4                       | 19,1         | 23,0         | 23,5         | 22,6         | 17,8                                   | 18,2         | 11,3         | 9,1          | 8,0          |
| - Autres <sup>b</sup>                            | 61,8                       | 70,9         | 79,7         | 70,2         | 66,7         | 42,1                                   | 44,7         | 25,7         | 19,7         | 17,0         |
| OPEP   | 6,5                        | 3,4          | -            | 0,3          | 0,4          | 6,9                                    | 7,3          | 0,3          | 0,3          | 0,2          |
| - Apports bilatéraux                             | 5,8                        | 3,3          | -            | 0,3          | 0,4          | 6,6                                    | 7,2          | 0,3          | 0,3          | 0,2          |
| - Apports multilatéraux                          | 0,7                        | -            | -            | -            | -            | 0,3                                    | -            | -            | -            | -            |
| - Dons   | 4,1                        | 3,0          | -            | -            | -            | 5,8                                    | 7,2          | 0,3          | 0,2          | 0,1          |
| - Prêts  | 2,4                        | 0,4          | ..           | ..           | ..           | 1,1                                    | 0,1          | -            | 0,1          | 0,1          |
| <b>Apports à des conditions commerciales</b>     | <b>3,8</b>                 | <b>5,1</b>   | <b>-2,7</b>  | <b>6,1</b>   | <b>10,3</b>  | <b>28,8</b>                            | <b>28,8</b>  | <b>62,7</b>  | <b>70,9</b>  | <b>74,8</b>  |
| <i>Dont :</i>                                    |                            |              |              |              |              |  |              |              |              |              |
| CAD  | 3,8                        | 5,0          | -2,7         | 6,1          | 10,3         | 28,1                                   | 28,7         | 62,7         | 70,9         | 74,8         |
| - Apports public bilatéraux                      | 4,5                        | 3,8          | -0,2         | 0,4          | 1,8          | 8,1                                    | 9,9          | 5,5          | 2,9          | 3,0          |
| - Apports multilatéraux <sup>a</sup>             | 2,3                        | 0,3          | -0,3         | -0,1         | -0,5         | 16,6                                   | 12,7         | 2,7          | 2,8          | 5,5          |
| - Crédits à l'exportation <sup>d</sup>           | -2,9                       | -2,8         | -2,0         | -1,3         | 2,2          | 2,9                                    | -1,0         | 3,1          | 0,6          | 1,8          |
| - Investissements directs                        | -0,6                       | 1,8          | 1,7          | 3,1          | 7,8          | 13,3                                   | 30,9         | 31,4         | 30,4         | 39,3         |
| - Autres <sup>e</sup>                            | 0,5                        | 1,9          | -1,9         | 4,1          | -1,0         | -12,7                                  | -23,8        | 20,0         | 34,2         | 25,2         |
| <b>Total des apports financiers</b>              | <b>100,0</b>               | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> | <b>100,0</b>                           | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> |

Source : Calculs du secrétariat de la CNUCED fondés principalement sur des données de l'OCDE/CAD.

- a En provenance des institutions multilatérales essentiellement financées par les pays membres du CAD.
- b Dons, non compris les dons d'assistance technique, et prêts.
- c En provenance des institutions multilatérales essentiellement financées par les pays membre de l'OPEP.
- d Privés garantis.
- e Apports financiers bilatéraux provenant des pays membres du CAD ou passant par leurs marchés de capitaux, sous forme d'émissions d'obligations et de prêts bancaires (soit directement, soit comme crédits consortiaux en euromonnaies). Non compris les apports non répartis par pays bénéficiaires.
- f Le déflateur utilisé est l'indice de la valeur unitaire des importations.

**21. Parts des PMA dans les apports financiers à l'ensemble des pays en développement,  
par catégorie d'apports  
(En pourcentage)**

|  | 1985        | 1990        | 1995        | 1996        | 1997        |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| <b>Prêts à des conditions de faveur,<br/>et dons</b> | <b>31,4</b> | <b>28,4</b> | <b>28,0</b> | <b>25,5</b> | <b>27,3</b> |
| <i>Dont :</i>  |             |             |             |             |             |
| CAD  | 31,5        | 30,5        | 28,2        | 25,7        | 27,4        |
| - Apports bilatéraux                                 | 27,7        | 25,0        | 22,4        | 21,3        | 23,0        |
| - Apports multilatéraux <sup>a</sup>                 | 40,6        | 45,7        | 40,5        | 34,3        | 35,5        |
| - Dons   | 32,2        | 29,5        | 27,6        | 25,1        | 26,2        |
| - Prêts  | 29,7        | 33,4        | 30,5        | 28,2        | 32,7        |
| - Assistance technique                               | 26,5        | 22,4        | 20,7        | 20,4        | 21,6        |
| - Autres <sup>b</sup>                                | 33,7        | 33,8        | 31,6        | 28,2        |             |
| OPEP   | 22,0        | 9,8         | 0,8         | 7,0         | 15,3        |
| - Apports bilatéraux                                 | 20,5        | 9,8         | 0,8         | 7,0         |             |
| - Apports multilatéraux                              | 57,7        | 15,4        | -           | -           | -           |
| - Dons   | 16,4        | 8,9         | 2,4         | 1,6         | 3,6         |
| - Prêts  | 52,2        | 68,8        | -           | -           | -           |
| <b>Apports à des conditions<br/>commerciales</b>     | <b>3,0</b>  | <b>3,8</b>  | <b>-0,5</b> | <b>0,7</b>  | <b>1,1</b>  |
| <i>Dont :</i>  |             |             |             |             |             |
| CAD  | 3,1         | 3,7         | -0,5        | 0,7         | 1,1         |
| - Apports public bilatéraux                          | 12,9        | 8,3         | -0,4        | 1,0         | 4,6         |
| - Apports multilatéraux <sup>a</sup>                 | 3,1         | 0,4         | -1,2        | -0,2        | -0,8        |
| - Crédits à l'exportation <sup>d</sup>               | -           | 62,7        | -6,5        | -17,2       | 9,3         |
| - Investissements directs                            | -           | 1,2         | 0,5         | 0,8         | 1,5         |
| - Autres <sup>e</sup>                                | -           | -1,7        | -1,0        | 0,9         | -0,3        |
| <b>Total des apports financiers</b>                  | <b>23,2</b> | <b>21,3</b> | <b>10,2</b> | <b>7,9</b>  | <b>7,7</b>  |

*Note :* Aucune donnée n'est indiquée dans les cas où, dans une année quelconque, les versements nets, soit aux PMA, soit aux pays en développement dans leur ensemble, sont négatifs. Pour les autres notes et sources, se reporter au tableau 19.

## 22. Apports nets au titre de l'APD de chaque pays membre du CAD à l'ensemble des PMA

| Pays donateurs   | En % du PNB |      |      |      | Millions de dollars |        |        |        | % de variation<br>1997/1990 |
|------------------|-------------|------|------|------|---------------------|--------|--------|--------|-----------------------------|
|                  | 1990        | 1995 | 1996 | 1997 | 1990                | 1995   | 1996   | 1997   |                             |
| Allemagne        | 0,12        | 0,07 | 0,07 | 0,05 | 1 768               | 1 611  | 1 692  | 1 138  | -35,6                       |
| Australie        | 0,06        | 0,06 | 0,06 | 0,05 | 178                 | 206    | 219    | 199    | 11,8                        |
| Belgique         | 0,19        | 0,09 | 0,08 | 0,08 | 377                 | 261    | 220    | 204    | -45,9                       |
| Canada           | 0,13        | 0,08 | 0,06 | 0,08 | 735                 | 466    | 341    | 468    | -36,4                       |
| Danemark         | 0,40        | 0,29 | 0,32 | 0,29 | 487                 | 498    | 558    | 486    | -0,3                        |
| Finlande         | 0,26        | 0,08 | 0,10 | 0,08 | 339                 | 102    | 117    | 93     | -72,6                       |
| France           | 0,18        | 0,11 | 0,09 | 0,10 | 2 193               | 1 767  | 1 419  | 1 390  | -36,6                       |
| Irlande          | 0,06        | 0,12 | 0,13 | 0,15 | 23                  | 66     | 76     | 89     | 286,9                       |
| Luxembourg       | 0,07        | ..   | 0,12 | 0,16 | 8                   | ..     | 22     | 28     | 250,0                       |
| Norvège          | 0,55        | 0,31 | 0,33 | 0,34 | 555                 | 484    | 508    | 514    | -7,4                        |
| Nouvelle-Zélande | 0,05        | 0,05 | 0,04 | 0,06 | 19                  | 26     | 26     | 35     | 84,2                        |
| Pays-Bas         | 0,30        | 0,22 | 0,23 | 0,22 | 847                 | 906    | 898    | 793    | -6,4                        |
| Portugal         | 0,16        | 0,14 | 0,14 | 0,16 | 100                 | 165    | 148    | 166    | 66,0                        |
| Royaume-Uni      | 0,09        | 0,07 | 0,07 | 0,06 | 881                 | 827    | 810    | 772    | -12,4                       |
| Suède            | 0,36        | 0,21 | 0,24 | 0,23 | 818                 | 492    | 573    | 514    | -37,2                       |
| Suisse           | 0,14        | 0,10 | 0,10 | 0,11 | 323                 | 331    | 304    | 297    | -8,1                        |
| Total CAD        | 0,09        | 0,06 | 0,05 | 0,05 | 15 340              | 13 265 | 11 412 | 10 916 | -28,8                       |
| Autriche         | 0,07        | 0,04 | 0,03 | 0,04 | 110                 | 104    | 77     | 92     | -16,4                       |
| Espagne          | 0,04        | 0,04 | 0,02 | 0,04 | 203                 | 219    | 142    | 201    | -1,0                        |
| États-Unis       | 0,04        | 0,02 | 0,02 | 0,02 | 2 256               | 1 821  | 1 254  | 1 343  | -40,5                       |
| Italie           | 0,13        | 0,03 | 0,05 | 0,03 | 1 421               | 387    | 592    | 324    | -77,2                       |
| Japon            | 0,06        | 0,05 | 0,03 | 0,04 | 1 698               | 2 527  | 1 418  | 1 771  | 4,3                         |

Source : Chiffres calculés par le secrétariat de la CNUCED d'après des renseignements du secrétariat de l'OCDE/CAD.

a Y compris le montant imputé de l'APD fournie aux PMA à travers les voies multilatérales.

b Classés par ordre décroissant du rapport APD/PNB en 1997.

**23. APD bilatérale des pays membres du CAD et apports financiers totaux des institutions multilatérales à l'ensemble des PMA**  
(Millions de dollars)

|   | Versements nets |                 |                 |                 |                 | Engagements    |                 |                 |                 |                 |
|---|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
|   | 1985            | 1990            | 1995            | 1996            | 1997            | 1985           | 1990            | 1995            | 1996            | 1997            |
| <b>A. donateurs bilatéraux</b>                              | 58,2            | 104,5           | 139,4           | 143,0           | 125,7           | 59,1           | 97,0            | 156,0           | 192,3           | 104,6           |
| Allemagne   | 10,4            | 13,9            | 55,7            | 67,1            | 79,9            | 10,4           | 13,9            | -               | 67,1            | 79,9            |
| Australie   | 11,8            | 60,6            | 70,6            | 64,0            | 52,6            | 11,6           | 130,6           | 69,7            | 54,3            | 103,6           |
| Autriche  | 174,0           | 263,4           | 148,9           | 153,3           | 160,2           | 81,0           | 263,4           | 153,8           | 156,2           | 168,4           |
| Belgique  | 315,7           | 360,7           | 224,5           | 216,9           | 234,6           | 340,9          | 338,0           | 225,1           | 217,2           | 250,6           |
| Canada  | 125,4           | 293,6           | 332,7           | 400,0           | 337,2           | 146,4          | 269,2           | 238,4           | 542,7           | 359,8           |
| Danemark  | 60,5            | 192,8           | 65,2            | 64,6            | 53,7            | 127,7          | 127,1           | 44,5            | 54,8            | 54,2            |
| Espagne   | 200,8           | 530,2           | 354,6           | 407,8           | 361,6           | 210,0          | 332,4           | 190,2           | 199,9           | 157,8           |
| États-Unis  | 1 383,0         | 1 041,0         | 1 246,0         | 564,0           | 707,0           | 1 315,9        | 1 107,6         | 1 455,6         | 735,0           | 823,0           |
| Finlande  | 643,8           | 1 626,8         | 1 197,7         | 1 065,1         | 1 127,0         | 759,8          | 1 331,3         | 968,8           | 937,0           | 1 335,5         |
| France  | 570,3           | 1 080,1         | 1 083,0         | 1 082,3         | 772,9           | 831,0          | 1 232,9         | 1 222,8         | 1 208,9         | 755,4           |
| Irlande   | 404,4           | 923,0           | 269,7           | 230,8           | 239,0           | 525,5          | 799,8           | 504,8           | 285,8           | 213,9           |
| Italie  | 551,5           | 985,1           | 1 603,2         | 1 177,7         | 987,3           | 626,3          | 1 043,9         | 1 757,6         | 1 831,1         | 1 397,7         |
| Japon   | -               | 6,0             | 19,3            | 18,5            | 23,8            | -              | -               | -               | 14,9            | 16,9            |
| Luxembourg  | 252,6           | 568,6           | 658,7           | 666,2           | 615,3           | 249,1          | 666,1           | 666,1           | 667,7           | 516,3           |
| Norvège   | -               | 105,2           | 153,9           | 144,2           | 159,0           | -              | -               | 103,9           | 85,6            | 108,4           |
| Nouvelle-Zélande  | 154,9           | 354,5           | 370,2           | 378,3           | 379,1           | 150,6          | 186,2           | 391,8           | 280,6           | 254,5           |
| Pays-Bas  | 7,0             | 13,3            | 20,7            | 23,3            | 26,7            | 12,2           | 9,7             | -               | 23,3            | -               |
| Portugal  | -               | 91,1            | 117,2           | 105,8           | 150,6           | -              | -               | 7,3             | 93,9            | 137,2           |
| Royaume-Uni   | 280,2           | 471,4           | 558,8           | 565,3           | 557,8           | 226,5          | 478,1           | 571,2           | 580,2           | 564,0           |
| Suisse  | 83,4            | 219,6           | 240,5           | 210,6           | 169,1           | 130,1          | 213,7           | 150,6           | 223,8           | 176,4           |
| Total des apports bilatéraux a des conditions de faveur     | 5 287,9         | 9 305,4         | 8 930,5         | 7 748,6         | 7 320,2         | 5 814,1        | 8 640,9         | 8 878,2         | 8 452,4         | 7 578,1         |
| <b>B. donateurs multilatéraux</b>                           |                 |                 |                 |                 |                 |                |                 |                 |                 |                 |
| 1. Apports a des conditions de faveur                       |                 |                 |                 |                 |                 |                |                 |                 |                 |                 |
| FAiD  | 171,2           | 535,5           | 449,3           | 446,7           | 443,4           | 337,6          | 807,9           | -               | 80,1            | 631,0           |
| BasD  | 229,6           | 448,1           | 410,3           | 434,7           | 329,2           | 383,7          | 536,4           | 400,5           | 713,2           | 556,3           |
| CEE (FED)   | 548,8           | 1 144,7         | 1 489,9         | 1 399,8         | 1 287,8         | 575,9          | 764,1           | 1 741,0         | 1 371,5         | 1 076,3         |
| BIRD  | 0,4             | -               | -               | -               | -               | -              | -               | -               | -               | -               |
| IDA   | 1 151,9         | 2 026,0         | 1 790,8         | 2 082,8         | 1 957,3         | 1 550,0        | 2 859,0         | 2 020,9         | 1 771,9         | 2 127,2         |
| BID   | 10,7            | 11,7            | 67,4            | 36,2            | 44,2            | 24,7           | 56,0            | 181,1           | 82,5            | 51,1            |
| FIDA  | 107,5           | 119,1           | 52,3            | 69,7            | 43,8            | 83,2           | 71,9            | 124,0           | 133,8           | 108,3           |
| Fonds fiduciaire du FMI                                     | - 103,1         | -               | -               | -               | -               | -              | -               | -               | -               | -               |
| FMI (FAS/FASR)  | -               | 270,3           | 1 341,6         | 24,4            | 103,7           | -              | -               | -               | -               | -               |
| Autres  | 1 106,2         | 1 578,2         | 2 118,0         | 1 952,1         | 1 951,2         | 1 106,3        | 1 578,3         | 2 118,0         | 1 943,3         | 1 981,9         |
| <i>Dont :</i>   |                 |                 |                 |                 |                 |                |                 |                 |                 |                 |
| PNUD  | 270,7           | 444,4           | 342,3           | 396,0           | 468,3           |                |                 |                 |                 |                 |
| HCR   | 201,1           | 192,6           | 406,6           | 346,5           | 345,5           |                |                 |                 |                 |                 |
| UNICEF  | 124,7           | 227,6           | 342,3           | 308,3           | 313,7           |                |                 |                 |                 |                 |
| ATNU  | 60,9            | 57,6            | 146,9           | 60,9            | 95,2            |                |                 |                 |                 |                 |
| PAM   | 343,0           | 489,6           | 700,0           | 647,8           | 636,3           |                |                 |                 |                 |                 |
| Total   | 3 223,2         | 6 133,6         | 7 719,6         | 6 446,4         | 6 160,6         | 4 061,4        | 6 673,6         | 6 585,5         | 6 096,3         | 6 532,1         |
| 2. Apports a des conditions commerciales                    |                 |                 |                 |                 |                 |                |                 |                 |                 |                 |
| BAiD  | 138,1           | 106,9           | 26,9            | 40,7            | -21,3           |                |                 |                 |                 |                 |
| BAiS  | -0,9            | -0,5            | -1,1            | 5,4             | 4,1             |                |                 |                 |                 |                 |
| CEE(FED)  | 19,4            | -9,6            | -6,6            | -6,9            | -0,8            |                |                 |                 |                 |                 |
| BIRD  | 55,4            | -69,0           | -111,8          | -86,9           | -64,8           |                |                 |                 |                 |                 |
| SFI   | 20,4            | 14,7            | 40,3            | 36,5            | -               |                |                 |                 |                 |                 |
| Autres  | -               | -               | -               | -               | 1,4             |                |                 |                 |                 |                 |
| Total   | 232,4           | 42,5            | -52,3           | -11,2           | -81,4           |                |                 |                 |                 |                 |
| <b>Total des apports a des conditions de faveur (A+B.1)</b> | <b>8 511,1</b>  | <b>15 439,0</b> | <b>16 650,1</b> | <b>14 195,0</b> | <b>13 480,8</b> |                |                 |                 |                 |                 |
| <b>Total général</b>  | <b>8 743,5</b>  | <b>15 481,5</b> | <b>16 597,8</b> | <b>14 183,8</b> | <b>13 399,4</b> | <b>9 875,5</b> | <b>15 314,5</b> | <b>15 463,7</b> | <b>14 548,7</b> | <b>14 110,2</b> |

Source : Secrétariat de la CNUCED d'après des renseignements provenant du secrétariat de l'OCDE /CAD.  
a Institutions multilatérales principalement financées par les pays du CAD.



**24. APD aux PMA en provenance des pays membres du CAD et des institutions multilatérales essentiellement financées par ceux-ci : répartition par donateur et parts allouées aux PMA dans le total des apports d'APD aux pays en développement**  
(En pourcentage)

|                                | Répartition par donateur |              |              |              |              | Parts des PMA dans le total des apports d'APD aux pays en développement |             |             |             |             |
|--------------------------------|--------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---|-------------|-------------|-------------|-------------|
|                                | 1985                     | 1990         | 1995         | 1996         | 1997         | 1985  | 1990        | 1995        | 1996        | 1997        |
| <b>Donateurs bilatéraux</b>    |                          |              |              |              |              |   |             |             |             |             |
| Allemagne                      | 6,7                      | 7,0          | 6,5          | 7,6          | 5,7          | 29,6  | 24,7        | 22,6        | 23,9        | 21,6        |
| Australie                      | 0,7                      | 0,7          | 0,8          | 1,0          | 0,9          | 10,9  | 13,9        | 15,1        | 16,9        | 16,4        |
| Autriche                       | 0,1                      | 0,4          | 0,4          | 0,5          | 0,4          | 6,9   | 20,6        | 12,7        | 15,7        | 17,5        |
| Belgique                       | 2,0                      | 1,7          | 0,9          | 1,1          | 1,2          | 63,2  | 48,1        | 29,4        | 29,2        | 37,2        |
| Canada                         | 3,7                      | 2,3          | 1,3          | 1,5          | 1,7          | 31,7  | 21,4        | 16,3        | 16,1        | 19,5        |
| Danemark                       | 1,5                      | 1,9          | 2,0          | 2,8          | 2,5          | 54,9  | 42,2        | 38,3        | 39,0        | 34,7        |
| Espagne                        | -                        | 0,6          | 0,7          | 0,7          | 1,1          | -   | 14,4        | 14,4        | 11,9        | 19,8        |
| États-Unis                     | 16,2                     | 6,7          | 7,5          | 4,0          | 5,2          | 22,4  | 14,8        | 24,1        | 12,3        | 14,7        |
| Finlande                       | 0,7                      | 1,2          | 0,4          | 0,5          | 0,4          | 47,4  | 38,8        | 29,7        | 30,3        | 27,4        |
| France                         | 7,6                      | 10,5         | 7,2          | 7,5          | 8,4          | 26,9  | 29,1        | 18,7        | 18,6        | 23,8        |
| Irlande                        | 0,1                      | -            | 0,3          | 0,5          | 0,6          | 60,5  | 60,8        | 65,7        | 61,4        | 69,1        |
| Italie                         | 4,8                      | 6,0          | 1,6          | 1,6          | 1,8          | 51,9  | 44,6        | 34,1        | 29,5        | 56,7        |
| Japon                          | 6,5                      | 6,4          | 9,6          | 8,3          | 7,3          | 21,6  | 14,5        | 15,4        | 14,4        | 15,2        |
| Luxembourg                     | -                        | -            | 0,1          | 0,1          | 0,2          | -   | 39,9        | 43,3        | 33,3        | 36,4        |
| Norvège                        | 1,8                      | 2,3          | 2,2          | 2,7          | 2,8          | 47,3  | 46,8        | 41,8        | 40,7        | 42,4        |
| Nouvelle-Zélande               | -                        | -            | 0,1          | 0,2          | 0,2          | 16,4  | 16,4        | 21,3        | 22,9        | 23,9        |
| Pays-Bas                       | 3,0                      | 3,7          | 4,0          | 4,7          | 4,6          | 33,4  | 31,1        | 30,1        | 30,0        | 29,5        |
| Portugal                       | -                        | 0,7          | 0,9          | 1,0          | 1,2          | -   | 96,6        | 93,2        | 91,8        | 97,4        |
| Royaume-Uni                    | 3,3                      | 3,1          | 3,4          | 4,0          | 4,1          | 33,7  | 32,0        | 33,1        | 32,2        | 28,8        |
| Suède                          | 2,4                      | 3,4          | 2,1          | 2,9          | 2,7          | 34,6  | 38,6        | 30,3        | 30,0        | 31,0        |
| Suisse                         | 1,0                      | 1,4          | 1,4          | 1,5          | 1,3          | 36,7  | 40,0        | 31,7        | 30,2        | 30,1        |
| Total                          | 62,1                     | 60,3         | 53,6         | 54,6         | 54,3         | 27,7  | 25,0        | 22,4        | 21,3        | 23,0        |
| <b>Donateurs multilatéraux</b> |                          |              |              |              |              |   |             |             |             |             |
| BasD                           | 2,7                      | 2,9          | 2,5          | 3,1          | 2,4          | 58,4  | 40,7        | 35,4        | 39,5        | 32,6        |
| BID                            | 0,1                      | -            | 0,4          | 0,3          | 0,3          | 3,0   | 7,6         | 28,7        | 8,9         | 15,2        |
| BIRD                           | -                        | -            | -            | -            | -            | 1,2   | -           | -           | -           | -           |
| CEE(FED)                       | 6,4                      | 7,4          | 8,9          | 9,9          | 9,6          | 41,6  | 44,7        | 32,2        | 27,1        | 25,5        |
| FAfD                           | 2,0                      | 3,5          | 2,7          | 3,1          | 3,3          | 81,5  | 88,8        | 78,9        | 75,5        | 75,2        |
| FIDA                           | 1,3                      | 0,8          | 0,3          | 0,5          | 0,3          | 39,8  | 48,6        | 62,3        | 46,5        | 40,4        |
| FMI                            | -1,2                     | 1,8          | 8,1          | 0,2          | 0,8          | -   | 84,1        | 84,2        | 7,4         | 58,4        |
| IDA                            | 13,5                     | 13,0         | 10,8         | 14,7         | 14,5         | 44,3  | 51,8        | 36,7        | 36,6        | 37,6        |
| ONU                            | 13,0                     | 10,2         | 11,6         | 12,4         | 13,8         | 36,5  | 35,1        | 39,4        | 38,9        | 40,3        |
| Autres                         | -0,1                     | 0,1          | 1,1          | 1,4          | 0,7          | -   | 19,0        | 18,1        | 24,3        | 31,8        |
| Total                          | 37,9                     | 39,7         | 46,4         | 45,4         | 45,7         | 40,6  | 45,7        | 40,5        | 34,3        | 35,5        |
| <b>Total général</b>           | <b>100,0</b>             | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> | <b>31,5</b>   | <b>30,5</b> | <b>28,2</b> | <b>25,7</b> | <b>27,4</b> |

Source : Secrétariat de la CNUCED d'après des renseignements du secrétariat de l'OCDE/CAD

## 25. Apports totaux de ressources financières et APD de toute provenance à chacun des PMA (Versements en millions de dollars)

| Pays  | Apports totaux de ressources financières |        |         |         |         | Dont : APD |        |        |        |        |
|---|--|--------|---------|---------|---------|------------|--------|--------|--------|--------|
|   | 1985                                     | 1990   | 1995    | 1996    | 1997    | 1985       | 1990   | 1995   | 1996   | 1997   |
| Afghanistan   | 214                                      | 135    | 215     | 198     | 270     | 237        | 137    | 215    | 228    | 279    |
| Angola  | 271                                      | 92     | 493     | 450     | 971     | 105        | 270    | 418    | 544    | 436    |
| Bangladesh  | 1 113                                    | 2 170  | 853     | 1 235   | 1 054   | 1 145      | 2 101  | 1 279  | 1 255  | 1009   |
| Bénin   | 97                                       | 244    | 283     | 297     | 274     | 95         | 269    | 282    | 293    | 225    |
| Bhoutan   | 24                                       | 51     | 80      | 62      | 105     | 24         | 48     | 74     | 62     | 70     |
| Burkina Faso  | 189                                      | 351    | 484     | 412     | 390     | 195        | 335    | 488    | 418    | 370    |
| Burundi   | 156                                      | 256    | 281     | 199     | 115     | 138        | 266    | 289    | 204    | 119    |
| Cambodge  | 125                                      | 42     | 584     | 443     | 377     | 125        | 42     | 567    | 453    | 372    |
| Cap-Vert  | 76                                       | 109    | 163     | 126     | 143     | 75         | 110    | 117    | 120    | 110    |
| Comores   | 51                                       | 46     | 42      | 40      | 28      | 48         | 46     | 43     | 40     | 28     |
| Djibouti  | 103                                      | 192    | 105     | 113     | 110     | 81         | 195    | 106    | 97     | 87     |
| Érythrée  | -  | -      | 150     | 157     | 116     | -          | -      | 150    | 157    | 123    |
| Éthiopie  | 909                                      | 992    | 871     | 877     | 699     | 840        | 1 020  | 888    | 849    | 637    |
| Gambie  | 48                                       | 108    | 50      | 46      | 41      | 50         | 100    | 48     | 39     | 40     |
| Guinée  | 108                                      | 287    | 433     | 209     | 425     | 115        | 296    | 416    | 296    | 382    |
| Guinée équatoriale                                    | 31                                       | 63     | 34      | 33      | 26      | 20         | 62     | 34     | 31     | 24     |
| Guinée-Bissau   | 64                                       | 136    | 114     | 204     | 135     | 59         | 132    | 117    | 180    | 126    |
| Haïti   | 142                                      | 158    | 720     | 383     | 280     | 150        | 172    | 731    | 375    | 332    |
| Îles Salomon  | 22                                       | 58     | 44      | 44      | 133     | 21         | 45     | 47     | 42     | 42     |
| Kiribati  | 12                                       | 21     | 15      | 13      | 16      | 12         | 21     | 15     | 13     | 16     |
| Lesotho   | 119                                      | 149    | 211     | 189     | 139     | 94         | 143    | 115    | 107    | 94     |
| Libéria   | -289                                     | 517    | -54     | 717     | 80      | 95         | 112    | 123    | 207    | 95     |
| Madagascar  | 222                                      | 431    | 255     | 317     | 1 193   | 195        | 399    | 303    | 365    | 838    |
| Malawi  | 118                                      | 520    | 437     | 515     | 371     | 113        | 505    | 434    | 501    | 350    |
| Maldives  | 8  | 38     | 43      | -61     | 37      | 9          | 22     | 56     | 33     | 26     |
| Mali  | 391                                      | 480    | 609     | 556     | 469     | 389        | 487    | 546    | 505    | 455    |
| Mauritanie  | 233                                      | 221    | 215     | 279     | 246     | 217        | 240    | 231    | 274    | 250    |
| Mozambique  | 398                                      | 1 055  | 1 131   | 1 056   | 1 077   | 368        | 1 008  | 1 101  | 923    | 963    |
| Myanmar   | 318                                      | 109    | 181     | 90      | 242     | 355        | 164    | 152    | 56     | 45     |
| Népal   | 244                                      | 432    | 419     | 418     | 479     | 234        | 429    | 436    | 401    | 414    |
| Niger   | 300                                      | 384    | 201     | 212     | 372     | 316        | 398    | 274    | 259    | 341    |
| Ouganda   | 223                                      | 668    | 850     | 755     | 782     | 183        | 671    | 831    | 684    | 840    |
| Rép. centrafricaine                                   | 116                                      | 258    | 168     | 160     | 101     | 109        | 251    | 168    | 167    | 92     |
| Rép. dém. du Congo                                    | 469                                      | 1 411  | 241     | 230     | 212     | 303        | 898    | 196    | 167    | 168    |
| Rép. dém. pop. Lao                                    | 174                                      | 151    | 314     | 337     | 400     | 147        | 151    | 313    | 339    | 341    |
| Rép.-unie de Tanzanie                                 | 537                                      | 1 129  | 885     | 992     | 983     | 485        | 1 175  | 882    | 894    | 963    |
| Rwanda  | 199                                      | 288    | 659     | 675     | 591     | 195        | 293    | 712    | 674    | 592    |
| Samoa   | 20                                       | 54     | 46      | 34      | 48      | 19         | 48     | 43     | 32     | 28     |
| Sao Tomé-et-Principe                                  | 13                                       | 54     | 58      | 49      | 35      | 14         | 55     | 84     | 47     | 34     |
| Sierra Leone  | 66                                       | 66     | 212     | 205     | 143     | 74         | 63     | 207    | 196    | 130    |
| Somalie   | 373                                      | 489    | 192     | 173     | 104     | 356        | 494    | 191    | 91     | 104    |
| Soudan  | 1 123                                    | 744    | 282     | 218     | 137     | 1 135      | 827    | 236    | 230    | 187    |
| Tchad   | 182                                      | 318    | 288     | 354     | 262     | 181        | 317    | 239    | 305    | 225    |
| Togo  | 91                                       | 259    | 189     | 156     | 113     | 111        | 261    | 193    | 166    | 124    |
| Tuvalu  | 3  | 5      | 7       | 8       | -1      | 3          | 5      | 8      | 11     | 10     |
| Vanuatu   | 39                                       | 149    | 35      | 95      | -66     | 22         | 50     | 46     | 31     | 27     |
| Yémen   | 456                                      | 402    | 99      | 278     | 328     | 451        | 406    | 175    | 260    | 366    |
| Zambie  | 542                                      | 584    | 2 015   | 612     | 573     | 341        | 481    | 2 035  | 614    | 618    |
| Ensemble des PMA                                      | 10 441                                   | 16 876 | 16 203  | 15 160  | 15 099  | 10 049     | 16 020 | 16 654 | 14 235 | 13 547 |
| Ensemble des pays en développement                    | 45 034                                   | 79 732 | 159 287 | 192 177 | 196 913 | 32 048     | 56 517 | 59 474 | 55 786 | 49 593 |
| Pour mémoire  |  |        |         |         |         |            |        |        |        |        |
| En dollars courants par habitant :                    |  |        |         |         |         |            |        |        |        |        |
| Ensemble des PMA                                      | 23,2                                     | 33,0   | 28,0    | 25,5    | 24,7    | 22,4       | 31,4   | 28,8   | 23,9   | 22,2   |
| Ensemble des pays en développement                    | 12,1                                     | 19,3   | 35,5    | 42,1    | 42,5    | 8,6        | 13,7   | 13,3   | 12,2   | 10,7   |
| En dollars constants de 1980 <sup>a</sup> (millions)  |  |        |         |         |         |            |        |        |        |        |
| Ensemble des PMA                                      | 11 815                                   | 14 640 | 12 464  | 12 032  | 11 983  | 11 372     | 13 898 | 12 811 | 11 298 | 10 752 |
| Ensemble des pays en développement                    | 50 840                                   | 69 732 | 130 563 | 162 862 | 166 875 | 36 180     | 49 429 | 48 749 | 47 276 | 42 028 |
| En dollars constant de 1980 <sup>a</sup> par habitant |  |        |         |         |         |            |        |        |        |        |
| Ensemble des PMA                                      | 26,2                                     | 28,7   | 21,5    | 20,2    | 19,6    | 25,3       | 27,2   | 22,1   | 19,0   | 17,6   |
| Ensemble des pays en développement                    | 13,7                                     | 16,9   | 29,1    | 35,7    | 36,0    | 9,7        | 12,0   | 10,9   | 10,4   | 9,1    |

Source : Estimation du secrétariat de la CNUCED principalement d'après des données du secrétariat de l'OCDE.

a Le déflateur utilisé est l'indice de la valeur unitaire des importations.

## 26. APD reçue par chacun des PMA en provenance des pays membres du CAD et des institutions multilatérales essentiellement financées par ceux-ci

|                                    | Moyenne 1980-1989 |            |                                |      |       |      | Moyenne 1990-1997 |             |                                |      |      |      |      |      |
|------------------------------------|-------------------|------------|--------------------------------|------|-------|------|-------------------|-------------|--------------------------------|------|------|------|------|------|
|                                    | Dollars           | mil. de \$ | En pourcentage de l'ADP totale |      |       |      | Dollars           | Mill. de \$ | En pourcentage de l'ADP totale |      |      |      |      |      |
| Afghanistan                        | 41,2              | 126,2      | 30,7                           | 58,6 | 53,4  | 41,4 | 15,2              | 45,3        | 174,2                          | 24,1 | 61,0 | 59,4 | 39,0 | 14,9 |
| Angola                             | 25,4              | 149,0      | 28,9                           | 64,7 | 56,5  | 35,3 | 12,5              | 46,6        | 327,5                          | 30,8 | 70,0 | 74,8 | 30,0 | 18,8 |
| Bangladesh                         | 13,9              | 1 373,2    | 12,5                           | 60,7 | 50,5  | 39,3 | 10,5              | 13,6        | 1 562,4                        | 19,1 | 50,8 | 53,8 | 49,2 | 14,1 |
| Bénin                              | 8,8               | 59,8       | 55,0                           | 39,7 | 39,9  | 60,2 | 60,2              | 30,2        | 298,4                          | 42,5 | 57,8 | 58,7 | 42,2 | 33,6 |
| Bhoutan                            | 93,5              | 70,7       | 29,1                           | 56,1 | 52,1  | 43,8 | 24,2              | 73,6        | 75,0                           | 35,4 | 48,3 | 53,3 | 51,7 | 24,9 |
| Burkina Faso                       | 55,6              | 427,4      | 28,3                           | 61,7 | 50,4  | 38,3 | 26,9              | 43,6        | 393,6                          | 21,2 | 65,2 | 66,1 | 34,8 | 34,3 |
| Burundi                            | 45,8              | 427,6      | 20,6                           | 72,6 | 59,3  | 27,4 | 10,7              | 20,7        | 286,2                          | 28,1 | 61,8 | 55,3 | 38,2 | 18,3 |
| Cambodge                           | 114,3             | 199,5      | 19,4                           | 69,6 | 45,9  | 30,4 | 14,8              | 114,9       | 251,7                          | 20,4 | 46,8 | 43,5 | 53,2 | 29,8 |
| Cap-Vert                           | 8,6               | 319,4      | 13,6                           | 68,4 | 27,2  | 31,6 | 7,4               | 2,8         | 121,9                          | 37,3 | 70,3 | 90,2 | 29,7 | 33,8 |
| Comores                            | 82,1              | 25,6       | 30,4                           | 45,0 | 40,5  | 55,1 | 34,6              | 119,5       | 45,0                           | 43,1 | 64,1 | 62,5 | 35,9 | 22,9 |
| Djibouti                           | 237,3             | 73,8       | 26,6                           | 70,1 | 68,6  | 29,9 | 22,3              | 311,1       | 115,6                          | 32,1 | 67,5 | 66,8 | 32,5 | 21,5 |
| Érythrée                           | 142,5             | 15,5       | 23,7                           | 35,3 | 34,1  | 64,6 | 42,7              | 416,1       | 53,2                           | 28,1 | 57,4 | 51,0 | 42,6 | 18,0 |
| Éthiopie                           | 11,9              | 503,5      | 22,3                           | 50,1 | 44,5  | 49,9 | 35,6              | 18,4        | 980,2                          | 19,5 | 49,9 | 48,0 | 50,1 | 31,8 |
| Gambie                             | -                 | -          | -                              | -    | -     | -    | -                 | 25,7        | 82,1                           | 17,3 | 45,4 | 42,5 | 17,0 | 16,2 |
| Guinée                             | 12,7              | 103,2      | 28,2                           | 67,3 | 50,6  | 32,7 | 31,4              | 36,4        | 380,3                          | 19,7 | 55,1 | 46,0 | 44,9 | 39,5 |
| Guinée équatoriale                 | 102,5             | 45,3       | 27,3                           | 60,5 | 45,0  | 39,5 | 23,8              | 78,6        | 45,2                           | 39,0 | 52,8 | 54,3 | 47,2 | 31,3 |
| Guinée-Bissau                      | 66,9              | 103,4      | 36,3                           | 61,7 | 60,4  | 38,2 | 22,5              | 63,9        | 123,6                          | 31,5 | 52,0 | 48,1 | 48,0 | 27,3 |
| Haïti                              | 14,1              | 446,9      | 33,5                           | 67,6 | 46,2  | 32,4 | 11,7              | 8,0         | 324,7                          | 28,0 | 62,5 | 65,0 | 37,5 | 29,4 |
| Îles Salomon                       | 164,4             | 25,8       | 36,6                           | 66,0 | 64,5  | 34,0 | 20,9              | 275,0       | 44,8                           | 41,4 | 69,9 | 70,4 | 30,1 | 13,2 |
| Kiribati                           | 236,6             | 15,6       | 37,4                           | 87,4 | 87,4  | 12,7 | 11,8              | 234,4       | 17,9                           | 48,2 | 81,2 | 81,2 | 18,7 | 17,8 |
| Lesotho                            | 44,7              | 95,3       | 34,0                           | 73,8 | 56,9  | 26,2 | 12,8              | 53,9        | 125,1                          | 16,3 | 35,4 | 33,1 | 64,5 | 61,1 |
| Libéria                            | 220,0             | 83,5       | 41,0                           | 80,4 | 71,4  | 19,6 | 12,1              | 213,7       | 121,2                          | 37,4 | 80,3 | 73,3 | 19,7 | 11,5 |
| Madagascar                         | 32,0              | 162,9      | 17,2                           | 53,3 | 29,0  | 46,7 | 18,2              | 55,3        | 374,0                          | 18,9 | 48,6 | 42,0 | 51,4 | 20,2 |
| Malawi                             | 27,4              | 209,4      | 26,3                           | 48,5 | 45,1  | 51,5 | 19,1              | 50,1        | 482,0                          | 21,3 | 44,7 | 40,2 | 55,3 | 27,7 |
| Maldives                           | 84,4              | 15,6       | 38,0                           | 64,7 | 57,5  | 35,3 | 23,8              | 139,2       | 33,8                           | 29,4 | 54,3 | 53,2 | 45,7 | 18,3 |
| Mali                               | 40,7              | 323,1      | 23,1                           | 65,2 | 47,5  | 34,8 | 17,8              | 44,9        | 461,9                          | 27,4 | 57,4 | 54,2 | 42,6 | 18,0 |
| Mauritanie                         | 28,1              | 143,7      | 24,3                           | 55,7 | 54,9  | 44,3 | 37,1              | 42,0        | 254,3                          | 24,7 | 53,2 | 51,1 | 46,8 | 20,3 |
| Mozambique                         | 30,5              | 411,7      | 18,4                           | 77,2 | 59,8  | 22,8 | 17,0              | 69,6        | 1 118,4                        | 17,9 | 66,5 | 61,6 | 33,5 | 16,7 |
| Myanmar                            | 87,8              | 77,0       | 24,5                           | 57,6 | 53,4  | 42,4 | 21,5              | 125,5       | 130,4                          | 32,7 | 60,4 | 49,6 | 39,6 | 19,5 |
| Népal                              | 16,4              | 273,9      | 28,5                           | 54,0 | 50,3  | 46,0 | 14,5              | 20,6        | 422,8                          | 32,0 | 60,5 | 55,8 | 39,5 | 12,1 |
| Niger                              | 39,7              | 261,8      | 30,2                           | 68,2 | 58,5  | 31,8 | 16,3              | 39,9        | 343,0                          | 31,8 | 67,6 | 70,1 | 32,4 | 21,9 |
| Ouganda                            | 14,7              | 220,4      | 21,4                           | 38,5 | 39,6  | 61,5 | 27,1              | 38,6        | 723,2                          | 17,8 | 49,3 | 44,2 | 50,8 | 18,0 |
| Rép. centrafricaine                | 51,5              | 134,2      | 30,5                           | 63,6 | 52,1  | 36,4 | 17,5              | 54,7        | 171,2                          | 28,5 | 61,9 | 65,1 | 38,1 | 19,7 |
| Rép. dém. du Congo                 | 23,7              | 251,6      | 20,4                           | 52,9 | 33,6  | 40,8 | 13,1              | 29,6        | 422,0                          | 26,9 | 63,4 | 72,7 | 36,5 | 15,3 |
| Rép. dém. pop. Lao                 | 33,3              | 158,5      | 31,3                           | 53,7 | 43,0  | 46,3 | 19,1              | 42,3        | 247,4                          | 21,6 | 43,0 | 44,5 | 57,0 | 41,7 |
| Rép. Unie de Tanzanie              | 33,3              | 719,6      | 24,9                           | 76,9 | 70,9  | 23,1 | 9,7               | 36,5        | 1 032,4                        | 23,1 | 65,6 | 68,3 | 34,4 | 12,4 |
| Rwanda                             | 29,7              | 233,0      | 35,1                           | 70,9 | 62,0  | 29,1 | 17,2              | 42,1        | 422,5                          | 28,5 | 61,9 | 59,8 | 38,1 | 19,0 |
| Samoa                              | 136,5             | 36,6       | 36,7                           | 68,3 | 61,0  | 31,7 | 16,4              | 124,7       | 44,8                           | 47,8 | 77,0 | 71,1 | 23,0 | 15,6 |
| Sao Tomé-et-Principe               | 16,8              | 25,0       | 48,9                           | 36,4 | 31,0  | 63,6 | 54,1              | 37,1        | 64,6                           | 41,6 | 62,9 | 63,1 | 37,1 | 28,6 |
| Sierra Leone                       | 21,9              | 78,3       | 31,9                           | 62,2 | 53,2  | 37,8 | 23,1              | 39,6        | 165,1                          | 20,2 | 43,9 | 36,2 | 56,1 | 26,4 |
| Somalie                            | 38,9              | 826,0      | 18,1                           | 69,9 | 58,2  | 30,1 | 17,3              | 18,7        | 472,8                          | 26,0 | 45,5 | 47,0 | 54,5 | 43,5 |
| Soudan                             | 30,9              | 188,3      | 34,5                           | 62,0 | 56,1  | 38,0 | 19,6              | 89,3        | 507,7                          | 21,6 | 53,1 | 51,7 | 46,9 | 35,5 |
| Tchad                              | 29,6              | 120,7      | 30,4                           | 53,5 | 47,0  | 46,5 | 20,9              | 52,1        | 269,3                          | 23,2 | 58,2 | 54,9 | 41,8 | 17,1 |
| Togo                               | 14,5              | 53,4       | 34,4                           | 44,6 | 47,6  | 55,4 | 29,6              | 49,3        | 234,7                          | 25,1 | 46,8 | 49,1 | 53,2 | 14,3 |
| Tuvalu                             | 994,2             | 8,0        | 31,7                           | 91,0 | 91,0  | 9,9  | 9,4               | 777,2       | 7,4                            | 47,5 | 84,8 | 84,8 | 15,1 | 14,3 |
| Vanuatu                            | 250,2             | 32,8       | 52,8                           | 83,9 | 83,2  | 16,1 | 13,6              | 251,3       | 40,5                           | 58,2 | 82,7 | 82,0 | 17,2 | 11,7 |
| Yémen                              | 2,7               | 38,8       | 141,5                          | 13,9 | 102,1 | 86,1 | 95,6              | 14,4        | 254,1                          | 31,1 | 58,7 | 60,1 | 41,3 | 41,3 |
| Zambie                             | 52,6              | 337,8      | 27,6                           | 79,7 | 55,9  | 20,3 | 9,8               | 115,8       | 907,2                          | 18,4 | 59,5 | 65,2 | 40,5 | 10,2 |
| Ensemble des PMA                   | 22,3              | 10 032,0   | 23,4                           | 64,6 | 52,1  | 35,4 | 17,0              | 24,2        | 15 551,9                       | 22,7 | 56,8 | 55,4 | 43,2 | 21,5 |
| Ensemble des pays en développement | 9,5               | 34 553,9   | 26,0                           | 74,4 | 55,2  | 25,6 | 13,2              | 13,0        | 56 809,5                       | 29,4 | 69,6 | 60,5 | 30,4 | 16,8 |

Source : Estimations du secrétariat de la CNUCED principalement d'après des données du secrétariat de l'OCDE/CAD  
a Classés par ordre décroissant de l'APD totale reçue durant la période 1990-1997

**27. Dette extérieure (en fin d'année) et service de la dette, par catégorie de prêteur**  
(Millions de dollars)

|   | Dette extérieure (en fin d'année) |                |                |                |                | % du total de la dette |             | Service de la dette |              |              | % du total   |              |             |             |
|---|-----------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|------------------------|-------------|---------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-------------|-------------|
|   | 1985                              | 1990           | 1995           | 1996           | 1997           | 1985                   | 1997        | 1985                | 1990         | 1995         | 1996         | 1997         | 1985        | 1997        |
| <b>I. Dette à long terme</b>              | <b>65 107</b>                     | <b>103 746</b> | <b>126 373</b> | <b>123 295</b> | <b>119 636</b> | <b>91,4</b>            | <b>94,2</b> | <b>4 139</b>        | <b>4 288</b> | <b>5 821</b> | <b>3 572</b> | <b>4 023</b> | <b>90,2</b> | <b>92,0</b> |
| A. A des conditions de faveur             | 37 787                            | 69 938         | 84 261         | 85 917         | 84 797         | 53,1                   | 66,7        | 1 010               | 1 463        | 1 975        | 1 874        | 2 073        | 22,0        | 47,4        |
| a) Pays de l'OCDE                         | 9 759                             | 17 928         | 19 531         | 18 265         | 16 805         | 13,7                   | 13,2        | 262                 | 497          | 532          | 541          | 477          | 5,7         | 10,9        |
| b) Autres pays                            | 14 444                            | 20 685         | 14 204         | 15 930         | 16 243         | 20,3                   | 12,8        | 343                 | 388          | 259          | 18           | 243          | 7,5         | 5,6         |
| c) Institutions multilatérales            | 13 584                            | 31 325         | 50 526         | 51 722         | 51 749         | 19,1                   | 40,7        | 405                 | 578          | 1 184        | 1 315        | 1 353        | 8,8         | 30,9        |
| B. A des conditions commerciales          | 27 320                            | 33 808         | 42 111         | 37 378         | 34 839         | 38,3                   | 27,4        | 3 129               | 2 825        | 3 846        | 1 698        | 1 950        | 68,2        | 44,6        |
| a) Pays de l'OCDE                         | 12 709                            | 15 648         | 15 270         | 15 683         | 16 465         | 17,8                   | 13,0        | 1 932               | 1 370        | 1 092        | 1 101        | 1 448        | 42,1        | 33,1        |
| i) Prêts de l'État et garantis par l'État | 9 685                             | 12 880         | 12 736         | 13 241         | 13 573         | 13,6                   | 10,7        | 1 442               | 854          | 740          | 844          | 1 265        | 31,4        | 28,9        |
| ii) Marchés financiers                    | 3 024                             | 2 768          | 2 534          | 2 442          | 2 892          | 4,2                    | 2,3         | 490                 | 516          | 352          | 257          | 183          | 10,7        | 4,2         |
| b) Autres pays                            | 8 315                             | 11 597         | 22 304         | 17 354         | 14 355         | 11,7                   | 11,3        | 192                 | 231          | 8            | 175          | 105          | 4,2         | 2,4         |
| c) Institutions multilatérales            | 6 296                             | 6 563          | 4 537          | 4 341          | 4 019          | 8,8                    | 3,2         | 1 005               | 1 224        | 2 746        | 422          | 397          | 21,9        | 9,1         |
| <b>II. Dette à court terme</b>            | <b>6 165</b>                      | <b>11 083</b>  | <b>6 631</b>   | <b>6 243</b>   | <b>7 422</b>   | <b>8,6</b>             | <b>5,8</b>  | <b>450</b>          | <b>497</b>   | <b>410</b>   | <b>406</b>   | <b>351</b>   | <b>9,8</b>  | <b>8,0</b>  |
| Total                                     | 71 272                            | 114 830        | 133 004        | 129 538        | 127 058        | 100,0                  | 100,0       | 4 589               | 4 785        | 6 231        | 3 978        | 4 374        | 100,0       | 100,0       |
| <i>Dont : Crédits du FMI</i>              | 4 938                             | 5 063          | 6 212          | 6 073          | 5 850          | 6,9                    | 4,6         | 837                 | 840          | 2 587        | 449          | 414          | 18,2        | 9,5         |

Source : Secrétariat de la CNUCED, d'après des renseignements du secrétariat de l'OCDE

Note : Les données concernant le total de la dette et le total du service de la dette comprennent la dette à long terme et à court terme ainsi que les crédits du FMI.

**28. Encours de la dette extérieure totale et paiements totaux au titre du service de la dette de chacun des PMA**  
(Millions de dollars)

| Pays                  | Dette (en fin d'année) |         |         |         |         | Service de la dette |       |       |       |       |
|-----------------------|------------------------|---------|---------|---------|---------|---------------------|-------|-------|-------|-------|
|                       | 1985                   | 1990    | 1995    | 1996    | 1997    | 1985                | 1990  | 1995  | 1996  | 1997  |
| Afghanistan           | 2 275                  | 5 086   | 5 472   | 5 508   | 5 467   | 47                  | 115   | 8     | 31    | 11    |
| Angola                | 3 045                  | 8 061   | 9 362   | 6 280   | 6 991   | 372                 | 328   | 496   | 606   | 692   |
| Bangladesh            | 6 781                  | 12 212  | 16 690  | 16 422  | 15 400  | 396                 | 634   | 655   | 640   | 792   |
| Bénin                 | 774                    | 1 351   | 1 738   | 1 761   | 1 760   | 38                  | 48    | 41    | 44    | 53    |
| Bhoutan               | 9                      | 82      | 107     | 104     | 115     | -                   | 6     | 9     | 15    | 14    |
| Burkina Faso          | 545                    | 1 098   | 1 567   | 1 565   | 1 539   | 32                  | 36    | 58    | 62    | 56    |
| Burundi               | 472                    | 1 017   | 1 223   | 1 175   | 1 151   | 26                  | 54    | 38    | 32    | 32    |
| Cambodge              | 715                    | 1 785   | 1 955   | 2 000   | 2 028   | 14                  | 37    | 38    | 38    | 17    |
| Cap-Vert              | 108                    | 139     | 224     | 215     | 220     | 6                   | 7     | 8     | 7     | 13    |
| Comores               | 135                    | 210     | 243     | 239     | 226     | 2                   | 3     | 3     | 2     | 3     |
| Djibouti              | 237                    | 211     | 310     | 322     | 312     | 40                  | 28    | 13    | 13    | 13    |
| Érythrée              | -                      | -       | 38      | 45      | 75      | -                   | -     | -     | -     | 1     |
| Éthiopie              | 4 091                  | 3 713   | 9 458   | 9 555   | 9 419   | 153                 | 189   | 135   | 125   | 105   |
| Gambie                | 241                    | 391     | 446     | 481     | 470     | 13                  | 35    | 25    | 25    | 29    |
| Guinée                | 1 355                  | 2 608   | 3 204   | 3 074   | 3 345   | 82                  | 174   | 118   | 99    | 154   |
| Guinée équatoriale    | 111                    | 197     | 247     | 245     | 250     | 12                  | 7     | 4     | 6     | 7     |
| Guinée-Bissau         | 380                    | 557     | 819     | 826     | 807     | 17                  | 8     | 17    | 22    | 12    |
| Haïti                 | 732                    | 873     | 826     | 947     | 1 090   | 45                  | 34    | 73    | 37    | 39    |
| Îles Salomon          | 294                    | 152     | 185     | 141     | 164     | 16                  | 12    | 16    | 9     | 7     |
| Kiribati              | 11                     | 15      | 10      | 10      | 11      | 1                   | 1     | 1     | 1     | -     |
| Lesotho               | 168                    | 471     | 1 217   | 1 121   | 1 089   | 22                  | 29    | 52    | 49    | 92    |
| Libéria               | 1 400                  | 1 746   | 1 299   | 1 298   | 1 168   | 87                  | 71    | 56    | 59    | 67    |
| Madagascar            | 2 139                  | 3 868   | 3 713   | 3 605   | 3 737   | 145                 | 265   | 91    | 91    | 216   |
| Malawi                | 1 027                  | 1 536   | 2 290   | 2 400   | 2 269   | 120                 | 116   | 97    | 93    | 91    |
| Maldives              | 59                     | 74      | 189     | 205     | 200     | 12                  | 10    | 12    | 13    | 30    |
| Mali                  | 1 448                  | 2 592   | 3 051   | 3 107   | 3 259   | 56                  | 80    | 83    | 114   | 90    |
| Mauritanie            | 1 469                  | 2 088   | 2 196   | 2 221   | 2 312   | 115                 | 151   | 121   | 125   | 114   |
| Mozambique            | 2 276                  | 4 356   | 5 479   | 5 487   | 5 723   | 184                 | 125   | 158   | 124   | 122   |
| Myanmar               | 2 976                  | 4 761   | 5 873   | 5 252   | 4 998   | 274                 | 105   | 178   | 158   | 159   |
| Népal                 | 607                    | 1 687   | 2 490   | 2 462   | 2 473   | 24                  | 75    | 86    | 80    | 84    |
| Niger                 | 1 238                  | 1 789   | 1 656   | 1 601   | 1 649   | 124                 | 136   | 65    | 44    | 51    |
| Ouganda               | 1 156                  | 2 443   | 3 364   | 3 452   | 3 484   | 150                 | 121   | 127   | 124   | 200   |
| Rép. centrafricaine   | 354                    | 860     | 1 040   | 1 013   | 915     | 30                  | 36    | 17    | 15    | 16    |
| Rép. dém. Du Congo    | 5 795                  | 10 380  | 9 291   | 8 818   | 9 070   | 654                 | 555   | 144   | 145   | 167   |
| Rép. dém. Pop. Lao    | 1 142                  | 1 765   | 2 200   | 2 312   | 2 434   | 14                  | 10    | 28    | 17    | 31    |
| Rép.-unie de Tanzanie | 3 393                  | 5 463   | 5 428   | 5 544   | 5 897   | 112                 | 177   | 237   | 252   | 223   |
| Rwanda                | 352                    | 806     | 1 092   | 1 081   | 1 131   | 27                  | 32    | 23    | 21    | 25    |
| Samoa                 | 74                     | 93      | 171     | 178     | 169     | 7                   | 6     | 5     | 5     | 6     |
| Sao Tomé-et-Principe  | 86                     | 130     | 246     | 240     | 273     | 4                   | 2     | 3     | 4     | 6     |
| Sierra Leone          | 632                    | 685     | 937     | 1 002   | 1 007   | 43                  | 28    | 52    | 19    | 19    |
| Somalie               | 1 884                  | 2 165   | 2 080   | 2 041   | 2 056   | 56                  | 35    | 16    | 9     | 12    |
| Soudan                | 8 346                  | 11 487  | 9 718   | 9 598   | 9 287   | 281                 | 236   | 69    | 168   | 58    |
| Tchad                 | 172                    | 583     | 986     | 1 091   | 1 111   | 15                  | 15    | 17    | 27    | 31    |
| Togo                  | 970                    | 1 465   | 1 421   | 1 414   | 1 335   | 78                  | 124   | 32    | 47    | 59    |
| Tuvalu                | -                      | 1       | -       | 123     | -       | -                   | -     | -     | 4     | 4     |
| Vanuatu               | 128                    | 484     | 107     | 93      | 92      | 17                  | 26    | 11    | 9     | 8     |
| Yémen                 | 5 148                  | 5 812   | 5 834   | 5 813   | 3 115   | 406                 | 218   | 115   | 124   | 112   |
| Zambie                | 4 521                  | 5 482   | 5 512   | 6 051   | 5 985   | 219                 | 246   | 2 584 | 227   | 232   |
| Ensemble des PMA      | 71 271                 | 114 830 | 133 004 | 129 538 | 127 058 | 4 589               | 4 785 | 6 231 | 3 978 | 4 374 |

Source : Calculs du secrétariat de la CNUCED, d'après des renseignements du secrétariat de l'OCDE.

Note : Les données concernant le total de la dette et le total du service de la dette comprennent la dette à long terme et à court terme ainsi que les crédits du FMI.

## 29. Ratios d'endettement (dette et service de la dette)

(En pourcentage)

| Pays                  | Dette/PIB |      |      |      |      | Service de la dette/exportations <sup>a</sup> |      |      |      |      |
|-----------------------|-----------|------|------|------|------|---|------|------|------|------|
|                       | 1985      | 1990 | 1995 | 1996 | 1997 | 1985  | 1990 | 1995 | 1996 | 1997 |
| Afghanistan           | 62        | ..   | ..   | ..   | ..   | 7   | -    | -    | -    | -    |
| Angola                | 45        | 88   | 185  | 82   | 91   | 15  | 8    | 13   | 11   | 13   |
| Bangladesh            | 43        | 55   | 44   | 41   | 37   | 32  | 31   | 16   | 14   | 16   |
| Bénin                 | 74        | 73   | 87   | 80   | 82   | 11  | 12   | 8    | 8    | 10   |
| Bhoutan               | 5         | 29   | 35   | 31   | 30   | -   | 7    | 9    | 12   | 12   |
| Burkina Faso          | 38        | 40   | 67   | 62   | 70   | 20  | 10   | 19   | 20   | 17   |
| Burundi               | 41        | 90   | 122  | 130  | 120  | 20  | 60   | 30   | 62   | 33   |
| Cambodge              | ..        | 160  | 67   | 64   | 67   | 67  | 54   | 4    | 5    | 2    |
| Cap-Vert              | 101       | 51   | 53   | 51   | 52   | 19  | 11   | 10   | 7    | 10   |
| Comores               | 118       | 84   | 113  | 112  | 117  | 10  | 9    | 6    | 5    | 6    |
| Djibouti              | 70        | 50   | 63   | 66   | 62   | 27  | 10   | 7    | 6    | 6    |
| Érythrée              | ..        | ..   | 7    | 7    | 11   | ..  | ..   | ..   | ..   | ..   |
| Éthiopie              | 61        | 43   | 172  | 160  | 152  | 25  | 32   | 17   | 16   | 10   |
| Gambie                | 111       | 118  | 117  | 123  | 115  | 15  | 21   | 14   | 11   | 13   |
| Guinée                | 99        | 93   | 87   | 79   | 86   | 16  | 21   | 17   | 13   | 21   |
| Guinée équatoriale    | 139       | 149  | 151  | 95   | 51   | 50  | 17   | 4    | 3    | 2    |
| Guinée-Bissau         | 241       | 236  | 322  | 305  | 304  | 94  | 42   | 72   | 77   | 22   |
| Haïti                 | 36        | 29   | 31   | 32   | 39   | 13  | 11   | 38   | 20   | 18   |
| Îles Salomon          | 184       | 72   | 57   | 39   | 44   | 20  | 13   | 8    | 4    | 3    |
| Kiribati              | 48        | 47   | 21   | 18   | 20   | 11  | 9    | 3    | 13   | 1    |
| Lesotho               | 68        | 78   | 143  | 130  | 115  | 54  | 29   | 25   | 19   | 30   |
| Libéria               | 128       | ..   | ..   | ..   | ..   | 19  | 14   | ..   | ..   | ..   |
| Madagascar            | 75        | 126  | 118  | 90   | 105  | 41  | 56   | 12   | 11   | 28   |
| Malawi                | 91        | 83   | 156  | 106  | 90   | 44  | 26   | 23   | 18   | 15   |
| Maldives              | 69        | 51   | 70   | 68   | 58   | 13  | 6    | 4    | 3    | 7    |
| Mali                  | 137       | 105  | 124  | 117  | 129  | 24  | 19   | 16   | 22   | 14   |
| Mauritanie            | 215       | 205  | 206  | 203  | 211  | 29  | 32   | 24   | 23   | 25   |
| Mozambique            | 89        | 302  | 283  | 239  | 208  | 129   | 55   | 38   | 26   | 25   |
| Myanmar               | ..        | ..   | ..   | ..   | ..   | 72  | 33   | 14   | 12   | 11   |
| Népal                 | 24        | 48   | 57   | 55   | 50   | 8   | 18   | 8    | 8    | 6    |
| Niger                 | 86        | 72   | 100  | 95   | 104  | 42  | 26   | 20   | 13   | 17   |
| Ouganda               | 33        | 57   | 59   | 56   | 53   | 40  | 68   | 19   | 17   | 24   |
| Rép. centrafricaine   | 50        | 66   | 91   | 93   | 90   | 17  | 16   | 7    | 8    | 7    |
| Rép. dém. du Congo    | 81        | ..   | 147  | 150  | 149  | 33  | 24   | 8    | 8    | 12   |
| Rép. dém. pop. Lao    | 48        | 203  | 124  | 123  | 139  | 19  | 10   | 7    | 4    | 7    |
| Rép.-unie de Tanzanie | 61        | 141  | 117  | 95   | 85   | 26  | 33   | 19   | 18   | 19   |
| Rwanda                | 20        | 31   | 82   | 78   | 61   | 17  | 22   | 31   | 25   | 17   |
| Samoa                 | 84        | 64   | 110  | 102  | 87   | 27  | 14   | 7    | 7    | 8    |
| Sao Tomé-et-Principe  | 246       | 241  | 543  | 536  | 626  | 44  | 25   | 30   | 36   | 52   |
| Sierra Leone          | 53        | 76   | 108  | 106  | 122  | 27  | 13   | 41   | 15   | 21   |
| Somalie               | 215       | 236  | ..   | ..   | ..   | 44  | 38   | ..   | ..   | ..   |
| Soudan                | 81        | 127  | 131  | 114  | 91   | 34  | 47   | 10   | 25   | 9    |
| Tchad                 | 24        | 48   | 68   | 67   | 69   | 16  | 6    | 5    | 10   | 11   |
| Togo                  | 127       | 90   | 109  | 96   | 91   | 21  | 19   | 5    | 7    | 9    |
| Tuvalu                | ..        | ..   | ..   | ..   | ..   | ..  | ..   | ..   | ..   | ..   |
| Vanuatu               | 108       | 197  | 45   | 37   | 37   | 30  | 35   | 10   | 8    | 6    |
| Yémen                 | 83        | 85   | 158  | 113  | 55   | 131   | 15   | 5    | 5    | 4    |
| Zambie                | 201       | 167  | 158  | 183  | 155  | 25  | 18   | 187  | 20   | 18   |
| Ensemble des PMA      | 69        | 81   | 96   | 85   | 79   | 29  | 22   | 22   | 13   | 13   |

Source : Secrétariat de la CNUCED, principalement d'après des renseignements du secrétariat de l'OCDE, de la Banque mondiale et du FMI.

Note : La dette et le service de la dette sont définis comme au tableau 27.

a Exportations de biens et de services (y compris les services autres que les revenus des facteurs).

### 30. Rééchelonnement de la dette des PMA avec des créanciers publics, 1990-1998

| Pays                             |                   | Date de la réunion      | Date butoir | Période de consolidation (nombre de mois) | Pourcentage du principal et des intérêts consolidé | Délai de grâce <sup>a</sup> (conditions de) | Arriérés | Rééchelonnement d'une dette précédemment rééchelonnée | Clause de bonne volonté | Montant estimé rééchelonné (millions de dollars) |
|----------------------------------|-------------------|-------------------------|-------------|---|--|---|----------|---|-------------------------|--|
| <b>Bénin</b>                     | II <sup>b</sup>   | Déc. 1991               | 31/3/89     | 15  | 100  | Londres                                     | Oui      | Oui   | Oui                     | 160  |
|                                  | III <sup>b</sup>  | Juin 1993               | 31/3/89     | 29 <sup>c</sup>                           | 100  | Londres                                     | Oui      | Non   | Oui                     | 25   |
|                                  | IV <sup>d</sup>   | Oct. 1996               | 31/3/89     | -   | -  | Naples (67%)                                | Oui      | Oui   | Non                     | 209  |
| <b>Burkina Faso</b>              | I <sup>f</sup>    | Mars 1991               | 1/1/91      | 15  | 100  | Toronto                                     | Oui      | Non   | Oui                     | 63   |
|                                  | II <sup>b</sup>   | Mai 1993                | 1/1/91      | 32 <sup>c</sup>                           | 100  | Londres                                     | Oui      | Non   | Oui                     | 36   |
|                                  | III <sup>d</sup>  | Juin 1996               | 1/1/91      | -   | -  | Naples (67%)                                | Non      | Oui   | Non                     | 64   |
| <b>Cambodge</b>                  | III <sup>d</sup>  | Janv. 1995 <sup>g</sup> | 31/12/85    | 30  | 100  | Naples (67%)                                | Non      | Oui   | Non                     | 249  |
| <b>Éthiopie</b>                  | I <sup>b</sup>    | Déc. 1992               | 31/12/89    | 37 <sup>c</sup>                           | 100  | Londres                                     | Oui      | ..  | Oui                     | 441  |
|                                  | II <sup>d</sup>   | Janv. 1997              | 31/12/89    | 34 <sup>c</sup>                           | 100  | Naples (67%)                                | Oui      | Non   | Oui                     | 184  |
| <b>Guinée</b>                    | III <sup>b</sup>  | Nov. 1992               | 1/1/86      | ..  | 100  | Londres                                     | Oui      | Oui   | Oui                     | 203  |
|                                  | IV <sup>d</sup>   | Janv. 1995              | 1/1/86      | 12  | 100  | Naples (67%)                                | Oui      | Oui   | Oui                     | 156  |
|                                  | V <sup>d</sup>    | Févr. 1997              | 1/1/86      | 36 <sup>c</sup>                           | 100  | Naples (67%)                                | Oui      | Oui   | Oui                     | ..   |
| <b>Guinée-Bissau</b>             | III <sup>d</sup>  | Févr. 1995              | 31/12/86    | 36 <sup>c</sup>                           | 100  | Naples (67%)                                | Non      | Oui   | Oui                     | 195  |
| <b>Guinée équatoriale</b>        | III <sup>b</sup>  | Avril 1992 <sup>g</sup> | ..          | ..  | ..   | Londres                                     | Oui      | Oui   | Oui                     | 32   |
|                                  | IV <sup>b</sup>   | Févr. 1994 <sup>g</sup> | ..          | ..  | ..   | Londres                                     | Oui      | Oui   | Oui                     | 51   |
| <b>Haïti</b>                     | I <sup>d</sup>    | Mai 1995                | 1/10/93     | 13  | 100  | Naples (67%)                                | Oui      | Non   | Oui                     | 117  |
| <b>Madagascar</b>                | VII <sup>f</sup>  | Juil. 1990              | 1/7/83      | 13  | 100  | Toronto                                     | Non      | Oui   | Oui                     | 139  |
|                                  | VIII <sup>d</sup> | Mars 1997               | 1/7/83      | 35 <sup>c</sup>                           | 100  | Naples (67%)                                | Oui      | Oui   | Oui                     | 247  |
| <b>Mali</b>                      | III <sup>b</sup>  | Oct. 1992               | 1/1/88      | 35 <sup>c</sup>                           | 100  | Londres                                     | Oui      | Non   | Oui                     | 20   |
|                                  | IV <sup>d</sup>   | Mai 1996                | 1/1/88      | -   | -  | Naples (67%)                                | Non      | Oui   | Non                     | 33   |
| <b>Mauritanie</b>                | V <sup>b</sup>    | Janv. 1993              | 31/12/84    | 24 <sup>c</sup>                           | 100  | Londres                                     | Oui      | Oui   | Oui                     | 218  |
|                                  | VI <sup>d</sup>   | Juin 1995               | 31/12/84    | 36  | 100  | Naples (67%)                                | Non      | Oui   | Oui                     | 66   |
| <b>Mozambique</b>                | III <sup>f</sup>  | Juin 1990               | 1/2/84      | 30 <sup>c</sup>                           | 100  | Toronto                                     | Oui      | Oui   | Oui                     | 719  |
|                                  | IV <sup>b</sup>   | Mars 1993               | 1/2/84      | 24 <sup>c</sup>                           | 100  | Londres                                     | Oui      | Oui   | Oui                     | 440  |
|                                  | V <sup>d</sup>    | Nov. 1996               | 1/2/84      | 32 <sup>c</sup>                           | 100  | Naples (67%)                                | Oui      | Oui   | Oui                     | 664  |
|                                  | VI <sup>h</sup>   | Mai 1998                | 1/2/84      | 32 <sup>c</sup>                           | 100  | Lyon  | Oui      | Oui   | Oui                     | n.a.   |
| <b>Niger</b>                     | VII <sup>f</sup>  | Sept. 1990              | 1/7/83      | 28 <sup>c</sup>                           | 100  | Toronto                                     | Oui      | Oui   | Oui                     | 116  |
|                                  | VIII <sup>b</sup> | Mars 1994               | 1/7/83      | 15  | 100  | Londres                                     | Oui      | Oui   | Oui                     | 160  |
|                                  | IX <sup>d</sup>   | Déc. 1996               | 1/7/83      | 31 <sup>c</sup>                           | 100  | Naples (67%)                                | Oui      | Oui   | Oui                     | 128  |
| <b>Ouganda</b>                   | V <sup>b</sup>    | Juin 1992               | 1/7/81      | 18  | 100  | Londres                                     | Oui      | Oui   | Oui                     | 39   |
|                                  | VI <sup>d</sup>   | Févr. 1995 <sup>g</sup> | 1/7/81      | -   | -  | Naples                                      | Non      | Oui   | Non                     | 110  |
|                                  | VII               | Avril 1998              | 1/7/81      | -   | -  | Lyon  | Non      | Oui   | Non                     | 110  |
| <b>République centrafricaine</b> | V <sup>f</sup>    | Juin 1990               | 1/1/83      | 12  | 100  | Toronto                                     | Non      | Oui   | Non                     | 4  |
|                                  | VI <sup>b</sup>   | Avril 1994              | 1/1/83      | 12  | 100  | Londres                                     | Oui      | Oui   | Oui                     | 33   |
|                                  | VII               | Sept. 1998              | 1/1/83      | 34  | 100  | Naples (67%)                                | Oui      | Oui   | Oui                     | 26   |

**Tableau 30 (suite)**

| Pays                         |                   | Date de la réunion      | Date butoir | Période de consolidation (nombre de mois) | Pourcentage du principal et des intérêts consolidé | Délai de grâce <sup>a</sup> (conditions de) | Arriérés | Rééchelonnement d'une dette précédemment rééchelonnée | Clause de bonne volonté | Montant estimé rééchelonné (millions de dollars) |
|------------------------------|-------------------|-------------------------|-------------|---|--|---|----------|---|-------------------------|--|
| <b>Rép.-unie de Tanzanie</b> | III <sup>f</sup>  | Mars 1990               | 30/6/86     | 12  | 100  | Toronto                                     | Oui      | Oui   | Oui                     | 200  |
|                              | IV <sup>b</sup>   | Janv. 1992              | 30/6/86     | 30 <sup>c</sup>                           | 100  | Londres                                     | Oui      | Oui   | Oui                     | 691  |
|                              | V <sup>d</sup>    | Janv. 1997              | 30/6/86     | 36 <sup>c</sup>                           | 100  | Naples                                      | Oui      | Oui   | Oui                     | 608  |
| <b>Rwanda</b>                | I                 | Juil. 1998              | 31/12/94    | 35  | 100  | Naples (67%)                                | Oui      | ...   | Oui                     | 64   |
| <b>Sierra Léone</b>          | V <sup>b</sup>    | Nov. 1992               | 1/7/83      | 16  | 100  | Londres                                     | Oui      | Oui   | Oui                     | 164  |
|                              | VI <sup>b</sup>   | Juil. 1994              | 1/7/83      | 17  | 100  | Londres                                     | Oui      | Oui   | Oui                     | 42   |
|                              | VII <sup>d</sup>  | Mars 1996               | 1/7/83      | 24  | 100  | Naples                                      | Non      | Oui   | Oui                     | 39   |
| <b>Tchad</b>                 | II <sup>d</sup>   | Févr. 1995 <sup>g</sup> | 30/6/89     | 12  | 100  | Naples (67%)                                | Oui      | Oui   | Non                     | 24   |
|                              | III <sup>d</sup>  | Juin 1996 <sup>g</sup>  | 30/6/89     | 32  | 100  | Naples (67%)                                | Oui      | Oui   | Non                     | ..   |
| <b>Togo</b>                  | VIII <sup>f</sup> | Juil. 1990              | 1/1/83      | 24 <sup>c</sup>                           | 100  | Toronto                                     | Non      | Oui   | Non                     | 88   |
|                              | IX <sup>b</sup>   | Juin 1992               | 1/1/83      | 24 <sup>c</sup>                           | 100  | Londres                                     | Non      | Oui   | Oui                     | 52   |
|                              | X <sup>d</sup>    | Févr. 1995              | 1/1/83      | 33 <sup>c</sup>                           | 100  | Naples                                      | Non      | Oui   | Oui                     | 239  |
|                              | I <sup>d</sup>    | Sept. 1996              | 1/193       | 10  | 100  | Naples                                      | Oui      | ..  | Oui                     | 113  |
| <b>Yémen</b>                 | II <sup>d</sup>   | Nov. 1997               | 1/1/93      | 36 <sup>c</sup>                           | 100  | Naples                                      | Oui      | Non   | Oui                     | ..   |
|                              | IV <sup>f</sup>   | Juil. 1990              | 1/1/83      | 18  | 100  | Toronto                                     | Oui      | Oui   | Oui                     | 963  |
| <b>Zambie</b>                | V <sup>b</sup>    | Juil. 1992              | 1/1/83      | 33 <sup>c</sup>                           | 100  | Londres                                     | Oui      | Oui   | Oui                     | 917  |
|                              | VI <sup>d</sup>   | Févr. 1996              | 1/1/83      | 36 <sup>c</sup>                           | 100  | Naples                                      | Oui      | Oui   | Oui                     | 566  |

Source : Club de Paris.

Note : Les chiffres romains indiquent le nombre de rééchelonnements de la dette du pays depuis 1976. Les opérations de rééchelonnement prises en compte vont jusqu'à la fin du premier trimestre de 1997.

a

b Bénéficiaire de nouvelles conditions allant au-delà des conditions de Toronto suivant la proposition de la Trinité (1990) et les recommandations du sommet de Londres de 1992.

c Rééchelonnement pluriannuel.

d Conditions de Naples ; le nombre entre parenthèses indique le pourcentage de réduction appliqué.

e Réduction de l'encours.

f Bénéficiaire des mesures d'allègement de la dette à des conditions de faveur convenues au sommet de Toronto

g Dates de réunion informelle de créanciers sur les conditions à appliquer dans les accords bilatéraux, les créanciers n'ayant pas demandé une réunion en bonne et due forme du Club de Paris.

h Amendement à l'accord de Novembre 1996.

i Réduction additionnelle d'encours sur une dette précédemment rééchelonnée.





### 31. Accords de soutien à l'ajustement structurel des années 80 (suite)

(Situation en décembre 1998)

Millions de DTS (sauf indication contraire)

| Pays                              | Accords du FMI  |   | FAS/FASR   |   | Ajustement structurel                |   |  | Prêts et crédits de la Banque mondiale                               |                         |              | Ajustement sectoriel et autre                       |   | Objet   |
|-----------------------------------|---|---|--|---|--------------------------------------|---|--|--|-------------------------|--------------|---|---|---|
|                                   | Accord de confirmation/<br>Accord élargi  | Montant   | Période  | Montant                                 | Date<br>d'approbation                | IDA   | Montant<br>Fonds<br>d'aide à<br>l'Afrique <sup>1</sup> | Cofinancement <sup>2</sup>   | Date<br>d'approbation   | IDA          | Montant<br>Fonds d'aide à<br>l'Afrique <sup>1</sup> | Cofinancement <sup>2</sup>  |   |
| <b>Cap Vert</b>                   |   |   |  |   |                                      |   |  |  | Déc. 1997               | 21,8         |   |   | Soutien aux réformes économiques                                  |
| <b>République centrafricaine</b>  | Févr. 1980 - Févr. 1981<br>Avril 1981 - Déc. 1981<br>Avril 1983 - Avril 1984<br>Juil. 1984 - Juil. 1985<br>Sept. 1985 - Mars 1987<br>Juin 1987 - Mai 1988 | 4,0<br>10,4 <sup>9</sup><br>18,0 <sup>10</sup><br>15,0<br>15,0 <sup>11</sup><br>8,0               |  |   |                                      |   |  |  |                         |              |   |   |   |
|                                   |   |   | Juin 1987- Mai 1990                              | 21,3                                    | Sept. 1986                           | 12,3  | 14   |  |                         |              |   |   |   |
|                                   |   |   |  |   |                                      |   |  | ADF (25)   | Juillet 1987            | 11,5         |   | Arabie saoudite (2) ;<br>Japon (6)  | Secteur du coton  |
| <b>Tchad</b>                      | Mars 1994 - Mars 1995   | 16,5  |  |   |                                      |   |  |  |                         |              |   |   |   |
|                                   |   |   | Oct. 1987 - Oct. 1990                            | 21,4                                    | Juin 1988<br>Juin 1990               | 28,9<br>34,5                                  |  |  | Juillet 1988            | 11,9         | (16,2)  |   | Finances publiques et secteur du<br>coton<br>Secteur du transport |
|                                   |   |   |  |   |                                      |   |  |  | Avril 1989              | 45,4         |   | USAID (23) ;<br>Allemagne (22,7)<br>CCCE (13,1) ; FAfD (11,3)<br>BDEAC (10,6) ;<br>FED (4,8)<br>OPEC (Fonds OPEP pour<br>le dév. int. (4,5) ;<br>FAC (3,3) ; PNUD (0,5) |   |
|                                   | Mars 1994 - Mars 1995   | 16,5  | Sept. 1995 - Août 1998                           | 49,6 <sup>5</sup>                       | Févr. 1996<br>Juin 1997              | 20,2<br>18,0                                  |  |  | Mars 1984               | 14,4         |   |   | Redressement économique<br>Secteur public                         |
| <b>Cambodge</b>                   |   |   | Mai 1994 - Août 1997                             | 84,0 <sup>5</sup>                       |                                      |   |  |  | Juillet 1988            | 11,9         | (16,2)  |   | Relèvement économique   |
| <b>Comores</b>                    |   |   | Juin 1991 - Juin 1994                            | 3,2                                     |                                      |   |  |  | Sept. 1995<br>Juin 1991 | 25,4<br>6,0  |   | FAfD (17) ;<br>PNUD (1)   | Réforme macroéconomique et<br>renforcement des capacités          |
| <b>Rép. démocratique du Congo</b> | Août 1979 - Févr. 1981<br>Juin 1981 - Juin 1984 <sup>21</sup><br>Déc. 1983 - Mars 1985<br>Avril 1985 - Avril 1986<br>Mai 1986 - Mars 1988                 | 118,0 <sup>59</sup><br>912,0 <sup>60</sup><br>228,0 <sup>61</sup><br>162,0<br>214,2 <sup>62</sup> |  |   |                                      |   |  |  |                         |              |   |   |   |
|                                   |   |   | Mai 1987 - Mai 1990                              | 203,7 <sup>63</sup>                     |                                      |   |  |  | Juin 1986<br>Juin 1987  | 17,6<br>42,2 | (60)<br>(94,3)                                      | Japon (15,7)  | Secteur industriel<br>Développement agricole et rural             |
| <b>Djibouti</b>                   | Mai 1987 - Mai 1988<br>Mai 1989 - Juin 1990   | 100,0 <sup>64</sup><br>116,4 <sup>65</sup>  | Juin 1996 - Juin 1999                            | 69,5                                    |                                      |   |  |  |                         |              |   |   |   |
| <b>Guinée équatoriale</b>         | Avril 1996 - Juin 1997<br>Juin 1980 - Juin 1981<br>Juin 1985 - Juin 1986  | 4,6<br>5,5<br>9,2 <sup>12</sup>   |  |   |                                      |   |  |  |                         |              |   |   |   |
|                                   |   |   | Déc. 1988 - Déc. 1991<br>Févr. 1993 - Févr. 1996 | 12,9 <sup>13</sup><br>12,9 <sup>5</sup> |                                      |   |  |  |                         |              |   |   |   |
| <b>Éthiopie</b>                   | Mai 1981 - Juin 1982  | 67,5  |  |   |                                      |   |  |  |                         |              |   |   |   |
|                                   |   |   | Oct. 1992 - Nov. 1995                            | 49,4                                    | Juin 1993<br>Janv. 1994<br>Déc. 1994 | 176,5<br>0,3 <sup>6</sup><br>0,1 <sup>6</sup> |  |  |                         |              |   |   |   |
|                                   |   |   | Oct. 1996 - Oct. 1999                            | 88,5 <sup>5</sup>                       |                                      |   |  |  |                         |              |   |   |   |
| <b>Gambie</b>                     | Nov. 1979 - Nov. 1980<br>Févr. 1982 - Févr. 1983<br>Avril 1984 - Juil. 1985 <sup>15</sup><br>Sept. 1986 - Oct. 1987                                       | 1,6<br>16,9<br>12,8 <sup>14</sup><br>5,1  |  |   |                                      |   |  |  |                         |              |   |   |   |
|                                   |   |   | Sept. 1986 - Nov. 1988                           | 12,0 <sup>16</sup>                      | Août 1986                            | 4,3   | 9,9  | Royaume Uni<br>(4,5) ;<br>FAfD (9) ;<br>FAfD (6) ;<br>Pays-Bas (2,5) |                         |              |   |   |   |
|                                   |   |   | Nov. 1988 - Nov. 1991                            | 20,5 <sup>5</sup>                       | Juin 1989                            | 17,9  |  |  |                         |              |   |   |   |



### 31. Accords de soutien à l'ajustement structurel des années 80 (suite)

(Situation en décembre 1998)

Millions de DTS (sauf indication contraire)

| Pays                    | Accords du FMI                           |                    |                         | Ajustement structurel    |                    |  |  | Prêts et crédits de la Banque mondiale |  |                   | Ajustement sectoriel et autre |                                       | Objet  |  |
|-------------------------|--|--------------------|-------------------------|--------------------------|--------------------|--|--|--|--|-------------------|-------------------------------|---------------------------------------|--|--|
|                         | Accord de confirmation/<br>Accord élargi | FAS/FASR           |                         | Ajustement structurel    |                    | Prêts et crédits de la Banque mondiale |  | Ajustement sectoriel et autre          |  | Objet             |                               |                                       |  |  |
|                         | Période                                  | Montant            | Période                 | Montant                  | Date d'approbation | IDA                                    | Montant<br>Fonds d'aide à l'Afrique <sup>1</sup> | Cofinancement <sup>2</sup>             | Date d'approbation   |                   | IDA                           | Fonds d'aide à l'Afrique <sup>1</sup> |  | Montant<br>Cofinancement <sup>2</sup>                        |
| Madagascar              | Jun 1980 – Jun 1982                      | 64,5 <sup>27</sup> |                         |                          |                    |  |  |  |  |                   |                               |                                       |  |  |
|                         | Avril 1981 – Jun 1982                    | 76,7 <sup>28</sup> |                         |                          |                    |  |  |  |  |                   |                               |                                       |  |  |
|                         | Juil. 1982 – Juil. 1983                  | 51,0 <sup>14</sup> |                         |                          |                    |  |  |  |  |                   |                               |                                       |  |  |
|                         | Avril 1984 – Mars 1985                   | 33,0               |                         |                          |                    |  |  |  |  |                   |                               |                                       |  |  |
|                         | Avril 1985 – Avril 1986                  | 29,5               |                         |                          |                    |  |  |  |  |                   |                               |                                       |  |  |
| Sept. 1986 – Févr. 1988 | 30,0                                     |                    | Août 1987 –<br>Mai 1989 | 46,5 <sup>29</sup>       |                    |  |  |  | Mai 1986   | 19                | (33)                          | KfW(4) ;<br>Japon(3)                  | Secteur agricole   |  |
|                         |  |                    |                         |                          |                    |  |  |  | Jun 1988   | 90,5              |                               | FAfD(40) ;<br>Suisse(8)               | Secteur public   |  |
|                         | Sept. 1988 – Juil.1989                   | 13,3 <sup>30</sup> |                         |                          |                    |  |  |  | Mars 1989  | 1,1 <sup>6</sup>  |                               |                                       | Secteur public   |  |
|                         |  |                    | Mai 1989 –<br>Mai 1992  | 76,9 <sup>5</sup>        |                    |  |  |  | Oct.1989   | 0,9 <sup>6</sup>  |                               |                                       | idem   |  |
|                         |  |                    |                         |                          |                    |  |  |  | Nov.1990   | 1,2 <sup>6</sup>  |                               |                                       | idem   |  |
|                         |  |                    |                         |                          |                    |  |  |  | Nov.1991   | 1 <sup>6</sup>    |                               |                                       | idem   |  |
|                         |  |                    |                         |                          |                    |  |  |  | Déc.1992   | 1 <sup>6</sup>    |                               |                                       | idem   |  |
|                         |  |                    | Nov.1996 –<br>Nov.1999  | 81,4 <sup>5</sup>        |                    | Mars 1997                              | 48,6   |  |  |                   |                               |                                       |  | Réorganisation multisectorielle                              |
|                         |  |                    |                         |                          |                    | Mars 1997                              | 0,4  |  |  |                   |                               |                                       |  |  |
| Malawi                  | Oct.1979 - Déc.1981 <sup>31</sup>        | 26,3               |                         |                          |                    |  |  |  |  |                   |                               |                                       |  |  |
|                         | Mai 1980 – Mars 1982                     | 49,9 <sup>32</sup> |                         |                          |                    |  |  |  |  |                   |                               |                                       |  |  |
|                         | Août 1982 – Août 1983                    | 22,0               |                         |                          |                    |  |  |  |  |                   |                               |                                       |  |  |
|                         | Sept.1983 – Sept.1986                    | 81,0 <sup>34</sup> |                         |                          |                    |  |  |  |  |                   |                               |                                       |  |  |
|                         | Mars 1988 – Mai 1989                     | 13,0               |                         | Juil.1988 –<br>Mars 1994 | 67,0 <sup>5</sup>  |  |  | 37,3                                   | Allemagne/KfW<br>(6,4) ; Japon/<br><br>OECF (22,6) ;<br>USAID (15)<br>Japon (17,7) ; | Avr.1983          | 4,6                           |                                       | FIDA (10,3)  | Engrais pour les petits exploitants                          |
|                         |  |                    |                         |                          |                    |  |  |  |  | Jun 1988          | 50,6                          |                                       | OECF (30) ;<br>USAID (25) ;<br>FAfD (19,5) ;<br>CEE (16)                                 | Ajustement de la politique<br>industrielle<br>et commerciale |
|                         |  |                    |                         | Oct.1995 –<br>Oct.1998   | 46 <sup>5</sup>    |  | Janv.1987  | 8,4                                    | Royaume-<br>Uni (7,5)<br>Allemagne (5)   | Mars 1989         | 4,0 <sup>6</sup>              |                                       |  | Idem   |
|                         |  |                    |                         |                          |                    |  |  |  |  | Oct.1989          | 3,8 <sup>6</sup>              |                                       |  | Idem   |
|                         |  |                    |                         |                          |                    |  |  |  |  | Avr.1990          | 52,6                          |                                       | USAID (25) ;<br>Royaume-Uni (16,5)<br>Pays-Bas (5) ;<br>Allemagne, CEE et<br>Japon (6,1) | Agriculture  |
|                         |  |                    |                         |                          |                    |  |  |  |  | Nov.1990          | 5,1 <sup>6</sup>              |                                       |  | Industrie et commerce  |
|                         |  |                    |                         |                          |                    |  |  |  | Nov.1991   | 4,0 <sup>6</sup>  |                               |                                       | Agriculture  |  |
|                         |  |                    |                         |                          |                    |  |  |  | Jun 1992   | 85,4              |                               | FAfD (13,4)                           | Dév. de l'esprit d'entreprise<br>et réhabilitation postsécheresse                        |  |
|                         |  |                    |                         |                          |                    |  |  |  | Déc.1992   | 4,3 <sup>6</sup>  |                               |                                       | Idem   |  |
|                         |  |                    |                         |                          |                    |  |  |  | Nov.1994   | 27,6 <sup>6</sup> |                               |                                       | Idem   |  |
|                         |  |                    |                         |                          |                    |  |  |  | Déc.1994   | 3,2 <sup>6</sup>  |                               |                                       | Idem   |  |
|                         |  |                    | Oct.1995 –<br>Oct.1998  | 45,8 <sup>5</sup>        |                    |  |  |  |  |                   |                               |                                       |  |  |
|                         |  |                    |                         |                          |                    |  |  |  | Avr.1996   | 70,3              |                               |                                       | Programme de restructuration<br>Budgétaire et de déréglementation                        |  |
|                         |  |                    |                         |                          |                    |  |  |  | Avr.1996   | 2,9 <sup>70</sup> |                               |                                       | Idem   |  |

### 31. Accords de soutien à l'ajustement structurel des années 80 (suite)

(Situation en décembre 1998)

Millions de DTS (sauf indication contraire)

| Pays                | Accords du FMI                                 |                    | FAS/FASR                   |                    | Ajustement structurel |                   |  | Prêts et crédits de la Banque mondiale |                                      |  | Ajustement sectoriel et autre            |  |  |
|---------------------|--|--------------------|----------------------------|--------------------|-----------------------|-------------------|--|--|--------------------------------------|--|--|--|--|
|                     | Accord de confirmation/<br>Accord élargi       | Montant            | Période                    | Montant            | Date<br>d'approbation | IDA               | Montant<br>Fonds<br>d'aide à<br>l'Afrique <sup>1</sup> | Cofinancement <sup>2</sup>             | Date<br>d'approbation                | IDA  | Fonds d'aide à<br>l'Afrique <sup>1</sup> | Montant<br>Cofinancement <sup>2</sup>  | Objet  |
| Mali                | Mai 1982 – Mai 1993                            | 30,4               |                            |                    | Nov. 1996             | 2,4 <sup>70</sup> |  |  |                                      |  |  |  | Idem   |
|                     | Déc. 1983 – Mai 1985                           | 40,5               |                            |                    |                       |                   |  |  | Juin 1988                            | 29,4   |  | Japon (38,7) ;<br>Arabie saoudite (5,9) ;<br>FAFD (45)   | Secteur des entreprises publiques              |
|                     | Nov. 1985 – Mars 1987                          | 22,9 <sup>36</sup> |                            |                    |                       |                   |  |  |                                      |  |  |  |  |
|                     | Nov. 1985 – Mars 1987<br>Août 1988 – Juin 1990 | 12,7               | Août 1988 –<br>Août 1991   | 35,6 <sup>14</sup> | Déc. 1990             | 50,3              |  | CE (20) ;<br>BAFD (18)                 | Juin 1990                            | 40,7   |  | FAC/CCCE (50,8) ;<br>SSD (6,9) ;<br>Pays-Bas (5,2) ;<br>Allemagne (2,9)  | Secteur agricole/<br>Investissement            |
| Mauritanie          |  |                    | Août 1992 –<br>Mars 1996   | 79,2 <sup>5</sup>  |                       |                   |  |  | Mars 1994                            | 18,2   |  |  | Redressement économique                        |
|                     |  |                    | Avr. 1996 –<br>Avr. 1999   | 62,0 <sup>5</sup>  |                       |                   |  |  | Janv. 1995<br>Juin 1996              | 34,3<br>41,6   |  |  | Éducation<br>Gestion économique                |
|                     | Juil. 1980 – Mars 1982 <sup>38</sup>           | 29,7 <sup>37</sup> |                            |                    |                       |                   |  |  |                                      |  |  |  |  |
|                     | Juin 1981 – Mars 1982                          | 25,8               |                            |                    |                       |                   |  |  |                                      |  |  |  |  |
|                     | Avr. 1985 – Avr. 1986                          | 12,0               |                            |                    |                       |                   |  |  |                                      |  |  |  |  |
|                     | Avr. 1986 – Avr. 1987                          | 12,0               | Sept. 1986 –<br>Mai 1989   | 23,7 <sup>39</sup> |                       |                   |  |  |                                      |  |  |  |  |
| Mai 1987 – Mai 1988 | 10,0   |                    |                            | Juin 1987          | 11,7                  | 21,4              | Arabie saoudite (4,8) ;<br>Allemagne (2,8) ;           |  |                                      |  |  |  |  |
| Mozambique          |  |                    | Mai 1989 –<br>Janv. 1995   | 50,9 <sup>5</sup>  |                       |                   |  |  | Févr. 1990                           | 19,4   |  | CCCE (8) ;<br>Allemagne (2) ;<br>PAM (1) ;<br>Japon (50) ;<br>SFD (19,8) ;<br>KFAED (13,7) ;<br>FADES (10,3) ;<br>Fonds d'Abou Dhabi (6,1) ;<br>Espagne (5) ;<br>Allemagne (4) | Secteur agricole/<br>Investissement            |
|                     |  |                    | Janv. 1995 –<br>Janv. 1998 | 42,8 <sup>5</sup>  |                       |                   |  |  | Juin 1990                            | 30,7   |  |  | Entreprises publiques                          |
|                     |  |                    |                            |                    |                       |                   |  |  | Nov. 1990<br>Nov. 1991<br>Déc. 1992  | 2,9 <sup>6</sup><br>1,9 <sup>6</sup><br>1,6 <sup>6</sup> |  |  | Entreprises publiques<br>Idem<br>Idem          |
|                     |  |                    |                            |                    |                       |                   |  |  | Janv. 1994<br>Nov. 1996<br>Déc. 1997 | 1,0 <sup>6</sup><br>0,4 <sup>6</sup><br>0,3              |  |  | Idem<br>Idem<br>Gestion des finances publiques |
|                     |  |                    |                            |                    |                       |                   |  |  | Mai 1985                             | 45,5   |  |  | Programme de réhabilitation<br>Économique I    |
|                     |  |                    | Juin 1987 –<br>Juin 1990   | 42,7               |                       |                   |  |  | Août. 1987                           | 54,5   | (18,6)                                   | Suisse (11,2)  | Programme de réhabilitation                    |
|                     |  |                    |                            |                    |                       |                   |  |  | Mai 1989                             | 68,2   |  | Royaume-Uni (17,5) ;   | Économique II<br>Programme de réhabilitation   |



### 31. Accords de soutien à l'ajustement structurel des années 80 (suite)

(Situation en décembre 1998)

Millions de DTS (sauf indication contraire)

| Pays                        | Accords du FMI  |  | FAS/FASR  |                            | Ajustement structurel             |  |  | Prêts et crédits de la Banque mondiale |                       |                  | Ajustement sectoriel et autre                       |                            |  |
|-----------------------------|---|--|---|----------------------------|-----------------------------------|--|--|--|-----------------------|------------------|---|----------------------------|--|
|                             | Accord de confirmation/<br>Accord élargi  | Montant  | Période   | Montant                    | Date d'appro-<br>bation           | IDA  | Montant<br>Fonds<br>d'aide à<br>l'Afrique <sup>1</sup> | Cofinancement <sup>2</sup>             | Date<br>d'approbation | IDA              | Montant<br>Fonds d'aide à<br>l'Afrique <sup>1</sup> | Cofinancement <sup>2</sup> | Objet                                  |
| <b>Sao Tomé-et-Principe</b> |   |  |   |                            | Juin 1987                         | 3,1  | 2,3  | FAfD (8,5) ;                           |                       |                  |   |                            |  |
|                             |   |  | Juin 1989 –<br>Juin 1992                            | 2,8 <sup>43</sup>          | Juin 1990                         | 7,5  |  | FAfD (12) ;<br>FMI (2,6)               |                       |                  |   |                            |  |
| <b>Sierra Leone</b>         | Nov.1979 – Nov.1980<br>Mars 1981 – Févr.1984 <sup>45</sup><br>Févr.1984 – Févr.1985<br>Nov.1986 – Nov.1987                | 17,0<br>186,0 <sup>44</sup><br>50,2 <sup>46</sup><br>23,2        | Nov.1986 –<br>Nov.1989                              | 40,5 <sup>47</sup>         |                                   |  |  |  | Juin 1984             | 20,3             |   | FIDA (5,4)                 | Agriculture                            |
|                             |   |  |   |                            |                                   |  |  |  | Avr.1992              | 31,4             |   |                            | Reconstruction<br>Importations<br>Idem |
|                             |   |  |   |                            |                                   |  |  |  | Avr.1992              | 0,2 <sup>6</sup> |   |                            |  |
|                             |   |  |   |                            |                                   |  |  |  | Déc.1992              | 0,2 <sup>6</sup> |   |                            | Idem                                   |
|                             |   |  | Mars 1994 –<br>Mars 1995<br>Mars 1994 –<br>Déc.1997 | 27,0<br>101,9 <sup>5</sup> | Oct.1993<br>Janv.1994<br>Déc.1994 | 35,9<br>0,1 <sup>6</sup><br>0,2 <sup>6</sup> |  |  |                       |                  |   |                            |  |
|                             |   |  |   |                            | Déc.1995<br>Nov.1996              | 0,2 <sup>70</sup><br>0,1                     |  |  |                       |                  |   |                            |  |
| <b>Somalie</b>              | Févr.1980 – Févr.1981<br>Juil.1981 – Juil.1982<br>Juil.1982 – Janv.1984<br>Févr.1985 – Sept.1986<br>Juin 1987 – Févr.1989 | 11,5 <sup>48</sup><br>43,1<br>60,0<br>22,1<br>33,2               | Juin 1987 –<br>Juin 1990                            | 30,9 <sup>26</sup>         |                                   |  |  |  | Juin 1989             | 54,2             |   | FAfD (25) ; BITS (0,5)     | Agriculture                            |
| <b>Soudan</b>               | Mai 1979 – Mai 1982 <sup>49</sup><br>Févr.1982 – Févr.1983<br>Févr.1983 – Mars 1984<br>Juin 1984 – Juin 1985              | 427,0<br>198,0 <sup>50</sup><br>170,0<br>90,0 <sup>51</sup>      |   |                            |                                   |  |  |  | Juin 1983             | 46,4             |   |                            | Redressement de l'agriculture          |
| <b>Togo</b>                 | Juin 1979 – Déc.1980<br>Févr.1981 – Févr.1983<br>Mars 1983 – Avr.1984<br>Mai 1984 – Mai 1985<br>Mai 1985 – Mai 1986       | 15,0 <sup>52</sup><br>47,5 <sup>53</sup><br>21,4<br>19,0<br>15,4 |   |                            | Mai 1983                          | 36,9   |  |  |                       |                  |   |                            |  |
|                             |   |  |   |                            | Mai 1985<br>Août 1985             | 28,1   | 9,7  |  |                       |                  |   |                            |  |
|                             | Juin 1986 – Avr.1988<br>Mars 1988 – Avr.1989  | 23,0<br>13,0   | Mars 1988 –<br>Mai 1989                             | 26,9 <sup>54</sup>         | Mars 1988                         | 33,0   |  | FAfD (17,3) ;<br>Japon (20,8)          |                       |                  |   |                            |  |
|                             |   |  | Mai 1989 –<br>Mai 1993                              | 46,1 <sup>5</sup>          | Mars 1989                         | 0,1 <sup>6</sup>                             |  |  |                       |                  |   |                            |  |

### 31. Accords de soutien à l'ajustement structurel des années 80 (suite)

(Situation en décembre 1998)

Millions de DTS (sauf indication contraire)

| Pays                     | Accords du FMI   |                             | FAS/FASR                 |                     | Ajustement structurel |                                   |  | Prêts et crédits de la Banque mondiale |                                       |  | Ajustement sectoriel et autre            |                                       | Objet   |  |
|--------------------------|--|-----------------------------|--------------------------|---------------------|-----------------------|-----------------------------------|--|--|---------------------------------------|--|--|---------------------------------------|---|--|
|                          | Accord de confirmation/<br>Accord élargi                               | Montant                     | Période                  | Montant             | Date<br>d'approbation | IDA                               | Montant<br>Fonds<br>d'aide à<br>l'Afrique <sup>1</sup> | Cofinancement <sup>2</sup>             | Date<br>d'approbation                 | IDA  | Fonds d'aide à<br>l'Afrique <sup>1</sup> | Montant<br>Cofinancement <sup>2</sup> |   |  |
| Ouganda                  |  |                             |                          |                     | Oct.1989<br>Déc.1990  | 0,2 <sup>6</sup><br>39,6          |  |  | Févr.1991                             | 10,2   |  |                                       | Population et santé   |  |
|                          |  |                             | Sept.1994 –<br>Sept.1997 | 65,2 <sup>5</sup>   |                       |                                   |  |  | Avr.1996                              | 32,2   |  |                                       | Redressement et ajustement<br>économiques   |  |
|                          | Janv.1980 – Déc.1980<br>Juin 1981 – Juin 1982<br>Août 1982 – Août 1983 | 12,5<br>112,5<br>112,5      |                          |                     |                       |                                   |  |  | Févr.1983                             | 63,5   |  | Italie/DCD (10)                       | Redressement de l'agriculture   |  |
|                          | Sept.1983 – Sept.1984  | 95,0 <sup>55</sup>          |                          |                     |                       |                                   |  | Mai 1984<br>Sept.1987                  | 47,2<br>50,9                          | 18,8   |  | Royaume-Uni/APD (16)                  | Reconstruction<br>Redressement économique   |  |
|                          |  |                             | Juin 1987 –<br>Avr.1989  | 69,7 <sup>56</sup>  |                       |                                   |  |  | Mars 1989                             | 1,3 <sup>6</sup>                             |  |                                       |   | Idem   |
|                          |  |                             | Avr.1989 –<br>Juin 1994  | 219,2 <sup>57</sup> |                       |                                   |  |  | Avr.1989                              | 19 <sup>6</sup>                              |  |                                       |   | Idem   |
|                          |  |                             |                          |                     |                       |                                   |  |  | Oct.1989<br>Févr.1990<br>Nov.1990     | 1,2 <sup>6</sup><br>98,1<br>1,5 <sup>6</sup> | (12,8)                                   |                                       |   | Idem<br>Idem<br>Idem   |
|                          |  |                             |                          |                     |                       |                                   |  |  | Déc.1990<br>Nov.1991<br>Mai 1993      | 69,5<br>1,2 <sup>6</sup><br>72,8             |  |                                       |   | Agriculture<br>Redressement économique<br>Finances   |
|                          |  |                             | Sept.1994 –<br>Nov.1997  | 120,5 <sup>5</sup>  |                       | Déc.1991<br>Déc.1992              | 91,9<br>1,0 <sup>6</sup>                               |  | Janv.1994                             | 0,8 <sup>6</sup>                             |  |                                       |   | Idem   |
|                          |  |                             |                          |                     |                       | Mai 1994<br>Déc.1994<br>Juin 1997 | 57,8<br>0,4 <sup>6</sup><br>90,4                       |  |                                       |  |  |                                       |   |  |
| Rép.-unie de<br>Tanzanie |  |                             | Nov.1997 –<br>Nov.2000   | 100,4               |                       |                                   |  | Mars 1998                              | 59,2                                  |  |  |                                       | Secteur de l'éducation  |  |
|                          | Sept.1980 – Juin 1982<br>Août.1986 – Févr.1988                         | 179,6 <sup>58</sup><br>64,2 |                          |                     |                       |                                   |  | Nov.1986                               | 41,3                                  | 38,2   |  | Allemagne (17,3) ;<br>Suisse (9,2) ;  | Réorganisation multisectorielle   |  |
|                          |  |                             | Oct.1987 –<br>Oct.1990   | 74,9                |                       |                                   |  |  | Janv.1988<br>Déc.1988                 | 22,5<br>97,6                                 | (26,0)                                   |                                       | Royaume-Uni (7,3) ;<br>Arabie saoudite (4) ;<br>FAFD (24) ;<br>Royaume-Uni (15) ;<br>Suisse (14) ;<br>Pays-Bas (10) | Réorganisation multisectorielle<br>Réorganisation industrielle<br>et ajustement commercial<br>Idem |
|                          |  |                             |                          |                     |                       |                                   |  | Mars 1989<br>Oct.1989                  | 9,7 <sup>6</sup><br>8,3 <sup>6</sup>  |  |  |                                       | Réorganisation industrielle<br>Réorganisation industrielle et<br>ajustement commerciale<br>Agriculture              |  |
|                          |  |                             |                          |                     |                       |                                   |  | Mars 1990                              | 150,4                                 |  |  | Pays-Bas (40)<br>Royaume-Uni (20) ;   |   |  |
|                          |  |                             |                          |                     |                       |                                   |  | Déc.1990<br>Nov.1991                   | 11,5 <sup>6</sup><br>8,6 <sup>6</sup> |  |  |                                       |   | Agriculture<br>Idem  |
|                          |  |                             | Juil.1991 –<br>Juil.1994 | 181,9 <sup>5</sup>  |                       |                                   |  |  | Nov.1991                              | 150,2  |  |                                       | Royaume-Uni (16,8) ;<br>Suisse (6,6)  | Finances   |
|                          |  |                             |                          |                     |                       |                                   |  |  | Déc.1992                              | 8,2 <sup>6</sup>                             |  |                                       |   | Idem   |





Sources : FMI, *Rapport annuel* (divers numéros) ; *Bulletin du FMI* (divers numéros) ; Banque mondiale, *Rapport annuel* (divers numéros) ; *World Bank News* (divers numéros)

<sup>1</sup> Fonds spécial d'aide à l'Afrique subsaharienne ; les montants entre parenthèses sont exprimés en millions de dollars

<sup>2</sup> Y compris le financement spécial conjoint et l'appui bilatéral ; les montants sont exprimés en millions de dollars.

<sup>3</sup> Accord élargi annulé en juin 1982.

<sup>4</sup> Montant de 580 millions de DTS non tiré.

<sup>5</sup> FASR

<sup>6</sup> Crédit complémentaire.

<sup>7</sup> Montant de 6,3 millions de DTS non tiré

<sup>8</sup> Montant de 15,8 millions de DTS non tiré

<sup>9</sup> Montant de 2,4 millions de DTS non tiré

<sup>10</sup> Montant de 13,5 millions de DTS non tiré

<sup>11</sup> Montant de 7,5 millions de DTS non tiré

<sup>12</sup> Montant de 3,8 millions de DTS non tiré

<sup>13</sup> Montant de 3,7 millions de DTS non tiré

<sup>14</sup> Montant de 10,2 millions de DTS non tiré

<sup>15</sup> Accord annulé en avril 1985

<sup>16</sup> Montant de 3,4 millions de DTS non tiré

<sup>17</sup> Montant de 13,5 millions de DTS non tiré

<sup>18</sup> Montant de 6 millions de DTS non tiré

<sup>19</sup> Montant de 11,6 millions de DTS non tiré

<sup>20</sup> Montant de 1,5 million de DTS non tiré

<sup>21</sup> Avec l'appui du FMI (montant de 1,88 million de DTS tiré au titre de la première tranche de crédit)

<sup>22</sup> Financement additionnel

<sup>23</sup> Montant de 21,4 millions de DTS non tiré

<sup>24</sup> Accord élargi

<sup>25</sup> Montant de 39 millions de DTS non tiré

<sup>26</sup> Montant de 22,1 millions de DTS non tiré

<sup>27</sup> Accord annulé en avril 1981 ; montant de 54,5 millions de DTS non tiré

<sup>28</sup> Accord annulé de 32,3 millions de DTS en juin 1981 ; montant de 70 millions de DTS non tiré à l'expiration de l'Accord

<sup>29</sup> Montant de 33,2 millions de DTS non tiré

<sup>30</sup> Accord annulé en mai 1989 ; montant de 10,5 millions de DTS non tiré

<sup>31</sup> Accord annulé en mai 1989 ; montant de 20,9 millions de DTS non tiré

<sup>32</sup> Montant de 9,9 millions de DTS non tiré

<sup>33</sup> Prêt de la BIRD

<sup>34</sup> Le montant initial (100 millions de DTS) a été abaissé ; montant de 24 millions de DTS non tiré

<sup>35</sup> Accord élargi annulé en août 1986

<sup>36</sup> Montant de 6,6 millions de DTS non tiré

<sup>37</sup> Montant de 20,8 millions de DTS non tiré

<sup>38</sup> Accord annulé en mai 1981

<sup>39</sup> Montant de 6,8 millions de DTS non tiré

<sup>40</sup> Montant de 6,7 millions de DTS non tiré

<sup>41</sup> FASR ; le montant initial (50,6 millions de DTS) a été abaissé

<sup>42</sup> Montant non tiré

<sup>43</sup> Montant de 6,6 millions de DTS non tiré

<sup>44</sup> Montant non tiré

<sup>45</sup> Accord élargi annulé en avril 1982

<sup>46</sup> Montant de 31,2 millions de DTS non tiré

<sup>47</sup> Montant de 29 millions de DTS non tiré

<sup>48</sup> Montant de 5,5 millions de DTS non tiré

<sup>49</sup> Accord élargi annulé en février 1982 ; montant de 176 millions de DTS non tiré

<sup>50</sup> Montant de 128 millions de DTS non tiré

<sup>51</sup> Montant de 70 millions de DTS non tiré

<sup>52</sup> Montant de 1,75 millions de DTS non tiré

<sup>53</sup> Montant de 40,3 millions de DTS non tiré

<sup>54</sup> Montant de 19,2 millions de DTS non tiré

<sup>55</sup> Montant de 30 millions de DTS non tiré

<sup>56</sup> Montant de 19,9 millions de DTS non tiré

<sup>57</sup> FASR ; le montant initial (179,3 millions de DTS) a été augmenté

<sup>58</sup> Montant de 154,6 millions de DTS non tiré

<sup>59</sup> Montant de 9 millions de DTS non tiré

<sup>60</sup> Accord annulé en juin 1982 ; montant de 737 millions de DTS non tiré

<sup>61</sup> Montant de 30 millions de DTS non tiré

<sup>62</sup> Accord annulé en avril 1987 ; montant de 166,6 millions de DTS non tiré

<sup>63</sup> Montant de 58,2 millions de DTS non tiré

<sup>64</sup> Montant de 75,5 millions de DTS non tiré

<sup>65</sup> Montant de 41,4 millions de DTS non tiré

<sup>66</sup> Accord annulé en juillet 1982 ; montant de 500 millions de DTS non tiré

<sup>67</sup> Montant de 67,5 millions de DTS non tiré

<sup>68</sup> Accord annulé en février 1986 ; montant de 145 millions de DTS non tiré

<sup>69</sup> Accord annulé en mai 1987 ; montant de 194,8 millions de dollars de DTS tiré

<sup>70</sup> Provenant de remboursements de l'IDA

